MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Pour l'AMARO MATTEI plus de reclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

Librairie du PETIT BASTIAIS

PETIT LIVRE

DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE

Par l'Abbé LETTERON

Professeur au Lycée de Bastia

Vol. grand in-8° de 450 pp. 5,00; *franco*, 5,65

LOTERIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-s.-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000 f

100.000 f

50.000 20.000 f

1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1164 » »	100	116.400
1253 lots pour.....		681.400 fr.

IL EN SERA TIRÉ QUI SE PERA LE

15 FEVRIER 1901

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach du Drapeau

pour 1901

Prix : 1.50. — Franco : 1.90

APRÈS CHAQUE REPAS UN VERRE DE LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Produit essentiellement hygiénique

60 ANNÉES DE SUCCÈS

2 GRANDS PRIX (Lyon 1876, Bordeaux 1895)

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

Expositions universelles de Londres 1862, Bruxelles 1897

ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS

(*Le seul Alcool de Menthe véritable*)

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur extrême, calme instantanément la soif et assainit l'eau.

ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dysenterie, la Cholérine; dissipe les Maux de Cœur, de Tête, l'Entrave.

Excellent aussi pour la Toilette et les *Dents*

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

SE MÉFIER des IMITATIONS

Exiger le Nom de RICQLÈS

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS de MARÉCHAL

Chaux & Ciments, Plâtres

Ch. CLÉMENT

Avis

AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS

Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

Billard à vendre

S'adresser au bureau du Journal.

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.

En vente au détail et en gros.

Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

„Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

VOS CHEVEUX

Ne tomberont plus et repousseront

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN

Le Trésor de la Chevelure

Parfum exquis

EMPLOI SANS DANGER

Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces

F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA

et les ports du Nord

Le vapeur anglais GARNET chargera à Bastia vers le 25 Novembre

Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

GRAND HOTEL DES DEUX MONDES

32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE

J. BOUCARD

PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

L'AMARO MATTEI

EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

A VENDRE

Orge et avoine pour semence.

S'adresser à la maison L. N. Matte et Cie.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravures noires

Un An.... 14 f. — Six Mois. 7f.50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 32 gravures coloriées

Un An.... 22 f. — Six Mois. 11f.50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Directeur

5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

L'F. Le meilleur Cigare à 10 centimes est contredit le CIGARE MATTEI

Vouelz-vous de la bonne bière ?

à la Brasserie Gasparini

Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

A LOUER

On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.

Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantazzi.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Mme GEORGES

Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

Bon Piano

A vendre ou à louer

S'adresser au bureau du Journal.

VIN ROUGE 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATE

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

A LA GRANDE MAISON

1, Rue Miot, Bastia 1,

C'est là où l'on trouve sans contredit le meilleur choix d'étoffes « Grand Tailleur » pour la saison d'hiver.

M. Simon Damiani invite sa clientèle à s'en rendre compte.

Un *Nouveau Coupeur* de toute *première marque* est attaché à la maison.

Le public peut être sûr d'avoir plus de *satisfaction* que jamais, soit au point de vue de la *Coupe*, du fini, etc., qu'à tous autres points de vue.

1, rue Miot, 1.

PHARMACIE Centrale du Nord

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS

132 et 134 Rue Lafayette.

CATALOGUE FRANCO (300 pages).

TÉLÉPHONE — USINE à S.-DENIS

Dépôt Général du FER GAFFARD

BEAUX-ARTS

M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a établi tous les perfectionnements de la plus haute moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, *Ecole navale*, etc. ».

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus intéressantes et les plus suivies de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, c° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

Amer-Icain

Véritable Apéritif excellent.

Rhum Marouka

Dans les principaux établissements

Exiger la marque

Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur

21, Boulevard Montmartre, PARIS

FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX A SES ABONNÉS SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

Le Courrier de la Presse possède un [illegible]

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements

Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements

L'AMARO MATTEI

APÉRITIF SUPÉRIEUR

et dans tous les Débits

L'Exquis Cigare Mattei

La meilleure marque à dix centimes

Tout bon fumeur doit fumer ce cigare ou ne pas fumer.

25e ANNÉE — SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1900 — N° 186

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (le page), 0.75 — Divers 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.

AUTRES DÉPART. 22 » » 12 » |

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD HUI : Saint Eloi.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 6 h. 42 m. — Coucher, 4 h. 58 m.

Lune : Premier quartier, le 29 — Pleine, le 6

FÊTE DE DEMAIN : Avent.

30 NOVEMBRE

LA POLICE CORSE

Dans un des derniers numéros du *Petit Marseillais*, un chroniqueur du plus grand talent et du plus vif esprit, M. Paul Bosq, sous ce titre significatif : *La Forêt de Bondy*, trace un triste tableau de Paris, pendant la nuit. « On devine, dit en débutant M. Bosq, qu'il s'agit de Paris et de la sécurité qu'on y trouve, même dans les quartiers les plus populeux, entre minuit et cinq heures du matin. Il y a longtemps, j'en conviens, que ce sujet est à l'ordre du jour ; mais on avocats qu'il a conservé sa fraîcheur ; messieurs les voleurs et messieurs les assassins, encouragés par madame la police, en entretiennent avec persévérance la désagréable actualité. » Et l'article se termine par cette phrase que nous recommandons à nos lecteurs : « Seuls, d'obstinés frondeurs se permettent encore cette remarque d'ailleurs bien innocente : « Sous l'Empire on disait qu'il y avait trop de Corses parmi les sergents de ville ; chose bizarre ; c'est depuis qu'on a supprimé les Corses, que nous sommes dans le maquis. »

Enfin ! on leur rend donc justice à ces braves gens qui, sous la direction des Pietri, garantissaient à Paris et aux Parisiens, une sécurité que l'on n'a plus connue depuis. Vous rappellerez-vous cette bande de brigands qui, sous la Commune, jeta deux de nos compatriotes dans la Seine, parce qu'ils avaient appartenu à la police. Sur l'heure, tout en déplorant ce qu'on appelait un excès regrettable, on excusait un peu les malfaiteurs communards qui se vengeaient ainsi de la police impériale. Aujourd'hui, on sait ce qu'il en coûte de ne plus avoir ces gardiens vigilants dont la présence permettait aux bons bourgeois de flâner tranquillement aussi bien la nuit que le jour. On se prend à regretter ces intrépides et infatigables défenseurs de l'ordre public qui traquaient à outrance les gens de sac et de corde.

Et rien — on le reconnaît maintenant — n'était stupide comme ce préjugé qui attachait une sorte d'infamie au corps tutélaire de la police. Ce préjugé était tellement enraciné que la République, qui avait besoin de la police, comme on a besoin tout gouvernement, fût obligée de la débaptiser, et de transformer les sergents de ville en gardiens de la paix. Moyennant ce simple changement, les badauds furent convaincus que le règne des mouchards était fini. Car ces braves badauds, avec leur intelligence habituelle, se figuraient que les sergents de ville se livraient à un espionnage politique. Ils ne s'étaient jamais fait cette simple réflexion, qu'on n'espionne pas, au grand jour, en uniforme ; ils n'avaient jamais pensé que ce n'est pas dans la rue qu'on recueille des renseignements sur les partis politiques ; ils ne savaient pas, ces excellents badauds, que les agents qui *marchantent* sont des messieurs en habit noir, très éduqués et très instruits, ou bien des dames habillées à la dernière mode, appartenant souvent au meilleur monde... Oh ! non les badauds n'y voyaient pas si loin ; au minimum quelconque avait remarqué que la police, la vraie police, comptait un grand nombre de Corses, et dès lors tous les Corses étaient des mouchards. Aujourd'hui on s'aperçoit que ces Corses, au lieu de rechercher et d'épier les secrets des futurs membres du gouvernement de la Défense nationale, s'occupaient de maintenir, à Paris, l'ordre, la tranquillité, la sécurité des gens paisibles. Et, se faisant l'écho de tous, M. Paul Bosq, dans une boutade humoristique, demande le rappel de ces Corses méconnus.

Ah ! en vérité, il est bien enviable le sort des sergents de ville ou gardiens de la paix ! Toujours sur pied, par la pluie, par le vent, par la neige, ou par le soleil, ils veillent, pour un modique salaire, sur l'existence même de la grande cité ! Il faut bien le dire, si le commerce prospère, si les riches dépensent, si les pauvres gagnent, c'est grâce à la tranquillité que ces serviteurs de toute société garantissent et font régner ! On parle des mineurs qui vont extraire la houille au sein de la terre, des ouvriers qui respirent l'air empesté des fabriques. Mais que dire donc des agents de police, toujours aux aguets, obligés de courir à la première alerte, incessamment menacés du revolver d'un anarchiste ou du couteau d'un souteneur ! On parle de grèves, mais que deviendraient donc nos villes, si les agents de police venaient un beau jour à se mettre en grève ! C'est pour le coup que le désarroi social serait complet !

Les Anglais qui, au point de vue international, ont toujours été et sont toujours insupportables, ont, par contre, chez eux, une pratique de la liberté qui nous manque. Chez ces insulaires si jaloux de leurs prérogatives, le respect du *policeman* est général. Avec leur bon sens, ils comprennent que ce fonctionnaire est la garantie même de l'ordre, et jamais le *policeman* n'a à lutter avec la partie honnête de la population ; seuls les chenapans osent porter la main sur lui. Chez nous, au contraire, dès qu'un délinquant est aux prises avec un agent, l'intérêt général va à lui. C'est à la fois odieux et ridicule, et nous devrions bien nous débarrasser d'aussi sots préjugés.

K.

Le Commandement en Corse

Nous étions en droit d'espérer beaucoup du voyage entrepris en Corse par les deux ministres de la guerre et de la marine, voyage auquel assistaient le vice-amiral Bienaimé, chef d'état-major général de la marine, et le général Frater, sous-chef d'état-major de l'armée. Mais nous ne voyons rien venir. Le vote des six millions de l'amendement Pelletan, qui fut le prétexte de ce voyage des deux Excellences, doit cependant porter des fruits.

Ne serait-ce pas le moment de faire cesser le rattachement de la Corse au 15e corps d'armée ?

En cas de guerre, les relations du gouverneur avec les autorités continentales risquent de devenir illusoires. Dès que les communications par mer ou par câble seront coupées, le gouverneur en sera réduit à sa propre initiative, et toutes les mesures qu'il devra prendre le seront sous sa seule responsabilité. D'ailleurs, à ce moment, où sera le commandant du 15e corps ? Remplacé sans doute, à Marseille, par un officier général du cadre de réserve. Aussi s'explique-t-on l'indifférence relative que rencontrent, au chef-lieu du 15e corps, les questions de défense de la Corse.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas subordonner directement au ministre le gouverneur de la Corse, au même titre que le général commandant la division d'occupation de Tunisie ? La multiplicité des questions à traiter en Corse (commandement d'unités de différentes armes, commandement supérieur d'un groupe de places fortes, défense des côtes, opérations maritimes), exige qu'on renonce à l'habitude de donner le gouvernement de l'île à un officier général au déclin de sa carrière. Il y a là une place tout indiquée pour un jeune divisionnaire initié à la tactique de toutes les armes et au courant de toutes les grandes questions militaires et maritimes ; son activité trouvera amplement à s'exercer dans un poste voué fatalement aux opérations combinées des forces de terre et de mer.

(*Echo de Paris*).

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Languillaire, employé à l'administration centrale au ministère de l'instruction publique, est nommé secrétaire de l'inspection académique d'Avignon.

— Mlle Aldobrandi, postulante, est nommée employée du téléphone à Marseille.

— M. Tardi, répétiteur au lycée d'Aix, est appelé aux mêmes fonctions au lycée d'Avignon.

— M. Guelfucci, adjudant commis greffier de 2e classe près le conseil de guerre de Lille, est promu à la 1re classe et maintenu à son poste.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

S. M. le roi de Serbie a conféré à M. Jules Santoni, consul de Serbie à Marseille, le croix d'officier de son ordre royal de Takova, en récompense de l'impulsion qu'il a su donner aux rapports commerciaux entre la France et la Serbie.

Le ministre du commerce a décerné la médaille de bronze des postes et télégraphes à MM. Carboccia Jacques-François, facteur de ville à Ajaccio, 24 ans et demi de services administratifs, 6 mois de services militaires ; — Battesti Denis, facteur des postes à Paris, 20 ans et demi de services administratifs, 2 ans de services militaires ; — Casanova Tancrède-Joseph-Marie Jean, facteur des postes à Paris, 20 ans de services administratifs.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal correctionnel a jugé ces jours derniers un nommé Angeli Jacques, du canton de Piro, inculpé de coups et blessures. Or, la personne sur laquelle l'agresseur avait exercé ses violences, n'était autre que son propre père, un vieillard de 77 ans.

Naturellement, ce malheureux a essayé d'excuser son fils, mais les débats ont établi que Angeli, un ivrogne de profession, non content d'avoir battu l'auteur de ses jours, l'avait poursuivi une hache à la main jusqu'à un café où il se réfugia ; le propriétaire de l'établissement eut à fermer les portes que Angeli essaya de fracturer à l'aide de l'instrument dont il était muni.

En présence de ces faits, et étant donné que les coups portés à un ascendant constituent un crime puni de la réclusion, le Tribunal n'est rendu incompétent. Angeli a été placé sous mandat de dépôt et aussitôt incarcéré.

Autemps où on ne débitait pas dans notre pays du véritable poison, sous forme d'absinthe ou autres prétendus apéritifs, des infractions d'un caractère si odieux étaient inconnues dans notre pays.

∴

A la même audience, une femme Julie-Françoise Giafferi s'est vu infliger un an de prison. La prévenue est cette même femme qui, à Vescovato, dans un accès de jalousie, a frappé sa fille d'un coup de couteau au cou, non loin de l'artère carotide.

Il s'implante de singulières mœurs, Quoique mariée la femme Giafferi vivait avec un individu qui l'a rendue mère ; lassé de la mère il jeta son revolver sur la fille à peine âgée de 18 ans, qui ne tarda pas à devenir grosse ; cela exaspéra la mère qui accomplit alors l'acte qui a motivé sa condamnation.

68 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XX.

LA CHASSE AUX VOTES

— Maintenant c'est à vous de la résoudre. Eh bien, monsieur le baron, ajouta le conseiller en arrêtant sur le vieux gentilhomme un regard fin et pénétrant, êtes-vous content, cette fois ? M'accuserez-vous encore d'être un flateur ou de manquer de franchise, et suis-je toujours maître renard ?

— Plus que jamais, morbleu ! s'écria M. de Vaudrey d'un ton bourru ; car cette fois vous avez trouvé le vrai moyen de me soutirer mon fromage.

— Vrai ? dit M. de Boisjoly, qui ne put réprimer un mouvement de joie.

— Ne triomphez pas encore, reprit le baron en remarquant ce geste involontaire je ne promets rien, je ne prends pas d'engagement. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai déjà envisagé la question sous le point de vue que vous venez de me présenter avec toute l'habileté qui vous caractérise, et que j'y réfléchirai encore sérieusement. En un mot, comme disent les rois, j'aviserai.

— C'est que je suis forcé de partir demain observa M. de Boisjoly d'un air insidieux ; et si j'emportais la moindre assurance...

— Si vous partez, M. Grandperrin reste ; il me semble que c'est l'essentiel, interrompit d'un ton bref le gentilhomme campagnard.

— Assurément ! mais cependant si avant mon départ j'avais pu obtenir un résultat certain, je serais...

— Parlez-moi, vous dis-je.

M. de Boisjoly vit à la physionomie du baron, redevenue soudain froide et sérieuse, qu'il y aurait de l'imprudence à insister davantage, et qu'à poursuivre un triomphe complet il courrait risque de compromettre le demi-succès qu'il venait d'obtenir.

— L'affaire est en bonne voie, se dit-il prudemment, et je puis abandonner maintenant à madame Grandperrin, qui me paraît une femme fort adroite, le soin de la conduire au port.

Les deux interlocuteurs reprirent le chemin de la maison et firent quelques pas en silence.

— Monsieur le baron, dit au bout d'un instant le conseiller de préfecture d'un air souriant, maintenant que nous sommes d'accord, ou à peu près, et que je ne puis plus être accusé de chercher à vous séduire, ce qui serait, je crois, un peu difficile, j'ai bien envie de vous offrir un petit cadeau.

— Un cadeau ! répéta M. de Vaudrey en arrêtant sur son compagnon un regard sérieux.

— Oh ! rassurez-vous ; le présent que je veux vous faire n'a rien qui puisse blesser la susceptibilité la plus délicate, et j'use même espérer que vous ne l'accepterez pas sans plaisir.

Le conseiller de préfecture tira d'une des poches de son habit une lettre assez volumineuse et l'offrit à M. de Vaudrey, en mettant dans ce geste toute la gracieuseté dont il était capable.

— Mais ce paquet est adressé au maire Amoudru, dit le baron en lisant sur l'enveloppe le nom de l'honnête administrateur.

— C'est égal, vous pouvez l'ouvrir.

— Briser un cachet ?

— Pourquoi pas, puisque c'est le cachet de la préfecture et que je représente ici cette même préfecture ?

— C'est juste, répondit M. de Vaudrey, qui, sans résister plus longtemps, décacheta l'enveloppe et en tira deux papiers pliés en quatre : l'un était une copie de l'ordonnance du roi qui venait d'accorder ou plutôt de restituer au village de Châteaugiron le Vieil le titre de commune ; l'autre renfermait un arrêté du préfet de Macon, enjoignant au maire Amoudru d'exécuter ladite ordonnance en procédant sans délai à la confection de la liste des nouveaux électeurs communaux.

Après avoir parcouru ces deux pièces, M. de Vaudrey tira de sa poche à son tour la lettre que lui avait apportée Rabuseon, et la montra au conseiller avec un sourire railleur.

— Votre nouvelle est un peu défloréee, lui dit-il, car je le sais depuis ce matin.

— Eh bien ! si je n'ai pu parvenir à vous surprendre, reprit M. de Boisjoly assez contrarié, vous me permettrez du moins de vous offrir mes compliments sincères ?

— Sincères, c'est possible, mais à coup sûr tout inattendus, dit le baron d'un air de persiflage.

— Mais pourquoi donc ?

— Parceque depuis deux ans votre préfecture a fait tout ce qui était à son pouvoir pour m'empêcher de réussir.

— Je vous assure, monsieur le baron, que vous êtes complètement dans l'erreur : c'est le sous-préfet Déri aux qui a cherché à entraver votre affaire ; mais à Mâcon...

— A Mâcon aussi bien qu'à Charolles, l'administration a tou ours été contre moi, ce qui, après tout, ne m'a pas empêché de réussir, comme vous venez d'en avoir la preuve. Maintenant que j'ai remporté malgré vous, ou plutôt contre vous, une victoire à laquelle, j'en conviens, je tenais infiniment, il est sans doute fort habile de chercher à vous en attribuer le mérite ; mais, par malheur, je suis trop bien informé pour ne pas me croire parfaitement

(*A suivre*).

∴

Mardi ont comparu les individus, qui ont à Bastia, violenté les agents de police. Le Tribunal a condamné Dupelo Antoine à 2 ans de prison, 50 fr. d'amende.

Perelli Laurent-François à 18 mois, 50 francs d'amende.

Borra Jacques à 6 mois, Burini Antoine à 3 mois, ils étaient inculpés de rébellion, violences aux agents et coups et blessures.

∴

Les dévastations de récoltes figurent toujours au rôle de la police correctionnelle ; le Tribunal a prononcé des condamnations variant entre 2 et 12 jours de prison.

∴

Un jeune homme, M., qui le tour des courses, a parlé à un maréchal des logis de gendarmerie avec un peu de mauvaise humeur, parce que le cheval de ce sous-officier l'avait foulé, a été poursuivi pour outrages. Il a été frappé de 16 francs d'amende, mais vu son excellente conduite il a obtenu la loi de sursis.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA III.

PEPPU e BASILIU,

Basilin (con calore)

Oh, bonghiornu, scio Pè! sò furtunatu
Di potebbi parlà da solu a solu.

Peppu (freddu)

Ete qualcosa a dimmi?

Basilin (c. s.)

Ah, sì!

Peppu (c. s.)

Parlate!

Basilin

Aghiu avà a pedra che sa Marfiaccia
Rieve un ômmu in casa...

Peppu

E a dite a me!

Ditela a zìu...

Basilin

Un ci crede se parla co.

Peppu (scridendu)

Averà a su ragione... Ma, in st'affare,
E'y un ci entre...

Basilin

E cusì, bi fate fôra
D'una cosa che tanta vi riguarda!

Peppu (serenu)

Di mi interessi ou sò ghiudice solu...
Ma, in cambiu d'a fnerza chi mi fate,
Di daraghiu un cunsiglìu.

Basilin

Quale?

Peppu

Ziu,
Un bisogn'a pigliallu mai p'e còrne...

Basilin

E l'ha longhe!

Peppu

Simbò, zarpetta ed arpia,
E strôppia spessu... Un c'è ch'on merza
Di gaidallu à ragione...

Basilin

E ciò sarebbe?

Peppu

Di fa si ch'ella a vega daperellu...
Se un n'avisse vol fattu su schiammazzu
Per a serba Marfisa, ella un saria
Diventata a Signora Sizzighella.

Basilin (stizzitu)

Altr'un n'avete a dimmi?

Peppu (severu)

No!

Basilin (fredu)

Addio!

(face Basilin).

SCENA IV.

PEPPU, *sola*

E avà andemmu da zìu ad imbitallu!

(face Peppu, e si cambia u scenu).

Bulletin financier

Paris, le 27 novembre 1900.

De nombreuses réalisations s'ensuivent le marché, par suite toute la cote est en réaction. Nos fonds sont faibles. le 3 0/0 à 100.10, le 3 1/2 à 101.75. L'Extérieur reste à 89.90.

Nos Société de Crédit sont calmes. Crédit Lyonnais ¢.985, Comptoir National d'Escompte 581, Société Générale 849, Crédit Foncier 665.

En valeurs industrie la Raffinerie Say se traite à 1.130 ; l'Eclairage des Villes est à 876 ; la Compagnie Générale des Charbonnages reste aux environs de 920 fr., les obligations de la même Société Générale des Assurances agricoles et Industrielles font 470.

L'action de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy reste 505. Pendant la crise intense que vient de traverser la Bourse et qui a entraîné une baisse sensible sur les meilleures valeurs, ce titre a fait preuve d'une grande fermeté.

En vapeurs le Syndicat de Lavare se traite à 4.30.

La Compagnie Nationale d'Electricité (Perrault) fait appel au public pour 7.500 actions. Etant donné que cette Société a été mise en liquidation judiciaire, avant d'obtenir son concordat, il nous paraît difficile que l'Epargne s'intéresse à cette affaire.

Cheminots Français fermez.

Nous avons reproduit, dans notre N° du 24 courant, un article du *Petit Journal* affirmant, que tous les plans du canon de campagne français étaient en la possession du ministère de la guerre des Etats-Unis. Il paraît que la bonne foi de M. Judet a été surprise.

C'est tout simplement dans le *Ténébreux*, le nouveau roman de M. Georges Ohnet, qu'il affirme l'*Eclair*, que les faiseurs de nouvelles ont pris l'histoire du canon vendu aux Etats-Unis. Et M. Ohnet, qui lui a donné l'idée de cette aventure extraordinaire ? Nous présumons que c'est la la très réelle affaire de l'attaché américain Borupt, affaire que ne sut, en son temps, ni prévenir, ni faire châtier le bureau de renseignements.

Nécrologie

M. Antoine Costa

La population de l'Ile Rousse et de la Balagne entière a appris avec une douloureuse surprise la mort impitoyable de M. Antoine Costa, avocat, qui par sa famille, sa situation et la considération dont il jouissait, était une des personnalités les plus marquantes de l'arrondissement de Calvi. Il est mort courageusement, après quelques jours d'une maladie sur la gravité de laquelle on avait pu se faire illusion.

Les obsèques ont eu lieu jeudi. En cette douloureuse circonstance, non seulement la population de l'Ile-Rousse, mais encore une foule nombreuse accourue de tous les points de l'arrondissement a donné à la famille Costa un éclatant témoignage de sympathie.

M. le chanoine Gindicelli, curé doyen de l'Ile-Rousse, et M. Antoine Mondielli, ami du défunt, en prenant la parole sur sa tombe, n'ont fait que traduire l'impression générale.

Dans l'unanimité de ces regrets, la famille qu'il laisse verra un allégement à sa douleur ; dans les principes religieux qui furent tou ours professés et pratiqués par le défunt, elle trouvera la force de supporter avec fermeté cette grande perte.

C'est dans ces sentiments et dans cet espoir que nous prions la famille Costa, et particulièrement Mme et Mlles Costa d'accepter nos plus vives et nos plus sincères condoléances. — A.

Discours de M. Mondielli

Messieurs,

Je viens accomplir un devoir bien douloureux, et adresser, à celui qui fut l'avocat Antoine Costa, le dernier adieu d'un ami.

S'il est vrai que la mort met chacun à son rang, et que la valeur d'un homme se mesure aux regrets que cause sa disparition, la douleur générale qui a accueilli la mort de l'avocat Costa nous dit, mieux que tous les discours, quelle perte irréparable nous venons de faire. Cette mort est plus qu'un malheur privé, c'est véritablement un deuil public.

Et les regrets de cette foule si nombreuse et si émue ne vont pas seulement à l'homme riche et considéré, occupant au milieu de ses concitoyens un rang distingué ; ils ne vont pas seulement à l'homme cultivé à l'esprit ouvert et éclairé, ni seulement à l'homme de science, renommé par l'étendue et la solidité de ses connaissances juridiques, mais ils vont aussi et surtout à l'homme de bien.

Homme de bien, Messieurs, l'avocat Costa l'était avant tout ; c'est l'homme de bien que l'on retrouve en lui dans tous les actes de son existence ; ce sont les vertus de l'homme de bien qu'il a toujours pratiquées, soit au milieu des siens, soit dans ses rapports avec les autres. Sa vie tout entière nous montre à quel degré il a eu le culte de la famille. Tout jeune encore, à un âge où l'on n'aperçoit généralement que le côté riant de l'existence, lui se faisait l'idée la plus haute et la plus austère de ses devoirs d'homme.

Il renonçait à l'avenir brillant que lui réservaient les grandes qualités naturelles de son esprit, développées et accrues par une éducation sérieuse et complète ; il y renonçait, pour assumer la lourde tâche d'être le protecteur et le soutien de ses frères et sœurs, d'être le second père d'une famille de huit enfants. Tels étaient, Messieurs, les sentiments et la conduite de l'avocat Costa à l'âge de vingt-deux ans, et vous savez tous que depuis il n'a pas varié. Les postes les plus importants, les situations les plus enviables lui furent plus tard offerts, il ne voulut point les accepter, afin de pouvoir se consacrer tout entier à sa famille.

Les honneurs non plus ne le tentèrent pas ; il dut résister aux sollicitations de ses concitoyens de l'Ile-Rousse et de Santa Reparata, qui à plusieurs reprises voulurent le placer à la tête de leur municipalité ; il refusa le siège de conseiller général que des cantons différents lui proposèrent : « Je suis, disait-il, conseiller général dans ma famille. »

Parlerai-je de l'éducation parfaite qu'il a su donner à ses enfants ? A cette œuvre capitale il a apporté tout le soin, toute la conscience dont il était capable, toutes les solides qualités de son esprit et de son cœur ; il leur donnait de plus à chaque instant le meilleur des enseignements, je veux dire l'exemple de sa vie, l'accomplissement du devoir sous toutes ses formes. C'est ainsi qu'il a formé une famille à son image : c'est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'elle et de lui.

Et ce n'est pas seulement pour les siens qu'il réservait sa sollicitude ; hors de sa famille, dans ses nombreuses relations de toute nature, il était toujours animé non seulement par la probité la plus scrupuleuse, par la correction la plus absolue, mais aussi par le désir de rendre service ; j'en appelle à tous ceux qui ont eu recours à sa science et à son expérience, à tous ceux que ses conseils toujours judicieux ont si souvent tiré d'embarras.

Messieurs, il y a une année environ, nous accompagnions à sa dernière demeure Mlle Louise Costa. Quelle fut la douleur du père, atteint dans le plus intime de ses sentiments, il est plus aisé de l'imaginer que de le dire. Pour ranimer les siens, pour leur donner l'exemple du courage, il dissimulait sa souffrance, affectait la résignation. Mais on a pu s'apercevoir que ce n'était là qu'un pieux mensonge ; bien qu'il fût au plus haut degré maître de lui-même, il a laissé entrevoir sa blessure : ce père accompli ne pouvait se consoler de la mort d'une fille exemplaire. Les voilà réunis aujourd'hui.

De pareils malheurs étonnent la raison ; inclinons-nous toutefois devant cette nouvelle épreuve qui accable une famille profondément atteinte, et unissant notre douleur à la sienne, disons à celui qui n'est plus, mais dont la mémoire vivra entourée du respect et de la vénération de tous, l'adieu le plus triste et le plus affectueux.

Le Vol Pasquinelli

Plusieurs témoins ont été entendus à l'instruction au sujet du vol Pasquinelli. On se rappelle qu'un nommé Mariotti, que l'on avait trouvé le matin couché dans une écurie située derrière le magasin Pasquinelli, avait été arrêté. Malgré ses protestations, il avait été maintenu en prison. Les dépositions qui se sont produites à l'instruction ont amené sa mise en liberté. Il a été établi que les objets laissés par les malfaiteurs dans le magasin ne lui appartenaient pas.

Les initiales du mouchoir n'étaient pas les siennes, et le bouton n'était pas pareil à ceux de la veste qu'il portait.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 30 novembre 1900

Attentat aux droits civiques et complicité

Les dernières élections municipales ont fourni aux divers tribunaux du ressort plusieurs affaires. C'est maintenant devant la Cour d'assises que sont traduits ceux qui se sont rendus coupables de faits qualifiés crimes.

Les accusés qui comparaissent aujourd'hui devant le jury appartiennent à la commune de Verdese. Voici les faits qui leur sont reprochés, d'après l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

A l'occasion du renouvellement du Conseil municipal, le maire de Verdese, Jean-François Giannetti avait, le 6 mai 1900, composé le bureau de Poletti François-Xavier, Quilichini Quilicus, Poletti Jean-Baptiste, comme assesseurs, et Giannetti François comme secrétaire. Tous étaient des partisans du maire. Quatre électeurs appartenant à l'autre parti, Giocanti Frédéric, Angeli Noël dit Natalino, Falcucci Nicolas et Nicolai Grimaldo, voulurent prendre part au vote. Ils étaient porteurs de décisions du juge de paix ordonnant leur inscription sur la liste électorale, mais leurs bulletins ne furent pas acceptés par le maire qui prononça cette exclusion sans motif avec l'assentiment des membres du bureau. Les suffrages de ces quatre électeurs ayant été écartés, la majorité fut assurée à la liste du maire.

En conséquence, les nommés Giannetti François, Poletti François-Xavier, Quilichini Quilicus, Poletti Jean-Baptiste, Falcucci Charles-François, Giannetti Jean-Baptiste et Giannetti François sont accusés d'avoir, à Verdese, le 6 mai 1900, ensemble et de complicité en leur qualité de président, membres et secrétaire du bureau électoral, en s'aidant et en s'assistant avec connaissance dans les faits qui l'ont préparé ou facilité ou dans ceux qui l'ont consommée, à l'occasion des élections municipales, attenté aux droits civiques des citoyens Falcucci Nicolas, Giocanti Frédéric, Angeli Natalino, Nicolai Jean-Grimaldo, en les empêchant de prendre part au vote.

La partie civile

Me Ersa, qui au cours des débats, s'est constitué partie civile au nom d'un des électeurs lésés prend la parole.

Il rappelle toutes les considérations qui militent contre les accusés ; s'emparant du propos tenu par l'un d'eux qui, menacé de poursuites, n'avait manifesté aucune crainte de la justice, met les jurés en garde contre cette légende qui veut qu'en matière électorale le jury absolve toujours. Il insiste d'une façon spéciale sur le rôle qu'ont joué les assesseurs et met en évidence leur complicité. Tous les membres du bureau s'étaient entendus dans le but de s'opposer arbitrairement au vote d'un nombre suffisant d'électeurs pour assurer au parti du maire un résultat favorable.

En terminant, l'honorable organe de la partie civile supplie les jurés de faire leur devoir, tout leur devoir. Ils le doivent à leur conscience, ils le doivent à leur pays pour éviter le retour des protestations sanglantes que provoquent trop souvent autour des urnes électorales les fraudes et les inégalités commises par certains maires.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public. Il fait d'abord connaître à MM. les jurés les mauvais antécédents de Giannetti Jean-François maire de Verdese et président du bureau électoral lors des élections du 6 mai. Les faits sont patents, ils sont clairement établis et les jurés n'hésiteront pas à sévir contre les auteurs de cet attentat aux droits civiques. Tout concourt à prouver que Giannetti et ses partisans avaient décidé d'assurer par tous les moyens le succès de l'élection. Leur refus de communiquer aux intéressés les documents auxquels ils avaient droit, et de se conformer aux extraits de la sentence de M. le Juge paix qui leur étaient présentés par les électeurs auxquels ils contestaient le droit de vote.

Les jurés se montreront sévères, parce qu'il est de leur devoir de moraliser le suffrage universel dans leur malheureux pays.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori est chargé de la défense des sept accusés. Il s'étonne des réquisitions sévères de M. l'avocat général, alors que le crime reproché à ses clients est surtout et en l'espèce nullement établi. Il démontre que les accusés n'ont commis aucune irrégularité et explique et justifie tous ceux de leurs actes dans lesquels l'accusation sut voir une preuve de leur culpabilité. Les sommations qui leur ont été faites d'avoir à communiquer à leurs adversaires le registre des décisions de la commission municipale ont été faites après le délai légal et ils n'avaient pas à en tenir compte. Ils ont avec raison tout autant négligé les extraits de la sentence dont se prévalaient les 4 électeurs qui ne figuraient plus sur la liste électorale, conformément à une circulaire ministérielle qui avait été adressée au maire la veille des élections. La bonne foi du président du bureau électoral était entière et sa culpabilité ne saurait être retenue.

Me Decori sollicite l'acquittement de ses clients.

Seul déclaré coupable par le jury Giannetti Jean-François est condamné à treize mois d'emprisonnement.

Les six autres accusés sont immédiatement mis en liberté.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Rohn Jean-Paul, Sciarli Sylvestre, Casanova Jacques, Bellini Joseph-François, Orsoni Dominique-Antoine, Armani Paul-Antoine, Orsoni Pierre-Louis, Casanova Jacques-Pascal, de Carbuccia, violation de scrutin, violences ou menaces ayant retardé les opérations électorales.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Decori et Nivaggioli.

Théâtre Municipal

La représentation de la « Dame aux Camélias » a été ni plus ni moins une merveille, jamais nous n'avons assisté à une pareille interprétation de l'œuvre de Dumas.

La mise en scène a été splendide, les artistes ne sont surpassés. Nos charmantes actrices ont étalé des toilettes éblouissantes, et le rideau est tombé sur un tonnerre de bravos, bis et rappels.

Mme de Genet a rempli son rôle écrasant de Marguerite Gautier avec un talent irréprochable, tout a été admirable en elle, son jeu, son émotion, sa gaieté, sa mort. Nous la félicitons sincèrement ainsi que tous ses partenaires sans exception.

Nous sommes sortis éblouis ; en sortant nous avons félicité le directeur, M. Lafont, et il nous répondu avec bonhomie : ce n'est rien encore que tout cela ! attendez *Aegolion*, et vous verrez ce que nous savons tous faire. Nous attendons avec confiance, notre directeur ayant toujours tenu sa parole.

L'Art nouveau
DE SOIGNER ET GUÉRIR
PAR LE SANATOIRE GEORGES

L'Electricité dans un appareil de 4 grammes. — Drogues et Poisons. — Le Dermothérapisme naturel.

Il est dans l'histoire des sciences, de même que dans la vie des peuples, des époques sublimes où surgit tout à coup un événement imprévu qui entraîne avec lui et par lui toute une révolution dans l'ordre de choses établies. Une de ces heures vient de sonner pour la Médecine...

Tandis qu'ailleurs on cherchait parmi les drogues et les poisons, le moyen de mettre un terme souvent de l'Académie Dermothérapique dissolvant, par l'eau souffrances humaines ; l'électricité curative, toute une méthode thérapeutique et créaient, ainsi le Sanatoire Voltaïque, dont le dessin est reproduit ci-contre et qui constitue la base de la Méthode Dermothérapique.

Le savant chroniqueur du *Petit Journal*, M. Eugène Forest, écrivait dernièrement à ce sujet : « Avec le Sanatoire Voltaïque, on guérit en un tour de main un tas de maladies que j'épreuve quelque peine à énumérer. Par de simples applications à l'endroit malade, on dissipe toutes affections chroniques de l'Estomac ; on réveille la paralysie ; les Maladies du foie, de l'intestin, du système nerveux et de la moelle épinière sont effacées comme un mauvais rêve. La phtisie, l'asthme et les rhumatismes ne résistent pas plus au Sanatoire que le diable, l'allumineriz ou les maladies de langueur. »

Puis, s'adressant à la nature, les praticiens de l'Académie Dermothérapique créèrent une série de produits, externes pour la plupart, qui devinrent les adjuvants du Sanatoire Voltaïque et complétèrent sa puissante action. C'est ainsi qu'ils supprimèrent l'attirail formidable des bouveaux à funestes qui empoisonnaient l'organisme sans jamais guérir.

Pour répandre partout les bienfaits de la nouvelle méthode, le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 26, rue de Cichy, Paris, envoie gratuitement à toutes personnes qui lui en font la demande l'intéressant journal *le Propagateur Médical*, exposant avec clarté les principes du Sanatoire Voltaïque et de ses adjuvants.

Voilà comment la Dermothérapisme se substitue partout aux drogues d'antan et distribue généreusement son action merveilleuse pour le plus grand bien de l'humanité.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. B SERRA, rue St-François, 2.

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la PEAU
CRÈME VELOUTINE de Ch. FAY

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 30 Novembre 1900. — 7 heures du matin, + 8.8 midi, 1 12.1. heures du soir, + 9. Maxima, + 13 minima, + 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 738 mm. midi, 735 mm. 6 heures du soir, 739 mm.

Vent. — 9 h. du matin, N. O. moyen. 4 h. du soir, S. O assez fort.

Etat du ciel, pluvieux.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux : matin, + 0.58, soir + 0.70
Pluviomètre, à 9 heures du matin 13 mm.

∴

Tempête

Il a commencé à pleuvoir dans la nuit de jeudi et la pluie n'a cessé de tomber toute la journée de vendredi, mêlée à un vent parfois très violent. Aussi, par moments, ne pouvait-on s'aventurer dehors que très difficilement ; on ne compte pas les parapluies retournés et lacérés.

Sur mer, il faisait encore plus mauvais ; le paquebot postal a eu à lutter avec des rafales de vent épouvantables. Il est arrivé à onze heures.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prêlà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Arrestation

Ces jours derniers, le nommé M. a été arrêté en état de vagabondage par la gendarmerie de Castellare de Casinca. Conduit au cabinet d'instruction il a été placé sous mandat de dépôt après interrogatoire.

M., qui appartient à une honorable famille, est le fils d'un ancien juge de paix de l'arrondissement de Corte.

Ses parents le représentent comme un homme frappé d'aliénation mentale et dont la liberté pourrait même à un moment donné compromettre l'ordre public.

Leurs dires paraissent corroborés par des attestations émanant des autorités locales et d'un certain nombre de personnes absolument dignes de foi. Dans ces conditions M. le Juge d'Instruction a commis les docteurs Salicetti et Valentini à l'effet de procéder à l'examen mental de cet individu.

∴

Nouvelles universitaires

On lit dans le *Petit Niçois* :

M. Chanal, inspecteur d'Académie à Nice, est nommé sur sa demande inspecteur d'Académie à Ajaccio, et chargé, en cette qualité, des fonctions de vice-recteur de la Corse.

Le départ de M. Chanal attristera toutes les personnes qui, l'ayant fréquenté, avaient apprécié ses hautes qualités d'esprit et de cœur, et, à ces divers titres, conserveront de lui le meilleur et le plus durable souvenir.

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Avis

On demande une ou deux pièces, au 1er étage, pour siège social de société de secours mutuels.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'a tresser au bureau du journal.

Avis

Monsieur le Maire prie MM. les officiers, sous-officiers et vétérans délégués par leur Société pour faire partie du comité du monument à élever à Bastia à la mémoire des soldats, corses morts pour la Patrie, et MM. les membres du Conseil Municipal également désignés à cet effet, de vouloir bien se réunir, à la Mairie, dimanche, 2 décembre, à 2 heures de relevée dans la salle des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, A. GAUDIN.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 6.50 à 9 les 100 k.	
Tomates, 18 à 25 fr.	id.
Haricots verts, 25 à 120 fr.	id.
— rouges, 20 à 28 fr.	id.
— jaunes, 20 à 28 fr.	id.
Poires, 10 à 50 fr.	id.
Pommes, 15 à 45 fr.	id.
Noix, 55 à 70 fr.	id.
Coings, 10 à 25 fr.	id.
Châtaignes du Corse, 15 à 22 fr.	id.
— d'Ardèche, 25 à 32 fr.	id.
— du Var, 30 à 45 fr.	id.
Champignons des pins, 70 à 120 f.	id.
Olives vertes, 20 à 30 fr.	id.
Raisins de Carthagène, 38 à 50 fr.	id.
Citrons de Corse, 25 à 40 fr. le 1.000	
Oranges d'Algérie, 40 à 50 fr.	id.
Grives et merles de Corse, 20 à 35 fr. le 100.	

Quais de Marseille

Charbon de Corse, 9 à 9.50 les 100 k.
— du Var, 10.50 à 12.75 id.

Criée de Marseille

Langoustes vivantes de Corse, 300 à 350 fr. les 100 k.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2 ; pains 5/6 en vrac, 37.50 ; scié, rangé en caisse de 50 k, 42 fr. ; scié nouveau, 38 50

BOURSE DE PARIS

	29 Nov.	30 Nov.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.95	100.05
— 3 p. 0/0 amorti.	99.85	99.75
— 4 1/2 0/0.	101 95	102.15

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL du Sémaphore de Bastia

DOCTORAT EN DROIT

d'Aix :

M. Sébastien Moretti, avocat à la cour d'appel, a soutenu brillamment sa thèse devant la faculté d'Aix et a obtenu le grade de docteur en droit.

(Nous lui adressons nos félicitations).

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Sur les instances du général Mercier, le général Saint-Germain a accepté la candidature au sénat, dans le département d'Ille-et-Vilaine, afin de contribuer à défendre l'armée que l'on veut désorganiser.

Le Vote d'hier
et la Presse

La plupart des journaux enregistrent avec satisfaction le vote de la Chambre en faveur du président Kruger.

Seul, le *Siècle* dit que ce vote est une manifestation déplacée.

∴

Les amis du président Kruger qui assistaient à la séance se sont empressés de se rendre auprès de lui pour lui faire connaître les incidents de la séance et le vote.

Le président Kruger s'est montré très satisfait et a manifesté toute sa reconnaissance pour le Parlement français.

∴

La plupart des journaux anglais sont mécontents du vote de la Chambre d'hier. Ils sont convaincus que, malgré tout, aucune puissance n'interviendra en faveur du Transvaal et ils ajoutent que l'Angleterre a fait trop de dépenses pour pouvoir renoncer à sa conquête.

La Maladie du Tsar

Le *Daily Mail* dit que le Tsar est maintenant hors de danger ; les médecins cependant craignent une rechute à cause de la malaria qui sévit à Livadia.

L'Ambassadeur d'Allemagne

Le comte de Munster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, sera remplacé par le prince Radolen, actuellement ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

Le comte de Munster, qui est âgé de 80 ans, a obtenu de l'Empereur l'autorisation de prendre sa retraite

Aux Philippines

de Washington :

Le président Mac-Kinley a donné des ordres pour que l'on agisse vigoureusement aux Philippines, de manière à écraser la rébellion avant la saison des pluies.

M. Kruger à Paris

Le départ du président Kruger est définitivement fixé.

M. Kruger partira demain, à 1 heure 45 du soir, par train spécial, dans lequel prendront place les membres de sa famille et toutes les personnes qui font partie de sa suite.

A l'Elysée

Cette après-midi, le président Kruger s'est rendu à l'Elysée pour prendre congé du président de la République.

Les honneurs lui ont été rendus à l'arrivée et au départ suivant le cérémonial réservé aux Chefs d'Etat.

M. Kruger s'est entretenu assez longuement avec M. Loubet.

Au Luxembourg

En quittant l'Elysée, le président Kruger s'est rendu au Luxembourg pour faire sa visite d'adieu au président du Sénat.

L'entretien avec M. Faillières a été assez long.

M. Kruger l'a chargé de remercier les membres du Sénat de leur vote de ce jour et de leur direcombien il a été sensible à cet éclatant témoignage d'estime et de sympathie.

Au Palais-Bourbon

M. Kruger a fait enfin sa visite au président de la Chambre.

Il a remercié en termes émus M. Deschanel du vote de la Chambre d'hier et l'a chargé de remercier les députés, en son nom et au nom du peuple Boer.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Défaite des Anglais

Capitulation de Dewetsdorp

Un télégramme de lord Roberts confirme la nouvelle que le général De Wet a fait capituler, le 23, la garnison anglaise de Dewetsdorp ; cette garnison était composée de 400 hommes et possédait 2 canons.

Les Anglais ont perdu 15 hommes et ont eu 42 blessés.

Le général De Wet s'est emparé de toutes les munitions, puis a il évacué la ville.

Le général Knox s'est mis à la poursuite des Boers et les a obligés à se retirer vers l'Ouest.

La Presse anglaise

Les journaux anglais commentant la capitulation de Dewetsdorp, reconnaissent que c'est là un événement d'une grande importance ; quelques-uns le qualifient de désastre.

Le *Daily Mail* dit qu'il faut mettre en action toutes les forces de la nation pour en finir une fois pour toutes avec les rebelles.

Le *Morning Leader* rappelle ironiquement que le gouvernement a déclaré pompeusement, il y a déjà six mois, que la guerre était terminée.

Les journaux sont unanimes à reconnaître que cette capitulation aura une grande influence sur les débats du Parlement qui se réunit le 3 décembre.

Combat de Luckhonn

Une troupe de 500 Boers a attaqué le corps du général Settle, à quinze milles à l'ouest de Luckhonn ; malgré la vigueur de l'artillerie anglaise, les Boers se sont maintenus dans leurs positions.

Le combat a duré neuf heures ; ce n'est qu'à la fin que les obusiers de l'infanterie anglaise parvinrent à déloger les Boers qui se replièrent en bon ordre, sans être inquiétés.

Le haut commandement

Lord Roberts a abandonné le commandement du corps d'occupation à lord Kitchner.

Départ de lord Roberts

Lord Roberts a quitté Johannesburg pour se rendre à Durban, où il arrivera très probablement le 7 décembre.

ANÉMIE EN 20 JOURS ELIXIR S. VINCENT-DE-PAUL
GUÉRISON RADICALE ET CERTAINE
Les Pauvres ont le Droit de Guérir Gratuitement
Exigez le Nom de l'Elixir et le Portrait de S. Vincent-de-Paul

Les 28 jours des instituteurs

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet de dispenser les membres de l'enseignement public de l'une des trois périodes de 28 jours aux paiements ils sont assujettis.

Cette proposition est adoptée.

Le Sénat s'ajourne ensuite à mardi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bompard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Drame du Soudan

Suite de la discussion des interpellations de M. Vigné sur le drame du Soudan et de M. Lasies sur les événements de Zinder.

M. Decrais

ministre des colonies répond aux observations développées à la séance de vendredi dernier par MM. Vigné et Lasies. Il fait son tour le récit des événements qui se sont produits d'après les documents officiels et les enquêtes ordonnées.

Le ministre a ensuite justifié son attitude dans les affaires Voulet et Chanoine. Il donne lecture des déclarations du capitaine Voulet ; après le meurtre du colonel Klobb, le lieutenant Chanoine a dit : Je prends la brousse avec toi.

M. de Cassagnac s'écrie : Ce sont deux bandits.

Le ministre passe ensuite aux affaires de Madagascar. Il fait le plus grand éloge des opérations militaires ordonnées par le général Gallieni et de son administration qui a donné les résultats les plus satisfaisants. Il s'étonne qu'on ait pu attaquer les actes de ce vaillant officier.

M. le Myre de Vilers

monte ensuite à la tribune.

Le député de la Cochinchine, qui est rapporteur du budget des colonies, rend, à son tour, un éclatant hommage à l'administration du général Gallieni, à Madagascar.

M. le comte d'Agoult, député du Sénégal, et M. Usiglio, député de la Guyane, prennent successivement la parole.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Breton, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

CATASTROPHE D'ANICHE

M. Basly adresse une question au ministre des travaux publics sur la catastrophe d'Aniche.

Le ministre répond que les causes de ce triste événement sont encore inconnues et qu'il ne peut répondre à la question qui lui est adressée. Dès que les rapports des ingénieurs lui seront parvenus, il sera en mesure de fournir les explications qui lui sont demandées.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de l'Agriculture

Suite de la discussion générale sur le budget du ministère de l'agriculture.

Le ministre répond aux observations présentées à la séance d'hier matin.

En ce qui concerne la fièvre aphteuse, il déclare qu'il a pris toutes les mesures pour la combattre.

Sur les autres questions visées par les divers orateurs, il déclare qu'il fera tout son possible pour donner pleine et entière satisfaction aux demandes légitimes des agriculteurs.

Suite lundi.

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux avant la séance et a procédé à la nomination de deux commissions, chargées de l'examen, l'une du projet de loi portant autorisation de décerner des croix de la légion d'honneur et des médailles militaires à titre exceptionnel ; l'autre, de la proposition de loi de M. Combes sur l'incompatibilité appliquée aux médecins de l'Assistance gratuite.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 20.

M. Teisserenc de Bort, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Projet de loi d'intérêt local

Adoption du projet de loi autorisant la ville de Lodève à contracter un emprunt.

HOMMAGE A M. KRUGER

Plusieurs membres déposent une émotion identique à celle adoptée hier par la Chambre pour affirmer ses sympathies envers le président Kruger et le peuple boer.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Les licences municipales

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à exempter du timbre les rôles des licences municipales.

Le Sénat a adopté.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et parfaitement des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cotlets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Caleçons pour hommes, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants cheverau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Rubanerie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0,0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais GARNET
chargera à Bastia vers le 25 Novembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS
P. VATTELAPESCA
(P. LUCIANA)
1re SÉRIE

In Campagna Commedia in 3 atti. 50 c.	In Città Commedia in 3 atti. 50 c.
U Matrimoniu di Fiffina Commedia in 4 atti. 30 c.	U Trionfu di Vuffalavella Commedia in 4 atti. 50 c.
Laura Pucinesa Commedia in 4 atti. 40 c.	Dece anni dapù Commedia in 3 atti. 50 c.

Les six Commedie, réunies ensemble, un volume de 404 pages
Prix. 2,50 ; franco : 2,90

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix : 1.50. -- Franco : 1.90

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
BRIQUES, TUILES, CARREAUX, MITAINS & FAITIÈRES
Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Billard à vendre
S'adresser au bureau du Journal.

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

LE SEUL
journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

Amer-Icain
Véritable Apéritif excellent.
Rhum Marouka
Dans les principaux établissements
Exiger la marque

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

BEAUX-ARTS

M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a étudié tous les perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, Ecole navale, etc. .

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus importantes et les plus suivies de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

LA MÉDECINE NOUVELLE
17e ANNÉE
JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME
fondé par les docteurs PÉRADON & DUMAS de la Faculté de Médecine de Paris
Dans un but de propagande
la MÉDECINE NOUVELLE est envoyée
GRATUITEMENT
pendant DEUX MOIS
à tous nos lecteurs qui en feront la demande.
Tous les malades ont intérêt à lire :
LA MÉDECINE NOUVELLE ILLUSTRÉE
où ils trouveront les renseignements les plus complets sur la méthode vitaliste suivie pour la guérison de toutes les maladies rebelles aux autres traitements : goutte, rhumatisme, maladies nerveuses, diabète, albuminurie, phtisie, cancer, maladies du cœur, du foie, des reins, de la vessie, de l'estomac, de l'intestin ; les tumeurs et les fibromes ; les affections des voies urinaires ; l'obésité, les maladies de la femme, etc.
Toutes les consultations sont gratuites
Écrire : HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE
PARIS — 49, rue de Bondy — PARIS

MAISON L.-N. MATTEI & Cie

Les apéritifs indispensables sont :

L'AMARO MATTEI
ET
LE VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA

Ce nouveau **Vin apéritif**, dont la supériorité sera reconnue à sa juste valeur, offert par la Maison **L.-N. MATTEI**, diffère complètement de tous ceux connus jusqu'à ce jour. Il n'est composé qu'avec des substances absolument **hygiéniques** et **stomachiques.**

BOUGIES PEYNAL
Affections intimes.

ELIXIR DENTIFRICE

LA MÉDECINE NOUVELLE
JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME
ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN, PAYABLE DANS LA VENTE DEMANDE ADRESSÉE :
HOTEL DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 49, rue de Bondy, PARIS
Envoi FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande adressée :

CAPILOSE
RÉGÉNÉRATEUR DE LA CHEVELURE

THYMOL-TOILETTE
EXTRAIT
PARFUM ANTISEPTIQUE

DEMANDEZ ET OFFREZ
dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
se dégustant à la Glace comme
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare
Tout bon buveur doit boire ce apéritif

25e ANNÉE — DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1900 — N° 167

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Un An 20 fr., Six mois, 10 fr., Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPART. 22 » 12 » 6 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : *Avent.*
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 41 m. — Coucher, 3 h. 58 m.
LUNE : Premier quartier, le 29 — Pleine, le 6
FÊTE DE DEMAIN : Saint François Xavier.

1er DÉCEMBRE

COMITÉ DE DÉFENSE
des Intérêts
DE LA VILLE & DE L'ARRONDISSEMENT de Bastia

Sur la convocation de M. Ajaccio, président de la Chambre de commerce de Bastia, le Comité chargé de la défense des intérêts de la ville de Bastia s'est réuni à l'hôtel de ville ce jourd'hui, 29 novembre 1900. La presqu'unanimité des membres a répondu à la convocation.

S'étaient fait excuser MM. Farinole, sénateur ; Antoine Gavini, ancien député ; Pierre de Casabianca, Massoni, conseillers généraux ; Santelli, conseiller d'arrondissement de Nonza ; Paccinelli, maire de Calvi.

M. le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Comité qui ont répondu à son appel en ces termes :

Allocution de M. Ajaccio

Messieurs,

La Chambre de Commerce est heureuse de souhaiter la bienvenue aux membres de cette assemblée qui ont bien voulu répondre à son patriotique appel.

Emue de l'éventualité dont est menacée la ville de Bastia, elle a pris l'initiative de cette réunion dont l'objet est de défendre ses intérêts et ceux des arrondissements compris dans son rayon.

Elle vous propose dans ce but la constitution d'un comité chargé de condenser les éléments d'une respectueuse protestation auprès des pouvoirs publics contre toute mesure qui pourrait porter atteinte à la prépondérance économique et politique de la Ville et des arrondissements précités.

Le Comité aurait aussi pour mandat d'insister énergiquement pour la réintégration du chef de la marine à Bastia, où il a résidé depuis sa création, et pour le maintien dans cette ville du Gouverneur militaire qui siège parmi nous depuis plus d'un siècle.

Au nom de la Chambre de Commerce de Bastia je profite de l'occasion qui m'est offerte pour proclamer toute notre reconnaissance envers le gouvernement de la République qui a bien voulu nous accorder pour l'amélioration du port Saint-Nicolas une subvention de 600,000 francs.

Cette contribution jointe aux produits de nos péages locaux qui atteindront 650,000 francs, nous permettra de mener à bonne fin le programme des travaux nécessaires pour faire de notre port un abri commode et sûr par tous les temps.

J'exprime fermement le vœu que la sollicitude du Gouvernement à notre égard soit telle à l'avenir que nous n'ayons que des sentiments de gratitude et de dévouement à lui témoigner.

Après quoi il invite l'assemblée à constituer son bureau définitif.

M. Gaudin, maire de Bastia, demande la parole. Il fait connaître qu'une grande partie des membres du Comité propose de constituer le bureau de la manière suivante :

MM. Astima, député de l'arrondissement, Gaudin, maire de Bastia, présidents d'honneur.

M. Ajaccio, président effectif.

M. Antoine de Morati, conseiller général, vice-président.

MM. Sébastien de Caraffa, conseiller général de Bastia ; Dapelo, conseiller d'arrondissement de Bastia ; Giordani, conseiller municipal de Bastia ; Charles Vittini, maire de La Porta, membres.

M. Casalta, avocat, représentant de la Presse, secrétaire.

Ces désignations sont acceptées par l'assemblée à l'unanimité.

Le bureau étant ainsi définitivement constitué, la parole est donnée de nouveau à M. Gaudin.

Exposé de M. Gaudin

Le Maire de Bastia, développant les considérations déjà exposées par lui au Conseil municipal, s'attache principalement à démontrer que les besoins de la défense de l'île commandent impérieusement le maintien à Bastia du siège du Gouvernement militaire.

Que cette nécessité, depuis longtemps reconnue, est devenue plus réelle encore depuis que Corte a été désigné comme devant être en temps de guerre le centre de la défense et des approvisionnements.

Qu'il est incontestable que le Général commandant éventuel des forces militaires de l'île aura bien plus de facilités de réunir les troupes et le matériel dont il dispose en se rendant de Bastia à Corte que s'il avait à rejoindre cette dernière ville en partant d'Ajaccio. Les voies d'accès sont plus courtes et plus faciles en toute saison.

Bastia est également la tête de ligne des trois réseaux des Chemins de Fer Départementaux ouverts, Bastia-Ajaccio, Bastia-Calvi, Bastia-Ghisonaccia. Elle sera dans un avenir qui ne peut être éloigné en communication rapide avec les ports de Porto Vecchio et de Bonifacio.

Toutes ces raisons indiquent assez que le Gouverneur militaire est mieux placé à Bastia que dans toute autre ville de la Corse pour pourvoir en cas d'alerte transmettre ses ordres et diriger les troupes dont il a la direction.

M. le Maire, entrant dans des considérations d'un ordre économique particulières à la ville de Bastia, fait ressortir quels avantages le chef-lieu de l'arrondissement et les cantons environnants retirent de la présence d'un effectif de troupes et du groupe d'officiers supérieurs ou subalternes qui résident dans notre ville. Il se borne à indiquer ces avantages, mais il invite spécialement l'assemblée à proclamer avec unanimité que, à son avis, c'est spécialement dans le Nord de l'île que doit être concentrée la défense, puisque l'ennemi aura avant tout intérêt à occuper les régions les plus industrielles du département, telles que la Balagne, le Nebbio, les plaines de Marana et de Casinca et la plaine orientale. Il invoque à l'appui de sa thèse les précédents de notre histoire insulaire et l'autorité incontestable et persévérante sur ce point de l'Empereur Napoléon.

Observations de M. Morati

M. de Morati demande la parole.

Revenant sur les dernières considérations présentées par M. Gaudin, il rappelle que de tout temps la Corse a été attaquée par le Nord, que c'est contre Saint-Florent et Bastia que l'ennemi a dirigé ses premiers efforts, et que c'est l'occupation des pays rapprochés de ces deux places qu'il a principalement recherchées. Tels ont été les plans de campagne de de Thermes, de Boissieux, de Wirtemberg, de Chauvelin, de Vaux, et de Nelson.

Les événements importants de notre histoire se sont passés d'ailleurs dans les pays d'en deçà des monts, et c'est là que les Corses ont le plus souvent et le plus vaillamment combattu. En ne concentrant pas la défense sur Saint-Florent et sur Bastia, en laissant les plus belles contrées de la Corse à la merci de l'ennemi, on le rend bientôt maître du pays tout entier. L'histoire est là qui le démontre.

Telle était l'opinion de Napoléon. Il connaissait personnellement la valeur des positions militaires de la Corse, et, de l'armée d'Italie, en 1797, envoyant des instructions pour l'armement et la défense de l'île, c'est au Nord qu'il proposait d'établir un puissant armement et la plus solide défense. « Je vous » ai fait connaître, écrivait-il au » Directoire exécutif, mon opinion » sur la défense de la Corse : elle » consiste à concentrer toute la dé- » fense de l'île dans le port de » Saint-Florent et à y construire » une place raisonnable.

» Il n'y a que ce point, ajoute-t-il, » qui soit bien essentiel à la Répu- » blique... Si nous eussions eu une » place à Saint-Florent et que nous » y eussions concentré toutes nos » forces, les Anglais ne se seraient » pas emparés de la Corse ».

Un membre du Comité désire connaître sur la question l'avis de M. le député de l'arrondissement.

Déclarations de M. Astima

M. Astima approuve sans réserve l'initiative prise par la Chambre de Commerce et la constitution d'un Comité et, reconnaissant la justesse des raisons précédemment invoquées par la Chambre de commerce et le Conseil municipal de Bastia, il promet de les appuyer de tout son crédit auprès des pouvoirs publics.

Il ajoute que si, jusque dans le courant de l'année, il partageait l'avis de ceux qui prétendaient que Bastia ne pouvait pas être défendue du côté de la mer, il a entièrement modifié son opinion depuis qu'il a eu connaissance de l'invention du nouveau canon qui a une très grande portée pour les plus fortes cuirasses.

Il déclare en terminant qu'il se met entièrement à la disposition du Comité pour se rendre à Paris dans le plus bref délai porter auprès des ministres de la Guerre et de la Marine, les revendications de la ville et de l'arrondissement, et de rapporter la réponse qui lui sera donnée.

Observations de M. Sébastien Gregorj

M. Gregorj demande à présenter quelques observations.

M. Gregorj rappelle l'opinion de Napoléon et de Paoli sur la nécessité de concentrer la défense sur la partie septentrionale de l'île.

Il fait remarquer que dans les négociations qui intervinrent entre le duc de Choiseul et le général Paoli, le Ministre Français, en demandant la cession de Bastia, de Saint-Florent et du Cap-Corse, considérait cette partie comme les points les plus essentiels à occuper pour être maître de l'île.

M. Gregorj ajoute que sur une des hauteurs du Pigno dominant Bastia a été construit, il y a quelques années à peine, un poste de télégraphie militaire optique, destiné à établir une communication permanente entre la Corse et les forts de Nice.

Qu'en temps de guerre, toutes relations pouvant être coupées avec le continent, c'est par ce point seul que pourront être entretenues les communications entre le Général Gouverneur et le Commandant du 15e corps dont il dépend.

Qu'à ce point de vue donc aussi il est incontestable que le maintien du siège du gouvernement militaire à Bastia se justifie.

A ce moment on prévient M. le Président que la population réunie sur la place de l'Hôtel-de-Ville désirerait qu'un de ses délégués fut admis au sein du Comité. Il est fait droit à cette demande et M. Hyacinthe de Montera est introduit.

Il fait connaître au Comité qui

---

99 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXI

LE CLUB DU CHEVAL PATRIOTE

Au château, la fête destinée à célébrer l'arrivée de la marquise de Châteaugiron ne s'était vu troubler par aucun accident, et ses moindres détails avaient obtenu autant de succès qu'en pouvait désirer le juge de paix, son principal auteur.

Le dîner offert à la table même des maîtres de la maison, aux dignitaires et à une partie des notables du bourg ; le festin, moins raffiné peut-être, mais fort somptueux cependant, servi à la compagnie de pompiers sous une tente dressée à cet effet et décorée de banderoles aux couleurs de Châteaugiron ; le bal champêtre sur la terrasse, les jeux de toute espèce dans les jardins, un assez joli feu d'artifice sur la chute du jour, à l'ex-semblé d'une pelouse au bout de laquelle commençait le parc, tout, en un mot, avait réussi au delà des espérances de l'ordonnateur de la fête.

Complimenté à vingt reprises sur le beau résultat de ses diverses dispositions, M. Bobilier d'ailleurs avait remporté au dessert un succès plus flatteur encore, puisqu'il lui était tout personnel. En dépit de la mine renfrognée du curé Dom martin, et malgré les railleries échangées à demi-voix entre la douairière de Boulvalot et le vicomte de Langeac assis à côté l'un de l'autre, les couplets chantés par le juge de paix avec l'enthousiasme le plus chevrotant, avaient obtenu les honneurs du bis, et la jeune marquise, comparée tour à tour à Hébé, à Vénus et à Minerve, avait, en retour de cette galanterie mythologique, porté la santé du poète septuagénaire en exprimant l'espoir qu'il vivrait encore assez longtemps pour être le parrain du premier enfant de la petite Pauline, âgée pour lors de six mois à peine.

— Après le jour d'aujourd'hui auquel je ne comparerai jamais nul autre, répondit M. Bobilier ému jusqu'aux larmes, ce serait le plus beau jour de ma vie, et si je vis assez pour le voir éclore je pourrai m'écrier alors comme le vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine !*

Il n'est pas de bonheur sans mélange ; à la tombée de la nuit, une averse imprévue et persistante éteignit l'illumination destinée à succéder au feu d'artifice ; mais tout avait trop bien réussi jusque-là pour que cet accident pût être regardé comme un contre-temps sérieux.

A neuf heures du soir, la place du château, si bruyante tout le jour, était redevenue calme et silencieuse ; la pluie achevait de noyer les lampions placés autour de l'arc de triomphe, le long de la façade de la mairie, devant le porche de l'église et sur les fenêtres de quelques édifices particuliers qui avaient essayé de participer à l'illumination. En face du château, la ligne de maisons au milieu de laquelle se trouvait l'auberge du Cheval-Patriote, était plongée dans une obscurité profonde, dissipée à demi devant l'auberge même par une grosse lanterne accrochée à côté de l'enseigne et criant au vent sur sa potence rouillée.

A de longs intervalles, quelques bourgeois de Châteaugiron, se dirigeant prudemment à travers ces ténèbres visibles, venaient frapper à la porte du logis de Toussaint Gilles ; mais quoiqu'en raison de sa destination habituelle, l'entrée de ce lieu parut devoir être publique, on n'y était admis ce soir là qu'après avoir subi, à travers la porte entre-baillée, une espèce de reconnaissance militaire.

Un corridor, aboutissant à l'escalier du premier étage, coupait le rez-de-chaussée de l'auberge en deux parties à peu près égales. D'un côté se trouvaient la cuisine et un réduit où couchait l'espèce de marmiton qui présidait au gouvernement des fourneaux ; de l'autre côté, on entrait dans une assez grande salle à manger, derrière laquelle s'ouvrait une autre pièce beaucoup plus petite dont l'unique fenêtre donnait sur une arrière-cour.

Dans cette seconde chambre assez reculée pour que de la rue on ne pût entendre ce qu'on y disait ni voir ce qui s'y passait, une demi-douzaine de bourgeois de Châteaugiron, parmi lesquels deux ou trois ne nous sont pas inconnus, étaient assis autour d'une table ronde couverte d'un vieux tapis, et sur laquelle deux chandelles, placées dans des flambeaux de cuivre, brillaient d'un assez triste éclat, car personne depuis longtemps n'avait songé à les moucher. Du reste, on n'apercevait sur la table ni verres, ni cartes, ni dés, ni bouteilles ; cette absence significative et la chaleur mystérieuse avec laquelle s'entretenaient les interlocuteurs, annonçaient que leur réunion avait un tout autre but que celui qui dirige d'ordinaire les habitués d'un cabaret.

— Je vous dis que j'en suis sûr, disait à demi-voix un personnage joufflu, en qui le lecteur reconnaîtra le greffier Vermot, l'aide de camp, mais non l'ami, bien s'en fallait, du digne juge de paix.

— Et moi je suis sûr du contraire, répondit du même ton un autre interlocuteur qui n'était autre que le boucher Gautherot à qui le matin même le docte aubergiste avait donné une si belle leçon de blanco.

— Je tiens cela de la bonne de la vieille Hergeret, reprit le greffier en insistant, et elle le tenait elle-même de sa maîtresse qui a tout vu de ses propres yeux.

— Et moi, reprit le boucher avec non moins d'obstination, j'ai rencontré ce soir Lavernier le pêcheur, qui se trouvait justement sur la rivière quand la chose est arrivée.

— La parole est à Vermot, dit un gros homme, coiffé d'une casquette de loutre, qui en l'absence du capitaine Toussaint Gilles, semblait exercer les fonctions de président.

— Oui, laissez parler le greffier, ajouta-t-il à la fois deux ou trois des assistants.

Le greffier Vermot, espèce de courtier marron judiciaire qui prenait le titre complexe de magistrat-homme de loi, et se mêlait de donner des consultations, jouissait dans le club du Cheval-Patriote d'une tout autre importance que le boucher Gautherot, dont le principal mérite consistait à soigner assez correctement un mouton, non que ce dernier talent ne suffise quelquefois pour porter un individu au pouvoir, ainsi qu'on en a eu plus d'un exemple en 1793 ; mais en 1830, la situation un peu agitée à la surface était fort calme au fond, et les hommes de plume primaient les hommes de couteau, comme ils le font encore aujourd'hui, fort heureusement.

(A suivre).

justement émue de la gravité de la situation, la population de Bastia désire savoir quelles ont été les décisions prises.

M. le Maire résume les différents points de la discussion et donne l'assurance au délégué de la population que tous les pouvoirs électifs réunis ont partagé l'avis de la Chambre de Commerce et du Conseil municipal de Bastia, et qu'ils viennent de donner mission à M. le Député de l'arrondissement, de soutenir en haut lieu la cause juste de la ville et de l'arrondissement.

M. le Président demande au Comité de prononcer la clôture de la discussion et de rédiger une adresse qui devra être remise à MM. le Président du Conseil, aux ministres de la Guerre et de la Marine.

M. Decori fait observer qu'à son avis la simple remise du procès-verbal suffirait.

M. le Maire lui répond que le procès verbal est sans doute un document suffisant pour constater l'expression des diverses opinions qui se sont manifestées, mais qu'il doit avoir comme corollaire une adresse directe aux pouvoirs compétents.

L'Assemblée partage cette dernière opinion, charge le bureau de la rédaction de cette adresse, et prie M. Astima, député de l'arrondissement, de vouloir bien la présenter aux membres du Gouvernement.

Adresse du Comité

En exécution de la délibération prise le 29 novembre 1900 par le Comité de défense des intérêts de Bastia et de son arrondissement, les membres du bureau se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de M. J.-J. Ajaccio, et ont rédigé la présente adresse que M. le député Astima a bien voulu se charger de remettre aux représentants du Gouvernement.

Considérant que depuis l'annexion de la Corse à la France le siège du gouvernement militaire de notre île a toujours été Bastia et que cet état de choses a été maintenu depuis plus d'un siècle.

Considérant que par leur situation géographique Bastia et Saint-Florent sont les deux points stratégiques sur lesquels les efforts de la Corse ont toujours été concentrés.

Que notre histoire en a démontré la nécessité, toutes les invasions étrangères s'étant produites de ce côté.

Considérant que le transfert à Ajaccio du Gouverneur militaire, de l'état major, des troupes et des services auxiliaires qui en dépendent, amènerait une crise économique réelle pour la ville de Bastia et pour l'arrondissement.

Considérant que la population entière de la ville et des cantons environnants s'est justement émue d'une pareille éventualité, qu'en présence de la surexcitation des esprits cette mesure serait impolitique et pourrait entraîner les conséquences les plus graves.

Considérant que Bastia est le quartier de beaucoup le plus important au point de vue de l'inscription maritime.

Les membres soussignés approuvent dans leur entier les délibérations prises à ce sujet par la Chambre de commerce et le Conseil municipal de Bastia et par les Conseils municipaux d'autres communes de l'arrondissement; supplient les représentants du gouvernement d'y maintenir le siège du gouvernement militaire et d'y faire réintégrer le commandement de la marine.

Bastia, le 30 novembre 1900.

Signés: AJACCIO J.-J., *Président*.
DE MORATI, *Vice-Président*.
DE CARAFFA, *Membre*.
DAPELO, *idem*.
GIORDANI, *idem*.
VITTINI, *idem*.
CASALTA, *Secrétaire*.

Cours d'Adultes

Le Directeur de l'École laïque de la Place Saint Nicolas a l'honneur d'informer les familles que des Cours gratuits seront organisés, comme les années précédentes, dans son Etablissement, en faveur des jeunes gens de 13 à 21 ans, à partir du lundi, 3 décembre courant.

Ces cours seront professés par tous les Maîtres de l'École, tous les lundis et vendredis, de 8 heures à 9 heures et demie du soir.

∴

A l'École laïque de filles de la Rue de l'Opéra, 19, les Cours se feront également les lundis et vendredis, de 7 heures et demie à 9 heures du soir.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 décembre, à 3 heures

1. Kowsky March.
2. Une journée à Vienne, Suppé.
3. Ronde de Nuit, Verneuil.
4. Hérodiade, Massenet.
5. Valse du Barbier.

Le Chef de Musique, MOULINES.

Gazette Départementale

AJACCIO. — Les obsèques de Mme veuve Bodoy ont eu lieu au milieu d'un immense concours. On peut dire que toute la population y assistait, non seulement pour témoigner ses sympathies à ses fils, M. le Maire d'Ajaccio, et M. Nicolas Bodoy, avocat à Tunis, mais aussi pour rendre un éclatant hommage à la mémoire d'une femme remarquable par ses vertus et les grandes qualités du cœur et de l'esprit.

Nous adressons à MM. Bodoy et à leur famille toutes nos condoléances.

∴

PATRIMONIO. — Dernièrement on célébrait à Patrimonio la fête de saint Martin, patron de la paroisse.

Par suite de deuils récents qui ont frappé diverses familles, le village ne présentait pas l'animation des années précédentes. Mais la fête spirituelle n'a pas manqué d'éclat.

L'église ornée de ses plus riches parures pouvait à peine contenir les nombreux fidèles qui se pressaient aux diverses cérémonies; le maître-autel resplendissant de mille feux disposés avec art parmi les fleurs artificielles était d'un effet féerique.

A onze heures, M. le curé Pariggi, entouré de divers ecclésiastiques, a célébré la grand'messe. Les chants liturgiques ont été exécutés par les chantres de la paroisse avec un ensemble et une habileté remarquables. Le soir, à vêpres, M. Antoine-François Pedroni a fait entendre sa voix harmonieuse au *O Salutaris*, qui a été fort apprécié. Les orgues, sous les doigts de M. Clementi, l'organiste bastiais ont beaucoup contribué à rehausser l'éclat de cette solennité, qui s'est terminée par le *Te Deum* et la bénédiction du T.-S. Sacrement.

∴

SARI D'ORCINO. — Le brigadier de gendarmerie Serra est nommé maréchal des logis à Sari d'Orcino.

∴

AJACCIO. — Est déclarée vacante la succession de Santandrea Toussaint, âgé de 74 ans, né à Ajaccio, fils de Martin et de Marie-Dominique Sari, demeurant à Alger, y décédé le 6 août 1900. Actif, environ, 550 fr.; passif, environ 170 fr.

Tarif uniforme

Les différents prix auxquels sont offerts aux Consommateurs les célèbres SAVONS DES FRÈRES DU CONGO, *n'ont plus de raison d'être depuis la baisse des matières premières. On devra donc considérer comme* CONTREFAITS LES SAVONS VICTOR VAISSIER *N° 108, vendus au dessous de 0.60 le pain ou de 1 75 la boîte.*

Théâtre Municipal

Aujourd'hui, dimanche, en matinée, pour les Elèves du Lycée, irrévocablement, dernière de « La Mendiante de Saint Sulpice ». Ce drame dont le succès a été très franc obtiendra de tous les spectateurs d'unanimes applaudissements.

Nous le recommandons spécialement aux familles.

Le soir, « La Dame aux Camélias » le chef d'œuvre de Dumas, admirablement monté et ayant été vendredi, jour de la première, très goûté.

Le spectacle sera complété par « Fais ce qui dois, » drame patriotique en vers et en 1 acte de François Coppée, avec le concours du « Petit Castel. »

Ces divers spectacles ne seront plus représentés, la direction ayant l'intention après « Napoléon » d'offrir au public un grand nombre de nouveautés, parmi les quelles : Les deux Gosses, De ant l'Ennemi, Le Roi de Rome, dit l'Aiglon, Michel Strogoff, Durand et Durand, Trois femmes pour un mari, l'Abbé Constantin, etc.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 1er décembre 1900

Violation de scrutin

Ce sont encore les compétitions électorales qui amènent sur la sellette huit habitants de la commune de Carbuccia.

L'accusation leur reproche la violation du scrutin, des menaces ou violences ayant retardé les opérations électorales, crimes prévus et punis par les articles 59 et 60 du code pénal, 42, 43, 47 du décret du 2 février 1852.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Le 6 mai 1900, à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal à Carbuccia, le bureau était présidé par le Maire Michelesi Annibal. Deux des assesseurs, Rehm Paul et Sciarli Sylvestre, appartenaient au parti opposé. Vers quatre heures une discussion s'éleva dans la rue au sujet de l'électeur Borelli Pierre, dont le vote était sollicité par les partisans de chaque liste.

Le Maire rétablit l'ordre un moment troublé, mais cet incident provoqua une certaine surexcitation. L'attitude de quelques électeurs devint menaçante et le Maire fit alors fermer les portes du bureau. Sur la demande de Rehm, le Président autorisa deux de ses adversaires à assister au dépouillement. Puis il proposa de confier l'urne aux gendarmes pour la faire transporter à la préfecture. Cette proposition n'ayant pas été acceptée, le Président compta les bulletins. Il en trouva cent soixante. Le chiffre des émargements s'élevait à cent cinquante-sept. Rehm demanda l'annulation des trois bulletins, et ouvrant une fenêtre, il cria à ses partisans qu'on leur volait des suffrages.

Casanova Jacques escalada le premier la fenêtre. Après lui pénétrèrent immédiatement dans la salle Orsoni Dominique Antoine, Armani Paul-Antoine, Bellini Joseph François, Casanova Jacques-Pascal et Orsoni Pierre-Louis. Casanova Jacques frappa sur le bureau avec un gros bâton en disant au Maire : Si vous ne voulez pas nous faire justice, nous nous la ferons nous-mêmes.

Armani Paul tenait aussi des propos menaçants. Orsoni Dominique mit la main sous la veste comme pour chercher une arme. Le Maire recommença à compter, pour s'assurer de l'erreur qui avait pu être commise. Mais les deux assesseurs, Rehm et Sciarli, prirent des bulletins dans l'urne. Et les six autres suivirent cet exemple. Ils avaient atteint leur but. L'irruption dans le collège électoral et la violation du scrutin ne permettaient pas aux élus d'être proclamés.

M. l'avocat général Angeli occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense prennent place Me Decori et Nivaggioli.

Les accusés persistent dans leurs interrogatoires, dans le système qu'ils ont adopté au cours de l'information. Le maire Michelesi Annibal avait commis un délit d'addition de bulletins : ils ont tout fait pour ramener le maire à de meilleurs sentiments et le décider à défaire les trois bulletins trouvés en plus dans l'urne ; n'ayant pu y parvenir, et comme ils étaient décidés à se faire justice, ils ont mis le maire dans l'impossibilité de consommer la fraude qu'il avait projetée. Ils protestent contre les exagérations du maire et de ses partisans ; aucun d'eux n'était armé et ils n'étaient certainement pas animés d'intentions criminelles.

Neuf témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général, tous sont partisans du maire Michelesi Annibal, et ils confirment leurs dépositions écrites.

Une fois l'audition des témoins terminée, la parole est donnée à l'organe du ministère public.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli prononce un sévère réquisitoire. Les faits reprochés aux accusés sont matériellement établis, ils sont même en très grande partie reconnus par les accusés qui se sont pour ainsi dire bornés à atténuer leurs torts.

L'honorable organe du ministère public démontre que rien de répréhensible ne peut être relevé dans la conduite du maire Michelesi, dans la journée du 6 mai 1900. En admettant même que, sur ce point, les allégations des accusés soient justifiées, il est incontestable qu'ils n'avaient pas le droit de se faire justice eux-mêmes. Dans de pareilles conditions et étant donnée la nécessité de mettre un terme à des abus sans nombre, les jurés n'hésiteront pas à frapper les accusés aussi sévèrement qu'ils le méritent. La justice d'ailleurs, doit être égale pour tous, les fraudeurs de Verdese ont été condamnés avant-hier, il ne faut pas que les fraudeurs de Carbuccia échappent à la responsabilité qu'ils ont encourue.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori prend ensuite la parole. Non seulement les faits reprochés à ses clients ne sont pas établis, non seulement ils n'ont été reconnus ni en partie ni en entier, mais tout dans le procès démontre que la responsabilité des événements qui se sont déroulés dans la soirée du 6 mai 1900 doit retomber tout entière sur le maire Annibal Michelesi, qui aurait dû se montrer plus scrupuleux observateur de la loi. Il est constant en effet que contrairement aux prescriptions formelles de l'arrêté préfectoral le maire a clos le scrutin à 4 heures 20 ; il est non moins constant qu'au moment du dépouillement on trouve dans l'urne un nombre de bulletins supérieur au nombre des émargements.

Donc une fraude a été commise, et il est certain que seul le maire a pu la commettre. Au lieu d'obtempérer aux vœux légitimes des accusés qui demandaient au maire d'annuler les trois bulletins indûment ajoutés, celui-ci ne veut rien entendre, il passe outre. Les malheureux, sûrs du succès et de la majorité, n'entendent pas que la volonté de la majorité soit foulée aux pieds, et à bout de ressources mettent le maire dans l'impossibilité de procéder au dépouillement. En agissant ainsi ils ont bien fait et on ne saurait les en blâmer. C'est donc un verdict d'acquittement pur et simple que les jurés rendront en leur faveur, et ce faisant, ils accompliront un acte de stricte justice.

En terminant l'honorable défenseur supplie les jurés de ne pas se laisser entraîner par le verdict de culpabilité qu'ils ont prononcé dans l'affaire de Verdese. Il n'y a en effet entre ces deux affaires aucune comparaison possible. Dans la première ils ont avec raison condamné un maire fraudeur. Dans la seconde il s'agit de malheureux qui ont usé de ce qu'ils croyaient être un droit, de malheureux qui ont tout simplement empêché un maire fraudeur de mettre à exécution les projets criminels ou délictueux qu'il avait conçus.

Me Nivaggioli déclare s'associer aux conclusions de son excellent confrère et vu l'heure avancée de la soirée, renonce à prendre la parole.

Le verdict ayant été négatif tous les accusés sont acquittés et mis immédiatement en liberté.

∴

Audience de demain :

Prosperi Joseph-François, Franchin Pierre-Louis, Giudicelli Charles-Dominique, Martini Philippe, Leandri Don-Pierre, Prosperi Ottobrin, Leandri Jean-Paul, de San Gavino d'Ampugnani, tentatives de meurtre et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes Decori et Ers.

DOUBLE UTILITÉ

Force pour la Mère et pour le Nourrisson.

Madame GASTINE

Une éminente sage-femme de Rouen fait remarquer comment les mères qui nourrissent peuvent non seulement soutenir leurs propres forces, mais aussi fournir en même temps à leurs bébés une nourriture des plus riches. Vous trouverez ce sujet développé au mieux dans la lettre suivante :

Rouen, le 7 février 1899.

Messieurs, j'éprouve une bien grande satisfaction à vous exprimer tout ma gratitude au sujet de notre bienfaisante Emulsion Scott.

J'en ai fait usage moi-même dernièrement à la suite d'un grand affaiblissement occasionné par la fatigue et je puis vous dire que grâce à l'Emulsion Scott, j'ai été rapidement ramenée à un excellent état de santé.

Votre Emulsion Scott m'a également été d'un grand secours pour faciliter la sécrétion du lait chez de nouvelles accouchées, et là où j'ai déjà particulièrement usage de me rendre compte de toute l'excellence de votre préparation, c'est sur un de mes propre bébé de 7 mois à l'état d'atrophie manifeste, effrayant à voir, et dont l'état ne laissait plus aucun espoir.

J'eus l'heureuse inspiration de conseiller votre bonne Emulsion Scott. Quelques jours après, l'enfant était déjà mieux. Aujourd'hui il a un an et c'est un restaurant bébé, grassouillet, parfait qui doit la vie à votre Emulsion Scott.

C'est donc avec la plus grande confiance que je recommande l'Emulsion Scott chaque fois que l'occasion s'en présente.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués. Mme Gustine, sage-femme, 13, rue Bihorel.

Il est difficile d'expliquer en si peu de lignes les nombreuses raisons qu'il doivent vous engager à acheter la véritable Emulsion Scott. Celle-ci, comme vous le diront tous les médecins et sages-femmes, est unique en son genre. C'est une forme supérieure d'huile de foie de morue combinée dans les meilleures proportions avec des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, cette dernière facilitant l'absorption de l'huile et prévenant la fermentation. L'Emulsion Scott est toujours préparée de la meilleure manière possible. Elle est douce au goût et ne trouble en rien la digestion. Le véritable Emulsion Scott se reconnaît à notre marque de fabrique collée sur l'enveloppe de chaque flacon authentique : l'homme portant une grosse morue sur son épaule.

Le flacon d'essai sera sur sa franco contre 0fr 20 de timbres adressés à : Delonchi, et Cie, 40, rue Grenet, Levallois Perret, Seine.

Prévoyants de l'Avenir

La Président a l'honneur d'adresser ses sincères félicitations à l'appui le plus présent pour qu'ils régularisent leur situation dimanche prochain 2 décembre, à 10 heures du matin à la mairie.

Il est absolument indispensable qu'ils soient en règle de leurs versements et que leurs livrets soient en règle, s'ils ne veulent pas s'exposer plus tard à des mécomptes.

M. le Ministre de l'Intérieur a retiré à la Société l'autorisation qui lui avait été précédemment accordée, le Comité central s'étant plus, par ordonnance du référé rendue par M. le Président du Tribunal Civil de la Seine le 13 novembre courant.

M. Graux a été nommé administrateur séquestre de la Société « les Prévoyants de l'Avenir. »

M. Graux nous prie de procéder à la reconstitution et d'assurer le fonctionnement de la section, puisqu'il est notre mandataire.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 1er Décembre 1900.

Baromètre. — 7 heures du matin, + 9 1 mm., 1 12.5. heures du soir, + 11 8. Maxima, + 12 9 minima, + 8 5.

Baromètre. — 7 heures du matin 744 mm. midi, 746 mm. 6 heures du soir, 745 mm.

Vent. — 9 h. du matin, N. O. modéré. 5 h. du soir, id. faible.

Etat du ciel, pluvieux.

Etat de la mer, belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,53, soir, + 0.55

Pluviomètre, à 9 heures du matin 29 mm.

∴

Cyrano à Bastia

Nous avons déjà annoncé que la troupe du théâtre Sarah Bernhart se proposait de représenter à Bastia et à Ajaccio *l'Aiglon*, dans la deuxième quinzaine de janvier.

Nous apprenons qu'en mars une autre grande troupe viendra nous donner *Cyrano de Bergerac*.

∴

Lycée de Bastia

La rentrée du Lycée a été, cette année, très importante. Il y a eu quatre-vingts élèves nouveaux. Il a fallu dédoubler la classe de 5e moderne qui ne comptait pas moins de 58 élèves. Enfin, dans quelques jours, cet établissement comptera 600 élèves, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis très longtemps.

Nous faisons cette constatation avec plaisir, car elle témoigne de la confiance qu'inspire à nos compatriotes le personnel administratif et enseignant de cet établissement.

∴

Le vol Pasquinelli

Nous avons dit hier que Mariotti avait couché dans l'écurie située près des magasins Pasquinelli pendant la nuit du vol. Le fait ne serait pas exact. Mariotti prétend qu'il a passé la nuit ailleurs.

∴

Avis

Représentant demandé en Corse pour visiter Pharmacies. Adresser lettres Tubianin, 19, rue des Petites Maries, Marseille.

∴

Société Sainte Déote

Les membres honoraires et participants sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 2 décembre à 1 heure de relevée à l'Hôtel-de-Ville à l'effet de voter les pensions de retraites aux ayant droit.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

∴

Ancien Sous-Officiers

Assemblée générale à la mairie aujourd'hui dimanche, 2 courant, à une heure de relevée.

Ordre du jour : Paiement de la cotisation, Réception de nouveaux sociétaires ; Election de deux administrateurs ; Compte rendu de la situation financière ; Proposition concernant les médicaments.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Bonglarzini Antoine, conducteur, de Galeria à Gentil Rosmunda Amélie Ofilia, tailleuse, de Bocognano (Ibalie).

NAISSANCES.

Marietti Sébastien-Joseph-Antoine-Vincent à Nicheli Paul.

DÉCÈS.

Luiani Louise, 21 mois, de Bastia.

Avis

Monsieur le Maire prie MM. les officiers, sous officiers et vétérans désignés par leur Société pour faire partie du comité du monument à élever à Bastia à la mémoire des soldats corses morts pour la Patrie, MM. les membres du Conseil municipal également désignés à cet effet, de vouloir bien se réunir, à la mairie, dimanche, 2 décembre, à deux heures de relevée dans la salle des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire, A. GAUDIN.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIF A BASE DE VIN ROUGE GÉNÉREUX ET DE QUINQUINA

Il rend par comme toniques. Etudes d'un effet sûr, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débilliter.

BOURSE DE PARIS

	30 Nov.	1er Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.65	101.80
— 3 p. 0/0 amorts.	99.75	100.00
— 4 p. 0/0	402 15	402 20

Dépêche de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

NOUVELLES MARITIMES

M. le chef de bataillon Montera, du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, est désigné pour commander le bataillon de Diego Suarès.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Budget

Il a été décidé qu'afin de hâter le vote du budget aucun ministre n'accepterait de question pour la séance du matin.

Le gouvernement ne veut pas recourir aux douzièmes provisoires.

Affaires de Chine

Le ministre des affaires étrangères a communiqué divers documents relatifs aux affaires de Chine, et entr'autres, un télégramme de Canton, annonçant que les Chinois du district de Shun-Tak, qui se sont rendus coupables de meurtres, ont été jugés, et exécutés en présence des mariés et du consul français.

Affaires courantes

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Le Grand Cercle Républicain

Le Grand Cercle Républicain a été dissous hier.

Ce cercle, à sa fondation, avait été comme président M. Waldeck-Rousseau, aujourd'hui président du conseil des ministres.

Le cercle sera réorganisé très prochainement sur de nouvelles bases.

Il comptait en Corse quatre membres : MM. Pozzo-di-Borgo, député ; Michel Maestracci, sous-préfet de Corte ; L.-N. Mattei et Louis Ramelli, conseillers généraux.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

Le Journal Officiel a promulgué les actes signés l'année dernière à la conférence de La Haye.

Tous les journaux font remarquer l'importance de cette promulgation le jour du départ du président Kruger.

Le Départ de M. Kruger

Avant de sortir de l'hôtel, le président Kruger s'est montré une dernière fois sur le balcon et a salué et remercié la foule qui était considérable et qui l'a frénétiquement acclamé. Il a quitté l'hôtel Scribe à 1 heure 10.

Sur tout le parcours, jusqu'à la gare du Nord, les trottoirs étaient remplis de curieux qui l'ont acclamé, aux cris de : « vive Kruger ! » en applaudissant ; et en jetant des fleurs sur la voiture.

A la gare un service d'ordre très important avait été organisé, mais les gardiens ont été débordés, la foule enthousiaste a forcé les cordons et la voiture n'a pu arriver que très difficilement jusqu'à la gare.

Sur le quai, M. Kruger a été salué par M. Crozier, au nom du président de la République, par MM. Chérioux et Escudier, délégués du conseil municipal et du conseil général.

A 1 heure 55 le train s'est ébranlé au milieu des acclamations frénétiques.

Malgré la cohue il n'y a eu aucun incident.

∴

Le président Kruger s'est arrêté quelques minutes à Saint Quentin, où des jeunes filles lui ont offert des gerbes de fleurs. Le train est reparti à 3 heures 50, au milieu d'acclamations enthousiastes.

∴

A la frontière franco-belge se trouvaient réunies de nombreuses délégations.

Le président du comité bruxellois du Transvaal a adressé à M. Kruger une allocution.

∴

A Charleroi, où le train est arrivé à 5 heures, la foule était compacte, et malgré les mesures rigoureuses de la police, le président a reçu une délégation des hollandais habitant la ville et les délégations des sauveteurs. M. l'abbé Daens l'a salué au nom du peuple flamand.

L'arrivée comme le départ du train a été saluée par de chaleureuses acclamations.

Affaire Henry-Reinach

L'affaire de Mme Henry contre M. Joseph Reinach est fixée au 3 décembre devant les assises de la Seine.

Les Morts du Jour

M. Oscar Wilde

M. Oscar Wilde est mort, dans la nuit, à Paris.

M. Oscar Wilde était né à Dublin en 1856.

Ce célèbre écrivain anglais a fourni de nombreux articles de critique littéraire à divers journaux et revues ; outre un volume de *Poèmes*, il a écrit plusieurs romans ; on lui doit aussi deux drames : *Vera*, représenté à New-York en 1882, et *Salomé*, interdit à Londres en 1892.

Evénements de Chine

Les Négociations

Tous les ministres étrangers à Pékin sont d'accord sur la nature des conditions à imposer à la Chine. La Russie reste unie avec les autres puissances. Les questions annexes concernant le châtiment des fonctionnaires et l'emprunt sont réservés.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Chez M. Chamberlain

de Londres :

M. Chamberlain a reçu hier une délégation des loyalistes de la colonie du Cap.

Cette délégation a demandé l'abolition de la loi martiale, la transformation du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange en colonies qui seraient placées sous le gouvernement direct du Colonial-Office.

Les deux républiques devraient supporter les frais de la guerre.

La presse anglaise annonce que M. Chamberlain a accueilli favorablement les requêtes des délégués.

Le nouveau généralissime

Le War-Office confirme que lord Roberts a remis hier à lord Kitchener le commandement en chef des troupes dans l'Afrique du Sud.

Postes Renforcés

Une dépêche du Cap annonce que dans toute la colonie les postes militaires ont été renforcés.

L'arbitrage

de Berlin :

Une dépêche de Berlin dit que l'Empereur n'approuve pas le projet d'arbitrage en faveur du Transvaal.

∴

Une note officieuse dit qu'il ne faut voir aucune signification dans la promulgation de la Convention d'arbitrage.

La France ne prendra aucune initiative.

Le décret paru à l'Officiel, rendant exécutoire la convention, lui donne la faculté d'appuyer la proposition d'arbitrage, si une autre puissance la faisait.

Occupation de Lichtenburg

Un bataillon de Yeomanry a réoccupé Lichtenberg le 25 novembre après un engagement avec les Boers à dix milles de la ville.

La brigade Hamilton

La brigade Hamilton, dans sa marche de Heidelberg sur le Nigel, a été constamment harcelée par les Boers qui ont pu lui enlever une centaine de chevaux.

Mais leur campement a été surpris par les Anglais, près de Springs.

Les Anglais ont eu 3 blessés ; les Boers ont réussi à échapper ; les Anglais ont mis alors le feu à une ferme et ont capturé 81 femmes.

Divers engagements

Les Boers ont attaqué Bosholf le 28 et le 29, mais ils ont été repoussés.

∴

Le général Paget a eu un engagement avec les colonels Ex-mus et Viljoen au Nord Est de Rhenoster-Kop. Il a eu 5 officiers blessés et 5 hommes tués.

L'armée du général De Wet

Un télégramme de lord Kitchener annonce que le général Knox se trouve en contact avec les troupes du général de Wet, près Tafelbery.

Occupation de Lucknoop

Le général Settle a occupé Lucknoop après avoir mis en déroute le commando de Herzog.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cuirets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreaux à 1 fr. 95, Maroquinerie, Fimbleterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Maillet, Valises, etc., etc.).

A CÉDER

Etude de Notaire

à Corte

S'adresser à Madame Vve Gentilucci.

LA CARROSACCIA

Etablissement horticole

Ajaccio

Pépinières de plantes de rapport et d'agrément, cultures sur contrat.

Vignes greffées et enracinées. *Arbres fruitiers* de toute espèce, greffés de 2 et 3 ans de sujets venus de semis dans nos terrains, à partir de 0,55 c.

Aspergus hâtives d'Argenteuil et autres de nos semis, d'un et 2 ans à partir de 3 fr. 50 le cent.

Arbres d'avenue et de parc, palmiers, conifères, rosiers, œillets, violettes, chrysanthèmes ; arbustes à fleurs et à feuillage ; plantes grimpantes.

Plantation de jardins ; décoration et location de plantes d'appartement, fleurs coupées.

Extrait de Grenadine

extra

défiant toute concurrence comme qualité

préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia

Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

—FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

L'ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

II.

Oh ! j'ai lu-é contre cet amour naissant, je n'ai pu le vaincre ; alors j'ai souffert encore.

Eh bien oui, j'aime comme on les, et je suis comme un damné ; et celle que j'aime c'est vous.

Moi ! dit Gabrielle en se levant d'un air

Ses beaux yeux se colora, ses yeux brillèrent d'un éclat extraordinaire et ses membres tremblèrent. Elle espérait cela et elle ne l'attendait pas. Sa jeune tête était troublée, et elle voulait fuir.

Espérance, émue, prenait ce silence pour un aveu ; il croyait l'avoir offensée et n'osait lever les yeux ; il était là comme un coupable qui attend sa condamnation. Puis, étant sa cruauté, il dit :

Je vous ai offensée, mademoiselle, je ne le voulais pas ; pardonnez moi, je vous en supplie, encore une fois, pardon.

Espérance n'osait rompre le silence, et Gabrielle était troublée. Un sentiment indéfinissable s'était emparé de son âme.

Espérance aurait voulu parler ; il avait fait son aveu, il aurait voulu le poursuivre, lui dire combien il l'aimait, combien il souffrait ; lui, qui n'était ni si longtemps, il aurait voulu parler alors ; mais le silence de son amie le glaçait et le retenait.

Toutefois, quand ils arrivèrent en haut, il s'arrêta soudain, puis, d'une voix tremblante, il dit en prenant les deux mains de la jeune fille :

— Je vous ai causé du chagrin, mademoiselle Gabrielle, et j'en suis bien malheureux. Pourquoi m'avoir fait parler quand je voulais me taire ?

Alors, secouant sa torpeur, elle releva son beau visage et dit :

— Non, Espérance, vous ne m'avez point attristée ; vous m'avez dit que vous m'aimiez ; c'est bien vrai ?

— Oui, je vous aime, je veux adore et je ne souhaite qu'une chose, c'est de vous le prouver ; ma vie est à vous et je voudrais être votre esclave et donner mon sang pour vous épargner une douleur.

— Je vous crois, et je le sens.

Elle dégagea ses bras et s'enfuit ; puis, arrivée à dix pas, elle se retourna souriante, radieuse.

— Gabrielle, reprit-il avec angoisse, oh ! pitié !

Elle sourlait toujours.

— Pitié ! disait-il, ce n'est pas ainsi, dites-moi un mot, un seul.

Alors, comme un ange qu'une auréole enveloppe d'un regard céleste, elle répondit :

— Espérance, je vous aime...

Et elle lui envoya de ses doigts de rose un baiser, et elle disparut, emportant joyeusement ce chaste aveu d'amour.

Il chancela ; il suffoquait.

Ah ! quelle nuit il passa, avec quelle anxiété il attendit le lendemain. Vendredi-elle à l'église ? Qui sait, elle regrettait peut-être son aveu ; ne rougirait-elle point elle, la chaste, d'aimer un inconnu ? La raison aura peut-être repris ses droits, et alors, plus rien, même la joie de la savoir près de lui. Il regrettait de n'avoir pas su garder son secret. Au moins il la voyait chaque jour, il la sentait et respirait le parfum de son haleine, tandis que maintenant, oh ! cruelle incertitude, comme il marchait peu vite le temps, qu'elles étaient longues les heures d'insomnie !

Mais quand le lendemain, anxieux, il épiait le sentier qui des Dunes descend à la falaise, et qu'il vit se dessiner la silhouette gracieuse de sa bien-aimée, son cœur bondit d'allégresse et il courut à sa rencontre.

— Oh ! Gabrielle, dit-il en lui baisant les mains, je craignais que vous ne viassiez par, j'avais peur, je n'oserais écrire que ce fût vrai... ainsi, vous n'avez point oublié ce que vous m'avez dit hier...

— Je vous ai dit que je vous aimais, eh bien, je vous le redis encore, oui, je vous aime autant que vous m'aimez.

Jamais Gabrielle ne lui avait paru si belle que ce jour-là, avec son costume de dentelles, avec sa tête fine, spirituelle, et l'air de mélancolie qui la rendait si touchante. Il la contemplait avec ravissement et ces yeux disaient le bonheur qu'il ressentait.

Alors, tous les jours, ce furent des promenades sans fin ; jamais le ciel ne leur avait paru plus pur, plus admirable. Les sourires s'entremêlaient de chastes baisers ; ils étaient heureux.

Et l'avenir ? Qu'importait l'avenir à ces enfants que le présent charmait ? Le bonheur ne pense pas au lendemain.

Ils s'inquiétaient le marguerite, et le leur toujours docile répondait : « Je t'aime beaucoup. » Pourquoi aurait-elle menti, du reste ?

Puis l'heure des confidences était venue. Espérance raconta comme quoi, un jour, il avait vu Gabrielle sur la plage, il était devenu tout d'un coup triste, rêveur, et avait quitté sa palette et ses pinceaux ; comme il l'avait recherchée ; comme il la suivait dans les falaises ; et ainsi comment il s'était trouvé sur le bord de l'abîme le jour du 14 août, qui, bêtement, puisqu'il lui devait son bonheur.

A son tour, Gabrielle lui raconta son cœur, depuis ce jour, elle avait pensé à lui, qu'elle le voyait dans ses rêves, et que son image remplissait sa pensée ; qu'enfin elle aussi le cherchait dans ses courses depuis le jour où il était venu chez Mme de Kerconil...

Et chaque jour ils se retrouvaient et redisaient les mêmes choses. Cent fois ils s'étaient dit qu'ils s'aimaient.

Ensemble maintenant ils écoutaient les bois frissonner, les bruits mystérieux des grands arbres et le murmure cadencé des flots.

Quelquefois même le soleil avait quitté l'horizon et les oiseaux cessé leur chant, qu'ils étaient encore l'un près de l'autre perdus dans leur douce rêverie.

Il leur semblait que maintenant rien ne pouvait leur résister. C'est une audace qui prend naissance à l'aurore d'un premier amour : on se croit fort, on se croit invincible.

Heureux âge, chastes amours, où l'âme s'emplit de saintes choses, où le cœur ne connaît que le bonheur, où l'on ignore les vicissitudes de la vie, les angoisses et les tortures, où l'univers disparaît derrière le sourire de l'être aimé. Ah ! que ne peut-il durer toujours !

(*A suivre*).

Plaques et Papiers photographiques
Papier Platine et Palladium noircissement direct
HANRIAU 6 1/2 × 9 — 9 × 12 Rue Gaillon, 10, Paris
Dz 0.90 — Dz 1.75 Catalogue sur demande

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique,** sont vendus à des conditions très avantageuses.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? NE LES TEIGNEZ PAS!
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats incomparables. Vente journalière considérable.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'Etat à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

AVIS
Les propriétaires de vignobles peuvent se procurer chez MM. L. N. Mattei et Cie, des **futailles de toutes contenances, foudres, trausports, demi muids, etc., ainsi que des presses à vin.**

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

LA PIPE
qui tient le Record
Quadruple tirage déposé
La *Pipe Record* est en racine de bruyère garantie, et de fabrication exceptionnellement soignée.
La tige du foyer est percée de deux trous qui facilitent le tirage et contient en outre une *pompe réservoir* pour la nicotine. Le milieu du tuyau en gutta-percha, est percé de 4 trous, ce qui divise la fumée et la refroidit avant d'arriver à la bouche.
En outre de ces avantages la *Pipe Record* étant facile à nettoyer on peut dire qu'elle *tient le Record* de toutes les pipes.
PIPE RECORD
Quadruple tirage déposé
Exiger la Marque Pub. M. Paris.
En vente chez M. Ernest Subrero fils, manufacture de tabacs à Bastia, rue de l'Opéra.

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais GARNET
chargera à Bastia vers le 25 Novembre
Pour Gênes direct, les ports d'Espagne, Londres,
prenant marchandises sur connaissement direct
pour Anvers, Hambourg
et tous les ports d'Angleterre
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

GRAND HOTEL DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, Marseille
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE
Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

VACHERIE A CÉDER après fortune. Tenue depuis 22 ans, 30 vaches 1er choix, 2 chevaux et tout le matériel. Vente journalière 450 litres lait à 50 c. Bénéfice net par an 18 000 fr. garantis. On vend 1.500 œufs et 250 k. beurre par semaine en plus du lait. 25 000 francs ou garants suffisent pour traiter. Ecrire ou voir DAGORY, 37, Boulevard St Martin, Paris.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix : 1 50. — Franco : 1.90

☞ Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

2 Fr PAR AN **MONITEUR DES RENTIERS**
(17e Année) PARAIT CHAQUE DIMANCHE (17e Année)
Revue complète et impartiale des Valeurs. Etudes économiques et financières. Conseils raisonnés de placements. Informations. Publications des Tirages. Vérification gratuite des numéros sortis. Réponses à toutes demandes de renseignements, etc., etc.
Rédigé par un comité de financiers consciencieux, expérimentés et documentés, cet organe financier très ancien et très répandu peut être considéré comme l'un des meilleurs GUIDES DE L'ÉPARGNE.
Revue Gratuite du 2e Spécimen. Se réserver dans tous les Bureaux de Poste et RR., Rue de la Victoire, Paris.

Vouelz-vous de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

A LOUER
On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.
Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantanzzi.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hect. rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Bédat-Fiess à Montigny-Lencoup (S. et M.)

A louer
Grands magasins, Place St-Nicolas.
Une partie des sous-sols de la maison Calvi.

Soufre de 4 Sicile
Mouture de Soufre Français
Remède radical
Contre les maladies de la vigne et les insectes
Soufre natif ou sulfate de cuivre
Agent dépositaire pour l'arrondissement de Bastia : Clément Delpino.

A VENDRE
Orge et avoine pour semence.
S'adresser à la maison L. N. Matte et Cie.

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

Bon Piano
à vendre ou à louer
S'adresser au bureau du Journal.

Frédéric MUGNIER, Dijon
FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS
CASSIS MUGNIER
APÉRITIF MUGNIER
ABSINTHE MUGNIER
BIGARREAU MUGNIER
Méd. d'Or Exp. Univ. Paris 1889
Membre du Jury, hors concours Exp. Int. Lyon 1894
9 Diplômes d'Honneur, 56 Médailles or, etc.
Membre du Jury, hors concours, Exposition Universelle Paris 1900.

Billard à vendre
S'adresser au bureau du Journal.

A LA GRANDE MAISON
1, Rue Miot, Bastia 1,
C'est là où l'on trouve sans contredit le meilleur choix d'étoffes « Grand Tailleur » pour la saison d'hiver.
M. Simon Damiani invite sa clientèle à s'en rendre compte.
Un *Nouveau Coupeur* de toute *première marque* est attaché à la maison.
Le public peut être sûr d'avoir plus de *satisfaction* que jamais, soit au point de vue de la *Coupe,* du fini, etc., qu'à tous autres points de vue.
1, rue Miot, 1.
☞ *Le meilleur Cigare à 10 centimes* que conseille le Cigare MATTEI.

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

Les plaisirs réunis
C'est connu, la musique est une belle chose,
Elle calme les sens et fait voir tout en rose
J'en conviens ; mais on peut en doubler le plaisir
En fumant un cigare, ou deux, tout à loisir,
En dégustant sous la blonde Cédratine
Ou le bon Amaro, liqueur tout aussi fine.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

DEMANDEZ ET OFFREZ
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
en vente dans tous les Débits
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare ou ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

25e ANNÉE — MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1900 — N° 189

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0 25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | Union postale, et autres Pays: le port en sus.
Autres Départ. 22 » » 12 » | *On ne répond pas des manuscrits déposés.*

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : St Pierre Chrysologue.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Premier quartier le 29 — Pleine, le 6
Fête de demain : Saint Nicolas, évêque.

4 DÉCEMBRE

LE SALUT EST EN NOUS

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

La Corse, dites-vous, est dans une situation lamentable ;

Les Corses n'y sont pour rien (c'est du moins le sens que tout lecteur insulaire donnera à votre phrase : la prétendue paresse des Corses n'y est pour rien) ;

Il n'y a de salut pour nous que dans une loterie de cinquante millions.

Voulez vous me permettre de vous donner mon sincère avis sur ces trois points ? De la discussion honnêtement conduite peut jaillir quelque lumière.

D'emblée, je vous accorde le premier point. Oui, la misère aujourd'hui, demain, peut-être, la famine, voilà à quoi en trop grand nombre de nos compatriotes et leurs familles se trouvent acculés.

Sur les causes de cette navrante situation, par exemple, je ne pense pas tout à fait comme vous. Et je suis bien forcé de faire ressortir tout de suite cette divergence de vues. Car si, comme vous paraissez le croire, — et tel est bien, en tout cas, l'opinion manifestée par un grand nombre de Corses, — la crise dont souffre notre pays n'est imputable en rien à ses habitants, il est clair que ceux-ci se trouveront dégagés de l'obligation d'y remédier par eux-mêmes. Ce sera l'affaire d'autrui. Eux, ils auront assez fait quand ils auront demandé une grande loterie, et, en cas d'échec, — car tout est possible, quand ils auront continué à accoser le destin, ou le gouvernement, ou même la nation tout entière ; (il y a des gens parmi nous, vous ne l'ignorez pas, qui vont jusque-là). C'est même une ressource assez commode, pour le dire en passant. Mais est-elle pratique ? Est-elle même digne ? Que le lecteur bénévole réponde.

J'estime, au contraire, pour mon compte, que la triste situation où se débat la Corse met en jeu notre responsabilité à tous. Oui, je suis convaincu que, la part faite aux fatalités géographiques, historiques, ethnographiques et atmosphériques, et cette part, j'en conviens, est énorme, — c'est nous, Corses, qui sommes, sinon les seuls, tout au moins les principaux auteurs de nos maux actuels. Ces maux : notre grande pauvreté, notre état social si tristement imparfait et la fâcheuse réputation qu'il nous a value, des publicistes plus frappés du côté matériel des choses que de leur gravité morale ne leur voient de remède que dans l'assainissement de la plaine orientale et dans des moyens de communication plus économiques et plus rapides avec le continent et dans l'île.

Par malheur, ces remèdes nous ne pouvons pas nous les appliquer, vous le reconnaissez vous même. Je crois en voir d'autres moins onéreux, et plus vite applicables, si nous voulions. Et c'est la diminution de la criminalité, (de vingt à vingt-cinq fois supérieure à celle du continent français, en ce qui concerne les attentats contre les personnes, statistiques en main) ; c'est un travail agricole moins routinier et plus suivi, plus tenace ; c'est la propriété plus respectée ; (elle l'est, à l'heure actuelle, de vingt-cinq à trente fois moins que sur le continent français) ; et c'est moins d'orgueil, d'abord, parce que l'orgueil est le principal obstacle à notre amendement.

Oui, c'est l'orgueil qui nous perd. Et si nous le devons, au moins pour une part, comme il est à présumer, à notre qualité de pays du grand homme que vous savez, eh ! bien, elle nous a rendus plus avantageux qu'elle ne nous a avantagés.

Mais ces progrès moraux, sans lesquels il n'y a pas de progrès matériels durables, ni même possibles, ils ne peuvent être, je le sais bien, que l'œuvre du temps, et à condition qu'on l'aide, comme j'y tâche. Et la faim n'attend pas. C'est la raison pour laquelle la rédaction du *Petit Bastiais*, reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu de compter sur l'aide du Trésor, parce que ce qu'on est sollicité par les députés de circonscriptions éprouvées très éprouvées elles aussi, et par l'administration de l'Assistance publique, la misère, a fait appel à une grande loterie.

D'une très grande loterie, hélas ! je le crains, Monsieur le Directeur ; d'une loterie dont le succès me paraît incertain, car d'abord elle ne saurait offrir au public tous les avantages que lui garantissaient les Bons à lots de l'Exposition Universelle; et qu'ensuite nous avons déjà vu des loteries, bien intéressantes aussi — une Loterie Lorraine, par exemple, — traîner indéfiniment et ne réaliser qu'une minime partie du bien souhaité.

Proportionnons donc mieux, Monsieur le Directeur, nos ambitions, à nos moyens. Il y a en Corse plus de vingt communes qui n'ont pas encore de routes carrossables Qu'on les en dote comme les autres. Ce sera justice, d'abord, et cela fera des chantiers établis un peu partout dans les régions les plus pacvres de la Corse, et du travail facile pour nos compatriotes besogneux. Les fonds seraient fournis ou par une loterie plus modeste, ou par un emprunt départemental.

Voilà mon idée. Je vous la livre avec appréhension, car j'aurais voulu trouver mieux. Ce mieux, pour aller plus vite, serait-ce, au moins pour les communes qui ne sont pas déjà obérées, de modestes emprunts alimentaires, sur le vote desquels — vote possible dû jour au lendemain — un syndicat de négociants et de capitalistes consentirait des avances au fur et à mesure des besoins ? Les autres communes seraient pourvues par les fonds provenant de la loterie, et, en attendant la mise en train de celle-ci, par une souscription, si besoin était. Que le public apprécie et décide. Je ne puis, quant à moi, que me joindre à vous, pour supplier qu'on fasse quelque chose.

Agreez, etc.

F. DE C.

Nouvelles Coloniales

M. Vincentelli Joseph, administrateur de 1e classe des services civils, détaché au service des travaux publics, rentrant de congé, est mis à la disposition du résident supérieur du Cambodge.

— M. Ambroni, préposé des douanes et régies en Indo Chine, est réintégré dans le service des travaux publics, en qualité de gardien de phare de 1re classe.

— M. le chef de bataillon Marciani, du 13e régiment d'infanterie de marine, est nommé à l'emploi de major.

— M. le chef de bataillon Montera, du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, est nommé au commandement du bataillon de tirailleurs sénégalais de Diégo Suarez.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la motion de M. Denis, ainsi conçue :

« La Chambre, à l'occasion de la venue en France de M. le président de la République du Transvaal, est heureuse de lui adresser l'expression sincère de sa respectueuse sympathie. »

Nombre des votants.	529
Majorité absolue.	265
Pour l'adoption.	529
Contre.	0

La Chambre des députés a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

La Défense de la Corse

Les mesures décidées pendant le voyage des ministres de la guerre et de la marine en Corse entrent dans la période d'exécution tout au moins en ce qui concerne Ajaccio. Notre correspondant nous fait connaître qu'après une enquête de *commodo* et *incommodo* le conseil municipal de cette ville a cédé à titre gracieux à l'administration de la marine toute la route des Cannes, depuis l'enrochement de la jetée de Margonajo jusqu'à l'abattoir, sur une longueur de près de 2.000 mètres, et sur une largeur moyenne de 8 mètres. Après avoir fait établir quelques quais, la marine établira sur ces terrains les casernes nécessaires au logement des hommes, et un nouveau parc à charbon.

La marine est actuellement en pourparlers avec l'administration des ponts et chaussées pour qu'il lui soit cédé la jetée de Margonajo.

La route cédée par la ville d'Ajaccio suit la ligne des Cannes sur laquelle est établie la défense mobile d'Ajaccio ; il y avait inconvénient à maintenir une voie publique longeant les établissements de la défense.

Cour d'Assises

Présidence de M. Stefanini

Audience du 3 décembre 1900

Tentatives de meurtre et complicité

1er témoin. Casanova Grégoire. — Est âgé de 75 ans ; il vote depuis plus de quarante ans dans la commune de San Gavino, où il est né et où il a toujours été domicilié. Malgré cela, dans la journée du 6 mai, le maire Leandri ne voulut pas l'admettre au vote, sous prétexte qu'il n'était pas muni de sa carte d'électeur.

Une deuxième démarche étant demeurée infructueuse, le témoin alla se plaindre à son chef de parti, le sieur Vincenti Jacques-Philippe, qui manifesta son mécontentement dans la rue, tout en engageant Casanova à tenter une troisième démarche ; en compagnie de trois de ses amis, il accompagna Casanova. Sur le seuil de la mairie, le garde-champêtre en armes essaya de faire rebrousser chemin à ce groupe ; mais on passa quand même.

A peine le témoin avait-il mis le pied sur la première ou la deuxième marche de l'escalier conduisant à la salle du scrutin, qu'une première détonation d'arme à feu, suivie de plusieurs autres, se fit entendre ; il se sentit atteint au bras gauche. Et s'empressa de prendre la fuite, en compagnie de ses amis, dont quelques-uns furent aussi blessés.

Le témoin affirme avoir été blessé par l'accusé Prosperi Joseph-François.

2e témoin. Alfonsi Louis. — Se trouvait sur la place de la mairie, lorsque Casanova Grégoire vint se plaindre qu'on ne voulait pas l'admettre au vote. En compagnie du sieur Vincenti Jacques-Philippe et de quelques autres partisans il accompagna Casanova, dans le but d'aller protester contre un pareil abus. A peine Casanova avait il mis le pied sur la première marche de l'escalier, que des détonations retentissent. Le témoin ne saurait préciser quel est celui qui a blessé Casanova, parce que dès la première détonation, il avait essayé de se dérober aux balles qui pleuvaient de toute part ; mais il affirme que plusieurs des accusés étaient porteurs de fusils, qu'ils tenaient dans une attitude menaçante.

71 — Feuilleton du Petit Bastiais

Le Gentilhomme Campagnard

par Charles de Bernard

XXI

LE CLUB DU CHEVAL-PATRIOTE

— Je trouve que cette fois Gautherot n'a pas tout à fait tort, dit le vice-président en soulevant sa casquette de loutre pour se gratter le front ; l'affaire au fait et de laquelle nous a convoqué Toussaint Gilles est grave, et il ne s'agit pas de nous faire donner sur les doigts. L'avocat connaît les lois parfaitement, et il n'y a que lui qui puisse nous dire jusqu'où nous pouvons aller sans nous attirer sur les bras une méchante affaire.

— Il me semble que je suis homme de loi tout aussi bien que maître Froidevaux, et de plus magistrat, ce qu'il n'est pas, répliqua le greffier avec un accent de mauvaise humeur où perçait l'envie ; ainsi quand je vous assure que nous sommes dans notre droit et que nous ne courons aucun risque de nous compromettre...

Avant que Vernot eût achevé sa phrase, la porte de la chambre s'ouvrit et le maître de l'auberge entra, le front couvert d'un nuage, et tenant une chandelle à la main.

— Eh bien ! M. Froidevaux va-t-il venir ? demandèrent vivement à l'aubergiste plusieurs des assistants.

— Non, répondit Toussaint Gilles d'un ton bourru, et il souffla sa chandelle qui pourtant n'eût pas été de trop.

— Il refuse de descendre? dit le bon chef.

— Oui, répliqua l'aubergiste avec le même laconisme.

—Cependant, ajouta le vice président, vous lui avez bien dit. .

— Je lui ai dit tout ce qu'il y avait à lui dire.

— Et il vous a répondu ?

— Allez au diable ! et laissez-moi tranquille ! voilà ce qu'il m'a répondu.

— Je ne reconnais pas là la politesse de M. Froidevaux, dit le gros épicier avec une espèce d'incrédulité.

— Elle est aimable aujourd'hui sa politesse, répondit Toussaint Gilles après s'être assis ; depuis son accident, il n'est plus abordable ; comme si c'était ma faute ! D ailleurs, si vous ne me croyez pas, vous pouvez l'aller trouver, vous verrez comme il vous recevra.

— Gautherot, allons-y ensemble, dit l'épicier en se levant ; peut-être serons-nous plus heureux que notre président. Nous nous annoncerons comme députés du club.

Le boucher se leva sans faire d'objections. Après avoir rallumé la chandelle que venait d'éteindre l'aubergiste, les deux hommes sortirent de la petite salle qui servait de sanctuaire au club de Chateaugiron, et se dirigèrent vers l'escalier du premier étage. Un instant après, ils étaient arrêtés devant une porte sur laquelle le numéro quatre se trouvait écrit en gros caractères.

L'épicier frappa d'un doigt discret, mais il n'obtint pour réponse qu'un bruyant aboiement, et tout aussitôt des reniflements répétés se firent entendre par dessous la porte.

— Amis ! dit Gautherot en répondant à l'espèce de qui vive que leur adressait le fidèle Pyrame.

— Monsieur Froidevaux, dit le vice-président en adoucissant le timbre naturellement fort peu mélodieux de sa voix, c'est Pierre Gautherot et moi Leverdun qui voudrions vous dire bonsoir.

L'avocat ne répondit pas, mais le chien fit entendre un grondement sourd.

— Nous ne vous ennuierons pas longtemps, dit le boucher en prenant la parole à son tour, nous n'avons qu'un tout petit mot à vous dire.

Froidevaux ne donna aucun signe de vie, mais Pyrame gronda plus fort.

— Ouvrez-nous donc, monsieur Froidevaux reprirent à la fois les deux ambassadeurs en unissant leurs voix comme font dans un duo le ténor et la basse, lorsque chacun de son côté a chanté son solo ; nous sommes envoyés par les citoyens réunis au rez-de chaussée.

— Si l'on ne me laisse pas enfin tranquille, s'écria tout à coup dans l'intérieur de la chambre une voix tonnante, si l'on ne descend pas l'escalier sur-le-champ, je prends mon fusil, et tant pis pour ceux qui recevront quelques grains de plomb dans la figure.

Au même instant, Pyrame appuya par un aboiement plus énergique encore que le premier la menaçante déclaration de son maître.

— Il n'y a rien à faire, dit au boucher l'épicier Laverdun, qui aussitôt battit précipitamment en retraite.

— C'est sa chute dans la rivière qui l'aura mis de mauvaise humeur, répondit le boucher en dégringolant l'escalier à la suite de son compagnon.

Les deux députés rentrèrent dans la salle du club, aussi désappointés que le furent, devant Troie, le grand Ajax, le divin Ulysse et Phénix, l'ami des dieux lorsqu'ils revinrent au camp des Grecs après avoir échoué dans leur mission près de l'inexorable Achille.

— Le refus persévérant de l'avocat Froidevaux est regrettable sans doute, dit alors le capitaine Toussaint Gilles, après avoir, à défaut de sonnette, frappé du poing sur la table pour commander le silence et l'attention mais enfin il n'est pas membre de notre club, nous ne l'y aurions admis qu'à titre de conseiller éclairé et discret ; ainsi son absence ne doit pas nous empêcher de délibérer.

— L'observation du président est parfaitement juste fit remarquer le greffier joufflu, qui nourrissait une secrète envie contre le jeune avocat, et par conséquent n'était nullement fâché de son absence ; on disait autrefois : « Faute d'un moine l'abbaye ne chôme pas. » Or, nous valons un peu mieux que des moines ; à l'œuvre donc, et prenons un parti.

— Je suis arrivé le dernier, dit le tailleur Picardet, l'adversaire du boucher Gautherot dans la discussion héraldique qui avait eu lieu le matin, je ne sais donc pas de quoi il retourne.

(A suivre).

lui même aurait été menacé de mort par l'accusé Prosperi Ottobrin.

3e témoin. Franceschetti Martin. — gendarme à Pero-Casevecchie, se trouvait en service à San Gavino, le 6 mai, pour le maintien de l'ordre. Au moment où Casanova sortit de la mairie, il s'empressa d'avoir un entretien avec Vincenti Jacques-Philippe; ce dernier entra aussitôt dans une violente colère et s'écria : « Partisans ! aux armes ! femmes, apportez des fagots, pour que nous les brûlions tous dedans ! » C'est en vain que le gendarme essaya de le calmer. Vincenti ne voulut rien entendre, et, en compagnie de Casanova et de quelques uns de ses partisans, il pénétra dans l'intérieur de la mairie, malgré la vive opposition du garde champêtre.

Les détonations retentirent aussitôt, au nombre de quatorze ou quinze, mais le témoin ne peut désigner aucun coupable.

4e témoin. Cabos, maréchal des logis de gendarmerie à Pero-Casevecchie. — Ne se trouvait pas à San Gavino, au moment des événements. Prévenu dans la journée il arriva sur les lieux vers six heures du soir. Procédant aussitôt à une enquête minutieuse, il crut devoir mettre en état d'arrestation trois des accusés qui étaient formellement désignés comme ayant fait feu.

Le frère du maire Leandri lui fit remarquer des trous sur le montant de la porte de la salle du scrutin ; ces trous ne semblaient pas, d'après le témoin, provenir d'un projectile quelconque.

Le témoin estime que ceux qui se trouvaient au bas de l'escalier ont pu difficilement faire feu sur leurs adversaires.

5e témoin. Rusticoni Jacques-Octave. — Se trouvait dans la salle du scrutin, où il avait momentanément remplacé le sieur Vincenti Felix, assesseur. A un moment donné, une légère discussion s'éleva sur la place. Aussitôt le maire frappa sur le plancher, comme pour donner un signal. Prosperi qui se tenait sur le palier, armé de son fusil, demanda aussitôt au maire, ce qu'il fallait faire et le maire de lui répondre, en même temps que les accusés Giudicelli Dominique et Leandri Jean-Paul : « Faites feu ! » Et le maire ajoutait : « Feu de peloton ! » Plusieurs détonations retentirent. Le témoin accuse formellement Prosperi d'avoir fait feu ; il ne peut désigner les auteurs des autres détonations.

Il a été personnellement menacé par le maire qui s'était armé d'un revolver, et par Leandri Jean-Paul, qui brandissait sur sa tête un grand poignard ; il put néanmoins, sortir de la salle de la mairie en fuyant, et c'est pendant sa fuite, qu'il essuya plusieurs coups de feu, dont l'un l'atteignit à la main droite.

Il ne peut désigner l'auteur de sa blessure.

6e témoin. Orsini Joseph. — Se trouvait à une fenêtre de sa maison d'habitation, située en face de celle du maire. Au moment où les détonations retentirent, il vit fuir les adversaires du maire, puis immédiatement après eux, le sieur Rusticoni Jacques-Octave. Ce dernier continuait la maison du maire, pour aller se réfugier dans un passage voûté qui se trouve non loin de là ; il vit Prosperi Ottobrin faire feu dans cette direction, mais il ne peut affirmer que ce soit ce dernier qui ait blessé Rusticoni.

7e témoin. Casanova Ange-Marie. — Se trouvait aussi dans la salle du scrutin, en qualité d'assesseur. A un moment donné, le maire a crié : « Faites feu ! » Leandri Jean Paul et Giudicelli s'associèrent à cet ordre en pressant, tous les deux, une attitude menaçante. Les détonations retentirent aussitôt, et c'est certainement Prosperi qui est l'auteur du premier coup de feu.

Le témoin essaya de faire entendre une protestation ; mais il fut menacé de mort par le maire et par Leandri Jean Paul qui s'étaient armés le premier d'un revolver et le second d'un grand poignard américain.

Réquisitoire

M. Aubert soutient l'accusation. Tous les accusés comme auteurs ou comme complices se sont rendus coupables des tentatives de meurtre qui leur sont reprochées. Prosperi Joseph-François a été l'auteur de la blessure rapportée par Casanova Grégoire. Franchini a fait feu sur Vincenti et sur Casanova Grégoire, la balle de son fusil a coupé en deux le bâton dont était détenteur Vincenti Jacques-Philippe. Martini Philippe a blessé Rusticoni. Prosperi Ottobrin a blessé Rusticoni par derrière alors que celui ci ne savait. Ces accusés ont été vus par différents témoins qui les ont parfaitement reconnus alors qu'ils commettaient ces crimes. Leandri Don Pierre, Leandri Jean-Paul et Giudicelli se sont rendus complices de ces crimes en commandant le feu. De plus Leandri Don Pierre et Leandri Jean-Paul ont menacé le premier d'un revolver le second d'un stylet Rusticoni et Casanova qui faisaient partie du bureau. Ces crimes par aitement établis sont très graves. Messieurs les jurés se montreront très sévères à l'égard de tous les accusés qui par leur conduite dans la journée du 6 mai ont mérité une rigoureuse application de la Loi.

La Partie civile

Me de Caraffa, avocat de la partie civile, prend à son tour la parole. Son client Casanova Grégoire a été la victime d'un odieux attentat pour avoir voulu exercer le droit de vote que la Loi accorde à tout citoyen. Sans respect pour son grand âge et ses infirmités, alors que ce vieillard s'avançait sans armes Prosperi Joseph a fait feu sur lui à bout portant, obéissant à l'ordre que venait de lui donner Leandri Don Pierre.

L'organe de la partie civile fait connaître aux jurés tous les moyens employés par Leandri Don Pierre pour conserver *par fas et nefas* le pouvoir dans sa commune, majoration de la liste électorale, changement de local pour la tenue des élections, distribution frauduleuse de cartes électorales. Voyant que la ruse et la fraude étaient insuffisantes pour lui assurer la victoire, Leandri Don Pierre a eu recours à la violence. N'écoutant que ses instincts sanguinaires il n'a pas hésité à commander le feu sur le malheureux Casanova Grégoire et sur ceux qui l'accompagnaient. Et, sans être ému par les scènes sanglantes qui ont suivi, il a procédé à la proclamation de ceux qui avaient été soi-disant élus de cette façon tragique ; huit jours après il était nommé maire, et plus tard, devant le Conseil de Préfecture, on était portée la protestation contre ces opérations électorales, c'est lui-même qui, du maquis, où il se trouvait sous mandat d'arrêt, adressait le mensonge en réponse.

Me de Caraffa supplie les jurés de punir la commune de San Gavino en rendant un verdict affirmatif de culpabilité.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori est chargé de la défense des six accusés. Répétant tous les arguments de l'accusation, il établit que les accusés ont fait feu en état de légitime défense. Ce qui le démontre ce sont les sentiments manifestés par Vincenti Jacques-Philippe qui, ayant appris le refus opposé à Casanova de prendre part au vote, avait fait appel à la révolte de ses partisans en leur criant aux armes et en demandant aux femmes les fagots pour mettre le feu à la maison Leandri où se tenaient les électeurs. Il est certain que les protestataires en tête desquels marchait Vincenti ont fait feu les premiers avec les pistolets de gros calibre dont ils étaient certainement porteurs. Les trous de balle trouvés au haut de l'escalier le prouvent.

Dans ces conditions les accusés n'ont fait qu'user d'un droit que la loi leur confait, celui de repousser la force par la force et leur acquittement s'impose à la justice du jury.

Plaidoirie de Me Ersa

Me Ersa défend Giudicelli Charles, un des assesseurs du bureau électoral. L'accusation lui reproche d'avoir tenu des propos menaçants à l'encontre de Prosperi et d'avoir fait connaître quelles étaient les intentions des partisans du maire si ceux de Prosperi étaient montés dans la salle pour protester. Deux témoins l'accusent d'avoir donné le conseil de faire feu et d'avoir lui aussi participé au commandement qui a retenti au haut de l'escalier pendant les détonations.

L'honorable défenseur établit sans peine, à l'aide des déclarations recueillies au cours des débats, que Giudicelli n'avait interpellé Vincenti au moment où il criait « aux armes » que dans un but de pacification et d'apaisement, se faisant un auxiliaire dévoué mais impuissant de la gendarmerie qui était intervenue dans le même but.

En ce qui concerne le commandement de feu qu'un seul témoin place dans la bouche de Giudicelli, il résulte d'autres déclarations et des variations relevées au cours des débats dans la déposition de ce témoin accusateur qu'il fait un récit mensonger des faits qu'il rapporte.

Me Ersa sollicite l'acquittement de son client.

Le Verdict

Après une très longue délibération, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne le maire Leandri, Leandri Antoine, Prosperi Ottobrin, Franchini, Giudicelli et Martini Philippe.

Reconnu coupable de tentative de meurtre sur la personne du sieur Casanova Grégoire, le nommé Prosperi François est condamné à cinq ans de réclusion.

Il est alloué un franc de dommages-intérêts à la partie civile.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Balesi Donat, de Quenza, faux en écriture publique usage de faux et tentative de concussion.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Decori.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA V. (Suite)

Stizzighellu (spacientitu)

Aiò, lascialu core !

Marfisa

U lascia, e torna

Au mo primmu discorsu.

Stizzighellu (nerbosu)

Sì, a Bignale.

Marfisa

Sta sera c'è una festa dau sciò Peppu,
E tu serai imbitatu ?. Un mi rispondi ?

Stizzighellu (c. s.)

Eo un ci vo.

Marfisa

Perchè ?

Stizzighellu (c. s.)

Mi lu dummandi ?

Marfisa (imbiparitu)

Bógliu sapè a ragione, sì !

Stizzighellu

Un ti pèsau

Lascià qui sola

Marfisa

Ma se bengu anch'eo ?

Stizzighellu (sbalurditu)

Tu ?

Marfisa

Sì !.. Ma cos'è st'eria stralunsta ?

Stizzighellu

Tu un si' imbitata ..

Marfisa (fora di sè)

E accetti di sti schiaffi ?

Senza manco risentesti !

Stizzighellu (dalorosamente)

Serà

Dimenticanza..

Marfisa

Cori a riparalla,
E subitu.. A si *tanquam* diceral
Ch'un si separa a moglie dau maritu,
Perchè l'unì Dio stessu sopr'a tera,
E che quellu chi manca di rispettu
A me ne manca a te.

Stizzighellu

Senti : l'invita
Un n'è d'u miò nipote, ma d'a moglie.

Marfisa

E tandu ?

Stizzighellu

Sai ch'è mòda fra i signori
D'avè ognunu iso ammici : a moglie ha i sòi,
Chi sò spessu antipatichi au maritu...

Marfisa

Eo vógliu segue l'usu d'i vassalli,
Ch'è u vèsu : i sposi devenu furnà
Una sola persona ed esse a perte
D'u vè e d'u male chi succede a cgnunu.

Stizzighellu

Chi capriciu !

Marfisa (rubiosa)

Un capriciu ? iè a ragione
Chi cummanda così ! e mi surprende
Che tu, c'is to struzzione, un la capisca !...

Stizzighellu

Ma sai quant'è superba a miò nipote. .

Marfisa

Oh, superba sò anch'eo ! e a inticci inticci,
Sì, bideremma quale a vincerà !...
Insomma, ci vai tu o ci vo eo ?

(Gabbia verso a pòrta)

Stizzighellu (tratenendula)

Ferma ! .. Un mi la sciaratti !

Marfisa

Allorà vai !

Stizzighellu (piano)

Chi bipara !

(sonan' a campanella)

Marfisa

Qual è ?

Stizzighellu

Dev'esse Peppa.

Marfisa

Cumm'u frummaglio sopra i maccaroni
Cascherebbe sillu !

Stizzighellu (sparentatu)

Lascia parlà a me !

Marfisa

Parla, ma chiaru, n'è ?

(entra Peppa).

Bulletin financier

Paris, le 29 novembre 1900.

La Bourse a eu aujourd hui une mell eure att tude. Les négociations ont été plus actives et les cours se sont sensiblement améliorés. Nos Rentes sont encore progressé, le 3 0/0 à 100 93, le 3 1/2 à 103.93. L'Extérieure s'avance à 89.90.

Le groupe des Etablissements de Crédit est bien tenu. Le Crédit Lyonnais fait 1.062, le Comptoir National d'Escompte 581 ; La Société Générale est à 619 ; le Crédit Foncier reste à 860.

Les valeurs industrielles sont fermes. La Rio tinto fait un à 1 230, demandée ; les Chartonnages de Khodorkovsky sont cotées à 440 frs, les Messag. mar. Françaises de Madagascar se traitent aux environs de 500 frs.

L'action de la Compagnie d'Assurances « la Conservatrice, » 57 rue Lafayette à Paris, sont toujours recherchées au prix de 420 frs, en attendant de plus hauts cours. Cette Société dont les résultats sont part culièrement favorables, mettra en paiement, à partir du 15 janvier, le coupon semestriel N° 6.

En banque le Lez Affin se traite à 3.55.

Chemins Français calmes.

Triple Empoisonnement

(Suite)

Donat Rosati n'a plus repris connaissance malgré tout ce qui a été tenté ; il est mort mardi matin à 4 heures.

Sa femme présente toujours les symptômes de l'empoisonnement, mais on peut la considérer comme hors de danger.

M. le docteur Zuccarelli a procédé dans la matinée à l'autopsie de Françoise Rosati, en présence de M. le Commissaire central. Nous croyons savoir qu'il faut renoncer à trouver la cause de l'intoxication dans le vert de gris. Les divers ustensiles qui ont pu servir à la préparation de la morue et des pois chiches ont été l'objet d'un minutieux examen, et reconnus en bon état.

Il faut donc croire que l'intoxication a été déterminée par les aliments.

Ce matin on procédera également à l'autopsie de Donat Rosati, et on pourra mieux déterminer les causes de l'empoisonnement.

M. le Juge d'instruction a désigné à cet effet M. le docteur Ramaroni. Des constatations des deux distingués praticiens sortira sans doute l'explication précise de ce terrible événement.

En attendant, M. le docteur Zuccarelli et M. le Commissaire central ont visité quelques magasins, pris des échantillons, et examiné diverses denrées. Ils n'ont constaté aucune avarie.

Les obsèques de la jeune Françoise ont eu lieu dans l'après-midi.

COMITE
DU
Monument Commémoratif
AUX MORTS POUR LA PATRIE

Dimanche a eu lieu l'assemblée générale des membres du Comité pour l'érection d'un monument à la mémoire des Corses morts pour la Patrie, sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire a d'abord proposé à l'assemblée de nommer comme présidents d'honneur :

M. le général Giovannitelli.
M. le premier président Collin.
Mr Olivieri, évêque d'Ajaccio.
M. le Préfet.
M. le général Michel, gouverneur militaire.

Ces noms sont acclamés.

L'assemblée nomme également membres d'honneur, MM. les sénateurs et députés ; les anciens sénateurs et députés du département ; MM. Beverini Vico, préfet ; Jourdan, ancien député du Var ; le général Abria.

On procède ensuite à la constitution du bureau définitif, qui est ainsi composé par acclamations :

Président, M. le maire Gaudin.
Vice-présidents, MM. le docteur Frison ; le colonel Filippi, Pierre de Casabianca, Ernest Lota.
Membres, MM. le commandant Fieschi, les capitaines Sisco Fortuné, Tortoni ; comte de Béarn, Hyacinthe de Montera, le Proviseur du Lycée.
Trésorier, M. Jacques Gregori.
Secrétaires, MM. Sébastien de Caraffa, Roch Mattei.

Après l'échange de diverses observations, l'assemblée décide qu'une souscription publique sera ouverte et qu'il sera fait appel au concours de l'Etat, du département et des communes de la Corse.

Petite Gazette

VALEURS ATMOSPHÉRIQUES DU 4 Décembre (7 heures du matin. + 9 h. 2), 1 13. Heures de soir, + 10. Minima, + 13.2 minima, + 6.7.

Baromètre. — 7 heures du matin. 756 mm. midi, 756 mm. 6 heures du soir. 765 mm.

Vent. — 3 h. du matin. N. E. faible.
4 h. du soir, id.

Etat du ciel, quelques nuages.

Etat de la mer, belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,53 soir, + 0,56

Pluviomètre, à 9 heures du matin : 00 mm.

Nomination

Nous apprenons avec un très vif plaisir que M. Adolphe Oubert, docteur en droit, juge suppléant près le tribunal de Mâcon, est nommé maître de conférences à la faculté de droit de Paris.

Nous lui envoyons nos bien affectueuses félicitations.

La Sainte Lucie

La neuvaine préparatoire à la fête de Sainte Lucie a lieu le soir, à 7 heures précises, en l'église paroissiale Sainte-Marie.

Carnet mondain

On lit dans le *Phare du Littoral* de Nice.

Nous apprenons avec plaisir le mariage prochain de notre ami M. Louis Santoni de Suzzoni, rentier, avec Mlle Catherine Sajetto, appartenant à une très honorable famille de notre ville.

M. Santoni est le fils de Mme Santoni de Suzzoni, alliée aux premières familles de la Corse, neveu du colonel Astima, député, et de M. Grassi, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Nous présentons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur et aux familles Sajetto et Santoni de Suzzoni nos vives félicitations pour une si belle alliance.

∴

Décès

On nous annonce de Paris la mort de Mme Louise Alexandre, veuve du docteur Michon, chirurgien des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de médecine, décédée dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Mme Michon était la mère de M. le docteur Michon, ancien préfet, on de nos grands propriétaires de vignobles de la côte orientale.

Nous adressons à M. le docteur Michon, à ses fils et à leur famille l'expression de nos douloureuses sympathies et de nos vives condoléances.

∴

Avis agricole

Le propriétaire du domaine *du Contino à Suaricca-Bavinco*, commune de Bigugita, demande un ou plusieurs cultivateurs *a ferratico*, pour d'excellentes terres à labours, *prati et ville*. Il céderait gratuitement un bon logement dans le domaine, magasin à fourrages, hangar pour les bœufs, prairies et pâturages.

S'adresser à M. de Vidau, 7, rue du Lycée, Bastia.

∴

Objet perdu

Un jeune homme a perdu un portefeuille contenant 170 francs. Bonne récompense à la personne qui le rapportera au bureau du journal.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Avis

Représentant demandé en Corse pour visiter Pharmacies. Adresser lettres Tobianin, 19, rue des Petites Maries, Marseille.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES.

Nasica Charles-Jean.

DÉCÈS.

Pinna Pantaléon, célibataire, 20 ans, de Sorso (Sassari).
Bonelli Françoise, 45 ans, de Bastia.
Giudici Marie-Catherine, mariée, 28 ans, de Santo-Pietra.
Bonelli Donat, marié, 65 ans, de Bastia.

SANS HÉSITATION
EMPLOYEZ LE MÉDICAMENT
le plus efficace
contre l'Anémie

Nous ne saurions trop le répéter, l'anémie est une des affections les plus graves qui puissent frapper la jeunesse. Dans la courte de l'existence, à une époque plus avancée de la vie, on peut en être atteint, mais c'est surtout les jeunes qu'elle semble tout particulièrement affectionner. Cela s'explique aisément, car à l'époque où l'enfant va devenir adolescent, une transformation complète s'opère dans son organisme, transformation qui est fatigante et nécessite une certaine force de résistance que seul pourra donner un sang riche et généreux.

C'est avec lui qu'on pourra traverser victorieusement cette crise difficile. Les parents devront surveiller leurs enfants et ceux à qui est confiée leur éducation s'apercevront que leur mission doit s'étendre aussi bien sur soins du corps qu'à ceux de l'intelligence. Ainsi l'a fait Mme la Supérieure de l'Hôpital de Meux (Nièvre), sœur Eugène. Elle nous indique avec quel succès elle a employé pour les enfants confiés à sa garde, l'excellent régénérateur du sang les Pilules Pink. « J'ai employé avec succès, nous dit-elle les Pilules Pink, qui m'ont donné des résultats très heureux dans le traitement d'une jeune fille de notre maison. La pauvre enfant était atteinte d'une anémie qui la désolait. Elle en subissait tous les malaises : la maux de tête, la pâleur du visage, le dégoût de nourriture, une constipation opiniâtre l'avait réduite à un grand état de maigreur. Depuis qu'elle a employé les Pilules Pink elle a repris de l'embonpoint, a vu disparaître toutes ses souffrances et est maintenant en bonne santé. Publiez ma lettre afin que toutes les jeunes filles anémiques apprennent bien qu'elles peuvent être fortifiées et guéries par les

Pilules Pink

Dans les maladies consécutives à l'épuisement du sang comme la chlorose, la neurasthenie, les rhumatismes, l'affaiblissement général chez l'homme et chez la femme, les Pilules Pink seront d'une efficacité incontestable.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal pour la France, MM. Gabion et Cie, 3, Cité Trévise, Paris. Trois fr. cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

BOURSE DE PARIS

	5 Déc.	4 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.50	101.37
— 3 p. 0/0 amortis.	100.25	100.00
— 3 1/2 0/0.	102 30	102.20

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

M. Ansous, capitaine, commandant la 1re batterie du 13e bataillon d'artillerie, à pied, à Bonifacio, est classé au 17e bataillon pour commander la 4e batterie, à Marseille.

— M. Gallotti, lieutenant en 1er au 38e rég. d'artillerie, adjoint au chef d'escadron commandant les batteries détachées en Corse, est classé au 20e régiment, 5e batterie, à Poitiers.

— M. Le Meunier de la Raillière, lieutenant en 1er au 38e d'artillerie, à Bastia, est nommé adjoint au chef d'escadron commandant les batteries.

UN CRIME HORRIBLE

Un homme coupé en morceaux

Le cadavre d'un homme découpé en morceaux a été découvert dans la matinée, à Paris. La tête, les deux bras et les deux jambes se trouvaient dans une rue isolée, cours des Piatrières, quartier de Menilmontant.

Le tronc a été retrouvé rue du faubourg Saint-Denis. Toutes les parties du corps étaient mutilées pour empêcher la reconnaissance du cadavre. Cependant les premières constatations permettent de supposer que la victime est un jeune homme d'une vingtaine d'années. La tête était scalpée ; le nez et la lèvre supérieure arrachés, le ventre ouvert, les entrailles manquaient, le crime paraît remonter à 24 heures.

On n'a aucun indice sur les coupables.

Aux États-Unis

Message de M. Mac-Kinley

Le président de la république des Etats-Unis vient d'adresser son Message au Congrès.

Parlant de l'attitude des Etats-Unis dans les questions de Chine et des Philippines, il rappelle les négociations qui ont été engagées sur les bases de la note du gouvernement français. Il considère la situation aux Philippines comme bonne, et déclare qu'il faut que le gouvernement puisse disposer d'une armée de cent mille hommes.

Il approuve complètement le projet de construction de picsieurs navires de guerre, car l'augmentation de la flotte américaine est devenue absolument nécessaire.

Un assassin précoce

Ce matin, à Armentières, une fillette, âgée de 8 ans, a tenté d'assassiner une autre fillette, à peine âgée de deux ans, dans le but de lui voler un gâteau.

L'état de la victime est alarmant.

La pauvre fillette a reçu une douzaine de coups de couteau, dont plusieurs dans le ventre.

Ce crime a profondément attristé la population d'Armentières.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Départ de Lord Roberts

de Durban :

Lord Roberts en faisant ses adieux à ses troupes, a loué leur courage, leur humanité envers leurs ennemis, leur bonne conduite dans les villes occupées.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Deschanel.

La séance est ouverte à 9 h., 15

M. Massé, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de l'Agriculture

La discussion s'ouvre sur le chapitre 47 : Personnel des agents des eaux et forêts dans les départements.

Ce chapitre et les suivants sont adoptés sans modifications.

Ministère de l'Instruction publique

Dans la discussion générale, M. Daudé parle en faveur de l'enseignement privé.

M. Couyba réclame l'amélioration dans la situation des instituteurs et des institutrices ; il demande pour eux la facilité de voyager à demi-tarif sur les voies ferrées.

Le ministre répond.

On passe à la discussion des chapitres.

Les chapitres 1 à 40 sont adoptés.

Suite demain matin.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Deschanel.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fleury-Ravarin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant le régime des boissons.

La discussion s'ouvre sur le chapitre 9

M. Boudenoot combat le privilège des bouilleurs de cru, et expose tous les inconvénients qui résultent de l'alcoolisme. Il produit des statistiques vraiment terrifiantes.

M. Cuneo d'Ornano interrompt pour dire qu'il faut à l'alcool tous les excès relevés dans les statistiques.

M. Rouvier demande que les bouilleurs de cru soient régulièrement soumis à une réglementation rigoureuse.

Le paragraphe 1er de l'art. 9 est adopté.

Le président met ensuite aux voix l'ensemble de l'article 9 qui est adopté.

Cet article concerne le privilège aux bouilleurs de cru.

Les articles 10, 11 et 12, concernant le règlement des bouilleurs de cru sont également adoptés.

Séance jeudi matin.

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 2 h., 20.

M. Prevet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance vendredi, qui est adopté.

L'augmentation de la Flotte

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'augmentation de la flotte.

M. Combes vient déclarer qu'il votera le projet, mais sans enthousiasme, car notre système de défense navale est défectueux. Il est nécessaire que dans la Méditerranée nous soyons en mesure de prendre l'offensive, afin de pouvoir maintenir nos communications avec la Corse, l'Algérie et la Tunisie.

M. Godin, rapporteur, défend le projet général.

Le général Mercier soutient le projet ; il ajoute que la guerre du Transvaal a démontré que l'armée anglaise, quoique vaillante, n'a pas répondu à ce que l'on attendait d'elle.

Le général Mercier déclare, en terminant, qu'il votera le projet de loi, tout en invitant le gouvernement à compléter immédiatement la disposition pour embarquer et débarquer immédiatement en corps expéditionnaire.

Séance jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Françoise Zolezzi, M. Joseph Zolezzi, Mlle Louise Zolezzi, de Marseille, M. et Mme Louis Martea, née Zolezzi, et sa famille, de Marseille, M. et Mme Jean Tonetti, née Zolezzi, M. et Mme Sauveur Arassi, née Zolezzi, M. et Mme Joseph Marchesi, et sa famille, Mme veuve Félix, née Marchesi et sa famille, de Marseille, M. et Mme Joseph Sestoni, née Marchesi et sa famille, M. Pierre Ross, et sa famille, de Marseille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve

Marie-Dominique Zolezzi

née Marchesi

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante, décédée à Marseille, le 1er décembre 1900, à l'âge de 72 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte
S'adresser à Madame Vve Gaelfacci.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide ; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent *de La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

LA MAISON
Dcus MATTEI Aîné
Place Saint-Nicolas, Bastia

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle bourgeoise, que soucieuse de la faire profiter de prix exceptionnels de bon marché, sur les sucres et cafés, lesquels doit vent, à partir du 1er janvier prochain, être frappés de nouveaux droits, à cet effet, elle les prévient donc afin qu'elle puisse en temps utile faire ses approvisionnements avantageux :

Quelle mettra à la vente à des prix très réduits, et ce à partir du dimanche 21 octobre.

1° 500 k. café Moka d'Aden Yaiffa de 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le kilo.

2° 1 000 k. café vert Haïti plantations de 2 fr. 80 à 3 fr. le kilo.

3° 500 café Porto-Rico extra roulé de 3 fr. à 3 fr. 80 le kilo.

4° 500 k. café San Salvado triè bon goût de 2 fr. 30 à 2 fr. 40 le k.

5° 800 k. café vert Santos trié bon goût de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo.

Elle mettra également à la vente ; 10.000 k. sucre double raffiné en pains de 2, 3 et 5 kilos à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre de Paris, 1er titre, scié régulier, à 0,85 le kilo.

5.000 k. sure de Marseille, 2e titre scié régulier, à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre cristallisé Guadeloupe, 1er jet titrant pour vendange à 0,70 les 100 kilos, et 0,75 au détail.

On y trouvera également :

50 k. raisins secs royaux d'Espagne à 2 fr. le k.

50 k. raisins secs sur choix d'Espagne à 1 fr. 60 le kilo.

50 k. prunes nationales, fleurs extra, 1 fr. 60 le kilo.

50 k. figues blanches (Smerle) 0,80 le kilo.

50 k. figues blanches du pays), à 0,60 le kilo.

25 k. dattes muscades 1er choix mûres de 1 fr. 80 à 2 fr. kilo.

Lait concentré en boîtes à 1 fr.

Cours de Peinture et Dessin
Tous les genres
par M. MAGNASCHI
Artiste peintre
professeur de dessin au Lycée
Atelier Boulevard Paoli, 34, au 3me

Par suite de changement de commerce

A VENDRE
Débit de Tabacs C. Piazzi

Filature de Cocons
Saint-Job

M. Henri Barsanti et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sel et Repasse, Henri Barsanti, Nouveau Port, Bastia.

13 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

III

Espérance allait maintenant chaque jour aux Dunes. Mme de Kervoël ne se doutait de rien ; devant le bonheur de sa fille et la jeunesse d'Espérance elle se trouvait heureuse. Sa figure avait quitté son masque austère et elle sourirait à ses enfants, comme elle les appelait.

Un soir, Mme de Kervoël était restée à la maison, préparant une installation et donnant des ordres. Je se promenaient dans le parc ; Espérance avait maintenant toujours le temps de retrouver sa chambre, qui lui semblait triste désormais. Un soir donc, toujours plus heureux, ils cheminaient le long des allées ombreuses, serrés l'un contre l'autre, se pressant les mains dans un langage muet.

Gabrielle tout à coup s'arrêta et dit de sa voix douce et angélique :

— Etoniez, mon Espérance, notre bonheur n'est pas complet et cependant il peut l'être. Nous ne devons pas avoir de secrets l'un pour l'autre, et pour cela il faut le dire à ma mère. Justement mon oncle le colonel doit arriver ces jours-ci ; une lettre reçue ce matin nous apprend qu'il est en route et qu'il vient passer près de nous un congé de six mois.

Ma mère et mon oncle, voilà toute ma famille. Vous connaissez ma mère, n'est-ce pas ? vous savez si elle m'aime, et elle consentira à notre bonheur, quand surtout elle saura combien je vous aime. Mon oncle est, s'il est possible, meilleur encore que ma mère ; aussi, voyez que vous n'avez pas grand'chose à redouter de ces deux êtres bons et généreux, et qui n'ont qu'un but, mon bonheur.

De reste, je suis sûre que tout de suite vous aimerez mon oncle, comme lui vous aimera.

Espérance avait senti un frisson parcourir tout son corps ; mais aussi il avait compris la justesse du raisonnement de son amie et il répondit :

— Je ferai comme vous le désirez, Gabrielle.

On était à la fin d'octobre ; la plage avait un aspect moins bruyant que deux mois auparavant ; plus de baigneurs, plus de tentes ; mais le petit village de Landersac n'en était pas moins animé.

C'était l'arrivée des pêcheurs de Terre-Neuve. C'était un autre genre de fête qu'un mois d'août ; une fête de famille toute locale. La joie des marins faisait plaisir à voir lorsqu'ils mettaient pied à terre ; et puis la famille était là, attendant, qui le père, qui le frère, d'autres le fils, d'autres un fiancé ; tous pressés, tous joyeux, errant, gesticulant et chantant l'heureux retour.

Espérance était allé, lui aussi, voir la plage, mais le spectacle de tous ces gens heureux dans leur bonheur si simple, si naïf, le rendait jaloux ; il leur eu voulait presque de montrer ainsi leur contentement. Il partit.

IV.

Un beau dimanche matin, deux jours après les événements que nous venons de raconter, un homme descendit de la station du chemin de fer. Quoique vêtu en civil, il avait l'air militaire, le regard fier, tout respirait en lui le courage et l'héroïsme ; mais son sourire était doux ; on devait être un lion au combat, un mouton dans l'intimité.

Depuis deux jours que Gabrielle lui avait dit que son oncle arrivait, Espérance venait vers la gare à l'arrivée des trains, et ce jour-là, en voyant l'étranger, il se dit : voilà l'oncle de Gabrielle. Il salua l'étranger qui, tout surpris, lui rendit son salut. Il revint vers le village en suivant l'inconnu, mais il s'arrêta, n'osant voir quel chemin il prendrait.

Du reste il devait aller dîner le soir aux Dunes, il saurait bien alors si l'oncle était arrivé ; s'était un peu son cauchemar depuis quelques jours.

L'inconnu salué d'un domestique vint jusque sur la plage, car s'y arrêta quelques instants, puis, comme son valet lui amenait deux superbes chevaux, il se mit en selle et gravit la falaise. Ils allaient bien aux Dunes, et comme ils y arrivaient Mme Kervoël et sa fille, qui dînaient leur arrivée, accouraient au devant d'eux.

— Mon frère !... dit la mère.

— Mon bon oncle... dit la jeune fille.

Et toutes deux se précipitèrent dans les bras du nouveau venu.

Ce dernier les embrassa tendrement, puis rendant les rênes de sa monture à son serviteur, il pénétra dans le salon décoré pour sa réception.

Car c'était bien l'oncle de Gab'elle, le frère de la châtelaine, le colonel Sommeille, arrivant directement d'Afrique, où depuis sept ans il se battait pour l'honneur du drapeau français.

Quand les premiers épanchements furent passés, après qu'il eu fût entendu sur la beauté et la grâce de sa nièce, il voulut des détails sur leur vie intérieure à toutes les deux, car, comme il le disait, ces deux êtres chers étaient désormais toute sa famille.

Mme de Kervoël lui raconta leur vie si sérieuse, si tranquille, l'accident de sa fille du 15 août, comment et par quel miracle elle avait été sauvée, qui était son sauveur et comment depuis quelques temps le jeune homme était devenu l'hôte assidu de la maison ; et, comme l'officier témoignait le désir de connaître ce jeune homme, Mme de Kervoël lui dit :

— Tu le verras ce soir, Georges, il doit revenir dîner ici...

La conversation continua gaie et heureuse, entremêlée de baisers et de caresses.

Puis Gabrielle sortit pour aller chercher des fleurs. Alors la frère et la sœur restèrent en présence l'un de l'autre, le sourire s'effaça soudain et un nuage de tristesse couvrit leur visage.

— Et toi, mon pauvre frère, dit alors Mme de Kervoël, tu souffres toujours.

— Je ne souffrirai plus que lorsque je serai mort, et Dieu sait que j'ai fait ce que j'ai pu pour cela.

— Je te crois. Le même sang coule dans nos veines ; mon cœur pourrait les mêmes sympathies, les mêmes sentiments, et moi j'emporterai ma douleur au tombeau. Je comprends alors ta souffrance ; et encore moi j'ai une fille, une enfant ; Dieu sans doute a compris que je n'aurais pas la force de surmonter ma douleur, et il m'a laissé ma fille.

Pauvre Georges...

— Oh ! oui, tu as raison, tu peux dire pauvre Georges, va, ma chère sœur.

(*A suivre*).

LE SEUL journal illustré des Dames que publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Reins, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

Librairie du Petit Bastiais
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix : 1.50. -- Franco : 1.90

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE
Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

Librairie du Petit Bastiais
PETRI LIBRI
DE REBUS CORSICIS
TRADUCTION FRANÇAISE
Par l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Vol. grand in-8° de 430 pp. 5,00 ; franco, 5,60

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions de Londres 1898, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIENIQUE d'un goût exquis
et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ÉLIXIR SOUVERAIN contre les Indigestions, la Dysenterie, la Cholérine ; dissipe les Maux de Cœur, de Tête, Migraines.
Excellent aussi pour la Toilette et les Dents
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE
MALADIES NERVEUSES
Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, Affections de la Moelle épinière, Convulsions, Crous, Vertiges, Etourdissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée
Se vend partout. Se méfier des imitations par le SIROP de HENRY MURE
SOLUTION HENRY MURE
MÈRE SOLUTION ARSENIEE et CRÉOSOTÉE
d'une efficacité plus puissante.

A VENDRE
Orge et avoine pour semence.
S'adresser à la maison L. N. Vatte et Cie.

LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-s.-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
& UNION LOYALE
250.000 f
100.000 f
50.000 f 20.000 f
1 lot de..... 10.000 fr. 10.000 fr.
13 » » 5.000 65.000
25 » » 1.000 25.000
35 » » 500 13.000
1184 » » 100 118.400
Les 1284 lots pour..... 651.400 fr.
AU LIEU DU PRIX TRIAGE LES 10 POUR 1 fr.
15 FEVRIER 1901

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS
Le COURRIER de la PRESSE lit 6.000 journaux par jour

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais FERYL
chargera à Bastia vers le 12 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES,
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

L. GABRIEL ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864
M. Damiani vendra l'excellent champagne Roederer à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le Roederer, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Voulez-vous de la bonne bière ?
à la Brasserie Casparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

A LOUER
On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.
Offres au bureau du Journal.
Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantauzzi.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet au Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

Bon Piano
A vendre ou à louer
S'adresser au bureau du Journal.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec.
to rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur
14, rue de l'Opéra,
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison un garde contre certaines charlatanes ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

MALAURENT, Bordeaux
Spécialités de la Maison
Marouka — Rhum
Fine Champagne — Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : Cognacs, Liqueurs, Vins Fins de toutes sortes et notamment des Rhums provenant des plantations que la Maison possède à la Martinique, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Librairie du Petit Bastiais
P. VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
2e SÉRIE
E Tribulazione d'u Sciò Filippu — Cummedidia in 3 atti, 50 centimes
Un Maritu per l'altru — Cummedidia in 2 atti, 50 c.
A Signora Pirchjocchjula — Cummedidia in 3 atti, 50 c.
U Prupietariellu — Cummedidia in 4 atti, 50 c.
A Civittola — Cummedia in 5 atti, 1 fr.

Malades ! 800 000
exemplaires Rite Nouvelle méthode pour guérir les maladies. (Médication Naturelle) déjà vendus. Des milliers de malades doivent leur conservation à ce livre. 3000 pages, 700 gravures, 8 planches démontables en couleurs. Prix fr. 15. — payable en remplaçant en par semaine. — par mois.
F. E. Blis, 17, rue d'Hauteville, Paris.

D.O.M. BENEDICTINE
de l'Abbaye — de Fécamp
La Meilleure des Liqueurs. Se défier des contrefaçons.
Exquise Tonique Digestive. Se trouve partout.
Entrepôt régional à Marseille, 42, rue de la République, A. LEROUX, Agent Général.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements L'AMARO MATTEI APÉRITIF SUPÉRIEUR et dans tous les Bals L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout fin fumeur doit fumer ce cigare
Ne pas fumer

Ne pas confondre avec le merveilleux CIGARE MATTEI, ou ne pas fumer

25e ANNÉE — JEUDI 6 DÉCEMBRE 1900 — N°

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Nicolas, évêque.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Premier quartier le 29 — Pleine, le 6
FÊTE DE DEMAIN : Saint Ambroise.

5 DÉCEMBRE

PILE OU FACE

Sur les places, à chaque carrefour, on rencontre des groupes d'enfants qui, au lieu de se livrer aux amusements de leur âge, forment cercle et se tiennent immobiles, regardant deux d'entr'eux qui lancent alternativement des pièces de monnaie en l'air. Ces gamins-là jouent de l'argent à *Pile ou Face*, ou pour parler l'argot bastiais, *a Testa o Erma*. Dans ces groupes, toutes les classes de la société fusionnent ; le bambin, en culottes courtes, bas noirs et vareuse avec col marin, coudoie le vagabond pieds nus, aux pantalons déchirés, à la chemise rapiécée ; de temps en temps, on entend une exclamation qui ferait rougir un régiment de dragons, et que les mamans sont ensuite toutes surprises de trouver sur les lèvres de leur enfant qu'elles ont cependant édiqué avec tant de soins. Mais ce qu'il y a de particulièrement remarquable à observer dans ces petites assemblées, c'est l'air grave, concentré, déjà avide, de ceux qui les composent. Et c'est cet air inaccoutumé sur des figures d'enfants qui devrait faire réfléchir les parents.

En effet, cette physionomie singulière, c'est le démon du jeu qui la donne ; oui, le démon du jeu commence à envahir ces jeunes cervelles, et pour quiconque a l'expérience de la vie, c'est là un terrible, un redoutable pronostic. N'a-t-il pas été reconnu que, de toutes les passions qui dévastent l'existence humaine, la plus effrayante est celle du jeu, parce que, la plupart du temps, elle est incurable ? Et dès lors ne convient-il pas de surveiller l'enfant dès que les premiers symptômes de cette formidable manie se manifestent chez lui ? Peut-on oublier que la cession du jeu engendre toute une série d'actes malhonnêtes, qu'elle amène la ruine des fortunes les plus considérables et les mieux assises, qu'elle est envahissante, aussi puissante, aussi ministrice qu'elle est stupide ?

Et ne pensez pas que ce modeste jeu de *Pile ou Face* ne soit qu'un enfantillage sans conséquence. Le gamin qui s'y livre, y risque tout ce qu'on lui donne pour ses menus plaisirs, s'il est riche ; le décrotteur y risque le misérable gain de sa journée. Pour l'un et pour l'autre, ces modestes enjeux représentent toute une fortune pour les grandes personnes ; s'il y a disproportion entre les mises, la passion est la même ; elle se révèle dans les visages qui se contractent, dans les gestes qui s'échangent, dans les querelles qui éclatent. L'enfant, dans ces parties qui ne constituent pas certainement des jeux innocents, finit par perdre la notion de l'honnêteté ; si la fortune est trop contraire, il essaie de la corriger, il triche. Si physiquement il est plus fort que ses camarades, il finira par voler effrontément, menaçant de son poing quiconque plus faible voudra protester contre sa mauvaise foi.

Voilà pourquoi il importe d'aviser et de supprimer les jeux en plein air ; si les parents sont bien inspirés, ils donneraient toute latitude à la police d'intervenir, de saisir les enjeux qui seront donnés aux parties, et de disperser les groupes qui organisent de véritables tripots sur la voie publique. Hélas ! combien de ces malheureux, surtout parmi les plus indigents, se retrouveront ensuite sur les bancs de la police correctionnelle et de la cour d'assises, car le jeu, le terrible jeu donne le goût des gains faciles, et le goût des gains faciles engendre l'horreur du travail. Quand la chance tourne contre lui, le joueur qui a tout perdu, devient facilement cambrioleur. On constate aujourd'hui, chez nous, une recrudescence de vols ; si l'on examinait la vie antérieure de ces infortunés qui sombrent ainsi dans la vie, à l'origine de leurs méfaits, on trouverait la fréquentation des tripots de toute sorte !

Un vieux précepte latin nous dit : *principiis obsta*, ce qui signifie qu'il faut attaquer le mal à ses débuts. Ne négligeons donc pas de prémunir, [illegible] les enfants des leurs premiers essais dans les [illegible] quand il ne s'agit que de dix ou vingt centimes à perdre ou à gagner. En leur inspirant, de bonne heure, le dégoût du jeu, en leur enseignant qu'il dégrade l'homme, on peut les ramener dans la bonne voie, les empêcher de s'engager dans celle qui, tôt ou tard, conduit à la ruine et à la misère. Pour empêcher les gens majeurs et maîtres de leurs droits de consommer leur ruine et celle de leurs familles, on a supprimé, en France, les maisons de jeu ; ne permettons pas que des enfants puissent organiser de véritables tripots en plein air. Certes, nous ne demanderons jamais que ces marmots soient l'objet d'une poursuite judiciaire quelconque, ce serait dépasser le but et imprimer à des gamins une flétrissure qui pèserait sur toute leur existence. Mais permettons à la police de leur inspirer, par une intervention toute paternelle, une salutaire frayeur, et de confisquer les enjeux ; ce sera la meilleure punition.

Un Instituteur.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 décembre, à 3 heures

1. Blandin, Gung'l.
2. Poète et Paysan, Suppé.
3. Thérèse, C. Feust.
4. Patrie, Paladilhe.
5. Marie et Pinson, Reyssel.

Le Chef de Musique, MOLINES.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur le projet de résolution de M. Milliard, ainsi conçu :

« Le Sénat, à l'occasion de la venue en France de M. le président de la République sud-africaine, est heureux de lui adresser l'expression sincère de sa respectueuse sympathie. »

Nombre de votants	261
Majorité absolue	131
Pour l'adoption	261
Contre	0

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour, MM. de Casabianca, Farinole.

M. Hébrard n'a pas pris part au vote.

Conseil Municipal

Bourses Communales

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal s'est occupé de la répartition des bourses au lycée de Bastia.

Les jeunes Lucca et Leoni, boursiers, ont obtenu une prorogation d'un an.

Les jeunes Peretti, Colombani, Tardi, Puccio et Maestracci, demi-pensionnaires, ont obtenu le quatrième quart qui leur manquait.

Angeli, Capecchi, trois quarts de bourse d'internat.

Poggi, Ristorcelli, Ordioni, demi bourse d'internat.

Balani, Stefani, un quart de bourse d'internat.

Bernardi, Sangiovanni, demi-bourse de demi pensionnat.

Samani, quart de bourse de demi-internat.

M. Ernest Lota, au nom de plusieurs de ses collègues et au sien, a émis le vœu suivant :

Considérant que l'enseignement officiel dans les lycées et établissements scolaires, en ce qui a trait aux matières religieuses, doit être — au vœu de la loi — neutre.

Considérant que des plaintes de nombreux pères de famille sont parvenues à des membres du Conseil municipal contre les tendances matérialistes et anti religieuses de l'enseignement donné par quelques professeurs du lycée.

Considérant que dans notre ville, malgré la vivacité des luttes électorales, la question religieuse n'a été posée ; que bien au contraire chaque parti a toujours tenu à affirmer son respect pour la religion.

Considérant qu'à Bastia, l'enseignement secondaire libre n'existant pas, tous les parents, à moins d'être riches, sont obligés d'envoyer leurs enfants au lycée.

Considérant que le lycée est un établissement communal, que la ville lui alloue, tous les ans, plus de 12.000 fr. pour ses boursiers et que le budget municipal de l'instruction publique atteint le chiffre de 43.000 fr.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Bastia exprime le vœu que MM. les Professeurs s'abstiennent, à l'avenir, d'appréciations personnelles qui froissent les sentiments religieux de la plupart des pères de famille et sont en opposition formelle avec les instructions ministérielles et l'esprit même des livres classiques remis aux élèves ;

Dit que copie de la présente délibération sera transmise par M. le Maire à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le Proviseur du lycée de Bastia.

Le vœu est adopté sans débat.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 5 décembre 1900

Usage de faux et tentative de concussion

Balesi, maire de Quenza, âgé de 37 ans, est accusé de faux en écritures publiques, usage de faux et tentative de concussion.

Ces faits sont ainsi exposés dans l'acte d'accusation, qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

En 1897 deux plaintes en concussion furent adressées au parquet de Sartene contre Balesi Donat, maire de Quenza, l'une portait la date du 15 février et l'autre du 2 mars. Une enquête était commencée lorsque, le 10 mars, un vol fut commis à la mairie ; le registre des délibérations du Conseil municipal et d'autres pièces qui auraient pu être utiles à la manifestation de la vérité, disparurent. La gendarmerie ne constata aucune effraction, en revanche, elle put acquérir la conviction que la porte de la mairie avait été ouverte à l'aide d'une fausse clef. Le maire fut soupçonné d'avoir simulé ce vol, mais il ne fut pas poursuivi.

Trois ans plus tard, au mois de février 1900, les adversaires du maire formèrent appel contre diverses décisions de la commission municipale chargée de statuer sur les réclamations en matière électorale. A l'audience tenue par M. le juge de paix de Serra di Scopamene, ils demandèrent à ce magistrat de surseoir à statuer pour leur permettre de s'inscrire en faux contre les décisions attaquées. D'autre part, le bruit se répandit dans la commune qu'ils avaient découvert des faux en écritures publiques et des actes de concussion commis par le Maire. Prévenu en temps utile celui-ci ne leur donna pas le temps de se plaindre. Un vol fut commis à la mairie le 8 mars et déclaré le jour même à la gendarmerie qui dressa procès-verbal ; le

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXI

LE CLUB DU CHEVAL PATRIOTE

— Je vais vous le dire à tous, reprit Toussaint Gilles en se redressant avec majesté sur sa chaise. Il s'agit, citoyens, de savoir si les bourgeois de Châteaugiron, j'entends les purs comme vous et moi, supporteront patiemment l'affront qu'on leur a fait ce matin dans ma personne ; s'ils laisseront triompher l'aristocratie, le carlisme et la prêtraille sans opposer aux scènes honteuses dont nous avons été aujourd'hui témoins autre chose qu'un lâche silence ; s'ils courberont la tête comme de vils bœufs sous le joug déshonorant qu'on voudrait leur imposer ; en un mot, il s'agit de savoir si les bourgeois de Châteaugiron, ces braves citoyens, ces chauds patriotes, ces fiers et généreux Français, sont encore, oui ou non, les bourgeois de Châteaugiron.

— Oui, ils le sont encore et ils le seront toujours ! s'écrièrent d'une seule voix les membres du club, exaltés par cet élan.

— Si, comme vous m'en donnez l'assurance, reprit l'orateur avec chaleur, les bourgeois de Châteaugiron sont encore dignes de ce beau titre, dès demain la honte de la journée d'aujourd'hui sera effacée ; demain le monument d'adulation servile élevé sur la place sera roulé dans la poussière ; dès demain les aristocrates, les prêtres, les chouans et toute leur clique seront rentrés honteusement dans leurs tanières pour n'en plus sortir, dès demain enfin nous serons vengés !

— Oui, vengeons-nous ! s'écria d'un ton non moins véhément le greffier Vernon, il y a trop longtemps que ces genslà, le vieux Bohilier en tête, ne cherchent qu'à nous vexer.

— Vengeons-nous, je le veux bien, dit avec un accent plus calme l'épicier Laverdan, quoiqu'à vrai dire je ne voie pas trop quel si grand mal nous fait à tous cet arc de triomphe qu'ils ont élevé au bout de la place.

— Je conviens qu'il ne nous a causé ni bras ni jambes, reprit Toussaint Gilles avec un rire dédaigneux ; mais l'honneur, citoyen Laverdan, pour quoi le comptes-vous ?

— L'honneur ? répéta l'épicier en écarquillant ses gros yeux.

— Oui, l'honneur ! supposez qu'on vous ait donné un soufflet, vous n'en mourriez pas probablement ; mais si vous ne vous vengiez pas, vous seriez déshonoré, et personne ne voudrait plus boire un seul verre avec vous.

— A propos de ça, dit le taillandier, qui pour siéger dans cette réunion patriotique avait ôté sa veste, il fait diablement chaud et un verre de vin ne serait pas de trop.

— Eh bien ! on nous a donné un soufflet, poursuivit le président, sans s'arrêter à cette interruption, et maintenant toute la question se réduit à savoir si nous le garderons comme de lâches esclaves ou si nous nous vengerons comme de vrais citoyens.

— Voilà mon opinion, dit le boucher qui, en dépit de son revers de tribune, était toujours un des premiers à prendre la parole : quand on me frappe, je réponds ; si donc on nous a donné un soufflet, comme assure le capitaine, il faut en rendre deux ; voilà mon opinion.

— Oui, tapons, dit Picardet en retroussant la manche de sa chemise comme s'il eût déjà été à l'œuvre ; tout à l'heure le capitaine a dit une chose très juste ; nous sommes ou nous ne sommes pas les bourgeois de Châteaugiron. Si nous le sommes, comme ça me paraît hors de doute, il faut mettre en capitolade tous les farauds qui nous manquent de respect.

En avant, marchons,
Contre leurs canons,
A travers....

— Citoyen Picardet, je te rappelle à l'ordre, interrompit le président d'un ton sévère ; le règlement défend de chanter pendant la durée des séances. D'ailleurs la Parisienne est une chanson dont le civisme est devenu plus que suspect.

— Et bien, la Marseillaise alors, répondit le taillandier et du vin, car on étouffe ici, et l'on peut bien boire un petit coup sans que ça empêche de causer.

— Il est certain que la pluie a refroidi le temps, dit le boucher sans remarquer qu'il se mettait en contradiction directe avec le préopinant dont il venait appuyer la motion ; un verre de vin ou deux ne nous feraient donc aucun mal.

— Citoyens, reprit le président Toussaint Gilles en redoublant de majesté, mon devoir est de faire respecter le règlement. Lors de la fondation de notre société, nous avons tous pris l'engagement d'y laisser régner l'ordre, la concorde, la dignité...

— Je ne trouble pas l'ordre, et je crois avoir tout autant de dignité qu'un autre, interrompit le taillandier, qui continuait de retrousser les manches de sa chemise mais ça n'empêche pas d'avoir soif.

— Citoyen Picardet, si tu persistes à interrompre la discussion, je serai obligé de te rappeler une seconde fois à l'ordre, et tu sais que cela emporte une amende de vingt sous.

— Les voilà ! répliqua le taillandier et tirant de sa poche une pièce d'un franc qu'il jeta nonchalamment sur la table : je consens à payer l'amende, mais à condition que tu vas nous monter en échange deux vieux.

— Citoyens, je le répète, dit Toussaint Gillas avec une fermeté inébranlable, mon devoir comme président est de faire respecter le règlement et le règlement sera respecté. Tant que nous serons en séance, je ne souffrirais ni chanson ni bouteilles ; après la délibération, je ne dis pas. En attendant, ceux qui ont soif n'ont qu'à passer dans la pièce à côté ou leur servira ce qu'ils désirent ; car je suis sobre, et je n'ai pas l'habitude de refuser à boire à mes pratiques.

— Tant qu'elles ont de l'argent, grommela Picardet d'un air de mauvaise humeur.

(A suivre).

registre des délibérations du conseil municipal et le registre des changements de domicile de l'année 1898 figuraient au nombre des pièces soustraites.

Le 14 mars par une nouvelle plainte, le maire fut accusé formellement d'avoir détruit des titres, commis des faux en écritures publiques et de s'être rendu comptable de concussion. Une information régulière fut requise. Une perquisition faite à la mairie et au domicile du maire amena la découverte de quelques pièces et d'un registre de délibérations du conseil municipal commencé le 23 avril 1899. Aux dires du maire le registre précédent aurait été volé. Au moyen de ce registre on a pu quand même établir que certaines délibérations, que le maire prétendait en avoir extraites, n'y avaient jamais figuré.

Telles sont les délibérations suivantes:

1° : le 12 juin 1899 une délibération portant vote d'une somme de 50 francs en faveur du sieur Pietri Lucien-François. Sur six conseillers municipaux portés présents à la séance ; trois, Orsatti-Jacques, Codani Antoine, Colonna-Cesari Jacques n'ont conservé aucun souvenir de ce vote. Cependant l'extrait envoyé à la préfecture porte que les membres présents ont signé au registre.

2° Le 17 juin 1899, une délibération portant vote de 1.200 francs pour frais de procédure et honoraires plus à MM. Quilichini, avocat et avoué à Sartene. Tous les conseillers portés présents n'ont entendu parler que fort heureusement de ce vote et aucun n'a pu préciser la somme allouée aux frères Quilichini. Tous affirment que depuis le 23 avril 1899, ils n'ont signé que les délibérations figurant au registre ouvert à cette date.

3° Le 25 août 1899 une délibération portant vote d'une somme de 75 francs à répartir entre les nommés Codani Antoine, Orsatti Ascagne et Colonna-Cesari Joseph, pour avoir fait le dénombrement du bétail conduit, pendant l'année 1899 au pâturage du Cuscione. Bien que l'extrait envoyé à la préfecture porte que tous les membres présents ont signé au registre, les conseillers municipaux Orsatti Jacques, Orsatti Jean-Baptiste, Orsatti Simon, Filippi Antoine-Pierre ne savent s'il a été pris une ou deux délibérations relatives au Cuscione. Codani Antoine qui a bénéficié de cette délibération, n'est pas plus affirmatif que ses collègues précités. Colonna Cesari Jacques affirme lui qu'il n'a été pris qu'une seule délibération.

Balesi n'a pas moins fait usage de ces délibérations fabriquées par lui, en les soumettant à l'homologation de l'autorité préfectorale. Elles ont été en effet approuvées : la 1re, le 7 septembre ; la 2e, le 6 juillet et la 3e le 18 septembre 1899. Toutes les sommes inscrites dans ces délibérations ont été ordonnancées par lui et les paiements effectués entre les mains des ayants droit. Personnellement Balesi a touché une somme de 300 francs en 1897, pour frais de représentation et une somme de 20 francs en 1899 pour la réparation de la fontaine publique. Cette dernière revenait aux ouvriers Pietri Maurice, Pietri Jean Paul, Pietri François. Il a enfin tenté de percevoir une somme de 1.200 francs inscrite au budget supplémentaire de 1899 sous la rubrique « Frais de représentation de grosse » en s'informant auprès du percepteur des pièces qui devaient être jointes à son mémoire. Cette somme faisait cependant double emploi avec celle de 1.200 francs dont est bénéficie les frères Quilichini.

M. Angeli, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public.

Le maire Balesi est assisté par Me Decori.

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé.

Interrogatoire

Balesi explique qu'il n'avait aucun intérêt à faire disparaître le registre des délibérations et qu'il se trouvait à Sartène, lorsque le vol de documents a été commis à la mairie. Sur les autres faits, il prétend que les délibérations qui ne sont pas inscrites au registre n'ont pas été prises à la mairie, mais chez lui. D'ailleurs, les trois faux retenus contre lui ne pouvaient pas lui servir, il ne pouvait en profiter et il n'a fait que ce qui s'est toujours pratiqué.

Il reconnaît avoir touché une somme de 300 francs en 1897 pour indemnités de voyages faits à Sartène, à Ajaccio et à Bastia, afin de soutenir trois procès de la commune. Il a demandé encore 1.200 fr. pour divers déplacements, et n'est bien informé auprès du percepteur pour savoir quelles pièces il fallait produire pour toucher cette somme. Le percepteur lui ayant fait observer qu'en ce moment la commune n'avait pas de fonds, il a arrêté ses démarches.

Audition des témoins

On passe à l'audition des témoins.

1er témoin. Pietri Antoine Marie. — Un des signataires de la plainte contre l'accusé, parle de trois délibérations qui auraient été prises par la maire et trois conseillers municipaux seulement, et qu'en outre il a été alloué à deux reprises une somme de 75 francs pour le démembrement des bestiaux du Cuscione.

2e témoin. Pietri Don Jacques. — Confirme la déposition du précédent témoin. Il était membre du Conseil municipal, mais, depuis le 14 mars 1898, il n'a jamais été régulièrement convoqué.

3e témoin. Orsatti Jacques. — Il était conseiller municipal et lui arrivait souvent de ne pas signer immédiatement les délibérations et il les signait après. Le maire Quenza a réalisé plusieurs améliorations importantes.

4e témoin. Colonna-Cesari Jacques. — Etait conseiller municipal. Ne se rappelle pas des délibérations auxquelles il a pris part.

5e témoin. Pietri Paul. — A été chargé de travailler pendant deux jours à la réparation de la fontaine, à raison de 2.50 par jour, mais ne les a jamais touchés. Parle ensuite de faits relatifs à l'allocation d'une indemnité de 1.000 francs au médecin des indigents et du vote de 75 francs pour le dénombrement des animaux de la forêt d'Asinao.

6e témoin. Pietri Maurice, cantonnier. — A été chargé par le maire Balesi et l'agent-voyer pour réparer la fontaine. A fait les travaux qui se sont élevés à 20 francs, mais n'a pas été payé.

7e témoin. Orsatti Simon, maire de Quenza. — Il a entendu dire qu'il figurait comme ayant pris part le 25 avril 1899, à une délibération du conseil municipal. Il déclare qu'il n'assistait pas à cette séance.

8e témoin. Pietri François, garde-champêtre. — A touché le secours de 50 francs voté par le conseil municipal. A travaillé à la réparation de la fontaine, mais n'a jamais été payé.

9e témoin. Casanzi Dominique, percepteur. — L'accusé lui a demandé quelles formalités il y avait à remplir pour toucher la somme de 1,200 francs votés à son profit pour ses frais de déplacement. Il les lui a données, puis le maire n'a plus fait de démarches. Il n'y avait pas d'argent en caisse.

10e témoin. Quilici Jean-Baptiste. — Etait conseiller municipal, déclare n'avoir pas pris part à la délibération du 17 juin 1898, bien qu'il soit porté comme présent.

11e témoin. Filippi Antoine-Pierre. — Ne se rappelle pas d'avoir pris part à la délibération relative au vote des 1,200 fr. pour frais de procédure.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, soutient l'accusation. D'après lui, le maire Balesi est un prévaricateur ; la procédure établit, d'une façon certaine, qu'il a dilapidé les fonds de la commune de Quenza.

Après avoir examiné certains faits accessoires, qui peuvent être considérés comme des faits de moralité, M. l'avocat général aborde la discussion des charges qui pèsent contre l'accusé. Il développe successivement les trois premiers chefs d'accusation qui constitueraient des crimes de faux en écritures publiques.

L'accusé a imaginé des délibérations qu'il a créées de toutes pièces, sans le concours de ses collègues du conseil municipal, et ce sont des extraits ou des copies de ces pièces, faussement établies, qu'il a osé adresser à la Préfecture. Le crime d'usage de faux est donc non moins clairement établi.

Les débats ont, en outre, révélé que l'accusé a essayé de s'attribuer, pour son usage personnel, une somme de douze cents francs, à laquelle il n'avait aucun droit.

Peu importe qu'il n'y ait pas de préjudice ; la loi exige seulement un préjudice possible pour que le crime de faux soit établi, et en présence des faits de ce procès, le jury saura faire son devoir.

Plaidoirie de Me Decori

Me Charles Decori présente la défense du maire de Quenza, dont le passé, dit-il, est irréprochable et qui appartient à l'une des familles les plus justement considérées de l'arrondissement de Sartène.

L'honorable défenseur écarte du débat les faits accessoires, qu'il considère comme absolument étrangers à l'affaire. Il montre Balesi victime d'une odieuse cabale ourdie par des adversaires sans scrupules, désireux avant tout de le ravoir placer et ne reculant, pour cela, devant aucun moyen.

Dès que Balesi fut élu maire, les dénonciations ne tardèrent pas à pleuvoir sur sa tête, et si plusieurs plaintes de ses adversaires furent reconnues fausses, la justice semble aujourd'hui se trouver en présence d'un coupable ; mais elle a fait fausse route.

Me Decori discute pas à pas toutes les charges de l'accusation ; il établit que son client n'est pas un prévaricateur, et que le jury se trouve en présence d'un brouillon, d'un déséquilibré qui ne saurait être pénalement responsable de quelques irrégularités administratives.

Si l'on ajoute à ces considérations que l'accusé n'a pas tiré profit de ces irrégularités et qu'il garde prison depuis plus de trois mois, le jury n'hésitera pas, dans sa sagesse, à rendre un verdict d'acquittement pur et simple.

Le verdict

Sept questions sont posées au jury.

La réponse étant négative, Donat Balesi est mis en liberté.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Ricci Jean-Simon, cultivateur, de Penta de Casinca, meurtre.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Niraggioli.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VI.

I Precedenti e Peppu

Peppu (a Stizzighellu)
Bonghiornu, o zi' !

Marfisa (rubiosa)
Si vede ch'eo un ci sò !

Stizzighellu (pianu a Marfisa)
Zitta !

Peppu (a Marfisa)
Scusate !

U miò salutu fu per tutt'a dui.

Marfisa
Alla bon'ora !

Peppu
Ma cumme averia
Una parôlla a dilli, è naturale
Ch'e' mi diriga ad ellu...

Marfisa
Ebbè ! parlate :
U maritu p'a moglie un n'ha segretu.

Peppu (suridendu)
Qualchì bôlla.

Marfisa (rubiosa)
No, minca in casa nôstra !

Peppu (a Stizzighellu)
Banni a parlabbi per l'affare..

Stizzighellu (imbarazzatu)
Un pôsu.

Peppu
Oh, se mi prummettate !

Stizzighellu (nerbosu)
Ebbè sprummettu :
D'u lindumane un pô rispondu nimmu.

Peppu
Si pô sapè chi intoppu ?..

Stizzighellu
Un mal di rene,
U miò sôlitu incommudu...

Peppu (suridendu)
Assai commudu...

Marfisa (spitata)
Oh, Maônna, sciô Pè, quanto maisfare !

Stizzighellu (a Marfisa)
Stà zitta !

Marfisa (a Stizzighellu)
Tandu parla !

Stizzighellu (rassegnatu)
Parleremmu.

(a Peppu)
Boi vi scurdaste ch'eo eô maritu...

Marfisa (con ffgu)
E che una moglie un ghiè minca un stu[viglio,
Chi s'impiega e si lascia pô ind'on scêrnu...

Stizzighellu (a Marfisa)
Boli tene a to lingua !

Marfisa (a Peppu)
E mi surprendo,
Che un ômmu di tamanta educazione
L'a'bbia dimenticatu !

Peppu
In chi manera ?

Marfisa
Imbitendu à serata u mo maritu
Solu !

Peppu
Sentite : a mea un n'è serata...

Marfisa
E cosa ?

Peppu
Un lunch...

Marfisa
Chi lonzi ?

Stizzighellu (nerbosu)
Tu un capisci :
È una parôlla inglese...

Marfisa (rubiosa)
Sì' in Bastia,
E parla vastiaccio.

Peppu
Un n'ammu terminè.

Marfisa (a Peppu)
Cos' è ? Un cunniscite più i lupini ?

(a Stizzighellu)
Parla tu : cosa iè ?

Stizzighellu (p. s.)
Una merenda...

Marfisa (a. s.)
Credi ch'eo un n'abbia dentr'per manghialla ?

Stizzighellu (e. s.)
Innò ! ma...

Marfisa (c. s.)
Allora vôglia stacci auch'eo.

Peppu (a Marfisa)
Beramente, eo saria furtunatissimu...
E u jornu d'a miò festa, vi prummettu ..

Marfisa (smaligna)
U dicennôve Merzu ! Avete tempu
Di cambià idea, chi simmu di Jennaghiu !

Peppu
Oghie è santa Divota, d'a miò moglie
A festa, ed ella solu pô imbitabbi.

Marfisa (secca)
Chi m'imbiti !

Peppu (andendusine)
Bo subitu a parlanne.
(esce Peppu).

La Poste à Propriano

La ville de Propriano, si admirablement située, a pris en peu d'années un développement remarquable. La population a triplé en vingt ans ; son commerce rivalise avec celui de Bastia et d'Ajaccio.

Dans ses ateliers, sur nos quais règne une activité qui explique bien son rapide développement.

Toutes les administrations ont aidé à accroître la richesse et l'importance de ce port, toutes, sauf la Poste, qui semble vouloir retourner en arrière lorsque tout à Propriano marche en avant.

Il nous serait aisé de signaler toutes les imperfections de ce service ; nous voulons pour le moment qu'appeler l'attention sur le local des bureaux.

Il n'est pas facile à trouver ; car on l'a dissimulé comme à dessein ; à ce propos, voici une anecdote authentique. Un Anglais débarque un beau dimanche à Propriano et demande à un gosse où se trouve la poste.

— Entrez dans cette maison qui fait face au marché, lui répondit l'enfant, allez droit devant vous dans le couloir, obliquez ensuite à gauche, puis à droite, puis encore à gauche et vous serez au guichet.

— Voilà vô, repartit l'Anglais, venir m'accompagner ou écrire à moà cet itinéraire ?

L'enfant ne comprenant rien au baragouin de notre voyageur, lui tourna les talons, non sans lui avoir fait un pied de nez.

— Drole la ville, s'écria l'Anglais, on y cache la Poste...

Et l'insulaire avait raison. L'installation actuelle de la Poste, de la salle d'attente, de son guichet est une honte pour l'administration qui retire du bureau de Propriano des bénéfices notables, et qui ne fait rien pour donner satisfaction aux légitimes réclamations du public et des commerçants.

Nous appelons sur cette importante question l'attention de M. le Directeur des Postes et Télégraphes de la Corse. — J. M.

Bulletin financier

Paris, le 28 novembre 1900

Le marché est ferme mais peu animé. Nos Rentes continuent leur mouvement de hausse, le 3 0/0 passe à 101.17, le 4 1/2 à 102.17, l'Extérieure reste à 89.92.

Nos Sociétés de Crédit sont plus actives. Le Crédit Lyonnais s'est avancé à 1.765, le Comptoir National d'Escompte à 583 ; la Société Générale et le Crédit Foncier restent à 641 et à 660.

En valeurs industrielles, les actions de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy cotent 585 ; la Raffinerie Say est bien tenue à 4.225 ; les actions du Sentier de la Rive Gauche sont à 605.

Les Obligations de la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), notées actuellement 440 frs. rapportent 4.54 0/0, avec droit à une prime de remboursement de 50 frs et constituent ainsi un placement des plus avantageux.

Sur le marché en Banque, le Part Lao Africa vaut 3.58, le Syndicat de Lamare reste à 4.25.

Nos Chemins de Fer fléchissent un peu.

Théâtre Municipal

Toujours esclave de sa parole, M. Lafont nous a donné à date fixe la belle pièce *Napoléon*. Ajoutons aussitôt que le succès colossal de cette œuvre admirable a dépassé nos espérances. Jamais à Bastia, nous n'avons vu pareille foule, tout était archicomble et notre directeur a refusé plus de 500 personnes.

Quelle belle salle ! Bastia était là, prête à applaudir son immortel compatriote, et l'on n'en est donné à cœur joie, car si belle était la salle, superbe a été l'interprétation et grandiose la mise en scène.

Les vaillants pensionnaires de M. Lafont se sont surpassés ; aussi que de bravos, de rappels, de bis ; tous nous avons été électrisés et avons témoigné à nos artistes notre légitime satisfaction.

Nous ne nommerons personne, car il faudrait prendre un à un les interprètes de *Napoléon* ; nous nous contenterons de dire : Bravi, bravissimi ; vous nous avez conquis, car vous avez fait battre nos cœurs.

Allons, vous tous qui lisez ces lignes, allez voir, applaudir l'image vivante de notre illustre enfant ; vous ne regretterez pas votre dérangement, et vous sortirez émerveillés de ce beau, de ce grandiose spectacle que nous offre M. Lafont de nouveau ce soir, à la demande générale

∴

Ce soir :

☞ NAPOLÉON

Pièce historique et militaire
en 5 actes et 9 tableaux

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 6 à 9 fr. les 100 k.
Haricots verts, 40 à 160 fr. id.
Poires, 10 à 60 fr. id.
Pommes, 10 à 40 fr. id.
Noix, 55 à 65 fr. id.
Coings, 8 à 15 fr. id.
Petits pois d'Algérie 55 à 60 fr. id.
Châtaignes du Corse, 15 à 23 fr. id.
— d'Ardèche, 22 à 55 fr. id.
— du Var, 22 à 55 fr. id.
Marrons de Livourne, 45 à 50 fr. id.
Olives vertes, 22 à 26 fr. id.
Raisins de Carthagène, 40 à 60 fr. id.
Artichauts du Var, 2 à 2.60 la douz.
— Corse, gros, 1.30 à 1.40 id.
— id. en petits paquets, 0,40 à 0,60 la douz.
Oranges d'Algérie, 40 à 55 fr. le 1000
Grives et merles de Corse, 40 à 55 fr. le 100.

Quais de Marseille

Charbon de Corse, 9.25 à 9.50 les 100 k.
— du Var, 10.50 à 12.75 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2 ; pains 5/6 en vrac, 37.50 ; scié, rangé en caisse de 50 k, 42 fr. ; scié nouveau, 38.50.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 5 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10. midi, + 14°. heures du soir, + 13. Maximum, + 14 centigr., + 8.4

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. midi, 762 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent. — 7 h. du matin, S. O. assez fort, 5 h. du soir, Sud, faible.

Etat du ciel, couvert et nuageux.

Etat de la mer, belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,55, soir, + 0.40

Phénomène, à 9 heures et demie 00 mm.

∴

L'année 1901

Elle arrive... Deux mots de biographie anticipée :

Elle naîtra un mardi et mourra un mardi. Ses fêtes : Pâques sera le 6 avril, l'Ascension, le 16 mai ; la Pentecôte, le 26 ; la Fête-Dieu, le 6 juin.

Le mardi gras aura lieu le 19 février ; la mi-carême, le 14 mars. Le 14 juillet sera un dimanche : l'Assomption, un jeudi ; la Toussaint, un vendredi ; la Noël, un mercredi.

L'année 1901 comptera cette particularité rare que quatre mois auront cinq dimanches : les mois de mars, juin, septembre et décembre.

Mais nous avons eu beau parcourir avec soin le calendrier, nous n'y avons pas trouvé encore la semaine des quatre jeudis.

∴

Carnet mondain

On lit dans le *Petit Niçois* :

Hier a été célébré dans une stricte intimité le mariage de notre excellent ami et collaborateur A.-M. Sandrin et de Mlle Marthe Battaglini.

C'est M. Serraire, adjoint au maire, qui a uni les jeunes époux. Les témoins étaient : pour le marié, M. G. Bernard, secrétaire de la rédaction du *Petit Niçois* ; et M. H. Tournaire, rédacteur au *Petit Niçois* ; pour la mariée, M. Henri Tô, enseigne de vaisseau, et Mlle Louise Battaglini, sœur de l'épouse.

Après la cérémonie, un dîner intime a réuni les mariés, les membres des deux familles et les témoins.

Nous nous réjouissons de cette heureuse occurrence qui nous fournit l'occasion d'adresser à notre ami Sandrin, l'expression de nos sentiments affectueux, et sous le prions, ainsi que sa gracieuse femme, d'agréer nos vœux les meilleurs.

Aux nombreux souhaits de bonheur qui ont été prodigués aux nouveaux époux, le *Petit Bastiais* est heureux d'y ajouter les siens.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Pectoral au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Sœur Théodorie

Sœur Théodorie, de la Congrégation du Bon Secours de Troyes, vient de quitter Bastia pour aller exercer le ministère de la charité chrétienne à Saint-Brieuc.

Qui n'a connu la Sœur Théodorie dans notre ville ? Venue parmi nous il y a vingt ans, elle se fit bientôt remarquer par son tact, sa modestie et sa grande bonté envers les malades. Les familles qui l'avaient vue une fois à l'œuvre au chevet du petit être convulsivé par le croup ou du vieillard aux membres endolorés ou paralysés, la réclamaient ensuite dès que la souffrance exigeait de nouveau les soins d'une infirmière intelligente et dévouée.

Les pauvres surtout avaient pour elle une préférence marquée, et l'apparition de la Sœur Théodorie dans leur galetas y apportait toujours une lueur d'espérance et de réconfort. C'est qu'elle avait le secret de panser les âmes tout en soignant les corps. Aussi, c'est par son intermédiaire que les riches aimaient à secourir les indigents. On sait de quel dévouement elle fit preuve dans les différentes épidémies de diphtérie, de variole et de grippe qui ont sévi dans notre ville, où pour longtemps riches et pauvres garderont le souvenir de la Sœur Théodorie.

∴

Après les Repas

Pour triompher des malaises qui accompagnent les digestions laborieuses, faites usage de l'alcool de menthe de Ricqlès. Quelques gouttes les prises dans un verre d'eau sucrée stimulent l'estomac, dissipent le mal de tête et rafraîchissent la bouche. Exiger du Ricqlès.

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Au Port

Le vapeur anglais *Garnet*, capitaine Webster, est parti à 7 heures du soir pour Valence (Espagne) après avoir 300 tonnes de marchandises diverses à destination de Londres.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. B Segala, rue St-François, 2.

BOURSE DE PARIS

	4 Déc.	5 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.37	101.25
— 3 p. 0/0 amort.	100.00	100.40
— 4 1/2 p. 0/0	102.20	102.20

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

M. le général Brios, commandant la 7e division de cavalerie, à Melun, est nommé membre du comité technique de la cavalerie.

Le colonel Fabre, commandant le 18e dragons, à Melun, est affecté à un autre corps.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le Parlement

Le Conseil s'est longuement occupé des diverses questions à l'ordre du jour du Parlement, et a examiné les budgets qui n'ont pas encore été discutés par la Chambre.

Les affaires de Chine

M. Delcassé a entretenu ses collègues des affaires de Chine ; il a donné d'intéressants renseignements sur la situation dans le Sud.

Mutations dans l'armée

Le ministre de la guerre a fait signer des décrets de mutations dans divers corps de troupes.

Affaires courantes

Le conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

L'accord Anglo-Allemand

La *Liberté* publie une dépêche de Berlin disant que le point capital de l'entente anglo-allemande serait la reconnaissance de la pleine liberté d'action de l'empereur d'Allemagne, à la mort de l'empereur d'Autriche, pour le partage de la monarchie austro-hongroise.

Le Tsar en France

On télégraphie de Cologne à l'*Echo de Paris*, que sur le conseil de ses médecins, le Tsar viendrait achever sa guérison dans le midi de la France.

A ce sujet, le correspondant de la *Gazette de Francfort* à Saint-Pétersbourg télégraphie que ce voyage ne s'effectuera pas, parce que le gouvernement français aurait déclaré qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité du tsar.

LES INCIDENTS DE MELUN

Les mutations signées aujourd'hui, au conseil des ministres, sont la conséquence des incidents de Melun.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

L'obligation 24,108 gagne 200,000 francs.

L'obligation 110,869 gagne 50,000 francs.

Communales 1879

L'obligation 486,804 gagne 100,000 francs.

L'obligation 66,772 gagne 25,000 francs.

Communales 1891

L'obligation 82,607 gagne 100,000 francs.

Communales 1880

L'obligation 656,867 gagne 100,000 francs.

L'obligation 507,248 gagne 25,000 francs.

Communales 1899

L'obligation 207,794 gagne 100,000 francs.

L'obligation 398,211 gagne 25,000 francs.

A la Sorbonne

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, a présidé ce soir, à 8 heures et demie, à la Sorbonne, la réception solennelle par la Société de Géographie de l'explorateur Foureau et des membres de la mission saharienne.

M. Foureau a fait l'historique et le récit de la mission qu'il a dirigée avec le regretté commandant Lamy.

LE DRAME PARISIEN

L'homme coupé en morceaux

Malgré tous les efforts de la police, aucune arrestation n'a encore été opérée.

L'identité de l'homme coupé en morceaux n'a pas été reconnue.

Toutes les recherches qui ont été faites jusqu'à ce soir sont demeurées infructueuses.

LE PRÉSIDENT KRUGER

A COLOGNE

Les manifestations ont continué de nouveau aujourd'hui devant le Dom-Hôtel.

De midi à 3 heures de l'après-midi, le président Kruger a reçu des visiteurs.

L'illustre vieillard partira demain matin pour La Haye.

EN RUSSIE

Le docteur Leyds a entamé des négociations pour la visite de M. Kroger au Tsar.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

La capitulation de Dewetsdorp

Le War-Office a reçu la liste des officiers et soldats faits prisonniers à Dewetsdorp. Leur nombre s'élève à 451.

Les Prisonnières

du Cap ;

Les membres de l'Assemblée du Cap ont adressé une lettre à la reine d'Angleterre pour la prier de faire massacrer les femmes boers prisonnières, plutôt que de les laisser entre les mains des soldats anglais.

Les contre-guérillas

de Dourban :

On s'occupe activement de terminer l'organisation d'un corps de contre-guérillas, auquel on donnera le nom d'Eclaireur de Kitchener, afin de lutter avantageusement contre les Boers.

Au Cap

du Cap ;

On assure que le gouvernement a décidé de faire proclamer l'état de siège au Cap.

Evénements de Chine

A Pao-Ting-Fou

On télégraphie de Tien-Tsin que quatre compagnies allemandes qui se trouvent à 35 milles à l'Ouest de Pao Ting-Fou sont très sérieusement menacées. Un détachement français, fort de huit compagnies, a quitté précipitamment Pao-Ting-Fou, pour se porter à leur secours.

EXIGER LA MARQUE
BYRRH
LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIF
A BASE DE VIN ROUGE QUINQUINA
ET DE QUINQUINA
Se prend pur comme tonique. Étendu d'eau fraîche ou, de préférence, d'eau de selts, il rafraîchit sans affaiblir.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia
Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent un les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité provenant des premières fabriques.
Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :
Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cabats en drap, Corsets de toutes, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.
Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.
Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Vannerie, Cantellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

Filature de Cocons
Saint-Job
M. Henri Barsanti et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.
On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.
Grand Entrepôt de Son et Repasse, Henri Barsanti, Nouveau Port, Bastia.

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte
S'adresser à Madame Vve Gentili.

TIRAGES DES LOTS 15 ET 20 DÉCEMBRE
Titres garantis PANAMA à LOTS et ton Congo. Accepte ton participation dix ans
ON REÇOIT 18 NUMÉROS POUR CINQ FRANCS
Gros lots 500.000 fr. Lots de 100.000 fr. et divers. Livre après tirages. Sécurité absolue
Ecrire de suite au Directeur de l'UNION DES RENTIERS, 58, rue Vaubergo, Paris

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais BERYL
chargera à Bastia vers le 12 Décembre
Pour Gênes direct, les ports d'Espagne, Londres.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour Anvers, Hambourg
et tous les ports d'Angleterre
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

13e Feuilleton du Petit Bastiais

ESPÉRANCE

par Gaston d'Ornoy

PREMIÈRE PARTIE

III

Quelle était donc cette souffrance que les torturait ? Nous allons le dire en faisant connaître ces deux personnages.

En 1918, vivait à Nantes le vieux marquis de Sommerville ; il habitait sur un boulevard un vieux manoir, un vieil hôtel de sa famille. Vieux royaliste, il avait fêté le retour de Louis XVIII et avait ses entrées à la cour. Baron de l'empire, il s'était opposé aux Cent jours, n'ayant pas confiance dans le retour de Napoléon. Il avait servi le roi en 1815 et à la Restauration il avait été nommé maître de camp ; mais cinq ans après l'avènement du roi, brisé par les fatigues et ses blessures, ce fut dans un brave, il s'était retiré dans son vieux manoir breton, à Nantes.

Il avait deux enfants : l'un Georges, son fils, avait vingt deux enfants : il était officier suivant les traditions de sa famille, noblesse oblige. L'autre, sa fille Gabrielle, avait dix-huit ans. Ils étaient heureux tous les deux, faisaient le bonheur du vieillard et charmaient sa vieillesse.

Pourtant, comme il se devait déchoir, il voulait tout au moins établir sa fille ; son fils était un homme à porter fièrement le nom de ses ancêtres.

Le marquis Alain de Kervoël, dont la famille était très liée aux Sommerville, avait demandé la main de Gabrielle. Vieilles familles toutes les deux, mêmes goûts, mêmes sentiments, il ne pouvait se dresser d'obstacle, surtout quand on saura que le jeune marquis Alain et la jeune Gabrielle s'aimaient tendrement.

Le mariage eut lieu à Nantes en grande pompe, et le marquis de Sommerville vit partir sa fille avec son gendre Alain de Kervoël ; cela fut un peu rude au vieillard qui adorait cette chère enfant, mais l'avenir qu'il lui connaissait adoucit sa douleur. Il lui restait son fils Georges.

M. de Sommerville, de temps en temps, pressait bien un peu son fils de prendre une compagne ; il aurait voulu consolider celle qui devait partager avec son fils l'honneur du nom de Sommerville, mais Georges ne se pressait point.

Or, un jour que le père agitait avec son fils cette question et disait :

— Voyons, Georges, donne-moi le bonheur de connaître ma seconde fille avant de mourir.

— Eh bien, répondit ce dernier, je vais vous satisfaire ; j'aime une jeune fille de toute mon âme, et pardonnez-moi de ne pas vous l'avoir dit plutôt, car il y a déjà longtemps que je l'adore.

— Longtemps ?

— Oui mon père, un an.

— Comment ! fit le vieillard, amère il y a un an que tu as choisi une compagne, que tou cœur a parlé et tu ne m'as rien dit ! Pourquoi ce mystère ?

Puis, en riant, avec un sourire de bonhomie joyeuse.

— Ces jeunes gens, ils veulent savourer leur bonheur avant de le déclarer. Allons, Georges, qui donc aimes-tu en toute bonne ?

— Cet que j'aime, mon père, est pauvre.

— Qu'importe cela, mon fils ? L'argent ne fait pas toujours le bonheur. Du reste, beaucoup de familles de notre monde ont été ruinées, il n'y a pas bien longtemps, et elles n'en sont que plus honorables. Pour cela, Dieu a voulu que je conserve notre fortune. Je serai très heureux qu'une jeune fille trouve en s'appuyant à ton bras le rang et la situation auxquels sa naissance lui donnerait droit. Allons, Georges, ne crains rien de moi de ce côté.

— Mon père, celle que j'aime n'a point été victime d'événements politiques, c'est la fille d'un artiste ; pauvre elle a été toujours, pauvre elle est encore. Mais je l'aime et elle m'adore ; je l'aime de toutes les forces de mon âme.

— Comment dis-tu cela ? dit le vieillard en se levant, la fille d'un artiste, c'est à-dire d'un ouvrier ? Ah ! ça mais quel sang y a-t-il donc dans tes veines ! Ecoute, ou on nom, au Sommerville ?

— C'est justement parce que j'en sais un, mon père, parce que j'ai le sang généreux de ma race, que je l'aime pour elle-même, pour ses qualités et sa noblesse, et dans ses sentiments élevés ; et, je vous l'affirme, cette noblesse-là vaut la nôtre.

— Pas un mot de plus, ou je te renie pour mon propre fils.

Eh quoi ! j'aurais mis au monde un tel fils, j'aurais porté haut et fier le nom que mes aïeux m'ont légué pour qu'une aventurière vienne prendre place ici ! Mais, malheureux, sous ses tableaux dessous traînent de leur extrême pour me demander : « Qu'as-tu fait de ton nom ? » Oh non ! cela ne sera pas.

— Mon père, cela sera, car je vais vous retirer. Celle que j'aime va être mère ; je dois à mon enfant comme à moi-même d'agir comme je le fais, c'est un devoir que ma noblesse même m'ordonne de remplir.

— Sa noblesse... de mon temps, Monsieur, on la châtiérait et l'on ne se mêlait pas ensuite de savoir...

— De notre temps, mon père, on avait tort peut-être.

— De mon temps, il y avait la tradition de famille, le blason ; il y avait le nom, enfin dez-vous, et le nom c'est tout.

— Allons, mon père...

— Oh ! assez ! plus un mot de vos folies, rentrez-vous. Je m'occuperai, moi, de vous chercher une épouse, et vous me ferez le plaisir de ne plus me parler de vos sottises.

— C'est inutile, mon père, cette épouse, je l'ai trouvée ; je l'aime ; pardonnez-moi, mon père, mais je l'aurai, quand je devrais lutter contre le ciel lui-même.

Ces dernières paroles, au blasphème, avaient été prononcées avec un tel accent que le vieux marquis fut désconcerté.

Alors une flamme jaillit dans son regard ordinairement voilé. Puis, cachant sa pensée, il reprit :

— Et quelle est donc cette femme qui t'a ainsi ensorcelé ?

— Oh ! mon père, dites que sa grâce, sa vertu m'ont charmé, et que, et vous la connaîtrez, votre jugement se changera.

— Mais qui donc est-elle ?

— C'est la fille d'un brave commerçant de la rue de la Madeleine ; elle est seule avec sa mère.

— Et tu l'appelles...

— Geneviève Lambert.

— Et tu dis qu'elle va...

— Avant huit jours je serai père.

(A suivre).

Etude de Me PERALDI, avoué

1, rue de la Miséricorde, Bastia

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Le samedi 29 décembre courant, à midi précis, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal Civil de Bastia, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immeubles ci-après désignés et situés dans la Commune de Croce, canton de La Porta.

DÉSIGNATION DES BIENS

1° Une maison d'habitation située dans la Commune de Croce au lieu dit *Piazza-Casone*, tenant d'un côté à Andreani Pascal, du nord et du midi au chemin public. Cette maison se compose d'un rez de chaussée et d'un étage, elle figure sur la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 101 et 102 de la Section B.

2° Une pièce de terre en nature de châtaigneraie et terre, sise au lieu dit *Teghiali*, de la contenance de 27 ares 76 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la commune sous les numéros 212, 213, 232, 233, 234, 235, 236, 237, de la Section C, tenant au nord à Nicolai Antoine-Joseph et à Mattei Martin, de l'autre au midi à Mathieu Mattei.

3° Une pièce de terre en nature de châtaigneraie et de terre en nature au lieu dénommé *Cornachiaja*, de la contenance de 89 ares 75 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 274, 275, 276, 277, 278, 279 de la Section C, tenant au nord à Mattei Jules-Socrate, au midi à Mattei Dominique.

4° Une pièce de terre en nature de terre dénommée *Boscha al Poggiale*, de la contenance de 26 ares 10 centiares environ figurant à la matrice cadastrale de la Commune sous le numéro 285 de la Section C, tenant au nord aux héritiers de Nicolai Simon-François, au midi aux héritiers de Franzini Philippe.

5° Une pièce de terre en nature de terre, châtaigneraie et chênes-verts, au lieu dénommé *Penta Mezzana*, de la contenance de 27 ares 75 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 308, 309, 310 de la Section C, tenant au nord à Mattei Martin, au midi à Franzini Eugène.

6° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie, au lieu dénommé *Alliboso*, de la contenance de 29 ares 35 centiares, figurant à la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 523, 524, 525, de la Section C, Nicolai tenant au nord à Jean-Silius, les héritiers, de l'autre au midi à Félix Andreani.

7° Une pièce de terre en nature de terrain planté, olivette et vigne au lieu dénommé *Bostarello*, de la contenance de 61 ares 70 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 618, 619, 620, 621, et 622, de la Section C, tenant au nord à Nicolai Jean-Silius, les héritiers, de l'autre au midi à Andreani Félix.

8° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie, au lieu denommé *Aja alla Pietra*, de la contenance de 68 ares, 15 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 758, 759, 760, 1200 et 1201 de la Section C, tenant au nord à Andreani Félix époux d'Anaïse, au levant à Franzini Dominique, au sud à Mattei Jacques-Philippe.

9° Une pièce de terre, châtaigneraie et olivette, au lieu dénommé *Presa*, de la contenance de 94 ares 20 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, de la Section D, tenant d'un côté à héritiers de Franzini Dominique et Nicolini Simon-François, de l'autre à Mattei Dominique.

10° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie au lieu dénommé *Fornello*, de la contenance de 6 ares 19 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 528 et 529 de la section D, tenant d'un côté à héritiers du Sieur Horace, de l'autre aux mêmes.

11° Une pièce de terre en nature de terre et jardin au lieu dénommé *Libergaccio*, de la contenance de 21 ares 70 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 1099 et 1100 de la Section D, tenant d'un côté à Nicolai Dominique, de l'autre à Mattei Ignace.

12° Une pièce de terre en nature de terrain planté et châtaigneraie, au lieu dénommé *Carpini Torti*, de la contenance de 22 ares 6 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéro 448, 449, 450, 451, 453, 454, 455, de la Section E, tenant au nord à Mattei Sylvestre, au levant à Marcelli Pierre et au sud à Chemin public.

13° Une pièce de terre en nature, de châtaigneraie et terre au lieu dénommé *Pietrucciola*, de la contenance de 6 ares 5 centiares environ, figurant à la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 749, 750, de la Section E, tenant au nord à Liberati Pierre, au sud de l'autre côté au sieur Liberati Augustin.

14° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie, au lieu dénommé *Quarcitte*, de la contenance de 26 ares 91 centiares environ, figurant à la matrice cadastrale sous les numéros 813, 814, 815, de la Section D, tenant d'un côté au chemin numéro, 3 de l'autre aux héritiers de Liberati Régulus.

15° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie, au lieu dénommé *Pietreritte* de la contenance de 11 ares 53 centiares environ, figurant à la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 488, 489, 490 de la Section A, tenant d'un côté au nord à Marcelli Pierre, de l'autre à Mattei Jacques.

16° Une maison sise au lieu dit *Costa all'aja*, tenant d'un côté au nord au chemin public, du sud à Andreani Henri.

Cette maison se compose d'un étage formant quatre pièces, un séchoir et deux écuries. Elle figure à la matrice cadastrale de la Commune de Croce sous les numéros 76, 77 et 78 de la Section B.

17° Une pièce de terre en nature de terre et jardin au lieu dénommé *Costa all'aja*, de la contenance de deux ares 62 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la dite commune sous les numéros 79 et 81 de la Section B, et tenant au nord à la Veuve Agostini, les héritiers, de l'autre au chemin public, au levant à Scampucci Migliormo.

18° Une pièce de terre en nature de terre et châtaigneraie au lieu dénommé *Pianali*, de la contenance de 36 ares 28 centiares environ, figurant sur la matrice cadastrale de la Commune de Croce sous les numéros 814, 815, 816, 817, 818, 819, 821, de la Section D, et tenant d'un côté aux héritiers de Andreani Pascal, de l'autre à Andreani Pierre Mathieu.

19° Une pièce de terre dénommée *Brama di Buoi*, de la contenance de 4 ares 85 centiares environ figurant sur la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 581 de la Section B, et tenant au nord à Andreani Félix, au sud à Agostini Paul-Dominique, les héritiers, au couchant à Franzini Eugène et Andreani Benoît, les héritiers.

20° Une pièce de terre en nature de châtaigneraie et terre, au lieu dénommé *Stilicasca*, de la contenance de 49 ares 72 centiares, figurant à la matrice cadastrale de la Commune sous les numéros 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, et 1128 de la Section B, tenant du côté nord à Andreani Pompée et à Casanova Jean-Baptiste, de l'autre au midi à Andreani François, au couchant à Andreani Antoine-Félix.

21° Une parcelle de terre dénommée *Lenza Soprana*, de la contenance de 90 ares environ, tenant à l'est à Natali Bastien, au sud à Mattei Jean.

22° Une parcelle de terre au lieu dénommé *Catena*, de la contenance de 69 ares environ, tenant au nord aux héritiers de Natali Mathieu, au sud à Terrigi Camille.

23° Une parcelle de terre dénommée *Lenza Sottana*, en nature de terre, de la contenance de 70 ares environ, tenant au nord à Mattei Jean-Pierre, au sud à Natali Bastien.

24° Une parcelle de terre dénommée *Presa Mezzana*, de la contenance de 58 ares environ, tenant d'un côté aux héritiers de Mattei Marie-Thérèse, d'un autre côté à Mattei Ange-Félix.

25° Une parcelle de terre en nature de châtaigneraie au lieu dénommé *Querinile*, de la contenance de 80 ares environ, tenant au nord à Marcelli Xavier, au midi à Franzini Don-Jules.

26. Une parcelle de terre au lieu dénommé *Petrelle*, de la contenance de 30 ares environ, tenant au nord à la route numéro 3, au midi à Petrignani Tiburce.

27. Une pièce de terre au lieu dit *Sotto alle tratte* de, la contenance de 20 ares environ, tenant au nord à Andreani François-Louis, au midi à Roch Mattei.

28. Une pièce de terre en nature de jardin au lieu dit *Mergonia*, de la contenance de 15 ares environ, tenant au midi à chemin public.

29. Une pièce de terre et châtaigneraie au lieu dit *Torra*, de la contenance de 20 ares environ, tenant au nord, à Andreani Antoine-Félix, au midi au chemin public.

30. Une pièce de terre en nature d'olivets au lieu dit *Morguetia*, de la contenance de 80 ares environ, tenant au nord à Constant Joseph.

LOTISSEMENT
ET MISES A PRIX

Les biens immeubles susénoncés sont mis en vente en treize lots séparés et composés de la manière suivante :

Premier Lot.

Ce lot se compose du nº 1 de la désignation des biens.
Mise à prix, deux cents fr., 200,00

Deuxième Lot.

Ce lot se compose des nos 2, 3, 4 et 15 de la désignation des biens.
Mise à prix cinquante francs ci. 50 fr. 00

Troisième Lot.

Ce lot se compose du nº 6 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs ci. 20 fr. 00

Quatrième Lot.

Ce lot se compose des nos 7 et 8 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Cinquième Lot.

Ce lot se compose des nos 9 et 10 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Sixième Lot.

Ce lot se compose des nos 11, 12, 13 et 14 de la désignation des biens.
Mise à prix, cinquante francs ci . . . . . 50 fr. 00

Septième Lot.

Ce lot se compose du nº 15 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Huitième Lot.

Ce lot se compose des nos 16 et 17 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Neuvième Lot.

Ce lot se compose des nos 18 et 19 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Dixième Lot

Ce lot se compose des nos 21, 22 et de 23 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Onzième Lot.

Ce lot se compose des nos 21, 22 et 23 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Douzième Lot.

Ce lot se compose des nos 24, 25, et 26 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Treizième Lot.

Ce lot se compose des nos 27, 28, 29 et 30 de la désignation des biens.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr. 00

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Mattei Roch, commerçant, demeurant et domicilié à Bastia, pour lequel domicile est élu en l'étude de Me Peraldi, avoué au Tribunal Civil de Bastia, contre les sieurs et dames : 1. J.-A. Foujols, capitaine au 138e de Ligne, en garnison à Bellac, 2. Clotilde Foujols née Orsoni, son épouse demeurant et domiciliée avec son mari à Bellac, 3. César Pallavicini Juge de paix, 4. Gracieuse, Pallavicini née Orsoni, demeurant et domiciliés ensemble à Grimaud (Var), les dames Foujols et Pallavicini prises comme filles et héritières de feu Orsoni Horace, de son vivant maître d'hôtel à Bastia, et les maris pour la validité de la procédure.

Les dits biens saisis par par procès verbal de Giosi, huissier à Bastia, en date des 9, 10, 11, 12, 13 juin et 3 août 1900, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Bastia le 4 septembre suivant, folio 50, numéro 32.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, à Bastia, par l'avoué poursuivant soussigné, le 3 décembre 1900.

XAVIER PERALDI
Avoué.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

☞ **Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.**

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

25e ANNÉE VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1900 Nº 191

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse ...... un an 20 fr. 6 mois, 10 fr. Autres Départ. 22 » » 12 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Ambroise.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
LUNE : Dernier quartier le 14 – Nouvelle le 21
FÊTE DE DEMAIN : IMMACULÉE CONCEPTION.

6 DÉCEMBRE

LES CHIENS

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

On parle d'un redoublement de mesures rigoureuses contre les chiens errants : on ne saurait blâmer la municipalité de redoubler de précautions, car les journaux ne nous relatent que trop souvent des cas de rage, contre lesquels trop souvent aussi les médications des instituts Pasteur sont impuissantes. On dit bien qu'à Constantinople, les cas d'hydrophobie sont inconnus, parce que, dans cette ville, les chiens vivent en pleine liberté ; mais il est douteux que, dans la capitale du commandeur des Croyants, la statistique soit établie d'une manière bien exacte. Le plus prudent est donc d'agir à l'occidentale, c'est-à-dire, de se prémunir contre le mal. C'est pour cela que notre conseil communal agit avec sagesse, quand il s'occupe d'assurer au *ciapacan* un salaire en proportion avec les fatigues du travail qu'on lui impose, et qu'il l'assure du secours de la police, quand il est en conflit avec des citoyens malveillants.

On avait cru d'abord qu'en exceptant des poursuites du *ciapacan* les chiens munis d'un collier et d'une médaille, on allait opérer une sélection permettant de saisir et d'abattre immédiatement tous les chiens abandonnés et vagabonds. Et, de fait, il est probable qu'on se serait débarrassé de tous les quadrupèdes sans maîtres, si l'on avait mis le susdit *ciapacan* en mesure de continuer sa chasse ; mais l'interruption qui s'est produite dans l'exercice de ses fonctions, a amené une résurrection de la gent canine indépendante, et il est urgent de supprimer les nouveaux venus, qui ne paient pas la taxe municipale.

Mais il paraît aussi que les réguliers, ceux qui sont immatriculés sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, sont aussi turbulents que leurs camarades vagabonds. Les insignes (collier et médaille) dont ils sont porteurs, ne leur inspirent aucun sentiment de réserve, aucun sentiment du decorum ; ils ne comprennent pas que leur qualité de contribuables leur impose une tenue et des manières correctes. Ils se livrent, sur les trottoirs, à des courses désordonnées, à des batailles incessantes, à des exercices qui choquent la pudeur. Les lamentations des passants qu'ils mordent ou dans les jambes desquels ils viennent se cogner, ont retenti, et l'on a décidé ou on serait sur le point de décider que tous les chiens que leurs maîtres ne tiendraient pas en laisse, seraient indistinctement mis en fourrière.

Il nous semble cependant qu'il ne faut rien exagérer, et que la sécurité publique n'exige pas qu'on se livre à une extermination de nos chiens. Le chien n'est pas seulement, pour beaucoup, un compagnon agréable, c'est encore un animal utile, nécessaire. Ne traversons-nous pas, par exemple, une période où les vols augmentent d'une manière inquiétante ? L'audace des cambrioleurs croît de jour en jour. Dans beaucoup de maisons isolées, et même dans beaucoup de maisons de l'intérieur de la ville, la présence d'un chien est une garantie, une protection. De quel droit voudrait on priver les habitants d'un gardien fidèle et vigilant ? La chasse est un plaisir permis, et à propos duquel l'État perçoit un impôt, soit sous forme de permis, soit par la vente des poudres. De quel droit priverait-on le chasseur d'un animal indispensable pour la recherche et la poursuite du gibier ?

Mais il est possible de tout concilier, par l'établissement d'une fourrière où les bêtes capturées seraient gardées plusieurs jours, avant qu'on ne les abatte. Nous ajoutons que lorsque le quadrupède saisi est porteur d'un collier indiquant le nom de son maître, celui-ci devrait être averti aussitôt par un avis de la police, pour qu'il eût à retirer son chien, moyennant les frais de fourrière et de capture. Il est très difficile de garder constamment son chien chez soi ; il suffit d'une porte laissée ouverte par la négligence d'une domestique, pour que l'animal s'évade et aille gambader au grand air. Il faut donc laisser au patron le temps de ramener l'égaré au logis ; il faut même lui ménager les moyens de le retrouver.

Nous espérons que ces quelques lignes, pour lesquelles nous sollicitons l'hospitalité de votre estimable journal, tomberont sous les yeux de la municipalité et du conseil, et que ceux ci voudront bien les prendre en considération. Ils feront ainsi chose agréable à beaucoup de leurs électeurs, et de plus ils ne priveront pas le budget communal de la ressource de la taxe sur les chiens. Agir autrement, se montrer d'une sévérité draconienne, ce serait amener les gens à se priver de leurs chiens, en les envoyant à des amis de l'intérieur ; beaucoup de maîtres en effet aimeraient mieux les éloigner que de les exposer, en les gardant, à un abattage en fourrière.

Veuillez, etc.

Un groupe de chasseurs.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Montepagano Jean-Baptiste-Marius, commis de 2e classe dans le personnel des agents du commissariat de la marine à Toulon, est promu au grade de commis de 1re classe.

— M. Tousanjon, répétiteur au collège de Joigny, est nommé répétiteur au collège de Cosne.

— M. Orsoni Jacques-François, officier d'administration de 1re classe des bureaux de l'intendance en retraite, est nommé à un emploi de son grade dans le cadre auxiliaire, armée territoriale.

— M. Cesari François-Marie, ex-adjudant au 111e d'infanterie, est nommé expéditionnaire au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

APERÇU SUR LA CONCEPTION
et sur sa Fête

Ad Virgo Virginum

L'Oratoire de la Conception, dont l'origine remonte à l'année 1588, eut pour premier prieur, Agostino de Leandri.

Sa façade de marbre qui s'élève sur la jolie *piazzetta*, est décorée d'un portail du dix-huitième siècle, qui est son plus bel ornement.

Son intérieur est bien harmonieux avec son architecture polychrome, avec ses peintures, ses damas et ses dorures ; il est l'ensemble artistique le plus religieux, comme le plus gracieux, des intérieurs de nos églises bastiaises. L'image de Pie IX nous rappelle le dogme sur la pureté originelle de la Vierge.

Trois autels de marbre, magnifiquement sculptés, le meublent. Au principal, de style romain, couronné de statues, est un tableau de l'Immaculée Conception, de Murillo ; les deux autres, de style Louis XV, se font face. Celui de droite, est surmonté d'une vitrine dans laquelle est le joyau principal de la confrérie : le Crucifix.

Ce Christ, au ton d'ivoire, encore vivant, (que Rome n'a pas), cloué sur sa croix d'une rare élégance, est bien de race juive ; il est représenté dans ce moment suprême où il dit à son Père céleste : « *Eloi, Eloi, lamma sabactani ?* » Cette douleur qui règne sur les traits de son auguste visage, ce regard divin dirigé vers le ciel, cette anatomie adorable de son corps tout cela est d'une poésie évangélique que seule la plume de Lamartine aurait pu décrire.

A gauche près de la chaire, est une grande niche devant laquelle se dresse depuis quelques jours, la statue de l'Immaculée Conception. Comme le Crucifix, elle fut apportée de Gênes, au dix-huitième siècle. La beauté de son visage unie à la noblesse de sa pose, la ferveur avec laquelle elle adresse, par ses fidèles, une prière au ciel, font d'elle une vierge aussi digne d'être vénérée, qu'admirée.

Cet Oratoire, qui comptait au dix-septième siècle, plus de cinq cents confrères, a eu deux prieurs par an, qui servit de paroisse pour Saint-Jean, pendant longtemps, possède aussi d'anciens travaux en argent, finement ciselés.

A la sacristie, se lit une inscription latine de 1686, rappelant le souvenir d'un combat naval turco bastiais, terminé à l'avantage de nos anciens marins.

Cette inscription, que nous avons traduite au mieux, le raconte ainsi :

« Paul Moro, chanoine de la cathédrale de Sainte-Marie, arma et équipa à ses frais, une trirème, laquelle avec le divin appui de la Vierge de l'Immaculée Conception, remporta la victoire sur une galère turque qui désolait nos rivages. »

Le bas de ce patriotique récit est illustré des Armoiries du dit chanoine, entourées des emblèmes de la victoire en question.

∴

Ce soir, à 3 heures et demie, auront lieu, en cet oratoire, les premières vêpres, en préparation à la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge, qui sera célébrée avec magnificence.

A l'autel de la Vierge richement paré de fleurs et d'argenteries, etc., les lumières seront disposées de manière à produire un effet artistique, digne de la circonstance.

Cette lumineuse décoration se complétera par celles de la nef et des chapelles, et le tout offrira, aux fidèles, un coup d'œil agréable.

∴

Demain, jour de la fête, messes basses à toutes les heures ; à 11 h., grand'messe en musique.

Dans l'après-midi, à 2 heures, vêpres suivies de la traditionnelle procession, précédée de la fanfare en laquelle l'auguste Vierge sera portée à travers les principales rues de la ville.

Au retour de la procession, bénédiction et baiser de la sainte Relique.

Ce soir, comme demain, splendide pavoisement de religieuses bannières et féerique illumination de la façade de l'oratoire, ainsi que du parvis jusqu'au bout de la rue Napoléon.

Un Admirateur
du bel Oratoire de la Conception.

STIZZIGHELLU
Commedia in 5 atti
DI P. VATTELAPESCA

SCENA VII.
MARFISA e STIZZIGHELLU

Stizzighellu (agitato)
Oh, si' propriu sigura chi ne parli !
È a moglie chi commenda in casa sòia,
Comme ind' a moa. Oh, disgraziati quelli
Chi sò in manu d'e dònne !
Marfisa ([illegible])
E più mischini
Quelle che ne i mariti hanu tiranni
Sempre scuntenti, inchieti, capricciosi,
E chi tròvanu gustu a turmintalle,
Comme te !
Stizzighellu (rabiosu)
Cosa dici ?
Marfisa (secca)
A verità.
Stizzighellu (c. s.)
A verità è questa : era padrone
Eo primma, e avà sò servu..
Marfisa (rabiosa)
Tu ?
Stizzighellu (c. s.)
No ! schiavu
D'e to bizacce strambe, cumu' ò quella
Di figurà ne u mondu da signora.

73 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXI

LE CLUB DU CHEVAL-PATRIOTE

— Toussaint Gilles a raison, s'écrièrent plusieurs voix à la fois, après la séance lève qui voudra, mais en ce moment délibérons.

— Le président a parfaitement exposé la chose, dit le greffier Vermot en s'emparant de la parole ; mais dans son indignation il ne s'est occupé que de l'honneur, et a oublié d'expliquer à quel point nous nous trouvions lésés dans nos intérêts. Et, en effet, ajouta l'orateur qui affectionnait particulièrement cette locution, l'arrivée de ce Châteaugiron n'aurait-elle pas dû être pour notre bourg en général, et pour quelques-uns d'entre nous en particulier, une occasion de bénéfices légitimes ? Le vieux Bobilier a fait ruisseler une pluie d'or en cette circonstance ; en est-il tombé sur nous une seule goutte ? Voilà le président, par exemple, qui a d'excellents vins dans sa cave, lui en a-t-on acheté une bouteille ? Vous, citoyen Laverdun, dont la boutique est aussi bien assortie qu'un magasin de Paris, a-t-on pris chez vous le moindre pain de sucre ? Gautherot, vous a-t-on demandé le plus petit gigot ? Picardet, c'était une belle occasion de vous faire allumer votre forge, puisqu'il y avait des travaux de serrurerie à exécuter, et cependant vous attendez encore la commande. Je ne parle pas de moi, poursuivit Vermot avec l'accent du désintéressement le plus stoïque, mais enfin n'est-il pas prouvé que dans tout ceci on nous a traités comme des gens qu'on pouvait humilier et vexer impunément ? Je dis, moi, qu'une pareille conduite crie vengeance !

— Sous ce point de vue, je conviens que vous avez raison, répondit le vice-président Laverdun, qui déjà n'avait pu s'empêcher de trouver que dans cette occasion de gala on avait manqué aux égards dus à son épicerie : il est sûr que n'avoir rien pris dans mon magasin, pas même une pauvre livre de chandelles, c'est me dire assez clairement qu'on me regarde comme un homme sans aucune espèce d'importance. Oui, cela exige une réparation. Vengeons-nous donc, j'en suis d'accord, mais comment ?

— Rien de plus simple ni de plus facile, dit le capitaine Toussaint Gilles avec l'air assuré d'un homme qui a mûri son plan ; c'est demain dimanche ; pendant la messe nous nous réunirons ici, car j'espère que parmi nous il n'y a pas un seul mange-bondieu.

Un ricanement unanime et qui sentait sa réunion d'esprits forts accueillit cette plaisanterie philosophique.

— Nous nous réunirons donc ici avec tous les bons patriotes que chacun de nous pourra amener, et quand les badauds sortiront de l'église, nous sortirons nous-mêmes de mon auberge en grande cérémonie, sous le prétexte d'aller attacher un drapeau à l'arbre de la liberté, car celui que nous y avons placé en 1830 demande depuis longtemps un remplaçant.

— Voilà une fameuse idée, s'écria le taillandier Picardet en déchargeant sur la table un vigoureux coup de poing ; et, sauf un meilleur avis, c'est moi qui l'exécuterai. Je grimpe comme un chat ; ainsi je demande à être chargé d'attacher le nouveau drapeau.

Le président promena les yeux tout autour de la table, comme pour recueillir les suffrages.

— Citoyen Picardet, dit-il ensuite d'un ton solennel, la société, convaincue de ton patriotisme et charmée de trouver une occasion de te récompenser, t'accorde par ma voix l'honneur que tu réclames ; c'est toi demain qui feras flotter nos glorieuses couleurs au sommet de l'arbre de la liberté.

— J'ai justement dans mon magasin l'étoffe nécessaire, dit le vice-président Laverdun, qui, selon l'usage des boutiquiers de petite ville, cumulait deux ou trois commerce et vendait du drap entre une pyramide de pains de sucre et une guirlande de jambons.

— Il faudra que le drapeau soit prêt demain à dix heures au plus tard, reprit le président.

— Il sera prêt dès le matin, répondit l'épicier, mon épouse et ma fille dussent-elles passer la nuit à le coudre.

— C'est bien dit, s'écria Gautherot ; nous irons demain attacher un drapeau à l'arbre de la liberté ; mais cela nous vengera-t-il suffisamment ?

— Voici ce qui vous vengera, dit Toussaint Gilles avec un sourire triomphant et terrible : pour fêter l'immortel symbole de notre révolution, nous allumerons un feu de joie et ce feu de joie, ajouta le capitaine des pompiers en grossissant dramatiquement son organe, ce sera ce monument servile qu'on a eu l'audace d'élever ce matin sous nos yeux pour nous braver.

— L'arc de triomphe ? demandèrent plusieurs voix en même temps.

— Oui, ce qu'ils appellent l'arc de triomphe, reprit l'aubergiste d'un air de colère mêlé de dédain ; il tombera demain ou j'y perdrai mon nom ; oui, je mettrai moi-même le feu, moi-même, et malheur à qui essaierait de l'éteindre !

— Bien parlé, président. — A bas l'arc de triomphe ! — Au feu ! — Au diable les aristocrates ! — A bas la calotte ! — Vive la liberté !

Ces chaleureuses exclamations, qui se croisèrent pendant quelques secondes, annoncèrent que le patriotique et vigoureux projet du capitaine Toussaint Gilles réunissait tous les suffrages, et la délibération se trouva close ainsi par un vote d'enthousiasme.

Après avoir réglé les détails de l'exécution dont l'instant fut irrévocablement fixé au sortir de la messe, le club vida quelques bouteilles, car c'était l'épilogue obligé de toutes ses discussions ; puis les différents membres se séparèrent après avoir échangé pour adieux ces deux mots prononcés d'une voix sombre et tragique :

— A demain ! ! !

(*A suivre*).

Marfisa (v. s.)
E cosa sò?
Stizzighellu (v. s.)
Tu si' quella di primma,
E un basta un cappellacciu a tramutatti!
Marfisa (v. s.)
Ah, ah! ti credi fòrse che Marfisa
Sia nata po i pòrtachi? . U so vabu
Era in paese...
Stizzighellu (malignu)
Quattru case e un fornu...
Marfisa
U primmu pruprietariu. .
Stizzighellu
Tre castagni...
Marfisa
Pussedia una casa ..
Stizzighellu
Un pag'iaghiettu...
Marfisa
C'u so òrticellu...
Stizzighellu
I'e galline e u pòrcu...
Marfisa
E s'ell'un fussi mòrtu di stilettu,...
Stizzighellu
Saria mòrtu di palla...
Marfisa
Ai jorni d'òghie,
Anch'eo sarebbe a Signora Marilsa!
(entra Maria)
SCENA VIII.
I PRECEDENTI e MARIA
Marfisa (rabiosa a Maria)
Cumm'è?... S'entra ind'e cammare cusì,
Senza u permessu d'i padroni?... Prestu
Boi altre serbe starete in salòttu,
E noi in cucina!
Stizzighellu
Un la gridà! Sò ŏo
Che, pocu fa, li dedi a cummissione
Ci cumprammi dui sòlli di sigale,
E mi le pòrta.
Marfisa (a Maria, strappenduli i sigari di manu)
Date qui!... andate!
Maria (pianu, andendusine)
Chi bella signaria!
Marfisa (rabiosa)
Chi dite?
Maria
Eo? nunda.
(esce Maria).

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 6 décembre 1900

Meurtre

Ricci Jean Simon, âgé de 60 ans, cultivateur à Penta de Casinca, est accusé d'avoir commis un homicide volontaire sur la personne de son cousin Jean Zagaglia, dans les circonstances suivantes :

Ricci Jean-Simon, cultivateur à Penta de Casinca, vivait en mésintelligence avec Zagaglia Jean, gardien des prisons en retraite, son cousin germain, auquel il reprochait de s'être approprié des effets d'habillement, qu'il lui avait confiés en 1870.

Il y a deux ans, Zagaglia était rentré à Penta, Ricci lui réclama la valeur de ses effets. Sur son refus il l'assigna devant le Juge de Paix. Zagaglia perdit son procès.

A partir de cette époque, et à cause de ce précédent, Zanelli François, beau frère de Zagaglia, qui avait toujours entretenu de bonnes relations avec Ricci, cessa tous rapports avec lui.

Zanelli prenait ses repas chez sa sœur qui habitait le même corps de bâtiment que Ricci.

Dans la soirée du 22 juillet, vers sept heures, il se rendait comme d'habitude chez sa sœur. Trouvant sur son passage une balle de foin déposée par Ricci, il la déplaça. Ricci l'aperçut et une discussion des plus violentes s'éleva entr'eux.

Des menaces furent proférées de part et d'autre, mais grâce à l'intervention de quelques personnes, ces deux individus s'éloignèrent.

Dans la soirée, Zanelli, armé de son fusil, sortit de la demeure de sa sœur pour rentrer chez lui. Son neveu, Zanelli Paul, voulut l'accompagner. Ils ne tardèrent pas à se trouver en présence de Ricci. Celui-ci voyant Zanelli François se précipita sur lui et lui saisit son fusil. Paul Zanelli parvint à enlever cette arme à son oncle.

Des témoins s'interposèrent. Au bruit de la discussion, Zagaglia qui redoutait un malheur accourut accompagné de sa fille. Tandis que l'on entraînait Zanelli, Ricci aperçut Zagaglia. Il se précipita aussitôt sur lui en s'écriant : « C'est toi que je cherche. » et écartant la femme Zanelli Marie-Dominique, qui essayait de le retenir, il frappa Zagaglia de cinq coups de poignard. Atteint mortellement ce dernier s'affaissa dans les bras de sa fille, quelques instants après il expirait.

Au cours des débats Me de Caraffa demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve Zagaglia.

M. Aubert soutient l'accusation. Ricci Jean-Simon est représenté à la procédure comme une brute, un être sanguinaire, constituant un véritable danger pour la société. Le crime qui lui est reproché prouve que ceux qui ont donné ces renseignements sont d'excellents psychologues. Zanelli avait eu une altercation avec l'accusé ; des paroles on en est venu aux coups et aux cris poussés par les voisins Zagaglia s'est précipité pour séparer les deux antagonistes. Ricci immédiatement retournant sa colère contre lui s'écriait sauvagement : « Toi, je t'attendais ! » et le perçait de cinq coups de stylet sous les yeux de sa fille, dans les bras de sa femme. M. l'avocat général requiert une peine très sévère.

Me de Caraffa, organe de la partie civile, prend à son tour la parole. La veuve Zagaglia a cru devoir intervenir dans ce procès pour demander aux juges de son pays la juste satisfaction à laquelle elle a droit. Ricci Jean-Simon n'écoutant que ses instincts sanguinaires a, sans raison aucune, sans motif, sans excuse ait d'elle-même une malheureuse veuve, de ses enfants d'infortunés orphelins.

Me de Caraffa insiste sur l'odieux du crime.

Oubliant que des liens de parenté l'unissaient étroitement à la victime, l'accusé l'a tuée sans pitié, uniquement parce que celle ci avait eu le tort grave à ses yeux de l'empêcher d'immoler à sa colère Zanelli François avec lequel il avait une vive discussion. Me de Caraffa supplie les jurés de répondre par un verdict de culpabilité à la juste demande de la veuve Zagaglia.

Me Nivaggioli présente la défense de l'accusé. Son client a toujours été un honnête homme. Il a, durant de longues années, servi son pays, et pendant la campagne de 1870 il n'a pas craint d'exposer sa poitrine aux balles des ennemis.

Le coupable dans cette affaire n'est pas Ricci Jean-Simon. Celui sur lequel doit retomber toute la responsabilité de la mort de Zagaglia n'est autre que Zanelli François. C'est lui qui a grossièrement injurié l'accusé ; qui, après l'avoir violemment provoqué, a réellement menacé ses jours. En effet Zanelli était porteur d'un fusil ; son attitude était des plus significatives et l'accusé ne pouvait pas se tromper sur les intentions dont il était animé à son égard. Une bagarre a lieu, un bras-le-corps se produit. Zagaglia accourt aux cris poussés par les assistants. Il se jette au milieu des deux individus qui luttaient ensemble et reçoit, malheureusement, des coups qui étaient destinés à Zanelli.

Ricci a frappé au moment où il était entouré de sept personnes, toutes ses ennemies ; c'étaient les membres de la famille Zanelli qui exerçaient tous des violences sur lui.

Me Nivaggioli plaide subsidiairement le système de la provocation violente.

La Cour, sur la demande de la défense, pose aux jurés la question de provocation.

Le verdict du jury est affirmatif sur la question de culpabilité, négatif sur la question de provocation, avec admission de circonstances atténuantes.

La Cour condamne Ricci Jean-Simon à la peine de vingt années de réclusion.

Sur les conclusions conformes de Me de Caraffa, elle alloue un franc de dommages-intérêts à la partie civile.

∴

Audience d'aujourd'hui :
Pinelli Eugène-Baptiste, forgeron, demeurant à Rosazia, assassinat
Ministère public, M. Angeli, avocat-gén.
Défenseur, Me Nivaggioli.

∴

Par suite des nouveaux congés accordés, la liste du jury se trouve ainsi composée :

JURÉS TITULAIRES

Ajaccio Nicolas, négociant, Bastia.
Mastracci A.-F., négociant, Zilia.
Conco Gaspard, commerçant, Bastia.
Nicolai Nicolas, maire, Tox.
Raffini Mathieu, sous ingénieur, Calvi.
Peroni Paris, négociant, Propriano.
Campana Joseph-Marie, chef de bureau du service vicinal, Ajaccio.
Pietri Salomon, cap. ret., Giocatojo.
Peretti F., brig. de gend. ret., Zicavo.
Benedetti J.-M., rentier, Pied'Orezza.
Pancrazi Annibal, chef de bataillon en retraite, Giocatojo.
Mattei Antoine-Mathieu, nég., Bastia.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Campocasso Ignace-Louis, rentier,
Lera Ed.-Chr., com., tour de Bastia.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Spezzino François, colonel en retraite.
Chersia Jules-Pierre.
Villa Paul.
Ollagnier Matthieu.
Leonelli, capitaine.
de Juchereau de Saint-Denys Amédée.
Colonna Léon Charles.
Casalta François.
de Sède de Liéoux.
Lota Ernest.
Pantalacci Alexandre.
Pasqualini Pierre.
Blanchard Victor.
Confortini Jean-Baptiste.
Mattei Dominique.
Martelli François.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Le ministre de l'intérieur a décerné les récompenses suivantes pour actes de courage et de dévouement.

Médaille de bronze

M. Giorgi Charles-François, gardien de la paix à Paris, le 2 avril 1899, s'est distingué dans plusieurs circonstances, notamment en maîtrisant des chevaux emportés.

Mention honorable

M. Fiori Alexandre, gardien de la paix à Marseille, 1894 1899 ;

M. Ortoli Alexandre, voiturier à Sartene, 28 septembre 1900 ;

M. Leca Mathieu, agent de police à Ajaccio, 29 août 1900 ;

ont maîtrisé au péril de la vie des chevaux emportés.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

TALLANO. — Dans la matinée de mardi dernier, la nommée Peroni Marie Dominique, demeurant à Saint-André de Tallano, a mis fin à ses jours après avoir mûrement réfléchi l'acte qu'elle devait commettre.

Atteinte d'une légère maladie, elle déclara à ses voisines qu'elle ne tarderait pas être débarrassée du mal qui la minait déjà depuis un certain temps.

Elle pria son mari, un pauvre cultivateur, d'aller vaquer à ses affaires ; mais le mauvais temps ne lui ayant pas permis d'accomplir sa journée, il revint chez lui, et un affreux spectacle s'offrit à ses yeux, en ouvrant la porte de sa maison.

Sa femme était pendue au plancher. Aux cris poussés par le malheureux, les voisins accoururent, mais tous les soins qu'on put prodiguer à sa femme furent inutiles, car la mort remontait déjà à quelques heures.

Les autorités compétentes se sont rendues sur les lieux pour les constatations d'usage.

On ignore le véritable mobile du suicide.

Triple Empoisonnement

(Suite)

M. le docteur Ramaroni, qui a procédé à l'autopsie de Donat Rosati, aurait formulé les mêmes conclusions que M. le docteur Zuccarelli. De l'avis de ces deux praticiens l'intoxication aurait été produite par des aliments avariés.

La femme Rosati, bien que toujours très fatiguée, est complètement hors de danger.

M. le Commissaire central a continué son enquête en ce qui concerne les aliments, et il serait résulté que plusieurs autres personnes auraient acheté chez le même marchand de la morue et des pois-chiches et les auraient mangés sans en être incommodées.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 1er décembre 1900

La facilité avec laquelle s'est effectuée la liquidation a raffermi notre marché. Ce mouvement de reprise porte sur presque toute la cote mais surtout sur nos Rentes qui se sont avancées : le 3 0/0 à 101,17, le 3 1/2 à 102.37. L'Extérieure garde le cours de 76 fr.

Nos Etablissements de Crédit ont été plus actifs ; quelques-uns comme le Crédit Lyonnais et le Comptoir National d'Escompte sont en reprise à 1.086 et à 583. Le Crédit Foncier et la Société Générale n'ont guère varié à 660 et à 611.

Les valeurs industrielles sont bien tenues. La Raffinerie Say a des échanges à 1,233 ; la Compagnie pour l'Éclairage des Villes est attient un bon courant d'achats ; les actions de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy sont à 565.

Les cours sont fermes en actions de la Compagnie Générale de Charbonnages ; les actions du Secteur de la Rive Gauche ont atteint 605 ; on dit que cette Compagnie a obtenu de très brillants résultats cette année.

Les Magasins Français de Madagascar se trouvent aux environs de 100 fra. Le 22 octobre dernier a été adjugé un lot de 2,500 tonnes de chaux de provenance française et destiné aux travaux du Chemin de Fer ; le 9 novembre a eu lieu également l'adjudication de 8 locomotives. Enfin 30 kilomètres de voie étroite destinés aux chantiers du chemin de fer viennent d'arriver à Tamatave.

Dans le compartiment des Valeurs d'Assurances, les actions de la « Conservatrice » sont recherchées à 120 frs. Cette Société, dont les résultats ont été particulièrement favorables mettra en paiement, à partir du 15 janvier, le coupon semestriel n° 6.

Les obligations de la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), émises à 510 frs rapportant 4 % 000 avec droit à une prime de remboursement de 40 francs. Ces obligations sont garanties par un matériel de premier ordre, un traité de travaux très important et la clientèle déjà existante qui s'accroîtra certainement dans l'avenir.

Les répartitions trimestrielles du « Crédit à l'Epargne » ont lieu publiquement le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, au Palais du Commerce à Lyon. Le Sociétaire y participe dès son admission. Au Tarif 2 comme au Tarif 3 tous ceux dont les polices n'auront pas été désignées dans les remboursements anticipés, le seront absolument dans les délais fixés par les statuts.

Dans la branche « Assurances Accidents » rappelons que la Société Générale des Assurances Agricoles et Industrielles a obtenu un résultat tout à l'honneur de son Administration, puisque, étant donnée sa naissance qui ne remonte qu'à une dizaine d'années, elle a pu être classée au septième rang dans les statistiques du Ministère du Commerce.

Sur le marché en Banque, la Part Lac Ati n se traite à 3.55 ; le Syndicat jaune de Lamare reste à 4.25. Les Charbonnages de Mikhailovka font 110 frs.

Nos Chemins Français sont calmes.

Les Abords de la Gare

Bastia, le 3 décembre 1900.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

La circulation sur la partie de la rue de l'Opéra en face des magasins Angeli est par les jours de pluie extrêmement dangereuse, car la chaussée est défoncée.

Les passants sont continuellement éclaboussés par la boue. Il en est de même rue de la Gare, où les nombreux passants sont exposés à recevoir des fragments de rocher qui se détachent du terre-plein d'un côté, et du mur en ruine de l'autre.

Hier encore un passant a été atteint et c'est miracle qu'il n'ait pas été blessé grièvement.

Il y a là une situation regrettable à laquelle il faut mettre un terme sans aucun retard, et nous la signalons à l'administration municipale qui, nous n'en doutons pas, interviendra en faisant réparer la chaussée, prolonger le trottoir qui longe le terrain Giordani, et démolir un mur qui tombe en ruine.

Agréez, etc.

V.-J. G.

Théâtre Municipal

Samedi 8 décembre
soirée au bénéfice de M. THULAU
grand premier comique

Dernière représentation de

☞ NAPOLÉON

Pièce historique et militaire
en 5 actes et 9 tableaux

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 6 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 12, midi, + 15°. heures du soir, + 12 1. Maxima, + 15 2 minima, + 10°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. midi, 761 mm. 6 heures du soir, 761 mm.
Vent. — 9 h. du matin, calme.
5 h. du soir, id.
Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux : matin, + 0,53, soir, + 0,35
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

A l'arrivée

Hier, est rentré de congé M. l'inspecteur principal Huard, chef du service des douanes en Corse, avec sa jeune épouse, qui appartient à une excellente famille de la Lorraine.

Nous prions Mme Huard de vouloir bien agréer nos respectueux compliments de bienvenue et les vœux que nous formons pour son bonheur.

Nous lisons dans le *Bulletin des Douanes* :

« Le 22 novembre a été célébré à Faulx (Meurthe-et-Moselle), le mariage de M. Huard, inspecteur principal, chef du service des douanes de la Corse, avec mademoiselle Louise Baraban, fille de l'ancien ... distingué avoué près la cour de Nancy.

« Nous n'apprendrons à personne que depuis plusieurs années déjà M. Huard est le plus jeune inspecteur de France, en dépit de sa propre jeunesse. Après avoir rempli de façon très remarquée les fonctions de premier commis de direction à Rouen, il est allé cueillir ses lauriers en Algérie d'abord, puis à Madagascar, où en un séjour ininterrompu de trois années il a assis et organisé, à l'entière satisfaction de M. le général Gallieni, le service des douanes sur les bases où il fonctionne encore aujourd'hui.

» Nous adressons avec grand plaisir à M. Huard et à sa gracieuse compagne, nos meilleurs souhaits de parfait bonheur.

» Nous nous en voudrions d'omettre que M. le conseiller d'Etat directeur général, assistait à la cérémonie. Ainsi, malgré des occupations astreignantes, malgré la longue distance, malgré une température défavorable et d'autres raisons encore, l'honorable M. Bousquet n'a pas hésité à s'imposer les fatigues du voyage pour donner à M. Huard, et en sa personne au service tout entier, une haute marque de sa sollicitude toujours en éveil. Nous ne croyons pas qu'un directeur général puisse compter avant lui à son actif, un acte aussi rare et aussi précieux de bienveillance, accompli dans de semblables conditions.

» Le personnel ne manquera pas d'en être touché et d'adresser une expression de profonde gratitude au chef éminent qui s'est si grandement honoré. »

∴

Légion d'honneur

M. le capitaine de frégate Morazani est inscrit sur le tableau de concours de la légion d'honneur pour le grade d'officier.

∴

M. le Préfet

M. le Préfet et Mme Cassagneau sont arrivés mardi matin, par le paquebot de Marseille.

∴

L'affaire de Taglio

M. le Juge d'instruction a commis M. le docteur Thiers pour procéder aux constatations médico-légales sur le coup de hache donné ces jours derniers par le nommé Lezini Charles Joseph, de Taglio-Isolaccio, à Franzini Charles-Philippe, à la suite d'une discussion qui s'est élevée entre eux, au sujet de la location de pâturages.

∴

Avis

A vendre : Deux bœufs de labour jeunes et forts.

S'adresser à M. Paiazzi Joseph à Patrimonio.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Cima François-Napoléon marin, et Casanelli Marie-Antoinette, repasseuse, tous deux de Bastia.

NAISSANCES.

Marzzi Pauline. — Cristofini Marie-Antoinette. — Ospiai Véronique.

DÉCÈS.

Du rini Marie, 4 ans, de Bastia.

Filature de Cocons Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Bl... passe, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

BOURSE DE PARIS

	5 Déc.	6 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.25	101.25
— 3 p. 0/0 amort.	100.40	100.20
— 3 1/2 0/0.	102 20	102.15

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nominations

M. Rocca est nommé notaire à Ajaccio, en remplacement de M. Sabadini.

Nominations dans les finances

Sont nommés percepteurs :

à Lavardens, M. Guibé, adjudant au 163e d'infanterie.

à Sainte-Marie-Sicchè, M. Antona, adjoint à Frasseto.

Le remplacement DU GÉNÉRAL GALLIENI

L'Echo de Paris annonce qu'à la suite de démêlés avec le ministère des colonies, le général Gallieni, commandant en chef le corps d'occupation de Madagascar, serait remplacé par M. Rodier, ancien gouverneur de l'Inde.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

M. Loubet a offert, aujourd'hui, une chasse, à Marly, aux membres du conseil supérieur de la guerre.

Le discours DU GÉNÉRAL MERCIER

Les journaux radicaux blâment beaucoup le discours prononcé au Sénat par le général Mercier ; ils disent que ses paroles rendent plus difficiles les rapports entre la France et l'Angleterre.

Par contre, les journaux anti-ministériels déclarent que l'ancien ministre de la guerre a tenu un langage très patriotique.

La Santé du Pape

de Rome :

Il Messagiero annonce que la santé du Pape laisse beaucoup à désirer depuis quelques jours, sans causer toutefois de graves appréhensions.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Le discours du Trône a été lu aujourd'hui au parlement.

Le discours du Trône expose que le parlement est convoqué seulement pour s'occuper de certaines dépenses occasionnées par les opérations militaires dans l'Afrique du Sud et en Chine.

Les Morts du Jour

M. Schnœbelé

On annonce la mort de M. Schnœbelé, ancien commissaire spécial à Pagny-sur-Moselle, qui a été mêlé, il y a plusieurs années, à un incident qui faillit provoquer un conflit entre la France et l'Allemagne.

Le docteur Bergeron

M. le docteur Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, est mort dans la matinée, à l'âge de 61 ans.

M. Georges Bergeron est l'auteur d'ouvrages de médecine très importants.

M. KRUGER A LA HAYE

Le président Kruger a quitté Cologne à 10 heures du matin, pour se rendre à La Haye.

Le départ de Cologne a donné lieu à une imposante manifestion.

∴

M. Kruger est arrivé à midi, à Zevenaar, sur la frontière hollandaise ; il a été salué par le consul du Transvaal, à Amsterdam ; par le bourgmestre Zevonaar et par une foule enthousiaste.

∴

Le président Kruger est arrivé, à 4 heures du soir, à La Haye.

La réception a été grandiose.

L'illustre vieillard a été reçu par le bourgmestre, les membres du Parlement et par la plupart des autorités.

Toutes les sociétés, avec leurs drapeaux, étaient rassemblées à la gare.

La population s'était portée en foule au devant du président Kruger, et l'a escorté jusqu'à l'hôtel en chantant les hymnes transvaaliens et hollandais.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Envahissement du Cap par les Boers

Dans un discours prononcé à Klerksdorp, le président Steijn a déclaré que les pertes des Boers ne s'élevaient récemment qu'à 1,200 hommes, tandis que les Anglais en avaient perdu 4,000.

Il a annoncé qu'il allait, avec le général De Wet réorganiser des commandos dans l'Etat libre d'Orange, pour envahir la colonie du Cap.

Les conditions de l'Angleterre

La *Liberté* publie une dépêche de Londres disant que l'Angleterre serait disposée maintenant à offrir des conditions acceptables aux Boers, afin d'éviter l'envoi de nouvelles troupes dans le Sud Africain, et pour terminer sans retard les hostilités.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Binder, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de l'Instruction publique

La discussion s'ouvre sur le chapitre 42 : Musée ethnographique, musée Guimet.

Le chapitre est adopté, ainsi que les chapitres 43 à 56.

Sur le chapitre 57, Lycées nationaux, le ministre est questionné sur la question de l'avancement des répétiteurs des lycées.

Le ministre prend l'engagement d'étudier cette question et de lui donner toute la suite favorable qu'elle pourra comporter. M. Leygues reconnaît qu'en effet, cette catégorie de fonctionnaires, par les services qu'ils rendent, méritent d'être avantagés ; mais il faut encore que la question financière ne vienne pas arrêter les bonnes dispositions du gouvernement.

M. Bertaux développe une proposition tendant qu'aucun enfant des membres de l'enseignement primaire ne puisse être exclu de la gratuité dans les lycées et collèges.

Le ministre accepte cette proposition qui est adoptée.

M. Carnaud dépose une proposition invitant le gouvernement à supprimer le système du pourcentage.

La proposition est adoptée.

Le chapitre 57 est voté.

Suite demain.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cornudet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

L'Amnistie

Discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modification par le Sénat, relative à l'amnistie.

M. Drumont demande que l'amnistie soit plénière : M. Reinach étant libre, il lui paraît équitable que MM. Déroulède, Marcel Habert et Guérin le soient aussi.

M. Lasies fait observer que le projet du gouvernement a pour but d'arrêter certains procès gênants. Il déclare cependant qu'il votera pour ce projet quoiqu'il lui paraisse incomplet.

M. Guieysse est d'avis qu'il faut repousser la proposition d'amnistie, qui a pour conséquence de mettre à l'abri un coquin tel qu'Esterhazy, et qui laissera planer les soupçons sur des officiers estimables comme le colonel Picquart.

Le général André

M. le ministre de la guerre répond à M. Lasies, au sujet de la situation de M Picquart, qu'il ne peut se permettre de discuter les arrêts légalement rendus.

Proposition Desgardes

M. Dériberé-Desgardes, au nom de la commission chargée de l'examen de la loi sur l'extinction de certaines actions pénales, développe un projet de résolution demandant au gouvernement qu'il dépose un projet de loi portant amnistie plénière, excluant seulement les condamnés pour crime de trahison.

M. Waldeck-Rousseau

Le président du conseil répond qu'il s'étonne que l'on demande que l'amnistie soit étendue aux condamnés de la Haute-Cour. Ceux-ci ont en effet continuellement la menace à la bouche. Comme tous les gouvernements, celui de la République a le devoir de se défendre. Certaines réformes ne sont pas possibles tant que durera l'agitation.

Le projet de résolution de M. Dériberé-Desgardes est combattu par le gouvernement.

Il est mis aux voix et repoussé par 311 voix contre 232.

Article Premier

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur, dit que la commission et le gouvernement sont tombés d'accord pour la rédaction de l'article 1er.

L'article 1er du projet se trouve, par suite, ainsi rédigé :

« L'amnistie pleine et entière est accordée à tous les délits de presse, de réunion, d'association, ainsi qu'aux délits prévus par les lois des 12 décembre 1893 et 28 juillet 1894, aux contraventions à la loi du 3 février 1893, aux infractions à la loi du 27 juillet 1889 et à tous les délits électoraux.

« L'amnistie s'étend également à tous les faits se rattachant à l'affaire Dreyfus antérieurs à la promulgation de la présente loi et qui ont donné lieu à une décision de justice définitive avant la promulgation de la dite loi. »

M. Vazeille

demande la parole pour combattre la rédaction de cet article.

Le député du Loiret engage la Chambre à repousser la demande de la commission et du gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi prochain.

M. Lasies

monte à la tribune pour s'expliquer sur un fait personnel.

Le député du Gers constate avec plaisir que le général André est le huitième ministre de la guerre qui ait affirmé la culpabilité de Dreyfus.

La séance est levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 20.

M. de Blois, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

L'augmentation de la Flotte

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'augmentation de la flotte.

M. Cabart-Danneville est partisan du projet, mais il fait quelques réserves sur des questions de détail.

Le ministre de la marine déclare que le gouvernement n'a aucune arrière-pensée contre aucune autre nation, qu'il entend seulement assurer la sécurité de la France, et c'est pourquoi il devient nécessaire de prononcer l'augmentation de la flotte. Les sacrifices demandés sont absolument nécessaires. On pourrait regretter amèrement plus tard d'avoir reculé devant la dépense.

M. de Lanessan insiste pour que le projet soit adopté sans aucune modification.

La discussion générale est close et le Sénat passe à l'examen des articles.

Suite demain.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ÉLIXIR DE S. VINCENT DE PAUL SŒURS DE CHARITÉ

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Timbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coûtant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la PEAU
CRÈME VELOUTINE préparée par Ch. FAY
9, Rue de la Paix, Paris.

Etablissement d'Horticulture et de Viticulture
dirigé par MM. GHIO Frères, horticulteurs-pépiniéristes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'alignement et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia gloire de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et gloire de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

14 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

III

— Allons, reprit tristement le marquis, il faut cacher sa faute.

Permets-moi de ne pas faire d'esclandre ; laisse la chose se passer, après nous verrons. Je m'attendais si peu à voir de telles choses, que malgré moi je suis profondément troublé.

— Oh ! mon père, vous l'aimerez, j'en suis sûr.

— C'est bien, c'est bien, nous verrons, surtout ne t'affiche pas, n'oublie pas ton nom et pense à mes cheveux blancs.

— J'attendrai, mon père.

Le lendemain de cette conversation, comme Georges était sorti, le marquis de Sommerville était dans son cabinet de travail en tête-à-tête avec une femme d'un certain âge. La conversation durait depuis plus d'une heure. Comme la femme se levait, le marquis lui dit :

— Vous avez bien compris, il y a cinquante mille francs pour vous. Voici la lettre : quand l'enfant sera au monde, vous l'emporterez sous prétexte de le remettre à la nourrice que vous aurez choisie. Puis alors vous irez au fond de la vieille Bretagne, dans l'endroit le plus perdu que vous connaîtrez jusqu'au bord de la mer, et là vous déposerez cet enfant maudit et vous laisserez la lettre dans les langes pour égarer encore plus les recherches. Vous veillerez bien à ne pas laisser trace de votre passage, surtout.

— Tout sera fait comme vous le désirez, monsieur le marquis.

— Surtout de la discrétion.

— Je serai muette...

Huit jours plus tard, Georges n'y tenant plus et malgré la promesse qu'il avait faite de ne pas retourner rue de la Madeleine de quelque temps, s'y rendit, et de suite fut frappé des allées et venues de la maison.

Il s'y précipita et trouva Mme Lambert pleurant au chevet du lit de sa fille.

— Grand Dieu ! dit-il, que se passe-t-il donc ?

— Il se passe, monsieur, que vous êtes un monstre, que ma fille se meurt, et que c'est vous qui l'avez tuée.

Un médecin qui auscultait la jeune femme et épiait sur son visage la maladie, se retourna et dit :

— Silence.

Mais la malade avait entendu et, faisant un suprême effort, elle se retourna, et souriant malgré sa douleur, elle eut encore la force de dire en embrassant son ami :

— Je meurs, mais je t'aime, pense à notre enfant.

Elle se raidit, ouvrit de grands yeux, puis retomba soudain : elle était morte.....

Georges ne quitta point la chambre funèbre de sa bien-aimée, il accompagna même le corps au cimetière. Puis la réaction se produisit, il pensa aux dernières paroles de la morte.

— Pense à notre enfant.

Oh ! oui, il y penserait, il l'élèverait, ce cher souvenir de son seul amour. Il demanda ce qu'était devenu l'enfant. La pauvre mère ne put que lui dire qu'aussitôt sa naissance, la sage-femme l'avait emporté ne pouvant le garder à la maison pour augmenter encore un scandale déjà trop grand.

Il courut à l'adresse qu'avait laissée la sage-femme ; celle-ci était inconnue. Il remua ciel et terre pour découvrir sa retraite et celle de son fils, mais il ne put rien trouver. Soudain l'idée lui vint que son père était peut-être quelque chose dans ce rapt et il résolut de lui parler.

Dans ces entrefaites, sa sœur était revenue de son voyage de noces, un an qu'elle avait passé en Italie, heureuse et aimée.

Elle aussi était mère d'une charmante fillette qui déjà lui souriait.

Chaque jour Georges remettait l'entretien qu'il voulait avoir avec son père, suivant dans la crainte de troubler la douce quiétude de sa sœur qu'il affectionnait tendrement que déconcerté par le visage que lui faisait M. de Sommerville. Celui-ci était plus affable avec son fils, ne faisant aucune allusion ni à leur conversation, ni à aucun projet de mariage quelconque.

Georges résolut donc d'attendre quelques jours et continua ses recherches avec plus d'activité.

L'été était venu et le jeune marquis de Kervenec avait résolu d'aller installer sa femme et son enfant sur la côte, à l'air pur et vivifiant de la mer. Ce départ après l'absence déjà longue de sa fille attrista le vieux général et, quand les jeunes gens furent partis, il devint triste, sombre et taciturne, toujours grognard.

De son côté Georges, que ses recherches vaines exaltaient, n'y tint plus, et un jour il dit au vieillard :

— Mon père, je pourrais vous apprendre pas mal de choses survenues depuis quelque temps.

— Ah ! oui, répondit le père d'un ton ironique ; c'est vrai, je l'avais oublié, et j'aurais cru que vous me dispenseriez d'y songer à nouveau ; mais non, il paraît. Eh bien, vous avez un enfant, je ne vous fais pas mes compliments.

— Oui, j'ai un fils, et sa pauvre mère est morte en lui donnant le jour ; mais j'ai juré, à son lit de mort, de veiller sur notre enfant.

— C'est tout à fait chevaleresque.

— Oui, n'est-ce pas ? et je viens vous demander : Mon père, qu'avez-vous fait de mon enfant ?... Oh ! ne niez pas, vous le savez, mon cœur me dit que c'est vous qui l'avez fait enlever. Répondez !...

— Je pourrai répondre d'abord que vous êtes fou, que de plus vous n'avez pas le droit de questionner ici. Mais...

— Ah ! mais...

— Oui, mais je veux bien vous dire que, tant que je vivrai, aucun de ceux qui portent mon nom ne commettront d'infamie pour le salir.

— Mais l'infamie, c'est vous qui la faites. Vous qui parlez de sang de vos ancêtres, vous n'en avez pas, car ils ont été toujours bons et généreux, tandis que vous êtes un père dénaturé, un père barbare.

— Arrière, reprit le vieillard dont les yeux étincelaient, arrière... sors d'ici... je te chasse... je te maudis...

Il s'élança sur le jeune homme, mais celui-ci disparut.

Le vieillard alors mena une vie épouvantable ; il avait des instants presque de folie. Seule sa fille, lorsqu'elle venait à Nantes, parvenait à mettre un peu de calme dans ses idées.

(*A suivre*).

L'OR NOUVEAU

Après les chroniques des grands journaux parisiens: *Le Journal*, *l'Eclair*, *l'Echo de Paris*, *le Gaulois*, *le Soleil*, etc., la réputation de l'ORALINE, ce magnifique alliage de métaux, qui par sa ressemblance frappante avec l'or a été baptisé du nom *d'Or nouveau*, n'est plus à faire. La Direction en France de l'AUSTRALIAN GOLD WATCH C°, a écoulé en trois mois vingt mille six cents montres. Le monde smart a remplacé la montre en acier, en nickel et même la montre en or, par le chronomètre et la chaîne gourmette en *oraline*; L'*Oraline* est donc le métal à la mode, c'est le dernier progrès de la science, c'est le métal de l'avenir. Pour répondre aux milliers de demandes que nous recevons, nous publions le tarif de nos articles.

	Prix
Remontoir oraline pour homme, 19 lignes, 10 rubis.	20 fr.
Le même à savonnette, 3 forts boîtiers oraline.	25 fr.
Le même pour dame 11 lignes 3/4 uni ou guilloché.	20 fr.
Le même argent massif, 32 grammes, écussons or contours oraline.	30 fr.
Le même pour dame 12 lignes, argent, dessins, contours oraline.	28 fr.
Chaîne gourmette oraline massive, pour homme 3 grosseurs.	6 fr.
Sautoir oraline pour dame (long 1m.40) à sujet vieil or.	8 fr.
Garniture de chemise pour hommes oraline 5 pièces.	10 fr.
Couverts massifs oraline 157 grammes, aussi riches qu'un service de table en or qui coûterait 7.536 fr. l'étui de 12 couverts avec louche (garantie 20 ans).	80 fr.
L'étui de 6 couverts avec louche.	45 fr.
L'étui de 12 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	28 fr.
L'étui de 6 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	15 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur les montres.	5 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur couverts (par pièce).	0,50

Expéditions franco à la réception du mandat-poste. Contre remboursement frais à la charge du destinataire.

Adresser toutes les commandes et fonds à M. A. E. ROUX, Directeur Continental de la Société, à Rouen (Seine-Inférieure).

Nous rappelons à notre clientèle que nous remboursons intégralement toutes marchandises qui ne seraient pas à son entière satisfaction, à la condition qu'elles nous soient retournées franco dans les 48 heures.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA *et les ports du Nord*

Le vapeur anglais BERYL chargera à Bastia vers le 12 Décembre Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à Arthur C, Southwell, Bastia.

APRÈS CHAQUE REPAS UN VERRE DE LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Produit essentiellement hygiénique

LOTERIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-S/-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000 — 100.000 — 50.000 — 20.000

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1184 » »	100	118.400
1253 lots pour		651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

15 FÉVRIER 1901

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach du Drapeau

pour 1901

Prix : 1.50. — Franco : 1.90

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.

En vente au détail et en gros.

Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS de MARÉCHAL

Chaux & Ciments, Plâtres

Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Avis

AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS

Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

GRAND HOTEL

DES DEUX MONDES

32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE

J. BOUCARD

PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

Librairie du PETIT BASTIAIS

PETRI CIRNAEI

DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE

Par l'Abbé LETTERON

Professeur au Lycée de Bastia

Vol. grand in-8° de 450 pp. 5.00 ; franco, 5.60

THÉOPHILE ROEDERER & C°

VINS DE CHAMPAGNE

REIMS

MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Librairie du PETIT BASTIAIS

P. VATTELAPESCA (P. LUCCIANA)

3e SÉRIE

E Tribulazione d'u Sciò Filippu — Cummedia in 3 atti, 50 centimes

Un Maritu per l'altru — Cummedia in 1 atti, 50 c.

A Signora Pitchiocchiula — Cummedia in 1 atti, 50 c.

U Prupstetariellu — Cummedia in 4 atti, 50 c.

A Civittola — Cummedia in 5 atti, 1 fr.

BEAUX-ARTS

M. Novelini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a étudié tous les perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, École navale, etc. .

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus importantes et les plus utilisées de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novelini, rue Docteur Vesitol, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

Frédéric MUGNIER, Dijon

FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS

LA PLUS IMPORTANTE DE LA BOURGOGNE

CASSIS MUGNIER

APÉRITIF MUGNIER

ABSINTHE MUGNIER

BIGARREAU MUGNIER

Méd. d'Or Exp. Univ. Paris 1889

Membre du Jury, hors concours Exp. Univ. Lyon 1894

9 Diplômes d'Honneur, 56 Médailles or, etc.

Membre du Jury, hors concours, Exposition Universelle Paris 1900.

VELOUTINE Poudre de Riz Spéciale

CH. FAY.

Bon Piano

A vendre ou à louer S'adresser au bureau du Journal.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare; 50 litres essai : 5 f. Envoyez mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Aoueiz-vous de la bonne bière ? à la Brasserie Gasparini Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

Mme GEORGES

Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

AVIS

Les propriétaires de vignobles peuvent se procurer chez MM. L. N. Mattei et Cie, des futailles de toutes contenances, foudres, transports, demi-muids, etc., ainsi que des presses à vin.

A VENDRE

Orge et avoine pour semence.

S'adresser à la maison L. N. Mattei et Cie.

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements

Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina

de la Maison L. N. MATTEI & Cie

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements

L'AMARO MATTEI

APÉRITIF SUPÉRIEUR

et dans tous les Débits

L'Exquis Cigare Mattei

Le meilleur à dix centimes

Tout bon fumeur doit fumer ce cigare et ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

25e ANNÉE — SAMEDI 8 DÉCEMBRE 1900 — N° 192

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE....... un an 20 fr. 6 mois, 10 fr. | AUTRES DÉPART. 22 » » 12 » | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00518

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : IMMACULÉE CONCEPTION

SOLEIL : (heure actuelle)

Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 m.

LUNE Dernier quartier le 14 Nouvelle le 21

FÊTE DE DEMAIN : Sainte Valérie.

7 DÉCEMBRE

Les Effets de la Répression

Discours

prononcé par M. ANGELI *avocat général, à l'audience solennelle de rentrée.* (Suite)

Il existe, à la vérité, des êtres tellement endurcis dans le mal qu'ils demeurent réfractaires à tout amendement. Rien ne les trouble ni ne les émeut : le sentiment du bien et du juste est aboli en eux. Complètement asservis à leurs instincts, ils foulent aux pieds toutes les lois, sans souci du droit d'autrui qu'ils feignent d'ignorer, sans autre règle que leur volonté et leur caprice. Leur intérêt est leur unique guide, l'assouvissement de leurs passions leur but, et ils le poursuivent invariablement à travers tous les obstacles, méprisant les scrupules, inaccessibles au remords. A leurs yeux la liberté, la fortune, l'honneur, la vie de leurs semblables sont choses vaines : ils en font très bon marché. Ils se plongent dans l'infamie comme dans leur élément, s'y maintiennent, s'y complaisent, y goûtent une sorte d'âpre volupté, et ne tentent jamais d'en sortir. Ils arrivent ainsi au terme de leur carrière, après avoir transgressé tous les devoirs et méconnu tout ce qui élève l'homme au-dessus des autres créatures, tout ce qui l'ennoblit, tout ce qui fait sa moralité, sa dignité, sa grandeur. Ceux-là sont les damnés irréductibles de l'enfer social.

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa (1).

L'amendement du condamné n'est pas la seule conséquence qui découle de la sanction pénale. J'en ai indiqué une autre non moins précieuse. Elle ne se borne pas à agir sur les coupables ; son influence s'étend au corps social tout entier, car, en même temps qu'elle inflige la souffrance aux uns, elle adresse, à tous, un avertissement, une leçon, une menace ; en un mot elle prévient. Et, comme tout se lie et s'enchaîne dans la région des principes, elle opère, pour ainsi parler, l'amendement avant la lettre. En la voyant s'appesantir sur la tête des malfaiteurs, on comprend mieux à quelles éventualités l'on s'expose quand on viole les prohibitions de la loi, et, si tant est qu'on eût formé un projet criminel, on sent son courage faiblir et sa résolution chanceler. On se dit qu'à tout prendre, les satisfactions que l'on recherchait dans le mal seraient trop chèrement achetées à un tel prix, et l'on se décide à y renoncer. Merveilleux effets de l'intimidation contenue dans la répression ! Rien n'empêche qu'ils ne se réalisent même au milieu des plus violents emportements de la passion, s'il est encore possible à la raison de se ressaisir et de recouvrer son empire momentanément perdu.

Pour obtenir de tel résultats, la peine devra réunir un certain nombre de conditions. Si la formule qui la renferme est vague, dépourvue de précision ou équivoque, elle manquera son but. Il faut qu'elle apprenne à tous les citoyens dans quelle mesure leur responsabilité sera engagée quand ils s'aviseront de troubler l'ordre social. La loi qui a pour objet de montrer à chacun la limite de ses droits et l'étendue de ses obligations ne comporte ni surprise ni piège. Quelle confiance inspirerait-elle et comment imposerait-elle l'obéissance, si elle venait brusquement et sournoisement nous saisir et nous étreindre dans un lacis de pénalités inconnues ou indéterminées? Elle serait taxée de duplicité et justifierait toutes les résistances. Elle punira donc loyalement, au grand jour. Elle exprimera tout ce qu'il est nécessaire que l'on sache et fixera la quantité de souffrance qu'elle se propose d'infliger. La peine sera, en outre, exemplaire ; en frappant l'imagination elle éloignera le désir du mal. Elle ne contiendra rien de contraire à la morale. Loin d'être inflexible, elle devra se mouvoir dans un cercle assez élastique pour embrasser les nuances si multiples et si diverses de la criminalité. Une pénalité invariable serait la négation de la justice. Il n'existe pas, en effet, d'identité absolue entre des infractions de même espèce ; chacune a sa physionomie particulière qui se reflètera dans la répression.

C'est un principe tutélaire que la peine est personnelle. Il sauvegarde et protège l'innocence ; il oppose à l'iniquité une barrière infranchissable. Il est vrai que parfois les conséquences du châtiment retombent sur d'autres têtes que celle du coupable. Une forte amende entame le patrimoine commun et peut consommer la ruine de toute la famille. Il n'est malheureusement au pouvoir ni du législateur, ni du juge de l'empêcher. Il arrive aussi que l'opinion, souvent ignorante, aveugle ou passionnée, étend au-delà de ses limites légitimes la flétrissure qui s'attache à certains forfaits. Le remède à ces égarements volontaires ou irréfléchis ne réside pas ailleurs que dans l'éducation de l'esprit public. Quant à nous, notre devoir est de proclamer bien haut qu'il n'y a de solidarité qu'entre les auteurs ou complices d'une même infraction. Les liens du sang eux-mêmes ne la créent pas, et la justice sociale repousse l'anathème inhumain et barbare qui poursuit le coupable jusque dans ses derniers descendants.

Aurai-je besoin de rappeler que l'égalité est une des qualités essentielles de la peine. Elle conquiert, par ce moyen, l'adhésion unanime, car elle rassure les consciences, dissipe les méfiances, désarme le soupçon. Il appartient au juge d'en varier l'application suivant les circonstances du crime et l'intention qui y a présidé.

Enfin, plusieurs criminalistes voudraient la rendre réparable, et quelques-uns s'en autorisent pour demander la suppression de l'échafaud.

Représentons-nous maintenant ce que deviendrait la société, si elle n'avait pas la sanction pénale à sa disposition. Privée de ce formidable instrument de préservation, elle serait le théâtre d'épouvantables désordres, de continuels bouleversements. Tous les droits, franchissant leur sphère d'activité, entreraient en conflit, se heurteraient les uns contre les autres parce qu'ils ne rencontreraient plus ni entraves ni protection. Chacun n'écoutant plus que son intérêt personnel, donnerait un libre cours à ses instincts. Tous les appétits se déchaîneraient. On entendrait partout de grands bruits d'armes, des cris de rage et des gémissements, et l'on verrait bientôt la force triomphante s'asseoir au milieu des hécatombes et des ruines amoncelées.

Messieurs, le siècle qui va finir marquera, dans l'histoire, par les progrès de tous genres qu'il a réalisés. Je n'en veux retenir que ceux qui relèvent directement de mon sujet. Héritier des doctrines philosophiques du précédent et des principes que la Révolution Française avait propagés dans le monde entier, il s'est révélé presqu'à son aurore, par la conception d'un idéal en harmonie avec les tendances naturelles de l'humanité. Au souffle nouveau qui venait les agiter, les peuples se sont réveillés, ont pris conscience de leurs droits et secoué leurs vieilles traditions. L'instruction chaque jour plus libéralement répandue, les trésors de la pensée semés aux quatre vents et pénétrant dans les plus humbles chaumières avec le livre et le journal, le contact des hommes des régions les plus opposées devenu plus fréquent, grâce à la facilité de communications plus rapides, tout cet ensemble de circonstances a amené une transformation dans les idées, agrandi le cercle de l'horizon intellectuel, affiné la sensibilité. De toutes parts se sont manifestées des aspirations vers une vie plus large, plus active, moins concentrée, faite de liberté, de tolérance, de justice, de solidarité. Un immense désir de réformes s'est emparé des esprits, embrassant tous les intérêts sociaux, en vue d'augmenter le bien-être général. Le sort des déshérités a vivement sollicité les préoccupations publiques, et des institutions ont été fondées qui avaient pour but de l'améliorer. Celui des réprouvés de la loi a eu son tour. En faisant luire à leurs yeux quelques rayons d'espérance, on s'est efforcé de les pousser dans la voie du repentir et de l'amendement. On a compris, en même temps, qu'afin de protéger davantage la société contre les agressions criminelles, il fallait donner à la répression une plus grande puissance d'intimidation. Ce double sentiment a pris corps dans une série de mesures dont le besoin s'était depuis longtemps accusé. A côté de celles que notre législation avait déjà consacrées, telles que la remise de la peine, par voie de décision gracieuse, et la réhabilitation, on en a adopté d'autres qui révèlent un désir plus accentué de favoriser le relèvement moral du condamné. On a pensé que la promesse d'une libération anticipée pouvait opérer en lui un revirement salutaire. Il a été, en conséquence, décidé qu'il lui serait permis de prétendre à cette faveur si, pendant un laps de temps déterminé, il donnait les preuves non équivoques de son retour au bien, sauf à la lui retirer, en cas de rechute dans le mal. Et, pour mieux assurer à cette combinaison toute son efficacité, l'Etat s'est engagé à encourager, par des subventions, l'établissement et le développement des sociétés de patronage. On ne s'est pas arrêté là. La peine accessoire de la surveillance de la haute police, jugée si funeste au reclassement des libérés, a disparu pour faire place à celle moins dangereuse de l'interdiction de séjour. D'autre part, la récidive correctionnelle a été organisée d'une manière plus rationnelle et plus conforme au but de la répression, tandis que la relégation venait frapper d'une aggravation considérable les malfaiteurs incorrigibles. Une innovation non moins importante était réalisée. Dérogeant à une règle réputée jusqu'alors absolue, le législateur autorisait le juge à suspendre lui-même l'exécution de la peine quand elle atteignait une première faute, et instituait, pour ce cas spécial, la réhabilitation de droit. Enfin, je n'aurai garde de passer sous silence, dans cette rapide revue, des dispositions plus récentes, dont l'une accorde au condamné le bénéfice facultatif de la détention préventive qu'il a subie, et les autres donnent de plus larges bases à la réhabilitation de droit.

(*A suivre.*)

(1) DANTE, *La Divina Commedia*, Chant III.

Le Nord de la Corse

M. Fleury-Ravarin, rapporteur du budget du ministère de la marine, s'exprime ainsi, dans la première partie de son rapport, relative à la Politique maritime de la France :

« En ce qui concerne la Corse ou les colonies lointaines, on doit, en organisant des défenses locales, les mettre à l'abri d'une surprise. Mais, quel que soit le nombre d'hommes qui s'y trouveraient, un ennemi maître de la mer pourrait toujours y débarquer des forces très supérieures et s'en emparer s'il y voyait un intérêt suffisant.

» Une marine de haute mer est indispensable à leur défense. Leur sort ne résulterait d'ailleurs pas des opérations locales, mais de l'issue de la lutte générale que nous ne pourrions pas terminer à notre avantage sans une flotte puissante.

» Il est bien entendu que nous n'avons exposé que des idées générales sur les diverses opérations qui peuvent être entreprises.... .. Nous avons voulu prouver que, quelle que soit la conception qu'on envisage, on trouve comme base de toute opération militaire sur mer les escadres de combat et des côtes défendues. »

Il semblera assez étrange, après avoir lu cette opinion du rapporteur-

---

34 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXII

LES PRÉSENTS D'ARTAXERXE

Le lendemain matin, avant qu'eût sonné l'heure de la grand'messe, Georges Froidevaux, vêtu de la blouse et du pantalon de coutil qui avaient excité à un si haut point l'indignation du vieux juge de paix, était assis solitairement dans la chambre à deux lits dont il était resté l'unique habitant, depuis l'installation du vicomte de Langerac au château.

Devant la cheminée, quoique le feu allumé la veille se fût éteint de lui-même au bout de quelques heures, on apercevait, étendus sur des chaises, les vêtements auxquels la rivière avait accordé une hospitalité si perfide ; ils étaient séchés depuis longtemps, mais leur propriétaire n'avait pas encore eu le courage d'en examiner les détériorations et d'aviser aux moyens d'y porter remède. Morne et pensif, il se contentait de jeter de temps en temps sur ce costume tout neuf, mais si lamentablement défloré, le regard que pourrait adresser à ses ailes éparses sur la poussière un papillon redevenu chenille par le fait de quelque méchant écolier.

La table où avait déjeuné le vicomte de Langerac se trouvait encombrée des débris de ce pantagruélique festin, ce qui semblait annoncer qu'à l'hôtel du Cheval-Patriote le service n'était pas complètement exempt du champêtre abandon et de la philosophique insouciance qui distinguent la plupart des auberges de village. Sur l'autre table, également placée dans l'embrasure d'une des fenêtres, on voyait aussi les restes du beaucoup plus modeste repas, qu'en dépit de son chagrin, l'amoureux avocat avait été forcé de commander la veille au soir pour obéir aux exigences impérieuses d'un jeune et robuste appétit encore aiguisé par une chasse de plusieurs heures.

Au milieu de la chambre, Pyrame accroupi, la queue allongée sur le plancher et le museau posé entre ses pattes de devant, couvait son maître d'un regard aussi intelligent qu'affectueux, et semblait se conformer à sa triste pensée, comme autrefois les coursiers d'Hippolyte.

— Espérances déçues, projets insensés, luttes sans trève ni résultat, voilà ma vie ! se disait Froidevaux en recommençant pour la vingtième fois cet amer monologue du découragement que tant d'hommes, avant d'avoir atteint leur trentième année, ont acquis le droit de réciter ; — si j'avais suivi ma vocation et que j'eusse embrassé l'état de mon père, j'aurais fait mon chemin, j'en suis sûr, car c'est du sang de soldat qui coule dans mes veines. Je serais allé en Afrique, et si le climat et le fer des Arabes m'avaient épargné, j'en serais revenu avec un grade supérieur. Mais comment résister aux vœux de ma mère, au moment même où la mort de son mari la laissait sans autre soutien que moi? Pour lui obéir, j'ai donc fait mon droit ; cela mène à tout, dit-on. Pauvre mère ! Elle avait entendu répéter si souvent cette absurdité qu'elle y croyait sincèrement. Dans son illusion, qu'heureusement elle a emportée dans la tombe, elle faisait pour moi les rêves les plus éblouissants. Déjà elle me voyait conseiller à la cour royale de Dijon, procureur général, premier président ; que sais-je ? garde des sceaux, peut être ? car sur le chemin des châteaux en Espagne on ne fait guère halte avant d'être arrivé à la dernière borne. Où a-t-elle abouti cette route trompeuse ? à ce puits perdu qui se nomme Châteaugiron, et dont le sable ignoré absorbe irréparablement chaque jour toutes les facultés de mon esprit.

Le jeune avocat pencha la tête sur sa poitrine et demeura quelques instants dans une morne immobilité.

— Sans protection et sans amis, j'ai lutté cependant, reprit-il en poursuivant son triste soliloque ; je puis me rendre cette justice qu'abandonné de tous, du moins ne me suis-je pas abandonné moi-même ; mais comment soulever le double fardeau de l'obscurité et de la misère quand partout je sentais le sol s'effondrer sous mon levier? Où trouver ce point d'appui que demandait Archimède pour remuer le monde? Si les dépenses de mon cours de droit n'avaient pas épuisé mes minimes ressources, s'il m'était resté de quoi meubler un appartement et acheter une bibliothèque j'aurais pu m'établir à Dijon, y suivre le barreau, et peut-être aurais-je fini par percer, comme en fait tant d'autres à qui je ne reconnais d'autre supériorité que celle du succès, c'est tout. Mais le moyen de donner des consultations dans un grenier? Je me suis donc vu forcé de revenir à mon premier gîte, pour y mourir comme un lièvre épuisé par des efforts inutiles. Il est vrai qu'en attendant le dénouement, ma longue agonie n'est pas sans quelque gloire. Je suis évidemment le premier avocat du canton, la fleur du barreau de la justice de paix, le Démosthène du tribunal dont M. Bobilier est le Minos ! Mes clients campagnards me paient fort mal, sans doute, quand par hasard ils me paient ; mais en revanche ils ne jurent que par moi et chantent partout mes louanges. A trois lieues à la ronde, j'exerce sur l'univers une certaine influence ; et si seulement je payais le cens électoral, il ne tiendrait qu'à moi de devenir un homme politique. Enfin, gloire dernière et triomphe suprême, en dépit des cris féroces dont elle m'a salué hier au passage, mademoiselle Ursule Charrelet, je crois, ne dédaignerait peut-être pas de devenir madame Froidevaux.

A cette dernière idée, Georges partit d'un éclat de rire si plein d'amertume et d'ironie, que Pyrame se leva aussitôt avec une sorte d'inquiétude, et vint poser son museau sur les genoux de son maître pour lui demander le sujet de cette hilarité de mauvais aloi.

(*A suivre.*)

ASTHME ET CATARRHE

Guéris par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC

Oppressions, Toux, Rhumes, Névralgies.

La FUMIGATION PECTORALE ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires

» Il est admis dans les Hôpitaux Français et Etrangers.

EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE

leur du budget de la marine, que l'on abandonne complètement à toute surprise la côte orientale et le Nord de la Corse, c'est-à-dire tout ce qui fait face à l'Italie, ce qui n'est séparé du continent italien que par une distance qui peut être franchie en deux heures par les plus petits torpilleurs italiens.

Vestiaire des Pauvres

A l'entrée de l'hiver, la Conférence de Saint-Vincent de Paul fait un pressant appel à toutes les personnes charitables de la ville, afin qu'elles veuillent bien lui remettre les effets vieux ou usés dont elles peuvent disposer en faveur des pauvres.

Quelqu'un, muni d'une autorisation spéciale, se présentera chez elles pour retirer les effets. On peut également les envoyer à M. le Président de la Conférence ou le prévenir d'avoir à les faire retirer.

A défaut d'effets, les dons en argent, pour achat de vêtements, seront reçus avec reconnaissance.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 7 décembre 1900

Assassinat

Cette affaire est considérée comme des plus graves, il s'agissait d'un crime commis pour ainsi dire à plaisir et sans motif; elle concerne le nommé Pinelli Eugène-Baptiste âgé de 25 ans, sans profession, demeurant à Rosazia. Il est accusé d'avoir à Rosazia, commis un homicide volontaire prémédité.

Cet attentat a été commis dans les circonstances relatives en l'acte d'accusation de la manière suivante :

Le soir du 1er août 1900 à Rosazia, Pinelli Barthélemy donne, à l'occasion de l'achèvement de sa maison, une fête en plein air, dans un pré. Parmi les nombreux invités se trouvaient Filippi Xavier et Pinelli Eugène-Baptiste. La fête ne fut troublée que par les extravagances de ce dernier. Il commença par mordre les pans de sa veste, puis il tira de la poche un grand couteau et se mit à le brandir. On eut beaucoup de peine à l'apaiser et à le faire rentrer le couteau. Plus tard il en sort un autre plus petit en s'criant : « Mon père n'a jamais pu me corriger et ce soir on voudrait me corriger. » Et il donna sa veste, la coupa par morceaux, on parvint encore à l'apaiser et il se montra si calme que celui qui gardait son grand couteau, s'habilla pas sur ses instances à le lui remettre.

Vers onze heures, la plupart des invités, se retirent, les autres continuèrent à boire, à manger et à danser, puis ils accompagnèrent Pinelli Barthélemy jusqu'à sa vieille maison, un quartier de Sidelli. Là, il leur offrit encore du vin; les chants et les danses recommencèrent.

Vers minuit, quand tous les invités allaient partir, on entendit Filippi Xavier crier : « Baptiste n'a rien, il m'a éventré. » On accourut aussitôt, les uns saisirent Pinelli, qui cherchait à s'enfuir, et après l'avoir désarmé, ils le laissèrent sur la place, pieds et poings liés; les autres relevèrent Filippi et le transportèrent dans la maison voisine. On constata qu'une partie des intestins sortait de la blessure qui avait été produite par un coup de couteau, ce couteau a été trouvé sur le lieu du crime. Filippi Nonce a succombé dans la soirée du 2 août, à une péritonite suraiguë et infectieuse.

Le meurtrier et la victime vivaient de puis quelque temps, en mésintelligence. Le crime n'a été précédé d'aucune dispute, ni d'aucune provocation. Pinelli en voulait à Filippi pour des motifs plus ou moins futiles. Pendant qu'il était gardé à vue sur la place, il a déclaré aux personnes qui lui reprochaient cet odieux attentat, que depuis le 14 juillet, il avait décidé de tuer Filippi. Aussi avait il attendu le moment où tous les invités allaient rentrer chez eux, pour frapper traîtreusement de son couteau Filippi qui était hors d'état de se défendre.

En interrogeant l'accusé, M. le Président rappelle que celui ci a été condamné à six mois de prison pour vol, qu'il a été poursuivi en cour d'assises pour incendie, mais acquitté, et qu'il avait la plus détestable réputation. Il était tenu en un tel mépris par la population, qu'immédiatement après l'attentat, au lieu de le laisser fuir, les personnes présentes se sont emparées de sa personne et l'ont attaché avec des cordes pour le livrer ensuite à la gendarmerie que l'on avait fait prévenir.

Les parents de l'accusé et ses plus proches ont approuvé cette mesure.

Contrairement à ce qui résulte de la procédure et même de ses interrogatoires, l'accusé prétend avoir été violente par Filippi et d'autres, qui l'avaient frappé avec son bâton et menacé avec les canons d'un revolver, et nie toute préméditation.

L'accusé reconnait avoir frappé avec un long couteau, arme vraiment effroyable, que M. le Président lui fait représenter.

Tous les témoins sont d'accord pour déclarer que l'accusé, qui est d'ailleurs un fort mauvais sujet, n'a été l'objet d'aucune provocation, et qu'il n'y a eu aucune dispute, rien dans la conduite de la victime, qui était un jeune homme de vingt ans, paisible et irréprochable, ne peut justifier la conduite de l'accusé.

Parmi les témoins il en a qui affirment que Pinelli a déclaré, qu'il a voulu chercher une vengeance contre Filippi, avec lequel il avait eu une dispute le 14 juillet.

Le dernier témoin, un cousin germain de l'accusé, dit que celui-ci a commis le crime uniquement pour donner carrière à ses mauvais instincts.

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation.

Rien de plus lâche, dit il, rien de plus abominable que l'attentat commis, sans aucune raison apparente par l'accusé qui a frappé violemment à l'aide d'une arme terrible un jeune homme inoffensif, un fils unique.

L'accusé a d'exécrables antécédents, il fait le mal pour le plaisir de faire le mal, et il s'en glorifie comme d'une action d'éclat. Il a l'instinct de la vengeance. C'est pour se venger de plaintes dont il avait été l'objet : c'est, sans doute, pour le même motif qu'il aurait devenu incendiaire.

M. l'avocat général expose les circonstances qui ont accompagné l'attentat, dont il retrace toute l'horreur. Les faits sont clairement établis et absolument indiscutables. L'homicide a été le résultat d'une préméditation dont les témoins ont recueilli l'aveu de la bouche même de l'accusé.

Que pourrait-on dire en faveur de l'accusé, qu'il est jeune, il est vrai ; mais il est pervers, et comme la Valeur, la perversité n'attend pas le nombre des années. Cependant l'honorable organe du ministère public ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes, mais réclame un verdict qui permette à la Cour d'éloigner pour toujours l'accusé.

Me Nivaggioli présente la défense ; il déclare que sa conscience lui interdit de s'approprier le système de l'accusé, il ne prélève pas la provocation, mais il croit que la responsabilité de son client est limitée ; c'est un excentrique, il l'a bien prouvé le soir de l'événement ; ce soir là, du reste, on avait bu et bu abondamment, et l'accusé, comme tous les autres, devait être excité; on ne réfléchit pas quand on se trouve en pareil état, on ne saurait préméditer une action. La circonstance aggravante doit être écartée, et on ne saurait refuser le bénéfice des circonstances atténuantes concédé par l'organe de l'accusation.

Le verdict du jury est affirmatif sur la question d'homicide et sur celle de préméditation et admet les circonstances atténuantes.

En conséquence Pinelli est condamné pour assassinat atténué aux travaux forcés à perpétuité.

Bulletin financier

Paris, le 3 décembre 1900

L'ensemble du marché est faible, sauf nos Rentes et les Fonds d'Etat étrangers font preuve de bonnes dispositions. C'est ainsi que le 3 0/0 perpétuel ou nouvelle séance à 101.37 et le 3 1/2 à 101.65. L'Extérieure progresse également et à 70.47.

La tendance reste ferme sur les Obligations de Crédit. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.088, le Comptoir National d'Escompte à 748, la Société Générale à 610 ; le Crédit Foncier se maintient en plus-value à 685.

En valeurs Industrielles, la Rio-Tinto Suy en fin de 4.695 ; les Ch. Bonnages de Mikhaïlovka font 610 fr. Les actions Decauville aîné font 60 fr. Les actions de Paris font à 605 ; les actions de cette Compagnie, du fer jusqu'au 30 Septembre, ont été en augmentation de 210 fr.

Les actions de la Compagnie d'assurances « Conservatrice », 37 rue Lafayette, à Paris, sont toujours recherchées au prix de 190 fr. Toute cette Compagnie privilégiant par a été déposée. Les actionnaires de cette Compagnie seront prochainement convoqués en Assemblée Générale, à l'effet de consentir une augmentation de capital.

Mr Bouquet de la Grye vient de publier le Syndicat de Lumière : 4.25.

Chemins Français en mars.

Théâtre Municipal

Le succès de Napoléon affirmé par deux représentations se continue et est loin d'être épuisé.

La pièce est immanquablement le clou de la saison. Et M. Lafont, toujours très dans le train, guigne le moment propice pour placer une grosse comédie de fou rire — et de Labiche.

La Cagnotte, avec toutes ses situations drôles de drôlerie sans fin est un nouveau *Succès*. D'ailleurs il y a là un désopilant spectacle où personne ne manquera de rire.

Et comme à Bastia on veut rire, dimanche soir à 8 heures et demie, allez voir *la Cagnotte*.

∴

Ce soir dernière représentation de *Napoléon* au bénéfice de notre sympathique régisseur qui a interprété magistralement le rôle de Napoléon. Tout Bastia viendra à cette irrévocable dernière, — M. Lafont ayant traité seulement pour 3 représentations — et le public de notre ville remerciera ainsi M. Thulau d'avoir bien voulu se charger du rôle important du « Petit Caporal. »

∴

Samedi 8 décembre
soirée au bénéfice de M. THULAU
grand premier comique

Dernière représentation de
NAPOLÉON
Pièce historique et militaire
en 5 actes et 9 tableaux

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 7 Décembre
Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. midi, + 14.8 heures du soir, + 14. Maxima, + 15 minima, + 10.
Baromètre. — 7 heures du matin 755 m.m. midi, 754 mm. 8 heures du soir, 757 m.m.
Vent. — 9 h. du matin. S. O. variant.
4 h. du soir, N. O. modéré.
Etat du ciel, quelques nuages.
Etat de la mer, agitée.
Hauteur des eaux : matin, + 0,55 soir, + 0,20
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Le Temps

Dans la matinée de vendredi le *libeccio* s'est levé avec une très grande violence, et lorsque le paquebot *Lou Cellori*, venant de Marseille, s'est présenté vers six heures à l'entrée du port, il n'a pu franchir la passe. La mer était démontée. Ce paquebot a dû louvoyer en rade en attendant une accalmie. Vers neuf heures les dépêches ont été prises par une embarcation. Le paquebot n'a pu rentrer que dans la soirée.

Le courrier n'a été distribué qu'à 11 heures.

Parmi les passagers de Marseille se trouvait M. le procureur général Gensoul qui vient faire ses adieux, avant de rejoindre son nouveau poste à Chambéry.

∴

Nouvelles militaires

M. Lescaut, pharmacien-major de 2e classe, qui était attaché à l'hôpital militaire de Bastia, depuis plus de trois ans, est parti hier par le paquebot de Marseille pour se rendre à son nouveau poste.

Nombreux étaient les camarades et les amis qui ont accompagné M. Lescaut jusqu'au quai d'embarquement, et cette marque de sympathie disait assez combien de regrets inspirait à tous l'officier dévoué et l'homme au caractère loyal et affectueux auquel chacun s'empressait de serrer la main.

C'est M. Carabin, pharmacien-major de 2e classe, à Lyon, qui remplace M. Lescaut. M. Carabin est notre compatriote ; c'est un officier remarquablement noté, et dont ses concitoyens bastiais ont suivi, avec une affectueuse satisfaction, la carrière bien remplie. Il est accueilli, chez nous, avec la plus vive cordialité.

∴

Congés de Noël

Au lycée, les congés de la Noël commenceront le samedi 22, après la classe du soir. La rentrée aura lieu le jeudi 3 janvier, à 8 heures du soir pour les internes ; les classes reprendront le vendredi matin.

∴

A l'Ecole de Médecine

M. Raffaili Pierre a obtenu une mention honorable à la distribution des prix aux élèves de l'Ecole de médecine de Marseille.

∴

Accident de roulage

Hier soir, vers 3 heures de l'après-midi, un char à bancs qui passait devant l'abattoir a été projeté contre le mur de soutènement du côté gauche de la grande route par un écart brusque du cheval.

Le conducteur, un jeune villageois de l'intérieur, n'est pas le temps de maîtriser sa bête qui en un clin d'œil avait franchi le parapet du mur.

Fort heureusement les brancards du véhicule se brisèrent sous le poids du cheval, un moment suspendu dans le vide, et le char à bancs avec le conducteur demeurèrent sur la route.

La bête retenue par les harnais a été légèrement blessée aux jambes, et l'avant train du véhicule mis hors de service.

Quant au jeune conducteur qui en a été quitte pour la peur, il a dû remettre au lendemain son départ pour le village.

∴

Patronage des écoles laïques

Le Comité provisoire du Patronage des écoles laïques de la ville de Bastia a l'honneur de prier les adhérents déjà acquis à l'œuvre de vouloir bien se réunir dimanche, 9 du courant à 1 heure et demie au parloir du Lycée (entrée par la porte d'en bas)

Ordre du jour :
Discussion et vote des statuts ;
Election du Comité définitif.

Le Gouvernement Militaire
DE LA CORSE

M. le Maire a reçu la lettre suivante :

Ajaccio, le 6 décembre 1900.

Monsieur le Maire,

M. le Ministre me prie de vous faire savoir, en réponse au télégramme que vous lui avez adressé relativement au projet de transfert de Bastia à Ajaccio du siège du gouverneur militaire de la Corse, que la question est seulement à l'étude et qu'elle sera résolue en s'inspirant des intérêts supérieurs de la défense de l'île.

Agréez, etc.

Le Préfet de la Corse,
F. CASSAGNEAU.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — *Néant.*
NAISSANCES. — *Néant.*
DÉCÈS.
Rosta Antoine, 4 ans, de Bastia.
Roussel Marius-Pearel-Fernand, 2 mois de Bastia.
Crescenzi Maximilien, journalier, 38 ans, de Lucques.
Delorme Jean, 3 ans, de Bastia.

Tribunal de Commerce deBastia

Les créanciers de la faillite Canazzoli sont invités à se présenter le 13 décembre prochain, à une heure de relevée, en chambre de conseil du Tribunal, aux fins de vérification et d'affirmation des créances.

Le Greffier du Tribunal,
D. A. TOMASI.

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la Bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

BOURSE DE PARIS

	6 Déc.	8 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.25	101.40
— 3 p. 0/0 nouveau	100.20	100.60
— 3 1/2 0/0	102.15	102.37

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nominations dans les Finances

M. Devicchi, percepteur à Nimes est nommé à Trémont.

∴

M. Paraldi, ajudant au 117e régiment d'infanterie, est nommé receveur des postes et télégraphes à Sainte-Pereuse.

Le colonel de Préval

de Remiremont :

M de Préval, ancien commandant du 15e bataillon de chasseurs à pied, promu lieutenant-colonel au 163e d'infanterie, a quitté hier Remiremont, pour rejoindre sa nouvelle garnison.

Tous les officiers de la garnison ont tenu à l'accompagner jusqu'à la gare.

NOUVELLES MARITIMES

M. le lieutenant de vaisseau Colomb, du port de Toulon, est désigné pour embarquer sur le cuirassé *Bouvines*.

GRAND INCENDIE A CHERBOURG

Un grand incendie vient de se déclarer dans la matinée, à Cherbourg, dans la scierie mécanique de l'arsenal et plusieurs bâtiments voisins.

Les pertes dépassent deux millions.

Il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

Les causes de cet incendie sont jusqu'ici inconnues.

L'Escadre Anglaise en Portugal

de Londres :

Au banquet offert aux officiers de l'escadre anglaise, le roi, portant un toast à la reine Victoria, a parlé de la franche et loyale alliance qui unit l'Angleterre et le Portugal.

L'amiral anglais, dans sa réponse a parlé de l'alliance des deux peuples qui répond à la pensée du peuple et du gouvernement anglais.

M. DÉROULÈDE

L'*Intransigeant* publie une dépêche de M. Déroulède demandant à ses amis de la Chambre de protester énergiquement si le gouvernement après le vote de l'Amnistie, propose la déchéance de son mandat.

L'Amnistie
et la Presse

Le *Siècle* et le *Rappel* disent que le rejet de la motion de M. Déroulède Desgardes indique bien la résolution de la Chambre de ne pas amnistier les condamnés de la Haute cour.

∴

Le *Gaulois* et la *Libre Parole* critiquent le projet d'amnistie partielle et partiale.

Les mesures politiques en Italie

A la Chambre italienne on a procédé à la nomination de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux mesures politiques. Les dix candidats ministériels ont été élus à une très forte majorité, et les cinq candidats de l'opposition n'ont été élus que parce que ces cinq nominations étaient réservées à la minorité.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Les numéros 556.121, 50.928, 302.332, 287.552 gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 464.709, 284.589, 602.176, 470,409 gagnent chacun 5.000 francs.

Communales 1879

Les numéros 766 055, 266.886, 55 588, 506.999, 952.065, 663 632 gagnent chacun 5.000 francs.

Communales 1891

Le numéro 504.248 gagne 10.000 francs.

Le numéro 752.083 gagne 5.000 francs.

Communales 1880

Les numéros 12 086, 161.154, 341.717, 749.050, 71 305, 866.076 gagnent chacun 5.000 francs.

Communales 1899

Le numéro 19 073 gagne 5 000 francs.

Voyage de M. Kruger
En Russie

On télégraphie de Cologne que M Kruger a décidé de se rendre en Russie, dès que le Tsar sera rétabli et en état de le recevoir.

Les agents transvaaliens négocient avec Livadia en vue d'une audience du Tsar.

∴

Le *Daily Express* publie une dépêche de Livadia disant que le tsar a écrit au président Kruger qu'il regrettait de ne pas pouvoir le recevoir actuellement à cause de son état de santé.

En Hollande

Les villes de la Hollande réservent au président Kruger de chaleureuses réceptions : ce sera une véritable marche triomphale. Toutes les villes que traversera le président Kruger seront entièrement pavoisées.

Les manifestations à La Haye dépassent tout ce qui a été fait depuis le débarquement à Marseille.

∴

M. Kruger, en remerciant la population pour l'ovation qui lui était faite, a dit :

« Nous combattrons jusqu'au bout ; les peuples d'Europe condamnent la guerre ; la France et la Hollande doivent s'associer pour le triomphe de la justice »

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le collège sénatorial d'Ille-et-Vilaine est convoqué pour le 20 janvier, à l'effet de pourvoir au siège qui a été attribué à ce département, par suite du décès de M. le colonel de Chadus, sénateur inamovible.

Les Morts du Jour

Le vice-amiral Miot

Le vice-amiral Miot grand-croix de la Légion d'honneur, du cadre de réserve, est décédé dans la nuit.

Événements de Chine

La Cour à Pékin

On télégraphie de Shanghai au *Times* que l'on peut considérer comme certain le retour de la cour à Pékin.

Des ordres viennent d'être donnés pour que le tribut de riz soit envoyé à Pékin, et non à Si-Ngan-Fou ; de hauts fonctionnaires ont reçu l'ordre de se rendre à Pékin, et les approvisionnements qui devaient être dirigés sur Si-Ngan-Fou, ont été contremandés.

Paix et Guerre

Le *Figaro* prétend que les opérations militaires en Chine sont terminées.

Le correspondant du *Morning Post* à Pékin télégraphie que la paix est impossible et que la campagne sera reprise au printemps prochain.

Marche des réguliers

Le maréchal de Waldersée télégraphie de Pékin que des troupes régulières assez nombreuses, placées sous le commandement du général Ma, occupent les cols des montagnes sur la frontière de Tchéhi-Li, dans la province de Shang Si.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Contre la guerre

de Washington :

A la Chambre des représentants, M. Solzer a déposé une motion pour protester contre la continuation de la guerre dans le Sud africain, parce qu'elle constitue un outrage au principe de liberté, et pour demander au gouvernement anglais d'accepter un arbitrage.

Les nouveaux Crédits pour le Transvaal

Le *Daily Telegraph* annonce que le gouvernement a déposé une demande de crédits de 825 millions de francs pour la continuation de la guerre dans l'Afrique du Sud.

IMPOSANTE MANIFESTATION au Congrès des Afrikanders

Le congrès des Afrikanders s'est réuni à Worcester ; plus de 8,000 personnes y assistaient.

Le congrès a voté par acclamations les résolutions suivantes :

Le congrès réclame la fin de la guerre qui met en péril la civilisation dans l'Afrique du Sud ; il réclame en outre la conservation de l'indépendance des deux républiques afin d'assurer la paix.

Une députation a été envoyée à sir Milner pour le prier de communiquer à la reine les résolutions du congrès.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Les députés se sont d'abord réunis dans les bureaux et ont procédé à la constitution des bureaux, ainsi qu'à la nomination des diverses commissions mensuelles.

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 50.

M. Breton, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de l'Instruction publique

La discussion s'ouvre sur le chapitre 58 : Collèges communaux de garçons.

Les chapitres 58 et suivants sont adoptés.

Ministère des Beaux-Arts

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion générale, et insistent notamment sur la sécurité du Louvre, le transfert du Conservatoire, etc.

Le port de Propriano

M. Dulau dépose le rapport tendant à autoriser l'exécution des travaux d'amélioration du port de Propriano, et à instituer au dit port des péages locaux au profit de la commune de Propriano.

Suite lundi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bompart, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Drame du Soudan

Suite de la discussion des interpellations de M. Paul Vigné sur le drame du Soudan, et de M. Lasies sur les événements de Zinder.

M. Vigné

M. Vigné dit que dans la séance de vendredi le ministre des colonies n'a fait que des réponses très incomplètes aux questions qu'il avait posées, et aux accusations précises qu'il avait formulées. Il est donc obligé de les renouveler. Il est de toute nécessité que le ministre soit catégorique. Le pays attend la lumière sur ce drame qui a tant ému l'opinion.

L'orateur cite de nouveaux faits, parmi lesquels celui d'un lieutenant qui a fait périr trois indigènes sous le bâton ; celui d'un autre officier qui, ayant délivré des prisonniers et refusant de les rendre aux traitants, a été disgracié ; puis encore, celui d'un capitaine qui arrosa de pétrole plusieurs Malgaches et les fit brûler vifs.

M. Vigné poursuit, en racontant avec force détails, les atrocités commises par des officiers dont il cite les noms. Il critique sévèrement l'administration financière du général Gallieni.

Incident

Les assertions de l'orateur provoquent une grande émotion qui se traduit par de nombreuses interpellations, de collègue à collègue, des plus violentes. Le président s'efforce en vain de ramener le calme. Il agite, sans résultat, sa sonnette, qui se casse sous sa main.

∴

M. Vigné réussit à dominer le tumulte et parvient à se faire entendre.

Il termine en demandant une enquête sur les faits qu'il a signalés. On ne saurait refuser une pareille satisfaction au pays.

M. Decrais

Le ministre répond que la plupart des allégations qui viennent d'être apportées à la tribune sont inexactes. Néanmoins, il ajoute, que si des faits regrettables ont été commis, le gouvernement n'a pas à reculer devant la recherche de la vérité. Il la recherchera et n'hésitera pas à atteindre sans faiblesse les coupables.

Nouvel incident

Le ministre ajoute qu'il n'a pas voulu confier de mission à M. Vigné parce qu'il lui a déclaré qu'il se proposait de faire son voyage d'études, et demandait pour cela qu'une allocation de 2.000 francs fut mise à sa disposition.

Ces paroles du ministre provoquent une nouvelle agitation. Plusieurs députés interpellent directement M. Vigné.

Un vacarme épouvantable se produit.

Le président parvient à rétablir le calme dans la salle.

M. Decrais continue son discours et déclare qu'il a mis la somme de 2.000 francs à la disposition de M Vigné.

M. Pelletan

M. Camille Pelletan monte à la tribune pour appuyer la demande d'enquête déposée par le député de l'Hérault.

L'enquête

M. Waldeck Rousseau prend la parole à son tour pour combattre la demande d'enquête.

Le président met ensuite aux voix la demande d'enquête qui est repoussée par 409 voix contre 116.

Les Ordres du Jour

Ordre du jour Sembat

Le président dit que la priorité étant en faveur de l'ordre du jour déposé par M. Sembat, le scrutin est ouvert.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, flétrissant les massacres et les cruautés dont les expéditions coloniales fournissent l'occasion, passe à l'ordre du jour. »

Par 455 voix contre 78, cet ordre du jour est repoussé

Ordre du jour Gerville-Réache

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour présenté par M. Gerville-Réache, accepté par le gouvernement, et qui est ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux traditions de la France, compte sur le gouvernement pour réprimer tous les actes d'esclavage et de cruauté, qui avaient été commis dans certains territoires coloniaux, passe à l'ordre du jour. »

Par 441 voix contre 1, la Chambre adopte l'ordre du jour présenté par le député de la Guadeloupe.

INTERPELLATION
SUR LES INCIDENTS DE MELUN

M. le comte d'Aulan demande à questionner le ministre de la guerre sur les derniers incidents de Melun.

Le député nationaliste de la Drôme demande au général André pour quelles raisons vingt officiers de la garnison de Melun viennent d'être déplacés.

Le ministre de la guerre

répond qu'il a dû sévir, parce qu'il ne peut pas tolérer que des officiers se mettent en rébellion contre les lois fondamentales de l'ordre civil.

Un grand nombre d'officiers de la garnison de Melun n'admettaient pas que l'on pût se marier avec une femme divorcée.

Le général André ajoute que les premières mesures qu'il avait prises n'ayant eu aucun résultat, il a dû sévir une deuxième fois et plus rigoureusement. Il ne reculera devant aucune mesure pour assurer la discipline, qui est la principale force des armées.

Les dernières paroles du ministre sont couvertes par une double salve d'applaudissements.

Le comte d'Aulan

justifie l'attitude des officiers de Melun ; il appelle le général André le tambour des loges maçonniques.

M. du Halgouet

Le lieutenant-colonel Du Halgouet critique l'attitude du général André, au sujet des incidents de Fontainebleau.

M. Lasies

soutient que la discipline n'a rien à faire au foyer domestique.

Le général André

déclare qu'il a voulu précisément protéger le foyer domestique.

ORDRE DU JOUR

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple.

Le ministre de la guerre déclare qu'il ne l'accepte pas.

La Chambre consultée repousse cet ordre du jour par 313 voix contre 234.

Ordre du jour Pastre

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour présenté par M. Pastre, qui est accepté par le général André, et qui est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les énergiques déclarations du ministre de la guerre et les actes du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Par 301 voix contre 224, la Chambre vote l'ordre du jour du député républicain socialiste du Gard.

La séance est levée à 8 heures du soir, et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux et a procédé à la constitution des bureaux et à la nomination des commissions mensuelles.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Denoix, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'augmentation de la Flotte

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'augmentation de la flotte.

La discussion s'ouvre sur l'article 1er.

M. Combes

M Combes développe un contre-projet, dans lequel il envisage la guerre de course, et s'occupe de la manière de la régler.

M. Combes démontre la nécessité de la guerre de course qui certainement coûterait cher à la France, mais elle ruinerait l'Angleterre, en faisant mourir de faim une partie de sa population.

M. de Lamarzelle

déclare que si le Sénat vote le projet de l'augmentation de la flotte tel qu'il est présenté par le gouvernement, la guerre de course sera possible.

En présence d'une pareille déclaration du ministre de la marine, M. Combes dit qu'il retire son contre-projet.

Le président met ensuite aux voix l'article 1er, qui est adopté.

Les autres articles sont successivement mis aux voix et adoptés.

Déclaration du général Mercier

Au moment où le Sénat allait procéder au vote sur l'ensemble du projet de loi, le général Mercier demande la parole et monte à la tribune.

Le général Mercier dit qu'il ne comprend pas l'émotion causée, en Angleterre, par le discours qu'il a prononcé au moment de la discussion générale.

Il déclare qu'il ne désire pas la guerre, mais il croit que la France agit sagement en s'y préparant.

∴

Après cette déclaration, le président met aux voix l'ensemble du projet de loi qui est voté à l'unanimité.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent et les plus modérés, et fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de la première qualité et des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Broderies et Lingeries, Gilets en drap, Gants de cheveux, Chemises et Cravates pour hommes, Cache-nez, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Mouchoirs en fil blanc et Jours à d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0,0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Noël continueront à être vendus à prix coutant : (Vannerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sels et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

Par suite de changement de commerce
A VENDRE
Débit de Tabacs C. Piagni

Cours de Peinture et Dessin
Tous les genres
par M. MAGNASCHI
Artiste peintre
professeur de dessin au Lycée
Atelier Boulevard Paoli, 31, au 3me

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide ; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser M. A. Padovani, agent de *La Vecce*, Nouveau Port, Bastia.

Extrait de Grenadine
extra
défiant toute concurrence comme qualité
préparé par S. PASQUALI, confiseur
rue Neuve, 25, Bastia
Prix de la dose : pour 100 litres 8 francs.

Plaques et Papiers photographiques
Papier Platine et Palladium noircissement direct

HANRIAU

6 1/2 × 9 Dz 0,90 — 9 × 12 Dz 1.75 Rue Gaillon, 10, Paris
Catalogue sur demande

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais BERYL
chargera à Bastia vers le 12 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE,
LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C, Southwell, Bastia.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Source du Chalet
LA MEILLEURE DU
BASSIN DE VICHY
Recommandée par tous les Docteurs dans les maladies du Foie et de l'Estomac.
La plus riche en bicarbonate de soude.
Dépôt général: Maison DELPINO, négociant à Bastia, Bd Paoli, 27.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
EXPÉDITIONS EN province.
CATALOGUE FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — URNE 8 St-DENIS
Dépôt Général du FER GAPPARD

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du Docteur **GOLVIN**
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang. Il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
2 fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ
Dépôt pour la province chez tous les pharmaciens
M. Prod'Homme, 70 bis rue Saint-Denis, 70
PARIS

VALS DÉLICIEUSES
Eminemment Digestives.
Pour recevoir son échantillon gratuit, écrire à BRIOT, Gérant, à Vals (Ardèche)

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

MAISON L.-N. MATTEI & Cie

Les apéritifs indispensables sont :

L'AMARO MATTEI
ET
LE VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA

Ce nouveau Vin apéritif, dont la supériorité sera reconnue à sa juste valeur, offert par la Maison L.-N. MATTEI, diffère complètement de tous ceux connus jusqu'à ce jour. Il n'est composé qu'avec des substances absolument hygiéniques et stomachiques.

BOUGIES REYNAL

CAPILOSE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

LA MÉDECINE NOUVELLE
JOURNAL HEBDOMADAIRE DU VITALISME
ABONNEMENT : 5 FRANCS PAR AN
ENVOYÉ FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande écrite :
BUREAUX, RUE DE LA MÉDECINE NOUVELLE, 10, rue de Lisbonne, PARIS
Envoi FRANCO et GRATUITEMENT pendant deux mois à toute demande écrite :
Le Vitalisme guérit toutes les maladies chroniques. — Enseignement intégral. — Applications de la Médecine Nouvelle. — Traitements à distance. — Consultations gratuites. — Médicaments Naturels. — Remèdes Nouveaux.

Elixir Dentifrice
BEAUTÉ DES DENTS, CONSERVATION DES GENCIVES

THYMOL TOILE
EXTRAIT
PARFUMÉ ANTISEPTIQUE

DEMANDEZ ET OFFREZ
Dans tous les Établissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
et dans tous les Détails
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Pour les fumeurs dans l'intimité ou en société

25e ANNÉE — MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1900 — N° 360

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0 25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
Autres départements, un an, 22 fr. — Six mois, 12 fr.
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

DIMANCHE
05520
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Fare.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 59 m. — Coucher, 3 h. 56 m.
LUNE : Dernier quartier le 14. Nouvelle le 21
FÊTE DE DEMAIN. Saint Sébastien Maggi.

18 DÉCEMBRE

LA PLAINE DE BIGUGLIA
et les crues du Bevinco

Dans un remarquable article sur la « malaria, » publié récemment à cette place, on démontrait que le germe des fièvres paludéennes est inoculé par les moustiques ; et l'on concluait qu'il faut dessécher nos marais.

Loin de m'opposer à ce que tout le monde réclame depuis longtemps, je voudrais montrer que, avant tout, — et comme commencement d'exécution de ce projet, — il importe, pour la plaine de Biguglia, de curer le lit du Bevinco qui menace de transformer, en peu d'années, notre riche plaine en un triste désert.

Autrefois les prairies qui s'étendent de la route nationale, à partir du pont de Bevinco, en aval de ce ruisseau, jusqu'à l'étang, étaient d'une fertilité étonnante : le blé donnait jusqu'à vingt quatre hectolitres à l'hectare, alors qu'en France, et malgré l'emploi des engrais animaux et chimiques, le rendement moyen n'est que de quinze hectolitres à l'hectare ; le maïs donnait vingt-cinq à trente hectolitres à l'hectare ; la luzerne, jusqu'à quatre coupes.

C'est qu'alors, le Bevinco, bien que traversant la plaine suivant des méandres capricieux, avait un lit bien encaissé ; et lorsque, par les pluies automnales, il débordait, il couvrait les prairies d'un limon abondant qui augmentait la fertilité du sol.

Depuis quelques années, les choses ont bien changé. Les travaux exécutés dans la vallée du Nebbio ont amené dans le lit du ruisseau un amas considérable de cailloux qui ont été charriés jusqu'à la plaine ; et là, à cause de la pente très peu sensible du terrain, et des nombreuses sinuosités que suit le cours du ruisseau, ces cailloux se sont amoncelés, et ont mis le lit au niveau des prairies et des sentiers qui traversent la plaine. Ainsi, à la moindre averse le Nebbio, voilà que le ruisseau déborde, emportant dans dans les prairies non plus le limon fertilisant d'autrefois, mais des cailloux en quantité.

De plus, ces inondations se produisent maintenant en toute saison. Ainsi, cette année même, le 3 juin, il a subi d'une ondée de quelques heures pour transformer toute la plaine en un vaste lac : les fourrages coupés ont été couverts de rocaille, ou emportés ; les blés ont été couchés ou couverts comme les foins, et la récolte a été presque nulle comme quantité et comme qualité ; le peu de blé qu'on a pu moissonner ne trouvait pas d'acheteur à quinze francs l'hectolitre.

Et en cette saison d'automne où les semailles étaient déjà faites, tout a été inondé, et les travaux sont à recommencer.

On conçoit aisément quelle doit être la désolation des propriétaires et des fermiers qui voient ainsi, en quelques heures, disparaître le fruit du rude labeur de toute une année !

Et pourtant, on ne saurait les taxer de négligence, ni leur reprocher de ne compter que sur l'Etat. L'initiative individuelle fait des prodiges ; mais elle est impuissante à enrayer le mal.

Quelques propriétaires riverains ont construit, à grands frais, des barrages le long du ruisseau ; mais tous n'ont pu s'imposer d'aussi lourds sacrifices ; et le torrent, arrêté en un point, déborde ailleurs avec plus de violence.

Si l'on n'y apporte un prompt remède, notre plaine, autrefois si fertile, située aux portes de Bastia, et pouvant être si avantageusement exploitée pour la culture des primeurs, deviendra, dans quelques années, un immense marais aride, et plus insalubre qu'il ne l'est aujourd'hui.

Que faut-il donc faire ? La question a été étudiée : il serait grand temps que l'on mît à exécution l'un des projets élaborés : que l'on redresse le cours du ruisseau du pont, sur la route nationale, à l'étang ; ou, ce qui serait peut-être plus pratique, que l'on cure le lit actuel du ruisseau, en le redressant aux points où cela peut être nécessaire.

Je ne puis apprécier quelle en serait la dépense ; mais je ferai respectueusement remarquer que la France, — qui dépense tant de millions pour nos colonies, — pourrait bien faire aussi quelque chose pour nous.

L'autre jour, M. Camille Pelletan disait à la tribune de la Chambre, en parlant du budget de Madagascar : « On a demandé dix millions aux Chambres, et l'on en a dépensé trente ! » On se montre donc bien généreux pour des populations qui n'ont encore rien fait pour la mère-patrie !

Voudra-t-on continuer à nous laisser croire que nous sommes moins dignes d'intérêt que les Malgaches !

J.-T. R^ni,
Propriétaire

P. S. — Cet article était déjà confié au journal lorsque parut l'excellente lettre de M. Limperani sur « L'insalubrité paludéenne ». Le distingué conseiller à la Cour d'appel de Paris rappelle les récentes découvertes à propos de la fièvre des marais, et ajoute : « Il ne faudrait pas que l'Etat crût devoir se désintéresser des travaux d'assainissement qu'il est de son devoir d'accomplir..... La culture est le complément nécessaire de tout travail d'assainissement. »

Je crois avoir montré — tout en restant dans l'exacte vérité, — que dans l'état actuel, la culture d'une partie de la plaine de Biguglia est ruineuse pour les propriétaires et les fermiers. Les propriétaires de cette partie de la plaine seraient donc infiniment reconnaissants à notre ancien représentant à l'Assemblée nationale, s'il voulait bien, de sa plume autorisée, faire ressortir davantage encore, l'utilité, la nécessité, l'urgence qu'il y a, pour la culture et l'assainissement, à curer le lit du Bevinco.

J.-T. R.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Corteggiani Fernand-Antoine, sous-lieutenant-élève d'artillerie de la marine, démissionnaire, a été nommé à un emploi de son grade dans la réserve du même corps.

— Ont été nommés à l'emploi d'inspecteur à la direction générale des recherches :

MM. Salvadori Augustin.
Taddei Napoléon-Louis.
Canioni Antoine Pierre.

— M. Colonna Pierre-Félix, ancien sous-officier, est nommé piqueur au service de la ville de Paris, et affecté au bureau des eaux et assainissement.

— M. Alberti Antoine, ex-adjudant au 11e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, est nommé commis expéditionnaire des bureaux de l'administration centrale à la préfecture de police.

Société de Patronage
DES
ECOLES PUBLIQUES LAIQUES DE BASTIA

La réunion que nous avions annoncée pour l'après-midi de dimanche dernier a eu lieu dans le parloir du Lycée, sous la présidence de M. le docteur Frison. Malgré le beau temps, un nombre considérable de personnes, appartenant aux conditions sociales les plus diverses, y étaient réunies pour procéder à l'organisation définitive de l'œuvre. Le projet de statuts préparé par le comité provisoire a été adopté presque sans changements. Nous extrayons les articles suivants, qui précisent le but de l'œuvre et la façon dont elle devra fonctionner.

Art. 2. — La société exerce son patronage au double point de vue matériel et moral :

1° Pendant l'âge scolaire : par des visites aux familles, par des soins médicaux, distribution de médicaments, livres, vêtements, nourriture, etc. ; par l'organisation de distractions, lectures, promenades, centres de réunions, etc. ; par des soins particuliers en cas d'absence momentanée ou de chômage des parents.

2° Après la sortie de l'école : par l'organisation d'associations maintenant les liens existant entre les anciens élèves, l'école et le patronage ; par le placement des anciens élèves, suivant les aptitudes révélées par leurs études.

Art. 4. — Les membres fondateurs sont ceux qui versent une cotisation minimum de un franc par mois ou dix francs par an, ou font à l'œuvre un don minimum de cent francs. Les membres titulaires sont ceux qui versent une cotisation minimum de cinquante centimes par mois ou quatre francs par an.

Les membres auxiliaires sont ceux qui versent une cotisation minimum de dix centimes par mois ou un franc par an.

Art. 5. — Les cotisations annuelles doivent être versées dans le courant du mois de janvier.

Art. 8. — La société est administrée par un comité de vingt-huit membres élus par l'Assemblée Générale et renouvelable chaque année par tiers.

Art. 10. — Le comité choisit dans son sein un président, un vice président, un secrétaire général, un trésorier.

Art. 13. — S'il le juge à propos, le comité peut s'adjoindre un comité uniquement composé de dames et spécialement chargé des soins à donner aux enfants malades ou nécessiteux et à leurs familles.

Art. 19. — L'assemblée générale se réunit chaque année le premier dimanche de mars pour approuver les comptes du trésorier, pourvoir au remplacement des membres sortants du comité, etc.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des vingt-huit membres du comité, qui se réunit aussitôt pour nommer son bureau. Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur : M. le Premier Président Collin ; M. Gaudin, maire de Bastia ; M. Chabeil, sous-préfet de Bastia.

Président : M. le colonel Sperzino.

Vice président : M. le docteur Ramarotti.

Secrétaire-général : M. Reynard, professeur au Lycée.

Trésorier : M. Guitton, conservateur des hypothèques.

Membres du Comité : Mesdames Poletti, Ramelli, Mesdemoiselles Franzini, Panzera, directrice de pensionnat. Messieurs Ajaccio, président de la Chambre de Commerce, Bitterlet, agent d'assurances, Bonavita, professeur au Lycée, J.-B. Carbuccia négociant, J. Casanova, membre du tribunal de Commerce, Decori, conseiller municipal, Faure inspecteur primaire, docteur Frison, Ghilini, avocat, Hantz, censeur au Lycée, Milanta, avoué, Moretti, avocat, Nivaggioli, juge suppléant, Paoli, professeur au Lycée, Romelli, conseiller général, A.-M. Sisco, négociant, docteur Thiers, Valery, avoué à la cour, docteur Zuccarelli, conseiller municipal.

Le comité a ensuite choisi comme secrétaires adjoints : Messieurs Simiabdi, répétiteur au Lycée, Retali, instituteur à l'Ecole de la Place Saint-Nicolas, Bonsignori, instituteur à l'Ecole de la rue de l'Opéra, Santucci et Sorba, instituteurs à l'Ecole du boulevard Saint-Angelo.

L'Assemblée se sépare après un chaleureux appel du comité en faveur de l'œuvre, qui n'est pas une œuvre de prosélytisme,

---

83. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Peu doit vous importer au fond que M. de Châteaugiron soit ou non nommé président de ce conseil général, tandis que moi j'ai un intérêt majeur et personnel à faire réussir M. Grandperrin ; abandonner donc votre homme, et je vous promets qu'à la première occasion je vous indemniserai au centuple de ce sacrifice.

— Il est malheureux que vos conditions soient précisément le contraire des miennes.

— Quelles sont donc les vôtres ?

— Que vous abandonniez vous-même votre homme, pour employer votre expression, par l'intérêt que vous pouvez avoir à l'appuyer ne saurait égaler celui que j'ai de me mettre à soutenir mon ami Châteaugiron.

— Il est convenu que nous jouons cartes sur table, n'est-ce pas ?

— Sans doute.

— Eh bien ! il y va de mon avancement !

— Et moi de ma fortune !

— Une place de sous-préfet !

— Un mariage superbe !

— Quel rapport peut avoir votre mariage avec cette élection ?

— Vous comprenez qu'il m'est impossible de m'expliquer davantage, car, en pareille affaire, la discrétion est de rigueur ; mais vous pouvez m'en croire sur parole. Ainsi donc, mon cher Boisjoly, rendez-moi le service que je vous demande.

— Impossible, mon cher Pichot... c'est-à-dire, mon cher Langerac ; c'est moi, au contraire, qui compte sur votre vieille amitié.

— Vous ne voudriez pas me faire manquer une affaire si avantageuse ?

— Vous n'auriez pas le courage de ruiner de gaieté de cœur ma fortune administrative ?

— Allons, un petit effort !

— Comprenez mes raisons...

— Je vous saurai un gré infini de cette condescendance...

— Vous n'aurez pas obligé un ingrat...

— Il me semble que la discussion ne marche pas du tout, dit le vicomte en se levant, et que nous pourrions continuer de la sorte pendant un mois sans parvenir à nous mettre d'accord. Concluons.

— Oui, concluons, répéta M. de Boisjoly, qui se leva de son côté.

— M'accorderez-vous ce que je vous demande ?

— Non. Et vous, aurez-vous égard à ce que je vous ai dit ?

— Pas davantage.

— Ainsi nous sommes ennemis ?

— Comme il vous plaira.

— Prenez y garde, reprit le conseiller de préfecture, dont les lèvres blêmes étaient entr'ouvertes par un sourire convulsif. Si l'on m'accorde assez généralement que je suis un ami dévoué, quelques personnes en revanche ont éprouvé que je puis être un ennemi dangereux.

— Comme ami, vous ne me donnez pas lieu de croire à votre dévouement ; comme ennemi, je ne vous crains en aucune manière.

— Cependant il est certaines choses que vous croyez sans doute bien cachées, et qui pourraient vous nuire quelque peu dans l'opinion publique, si elles venaient à être révélées.

— Chacun a ses péchés, répondit Langerac d'une voix assurée, quoique d'abord il n'eût pu s'empêcher de rougir ; ainsi, ne vous occupez pas des miens, à moins que vous n'ayez envie qu'à mon tour je vous aide à faire votre examen de conscience.

— Ma conscience est pure, dit M. de Boisjoly avec emphase, mais l'ancien quatrième clerc de maître Huguenin pourrait-il en dire autant de la sienne ?

L'ancien quatrième clerc de maître Huguenin n'a pas de leçons de vertu à recevoir de l'ancien précepteur des enfants du duc de Chérizac.

— Vous oubliez que les murs de l'étude où vous avez travaillé pendant trois ans, ont pu avoir des yeux et des oreilles !

— Vous oubliez vous-même que les tapisseries de l'hôtel de Chérizac ont pu, de leur côté, n'être ni sourdes ni aveugles !

— Rappelez-vous le procès Dufailly ! dit tout à coup le conseiller d'une voix basse et menaçante.

Tout le sang de l'ancien clerc d'avoué parut près de jaillir par les pores de son visage ; mais quoique évidemment blessé, il ne tarda pas à riposter.

— Et vous, dit-il en adressant à son digne compatriote un regard plein de rancune et de haine, souvenez-vous du portefeuille bleu qu'oublia quelquefois à son bureau le duc de Chérizac !

Une pâleur verdâtre envahit subitement la figure si blême, dès-lors, de M. de Boisjoly, et il promena vaguement les yeux autour de la chambre, comme s'il eût cherché une porte pour s'enfuir ou une arme pour se venger.

— Vous voyez que si vous me connaissez, je ne vous connais pas moins, reprit Langerac, dont le trouble parut se dissiper à mesure que devenait plus manifeste celui de son adversaire ; ainsi donc nous savons tous deux à quoi nous en tenir, et un plus long entretien est inutile. Maintenant, voici mon adieu : La paix ou la guerre, à votre choix !

Sans attendre la réponse de M. de Boisjoly, qui ressemblait, par l'immobilité de son attitude et l'altération de ses traits, à un homme récemment frappé de la foudre, le vicomte de Langerac sortit de la chambre.

Au moment où il descendait l'escalier, sans nouvelle rencontre cette fois, une rumeur violente, dont nous expliquerons les causes dans le chapitre suivant, remplit soudainement l'auberge du « Cheval-Patriote. »

XXV.

LA CONJURATION VILLAGEOISE

La grand'messe était commencée.

Au moment où le dernier coup achevait de sonner, les fidèles rassemblés devant l'église avaient vu sortir du château un groupe sur qui s'était portée aussitôt l'attention générale.

(A suivre).

mais une œuvre de charité et surtout de solidarité. Il y a, à Bastia des pères de famille qui veulent envoyer leurs enfants aux Écoles laïques et qui ne le peuvent pas. Grâce à la diversité des cotisations, bourgeois et ouvriers, riches et pauvres, pourront unir leurs efforts pour venir en aide à ces pères de famille, pour rendre le séjour des enfants à l'école de plus en plus fructueux.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia avaient à élire, dimanche, deux juges titulaires et deux juges suppléants.

Bastia. — Inscrits, 351 ; votants, 200 ; — Juges titulaires, MM. Jacques Viale, 200 ; Joseph Casanova, 200. — Juges suppléants, MM. Jacques Gregori, 198 ; Ghiglermini, 190.

Nous publierons demain les résultats de l'intérieur, mais l'élection des quatre candidats est assurée.

COMITÉ
de défense des intérêts
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

MM. les Membres de la Chambre de commerce, du Conseil municipal de Bastia, MM. les conseillers généraux et MM. les conseillers d'arrondissement, MM. les maires des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Bastia, sont priés de vouloir bien se réunir jeudi, 20 courant, à 2 heures de relevée, à l'hôtel de ville, pour délibérer sur la question du transfert du siège du Gouvernement militaire.

Bastia, le 18 décembre 1900

Le Président du Comité,
J.-J. ALACCIO.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 17 décembre 1900

L'Affaire de San Giuliano
Assassinat et complicité
Audition des témoins

7e témoin. Alerini Catherine, ménagère. — Cousine germaine des accusés Colombani et Casanova. Le matin du crime a vu les accusés et Léon Ferrali se diriger vers l'extrémité du village, peu après le maire a suivi le même chemin, puis a entendu deux détonations très fortes. A appris qu'on venait de tuer le maire. Les accusés ont proféré des menaces contre la victime. Un jour Ferrali Léon était chez l'accusé Colombani ; ce dernier a dit qu'il fallait acheter des balles pour exterminer tous leurs adversaires.

8e témoin. Mariani Joseph, cultivateur. — Le 18 au matin, il travaillait sur la place de l'église, a entendu les détonations et a appris que le maire avait été tué. A vu quelqu'un qui fuyait, mais ne l'a pas reconnu. Le jeune Mari lui a dit, quelques jours après, que le maire avait été tué par cinq.

A entendu les accusés Casarini, Casanova, Ferrali Vespasien et Colombani, le 12 mai, dire que s'ils n'avaient pas la mairie, il y aurait du sang.

9e témoin, Felice Octavien, cultivateur, oncle des accusés Casanova et Colombani. — Le matin du crime était sur la place de Favalello, a entendu une forte détonation, puis une autre, et il a appris que le maire avait été tué. Peu après, a vu un individu fuir du côté du chemin vicinal ; il lui a semblé que c'était Colombani Joseph-Louis. Quelques instants après est arrivé Jules Mari qui lui a confirmé la triste nouvelle.

Il s'est rendu dans la maison du mort où se trouvaient Alerini Marie-Dominique et sa fille. Il a voulu savoir qui avait tué le maire. Ces deux femmes lui ont répondu : Tout le monde le sait ; nous avons vu Colombani, Ferrali, Cesarini et Casanova se diriger du côté de l'endroit où a été commis le crime. Le lendemain, dans la même maison, Alerini Jean-Philippe, lui a répété ce qu'avaient dit la veille sa mère et sa sœur.

L'adjudant Stefani a dit qu'il se trouvait au couvent, lorsque la détonation a retenti, et a déclaré qu'il avait vu un des assassins fuir. Un autre individu, Segondi, lui a fait la même déclaration. Michelini lui a dit qu'il avait vu fuir Vespasien Ferrali, poursuivi par le chien de la victime, et qu'en fuyant, Ferrali chargeait son fusil et jetait des pierres au chien.

A entendu dire que les accusés proféraient des menaces de mort contre la victime.

Le témoin est cousin germain de la victime, et est actuellement maire de San Giuliano.

10e témoin, Colombani Marie-Dominique, veuve de la victime, tante germaine des accusés Colombani et Casanova. — Le 18 mai, de bonne heure, son mari est sorti pour aller chercher sa jument, puis est rentré afin de se préparer à partir pour Cervione. Sa fille lui a dit que les Ferrali et les autres accusés sortaient de leur maison armés. Elle ne fit aucun cas de ce fait. Elle continua à travailler, puis elle entendit les détonations et ses enfants sont venus en larmes lui annoncer que leur père avait été assassiné. Elle ajoute que de la maison Colombani on pouvait voir tout ce qui se passait chez elle.

Les accusés avaient proféré à plusieurs reprises des menaces contre son mari.

Le 3 juillet a reçu une lettre de Massoni Moïse qui l'informait qu'il avait à s'entretenir avec elle. Elle s'est rendue à la gendarmerie, peu après est arrivé Massoni Moïse qui a fait sa déposition devant le maréchal des logis. En octobre a reçu une autre lettre du même individu et a eu une entrevue avec lui à l'endroit qu'il avait indiqué ; elle était accompagnée de diverses personnes. Massoni Moïse a dit que sa femme, fille de l'accusé Ferrali, le priait de revenir sur ses précédentes déclarations, mais qu'il y persistait.

Fabius Sannini lui a dit qu'un jour il avait rencontré Colombani Joseph-Louis à Cervione, celui-ci a déclaré qu'il voulait absolument tuer le maire. Sannini lui ayant fait remarquer que c'était son oncle, l'accusé a répondu qu'il n'était question ni d'oncle ni de neveu, le maire devait disparaître.

Le 17 mai le frère du témoin a rencontré, à 10 heures du soir, Cesarini et Colombani qui se rendaient chez les Ferrali.

Sur interpellation elle déclare que les accusés sont les auteurs de l'assassinat.

11e témoin, Colombani Charles, 15 ans, fils de la victime, cousin des accusés Casanova et Colombani. — Le matin du crime a vu partir tous les accusés ainsi que Ferrali Léon ; le père Ferrali les a accompagnés jusqu'à l'extrémité du village, puis est revenu dans sa maison. Peu après son père était assassiné. Il a entendu les accusés proférer des menaces contre son père. La veille du crime, à dix heures du soir, a rencontré Colombani et Cesarini. En le voyant les deux accusés ont dit : Aujourd'hui il est en fête, demain il sera en deuil.

12e témoin, Chiappe Jean-Dominique, beau-frère de la victime, cultivateur. — Le 10 au matin a été rendu chez Colombani Blaise, pour le compte duquel il devait travailler. Il a vu passer les accusés Ferrali Vespasien, Colombani, Cesarini, Casanova, Ferrali père ainsi que Léon Ferrali.

13e témoin, Chiappe Jean, beau-frère de la victime, garde-champêtre. — Le matin du crime, après avoir fait sa tournée, a vu fuir l'accusé Cesarini et dans une autre direction l'accusé Casanova ; il a rencontré le chien de Casanova. Il a entendu des cris et a appris que son beau-frère venait d'être assassiné.

Vespasien Ferrali a dit à un témoin qu'il lui fallait la mairie ou du sang.

L'accusé Casanova prétend que le témoin ne suivait pas la route qu'il a indiquée.

Me de Carafla se constitue partie civile au procès au nom et dans l'intérêt de la veuve Colombani Marie.

14e témoin, Mariani Philippe, 17 ans. — Le matin du crime se trouvait à Favalello, a entendu les détonations, puis a vu un individu qui fuyait ; il apprit qu'on venait de tuer le maire ; il est arrivé des premiers auprès du cadavre. Le fusil de la victime était toujours placé en bandoulière.

Quelques jours après le crime a rencontré le père de l'accusé Casanova et le beau-frère de l'accusé Colombani ; ils lui ont demandé pourquoi il avait déposé contre eux. Il a répondu qu'il ne pouvait pas ne pas dire qu'il avait vu fuir un individu. Colombani Ours-Paul a répliqué : Et bien, tu verras.

15e témoin. Cruciani Thérèse. — Le 14 mai elle se rendait à sa propriété, elle a rencontré Ferrali Vespasien et Joseph-Louis Colombani ; ce dernier lui a dit : Si on proclame mairie Colombani Blaise, nous ferons une affaire. Sa fille lui a dit qu'il y avait aussi Ferrali Léon. Tout le monde disait dans le village que les accusés voulaient tuer le maire. Les accusés nient la rencontre et les propos.

16e témoin. Sebiani Antoine, cultivateur. — Le matin du crime a entendu les détonations, puis Jules Mari est arrivé et a annoncé qu'on avait tué le maire. Il s'est rendu près du cadavre qui était dans la position indiquée par le précédent témoin.

17e témoin. Agostini Jérôme, cultivateur. Le matin du crime se trouvait avec les précédents témoins, fait une déposition identique.

18e témoin. Mendrey Jean-Baptiste, gendarme. — Le 18 mai est arrivé sur les lieux du crime, a fait les premières constatations. Les deux chiens du fusil étaient au cran d'arrêt. Le fusil n'avait pas servi en ce moment.

19e témoin. Dionisi Pierre-Dominique, berger. — Le matin du crime a vu la victime suivre le chemin vicinal ; il a entendu une détonation ; le maire est tombé ; il a entendu une seconde détonation ; les deux détonations sont parties d'un fourré de lentisques, au-dessus de la route.

Le soir il a rencontré Michelini avec lequel il s'est entretenu du crime. Michelini lui a dit qu'il avait vu fuir Ferrali Vespasien.

20e témoin, Luciani Jean-Dominique, 19 ans cousin de Cesarini. — Le matin du crime se trouvait près du couvent Grassi, il a entendu les détonations, a été rendu sur les lieux du crime, a trouvé une bourre et l'a remise au gendarme. Le jour de l'enterrement, le jardinier du couvent lui a déclaré que l'accusé Colombani lui avait dit qu'ils auraient la mairie ou qu'il y aurait du sang.

21e témoin, Moretti Jean-François, cultivateur. — Le jour du crime se trouvait sur la place de Favalello, a entendu les détonations. S'est rendu avec d'autres personnes près du cadavre.

Le 6 mai, Ferrali Vespasien portait un chapeau marron. L'accusé soutient que depuis longtemps il ne portait plus qu'un chapeau noir.

22e témoin, Peretti Ignace, journalier, cousin de Cesarini. — Un jour il se rendait à la plaine, il a rencontré des femmes et leur a demandé si le prochain dimanche on devait élire le maire. Sur leur réponse affirmative, il a dit : Alors nous mangerons des *migliacci*. — S'ils font des *migliacci*, a repris la femme de l'accusé Colombani, ils leur resteront dans la gorge.

Le jour du crime il est arrivé auprès de la victime ; il a constaté que le fusil de la victime avait les deux chiens au cran d'arrêt.

23e témoin, Franceschi François-Marie, cultivateur. — Un jour il rencontra l'accusé Colombani et lui demanda comment allaient les élections. L'accusé répondit : Nous aurons la mairie ou du sang.

L'accusé nie formellement le propos, le témoin est un adversaire politique.

24e témoin. Agostini Jean-Brand, cultivateur. — Le matin du crime se trouvait à Favalello, a entendu deux détonations à peu d'intervalle l'une de l'autre.

25e témoin, Morelli Second, jardinier. — Le jour du crime a vu fuir un individu à travers les oliviers dans la direction de Carreggia, mais ne l'a pas reconnu.

26e témoin, Stefani Dominique, adjudant en retraite, à Cervione. — Le 18 mai se trouvait au couvent, a entendu une détonation, puis une seconde ; il a vu un homme qui fuyait. Une demi-heure après a vu le témoin Sannini auquel il a demandé ce qui était arrivé. Sannini lui a répondu qu'on avait tué le maire et qu'il avait fuir Ferrali.

Deux jours avant le crime a rencontré la victime qui lui a dit qu'il était l'objet de menaces de mort, qu'il avait même adressé une plainte au procureur de la République.

L'audience a été ensuite renvoyée à demain.

Bulletin financier

Paris, le 15 décembre 1900

Les bourses tendances d'hier ne se maintiennent pas et les cours subissent un léger tassement. Le 3 0/0 fléchit à 102.07 ; le 3 1/2 reste à 101.10. L'Extérieur recule à 70.05.

Nos Etablissements de Crédit ne trahissent dans leurs prochaines limites. Crédit Lyonnais 1.085 Comptoir National d'Escompte 576, Société Générale 562, Crédit Foncier 685.

En valeurs industrielles, la Raffinerie Say est bien tenue à 1 480 ; les obligations Messageries Transatlantiques de Madagascar sont demandées à 475 francs ; les actions de la Conservatrice s'échangent à 120 fr.

Les Obligations de la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoet), émises par la Banque Transatlantique, se traitent à 440 francs.

Par suite de l'adoption par le Parlement du programme d'accroissement de la flotte, la Société est assurée pour une longue période de nombreux et importants travaux.

La Banque, de Las Altas vaut 3.30 ; le Syndicat de l'Ouest est à 3 95.

Chemins Français bien tenus.

Un Enfant meurtrier

Lundi, le jeune Andrei Auge-Marie, âgé de 11 ans, a porté un coup de couteau à son camarade Costa Pierre.

Voici ce que nous lisons dans la *République* :

Nos lecteurs connaissent déjà la tragique nouvelle qui s'est répandue hier soir dans notre ville et qui a si douloureusement impressionné la population ajaccienne. Un enfant de douze ans, le jeune Pierre Costa, élève de huitième au Collège, est mort dans des circonstances malheureuses qu'il est inutile de rappeler et surtout pénibles de relater. Qu'on sache seulement que la cause de la querelle qui a eu un si tragique et si regrettable dénouement est des plus futiles et des plus frivoles ; il s'agissait entre les deux petits Costa et Andrei d'une question de deux plumes dont chacun d'eux revendiquait la propriété.

La mort du petit Costa a vivement ému notre population qui compatit toujours sincèrement au mal qui arrive à ceux qui ne le méritent pas, elle regrette amèrement le malheur dont cet enfant, calme, doux et studieux, a été la victime infortunée.

La population ajaccienne qui connaît ses devoirs et sait surtout les bien remplir suivra aujourd'hui en masse les obsèques du jeune Costa, afin de donner à sa famille si cruellement éprouvée un témoignage de son affliction, de sa sympathie, de son respect.

Le jeune Andrei, fou de terreur, a été écroué hier soir à la maison d'arrêt.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal correctionnel a jugé lundi Orticoni, l'auteur du coup de pistolet tiré il y a deux mois à la gare, sur Oneto, le séducteur de sa fille.

Les faits de la cause sont on ne peut plus favorables au prévenu, et nul doute que si les antécédents judiciaires d'Orticoni l'eussent permis, le Tribunal n'eut accordé à ce père outragé le bénéfice de la loi de sursis, d'autant plus que l'attentat n'a pas eu de conséquences sérieuses.

Orticoni a été condamné à six mois de prison, avec imputation de l'emprisonnement préventif.

Arrestations

La brigade de Calacuccia a procédé à cinq heures du matin, sur le pont de Corscia, à l'arrestation des nommés Albertini et Memici, sous mandat d'arrêt pour homicide volontaire.

Ils ont été dirigés sur la prison de Corte.

♣

Les frères Bartoli, d'Ajola, bameau de Poggio di Nazza, frappés de la peine de l'interdiction de séjour, et qui étaient rentrés dans leur famille, ont été mis en état d'arrestation, malgré la résistance assez vive qu'ils ont opposée à la gendarmerie, soutenus et aidés de plusieurs de leurs parents.

PLUS DE SOURDS !

L'action prodigieuse de l'Audiphone invisible Bernard et de la Méthode auriculaire

Qu'est-ce que l'Audiphone invisible Bernard et quelle est son action merveilleuse ? Telles sont les questions à l'ordre du jour parmi la phalange de ceux qui n'ont pas l'oreille subtile.

L'Audiphone Bernard doit nous donner ici le dessin fidèle s'adapte admirablement

derrière les oreilles, et, par l'action vibratique qu'il dégage d'une façon permanente, ramène au sens de l'ouïe, progressivement, toute sa vitalité. Ce n'est donc pas un emplâtre, encore moins un papier dont l'effet serait nul. Son poids est à peine de 5 grammes et il est couvert d'un émail couleur chair qui le rend parfaitement invisible.

Quant à la Méthode auriculatique, elle comporte des soins hygiéniques d'une extrême simplicité et ces soins ne sont donnés que lorsque leur nécessité est impérieusement démontrée.

Voilà ce qu'expose avec science et clarté le jour nal *La Médecine des Sens* et de leurs organes que le Directeur de l'Institut National de la Surdité, 7, rue de Londres, à Paris, envoie gratuitement à toutes personnes qui lui en font la demande verbalement ou par lettre.

Aujourd'hui — sans l'aide des instruments acoustiques dont l'usage fatiguait l'organe auditif jusqu'à l'inertie absolue, sans le secours de la chirurgie — la surdité guérit de la façon la plus complète, grâce à la science et à l'électricité étroitement unies.

Théâtre Municipal

Artistes réunis en Société

Jeudi 20 décembre 1900

Ce soir :

La Porteuse de Pain

Drame en 5 actes et 8 tableaux

Location chez M. Poggi, coiffeur.

♣

Notre directeur M. Lafont ayant pris la fuite, nous nous sommes immédiatement mis en Société et tâcherons par notre zèle et notre dévouement de tous les instants d'obtenir du public Bastiais les applaudissements que jusqu'ici il n'avait pas manqué de nous prodiguer.

Les Artistes en Société.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 19 Décembre

2e *anmonière.* — 7 heures du matin, + 10 midi, + 12.8. heures du soir, + 9 5. Maxima, + 12 minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin 775 millimètres, 774 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.

4 h. du soir, O. faible.

Etat du ciel, clair.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0 22, soir, + 0.25

Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

♣

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

♣

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES.

Le 15 décembre Jean-Marie, adjudant de la 15e Section d'infirmiers militaires, à Bastia, de Kerfeuntoun (Finistère), et Agostini Marie Anne, de Cagnano.

NAISSANCES.

Bull Marie-Madeleine-Gabrielle.

DÉCÈS.

Bonelli Roch, cinq ans, de Bastia.

Puggeri Françoise-Marie, veuve, 65 ans, de Castellare de Mercurio.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS A BASE DE VIN ROUGE QUINQUINA

ET DE QUINQUINA

Se prend pur comme tonique. Étendu d'eau fraîche, de préférence, d'eau de seltz, il se fraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT

la chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours

12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

Dépôt à Bastia :

Agent : M. J. B. SUZANA, rue St-François, 2.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser à la susdite maison à la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouvel Port, Bastia.

BOURSE DE PARIS

	17 Déc.	18 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.91	100.75
— 3 p. 0/0 amorti.	100.60	100.70
— 3 1/2 0/0.	102 75	102.55

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Société des Gens de Lettres

Dans la séance de la distribution des récompenses, la Société des gens de lettres a décerné le prix Chauchard à M. Philippe Tonelli, pour sa pièce dramatique *Seppa*.

Suicide

Dominique Stefani, âgé de 30 ans, étudiant en médecine, demeurant rue Jussieu, s'est tué la nuit dernière en se jetant, dans la rue, du toit de sa maison. Les agents l'ont relevé lorsqu'il respirait encore.

Cet infortuné jeune homme est mort, en arrivant à l'hôpital de la Pitié, d'une fracture grave

Stefani, dont la famille réside en Corse, avait des parents à Paris. Il avait donné, à plusieurs reprises, des signes d'aliénation mentale, et avait été même enfermé, l'année dernière, dans une maison de santé d'où il était sorti incomplètement guéri.

NOUVELLES MILITAIRES

Cadre de réserve

M. le général de division Chanoine, membre du comité technique de l'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

♣

M. le général de brigade Guérin, gouverneur de Grenoble, est placé, à dater du 17 décembre, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Le sinistre du « Gueisenau »

La catastrophe de la frégate allemande *Guisenau* est moins terrible qu'on ne l'avait annoncé au premier moment.

Les morts sont au nombre de 35 seulement, mais il y a 150 blessés.

M. GERVILLE-RÉACHE

Le ministre des finances a suspendu de ses fonctions M. Gerville-Réache, trésorier payeur général de la Haute-Vienne.

L'Amnistie et la Presse

Les journaux ministériels disent que la majorité a voté hier pour le gouvernement, afin d'éviter une crise ministérielle qui aurait fait le jeu des cléricaux.

Le *Siècle* dit que les républicains, qui ne veulent pas renverser le ministère, sont obligés d'amnistier les faux témoignages.

L'*Echo de Paris* dit que le triomphe du jacobinisme sera de courte durée.

Les Morts du Jour

M. Delon-Soubeiran

M. Jules Delon-Soubeiran, radical socialiste, député de la 1re circonscription de Nimes, est décédé dans la nuit.

M. Delon-Soubeiran était né en 1837 et avait été élu pour la première fois en 1898 contre le comte de Bernis.

Viticulteur, négociant en vins, conseiller général, il avait fait la campagne de 1870 et était chevalier de la Légion d'honneur.

Lettre du commandant Cuignet

Le commandant Cuignet a adressé une lettre au président du conseil au sujet de la déclaration faite hier à la Chambre par le ministre des affaires étrangères.

Le commandant Cuignet dit que la dépêche Panizzardi est fausse.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Echec des Anglais

de Capetown :

Après avoir franchi le fleuve Orange, à l'Ouest de Aliwal-North, les Boers ont rencontré les troupes anglaises.

Après un vif engagement, les Boers les obligèrent à battre en retraite, en leur faisant subir des pertes importantes.

Dans la colonie du Cap

du Cap :

Le département de la justice a reçu une information portant que 700 Boers ont traversé la frontière *de la colonie du Cap*, près de Aliwal-North et sont arrivés à Knapdaan.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés
Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 20.

M. Rajon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Décès d'un Député

Le président annonce le décès de M. Delon-Soubeiran, député du Gard, et rappelle sa vie politique.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère des finances

Suite de la discussion du budget du ministère des finances.

Chapitre 87. Personnel de l'administration des contributions indirectes.

M. l'abbé Lemire demande une amélioration dans le traitement des employés des contributions indirectes, qui donnent beaucoup de travail et reçoivent de modestes salaires.

Les chapitres 87 et suivants sont adoptés.

Monnaies et Médailles

Le budget des monnaies et médailles est adopté presque sans modifications.

Ministère de la Marine

La Chambre commence l'examen du budget de la marine.

M. Ferrero prend part à la discussion générale et plaide la cause des ouvriers des arsenaux, si intéressante à tant de titres.

M. d'Estourbeillon appelle l'attention de la Chambre sur la situation désastreuse faite aux pêcheurs par les chalutiers à vapeur.

La suite de la discussion générale est renvoyée à demain.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brindeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

L'Amnistie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'extinction de certaines lois pénales et de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à l'amnistie.

Amendement Massabuau

La discussion s'ouvre sur l'amendement de M. Massabuau.

Cet amendement a pour objet d'exclure de l'amnistie les faits de trahison ayant une connexité avec l'affaire Dreyfus.

M. Massabuau développe son amendement qui est combattu par le rapporteur.

L'amendement mis aux voix est repoussé par 363 voix contre 33.

Amendement Vaillant

M. Vaillant dépose un amendement portant que l'amnistie sera applicable aux faits antérieurs au 15 décembre 1900.

L'amendement est adopté.

L'ARTICLE 1er

On passe à la discussion des autres paragraphes de l'article 1er du projet du gouvernement et de la commission.

Ces paragraphes sont ainsi conçus :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits antérieurs au 22 septembre 1900 :

» 1° A tous les délits de presse, de réunions, d'associations, ainsi qu'aux délits de contraventions prévus et punis par les lois des 12 décembre 1893, 28 juillet 1894, 17 juillet 1889, et le titre 4 du décret du 2 février 1852 et de la loi du 2 février 1893 ;

» 2° A tous les condamnés, prévenus et accusés pour faits de grève et faits connexes ;

» 3° A toutes les personnes condamnées en vertu des articles 222, paragraphe 1er, et 224 du Code pénal ;

» Aux déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer, aux déserteurs des bâtiments de commerce dans les conditions prévues par la loi du 27 avril 1898, modifiée de la façon suivante pour les cas d'amnistie conditionnelle spécifiés dans ladite loi.

» *A* — Les insoumis âgés de moins de trente-cinq ans établis dans les colonies et à l'étranger, avant l'âge de dix-neuf ans, bénéficieront des dispositions de l'article 50 de la loi de 1889 sur le recrutement.

» *B.* — Les insoumis âgés de moins de trente ans, qui ne se trouveraient pas dans ces conditions, seront tenus d'accomplir, dans l'armée active, la réserve et la territoriale, le service auquel ils étaient assujettis.

» *C.* — Les insoumis âgés de plus de 30 ans seront tenus d'accomplir une année de service seulement, sous la réserve qu'il sera attesté par leurs conseils qu'ils étaient établis dans les colonies ou à l'étranger avant l'âge de 19 ans. »

Ces paragraphes sont adoptés.

» 4. A tous les délits et contraventions commis en 1890 à la Guyane et relatifs à la suppression des municipalités rurales ;

» 5. A tous les délits et contraventions commis à l'occasion des troubles survenus en Algérie depuis *le 10 mai 1897, par des personnes* n'ayant pas été précédemment frappées pour délits entraînant une incapacité électorale ;

» 6. A tous les délits et contraventions de navigation maritime — de pêches fluviales et maritimes, détournements d'épaves — de chasse en matière forestière, de contributions indirectes, de douanes, de grande voirie, de police de roulage et de simple police, quel que soit le tribunal qui ait statué ; aux délits et contraventions aux lois, décrets et arrêtés qui régissent le service des postes et télégraphes ;

» 7. A tous les délits et contraventions prévus et punis par les articles 21 de l'ordonnance du 15 juillet 1845 et 63 de l'ordonnance du 15 novembre 1846.

Amendement Sembat

M. Sembat présente un amendement portant amnistie pour tous les condamnés pour l'affaire de l'église Saint Joseph.

Cet amendement est adopté par 298 voix contre 203.

Amendement Andrieu

M. Andrieu dépose un amendement portant amnistie des militaires dispensés comme soutiens de famille, ou autrement retenus sous les drapeaux après une année de service à la suite de punitions.

M. Andrieu développe son amendement qui est repoussé.

Amendement Renou

M. Renou dépose un amendement portant amnistie des condamnés par les conseils de guerre pour insubordination, voies de faits, excepté ceux du temps de guerre.

L'amendement a été également repoussé.

On reprend l'examen des autres paragraphes du projet adopté par la commission et le gouvernement.

LE VOTE

Le président met aux voix l'ensemble de l'article 1er qui est adopté par 378 voix contre 35.

Article additionnel

M. Ernest Roche propose un article additionnel portant que l'amnistie sera applicable également aux condamnés de la Haute-Cour.

Le député de la Seine profite de cette occasion pour attaquer avec violence les membres de la Haute-Cour et le Gouvernement.

Le renvoi de la discussion

Sur la demande de plusieurs membres, on procède au scrutin public à la tribune, par appel nominal, pour le renvoi de la discussion à jeudi.

L'appel nominal est terminé à 9 heures 35.

L'ajournement de la discussion à jeudi est repoussé par 144 voix contre 123.

Amendement Bernard

M. Charles Bernard dépose un amendement tendant à comprendre dans l'amnistie les crimes et délits commis à l'occasion des affaires du Panama.

Le député de la Gironde ajoute ironiquement : « Si M. Waldeck-Rousseau n'accordait pas l'amnistie à ses amis, il n'aurait pas la reconnaissance du cœur. »

M. Lasies

s'écrie : « Lors du Panama, on prenait l'argent des travailleurs, aujourd'hui on prend l'honneur national. »

Ces paroles provoquent un long tumulte.

L'amendement de M. Charles Bernard est rejeté par assis et levé.

M. Bernard insiste pour que le scrutin public ait lieu.

Le président se conforme au désir du député de la Gironde, dont l'amendement est rejeté par 537 voix contre 3.

Continuation de la Séance

Violent tumulte

Les membres de la droite demandent qu'une séance extraordinaire soit tenue demain.

Les socialistes s'opposent à cette demande, et réclament le scrutin public à la tribune par appel nominal.

La Chambre décide, par 148 voix contre 93, que la séance sera reprise à 11 heures du soir.

Les députés quittent la salle au milieu d'un tumulte inexprimable.

Les socialistes fredonnent la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux avant la séance et a nommé deux commissions : l'une pour l'examen de la proposition de loi de M. Borriglione ayant pour but de préserver l'oléiculture d'une maladie qui menace de destruction les oliviers de plusieurs départements ; l'autre pour l'examen de la proposition de M. Girard tendant à organiser la tutelle des enfants naturels reconnus.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Leydet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi, qui est adopté.

Proposition Legrand

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Legrand, tendant à ce qu'il soit saisi à l'application de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1894.

La prise en considération est votée.

La Santé publique

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet *la protection de la santé publique*.

M. Treille combat le projet en déclarant que son adoption indisposerait les populations rurales contre la République.

MM. Corail et Labbé soutiennent le projet de loi qui répond aux vœux des populations.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Massimi, docteur-médecin, et Mme Massimi, et leurs enfants, M. Ottavi, brigadier de gendarmerie, et Mme Ottavi, et leurs enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Françoise Pietri

décédée à l'âge de 65 ans, munie des sacrements de l'Eglise ; l'enterrement aura lieu le 19 courant à 2 heures de relevée, on se réunira à la maison mortuaire, rue des Jardins N° 6

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix resteront les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cuillets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et *Cravates pour homme*, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, en comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix courants : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

LA MAISON
Dme MATTEI Aîné

Place Saint-Nicolas, Bastia

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle bourgeoise, que soucieuse de la faire profiter de prix exceptionnels de bon marché, sur les sucres et cafés, lesquels doivent, à partir du 1er janvier prochain, être frappés de nouveaux droits, à cet effet, elle les prévient dès aujourd'hui qu'elle puisse en temps utile faire ses approvisionnements avantageux :

Quelle mettra à la vente à des prix très réduits, et ce à partir du dimanche 21 octobre.

1° 500 k. café Moka d'Aden Yauft de 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le kilo.

2° 1 000 k. café vert Haïti plantations de 2 fr. 80 à 3 fr. le kilo.

3° 500 café Porto-Rico extra roulé de 3 fr. à 3 fr. 80 le kilo.

4° 500 k. café San Salvado (très bon goût) de 2 fr. 30 à 2 fr. 40 le k.

5° 800 k. café vert Haïti (très bon goût) de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo.

Elle mettra également à la vente :

10.000 k. sucre double raffiné en pains de 2, 3 et 5 kilos à 0,75 le kilo

5.000 k. sucre de Paris, 1er titre scié régulier, à 0,85 le kilo.

5.000 k. sucre de Marseille, 2e titre scié régulier, à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre cristallisé Guadeloupe, 1er jet tirant pour vendange à 0,70 les 100 kilos, et 0,75 au détail.

On y trouvera également :

50 k. raisins secs royaux d'Espagne à 2 fr. le k.

50 k. raisins secs sur choix d'Espagne à 1 fr. 60 le kilo.

50 k. prunes nationales, fleurs extra, 1 fr. 60 le kilo.

50 k. figues blanches (Smerie) 0,80 le kilo.

50 k. figues blanches du pays), à 0,60 le kilo.

25 k. dattes muscades 1er choix mûres de 1 fr. 80 à 2 fr. kilo.

Lait concentré en boîtes à 1 fr.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, exportateur, 7, route du Cap, Bastia.

D.O.M † D.O.M

BÉNÉDICTINE de l'Abbaye de Fécamp

La Meilleure des Liqueurs. Se défier des contrefaçons. Exquise Tonique Digestive. Se trouve partout.

D.O.M † D.O.M

Entrepôt régional à Marseille, 42, rue de la République, A. LEROUX, Agent Général.

Demandez et ottrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON - SAINT-POL-s.-MER

250.000 100.000 50.000 20.000

15 FEVRIER 1901

USAGE INTIME CAOUTCHOUC H. Chastan, 11, rue J.-J. Rousseau, Paris.

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS de MARÉCHAL

Chaux & Ciments, Plâtres

Ch. CLÉMENT

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé en le conservant par l'usage des PILULES DÉPURATIVES du docteur GOLVIN

Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Essoufflement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux, à fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ

M. Pyrau d'Asnières, rue de Paris, 55 — PARIS

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach Hachette pour 1901

CARTES DE VISITE IMPRIMÉES en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

VELOUTINE Poudre de Riz Dépilatoire CH. FAY

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA *et les ports du Nord*

Le vapeur anglais RULY chargera à Bastia vers le 30 Décembre Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES. prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à Arthur C, Southwell, Bastia.

THÉOPHILE ROEDERER & Cie REIMS

VINS DE CHAMPAGNE

REIMS

MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne bouront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

L'AMARO MATTEI EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements

Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina

de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

L'OR NOUVEAU

Après les chroniques des grands journaux parisiens: *Le Journal*, *l'Éclair*, *l'Echo de Paris*, *le Gaulois*, *le Soleil*, etc., la réputation de l'ORALINE, ce magnifique alliage de métaux, qui par sa ressemblance frappante avec l'or a été baptisé du nom *d'Or nouveau*, n'est plus à faire. La Direction en France de l'AUSTRALIAN GOLD WATCH Co, a écoulé en trois mois vingt mille six cents montres. Le monde *smart* a remplacé la montre en acier, en nickel et même la montre en or, par le chronomètre et la chaîne gourmette en *oraline*. L'*Oraline* est donc le métal à la mode, c'est le dernier progrès de la science, c'est le métal de l'avenir. Pour répondre aux milliers de demandes que nous recevons, nous publions le tarif de nos articles.

	Prix
Montoir *oraline* pour homme, 19 lignes, 40 rubis.	80 fr.
La même à savonnette, 3 forts boîtiers oraline.	25 fr.
La même pour dame 11 lignes 3/4 uni ou guilloché.	23 fr.
La même argent massif, 32 grammes, cuvettes et contours oraline.	30 fr.
La même pour dame 12 li., nez, argent, dessus, contours oraline.	28 fr.
Chaîne gourmette oraline massive, pour homme 3 grosseurs.	6 fr.
Sautoir oraline pour dame (long 1m. 40) à sujet vieil or.	8 fr.
Garniture de chemise pour hommes oraline 5 pièces.	10 fr.
Couverts massifs oraline 157 grammes, aussi riches qu'un service de table en or qui coûterait 7,336 fr. 1 étui de 12 couverts avec loi che (garantie 20 ans).	80 fr.
L'étui de 6 couverts avec louche.	45 fr.
L'étui de 12 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	23 fr.
L'étui de 6 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	13 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur les montres.	3 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur couverts (par pièce).	0,50

Expéditions franco à la réception du mandat-poste. Contre remboursement frais à la charge du destinataire.

Adresser toutes les commandes et fonds à M. A. E. ROUX, Directeur Continental de la Société, à Rouen (Seine-Inférieure).

Nous rappelons à notre clientèle que nous remboursons intégralement toutes marchandises qui ne seraient pas à son entière satisfaction, à la condition qu'elles nous soient retournées franco dans les 48 heures.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits. On ne fume pas ce bon cigare, On le hume, tellement il est fin.

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque son indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
ÉDITION B ; contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2e, 3e et 4e S.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 20 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, rue du 4-Septembre

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 francs par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

Voulez-vous de la bonne bière ? à la Brasserie Gasparini Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare, 50 litres essai: 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

EAU MINERALE NATURELLE FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE

D'OREZZA

SOURCE PIANE (Carte Blanche)

AUTORISÉE PAR L'ETAT

Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.

NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE

DIRECTION et ADMINISTRATION : 8, Place de la Madeleine, 8, PARIS

Agence générale pour la Corse : **Bastia, 9, Bd du Palais**

Dépôts en France et à l'Etranger chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs demandez-le aux Dames

DEMANDEZ ET OFFREZ L'AMARO MATTEI APÉRITIF SUPÉRIEUR

L'Exquis Cigare Mattei La meilleure à des conditions Tout bon fumeur doit fumer ce cigare Qui ne peut fumer,

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

25e ANNÉE — LUNDI 10 et MARDI 11 DÉCEMBRE 1900 — N° 293

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: Un an, 32 fr. 6 mois, 16 fr.
Autres pays, 32 » » 12 » | le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Damase.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Dernier quartier le 14. Nouvelle le 21
FÊTE DU DIMANCHE : Sainte Basile.

10 DÉCEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

~~~ Sous l'eau. La solution du problème de navigation sous marine est poursuivie avec plus d'activité que jamais. A Gênes, on a essayé un navire pionnier sous-marin, le *Pino*. Sans autre lien, dit Joinville, avec le monde extérieur, que deux fils, l'un téléphonique, l'autre destiné au transport de la force électrique qui l'actionne, il peut, à volonté, plonger, se maintenir entre deux eaux, se reposer même sur le fond de la mer, si la profondeur ne dépasse pas 150 mètres. Il est approvisionné d'air comprimé. Il est, enfin, muni de tentacules qui lui permettent de saisir et d'enlever des poids considérables, à des profondeurs où les équipes de scaphandriers étaient impuissantes. Le renflouement des navires coulés deviendra possible. En février prochain, l'ingénieur américain Holland se propose de conduire sous mer un navire de New-York à Lisbonne. Tout l'Océan Atlantique traversé ! Enfin, en France, nos arsenaux construisent ou vont construire huit sous-marins qui feront partie de la flotte de guerre. Attendons nous bientôt à des découvertes merveilleuses dans plaines et vallons sous marins.

~~~ Les Anglais se préparent. M. Saisny nous apprend qu'à Gibraltar, il faudra désormais aux sujets anglais du royaume ou des colonies, un permis de résidence pour s'établir ou séjourner même temporairement, permis que le gouverneur de la place pourra accorder, refuser ou révoquer sans appel. Quant aux étrangers, ils ne pourront séjourner dans la place qu'avec une autorisation du gouvernement local. En outre, une clause du nouveau règlement défend aux capitaines de navires marchands, anglais ou étrangers, de débarquer ou laisser débarquer même des sujets britanniques non munis à l'avance d'un permis de séjour réglementaire, sous peine de fortes amendes. Tout cela sent terriblement la poudre.

~~~ Une distribution de prix. Le *Journal* a organisé une exposition internationale féline. Quelque bizarre que fût l'idée, elle n'en a pas moins eu grand succès ; les minets de toutes sortes ont afflué, et des prix viennent d'être distribués. Parmi les exposants, les dames étaient en très grand nombre. L'ombre de la mère Michel a dû tressaillir d'aise !

~~~ A la cour de Chine. On télégraphie de Washington : Li-Hung-Chang a reçu une dépêche de la Cour annonçant que la mort de Yo-Hsien a été décidée, sont par la députation, soit autrement. Dans l'entourage de Li Hung-Chang, on croit généralement que l'empereur enverra à Yo-Hsien un cordon de soie, ce qui est la façon habituelle d'ordonner à quelqu'un de se pendre. On pense que Yo-Hsien se contentera de mettre le cordon dans sa poche.

~~~ Un emblème démodé. La plupart des Français croient que le coq est l'oiseau national des Gaulois ; c'est une erreur. Un savant professeur de droit administratif, qui s'occupe, à ses heures, de numismatique, M. Ducrocq, vient de la démontrer. La légende du coq gaulois repose sur un calembour, le même mot latin *gallus* servant à désigner le coq et le Gaulois. Mais jamais les Gaulois n'ont pris le coq pour emblème. D'abord ils n'avaient pas et ne pouvaient pas avoir d'emblème unique. Leur organisation politique s'y opposait. Puis, si l'on examine leurs monnaies, on constate qu'elles représentent des animaux de tout genre, et très rarement un coq. La statistique confirme cette vue empruntée à la numismatique gauloise. Que signifie donc le coq qui termine la flèche des clochers dans les campagnes de France ? Si l'on réfléchit qu'il ne trouve ailleurs qu'en France, on se rendra compte que c'est le coq de Saint-Pierre. Du reste, il n'est pas rare de rencontrer, à la même place, la lance ou tel autre instrument de la Passion.

~~~ Voici qui va faire rêver tous les apprentis littérateurs. On connaît M Henri Sienkiewicz, l'auteur du fameux livre : *Quo vadis ?* On célèbrera à Varsovie, le 22 décembre, son jubilé littéraire. Un service d'actions de grâces sera célébré d'abord par un nombreux clergé à l'église catholique-romaine de la Sainte Croix, d'où le jubilaire se rendra à l'Hôtel de Ville. Dans la grande salle aura lieu la remise solennelle à M. Sienkiewicz d'un acte de donation de la propriété d'Oblegorsk, qui lui est offerte par souscription de ses compatriotes admirateurs. Cet acte est écrit sur parchemin, d'après le modèle des anciennes patentes, et accompagné de plusieurs volumes richement reliés, contenant les signatures des nombreux donateurs. Un spectacle gala aura lieu le soir au Grand Théâtre ; on donnera la comédie les *Fiançailles de Pan Zaglobi*, dont l'auteur est M. Sienkiewicz lui-même. On attend l'arrivée à Varsovie d'un certain nombre de députations du monde littéraire étranger. Un des magnats polonais, M. le comte Adam Krassinski, a fait don à M. Sienkiewicz, pour créer sa future résidence d'Oblegorsk, d'un grand tableau de M. Sémiradsky, représentant : *la Danse au milieu des Epées*.

~~~ Le président Kruger, émule de Salomon et de Saint-Louis. L'anecdote est racontée par M. Adolphe Brisson. Un jour, deux voisins, deux parents, choisissent l'oncle Paul comme arbitre. Il s'agit de partager entr'eux un bien dont ils ont la propriété indivise. Ils ne s'entendent pas sur la portion du domaine que chacun d'eux prétend posséder. Le président Kruger, assis sous l'auvent de sa maisonnette, et lançant vers le ciel des nuages de fumée, écoute silencieusement leurs griefs. Ils s'excitent, échangent d'aigres propos ; la dispute s'envenime. L'oncle Paul l'interrompt soudain ; il dit à l'un des plaideurs : — Tu partageras, à ton idée, le bien en deux parts. — Il dit à l'autre plaideur : — Tu prendras des deux parts celle qui te conviendra le mieux. — Jugement assez équitable que spirituel. En effet, le premier plaideur, ne sachant quel morceau choisirait son adversaire, avait tout intérêt à faire des parts rigoureusement égales.

TIPELET.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 décembre, à 3 heures

1. L'Indépendant,	Weigo.
2. Zampa (ouvert.)	Hérold.
3. Chants du Pays,	Lenix.
4. L'Africaine,	Meyerbeer.
5. La Rossignol (polo de flûte).	Philibert.

Le Chef de Musique, BOULARD.

Le Gelderland

Là-bas, dans le Sud-Afrique, les braves Darghers, assemblés comme pour une cérémonie biblique, voulurent assister au départ de leur vénéré Président décidé à quitter la terre des deux vaillantes Républiques, non par manque de patriotisme, mais pour remplir, envers son pays, un grand et impérieux devoir.

C'était par un beau jour d'octobre, rempli des flottantes vapeurs qui embaument si fortement, dans ces contrées, les effluves pénétrants du renouveau. Les sites, dévastés par l'incendie, la mitraille et les autres fléaux dont la guerre entraîne toujours après elle le douloureux cortège, apparaissaient, au loin, sous un ciel bleuté, traversé de touches jaune de gerbe que le soleil plaquait, par endroits, de zébrures diaphanes. La lumière, si intense dans les régions australes, éclairait les plaines désolées, monotones et en rendait plus saisissants encore les profonds ravages causés par l'occupation étrangère.

Pourtant, on aurait dit que cette nature, autrefois si belle, si verdoyante, s'efforçait de sourire malgré dans sa mélancolie comme pour donner au vieux Darghers un affectueux adieu.

Lui, pareil aux héros de l'antiquité, s'écriait. Il allait faire, de vive voix, dans la vieille Europe, un suprême appel au monde civilisé, et voir si, parmi les grandes puissances, il en est qui osent prendre la haute initiative de parler un fier langage à la redoutable Albion.

Il dut éprouver un indicible serrement de cœur à mesure qu'il voyait décroître, à vue d'œil, la silhouette aimée des austères montagnes dominant le pays natal, de ces prairies de vie si rieux jadis, de ces fermes portant, à l'heure présente, la souillure du sac ou l'empreinte de la désolation.

Comme ce grand chevalier du moyen-âge qui venait de quitter le féodal manoir pour entreprendre une lointaine expédition, il s'est, sans doute, retourné bien souvent, non pour être un regard d'envie vers le château familial, mais pour contempler, une dernière fois, ces plaines, ces cours d'eau, ces forêts, ces rochers où chaque pré, chaque onde, chaque arbre et chaque pierre frémissent encore du nom vibrant de la patrie.

En dépit de tous les obstacles qui peuvent se produire sur un si long trajet, fidèle jusqu'au bout à cette persévérance admirable qui ne se démentit jamais un seul instant, le président Kruger s'éloigne de la terre transvaalienne, vieux, souffrant, la vue fatiguée ; mais il puise une dernière énergie dans sa volonté indomptable de héros.

Après avoir failli être lâchement arrêté dans la colonie portugaise, il s'embarque à Lourenço-Marquez, sur le « Gelderland » que la jeune et blonde reine de Hollande mit si gracieusement à la disposition du grand patriote.

Le beau croiseur coupe l'eau avec une étonnante rapidité, et, traçant à sa surface un sillon largement creusé, il se lance, à toute vitesse, sur l'immense Océan Indien. On croirait qu'il désire épargner un plus tôt la vue de la terre d'Afrique à l'hôte illustre réfugié à bord.

Tout autre, à la place du Président, aurait, en effet, en un pareil moment, été tenté de s'écrier, le cœur en proie à un dissolvant chagrin : « Adieu, beaux rivages, je ne vous reverrai peut être plus jamais ! »

Mais là-bas dans l'âme l'invincible pressentiment de retourner dans ces mêmes eaux d'où l'on voit surgir des milliers de côtes ensemencées et d'aborder encore sur ces riantes côtes aux baies si profondes entre les saillants promontoires.

Les premiers jours, la traversée fut belle. Tout à coup, les rayons solaires tombant à pic sur la mer annoncent que le « Gelderland » se trouve dans les parages équatoriaux et qu'il a franchi depuis longtemps les limites du second hémisphère.

Puis, le grand croiseur glisse sur la mer Rouge dont les innombrables rubis montent tous à fois, comme par magie, à la surface des eaux où ils s'allument sous les feux ponceau des vives clartés orientales.

Puis il pénètre lentement dans le canal de Suez. Arrivé là, le Président a certainement reporté son esprit vers la France dont la vaste main a laissé d'ineffaçables traces dans toutes les parties de monde, toutes les fois qu'il s'est agi de donner une puissante impulsion à l'essor universel de la civilisation.

A l'issue du Canal, du côté de la grande mer intérieure, l'œil s'égare sur ces nombreuses îles qui accourent de tous côtés, semblables à des pierreries semées çà et là

76e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXII

LES PRÉSENTS D'ARTAGNAN

.....Lorsque vous serez arrivé à l'âge où toutes les illusions prennent leur vol à la fois, à mon âge, par exemple, vous reconnaîtrez le vide et l'inanité de celles qui vous séduisent en ce moment, et vous regretterez d'avoir perdu le bien poursuite les plus belles années de votre vie ; mais alors il sera trop tard, car la jeunesse est un capital qui ne fois dépensé, ne se renouvelle plus En un mot, aveuglé par des chimères dont je ne prétends contester ni la séduction, ni le désintéressement, ni la poésie, vous êtes tombé dans un puits sans issue, et où, à chaque instant, vous pouvez vous noyer : c'est de ce puits que je voudrais vous tirer, et je vous en tirerai en effet pour peu que vous vouliez saisir la main que je vous offre.

— Monsieur, répondit Froideveaux, dont la figure pendant cette tirade s'était graduellement composée un point de paraître à la fin impassible, ceci sans doute n'est qu'un exorde, du genre de ceux qu'en rhétorique on nomme insinuants ; veuillez, je vous prie, aborder la question essentielle et me dire quelles seront les suites de ma sortie du puits de l'opposition, à supposer que je sois assez avisé pour accepter la main secourable que vous daignez me tendre en ce moment.

Sans remarquer, ou du moins sans relever l'ironie contenue dans ces paroles, M. de Boisjoly continua son attaque.

— J'ai entendu dire monsieur, que vous aviez beaucoup d'esprit, et je vois qu'on ne m'a pas trompé. Vous allez droit au fait ; du reste c'est aussi mon habitude, car, ainsi que je viens de vous le dire je suis un homme sans détour. Voici donc de quoi il s'agit : en ce moment, il y a trois places vacantes dans le ressort ; une place de juge à Laugres, une de substitut à Charolles, et enfin une troisième de juge d'instruction à Semur. Si nous nous entendons comme je l'espère, je me chargerais volontiers de vos intérêts. Pourquoi n'obtiendriez-vous pas celle de ces trois positions qui vous conviendrait le mieux ? Par exemple, que diriez vous de la place de substitut à Charolles ? C'est à deux pas d'ici, et votre talent pour la plaidoirie semble marquer naturellement votre place dans la carrière du ministère public.

— Voilà donc ce que vous m'offrez, dit Froideveaux en s'inclinant, sans que son visage trahit l'émotion qu'il éprouvait peut être ; maintenant voudriez-vous avoir la bonté de me dire ce que vous me demandez en retour ; car, sans doute, ceci n'est pas un présent, mais bien un échange ?

— Je vous demande la chose la plus simple et la plus loyale.

— Mais enfin, cette chose....

— La voici, et selon toute apparence vous l'avez devinée. M. Boisselat, dont vous vous êtes déclaré le champion, n'a aucune chance de réussir ; à cet égard, il est impossible que vous vous fassiez la moindre illusion. Le seul résultat de sa candidature sera d'empêcher M. Grandperrin ou M. de Châteaugiron, les deux seuls compétiteurs sérieux, de passer au premier tour ; il y aura donc un scrutin de ballottage, cela est inévitable. Vous voyez comme ceci vous met à l'aise. Tenez vos engagements envers M. Boisselat, votez pour lui au premier scrutin mais au second, abandonnez un candidat impossible et reportez vos voix sur M. Grandperrin ; voilà tout ce qu'on vous demande.

— Vous ne me demandez que cela ! dit le jeune avocat avec un sourire sardonique ; en vérité, c'est être bien modéré.

— La route que je veux chercher à vous ouvrir, reprit sans se déconcerter M. de Boisjoly, n'est-elle pas d'ailleurs celle que doivent vous indiquer déjà vos propres sympathies ? Ne pouvant faire triompher votre candidat, ne serait-vous pas forcé de vous rejeter sur celui des deux autres dont les opinions vous paraîtront en rapprochar davantage des vôtres ? Cela posé, comment pourriez-vous hésiter entre le marquis de Châteaugiron, le représentant des idées, des privilèges, des injustices d'autrefois, et M. Grandperrin, bourgeois comme vous, le fils de ses œuvres en un mot, comme vous serez vous même le fils des vôtres ?

Georges Froideveaux se leva.

— Monsieur, dit-il en s'arrêtant sur le tentateur un regard ferme et imposant, si vous vous étiez contenté de demander ma voix pour votre candidat, je n'aurais vu dans ce fait qu'une démarche maladroite et déplacée ; mais vous m'offrez un prix pour mon suffrage ! Ceci c'est plus qu'une maladresse et plus qu'une inconvenance ; ceci, monsieur, c'est une insulte.

— Croyez, monsieur, que n'ai eu en aucune façon l'intention de vous offenser, s'empressa de dire M. de Boisjoly en se levant à son tour d'un air un peu décontenancé.

— C'est possible, reprit Froideveaux dédaigneusement ; peut être même avez-vous cru me rendre service à votre manière.

— C'était assurément mon désir, et si vous me permettiez de m'expliquer.

— Assez, monsieur. Vous m'avez vu pauvre et en conséquence vous m'avez cru vénal ; vous vous êtes trompé : je pourrais peut être me donner, mais je ne me vends pas.

Froideveaux se dirigea vers la porte et l'ouvrit.

— Mais je vais donc placé dans l'opinion des autres plus bas encore que dans la mienne ? se dit alors Froideveaux en refermant la porte avec colère. Jusqu'à présent du moins on avait respecté ma pauvreté. Je ne sais ce qui m'a retenu que je ne jetasse ce monsieur par la fenêtre ; il est bien heureux de s'être trouvé si frêle et si chétif, car si j'avais eu en face de moi un individu capable de se défendre, je m'en serais bien certainement passé la fantaisie. Il n'y a qu'un coup de tête de cette espèce, il n'y a qu'une secousse violente qui puisse me tirer du marasme où je suis tombé depuis cette ridicule aventure.

(*A suivre*)
~~~

là, sur les eaux colorées de teintes velours vert.

Encore quelques jours et la traversée touche à sa fin. Comme elle fut douce jusqu'à l'instant où le « Gelderland » s'engagea dans le golfe de Gênes! Alors le tableau changeant subitement, une véritable tempête assaillit le bâtiment à la rebaisante carène.

Dans ces vagues déferlant avec furie sous la poussée de l'aquilon pour venir se briser avec un fracas morne sur la coque du « Gelderland, » le vieux Kruger voit l'image de la lutte inégale que soutiennent là-bas, au Sud-Afrique, au nom de l'indépendance et de la liberté, une poignée de braves contre deux cent mille Anglais.

Malgré ses puissantes machines, le « Gelderland » se trouve, pendant quelque temps, immobilisé; mais il lutte contre la violence des lames mugissantes, il lutte encore, il lutte toujours usqu'au moment où, ayant mis le cap sur Marseille, il s'avance fièrement dans le golfe du Lion.

Dans cette victoire du navire sur les éléments courroucés, le vieux Boer entrevoit un rassurant augure et il se dit que, peut être, les deux peuples frères de l'Orange et le Transvaal ne combattront pas en vain contre un impitoyable ennemi.

Bientôt le « Gelderland » gagne le port de Marseille où la vieille cité phocéenne, sortie de la réserve dont elle est coutumière, lui fit l'extraordinaire accueil que l'on sait. De cinq cent mille poitrines retentirent, dans les airs, les cris de : « Vive le Président, » et Marseille, ce jour là, put être glorieusement considérée comme l'incarnation d'une même pensée, d'un même sentiment, d'une volonté unique, celle de la France entière, dans toute sa force, dans toute sa noblesse, dans toute sa grandeur.

Valeureux Burgher! Il fit entendre au peuple français avec une simplicité touchante, mais d'une vibrante voix, que les Républiques sud-africaines ne se rendront pas à l'Angleterre jusqu'à l'instant suprême où il y aura encore des hommes, des femmes ou des enfants pour agiter, de leurs mains défaillantes, le drapeau national!

Digne Burgher! Il ne put retenir ses larmes à la vue de cette foule immense l'acclamant de toutes parts, de cette population en délire débitant son cœur dans une inimaginable explosion d'ardente sympathie, d'indraduisible enthousiasme!

Noble Burgher! Après cette marque insigne d'estime et de respect, vous serez maintenant reçu en chef d'Etat à Paris comme à Saint-Pétersbourg; mais, de cette éclatante manifestation de l'Europe, vous n'oublierez pas que Marseille, la première, en prit la vaste initiative, en prépara l'éclosion, en donna le signal.

Grand Burgher! Nous avons la ferme conviction que l'aurore du XX^e^ siècle ne verra pas une tache à son clair horizon: celle des Républiques sud-africaines succombant sous le poignard britannique!

Héroïque Burgher! Vous retournerez là-bas, au Transvaal, sur ce superbe « Gelderland » dont le nom déjà immortalisé par la belle reine néerlandaise, sera de nouveau écrit en lettres de feu dans les annales contemporaines, ayant ainsi mérité de passer deux fois à la postérité!

ESPÉRANCE.

Nécrologie

Dans l'après midi ont eu lieu les obsèques de Mme Caroline Casabianca née Degiovanni, veuve du regretté colonel de mobiles corses, décédée à l'âge de soixante-treize ans, après une maladie longue et douloureuse.

Depuis la mort de sa fille unique elle vivait presque complètement retirée, abîmée dans son désespoir.

L'absoute a été donnée en l'église paroissiale Saint-Jean, au milieu d'un nombreux concours. Le deuil était conduit par son frère, M. le capitaine Degiovanni, et par son gendre ,M. Leca de Casabianca.

Après la cérémonie religieuse, le cercueil a été déposé en l'oratoire Saint-Roch; il sera transféré aujourd'hui à la Casabianca, où l'inhumation sera faite dans le tombeau familial.

Nous présentons à MM. Degiovanni et de Casabianca toutes nos condoléances.

Bulletin financier

Paris, le 5 décembre 1900

Le marché est meilleur aujourd'hui et le comptant se traite assez. Nos Rentes sont en léger progrès. Le 3 0/0 a 101,35, le 3 1/2 a 100.60. L'Extérieure fait à 99,40.

Les Sociétés de Crédit sont calmes. Le Crédit Lyonnais se traite à 1 075, le Comptoir National d'Escompte à 570; la Société Générale et le Crédit Foncier restent stationnaires à 611 et 662.

Les valeurs industrielles, la Compagnie pour l'Eclairage des Villes est bien tenue à 550; la Electricité Say se négocie à 1,410, ex-coupon de 32 50; les actions de la Cie Parisienne ont des demandes à 429 frs. On traite à 478 les Obligations à 6 0/0 des Messageries Françaises de Madagascar: les titres très bien gagnés, donnent un revenu de 25 frs net.

Les répartitions trimestrielles du Crédit Foncier ont lieu prochainement et donnent environ des sommes de Janvier, Avril, Juillet, et Octobre, au Palais du Commerce à Lyon. Le Secrétaire Gérant Politique des Annales ou, sur le marché en banque le Syndicat de Londres vaut 4.15.

Chemins Français calmes.

Le Gouvernement militaire
de la Corse

A MM. de Casabianca, Farinole et Hibrard, sénateurs de la Corse, Paris.

Monsieur le Sénateur,

Je suis convaincu que beaucoup de personnes critiqueront ma démarche; je la tente cependant, car je la crois utile à mon pays.

On pense généralement qu'étant les sénateurs du département, vous ne saurier, à ce titre, prendre parti entre Ajaccio et Bastia, dans la question du transfert du gouvernement militaire.

Ramenant l'affaire au point de vue purement électoral, on ajoute que vous ne pouvez, pour conserver les sympathies qui vous entourent dans le deçà des monts, vous exposer à vous aliéner celles que vous avez encore dans le delà.

Je pense que c'est mal vous connaître, et par conséquent mal vous juger, que de vous croire capables d'obéir à de pareils sentiments, et que l'élévation même de votre mandat vous met à l'abri de tout soupçon de calculs personnels.

Vous vous devez à toutes les causes justes, et c'est à la défense d'une cause juste que je crois vous convier.

On prépare contre Bastia un acte de spoliation que ni le passé ni le présent militaires de notre île ne semblent justifier et qui constituerait une insulte à notre amour-propre et une atteinte grave à nos intérêts.

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour entrer dans le cœur même de la question, mais je puis affirmer que les raisons invoquées actuellement en faveur des intérêts supérieurs de la défense de l'île, ont été successivement combattues par des opinions autorisées, et qu'à aucune époque elles n'ont été reconnues comme indiscutables.

Pourquoi donc le seraient-elles aujourd'hui, s'il est vrai, comme on le prétend, que notre département ne puisse être mis en sérieux état de défense?

Pourquoi, dès lors, déplacer de la ville la plus importante de l'île, où il a son siège depuis plus d'un siècle, le commandant militaire qui a en main la direction de la défense?

L'opinion publique s'est vite alarmée d'une décision qu'elle envisage déjà comme un fait prêt à s'accomplir.

Elle lui attribue, à tort sans doute des origines qui, pour ne pas être encore sur toutes les lèvres, sont cependant dans la pensée du plus grand nombre.

Il est bon, il est moral, que ces soupçons disparaissent, il est bon surtout que Bastia ne soit pas sacrifié sans défense.

De toutes parts, dans la ville et dans l'arrondissement, se sont élevées les protestations des corps élus; il vous sera facile d'y puiser les renseignements que vous croirez utiles à notre cause, et de les faire valoir en haut lieu.

Veuillez également, Monsieur le Sénateur, mettre en relief, en point précis de notre histoire insulaire:

Au mois de septembre 1860, répondant au discours de M. Braccini, maire d'Ajaccio qui réclamait le transfert dans cette ville, de la Cour d'appel et de la Division militaire, l'Empereur Napoléon III disait: « Je suis venu en Corse pour tout améliorer et ne rien changer. »

Ce que l'Empire n'a pas consenti à faire, en faveur du berceau des Napoléon, le considérant comme un acte de haute injustice, le gouvernement de la République, après le voyage de ses deux ministres, n'hésitera-t-il pas à le consommer?

Nous nous refusons à le croire.

Et si, comme maire de Bastia je vous demande d'intervenir de tout votre crédit, c'est non pas, je le déclare, pour aller à l'encontre d'intérêts qui peuvent être autrement sauvegardés, mais bien pour empêcher qu'Ajaccio ne s'élève sur les ruines de Bastia.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'hommage de mon respectueux dévouement.

A. GAUDIN,
Maire de Bastia,
Membre du Conseil général de la Corse.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 10 décembre 1900

Assassinat

Maraninchi Dominique de Calenzana, se serait rendu coupable d'un homicide volontaire, dans les circonstances ainsi relatées par l'acte d'accusation:

Acte d'accusation

Le 22 avril 1900 une altercation s'était élevée entre Maraninchi Dominique et Ruberti Antoine. Maraninchi reprochait à Ruberti qui s'en défendait de maltraiter sa sœur qui est en même temps la belle-sœur de Ruberti. « N'oublie pas, lui dit-il, que je suis de la famille des Ferracani. » Et comme Ruberti lui avait répondu qu'il ne le craignait pas et qu'il se tenait à sa disposition, Maraninchi se contenta de dire: « Ce sera pour une autre fois. » Maraninchi n'allait pas tarder à mettre à exécution ses menaces. Sept jours après, le 29 avril, vers onze heures du soir, à Calenzana, au coin de la ruelle Andreani, Ruberti Antoine était frappé mortellement, selon toutes probabilités, d'après le rapport du médecin expert, par un violent coup de poing américain à pointes.

Ruberti conserva l'usage de la parole pendant une heure environ, mais il ne voulut pas révéler le nom de son agresseur. Il tomba bientôt dans un état comateux et 48 heures après il mourait des suites de sa blessure. Il portait: 1° à la face, région orbitaire gauche, une petite plaie triangulaire de trois millimètres de longueur, au niveau de la partie interne de l'arcade sourcilière; 2° une tuméfaction de la paupière supérieure; 3° une excoriation de la pommette du même côté; 4° à la partie supérieure de l'occiput une légère contusion.

Dès la première heure le nom seul de Maraninchi Dominique fut prononcé. Plusieurs témoins de la scène avaient reconnu sa voix. L'information a établi qu'il y avait eu préméditation et guet à pens. Maraninchi n'ignorait pas que pour rentrer chez lui Ruberti Antoine devait traverser la ruelle Andreani. En effet, dès que Ruberti s'y engagea, le témoin Acquaviva Jean vit deux individus qui en descendaient. Aussitôt qu'ils arrivèrent devant Ruberti: « Allons, n'est-il pas l'heure d'aller se coucher, leur dit celui-ci? » « Nous n'avons pas d'ordre à recevoir de toi, dit l'un d'eux qui n'était autre que Maraninchi Dominique. » Au même instant Ruberti tomba frappé mortellement d'un seul coup. Quatre témoins se trouvaient à trois mètres environ de la scène. L'un d'eux, le témoin Acquaviva Jean, a avoué devant les deux témoins Saravelli Pierre et Barthélemy, avoir reconnu la voix de Maraninchi Dominique. Les trois autres témoins de la scène, les nommés Giudicelli Pierre, Guerrini Toussaint et Saravelli Barthélemy, font la même déclaration.

Maraninchi invoque un alibi. Il prétend s'être couché entre 10 heures et 10 heures et demie. Or il est prouvé qu'un quart d'heure à peine avant le crime, il se promenait sur les lieux mêmes du crime. En outre Guglielmacci Pierre-Paul et Grisoni Ignace qui, vers minuit, allèrent le chercher pour se rendre avec lui à sa bergerie, virent encore chez lui de la lumière, et, comme il vint les rejoindre immédiatement après qu'ils l'eurent appelé, ils en conclurent qu'il n'était pas encore couché.

Le fauteuil du ministère public est occupé par M. l'avocat général Angeli.

Mes Decori et Sébastien de Caraffa sont assis au banc de la défense.

L'Interrogatoire

L'accusé subit un long interrogatoire. Il prétend que, dans la soirée du 29 avril, vers huit heures, il a regagné son domicile, d'où il n'est sorti que vers minuit, pour se rendre à sa bergerie, en compagnie des nommés Guglielmacci Pierre Paul et Grisoni Ignace.

Il n'a pas frappé Ruberti, avec lequel il entretenait des relations cordiales.

Il n'est pas exact que, huit jours avant le crime, une discussion se soit élevée entre l'accusé et la victime, et si, aujourd'hui, plusieurs témoins viennent le désigner à la justice comme l'auteur de la mort de Ruberti, ces témoins sont, pour la plupart, des ennemis de sa famille, et sont, par suite, intéressés à le perdre.

Audition des témoins

Dix-huit témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général; un seul fait défaut. Il produit un certificat médical qui l'empêche de répondre à l'appel de la justice.

De l'ensemble des témoignages, il semble résulter que l'accusé Maraninchi aurait été vu sur les lieux du crime; certains témoins prétendent même avoir entendu sa voix.

Personne n'affirme cependant avoir vu l'accusé porter le coup qui a entraîné la mort d'Antoine Ruberti.

La sœur et le beau-frère de la victime viennent fournir de longs détails sur une scène de violences qui se serait produite, huit jours avant le crime, entre l'accusé et la victime.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, soutient l'accusation. L'honorable organe du ministère public trouve le mobile du crime reproché à Maraninchi dans la scène de violences du 22 avril. A partir de ce jour, l'accusé conçut un violent ressentiment contre Ruberti.

L'occasion de mettre à exécution son projet se présenta naturellement dans la soirée du 29 avril.

Vers dix heures la présence de l'accusé sur les lieux du crime est constatée par plusieurs témoins, à ce moment on le voit disparaître.

Il va guetter au passage sa victime et au moment où celle-ci entre dans la ruelle qui doit la conduire à son domicile, il lui porte un coup de poing violent. Ce coup a été porté à l'aide d'un coup de poing américain, garni de pointes, produisant des ravages considérables, ainsi que l'a constaté M. le docteur Cruciani.

L'alibi invoqué par l'accusé est détruit par tous les éléments de la procédure et des débats qui viennent, au contraire, établir, d'une façon très claire, la culpabilité de Maraninchi Dominique.

Dans ces conditions, le jury saura faire son devoir en répondant affirmativement à toutes les questions, et en se bornant à faire bénéficier l'accusé des circonstances atténuantes.

Plaidoiries

Me de Caraffa présente la défense de Maraninchi.

L'honorable défenseur relève, au début de sa brillante plaidoirie, les excellents antécédents de son client qui est un excellent soldat, un bon citoyen, à l'abri de tout reproche et qui est arrivé, à l'âge de trente-deux ans, sans avoir subi la moindre condamnation.

Abordant ensuite l'examen des faits du procès, Me de Caraffa discute les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens qui ne sauraient être retenues par le jury. Ce n'est pas, en effet, avec les antécédents irréprochables de Maraninchi, que l'on devient, du jour au lendemain, un lâche et odieux assassin. Ce n'est pas dans une rue de village, alors que beaucoup de monde circule, que l'on va commettre un crime longuement prémédité, et d'autre part, est-ce bien avec un coup de poing américain que l'on va se poster pour attenter aux jours d'un ennemi?

Mais la procédure et les débats ont établi qu'il était matériellement impossible de reconnaître une voix quelconque, et, qu'au surplus, Maraninchi ne se trouvait plus sur les lieux, au moment où Roberti était mortellement blessé.

Les preuves de la culpabilité de Maraninchi n'ont pas été fournies par l'accusation. Son acquittement s'impose.

Me Decori déclare n'avoir rien à ajouter à la plaidoirie de son confrère. Il s'associe pleinement aux conclusions principales prises par ce dernier, et tendant à l'acquittement par et simple de Maraninchi.

Mais pour dégager sa responsabilité, il lit des conclusions par lesquelles il prie la Cour de vouloir bien poser au jury, comme résultant des débats, une question subsidiaire de coups et blessures, ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Me de Caraffa déclare adhérer aux conclusions subsidiaires de son confrère.

La Cour rend un arrêt, aux termes duquel la question subsidiaire ne sera pas posée au jury.

Les défenseurs demandent alors la position de la question de provocation.

Le Verdict

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Maraninchi Dominique est condamné à la peine de cinq années de prison et dix années d'interdiction de séjour.

Par suite des nouveaux congés accordés, la liste du jury se trouve composée comme suit.

Il est à remarque que la liste des jurés complémentaires est totalement épuisée, qu'il a fallu recourir à la liste générale, et que la session durera encore une quinzaine de jours.

JURÉS TITULAIRES

Ajaccio Nicolas, négociant, Bastia.
Nicolai Nicolas, maire, Tox.
Pietri Salomon, cap. ret., Giocatojo.
Peretti F., brig. de gend. ret., Zicavo.
Mattei Antoine-Mathieu, nég., Bastia.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Campocasso Ignace-Louis, rentier,
Lera Ed.-Chr., com., tous de Bastia.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Spezzino François, colonel en retraite.
Chersia Jules-Pierre.
Villa Paul.
Ollagnier Matthieu.
Leonelli, capitaine.
de Jachereau de Saint Denys Amédée.
Colonna Léon-Charles.
Casalta François.
de Sede de Lieoux.
Lota Ernest.
Pantalucci Alexandre.
Blanchard Victor.
Confortini Jean-Baptiste.
Maltei Dominique.
Martelli François.
Commandant Costa.
Bartoli François.
Sisco Jean Baptiste.
Galli Dominique.
Delpino Clément.
Nicolai Paul Pompée.
Ceccaldi Antoine-Martin.

LISTE GÉNÉRALE

Lazarotti Jean-Augustin.

Audience d'aujourd'hui:

Raffanelli Eugène, Astolfi Marc-Antoine, Gozzi Jean, Arrighi Antoine, tous sans profession et sans domicile fixe, voie qualifiés et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes Casalta, Decori et Nivaggioli.

Nouveaux cas
d'empoisonnement

Toute la famille Gregori, composée de cinq personnes, dont le chef est un des employés de la maison Orenga, a été empoisonnée. Elle habite l'avenue Carnot, et les symptômes de l'intoxication se sont produits après que l'on avait mangé de la morue.

Hâtons-nous de dire qu'une seule de ces cinq personnes est gravement malade, sans que son état inspire la moindre inquiétude. Elle a souffert pendant trois jours, puis s'est trouvée mieux, mais elle a dû reprendre le lit et recommencer le traitement. Les quatre autres en ont été quitte pour des vomissements, des maux d'estomac, etc.

Ce qui a fait que les conséquences de cet empoisonnement ne sont pas graves, c'est que la morue a été mangée en friture.

M. le Juge d'instruction a dû reprendre l'instruction qu'il avait ouvert pour l'empoisonnement de la famille Rosati. Plusieurs témoins ont été entendus.

M. le docteur Ramaroni a été chargé de présenter un rapport.

Il importe que l'on sache à quoi s'en tenir, afin que la population soit rassurée sur la qualité de la marchandise livrée à la consommation.

Elections Consulaires

Sont présentés pour le renouvellement du tribunal de commerce de Bastia:

Comme juges titulaires, MM. Jacques Viale et Joseph Casanova, juges suppléants sortants;

Comme juges suppléants, MM. Jacques Gregorj et François Ghigiermini.

Médaille Militaire

La médaille militaire a été conférée au soldat Santocci Antoine, 1 an de service, 1 campagne; a reçu le 26 octobre 1900, des blessures graves à la poitrine, au village de Sietchouan, défendu par les Boxers.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 8 Décembre 1900. — 7 heures du matin, + 43.2 midi, + 14.6, heures du soir, + 12. Maximum, + 15 minimum, + 10.5

Barométre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi, 764 mm. 6 heures du soir, 766 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.
4 h. du soir, calme.

Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux: matin, + 0.42, soir, + 0.30
Pleine mer, à 9 heures du matin 60 mm.

Ecole de Saint-Cyr

Les élèves de l'école spéciale militaire dont les noms suivent ont obtenu la bourse avec trousseau:

Benedetti Bernard.
Britsch Paul Emile.
Franchi Jean-Auguste-Etienne.
Gennardi Hugues François.
Paoli Jean-Louis-Fernand.
Prosperi Henry-Alex. Raymond.
Seta Dominique Constans.
Tamburini Jules-Antoine-Clément.
Valentini Louis-Joseph-Sébastien.
Vitali Louis-Edouard Lucien.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de l'une de nos plus charmantes Bastiaises, Mlle Anna Biolacci, fille de M. le capitaine Biolacci, avec M. Jacques Olivari, un de nos meilleurs sportman.

Nous présentons aux fiancés et à leurs familles nos très sincères félicitations.

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Léonitol au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Préfà, Bastia, prix: 1 fr. 50.

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.
Clinique du docteur Alexandroff Cours Grandval; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

BOURSE DE PARIS

	9 Déc.	10 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.60	101.70
— 3 p. 0/0 amort.	100.50	100.50
— 3 1/2 0/0.	102 50	102.85

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL POUR LE JOURNAL

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales du concours d'admission, en 1901, pour l'Ecole militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

Blanc, sergent-major au 103e;
Diezoxide, sergent, id.
Mariani, sergent-major au 74e.
Rossi, sergent-major au 2e.
Bozzi, sergent-major au 70e.
Peraldi, sergent-major au 12e bat. de chasseurs.
Acquaviva, sergent au 111e.
Moreglia, sergent au 15e.
Gabrielli, sergent-major au 3e tirailleurs.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Les électeurs de la 2e circonscription d'Orléans sont convoqués, pour le 13 janvier, afin d'élire un député, en remplacement de M. Viger, élu sénateur.

A L'ÉLYSÉE
Le ministre de Montenegro

Le ministre des affaires étrangères de Montenegro, s'est rendu aujourd'hui à l'Elysée, où il a été reçu avec les honneurs qui lui étaient dûs, et a remis au président de la République au nom de S. A. le prince de Montenegro, le grand cordon de l'Ordre de Danilo.

S. Exc. M. Voukovitch a été reconduit à l'hôtel de l'ambassade avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

L'Invasion de l'Angleterre
par la France

de New-York:

M. Hollan, le célèbre inventeur d'un sous-marins qui porte son nom, a déclaré que l'invasion de l'Angleterre par les Français était une opération bien facile.

La flotte sous-marine française pourrait entrer dans tous les ports de l'Angleterre et faire sauter la moitié de la flotte britannique.

L'homme coupé en morceaux

L'identité du cadavre n'a pas encore été reconnue. Les deux femmes arrêtées ont été relaxées.

Des agents de la sûreté ont été envoyés dans les environs de Paris et en province pour suivre la piste de quelques voleurs des abattoirs de La Villette qui auraient disparu le lendemain du crime.

Hier, plus de 20 000 personnes ont défilé à la Morgue devant les photographies du cadavre de la victime.

Ce matin, 80 personnes ont été arrêtées dans le quartier de Ménilmontant.

La justice croit que les auteurs du crime se trouvent parmi les personnes écrouées.

SUICIDE

Mme Dehon, femme du général commandant la 71e brigade d'infanterie, s'est jetée d'une fenêtre de l'appartement qu'elle occupait rue Legendre.

Elle est morte quelques instants après.

Mme Dehon Dahlmann vivait séparée de son mari.

L'ANGLETERRE ET JAVA

Un député hollandais, interviévé par le correspondant du *Daily News*, a exprimé la crainte que l'Angleterre, ne pouvant pas avoir raison des Boers, ne déclare la guerre à la Hollande, afin de pouvoir s'emparer de nouveau de Java.

Cette île est une des plus florissantes de la Sonde; elle a 131 852 kil. car.. et compte environ 21.500 000 habitants, dont 1.500.000 de Chinois, deux millions d'Européens et 18 millions de Javanais.

Java appartient aux Hollandais depuis 1816, et forme un gouvernement, divisé en 22 provinces, dont la capitale est Batavia.

Cette colonie a été occupée par les Anglais de 1811 à 1816.

Les Morts du Jour

Mme Quinet

Mme Edgar Quinet est décédée ce matin.

Voyage de M. Kruger
à La Haye

Le président Kruger a assisté aujourd'hui à l'office divin.

Les assistants ont entonné l'hymne transvaalien.

M. MEYERBACH
à Marseille

M. Meyerbach, aide de camp du président Steijn, est arrivé ce matin à Marseille.

Interviévé par divers journalistes, il a déclaré qu'il était chargé d'une mission diplomatique auprès du président Kruger.

Il a ajouté que jamais l'organisation des Burghers n'a été aussi complète. Les atrocités commises par les Anglais exaspèrent le sentiment public.

« Nous sommes résolus, a-t-il dit en terminant, à n'accepter la paix qu'avec l'indépendance des deux républiques, dans le cas contraire nous lutterons jusqu'à la mort. »

M. Meyerbach est parti dans la soirée pour La Haye.

Les Socialistes Allemands
et les Boers

de Berlin:

Le socialiste allemand Bebel a déclaré à ses amis que si l'empereur Guillaume n'avait pas reçu le président Kruger, c'est parce qu'il avait dû obéir à de fortes raisons politiques. Aussi, le parti socialiste n'intervindra pas en faveur des Boers, malgré son vif désir de voir sauvegarder l'indépendance des deux républiques sud-africaines.

D'ailleurs la proposition d'une adresse de sympathie en faveur du président Kruger faite au Reischstag n'aurait aucune chance de succès.

Evénements de Chine

Protestation
de M. Pichon

Notre ambassadeur en Chine a protesté auprès du vice Roi Li-Hung-Chang contre le grand rassemblement de troupes chinoises sur la frontière.

M. Pichon a fait ressortir que ce rassemblement pourrait bien obliger la France à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de sa frontière.

Occupation d'un village

Un détachement de troupes alliées a occupé un village près de Tuling, où plus de 600 Chinois, s'étaient asser bien fortifiés.

Dans l'Est Sibérien

Le journal de Saint-Pétersbourg publie une dépêche annonçant qu'un combat a eu lieu entre Chinois et Russes; les Chinois ont été dispersés après avoir perdu beaucoup d'hommes.

Le réformateur
Kang-Yu-Wei

Le réformateur Kang Yu-Wei a adressé une lettre aux ministres étrangers pour les mettre en garde contre l'Impératrice et ses conseillers.

Il croit que le rétablissement sur le trône de l'empereur Kouang-Sou, dont les idées de progrès sont bien connues, serait de nature à simplifier les négociations et à amener la paix.

Les Négociations

Une dépêche de Pékin annonce que les ministres devaient se réunir aujourd'hui pour examiner sur les pouvoirs conférés au prince Thing et à Li-Hung-Chang sont bien réguliers. Le ministre d'Allemagne a déjà fait remarquer qu'à son avis ils devaient être plus étendus.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Atrocités anglaises

Un ingénieur hollandais, rentrant du Transvaal, a déclaré au correspondant de l'*Echo de Paris*, à Marseille, que les Anglais, lorsqu'ils arrivaient dans les fermes, violaient et maltraitaient les femmes avant de les chasser.

La Marche du général De Wet

du Cap:

Le général De Wet qui avait eu l'intention d'envahir la colonie du Cap, aurait modifié son plan et se dirigerait vers le Nord.

***

Le général De Wet, poursuivi par le général Knox, a voulu franchir le Caledon, à Coumassie, pour se diriger sur Smithfield. Les Anglais qui surveillaient ses mouvements, avaient déjà occupé le pont et il a dû suivre la rive gauche du fleuve dans la direction de Wepener, en abandonnant plus de 500 chevaux.

Le général De Wet est cependant obligé de franchir le Caledon avant que les crues ne surviennent.

***

Les journaux anglais disent que la position du général De Wet est désespérée. Les hommes et les chevaux sont exténués et à bout de forces; leur capture est considérée comme certaine.

***

Le général Knox, qui est à Rooxville, se prépare à porter le coup final au général De Wet.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés
Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10

M. Breton, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère des Beaux-Arts

Suite de la discussion générale sur le budget du ministère des Beaux-Arts.

Le ministre répond aux diverses observations qui ont été formulées au cours de la discussion générale; il combat l'établissement de la surintendance des Beaux-arts.

On passe ensuite à l'examen des chapitres, qui sont tous adoptés sans modifications.

Imprimerie Nationale

La Chambre aborde ensuite la discussion des chapitres de ce budget, qui sont tous votés.

Ministère de la Justice

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion générale.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bompart, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le canal de Paris à Rouen

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Chassaing, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du projet d'un canal maritime de Paris à Rouen.

La prise en considération est adoptée.

Syndicats professionnels

M. Gauthier de Clagny dépose une demande d'interpellation sur les applications aux agents de l'Etat de la loi sur les syndicats professionnels.

Après l'échange d'observations, la discussion de cette interpellation est renvoyée à la suite des autres.

Le Régime des Boissons

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant le régime des boissons.

Amendement Vaillant

M. Vaillent dépose un amendement portant que le gouvernement interdira la vente, la fabrication et la circulation de tout produit déclaré dangereux et reconnu tel par l'Académie de médecine.

L'amendement est adopté, ainsi que l'article 12

Sur l'article 13, M. Cuneo d'Ornano avait déposé un amendement. Mais, après les explications fournies par le ministre des finances sur la contravention relative au transport de l'alcool, l'amendement est retiré et l'article 13 est adopté.

Amendements Dansette

Après une assez longue discussion, la Chambre adopte l'amendement Dansette réduisant à 25 centimes la taxe sur la dénaturation de l'alcool.

Amendements Rabier

La Chambre adopte également plusieurs amendements, déposés par M. Rabier, au sujet de la législation sur les vinaigres.

Nouvel amendement Dansette

La Chambre adopte enfin un nouvel amendement déposé par M. Dansette portant que, en aucun cas, le prix de dénaturation de l'alcool ne pourra dépasser 3 francs.

M. Cuneo d'Ornano

monte à la tribune pour faire remarquer que, si la Chambre vote l'ensemble des amendements de M. Dansette, elle vote en faveur de la viticulture.

Le Vote

Le président annonce que le scrutin est ouvert sur l'ensemble des amendements de M. Dansette.

Le gouvernement déclare qu'il est opposé aux dits amendements.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre des votants	534
Majorité absolue	268
Pour l'adoption	256
Contre	278

L'ensemble des amendements est repoussé.

Séance demain matin.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Aimo Marie-Françoise-Théodora. — Santucci Amélie-Anna-Catherine. — Castelli François-André.

DÉCÈS.

Guidoni Marie-Dominique, marié, 23 ans, d'Asco.
Battesti Antoinette-Françoise, 4 ans, de Bastia.
Casabianca Caroline, veuve, 73 ans, d'Ajaccio.
Vecchi Jacques, 18 ans, de Bastia.

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture

dirigé par MM. GIRO Frères, viticulteurs spécialistes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'ornement, etc.

Vignes phylloxérées, vignes de pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glabre de Montpellier; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Vieilles Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et glabre de Montpellier, le tout de leur choix et à des prix modérés.

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la Bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARBANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sels et Repasse. HENRI BARBANTI, Nouveau Port, Bastia.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent at les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison:

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cabats en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Gravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant: (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

GRAND HOTEL DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE
Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

MALAURENT, Bordeaux
Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Librairie du PETIT BASTIAIS
DE REBUS CORSICIS
TRADUCTION FRANÇAISE
Par l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Vol. grand in-8° de 430 pp. **5,00** ; *franco,* **5,60**

VALS DÉLICIEUSES
Digestives.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 centimes sur Grands coloriés et au Patron développé dans les 2e, 3e et 4e N°s.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ADM. BOUDARD, Rue 2, c. du 4e pleines.

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach du Drapeau pour 1901
Prix : 1.50. — Franco : 1.80

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS du MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

VIN BLANC naturel du Cap des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

Guerre à l'Anémie!
FER GAFFARD
(Poudre de Fer oxydé soluble)
LE ROI DES FERRUGINEUX
Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — PRIX : 2f50 le Flacon
Dépôt : PHARMACIE CENTRALE, 102 et 104, Rue Lafayette, Paris, et toutes Pharmacies

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Furoncles, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Reins, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux, etc. la boîte avec la NOTICE DE LA LISTE DES DÉPOTS DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et par la poste franco contre mandat adressé à M. Fernand Golvin, Pharmacien de 1re classe, 17 rue Saint-Denis, 17
PARIS

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA et les ports du Nord
Le vapeur anglais BERYL
chargera à Bastia vers le 12 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Voulez-vous de la bonne bière ?
la **Brasserie Casparini**
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

Mme **GEORGES**
Dentiste
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet 48 Boulevard Paoli, 44, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

PHOTOGRAPHIE en couleurs sans appareil spécial *photominiature supprimant collage et peinage* monographie, cylindres enregistrés 450 fr. 50, système amusante pr rire en société
Peinture pour tous, sans aucune étude préalable.
Notice gratuite, écrire à la Sté des Arts d'Agrément, 113, rue Caulaincourt, à Paris.

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigares ou de Papier.

Demandez partout
LA CÉDRATINE
Liqueur apéritive, digestive et antiscorbutique, dont l'usage journalier et les propriétés toniques font la Boisson de Prédilection de la Maison L.-N. MATTEI & Cie

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,
M. P. SABATE a l'honneur de prévenir ses nombreux clients d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

EAU MINÉRALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ÉTAT
Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.
NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE
DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS
Agence générale pour la Corse : **Bastia, 9, Bd du Palais**
Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

VIN de VIAL
Au Quina,
Suc de viande et phosphate de chaux
ANÉMIE CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL
VIAL Frères, Dépôt, 19, rue de la Monnaie, LYON

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction 226, Boulevard Voltaire, Paris

VIN ROUGE 9 f. l'hectolitre rendu franco votre gare, 50 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

AVIS
Les propriétaires de vignobles peuvent se procurer chez MM. L. N. Mattei et Cie, des futailles de toutes contenances, foudres, transports, demi muids, etc., ainsi que des presses à vin.

A LOUER
On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.
Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantauzzi.
S'adresser à MM. L.N. Mattei et Cie.

Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
a tous les Bistrots
Le meilleur à être continué
L'Exquis Cigare Mattei
Tout les fumeur doit fumer ce cigare
Ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

25e ANNÉE — MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1900 — N° 294

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse, C. d'Or et Nice, 30 fr. | 6 mois, 16 fr.
Autres Départ. 22 » | » 12 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Damase.
SOLEIL : (heure nationale)
LEVER, 6 h. 53 m. — COUCHER, 3 h. 57 m.
LUNE : Dernier quartier, le 14 Nouvelle, le 21
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Denise.

11 DÉCEMBRE

Les Nouvelles Découvertes SUR L'INSALUBRITÉ PALUDÉENNE

Paris, le 7 décembre 1900.

Mon cher Ollagnier,

Vous avez déjà entretenu vos lecteurs d'observations et de découvertes importantes qui ont été récemment faites à propos de la fièvre paludéenne. C'est un sujet sur lequel il faut revenir, revenir sans cesse, parce qu'il est un de ceux qui peuvent le plus intéresser la Corse.

Sans aller jusqu'à dire que la fièvre paludéenne est entièrement vaincue, on peut affirmer que l'on a maintenant les moyens de s'en préserver sans trop de difficultés. C'est ce qu'il faut faire pénétrer dans l'esprit de nos populations.

Tout d'abord, la cause de la fièvre est maintenant connue. Cette cause est bien, comme on le savait, dans l'existence de marais et d'eaux stagnantes. On savait de tous temps que c'est le voisinage de ces marais et de ces eaux qui engendrent la fièvre. Mais on ne savait pas *comment leur action se manifestait.* On supposait que l'air se trouvait empoisonné par des miasmes invisibles et impalpables qui pénétrant peu à peu dans le corps humain y amenaient l'intoxication. De là on concluait qu'il était impossible de se préserver, puisqu'il est impossible de ne pas respirer.

Il n'en est pas ainsi. Cette fièvre est due uniquement à une cause beaucoup plus matérielle et beaucoup plus palpable. Elle vient de la piqûre d'un insecte de la variété des moustiques ou cousins. Il a déjà reçu son nom : c'est l'anophèle.

C'est surtout en Italie que des études intéressantes ont été faites à ce sujet. On sait que l'Italie est, de toutes les grandes contrées de l'Europe, celle qui souffre le plus des fièvres intermittentes. Sur soixante-huit provinces qu'elle compte et qui correspondent à peu près à nos départements, il n'en est que cinq qui soient exemptes de ce fléau. Il n'est pas besoin de dire que dans la plupart des provinces qui en souffrent il est léger et cantonné dans certaines localités. Mais dans quelques autres régions, telles que différentes parties de l'ancien royaume de Naples, de la Toscane, ainsi que dans la campagne qui entoure Rome, il sévit avec une redoutable intensité. On évalue à deux millions d'êtres humains ceux qui, en Italie, sont chaque année atteints par les fièvres.

C'est donc l'Italie qui a donné le signal des études. Mais elles commencent aussi à se propager dans d'autres parties du globe. Un médecin anglais, par un sacrifice que seul le dévouement à la science, l'amour du progrès et de l'humanité peuvent inspirer, a trouvé le moyen de transporter en Angleterre, dans une localité où jamais il n'avait été question de fièvres intermittentes, quelques-uns de ces insectes mauvais. Il s'est ainsi donné la fièvre intermittente et l'a donnée à des personnes de sa famille. En même temps, dans la campagne de Rome et dans le voisinage de Piestum, localité de l'ancien royaume de Naples de tous temps considérée comme particulièrement empoisonnée — on peut croire que le nom de Piestum vient de là — toutes les personnes habitant certaines maisons ont été entièrement préservées, grâce à des *précautions que nous ferons connaître.*

Mais avant d'aller plus loin, nous citerons le passage suivant d'un long article que M. Arvède Barine, l'un des rédacteurs les plus distingués du *Journal des Débats,* consacre à cette importante question, passage qui nous prouvera que parfois les autres pensent à nous, plus que nous n'y pensons nous-mêmes.

« Les preuves étant faites, dit M. Arvède Barine, il ne me paraît pas admissible qu'il existe encore dans un an, deux ans au plus, soit en Corse, soit en Algérie, soit dans une quelconque de nos colonies, un seul poste militaire français, n'y eût-il dedans que quatre hommes et un caporal, une seule maison de fonctionnaire français, fut-ce un humble cantonnier, qui ne soit pourvue de l'appareil de défense si heureusement appliqué en Italie. »

Et j'ajouterai : que dans le même délai, tous ceux qui en Corse habitent la plaine, qu'il soit fonctionnaire, cultivateur, berger ou propriétaire, se place de lui-même dans des conditions identiques.

Il ne faudrait pas croire cependant que la fièvre intermittente a complètement cessé d'exister et que l'on pourra habiter les régions malsaines aussi facilement que les pays sains. Les nouvelles précautions à prendre, bien qu'elles paraissent d'une efficacité absolue, sont quelque peu gênantes, et par la force des choses seront plus d'une fois négligées. Il ne faudrait donc pas que l'Etat, par suite du nouveau progrès accompli, crût devoir se désintéresser des travaux d'assainissement qu'il est de son devoir d'accomplir. Bien loin de là, les découvertes dont il est ici question sont de nature à seconder son œuvre, par cette raison que du moment où les régions contaminées pourront être plus facilement habitées, la culture se développera bien plus facilement ; or la culture est le complément nécessaire de tout travail d'assainissement.

Les nouveaux moyens de défense contre la fièvre intermittente le font, si vous le voulez bien, l'objet d'une ou plusieurs lettres ultérieures.

Mais, en attendant, je crois dès maintenant devoir faire appel à *l'attention de tous ceux qui dans* notre pays ne sont pas indifférents au progrès, à l'amélioration du sort commun, et de ceux, bien plus nombreux encore, qui sont directement intéressés à la question.

Bien à vous,

L. LIMPERANI,
Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien député.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le projet de résolution présenté par la commission saisie du projet de loi relatif à l'extinction des actions pénales.

Ce projet de résolution est ainsi conçu :

« La Chambre estimant que seule l'amnistie générale, à l'exclusion toutefois du crime de trahison, est de nature à réaliser l'apaisement tant désiré du pays, et considérant, d'autre part, qu'une mesure de cette importance, doit émaner de l'initiative gouvernementale, invite le gouvernement à déposer un projet d'amnistie pleinière. »

Nombre des votants.	518
Majorité absolue.	260
Pour l'adoption.	222
Contre.	296

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

∴

Scrutin sur la demande d'enquête de M. Vigné dans son interpellation sur les évènements du Soudan.

Nombre des votants.	504
Majorité absolue.	253
Pour l'adoption.	113
Contre.	391

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti
DI P. VATTELAPESCA

SCENA XI.

MAREIBA e GNAPPÒ

Marfisa (sparentata)
Oh, dunde scatorisci ?
Gnappò
Dall'inferno.
Marfisa
Tornaci presto !... Se mai qui ti vede Stizzighellu, ni' fritta, .. e feitta anch'eo ! .
Gnappò
Un c'è *peura* : Stizzighellu è fôra. .
Marfisa
E Maria ?
Gnappò
Fôra anch'ella : prufittai Di sa *scianza* per beneli a truvà.
Marfisa
E cosa vôli ?
Gnappò (facendo vice di cantà stilli)
A sai.
Marfisa
Stâti ?
Gnappò (ridendo spudoratamente)
O cinquini,
O anc'occhi di pernice, se un hai.
Marfisa
Capra-capa-dina sô forsa eo ?
Gnappò (v. s.)
Tu no, ma u to maritu.
Marfisa
Ma un capisci
Cha, se u sprimmimmu tròppu, grideri.
Gnappò (mezzu ridendi e spallu)
A famma un n'ha ragiona...
Marfisa
Eo ti mantengu...
Gnappò
I trenta franchi au mese, chi mi dai,
Un bastanu... Un Lucchese ne guadagna Cinquanta ; ed eo sô Côrsu..
Marfisa
Ella travaglia.
Gnappò
E credi che Gnappone un faccia nunda ?
Marfisa
L'erte di Michelassu : manghia e beia
E andane a spassu... Un ti vergogni ?..
Chi bive ac spalle d'una dònna ! [Un ômmu
Gnappò (ridendu)
E tu ?
Un campi ac spalle d'un povaru vecchiu ?
Marfisa
Insomma, quanta vôli ?
Gnappò
Binti franchi...
Marfisa
Percosa ?
Gnappò
Per pagane a mo prigiò.
Marfisa
Ti li dedi l'altr'eri...
Gnappò
Sì, ma in strada
Intuppedi un ammicu...
Marfisa
E tu i juvasti ?
Gnappò
A cinque secchi... Cumme si' induvina !
Marfisa
Ti cunnoscu.
Gnappò (rifacendu a so gestu)
Un li vôli eminenula ?
Marfisa
Ti ne dedi abastanza : d'i mo sôldi
Un bôgliu chi s'ingrassin' i sgaiuffi.
Gnappò
Dici da vera ?
Marfisa
Sì !
Gnappò
Primma di nôte.
Saperà Stizzighellu che Marfisa
E una vecchia reliquia, che Gnappò
Ricevè da Gurpina e da Scrucchetta,
Ch'a scunciertu una sera in Calavrag a !

77 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXII

LES PRÉSENTS D'ARTADAXE

.....Oui, je voudrais trouver un insolent à souffleter, un brutal à assommer ; ça me ferait du bien, je le sens ; mon vicomte d'hier, par exemple ; voilà un *lion* à deux pattes à qui j'arracherais crinière et moustache avec un certain plaisir !

A l'instant même où le jeune avocat formulait mentalement ce vœu assez peu philanthropique, la porte s'ouvrit de nouveau sans que cette fois on eût frappé, et le vicomte de Langerac entra dans la chambre aussi familièrement que s'il eût été chez lui.

XXIII

DEUX INVITATIONS

En reconnaissant son adversaire de la veille, Pyrame s'était mis à gronder d'un air menaçant ; de son côté, dominé par le désir de trouver quelqu'un sur qui passer sa mauvaise humeur, et pensant que le hasard le servait à souhait en lui envoyant le Parisien dont l'outrecuidance lui avait déjà souverainement déplu, Froidevaux fronça les sourcils et prit une attitude altière.

— La paix avec le maître et avec le chien ! dit le vicomte de Langerac avec une aisance incomparable. Pyrame, voilà un gâteau dont je me suis muni à ton intention ; crois-moi, c'est aussi bon à manger qu'un gilet, et Cerbère, dont tu me parais descendre en droite ligne, n'y aurait pas résisté !

Le vicomte jeta à l'épagneul une petite brioche que le fidèle animal se mit à flairer en dépit de sa colère naissante, et qu'il finit par manger de bon appétit.

— Mon cher avocat, reprit Langerac du même ton d'enjouement, je n'ai pas de gâteau à vous offrir ; mais, en revanche, voici de vrais purs ; j'espère que vous ne refuserez pas de fumer avec moi le calumet de la paix.

Au lieu de prendre un cigare dans l'étui bizarrement ciselé que lui présentait le vicomte, Froidevaux *se redressa* d'un air hautain.

— Je ne fume jamais, monsieur, dit il d'un ton bref ; et avant que vous allumiez votre cigare, je prendrai la liberté de vous demander ce qui me procure le plaisir de vous voir.

— Ne vous ai-je pas dit hier que vous recevriez ma visite ce matin au plus tard.

— Je me serais plutôt attendu à recevoir celle de M. de Châteaugiron.

— Pourquoi cela ? demanda le vicomte un peu étonné.

— Parce qu'en ces sortes de choses, comme vous en avez fait vous-même la remarque, il est assez d'usage d'employer des intermédiaires.

— Allons donc ! est-ce que vous songez encore à nos folies d'hier ? Pour moi, je vous déclare que je n'y pense plus depuis longtemps.

— Hier, pourtant, vous vous trouviez offensé, dit l'avocat avec un sourire agressif.

— Parbleu ! j'avais à peu près vidé trois bouteilles, et après un pareil rafraîchissement, on voit des offenses partout.

— Vous prétendiez que je vous avais arraché votre stick d'une manière....

— Vous étiez dans votre droit, car il s'agissait d'un cas de légitime défense ; de même que vous pouviez en toute justice réclamer la moitié de ce splendide appariement, puisque votre prétention n'avait rien qui ne fût conforme aux us et coutumes de l'illustre bourg de Châteaugiron. En un mot, hier, tous les torts ont été de mon côté, et je n'hésite pas à le reconnaître. J'espère que, de la part d'un homme qui est allé quelquefois sur le terrain, cette explication vous suffira, et que vous me permettrez maintenant d'allumer mon cigare.

— Allons ! pensa Froidevaux avec un secret dépit, il est dit qu'il ne me fournira pas le moindre prétexte pour le jeter du haut en bas de l'escalier.

— Bien loin que j'aie chargé Châteaugiron de venir vous trouver, reprit le vicomte en commençant à fumer, c'est lui au contraire qui m'envoie près de vous en ambassade.

— En ambassade ? répéta l'avocat dont les yeux se fixèrent aussitôt sur le jeune homme blond avec une curiosité involontaire.

— Le mot est peut être un peu fastueux, surtout lorsqu'il s'agit d'une chose aussi simple que naturelle, une liaison à renouer entre deux anciens camarades d'école ; car vous avez fait votre droit avec Châteaugiron. C'est la première chose qu'il m'a dite lorsque je lui ai parlé de notre petite discussion d'hier.

— J'ai suivi en effet, à Dijon, pendant trois ans, les mêmes cours que M. de Châteaugiron, répondit d'un ton froid le jeune avocat.

— A Dijon, n'est bien ça. Vous êtes donc son camarade d'école, ainsi que je le disais tout à l'heure, et il espère qu'à ce titre vous voudrez bien venir dîner aujourd'hui au château, sans cérémonie. Il serait venu lui-même, mais vous comprenez, un jeune mari, le mari d'une femme charmante surtout, n'est pas toujours libre ; et voilà pourquoi l'invitation de notre ami Châteaugiron passe en ce moment par ma bouche, au lieu de vous être adressée directement, comme il en avait le désir.

— M. le marquis de Châteaugiron daigne m'inviter à dîner, dit Froidevaux avec une humilité sardonique ; en vérité je ne m'attendais guère à un pareil honneur.

— Entre anciens camarades, il n'est pas question d'honneur, mais de plaisir. Notre ami Châteaugiron se fait une fête de vous présenter à sa femme. La marquise sait déjà que vous avez une voix superbe ; elle est elle-même excellente musicienne enfin il n'est pas jusqu'à madame de Bonvalot qui ne s'en mêle. Nous ferons de la musique, nous aborderons le quintette, ce sera charmant.

— Délicieux ! ravissant ! s'écria le jeune avocat d'un air d'enthousiasme qui ressemblait fort à du persiflage.

(*A suivre*).

Marfisa
Si' un beru immacciu !
Gnappo (ridendu)
A so.... Ma cu i discorsi
Un si cambia Gnappò
Marfisa (dendoli vinti franchi)
Tè ! Bai al diavulu !
Gnappo (abbiendoli)
Culà c'incuntreremu un ghiornu insemme
Per un lasciacci più. .
(si sente rumore)
Marfisa (spaventata)
Sentu rimore :
E u passu di Maria !
Gnappo (fredu)
E allora ?
Marfisa (c. s.)
Piettati,
Piettati prestu !
Gnappo (c. s.)
Induve ?
Marfisa (mostrendu una cascia)
In su cascione.
Gnappo (ridendu)
E di gattiva cguria : un sò ancu mortu !...
Ma hai tanta peura d'una sorba !.
Marfisa
E a mo spiona...
(entra Maria).

Cour d'Assises

Présidence de M. Stefanini

Audience du 11 décembre 1900

Les Vols de Bastia

On se rappelle que dans les mois de juin et de juillet de nombreux vols furent commis à Bastia et dans les environs. Les troncs des *églises de Saint-Antoine et de La* Vasina ne furent pas plus respectés que divers magasins et des maisons de campagne.

La police fut lancée à la poursuite des malfaiteurs, mais ceux-ci parvinrent pendant quelques jours à dépister les agents. Enfin quatre jeunes gens furent arrêtés. Tous les quatre, bien qu'âgés de vingt ans environ, ont des antécédents déplorables : *deux d'entre eux s'étaient évadés* de la maison de correction d'Aniane. Ils sont tous sans profession réelle et vivaient dans l'oisiveté et la débauche.

Après la constitution du jury, il est donné lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Depuis un certain temps les nommés Gozzi Jean, Arrighi Antoine, Raffanelli Eugène et Astolfi Marc-Antoine vivaient à Marseille, sans se livrer à aucun travail. On les voyait souvent se promener sur les quais du vieux port de cette ville. Leur réputation était détestable. A deux reprises différentes ils s'embarquèrent sur un des paquebots de la Compagnie Fraissinet, sans payer leur place, en se dissimulant, et se rendirent à Bastia où ils commirent différents vols.

L'information a établi qu'ils ont commis les soustractions frauduleuses ci-après énumérées :

1° Le 27 juin 1900, vers sept heures du soir, Gozzi, Astolfi et Raffanelli se rendirent au couvent de Saint-Antoine, situé à proximité de Bastia, et pénétrèrent dans la chapelle de ce couvent après s'être assurés qu'elle était déserte. A l'aide de fausses clés, ils ouvrirent un tronc placé *à l'intérieur et s'emparèrent d'une somme* d'environ soixante francs. Puis ils essayèrent de fracturer un autre tronc situé à l'entrée de cette chapelle. Se voyant découverts, ils prirent la fuite. Ils furent cependant reconnus par les sieurs Lanzalavi Marius et Battistini Louis dit Luiggiu ;

2° Dans la nuit du 16 au 17 juillet ils pénétrèrent dans la maison de campagne que le sieur Hirigoyen Pierre possède sur *le territoire de Ville de Pietrabugno. Ils* forcèrent le cadenas de la grille d'entrée qui donne accès dans cette propriété et s'introduisent dans la maison en escaladant une fenêtre. Ils s'emparèrent de deux carabines Flobert et de deux bouteilles d'absinthe, et s'en allèrent après avoir bu et après avoir fouillé tous les vêtements qu'ils trouvèrent. Le lendemain matin, vers quatre heures, Catani Louise dont la propriété est voisine, a parfaitement reconnu Arrighi et Raffanelli au moment où ils buvaient l'absinthe en compagnie de trois autres individus ;

3° Dans la soirée du dix sept du même mois, vers dix heures et demie, le sieur Sabiani Jean s'était endormi sur un banc placé devant le café des Platanes, à Bastia. Sentant qu'on le fouillait, il se réveilla ; il vit deux individus prendre la fuite et deux autres aller les rejoindre plus loin. Il constata que son pantalon avait été coupé à la hauteur de la poche et que son porte-monnaie, contenant la somme de cent francs, lui avait été soustrait.

Confronté avec les inculpés il a reconnu *Raffanelli* et Gozzi, les deux autres ne pouvaient être qu'Arrighi et Astolfi ;

4. Dans la même nuit le sieur Platt John, chauffeur à bord d'un bateau anglais, fut accosté, au nouveau port, par quatre individus qui l'invitèrent à boire. Platt accepta. On le conduisit dans un endroit écarté. Il fut aussitôt après saisi à la gorge et dévalisé. On lui prit neuf francs, deux pantalons, une chemise et une serviette. *Pour l'empêcher de les suivre*, ses agresseurs l'étendirent par terre d'un coup de poing au creux de l'estomac. Platt a parfaitement reconnu Gozzi. C'est lui qui lui a offert à boire. Raffanelli et Arrighi ont été également reconnus par le témoin Fratacci Toussaint que Platt avait rencontré quelques instants après l'agression dont il venait d'être l'objet. Fratacci avait même essayé de se mettre à leur poursuite, mais il *s'était arrêté* devant l'attitude menaçante de Raffanelli qui avait un grand couteau à la main. Sur ces entrefaites, on put mettre en état d'arrestation Gozzi et Raffanelli ;

5. Dans la nuit du 8 au 9 août, un nouveau vol, avec escalade et effraction fut commis par Raffanelli, Gozzi et Astolfi, dans l'intérieur de l'église de Lavasina, située sur le territoire de Brando.

Ils fracturèrent au moyen d'une pince en acier et d'un essieu de brouette, le tronc qui se trouvait à l'intérieur de cet édifice et s'emparèrent d'une somme qui a été évaluée à sept cents francs environ. Après avoir commis ce vol, ils se rendirent sur le territoire de Furiani, puis à Calvi, où ils séjournèrent deux jours dans un hôtel tenu par le sieur Bianconi Mathieu. Comme ils payaient leur pension en monnaie de billon, ce dernier manifesta une certaine surprise. Ils déclarèrent qu'ils étaient marins et qu'ayant voulu quitter leur bord, le capitaine furieux leur avait payé leurs gages en monnaie de billon. Ils firent à Calvi divers achats. Ils dépensaient évidemment le produit du vol qu'ils avaient commis à Lavasina.

Le jour de son arrestation, Raffanelli avait encore sur lui un porte-monnaie contenant 104 francs, *dont il lui fut impossible de justifier la provenance*. Le gardien chef de la maison d'arrêt de Bastia a trouvé dissimulé dans la doublure de la veste de cet inculpé, une somme de 170 francs en pièces d'or dont quelques-unes américaines et anglaises, provenant sans doute du tronc de l'église de Lavasina, où, peu de temps avant le vol, le sieur Mariani Dominique, de retour de Venezuela, avait jeté 100 francs en pièces d'or. Raffanelli a été trouvé en outre porteur de deux grands couteaux de 26 et 38 centimètres de longueur.

Les antécédents des inculpés sont déplorables. Gozzi Jean, né à Bastia, le 13 septembre 1879, a été condamné à l'emprisonnement pour vagabondage et pour vol. Il faisait partie, a-t-on dit, de la catégorie des souteneurs et des nervis. Arrighi Antoine, dit Sombretta, né le 3 janvier 1881, à Barbaggio, poursuivi à la suite d'un vol commis dans l'église du hameau de Pietranera, commune de San Martino di Lota, fut acquitté et renvoyé dans une maison de correction d'Aniane, au mois de mai dernier. Arrêté le 8 août sur le chemin de Ville de Pietrabugno, il a donné dans un premier Interrogatoire le faux nom de Bartoli.

Astolfi Marc-Antoine, né à Pietricaggio, en 1881, fut acquitté en même temps qu'Arrighi, et renvoyé dans une maison de correction. Il s'évada aussi de la maison d'arrêt. Il se trouvait avec Raffanelli, lorsque celui-ci fut arrêté. Il réussit à prendre la fuite, en jetant sa veste sur la tête du cheval du gendarme qui le poursuivait. Le cheval se cabra, tomba et jeta par terre cet agent de la force publique. Astolfi fut arrêté le 29 du même mois, après avoir opposé la plus vive résistance. Raffanelli Eugène, sujet italien, âgé de 22 ans, a été condamné par le tribunal de Lucques, à 3 ans 9 mois et 11 jours d'emprisonnement, pour blessures graves et port de revolver.

En conséquence sont accusés : Gozzi Jean Astolfi Marc-Antoine et Raffanelli Eugène, d'avoir :

1° à Bastia, le 27 juin 1900, ensemble et de complicité, en s'aidant et en s'assistant avec connaissance dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, soustrait frauduleusement une somme d'environ 60 francs et ce à l'aide de fausses clés, en réunion de plusieurs personnes, dans un édifice consacré au culte légalement reconnu ;

2° à Bastia, le 27 juin 1900, ensemble et de complicité, en s'aidant et en s'assistant, avec connaissance dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, tenté de soustraire frauduleusement une somme d'argent, tentative qui manifestée par un commencement d'exécution, n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de leurs auteurs, et ce avec e[ff]raction intérieure, en réunion de plusieurs personnes, dans un édifice consacré au culte légalement reconnu.

Gozzi Jean, Astolfi Marc-Antoine, Raffanelli Eugène et Arrighi Antoine, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1900, sur le territoire de Ville de Pietrabugno, ensemble et de complicité en s'aidant et en s'assistant avec connaissance dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Hirigoyen Pierre, deux carabines Flobert et deux bouteilles d'absinthe, et ce la nuit, en réunion de plusieurs personnes, avec escalade et effraction extérieure.

2° d'avoir à Bastia, dans la nuit du 17 au 18 juillet 1900, ensemble et de complicité, en s'aidant et en s'assistant avec connaissance dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, soustrait frauduleusement au préjudice de Sabiani Jean-Thomas un porte-monnaie contenant la somme de cent francs, et ce la nuit en réunion de plusieurs personnes, l'un des coupables étant porteur d'une arme apparente ou cachée ;

3° les mêmes d'avoir à Bastia, *dans la* même nuit du 17 au 18 juillet 1900, ensemble et de complicité, en s'aidant et en s'assistant, avec connaissance, dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Platt John, une somme de neuf francs, deux pantalons et une serviette, et ce la nuit, en réunion de plusieurs personnes à l'aide de violence, l'un des coupables étant porteur d'une arme apparente.

Raffanelli Eugène et Astolfi Marc-Antoine d'avoir, au lieu dit La Vasina, territoire de Brando, dans la nuit du 8 au 9 août 1900, ensemble et de complicité en s'aidant et en s'assistant, avec connaissance, dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé le crime, frauduleusement soustrait une somme d'environ sept cents francs, et ce la nuit, en réunion de deux personnes, avec escalade, à l'aide d'effraction extérieure et intérieure dans un édifice consacré au culte légalement reconnu.

Le fauteuil du ministère public est occupé par M. Aubert, substitut du procureur général.

La défense des accusés est confiée à MM. Casalta, Decori et Nivaggioli.

L'Interrogatoire

Raffanelli Eugène, sujet italien, né à Lucques, âgé de 21 ans, condamné à 3 ans, 9 mois et 11 jours de réclusion à Lucques, pour port d'armes et blessures graves. Il avait déclaré qu'il avait quitté son pays pour s'affranchir de la loi militaire, mais il s'était évadé de prison. Au moment de son arrestation, il était porteur de deux grands couteaux.

Il nie tous les faits qui lui sont reprochés. Il prétend que le jour du vol de Saint-Antoine, il se trouvait à Marseille, c'est-à-dire le 27 juin, où il travaillait à bord de divers navires. Il affirme qu'il ne s'est jamais fait appeler Buralli, ainsi qu'on le lui reproche.

N'a jamais connu Arrighi, ne l'a jamais fréquenté.

Nie énergiquement le vol Hirygoyen. Ce jour-là se trouvait à Marseille. Nie également le vol Sabiani. Ne se trouvait pas à Bastia lors du vol Platt.

N'a pas pris part au vol de La Vasina, il a connu ce vol à Calvi. Il déclare que l'argent dont il était porteur représentait le produit de son travail en Italie ; de Marseille, il avait même envoyé de l'argent à sa mère à Bastia. Quant aux 170 francs en or trouvés cousus dans la doublure de son pantalon et de son paletot, il les a trouvés au violon municipal, dans un trou ; il s'en est emparé et les a cousus dans ses effets.

Astolfi Marc-Antoine, né à Pietricaggio, a été poursuivi en 1896 pour vol à l'église de Capanelle et un autre vol à la paroisse de Pietranera, il a été envoyé par le tribunal correctionnel de Bastia à la maison de correction d'Aniane jusqu'à l'âge de 20 ans. Il avait déjà tenté une première fois de s'évader, mais une seconde fois sa tentative fut plus heureuse et il put rentrer en Corse, après avoir passé quelque temps à Marseille, où il fréquentait les pires nervis.

Il nie toute participation au vol de Saint Antoine, le 27 juin il se trouvait à Marseille, il n'est arrivé à Bastia que le 6 août. Il n'a commis aucun des autres vols qui lui sont reprochés. Il nie s'être rendu à Ajaccio en juillet avec Arrighi.

Nie le vol Hirygoyen, le vol Sabiani, le vol Platt, celui de La Vasina. Il affirme qu'il ne s'est pas rendu à Calvi avec Raffanelli.

Arrighi Antoine dit Sombretto, né à Barbaggio, se trouvait en compagnie d'Astolfi dans la perpétration des vols de Capanelle et de Pietranera, comme lui il a été envoyé à Aniane, et a réussi à s'évader. Avec Astolfi il a passé quelques semaines à Marseille, puis est rentré à Bastia. Il est âgé de 19 ans. Au moment de son arrestation il avait en poche d'un grand couteau, portant sur la lame les mots : Vendetta corsa.

Est arrivé à Bastia vers la fin mai, sur le paquebot *Lou Cettori* ; il avait déclaré qu'il s'était rendu à Ajaccio le 19 juillet en compagnie d'Astolfi ; mais revient maintenant sur cette déclaration. Il a été arrêté le 7 août sur la route de Ville de Pietrabugno. S'il a donné le faux nom de Bartoli *c'est* qu'il s'était enfui de la maison d'Aniane.

Il nie également le vol Hirygoyen, le vol Sabiani et le vol Platt.

Gozzi Jean, né à Bastia en 1879, a été condamné en janvier par le tribunal de Marseille à huit jours de prison pour vagabondage et en mars à six mois pour vol.

Il nie toute participation au vol de Saint-Antoine, à celui d'Hirygoyen et à celui de *Sabiani. Il déclare que lorsqu'on l'a arrêté* à bord du paquebot de Marseille, il ne se cachait pas et se trouvait sans le sou. Persiste à nier le vol commis au préjudice du chauffeur anglais.

Audition des témoins

Le vol de Saint-Antoine

Six témoins ne répondent pas à l'appel.

1er témoin, Mariotti Vincent, supérieur des Capucins. — Le matin du 27 juin, en ouvrant la fenêtre de sa cellule a remarqué trois individus couchés sur la place de l'église. Vers 10 heures, un de ces individus a pénétré dans l'église, mais est ressorti immédiatement parce qu'un Père venait de descendre à la chapelle. Dans la soirée, après le dîner, il s'est aperçu que *le tronc de Saint-Antoine avait été* ouvert. Il a aperçu trois individus qui fuyaient. Des quatre accusés, il n'en reconnaît qu'un, Gozzi, mais n'affirme pas que ce soit lui. Le tronc devait contenir une soixantaine de francs

2e témoin. Lanzalavi Marius, vicaire des Capucins. — Confirme la déposition du précédent témoin. Ne peut pas affirmer que les accusés soient les individus qu'il a vus pendant la journée du 27 juin.

3e témoin. Battistini Joseph-Louis. — Le 27 juin au soir, se trouvait près du palais de justice ; il entend crier : Au voleur ! et voit trois individus qui fuyaient ; il en a reconnu un, Raffanelli.

L'accusé persiste à dire qu'il se trouvait à Marseille. Le témoin affirme que le matin il l'a vu à la Brasserie des Platanes.

4e témoin. Antoni Antoine-Georges, gendarme. — Chargé de rechercher les auteurs du vol de Saint-Antoine, a su que Raffanelli et Arrighi y avaient participé, d'après les dires de Battistini et Vannucci.

M. le Président félicite le gendarme Antoni de sa belle conduite et rappelle que dans une autre affaire de vol, il s'est également bien conduit.

Il est donné lecture de la déposition du nommé Simoni, mousse, qui a vu les quatre accusés se promener toute la journée à Marseille, ne travaillant pas et fréquentant les nervis.

Vol Hirygoyen

5e témoin. Hirygoyen Pierre, bijoutier. — Le 17 juillet, au matin, a été prévenu qu'on avait pénétré dans sa maison de campagne et qu'on avait emporté divers objets, entre autres des bouteilles d'absinthe, et une de ces bouteilles a été retrouvée hors de la propriété, dans le sentier qui y conduit. Il a su que des individus avaient été vus dans le sentier buvant et mangeant.

6e témoin. Paoli Thomas, maçon. — A vu cinq individus dans les environs de la propriété Hirygoyen, mais n'en a reconnu aucun.

7e témoin. Giuliani François-Marie, maçon, — Le 17 juillet, à 5 heures du matin, se rendant à sa propriété, près de celle de M. Hirygoyen, a rencontré d'abord deux individus, puis trois autres qui suivaient le sentier. Il ne les a pas reconnus. Mais l'un d'eux a interpellé un de ses camarades en demandant s'il n'y avait personne ; l'interpellé a répondu affirmativement. *Ces individus n'avaient pas* d'objets apparents.

8e témoin. Catani Louise. — Le matin du 17 juillet, a vu dans le sentier, à 4 heures, Raffanelli et Arrighi qui tenaient l'un une bouteille d'absinthe et l'autre un verre. Elle en a vu trois autres qu'elle n'a pas reconnus.

9e témoin. Cesari Joseph-Marie, agent de police. — Fournit divers détails sur l'arrestation d'Arrighi, qui se trouvait en compagnie du jeune frère d'Astolfi. Il a également contribué à la capture d'Astolfi, qui a opposé une très grande résistance.

Le président adresse au témoin ses félicitations et celles de la Cour pour sa belle conduite dans ces deux circonstances. M. l'avocat général dit qu'il signalera la conduite de cet agent à l'autorité supérieure.

(Cette affaire qui devait occuper trois audiences sera terminée aujourd'hui.)

Bulletin financier

Paris, le 6 décembre 1900

La Bourse a été calme et la plupart des valeurs se retrouvent à leurs précédentes limites. Le 3 0/0 se traite à 101.47, le 3 1/2 à 102 57. L'Extérieure reste à 69 40.

Nos Etablissements de Crédit sont fermes. Crédit Lyonnais 1.075, Comptoir National d'Escompte 57?, Société Générale 649, Crédit Foncier 689.

Parmi les valeurs industrielles, la Raffinerie Say est en reprise à 4.470 ; les Charbonnages de M khailovka s'échangent à 110 fr. Les Obligations 5 0/0 du Secteur de la Rive Gauche ont des demandes à 495 et 500 ; les actions sont à 605.

La souscription en Obligations de la Société des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire se poursuit avec succès. Depuis l'origine ces établissements exécutent l'entretien de tous les bâtiments de la Compagnie Générale Transatlantique et ont eu des travaux effectués pour l'Etat et pour des particuliers.

En Banque le Lac Atlin reste à 3.55 ; le syndicat de Lamare vaut 4.25.

Chemins Français stationnaires.

Théâtre Municipal

Jeudi soir, à 8 heures et demie, un plat du Palais Royal cuisiné à la façon moderne des auteurs gais :

Durand et Durand, trois actes drôlatiques que toutes les familles iront voir.

C'est l'histoire d'un.... Mais, je me tais. Allez au théâtre municipal pour pleurer ... de rire.

RÉCIT FAIT A LOISIR.

Madame Chapin l'épicière bien connue, de la rue de Mailleraye, N° 78 au Hâvre (Seine-Inférieure), était si occupée a servir ses nombreuses pratiques au moment où l'auteur de ces lignes entra dans la boutique qu'il dut attendre qu'elle eut un moment de répit pour s'occuper de lui. C'est pourquoi il se mit à admirer les rayons et les caisses bondés de provisions de tout e sortes.

Enfin la dernière ménagère, chargée de ses emplettes, vient de sortir, et Mme Chapin se tournant vers l'étranger lui dit : « Je suis bien aise de vous voir et je vais vous donner très volontiers tous les renseignements que vous jugerez à propos de me demander. Il y a quelques années j'habitais alors Paris je fus atteinte de maux d'estomac qui, en peu de temps, devinrent si violents que je me demandais avec anxiété quelles en seraient les suites.

« Ma digestion était si mauvaise que je ne mangeais presque plus rien, et que la vue seule des aliments me causait du dégoût. Ce manque de nourriture produisait à la longue une faiblesse excessive. J'avais les nerfs si sensibles que la moindre chose m'irritait, et c'est à peine si pendant la nuit je pouvais jouir de quelques moments de repos. Et comme si je ne souffrais déjà pas assez, le malheur voulut qu'une affreuse névralgie et une forte constipation se déclarassent. Aucun des nombreux remèdes que j'avais essayés n'avait réussi à combattre ma maladie, de sorte que j'étais au désespoir. Enfin un jour, une dame de mes amies me raconta qu'elle avait souffert d'un mal semblable au mien, et qu'elle en avait été radicalement guérie par la Tisane américaine des Shakers, vendue par toute la France par un pharmacien de Lille, M. Oscar Fanyau. Je fus convaincue par ce que cette dame me dit que je n'hésitai pas à avoir recours à ce remède dont trois flacons suffirent à me débarrasser de tous mes symptômes, et à me rendre l'appétit, les forces et le sommeil. En un mot, j'étais complètement rétablie, et depuis ce moment là ma santé n'a cessé d'être excellente. »

« Je me livre à mes occupations sans éprouver ni gêne ni fatigue, » ajouta Mme Chapin dans une lettre datée du 10 janvier 1898, et dont la signature était légalisée par Monsieur Maguin. Adjoint au Maire du Hâvre, c'est pourquoi je ne me lasse jamais de faire l'éloge de la Tisane américaine des Shakers, et d'en recommander l'usage à tous ceux qui souffrent. »

AVIS

MM. les Membres du Comité du Monument à élever à Bastia à la mémoire des soldats Corses morts pour la Patrie, sont priés de vouloir bien se réunir jeudi prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal.

Bastia, le 10 décembre 1900.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 5 midi, + 12 5 heures du soir, + 9. Maxima, + 13 2 minima, + 8 6

Baromètre. — 7 heures du matin 769 mm. midi, 769 mm. 6 heures du soir, 770 mm

Vent. — 9 h. du matin, calme.
5 h. du soir, calme.

Etat du ciel, brumeux.
Etat de la mer, très belle
Hauteur des eaux : matin, + 0 33, soir, + 0 25
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm

∴

Distinctions honorifiques

A l'occasion de l'Exposition de 1900, le roi Alexandre de Serbie a conféré la croix de commandeur du Takovo, à M. Charles Guasco, de la maison Lorilleux, inspecteur général de l'Exposition, et celle d'officier de Saint-Sava, à M. H. Giudicelli.

∴

Décès

Nous apprenons la mort de la baronne douairière Pietri, née Moulinier, veuve du regretté conseiller *à la cour d'appel, décédée à Orange*, à l'âge de quatre-vingt un ans. Elle laisse un fils, le baron Félix Pietri, deux petites-filles et un petit-fils, M. Raphaël Astima, l'honorable maire de Cervione.

∴

Les Corses à Marseille

Samedi soir, les Corses habitant Marseille ont offert un *punch* d'honneur à la brasserie du Rhum à leur compatriote, M. Angeli, pour le féliciter et l'honorer à propos de la récompense que le gouvernement lui a décerné pour ses bons et loyaux services au ministère de la guerre pendant quarante-quatre années de travail.

∴

Au Port

Le yacht à vapeur français *Annelle*, capitaine Paoli, est arrivé dans la matinée, venant de Marseille.

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, expéditionnaire,
7, route du Cap, Bastia.

Cours de Peinture et Dessin

Tous les genres
par M. MAGNASCHI
Artiste peintre
professeur de dessin au Lycée
Atelier Boulevard Paoli, 34, au 3me

A CÉDER

Etude de Notaire
à Corte

S'adresser à Madame Vve Gaelfucci.

BOURSE DE PARIS

	10 Déc.	11 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.70	101.90
— 3 p. 0/0 amorti.	100.50	100.50
— 3 1/2 0/0	102 85	102.80

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Lycée de Bastia

M. Pierlovisi, répétiteur au collège de Draguignan, est nommé répétiteur au lycée de Bastia, en remplacement de M. Brun, appelé au lycée d'Aix.

NOUVELLES MARITIMES

Sont nommés :

Magasinier de 4e classe, M. Conti, ex quartier-maître mécanicien des équipages de la flotte.

Gardien de batterie de 2e classe, M. Giovansili.

Garde stagiaire de 2e classe, M. Colombani.

LA DÉFENSE MOBILE DE LA CORSE

Le ministre de la marine vient de porter à 18 mois la durée du commandement du capitaine de frégate commandant la défense mobile de la Corse et des lieutenants de vaisseau commandant les torpilleurs attachés à cette défense mobile.

L'homme coupé en morceaux

Le service de la sûreté a procédé à l'arrestation des six individus, qui avaient trouvé, boulevard Richard Lenoir, un paquet contenant les débris de l'homme coupé en morceaux. Ils s'en étaient emparés croyant faire une bonne capture. Effrayés de leur découverte, ils jetèrent le paquet rue des Plâtriers.

Aucune indication précise n'existe encore sur cet horrible attentat. Le mystère continue.

AU REISCHTAG ALLEMAND

Déclaration de M. de Bulow

M. de Bulow, parlant de la guerre dans le Sud Africain, dit que l'Allemagne devait rester dans la neutralité la plus absolue. La politique sentimentale doit céder devant les intérêts du pays. La réception du président du Transvaal par l'empereur d'Allemagne ne pouvait avoir aucune utilité pour la République sud-africaine ni pour l'Allemagne.

Il a ajouté en terminant : « Nous devons conserver de bonnes relations avec toutes les puissances ; nous ne sommes pas plus liés avec l'Angleterre que l'Angleterre n'est liée avec nous, mais nous voulons, sur la base des égards mutuels, vivre en paix et en amitié avec l'Angleterre. »

∴

Répondant à la déclaration de M. de Bulow, M. Bebel dit que l'Empereur aurait dû recevoir M. Kruger. Il a commis un crime de lèse-humanité en ne le recevant pas.

Voyage de M. Kruger

à La Haye

Dans son entrevue avec les ministres, le président Kruger a confirmé qu'il avait entrepris le voyage d'Europe dans le but de propager l'idée de l'arbitrage.

Le gouvernement néerlandais a fait comprendre à M. Kruger que *l'initiative de cet arbitrage devait* venir des grandes puissances.

Les généraux Knox et De Wet

L'Evening Standard annonce que depuis plusieurs jours l'armée du général De Wet est aux prises avec celle du général Knox. Ce dernier *espère en* finir avec les troupes du général De Wet qu'il croit épuisées et hors d'état de continuer la lutte.

Les adversaires changent constamment de terrain,

A la Chambre des Communes

La famille Chamberlain

M. George Lloy développe un amendement visant la participation de la famille de M. Chamberlain dans les affaires industrielles.

Après avoir entendu la défense présentée par M. Chamberlain, l'amendement est mis aux voix et rejeté par 269 voix contre 127.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Deschanel.

La séance est ouverte à 9 h., 15.

M. Rajon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la Justice

Suite de la discussion générale sur le budget du ministère de la justice.

Quelques orateurs prennent part à la discussion générale, puis on passe à l'examen des chapitres.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

M. Chabert appelle l'attention de la Chambre sur les cérémonies religieuses célébrées à l'occasion de la rentrée des cours et tribunaux, et dépose une motion tendant à la suppression de la messe du Saint-Esprit.

La motion est adoptée par 254 voix contre 252.

Suite jeudi matin.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Deschanel

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brindeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant le régime des boissons.

Amendement Pàms

M. Pams présente un amendement demandant l'abolition de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1884 concernant le sucrage des vendanges.

L'amendement est rejeté par 329 voix contre 228.

Amendement Lauraine

M. Lauraine présente un amendement *permettant aux récoltants* de bénéficier du droit de 24 francs pour le sucrage des vins destinés à la consommation familiale jusqu'à concurrence de 40 kilos par membre de la famille.

L'amendement est pris en considération par 295 voix contre 260.

La discussion reprend sur l'article 1er qui avait été réservé à partir du 6e paragraphe, concernant les licences.

Amendement Berry

M. Georges Berry présente un amendement tendant à diminuer le taux des licences.

L'amendement est repoussé.

Amendement Colliard

M. Colliard présente un autre amendement tendant à repartir en cinq classes les marchands et débitants de boissons.

L'amendement est repoussé.

L'ensemble de l'article 1er est voté.

On passe à l'article 14.

Amendement Lauraine

Sur cet article, M. Lauraine dépose un amendement, précédemment pris en considération.

L'amendement est adopté, ainsi que l'article 14.

Le Vote

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants. . .	550
Majorité absolue. . . .	285
Pour l'adoption. . .	378
Contre.	181

La Chambre des députés a adopté.

Séance jeudi

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni, avant la séance pour nommer la commission chargée de l'examen de la proposition de loi relative aux retenues à opérer sur les doubles livrets des caisses d'épargne ; et celle chargée de l'examen de la proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers des deux sexes et de toutes professions.

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Denoix, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption de projets de loi tendant à autoriser les villes de Bergerac, Châlons-sur-Marne, Dijon, Argenteuil, Aix, Châteauroux, à contracter des emprunts et à s'imposer extraordinairement.

Chemins de fer Algériens

1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet le rachat des concessions de chemins de fer de la Compagnie franco-algérienne.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La Santé publique

2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection de la santé publique.

M. Labbé expose l'état d'infériorité de la France en ce qui concerne l'hygiène publique.

La suite de la discussion est ajournée.

La tutelle administrative

1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur la tutelle administrative en matière de dons et legs.

Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La Maladie des oliviers

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Borriglione ayant pour but de préserver l'oléiculture d'une maladie qui menace de destruction les oliviers de plusieurs départements.

La proposition est prise en considération.

Les Enfants naturels

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Girard, tendant à organiser la *tutelle des enfants naturels reconnus.*

La proposition est prise en considération.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

CHAMPAGNE

Louis Roederer, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« *Le prix de la bouteille carte verte est de* 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Etablissement d'Horticulture

et de Viticulture

dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteur spécialistes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'alignement et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Montikola et sur Riparia gloire de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et gloire de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

Filature de Cocons

Saint-Job

M. Henri Barsanti et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, Henri Barsanti, Nouveau Port, Bastia.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix rester nt les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coûtant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

LA MAISON

Dve MATTEI Aîné

Place Saint-Nicolas, Bastia

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle bourgeoise, que soucieuse de la faire profiter de prix exceptionnels de bon marché, sur les sucres et cafés, lesquels doivent, à partir du 1er janvier prochain, être frappés de nouveaux droits, à cet effet, elle les prévient donc afin qu'elle puisse en temps utile faire ses approvisionnements avantageux :

Quelle mettra à la vente à des prix très réduits, et ce à partir du dimanche 21 octobre.

1° 500 k. café Moka d'Aden Yafft de 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le kilo.

2° 1 000 k. café vert Haïti plantations de 2 fr. 80 à 3 fr. le kilo.

3° 500 café Porto-Ricco extra roulé de 3 fr. à 3 fr. 80 le kilo.

4° 500 k. café San Salvado trié (bon goût) de 2 fr. 30 à 2 fr. 40 le k.

5° 800 k. café vert Santos trié bon goût) de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo.

Elle mettra également à la vente :

10.000 k. sucre double raffiné en pains de 2, 3 et 5 kilos à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre de Paris, 1er titre, scié régulier, à 0,85 le kilo.

5.000 k. sure de Marseille, 2e titre scié régulier, à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre cristallisé Guadeloupe, 1er jet titrant pour vendange à 0,70 les 100 kilos, et 0,75 au détail.

On y trouvera également :

50 k. raisins secs royaux d'Espagne à 2 fr. le k.

50 k. raisins secs sur choix d'Espagne à 1 fr. 60 le kilo.

50 k. prunes nationales, fleurs extra, 1 fr. 60 le kilo.

50 k. figues blanches (Smerle) 0,80 le kilo.

50 k. figues blanches du pays), à 0,60 le kilo.

25 k. dattes muscades 1er choix mûres de 1 fr. 80 à 2 fr. kilo.

Lait concentre en boites à 1 fr.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyez mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

AVIS

Les propriétaires de vignobles peuvent se procurer chez MM. L. N. Mattei et Cie, des futailles de toutes contenances, foudres, transports, demi muids, etc., ainsi que des presses à vin.

A LOUER

On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.
Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantauzzi.
S'adresser à MM. L.N. Mattei et Cie.

☞ Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

EAU MINÉRALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(Carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ETAT

Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.

NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE

DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS
Agence générale pour la Corse : Bastia, 9, Bd du Palais

Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

VIN de VIAL
Au Quina,
Suc de viande et Phosphate de chaux
LE PLUS COMPLET & LE PLUS ÉNERGIQUE DES RECONSTITUANTS
ANÉMIE, CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL
VIAL Pharmacien

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'Espérance à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

PATE et SIROP d'ESCARGOTS de MURE

MALADIES NERVEUSES
Epilepsie, Hystérie, Danse de Saint-Guy, Affections de la Moelle épinière, Convulsions, Crises, Vertiges, Eblouissements, Fatigue cérébrale, Migraine, Insomnie, Spermatorrhée
par le SIROP de HENRY MURE

SOLUTION HENRY MURE
RÉSULTATS SURPRENANTS ET SOUVENT INESPÉRÉS
MÊME SOLUTION ARSENIÉE et CRÉOSOTÉE

LE SEUL
Journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-s/-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS
250.000f
100.000f
50.000f 20.000f

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1184 » »	100	118.400
1253 lots pour		651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE
15 FÉVRIER 1901

HYGIENE et BEAUTE de la PEAU
CRÈME VELOUTINE par Ch. FAY

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison
Marouka — Rhum
Fine Champagne — Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : Cognacs, Liqueurs, Vins Fins de toutes sortes et notamment des Rhums provenant des plantations que la Maison possède à la Martinique, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Malades ! 800 000
F. E. Bits, 17, rue d'Hauteville, Paris.

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS

Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Librairie du Petit Bastiais
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix : 1.50. — Franco : 1.90

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895) HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis
ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions
Excellent aussi pour la Toilette et les Dents
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

Demandez partout
LA CEDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antispasmodique dont l'usage journalier et modéré, facilite toutes les fonctions de l'organisme.

Librairie du PETIT BASTIAIS
P. VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
2e SÉRIE

E Tribulazione d'u Scio Filippu — Commedià in 3 atti, 50 centimes	
Un Maritu per l'altru — Commedià in 2 atti, 50 c.	A Signora Pirichiocchiula — Commedià in 3 atti, 50 c.
U Pruprietariellu — Commedià in 4 atti, 50 c.	A Civittola — Commedia in 5 atti, 1 fr.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais BERYL
chargera à Bastia vers le 12 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES,
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Voulez-vous
de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
et dans tous les Débits
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare qui ne se paie pas fumer.

25e ANNÉE — JEUDI 13 DÉCEMBRE 1900 — N° 295

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse...... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. — Autres Départ. 22 » » 12 »
Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Lucie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h 53 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune Dernier quartier, le 14 Nouvelle, le 21
Fête de demain : Sainte Droise.

12 DÉCEMBRE

Les Effets de la Répression

Discours

prononcé par M. ANGELI, *avocat général, à l'audience solennelle de rentrée.* (Suite)

Malgré tant de sérieux efforts, le niveau de la criminalité ne paraît guère avoir fléchi. S'il fallait en rechercher les causes, on en découvrirait de nature différente. Les passions qui entraînent l'homme sont ardentes et tenaces ; il est difficile de les apaiser et même d'en modérer les manifestations. En outre, la raison n'est pas développée chez tous à un égal degré. La société a, dès lors, le devoir de la fortifier, afin de lui conserver la direction régulatrice de nos actes, de même qu'elle doit aviser aux moyens de garantir sa propre sécurité. Supprimer l'ignorance, compléter l'instruction par l'éducation, entretenir dans les âmes les notions du bien et du juste, multiplier les asiles destinés à la misère et à la vieillesse, combattre le fléau de l'alcoolisme qui fournit à nos Cours d'assises de si nombreuses recrues, accorder à l'enfance une protection de plus en plus vigilante, telle est sa mission, et, en la remplissant avec discernement et persévérance, elle aura moins souvent l'occasion de punir.

D'autres objets appellent, dans le même ordre d'idées, la sollicitude du législateur. Un illustre penseur dont le nom reste attaché à tous les progrès de la science pénale, Beccaria, écrivait, il y a plus d'un siècle, ces lignes qui n'ont rien perdu de leur valeur.

« L'intérêt de la société est non seulement qu'il ne se commette point de crimes, mais encore qu'ils soient plus rares à proportion qu'ils en violent plus les lois. Le tort qu'ils font au bien public et les motifs qui portent à les commettre doivent donc être la mesure du frein qu'on cherche à leur opposer. Il doit donc exister une proportion entre les délits et les peines (1). » Cette proportion nécessaire entre [...] n'est pas, il faut le reconnaître, chose facile à établir. L'intensité du dommage social en est la règle. Mais que de considérations en modifient l'évaluation ! Que de circonstances dont il faudra tenir compte ! Le temps, les milieux, l'état des mœurs, que sais-je encore ? Telle peine, qui était considérée comme légitime à une époque de barbarie, cessera de l'être et deviendra oppressive quand la moralité publique se sera adoucie. Telle autre qui avait pour but de conjurer un danger fréquent se modifiera, après qu'il sera devenu plus rare et finira même par disparaître avec les besoins qui l'avaient motivée. Et ne voyons-nous pas que les infractions ne sont pas frappées, dans tous les pays, de la même sanction ? On parviendra, néanmoins, à adopter une mesure aussi exacte que possible, par une observation attentive des passions, des sentiments et des intérêts humains, par l'incessant appel qu'on fera à sa raison, par l'étude constante des travaux scientifiques et des textes existants, sans perdre de vue les prescriptions de la justice naturelle qui demeure le fondement immuable de toute législation positive.

J'ai déjà eu l'occasion d'examiner ici même si notre code de 1810 était en harmonie parfaite avec l'état de notre civilisation et s'il répondait au triple but de correction, d'intimidation et d'amendement que doit poursuivre la pénalité. Des innovations très heureuses y ont été, il est vrai, apportées, en 1832 et 1863 ; mais elles sont aujourd'hui jugées insuffisantes. L'opinion s'émeut et parfois s'indigne de certains acquittements. Elle les commente, les discute, en recherche les raisons. C'est chose très grave, en effet, que l'impunité accordée aux coupables. Il y a là, en même temps qu'une violation des principes éternels de justice, une cause de perturbation sociale et de profonde démoralisation. En rassurant le malfaiteur sur les conséquences de ses actes, l'impunité le rend plus entreprenant et plus audacieux. Elle entretient en lui la perversité et la propage chez les autres par le spectacle du crime triomphant. Elle affaiblit l'empire des lois, diminue la confiance dans les décisions judiciaires et engendre le plus dangereux des scepticismes. Enfin, elle trouble, inquiète, afflige l'honnête homme et découragerait la vertu, si celle-ci ne trouvait pas en elle-même sa force, son soutien et sa récompense.

C'est une croyance générale, et je m'en suis fait moi-même l'écho, que l'exagération de plusieurs des pénalités actuelles ne contribue pas médiocrement à amener ces résultats alarmants. Aussi des attaques très vives sont-elles dirigées contre le Code de 1810. Il est des infractions dont la répression paraît empreinte de rigueur, et, quand ils la considèrent comme telle, nos magistrats populaires, bien qu'une disposition formelle leur défende de se préoccuper des suites légales de leurs déclarations, s'abstiennent de condamner. Pourquoi les tentatives de crimes aboutissent-elles fréquemment à des verdicts négatifs si ce n'est parce qu'elles encourent la même pénalité que les crimes consommés ? Et n'est-ce pas encore l'identité de la peine qui empêche la plupart du temps les complices de partager le sort des auteurs principaux ? Dans d'autres cas, le législateur n'a pas cru devoir tenir compte de l'importance plus ou moins grande du préjudice matériel ; il a établi un tarif uniforme là où il fallait le graduer. Toutes ces critiques ont leur valeur et méritent qu'on s'y arrête.

Je prévois cependant des objections. L'admission du condamné au bénéfice d'une atténuation ne permet-elle pas de modérer la peine, dans une large mesure ? Je n'y contredis pas. Mais outre que c'est là une faculté abandonnée à la discrétion du juge et dont il lui est loisible de ne pas user, la répression, même avec ce tempérament, est souvent réputée excessive, et l'impunité s'ensuit. Au cours d'une carrière déjà longue, j'ai remarqué que la condamnation à cinq années de travaux forcés, limite extrême de l'indulgence pour l'infanticide, semblait, d'après les circonstances, hors de proportion avec le crime. Les mêmes motifs expliquent des acquittements obtenus en d'autres matières, telles que les faux en écritures, les incendies volontaires, etc. On insiste pourtant, et quelques-uns vont jusqu'à prononcer le mot de correctionnalisation. Voilà, disent-ils, une précieuse ressource : elle coupe court à bien des difficultés. C'est, en effet, un procédé assez répandu que celui qui consiste à faire passer un crime dans la catégorie des délits, afin d'amener un adoucissement de la pénalité. Je suis loin de le blâmer ; je ne me défends même pas de l'avoir employé. Il offre de grands avantages, et il devient, parfois, indispensable, en l'état de notre législation. Je pourrais citer bien des exemples ; un seul me suffira. Il répugne aux jurés que le vol d'un objet de mince valeur entraîne une condamnation aux travaux forcés, à la reclusion, voire même à deux années d'emprisonnement, par cela seul qu'il s'y rencontre des éléments d'aggravation qui lui impriment le caractère d'un crime. Il y a lieu cependant d'ajouter que certaines infractions, par leur nature, ne se prêtent à aucune transformation. Le faux en écritures n'en comporte point. Abaisser l'incendie volontaire aux proportions d'un incendie par imprudence, puni d'une simple amende, ce serait presque lui conférer l'impunité, alors surtout que la volonté criminelle n'est pas douteuse. La correctionnalisation, d'ailleurs, heurte la vérité, autorise l'arbitraire, et l'on soutient qu'elle froisse la conscience publique. L'opinion la combat ouvertement et avec ardeur ; elle croit y voir une atteinte portée au principe qui ne permet pas de distraire un inculpé de ses juges naturels. Le plus sûr moyen d'apaiser les colères qu'elle suscite et d'enlever tout prétexte aux attaques, c'est de la réglementer en lui réservant une large place dans notre Code.

(A suivre)

(1) Beccaria, *Des délits et des peines*, Chapitre VI.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Sembat, dans l'interpellation sur les événements du Soudan.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, flétrissant les massacres et les cruautés de tout genre dont les expéditions coloniales sont l'occasion, invite le gouvernement à faire justice de tous les coupables et à renoncer à l'avenir à ces barbares expéditions, et passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	525
Majorité absolue	263
Pour l'adoption	76
Contre	449

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

∴

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Gerville-Réache dans la même interpellation.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, fidèle aux traditions de la France, compte sur le gouvernement pour réprimer tous actes d'esclavage et de cruauté qui auraient pu ou pourraient être commis dans certains territoires coloniaux, et passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	430
Majorité absolue	216
Pour l'adoption	429
Contre	1

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 11 Décembre 1900

Les Vols de Bastia

Audition des témoins

Vol Sabiani

10e témoin, Sabiani Antoine-Marc. — Il avait travaillé toute la journée, le 29 juillet, s'étant couché sur un banc de la brasserie des Platanes, il s'est endormi profondément. Vers onze heures, il a senti qu'on le fouillait, s'est réveillé, s'est aperçu qu'on lui avait volé son porte-monnaie, a crié, a vu deux individus qui fuyaient, deux autres plus loin qui prenaient également la fuite. Il déclare reconnaître Raffanelli et Gozzi.

Vol Palt

11e témoin, Fratacci Toussaint, garçon de café. — Le 17 juillet vers 2 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas, a rencontré le chauffeur anglais, qui par gestes lui a fait comprendre qu'il avait été victime d'un vol de 9 francs. Peu après, les accusés Raffanelli, Astolfi et Arrighi ont été aperçus. Fratacci et le chauffeur sont allés au devant de ces individus qui ont été reconnus par le chauffeur comme ses agresseurs. Lorsque ces derniers se sont vus reconnus, ils ont pris la fuite. Le témoin avait vu plusieurs fois les trois accusés aux abords de la brasserie des Platanes.

Il est donné lecture de la déposition du chauffeur anglais.

12e témoin, Luca Dominique, gardien chef de la maison d'arrêt. — A fait fouiller l'accusé Raffanelli et a trouvé dans la

---

78 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIII

DEUX INVITATIONS

— Et puis vous êtes chasseur, et Châteaugiron, qui connaît le mauvais tour que vous a joué son oncle, car j'assistais à l'audience d'hier, et je lui ai tout raconté, Châteaugiron met ses bois à votre disposition ; vous savez si la chasse y est belle !

— Magnifique ! quoiqu'à vrai dire les bois de Vaudrey soient encore plus giboyeux. Ainsi donc je dînerai, je chanterai et je chasserai ; c'est fort agréable sans doute, mais est-ce là tout ce qu'a à m'offrir M. le marquis de Châteaugiron ?

Le vicomte de Langerac regarda son interlocuteur avec un étonnement qui n'était pas exempt de quelque inquiétude.

— Je ne vous parle pas, dit-il après un instant d'hésitation, du crédit dont jouit notre ami Héraclius.

— Parlez-m'en, au contraire, car c'est là le point capital, répliqua Froidevaux de l'air le plus naturel.

— Il paraît que l'avocat vise au solide, se dit Langerac sans parvenir à dissimuler complètement sa surprise : mais après tout, il a raison : bien fou qui se repaît de chimères.

— Vous dites que M. le marquis de Châteaugiron a du crédit ? reprit Georges du ton d'un homme décidé à vider sans délai une question importante.

— Infiniment, et il est sans doute inutile d'ajouter que ce crédit est tout entier au service de ses amis.

— Cela est fort bon à savoir, au contraire ; continuez.

— Continuez ! répéta le vicomte de plus en plus ébahi ; mais c'est là, je crois, tout ce que j'avais à vous dire.

— Comment ! voilà à quoi se réduit la mission dont vous a chargé M. le marquis de Châteaugiron ?

— Mais à peu près...

— Des dîners, de la musique au piano des parties de chasse, c'est là tout ce qu'il me fait offrir ?

— Si vous vouliez bien vous expliquer plus clairement, je vous comprendrais mieux sans doute, et peut-être, alors, finirions nous par nous entendre tout à fait.

— Je m'explique donc, puisque cela peut vous plaire, dit Froidevaux avec un flegme imperturbable ; je ne vous cacherai pas que le procédé de M. le marquis de Châteaugiron me paraît passablement mesquin, surtout si je le compare à la conduite beaucoup plus large de son compétiteur.

— M. Grandperrin vous a donc fait faire des propositions ? s'écria Langerac avec une vivacité pour ainsi dire alarmée.

— Des propositions assez honnêtes, soyez-en juge. En retour des voix dont je pourrai peut être disposer à l'élection prochaine, on me garantit une place de substitut. Avouez que c'est là du positif, et que toutes les gracieusetés de M. le marquis de Châteaugiron paraissent un peu creuses auprès de ce résultat substantiel.

— Je ne chercherai pas à contester le mérite et surtout l'à propos des propositions de M. Grandperrin, et je regrette que nous n'ayons pas nous mêmes envisagé la question sous ce point de vue ; mais enfin rien n'est encore terminé, et si vous me permettez de retourner au château, je me fais fort d'en rapporter les bases d'un petit traité, qui, en offrant à vos intérêts une satisfaction légitime, vous permettra...

— De vous jeter par la fenêtre, interrompit Froidevaux en croisant tranquillement ses bras sur sa poitrine.

— Monsieur ! s'écria Langerac aussi surpris que courroucé, voilà un propos...

— Que vous prendrez comme il vous plaira ; en attendant, je m'explique : il n'y a qu'un instant, un frêle individu, qui se nomme, à ce qu'il assure, M. de Boisjoly, est venu m'adresser les propositions honnêtes auxquelles j'ai fait allusion. S'il ne s'était pas trouvé si chétif, s'il ne m'avait pas paru indubitable qu'en cas de lutte je le renverserais d'un souffle, j'aurais, selon toute apparence, cherché à lui faire prendre le chemin aérien dont je viens de vous parler ; mais l'expérience m'a démontré que j'aurais rougi d'essayer sur un si débile personnage, aucune considération humaine, sachez-le bien, monsieur le vicomte, ne m'empêchera de la tenter sur un homme de mon âge, alerte et nerveux comme vous semblez l'être, pour peu que je découvre dans ses paroles l'intention de tendre un piège à ma conscience ou à mon honneur.

En remarquant la chaleur avec laquelle s'exprimait son maître, Pyrame, qui avait achevé d'avaler la brioche, se remit à gronder contre le vicomte avec la plus magnifique ingratitude.

— Où diantre voyez-vous que j'ai l'intention de vous tendre un piège ? dit Langerac, passablement décontenancé ; c'est bien vous, au contraire, qui venez de m'attirer dans une abominable embuscade.

— Vous en sortirez cette fois, reprit Froidevaux, en se dirigeant vers la porte, mais n'y retombez pas.

— Ah çà, entendons-nous. M. Grandperrin a essayé de vous corrompre, c'est son affaire ; vous, vous êtes incorruptible, cela vous regarde ; pour moi, qu'ai-je fait, au total ? Je suis venu inviter de la part de notre ami commun, Châteaugiron. Pour voir dans un fait si simple une tentative de corruption, il faudrait avoir, permettez-moi de vous le dire, l'esprit diablement biscornu. Je reste donc dans les termes et je vous demande une réponse. Ferez-vous à votre ancien camarade d'école le plaisir de venir dîner aujourd'hui au château ?

— Mon ancien camarade d'école, répondit Froidevaux en accentuant ironiquement ses paroles, a passé trois ans à Dijon avec moi sans m'accorder la moindre marque d'attention ; à notre retour ici, sa conduite est restée la même, et il a toujours eu très grand soin d'établir entre l'humble avocat de village et le grand propriétaire descendant des croisés, une ligne de démarcation que, du reste, je n'ai jamais cherché à franchir. Comment voulez-vous alors que je prenne au sérieux son appel aux souvenirs d'une camaraderie qui, en réalité, n'a jamais existé ? Cette démarche, aussi imprévue que peu désirée, n'est à mes yeux qu'une manœuvre électorale, rien de plus.

(A suivre).

doublure de sa veste et du pantalon, bien cousue, une somme de 182,50.

Le vol de La Vasina

Un témoin. Giacobinelli Constant, jardinier du couvent à La Vasina. — Le 8 août a formé toutes les portes du couvent et de l'église, a remis les clefs au supérieur. Le lendemain matin a rouvert l'église et a constaté ensuite que des malfaiteurs s'étaient introduits par la fenêtre. Il en a informé immédiatement les Pères. Il a trouvé à côté du tronc une pince assez grosse et un essieu de brouette.

19e témoin. Pietrucci Marie-Joséphine, ménagère, *La Vasina*. — *La veille du vol* elle a vu trois individus, à La Vasina, qui lui ont demandé à boire ; elle déclare reconnaître Astolfi et Arrighi.

18e témoin. Pietrucci Pascal, entrepreneur à La Vasina. — La veille du vol a vu trois jeunes gens, deux sont entrés chez lui et ont demandé à boire. Il a reconnu que les outils qui ont servi à ouvrir le *tronc avaient été pris chez lui.*

16e témoin. Colombani Antoine. — L'avant-veille et la veille du vol a vu Astolfi et un autre à La Vasina, sur la route, près de l'église.

17e témoin. Marchi Antoine-François, charretier à La Vasina. — Le 6 août a rencontré trois individus, un moment où il allait abreuver ses bêtes ; le lendemain, *il a encore rencontré* deux d'entr'eux, il reconnaît Astolfi ; la veille du vol, il les a rencontrés de nouveau à Miomo, et le matin il les a vus à Pietranera, venant de La Vasina.

15e témoin. Ciavatti Antoine, buvetier, à Furiani. — Le matin du 10 août en allant ouvrir sa buvette a aperçu deux individus. Ils lui ont dit qu'ils attendaient le train *pour se rendre* à Calvi, mais ils ont manqué le train. L'un d'eux était l'accusé Raffanelli qui a bu un verre de rhum, puis ils ont mangé un morceau, et ont pris le train à Biguglia. Lorsque le lendemain il a entendu parler du vol de La Vasina il a eu des soupçons sur les deux individus qui s'étaient arrêtés dans sa buvette.

14e témoin. Bertrand Jean-Pierre, agent de police. — Le 10 août, il était garde-champêtre à Furiani ; il a vu du témoin précédent que des individus s'étaient arrêtés chez lui et qu'il les soupçonnait d'être les auteurs du vol de La Vasina.

Le 19, une buvetière lui parla de nouveau de deux individus qui devaient être les auteurs du vol de La Vasina, et qui avaient dévalisé une maisonnette des environs. Il les a poursuivis, tout le jour, toute la nuit et le lendemain. Ces deux individus n'étaient autres que Raffanelli et Astolfi. A un moment donné il a aperçu un maréchal des logis de gendarmerie et un gendarme. Il les a informés que les deux individus étaient des malfaiteurs. Raffanelli et Astolfi ont protesté, et lorsqu'ils ont vu que leurs protestations n'étaient pas acceptées, ont pris la fuite. Les gendarmes se sont lancés à leur poursuite. Raffanelli a été arrêté ; Astolfi a pu s'échapper en jetant sa veste et son chapeau à la tête du cheval du gendarme. La bête a pris le mors aux dents et a désarçonné le cavalier.

20e témoin. Marcillac Mathurin, maréchal des logis à Borgo. — Il a rencontré les accusés Raffanelli et Astolfi près de Furiani, et comme ces deux individus lui paraissaient suspects, il se disposait à les interroger lorsque le garde champêtre Bertrand les lui a signalés comme deux malfaiteurs. Il s'est lancé à la poursuite de Raffanelli et est parvenu à l'arrêter ; il l'a conduit au cabinet d'instruction.

21e témoin. Bonacase Pierre, gendarme à Borgo. — Confirme la déposition du maréchal des logis. Lui s'est mis à la poursuite d'Astolfi, qui à un moment donné a jeté sa veste sur la tête du cheval, qui s'est cabré ; il est tombé sous son cheval, et pendant qu'il se relevait Astolfi en a profité pour prendre la fuite. Il a bien reconnu Astolfi.

22e témoin. Perinelli Joseph, chef de gare, à Furiani. — Le 10 août, a vu à plusieurs reprises deux individus couchés aux abords de la gare ; ils lui ont paru suspects et les a signalés au chef de gare de Biguglia. Il n'en a reconnu aucun.

23e témoin. Tonelli Joseph, employé au chemin de fer, à Biguglia. — Le 10 août a été prévenu par son collègue de Furiani que deux individus suspects se dirigeaient *vers sa gare*. En effet, deux individus lui ont demandé deux billets pour Calvi. C'est Astolfi qui lui a demandé les billets et qui en a versé le montant au guichet.

24e témoin. Biancoui Mathieu, aubergiste, à Calvi. — Raffanelli et Astolfi se sont présentés chez lui le 10 août, ont demandé une chambre et ont pris leurs repas ; ils sont restés *huit jours* et ont *payé leur* pute en monnaie de billon, en disant qu'ils venaient d'Ajaccio, où ils avaient été payés en cette monnaie. Ils ont dépensé environ 60 francs ; le tout a été payé en billon.

Raffanelli reconnaît qu'il s'est rendu à Calvi ; Astolfi dit qu'il n'est jamais allé à Calvi.

25e témoin. Biancoui Catherine, femme du précédent témoin. — Confirme la précédente déposition. Raffanelli et Astolfi lui ont demandé quel jour partait le bateau pour Marseille ; elle a répondu qu'à cause de la grève, le bateau ne venait plus depuis quinze jours. Raffanelli se faisait appeler Joseph et Astolfi, Antoine.

26e témoin. *Lucchetti Dominique*, cordonnier, à Calvi. A vendu à Raffanelli et Astolfi deux paires de souliers qu'ils ont payés 31 francs dont 25 francs en billon.

Astolfi persiste à nier qu'il se soit rendu à Calvi ; il ne s'est jamais rendu dans cette ville.

27e témoin. Grimaldi Jean, employé de commerce à Calvi. — Raffanelli et Astolfi *ont acheté dans son magasin divers* objets. Il reconnaît bien les deux prévenus.

Astolfi dit qu'il ne s'est jamais présenté dans le magasin de ce témoin.

28e témoin. Mariani Barthélemy, cultivateur à Mausoleo. — Son frère, arrivé d'Amérique le 22 juin, s'est rendu le 24 à La Vasina et a jeté dans le tronc cent francs en or étranger pour remplir un vœu *qu'il avait fait à la suite d'une guérison.* Son frère habite Carupano où les transactions se font en monnaie anglaise.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, parle d'abord de la moralité des accusés, de leurs antécédents. Il trouve que tous les quatre se présentent dans les conditions les plus déplorables. Il parle de leur séjour à Marseille où ils fréquentaient les souteneurs et les nervis.

Puis l'organe du ministère public passe successivement en revue les divers chefs d'accusation reprochés aux quatre accusés et les charges qui pèsent sur chacun d'eux. Le système de dénégation qu'ils ont adopté ne saurait soutenir la discussion. Formellement reconnus par un très grand nombre de témoins, leur participation aux divers vols est plus qu'évidente. Partout on constate la présence des quatre. Ils ont beau soutenir qu'ils ne se connaissent pas ou les retrouve ensemble. Ils ont beau déclarer que le jour où les divers vols ont été commis ils se trouvaient à Marseille, ils ont été formellement reconnus, et sont formellement désignés par plusieurs témoins. Il ne peut subsister aucun doute sur l'organisation de leur bande, et il n'y a lieu à avoir aucune bienveillance pour eux. Toutes les circonstances aggravantes relevées par l'accusation doivent être retenues et ne sauraient être atténuées par aucune atténuation. L'organe du ministère public réclame un verdict affirmatif sur toutes les questions et la sévérité du jury.

Plaidoirie de Me Decori

Me Decori présente la défense d'Astolfi et de Gozzi.

Il fait d'abord justice de l'appel à la sévérité adressé par M. l'avocat général, et, en ce qui concerne les deux accusés qu'il a mission de défendre, les présente comme n'ayant pas des antécédents aussi mauvais que ceux qui leur sont reprochés.

Puis il examine, un à un, les divers griefs relevés par l'accusation. Ses clients n'ont pas été reconnus lors du vol de Saint-Antoine ; ils ne l'ont pas été davantage dans le vol Hergygoyen, dans le vol Sabiani. Gozzi seul est reconnu dans l'agression Platt, mais il est très difficile d'admettre qu'à l'heure où elle s'est produite, et dans la situation où se trouvait le chauffeur anglais, on puisse retenir sa déclaration.

Astolfi et Gozzi nient toute participation aux crimes qui leur sont reprochés et il n'existe contre eux aucune charge sérieuse. Il est obligé de soutenir le système soutenu par les deux accusés. Puis en terminant il fait appel à la bienveillance du jury, dans le cas où il retiendrait la culpabilité.

Un verdict non atténué ne s'expliquerait pas étant donné le doute qui existe dans toute cette affaire et l'âge des accusés.

Me Decori rappelle que dans des affaires plus graves le jury a montré une grande bienveillance.

Plaidoirie de Me Casalta

Me Casalta est spécialement chargé de la défense de Raffanelli. Cet accusé ne se trouvait pas à Bastia lorsque les vols ont été commis. Il travaillait à Marseille.

Le défenseur explique la provenance de l'argent trouvé sur son client au moment *de son arrestation. Il l'avait apporté d'Italie*, où il avait travaillé pendant plus d'un an chez une personne qui a fourni les meilleurs renseignements sur son compte.

Les témoins qui déclarent avoir reconnu Raffanelli se trompent évidemment.

Me Casalta insiste sur les circonstances vraiment extraordinaires dans lesquelles se serait produit le vol Sabiani.

En ce qui concerne la moralité de Raffanelli, son défenseur établit qu'elle est loin de mériter les sévérités du jury, et compte sur toute sa bienveillance dans l'appréciation des charges qu'on veut faire peser sur son client

Plaidoirie de Me Nivaggioli

Le défenseur d'Arrighi lave son client des antécédents qui *lui sont reprochés*. Abandonné par sa mère, maltraité par son père, il ne pouvait que tomber dans la voie du mal, et c'est ce qui le conduit à la maison de correction d'Aniane. Mais là il a vécu quatre ans sans encourir aucun reproche.

Examinant ensuite les trois vols reprochés à Arrighi, l'honorable défenseur établit qu'il n'a pu participer à aucun de ces crimes, car il se trouvait à Marseille.

Il n'aurait d'ailleurs été reconnu que par un témoin, après l'agression Platt, à 2 heures du matin, sur la place Saint-Nicolas. Le jury ne saurait retenir ce fait. Si Arrighi avait participé à l'agression La Vasina et a jeté dans le tronc cent francs en or étranger pour remplir un vœu *qu'il avait fait à la suite d'une guérison.* Son frère habite Carupano où les transactions se font en monnaie anglaise.

Le Verdict

Le président déclare les débats clos et donne lecture des 63 questions soumises à l'examen du jury.

La délibération du jury dure près d'une heure.

Le verdict du jury est affirmatif ; les circonstances atténuantes sont accordées seulement à Gozzi et Arrighi.

En conséquence Raffanelli et Astolfi sont condamnés à dix ans de travaux forcés, Gozzi et Arrighi à cinq ans de réclusion avec dispense de l'interdiction de séjour.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Leccia Ascagne-François, Leandri François-Auzustin, de Zicavo, assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, MM. Decori, de Caraffa et Sébastien Gavini.

∴

JURÉS TITULAIRES

Ajaccio Nicolas, négociant, Bastia.
Nicolai Nicolas, maire, Tox.
Pietri Salomon, cap. ret., Giocatojo.
Peretti F., brig. de gend. ret., Zicavo.
Mattei Antoine-Mathieu, nég., Bastia.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Campocasso Ignace-Louis, rentier, Lera Ed.-Chr., com., tous de Bastia.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Spezzino François, colonel en retraite.
Chersia Jules-Pierre.
Villa Paul.
Ollagnier Mathieu.
Leonelli, capitaine.
de Juchereau de Saint-Denys Amédée.
Colonna Léon-Charles.
de Séde de Léoux.
Lota Ernest.
Pantalacci Alexandre.
Illanchard Victor.
Confortini Jean-Baptiste.
Mattei Dominique.
Martelli François.
Commandant Costa.
Sisco Jean Baptiste.
Galli Dominique.
Delpino Clément.
Nicolai Paul Pompée.
Ceccaldi Antoine-Martin.

LISTE GÉNÉRALE

Lazarotti Jean-Augustin.
Bartoli Jean-Martin.
Casanova Léon.

Bulletin financier

Paris, le 7 décembre 1900

Rien que peu animé, le marché est mieux tenu qu'hier et les cours sont plus fermes. Nos Rentes sont calmes, le 3 0/0 à 101 55, le 3 1/2 à 102.55. L'Extérieure gagne 40 centimes à 89.80.

Nos Sociétés de Crédit ont une allure satisfaisante. Le Crédit Lyonnais s'établit à 1.073, la Société Générale à 642 ; Le Comptoir National d'Escompte vaut 677 et le Crédit Foncier 676.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, la Raffinerie Say en nouvelle avance à 1 480 regagne une partie du coupon qu'elle a dû subir avant-hier ; la Compagnie pour l'Exploitation des Voies de Montmartre à 550 ; les actions de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy se retrouvent à 565 ; les actions de la « Conservation » ont été demandées à 420 fr.

Les actions et les Obligations du Secteur de la Rive Gauche de Paris conservent des cours fermes, sous l'influence des brillantes recettes de cette Compagnie.

Sur le marché en banque, les Charbonnages de Mikhaïlovka sont à 410 fr. ; le Lac Aktou reste à 3.15 ; le Syndicat de Lamaro vaut à 25.

Ch mine François fermes.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 décembre, à 3 heures

1. La Chasseur, Mastia.
2. Sicambe, Beyer.
3. Macbeth (fant), Verdi.
4. Lucie de Lammermoor, Donizetti.
5. Gras ella, Carlo.

Le Chef de Musique, MOULINES.

Banquet des Médecins

Samedi soir, à l'Hôtel de France, les Médecins de Bastia se sont réunis en un banquet tout confraternel. Cette réunion, aussi simple que cordiale, était présidée par M. le docteur Ramaroni, président du Syndicat, qui avait auprès de lui MM. de Carbuccia et Decori, avocats-conseils du Syndicat.

Le menu, signé Villa, ne laissait rien à désirer.

Au dessert, M. de Carbuccia a porté un toast aimable et chaleureux à nos honorables praticiens, dans lequel, l'ancien bâtonnier a fait ressortir que jamais, depuis sa fondation, il n'avait été appelé à faire acte d'avocat, ce qui était la meilleure preuve de l'estime et de la bonne confraternité qui règne parmi tous nos médecins, auxquels, par contre, sa bonne constitution lui avait valu de ne jamais avoir dû recourir à leurs lumières.

M. le docteur Ramaroni lui a répondu en ces termes :

Messieurs, chers Confrères,
Mes chers Amis,

J'aurais certainement mauvaise grâce si j'essayais de suivre, sans crainte de m'égarer, les maîtres de notre barreau dans les sentiers fleuris de l'éloquence.

A titre d'aîné dans cette réunion d'amis, je me bornerai donc à leur dire : merci. Oui, merci d'avoir bien voulu répondre à notre désir et d'être venus sceller, une fois de plus, les relations qui, déjà autour de l'école, s'établissent entre le droit et la médecine.

Toujours au même titre, je prononce le *Dignus intrare*, en souhaitant la bienvenue aux nouveaux confrères qui ont su déjà si bien marquer parmi nous une trace honorable.

Je voudrais mieux savoir faire leur éloge, mais je n'ai pas le talent de la parole, aussi me pardonnerez-vous si, me dépouillant pas entièrement le caractère qu'avec vous je revêts, je reste médecin, et si, au lieu de vous servir un discours, je vous convie à une consultation.

Puisque nous voilà tous réunis, j'ai pensé en profiter pour demander votre avis sur un cas qui me paraît intéressant.

Que Messieurs du barreau ne s'offusquent pas de la chose ; nous n'avons à étaler aucune plaie hideuse ; ne font-ils pas, du reste, partie de la famille.

Le sujet vous est connu : issu de parents honorables, il vint au monde à terme, bien constitué *et viable ; ses parrains* lui imposèrent le nom de *Syndicat médical.*

Les hommes de loi qui nous honorent de leur présence se chargèrent de son existence civile. Orphelin, ses parents d'adoption l'entourèrent des soins désirables ; malgré tout, l'enfant ne put échapper à certains accidents. Encore dans les langes, susceptibilités d'épiderme trop *sensible ; froissement* de membres qui n'amenèrent jamais, par bonheur, ni plaies ni bosses ; fièvres éruptives qui ne se laissèrent de le tourmenter. Adolescent, ennuis et chagrins inséparables de la vie en commun, deuils de famille retentirent sur son système nerveux, d'où un état léthargique qui vient heureusement de prendre fin.

Chacun de ses membres a repris ses fonctions, à l'examen les divers organes ne révèlent rien d'anormal, le convalescent tient fort bien, vous l'avez constaté, sa place à table, et n'en rapportera pas, je l'espère, une indigestion.

Je vous ai donné, chers confrères, les commémoratifs, l'étiologie du mal et son diagnostic ; le pronostic me paraît heureux, si l'entente entre nous demeure parfaite.

Et, en vue d'éviter les accidents que je vous ai notés, je vous demande, puisque vous m'avez chargé de présider aux destinées de notre Syndicat, si besoin sera, de recourir à l'arsenal chirurgical ou thérapeutique. Je ne le pense pas : avec la bonne confraternité, le champagne et la gaîté ma paraissent seuls indiqués dans le cas présent. Si vous êtes de cet avis, Messieurs, buvons tous à sa prospérité.

M. le juge Cristofini qui, à titre d'ami, avait bien voulu se joindre aux membres du barreau, a clôturé la série des toasts par quelques mots aimables.

Nos médecins se sont séparés, heureux de cette agréable soirée, qui n'a fait que confirmer la solidarité qui réunit tous nos distingués praticiens.

L'INAUGURATION de la statue du Gal de Gaffory

Les fêtes qui auront lieu, à Corte, le 23 décembre, à l'occasion de l'inauguration solennelle de la statue du général Jean-Pierre de Gaffory, promettent d'être très brillantes.

Les Cortenais ont élaboré un excellent programme dont nous sommes heureux de donner aujourd'hui les grandes lignes.

Le matin, de 9 à 11 heures, concours de tir, d'animaux, etc.

A 11 heures et demie, après l'arrivée des trains, cérémonie d'inauguration.

Aussitôt après aura lieu le banquet, pendant lequel la musique du 163e exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

De 2 à 4 heures du soir, courses de mulets, d'ânes, aux sacs, à la croche, d'enfants ; mâts de cocagne, etc.

Prix de beauté pour chevaux, mulets et ânes.

Concert, sur la place Paoli, par la musique du 163e.

A 8 heures et demie, illuminations, feu d'artifice et retraite aux flambeaux par la musique du 163e.

∴

Nous exprimons un désir ; nous sommes sûr d'avance que M. Fontaine, l'aimable directeur de la Compagnie de chemins de fer, ne manquera pas de faire son possible pour que notre proposition soit agréée.

La Compagnie de chemins de fer départementaux, pour faciliter au public les moyens de transport, après avoir combiné d'une façon convenable les heures et les départs des trains, devrait accorder pour cette journée de réjouissances, une réduction sur les prix d'aller et retour.

Nous pouvons affirmer qu'il y aura ce jour-là affluence considérable de voyageurs à Corte.

Théâtre Municipal

Ce soir :

Durand-Durand

Comédie vaudeville en 3 actes

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 12 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 midi, 1 12 6. heures du soir, + 7. 10 Heures, + 14 minima, + 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.
5 h. du soir, O. faible.

Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux : matin, + 0,23, soir, + 0,26
Pluviomètre, 0 heures de matin 00 mm.

∴

Palmes académiques

La distinction que le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à Mlle Adèle Moynier, récompense toute une existence entièrement consacrée à l'éducation de la jeunesse.

Certes, Mlle Adèle Moynier avait trouvé de bien précieuses satisfactions dans les sympathies dont elle est entourée au milieu de nous, dans la confiance des nombreuses familles qui lui confiaient leurs filles, dans l'attachement et la reconnaissance de ses élèves.

Mais il était juste que les palmes académiques qui viennent de lui être décernées vinssent attester les mérites de l'éminente institutrice au moment où désireuse de prendre un repos bien mérité elle a abandonné la direction de son important pensionnat.

Nous ne sommes que l'écho de toutes ses anciennes élèves en lui adressant nos sincères félicitations.

∴

Carnet mondain

Jeudi, a été béni en l'église Saint-André, à Reims, le mariage de M. Andrée Orbioni, du 4e régiment de tirailleurs algériens, chevalier de la légion d'honneur, avec Mlle Marie Quinquet de Monjour, fille du juge au tribunal civil de Reims.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

A Sainte Lucie

A l'occasion de la fête de Sainte-Lucie, les cérémonies auront lieu à l'église paroissiale Sainte-Marie, dans l'ordre suivant :

Jour de la fête : messes de 5 heures du matin à midi ; à 10 heures, grand'messe ; à 3 heures de relevée vêpres solennelles suivies de la procession ; à 7 heures du soir, *bénédiction* et baiser de la Sainte Relique.

∴

Les garçons limonadiers

Les employés, garçons et limonadiers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir de 11 heures à minuit, au Café des Messageries.

Le Président, FRANCESCHI.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.
Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

AVIS

MM. les Membres du Comité du Monument à élever à Bastia à la mémoire des soldats Corses morts pour la Patrie, sont priés de vouloir bien se réunir jeudi prochain, à 2 *heures de l'après-midi*, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal.

Bastia, le 10 décembre 1900.
Le Maire,
A. GAUDIN.

Extrait de Grenadine
extra
défiant toute concurrence comme qualité
préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia
Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

16 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

III

— Monsieur l'officier, je veux bien vous serrer la main, et j'en éprouve un bonheur bien grand ; je n'oublierai point l'honneur que vous voulez bien me faire.

Et de suite ces deux hommes, qui ne se connaissent pas, se prirent l'un pour l'autre d'une grande sympathie, d'une vive amitié. Ce qu'en éprouvait aussi Gabrielle.

Espérance serra la main que lui tendait M. de Sommerville et s'inclina avec grâce devant le jeune officier.

Puis on passa à la salle à manger.

Depuis quelque temps *Espérance* savait très-agréablement dîner aux Dunes ; on y sentait sous la gaîté, du moins un sentiment de calme et de douce quiétude ; mais alors, là, ce fut une gaîté franche qui présida au dîner, et, quand on passa près de la cheminée, Mme de Kerval elle même, l'austère recluse, la femme au cœur triste et souffrant, fut la première à éprouver de la joie. Elle se sentait la mesure au milieu de ces êtres qui lui étaient chers ; aussi dit-elle à sa fille :

— Mignonne, pour fêter l'arrivée de ton oncle, fais nous un peu de musique.

La jeune fille fut tellement émue de la chose qu'elle regarda sa mère avec ses grands yeux. La mère l'embrassa et lui dit :

— Oui, je comprends, tu n'as pas habitude à ce que je te dise de faire de la musique. Je ne t'ai jamais encouragée parce que j'étais triste ; mais aujourd'hui je suis gaie ; or, je sais que les leçons que tu as prises t'ont profité, sous le rapport, je t'en entendre. Allons, nous t'écoutons.

La jeune fille se mit au piano un peu émue. Elle était musicienne, car si Mme de Kerval avait vécu comme une recluse dans sa maison retraite, elle avait su néanmoins faire donner à son enfant une éducation soignée. Et pourtant Gabrielle tremblait ; c'est qu'il était là, lui, son oncle, et comme elle n'était pas fière d'Eve pour rien, elle avait peur qu'il trouvât son jeu médiocre.

Aussi, ce fut avec une hâte bien visible qu'elle joua une mélodie de Schuber et une fantaisie d'Ilyda ; mais cette hésitation ne dura qu'un moment ; son cœur sembla oublier qu'il n'était pas seul, et se fut avec une émotion croissante qu'elle joua une réverie de Mozart. Elle était tout entière à son morceau et elle l'enveloppa avec une délicatesse digne d'une célébrité en vogue.

M. de Sommerville et sa sœur étaient aux anges ; Espérance, lui, était rêveur, et la mélodie qu'il entendait le berçait à tel point qu'il ne s'aperçut pas de la fin. Le morceau étant fini et le rêve qu'il avait fait autre continuait. M. de Sommerville embrassait au même titre de sa torpeur. Gabrielle, très flattée des compliments de son oncle et de sa mère, attendait un mot d'Espérance, surtout. Et lui, enthousiasmé, lui dit :

— Oh ! mademoiselle, pourquoi vous êtes-vous arrêtée ? c'était si beau !

Elle fut heureuse de cette admiration non dissimulée et dit :

— Allons, je vois que je vous ai fait plaisir à tous ; je suis bien heureuse.

— Vous n'en douterez, n'est-ce pas ? dit Espérance.

— Oui, je veux bien, mais à une condition, c'est que vous m'aiderez.

— Comment, moi... oh !

— Oui, vous. Nous allons chanter ensemble ; je suis persuadée que vous avez une jolie voix.

Espérance, devant ce bonheur enfantin, sourit et ne put que répondre :

— Eh bien, chantons, dit-il ; mais il y a une grande difficulté.

— Laquelle ?

— C'est que je ne connais pas beaucoup de morceaux et que le peu que je connais, peut être ne les connaissez-vous pas.

— Voyons, lesquels, monsieur ? car si c'est *Fürst*, de Wagner, ou... *Douleur et martyre*, de Flerchi.

— Hélas ! non, mademoiselle.

— Oh ! vous devez connaître le *Rêve* de Schuber.

— Oui, et même c'est le seul que je connaisse à peu près.

— Eh bien, mes enfants, dit Mme de Kerval, chantez nous le Rêve de Schuber.

C'est une mélodie plaintive. Espérance avait une voix de ténor très juste ; il n'était pas musicien, mais il chantait avec âme ; tout son chant et sa voix trahissaient une émotion qui n'était pas feinte. Un souffle divin l'animait, et comme il semblait ce qu'il disait, il fit toucher Mme de Kerval et avait des larmes dans les yeux et M. de Sommerville, l'officier, le guerrier, frappait le tapis de son pied pour dissimuler son émotion trop grande.

La soirée se passa ainsi, heureuse pour tous. Au moment de se quitter le colonel dit à Espérance :

— Demain matin, mon ami, j'irai au village ; j'irai vous voir et, si vous le voulez, nous ferons ensemble une promenade au bord de la mer.

— Je vous attendrai, mon colonel, et je serai très heureux d'être avec vous.

Gabrielle, voyant la sympathie qu'éprouvait

BOURSE DE PARIS

	11 Déc.	12 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.70	102.15
— 3 p. 0/0 amorti.	100.50	100.90
— 2 1/2 0/0.	402 85	403.15

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nominations

MM. Franceschi, Martini, Ottavi, Pitiloni, Pierandrei, Morellini, Carli et Emmanuelli sont nommés dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires.

NOUVELLES MILITAIRES

M. le général Tournier, commandant la 40e division d'infanterie, est appelé au commandement du 13e corps d'armée.

M. Ottavj, officier d'administration de 3e classe du service du génie, hors cadres, rentrant du Soudan, est réintégré dans les cadres et désigné pour la direction de Marseille.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'armée coloniale

Le conseil a examiné diverses questions soulevées par l'exécution de la loi sur l'armée coloniale.

Le 13e corps d'armée

Le ministre de la guerre a fait signer le décret nommant le commandant du 13e corps d'armée.

Affaires courantes

Le conseil a ensuite expédié les affaires courantes.

Voyage de M. Kruger à La Haye

Une réception solennelle sera offerte, demain, au président Kruger, dans la grande salle des arts et des sciences.

∴

M. Kruger a reçu hier une délégation *des membres du comité central* de l'*Alldeutscher Verband*, de Leipzig, qui lui ont offert, avec leurs souhaits, une très riche couronne aux couleurs allemandes.

GRAVES ÉVÉNEMENTS en Europe

On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Soleil* qu'on Russie, on s'attend pour le commencement du 20e siècle, à de graves événements en Europe.

Le nouveau fusil Allemand

D'après le *Warwaerts*, journal socialiste de Berlin, l'armée allemande serait prochainement pourvue d'un nouveau fusil, inventé par un ingénieur norwegien, qui surpasse tous les fusils existants, en ce qui concerne la construction et la force de projection.

LA MALADIE DU TSAR

Le dernier bulletin constate que la température du corps et le pouls sont à l'état normal. Le sommeil est très tranquille et l'appétit bon. La nuit et la matinée ont été très bonnes.

Les Morts du Jour

M. Ludovic Robert

M. Robert, député républicain radical des Basses-Alpes est mort dans la nuit.

M. le docteur Robert, était né à Sisteron le 16 mai 1853. Il avait été élu pour la première fois en 1898.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Déportés boers

Un convoi de déportés boers, composé de 181 femmes et enfants, est arrivé à Pietermaritzborg.

Vers Rustenburg

Une troupe de 500 Boers environ, sous les ordres du général Delarey, avec 5 canons et une quantité de bestiaux, se dirige vers Rustenburg, qui est une position imprenable.

A la Chambre des Communes

Déclaration de M. Broodrick

M. Broodrick a fait à la Chambre des Communes une déclaration importante.

Le Gouvernement, a-t-il dit, désire la fin de la guerre de guerillas ; il est disposé à offrir un arrangement qui pourrait bien inspirer de la confiance, pourvu cependant que cet acte d'humanité de l'Angleterre ne soit pas interprété comme une preuve de faiblesse de sa part.

Le comité de Munich

Le comité de défense qui s'est organisé, à Munich, en faveur des Boers, a tenu une importante réunion, à la suite de laquelle un ordre jour a été voté.

Dans cet ordre du jour le comité a exprimé sa sympathie pour les Boers qui luttent si vaillamment pour leur indépendance, a protesté énergiquement contre les brutalités anglaises, a souhaité l'intervention des puissances européennes et a déclaré que la non réception du président Kruger était une honte nationale.

L'armée du général De Wet

La *Presse* publie une dépêche de son correspondant de Londres annonçant que l'armée du général De Wet, *échappant aux poursuites* de l'armée du général de Knox, se dirigerait vers Roxville, après avoir infligé de grosses pertes à l'armée anglaise à la suite d'un combat qui aurait duré pendant trois jours environ.

Événements de Chine

Les ministres étrangers

Tous les ministres des puissances étrangères ont refusé d'accepter les lettres de créance, présentées par le vice roi Li Hung-Chang, qui n'était pas revêtues du sceau privé de l'empereur.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES.

Ciavi Laurent-Lucien. — Orsini Lucien-Félix. — Villa Etienne. — Emmanuelli Marguerite. — Dané Mathilde.

DÉCÈS. — Néant.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Santelli, née de Ristori, et M. Toussaint Santelli, Mme veuve de Ristori, M. Louis Girardini, notaire, et Mme Girardini, née de Ristori, Mlle Rose de Ristori, MMes Cécile de Ristori, et Mme veuve Marinetti de Ristori,

Les familles Jeanin et Santelli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. le Colonel Santelli

Commandeur de la Légion d'honneur

leur époux, père, gendre, beau frère et neveu, survenu, décédé à Bastia, le 12 décembre 1900, à l'âge de 63 ans, muni des Saints Sacrements de l'Eglise.

Le levée du corps aura lieu aujourd'hui, à 2 heures, Villa Planchard.

Les obsèques auront lieu à Lavallaggio le vendredi 14 décembre

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte
S'adresser à Madame Vve Gentilucci.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, expéditionnaire,
7, route du Cap, Bastia.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

THE OCEAN ACCIDENT
La plus importante Cie accidents du monde entier
and guarantee corporation Limited
Compagnie d'assurances à primes fixes
Contre les accidents de toutes nature
DIRECTION POUR LA FRANCE
109, rue Montmartre, 109
— PARIS —
Directeur : J.-A. LAULY

Capital social 25 000 000
Capital souscrit 11 185 625
Réserves fin 1899 . . . . . 18 828 036
Primes encaissées en 1899 . . 17.968.637

ASSURANCES : Accidents du travail (loi du 9 avril 1898) *Individuelles, Maladie et Accidents, Chevaux et Voitures, Automobiles, Vol, Fidélité des employés, Insolvabilité des tiers, Cautionnements, etc.*

Pour tous renseignements et demandes de sous agences s'adresser à M. Ch. F. POGGIOLI, agent général pour la Corse, 8, rue Miot, Bastia.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonnetterie et Lainages, Colliets en drap, Corsets dernière, Cheminées et Cravates pour hommes, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Mercerie, Rubanerie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et le parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Meller, Valises, etc., etc.).

L'OR NOUVEAU

Après les chroniques des grands journaux parisiens: *Le Journal*, *l'Éclair*, *l'Echo de Paris*, *le Gaulois*, *le Soleil*, etc., la réputation de l'Oraline, ce magnifique alliage de métaux, qui par sa ressemblance frappante avec l'or a été baptisé du nom d'*Or nouveau*, n'est plus à faire. La Direction en France de l'Australian Gold Watch Co, a écoulé en trois mois vingt mille six cents montres. Le monde *smart* a remplacé la montre en acier, en nickel et même la montre en or, par le chronomètre et la chaîne gourmette en *oraline*. L'*Oraline* est donc le métal à la mode, c'est le dernier progrès de la science, c'est le métal de l'avenir. Pour répondre aux milliers de demandes que nous recevons, nous publions le tarif de nos articles.

Remontoir *oraline* pour homme, 19 lignes, 10 rubis.	Prix 20 fr.
Le même à savonnette, 3 fonds boîtiers oraline.	23 fr.
Le même pour dame 11 lignes 3/4 uni ou guilloché.	23 fr.
Le même argent massif, 32 grammes, écussons or contours oraline.	30 fr.
Le même pour dame 12 lignes, argent, dessins, contours oraline.	28 fr.
Chaîne gourmette oraline massive, pour homme 3 grosseurs.	6 fr.
Sautoir oraline pour dame (ung fin 40) à sujet vieil or.	Prix 8 fr.
Garniture de chemise pour hommes oraline 5 pièces.	10 fr.
Couverts massifs oraline 157 grammes, aussi riches qu'un service de table en or qui couterait 7,535 fr. L'étui de 12 couverts avec la clef (garantie 20 ans).	80 fr.
L'étui de 6 couverts avec louche.	45 fr.
L'étui de 12 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	28 fr.
L'étui de 6 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	15 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur les montres.	5 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur couverts (par pièce).	0,50

Expéditions franco à la réception du mandat-poste. Contre remboursement frais à la charge du destinataire.

Adresser toutes les commandes et fonds à M. A. E. Roux, Directeur Continental de la Société, à Rouen (Seine-Inférieure).

Nous rappelons à notre clientèle que nous remboursons intégralement toutes marchandises qui ne seraient pas à son entière satisfaction, à la condition qu'elles nous soient retournées franco dans les 48 heures.

A LA GRANDE MAISON

1, Rue Miot, Bastia 1,

C'est là où l'on trouve sans contredit le meilleur choix d'étoffes « Grand Tailleur » pour la saison d'hiver.

M. Simon Damiani invite sa clientèle à s'en rendre compte.

Un *Nouveau Coupeur* de toute *première marque* est attaché à la maison.

Le public peut être sûr d'avoir plus de *satisfaction* que jamais, soit au point de vue de la *Coupe*, du fini, etc., qu'à tous autres points de vue.

1, rue Miot, 1.

APRÈS CHAQUE REPAS
UN VERRE DE LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP
Produit essentiellement hygiénique

L'un des rédacteurs gérant,
Matthieu Ollagnier.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RULY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour Gênes direct, les ports d'Espagne, Londres,
prenant marchandises sur connaissement direct
pour Anvers, Hambourg
et tous les ports d'Angleterre

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Malaurent, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents: **Cognacs, Liqueurs, Vins fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Voulez-vous de la bonne bière ? à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
A primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'État à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital: 10 millions de francs.
Siège social: 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'Espérance à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

VIN ROUGE 9 f. l'hect. rendu franco votre gare, 10 litres essai: 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fiery à Montigny-Lencoup (S. et M.)

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés: **200** millions
Valeurs assurées encours: **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie Le Phénix, a Bastia, 17, Bd Paoli.

A LOUER
On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.
Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantauzzi.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix: 1.50. — Franco: 1.90

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Peintures, Huiles, Carbonate, Céruse & Vernis
Ch. CLÉMENT

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec aucun autre produit similaire.

Source du Chalet
La Meilleure du
BASSIN DE VICHY
Recommandée par tous les Docteurs dans les maladies du Foie et de l'Estomac.
La plus riche en bicarbonate de soude.
Dépôt général: Maison Delpino, négociant à Bastia, 18 Paoli, 27.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZEMAS
Guérison assurée par
L'EAU PRÉCIEUSE
Dépôt à Bastia, pharmacie Teillet, à Ajaccio, pharmacie Guidicelli

Dessinateur
pour broderies de dames
Travail soigné, prix modérés
S'adresser Bd du Palais, 7, au 3me.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. Sabaté a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre au garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

THEOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE en 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames
L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.
En vente au détail et en gros.
Prix: 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

Monastère de la Grande-Trappe
Bastia, Pharmacie Luciani.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et de placements de domestiques, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21, 3e étage.
L'agence prend des renseignements très sérieux sur les personnes qu'elle présente.

Demandez dans tous les Cafés
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Le meilleur des cigares à 0.10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, se demander dans tous les débits.
Un se fume pas ce bon cigare, on le hume, on le savoure et on en

DEMANDEZ ET OFFREZ
dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
et dans tous les Débits
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout les fumeurs sont forcés de fumer ce cigare
Et ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

25e ANNÉE — VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1900 — N° 295

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | Union postale, et autres Pays: un an, 22 fr. 6 mois, 12 fr.
Autres Départ.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Spiridion
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Dernier quartier le 14 — Nouvelle, le 21
Fête de demain : Saint Fortuné.

13 DÉCEMBRE

LETTRE OUVERTE
à M. le Ministre de la Guerre

Monsieur le Ministre,

A la suite de votre récent voyage en Corse on bruit des plus fâcheux pour la prospérité et l'avenir de Bastia s'était rapidement répandu dans notre île ; il s'agissait tout simplement du transfert de Bastia à Ajaccio du Gouvernement militaire de la Corse.

Justement ému en présence d'une pareille situation que rien n'autorisait à prévoir, notre Conseil municipal, incrédule d'abord, s'est décidé enfin à vous demander, par télégramme, si le bruit fâcheux qui circulait reposait sur quelque fondement.

Après une semaine d'attente vous avez bien voulu répondre à nos édiles que la question du transfert de Bastia à Ajaccio du siège du Gouverneur militaire de la Corse n'était qu'à l'étude, et qu'elle serait résolue en s'inspirant des *intérêts supérieurs de la défense* de l'île.

Nous prenons acte de votre réponse, Monsieur le Ministre, nous qui n'avons pas l'habitude de lire entre les lignes ou de chercher la pensée de derrière la tête.

Votre réponse nous satisfait, car nous ne doutons pas de la parole d'un soldat, et parce que l'intérêt de Bastia est intimement lié à l'*intérêt supérieur de la défense* de la Corse.

Bastia, tête de lignes se dirigeant soit sur Calvi, soit sur Corte, soit sur Bonifacio, à laquelle elle est presque reliée par un chemin de fer stratégique, est le siège tout indiqué du Gouverneur militaire de la Corse en temps de paix.

Cette vérité, démontrée cent fois pour une, crève les yeux de ceux qui savent voir et que n'aveugle point un esprit de parti pris.

C'est pourquoi nous ne doutons point de votre parole, car pour vous l'*intérêt supérieur de la défense* doit primer tout intérêt de parti, et votre âme de soldat et de patriote se refuserait certainement à accomplir un acte qui pourrait compromettre tout un système de défense et les intérêts d'une cité où battent des cœurs français tout comme ailleurs.

A ne considérer que l'*intérêt supérieur de la défense* de notre île, nous nous inclinerions respectueusement devant le transfèrement de Bastia à Corte du siège du Gouverneur et des divers chefs de services. Nous savons qu'en cas de guerre Corte deviendrait le cœur de la défense, où se trouveraient réunis tous les divers organes de notre défense ; par conséquent, notre patriotisme nous ferait accepter de bon cœur une mesure qui tendrait à rendre encore plus rapide la mobilisation de nos troupes.

En tant que Bastiais, nous intéressant à en souffrir, mais comme Français nous leur imposerions silence : *la Patrie avant tout*.

Nous ne prêtons tous point avoir le monopole du patriotisme, et nous ne nous targuons point d'un sentiment si beau ; non, nous aimons à penser, au contraire, que les Ajacciens agiraient de même si demain il plaisait au Ministre de la Marine de transférer à Bonifacio, *seule place indiquée*, le siège de la défense mobile qui se trouve actuellement à Ajaccio, on ne sait pourquoi.

Il fut un temps, pas trop éloigné encore, où tout ce qui touchait à la Corse vu de Paris prenait des proportions fantastiques, où un Ministre, de vos prédécesseurs, affirmait hardiment du haut de la tribune que les batteries de Bastia protégeaient Saint-Florent d'une façon efficace.

Nous sommes fermement convaincu que ce temps-là n'est plus, et qu'un Ministre qui connaît la Corse autrement que par la simple inspection d'une carte, fut-elle d'Etat-Major, se rend parfaitement compte des nécessités de la défense, et ne voudrait point la compromettre ni être plus tard la cause de la ruine commerciale d'une grande cité, qui n'a d'ailleurs rien fait pour mériter un pareil traitement, peut-être pour des raisons étrangères à la défense nationale.

En agissant ainsi, Monsieur le Ministre, vous ferez de la politique de clan, de cette politique que a déjà fait tant de mal à la Corse et que nous vous demandons de bannir dans vos rapports avec elle, afin que vous puissiez tenir la balance égale pour tous en écoutant les protestations, même celles des humbles, pourvu qu'elles soient l'expression de la justice et de la vérité.

Persuadé que le résultat de votre étude sera conforme *aux intérêts supérieurs de la défense* de l'île et de la ville de Bastia si intimement liés, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'expression de tout notre dévouement.

Un Bastiais.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Pastré dans l'interpellation sur les incidents de Melun.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les énergiques déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	513
Majorité absolue	257
Pour l'adoption	294
Contre	219

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Olasipina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Port de Propriano

Rapport

Fait au nom de la commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux d'amélioration au port de Propriano et d'instituer audit port des péages locaux au profit de la commune de Propriano, par M. Constant Dulau, député.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

Situé sur la côte occidentale de la Corse, le port de Propriano occupe la partie du golfe de Valinco comprise entre les rochers de Scogliolongo reliés à la dune par une jetée de 700 mètres et les dernières maisons de cette localité. Le port de Propriano est celui de la ville de Sartene, chef lieu d'arrondissement voisin. Il reçoit les produits très variés des trois vallées du Taravo, du Baracci, et du Valinco ou du Rizzanese. C'est par lui qu'arrivent de l'extérieur les marchandises destinées au bassin commercial que composent ces vallées.

Les principales marchandises qui y sont embarquées sont les écorces de chêne vert, les bois de construction, les châtaignes et noix ; les liéges, charbons, blés, raisins, vins, huiles et les ébauchons de pipes.

Le port de Propriano reçoit les farines, sucres et cafés, matériaux, chaux et ciments, ouvrages en métaux, futailles vides et huiles en provenance de Marseille ou Nice, les sels d'Hyères et de Portovecchio, la poterie de Cannes et d'Antibes, les liquides et eaux minérales de Bastia.

Le port de Propriano a pris dans les trente dernières années un développement remarquable. En 1867, les entrées et les sorties étaient représentées par 100 navires jaugeant 10,400 tonneaux ; en 1887, le mouvement était déjà de 255 navires jaugeant 48,274 tonneaux ; en 1897, il s'est élevé 745 navires, avec 129,898 tonneaux de jauge.

En même temps, le poids total des marchandises embarquées et débarquées augmentait dans de notables proportions.

Cependant, l'abri qu'offre la jetée de Scogliolongo est tout à fait défectueux. Cet ouvrage n'a été construit que pour permettre l'accès en tout temps du feu signalant l'écueil du même nom et il ne couvre le mouillage que d'une manière très imparfaite pendant les grosses mers, de sorte que les navires sont quelquefois jetés à la côte pendant les tempêtes.

Dans une délibération en date du 15 novembre 1900 le Conseil municipal de Propriano fait ressortir l'utilité des travaux à exécuter.

» Considérant, dit la délibération, que le projet date de 1880 et que les retards apportés à son exécution ont causé et causent encore les plus graves préjudices aux nombreuses populations de tout un arrondissement dont Propriano est le port d'attache.

» Considérant que ce port, malgré les défectuosités multiples qui le caractérisent et qui en font un port peu sûr pour les nombreux navires qui viennent y accoster et s'y réfugier en temps de bourrasques, exposé qu'il est aux vents d'ouest et sud-ouest qui y soufflent avec violence, a vu son extension commerciale se développer dans une proportion telle qu'il occupe le deuxième rang parmi tous les ports de l'île. (La statistique de 1899 a donné 25.000 tonnes d'importations et d'exportations.)

» Que cette extension aurait été bien plus accentuée, si ce port, au lieu d'être privé de tout était pourvu de l'outillage nécessaire et était abrité contre la violence du vent et la grosse mer. »

Le Conseil municipal de Propriano rappelle ensuite les angoisses poignantes éprouvées au cours du naufrage en janvier 1899 de *Marie-Clémentine*, de la jauge de 134 tonneaux, qui, chassant sur ses ancres par suite de la grosse mer et de la violence de la tempête de nord-ouest, fut jeté à la côte.

Il ajoute que de nombreux passagers manquent le courrier, la grosse mer ou les vents violents les empêchant de se rendre en barque jusqu'à lui. Ces passagers, après avoir fait 30 kilomètres pour venir prendre le bateau à Propriano, sont obligés de se faire cahoter pendant 70 kilomètres dans de vieilles voitures pour aller prendre le bateau à Ajaccio.

La construction d'une nouvelle jetée avait été comprise dans le programme d'amélioration des ports maritimes visé par la loi du 27 juillet 1879.

Les études entreprises dès 1880 en vue de ce travail avaient abouti, à la suite de l'avis favorable d'une Commission nautique, à la prise en considération d'un avant-projet qui comportait l'établissement d'une jetée de 176 mètres de longueur, s'enracinant sur l'ouvrage existant, à 80 mètres environ du fanal qui le termine et faisant avec lui un angle de 90°. Des dragages étaient, en outre, prévus dans la partie du port abritée par la nouvelle digue sur une surface de 4 hectares, où une profondeur d'eau d'au moins 4 mètres à basse mer avait été assurée.

La dépense prévue s'élevait à 750.000 fr.

L'importance de ce chiffre fit alors naître des hésitations et l'affaire fut provisoirement ajournée.

(La fin à demain).

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à prendre part aux épreuves orales du concours d'admission à l'École militaire d'infanterie, en 1901.

Mariani, sergent-major au 74e.
Rossi, sergent-major au 2e.
Bozzi, sergent-major au 70e.
Acquaviva, sergent au 111e.
Biscambiglia, id.
Blanc, sergent-major au 163e ;
Dieuzeide, sergent, id.
Moneglia, sergent au 15e.
Gherardi, sergent au 7e.
Gabrielli, sergent-major au 3e tirailleurs

79 — Feuilleton du Petit Bastiais

Le Gentilhomme Campagnard

par Charles de Bernard

XXIII

DEUX INVITATIONS

— Je vous assure qu'en cherchant à se rapprocher de vous, le principal motif de Châteaugiron...

— Est d'acquérir un partisan, je n'en doute pas.

— Dites un ami.

— Les amis ne s'acquièrent pas ainsi ; d'ailleurs, à mon égard, il a laissé passer le moment. Il y a dix ans, j'aurais pu saisir avec empressement l'occasion qu'il m'offre aujourd'hui, mais maintenant il est trop tard.

— Ainsi, vous refusez ?

— Positivement.

— Je croyais que vous vous contentiez d'être le Cicéron de l'endroit, dit Langeac en reprenant l'accent de persiflage qui lui était ordinaire et qu'il semblait s'être interdit à mettre de côté depuis le commencement de l'entretien, mais je vois que vous en êtes aussi le Caton ; et dès lors il ne me reste qu'à tirer ma révérence à vos vertus stoïques. Serviteur donc au maître et au chien.

La vicomte fit une pirouette, et sortit aussitôt de la chambre, sans paraître avoir remarqué le haussement d'épaules méprisant par lequel l'avocat avait accueilli cette allure impertinente.

Resté seul, Froidveaux se remit à marcher de long en large.

— Une invitation à dîner ! se dit-il, réellement le prêteur n'était pas suffisant pour m'autoriser à le jeter par la fenêtre. C'est fâcheux, car dans l'état d'atonie où je suis, ce petit exercice gymnastique m'aurait ranimé, j'en suis sûr.

Un instant après on frappa de nouveau à la porte.

— Serai-je plus heureux cette fois ? se dit le jeune avocat qui s'empressa d'ouvrir.

En reconnaissant un des domestiques de la forge Froidveaux sentit son émotion changer subitement de nature ; le sang qui gonflait les artères de ses tempes reflua vers son cœur, aussi prompt que la foudre.

— Monsieur l'avocat, dit le laquais, voilà une lettre que madame m'a chargé de vous remettre.

En dépit de ses efforts pour dompter le tremblement nerveux dont ses mains vacillaient d'être subitement agitées, Froidveaux fit quelque temps avant de parvenir à décacheter le billet que lui avait remis le domestique ; lorsqu'il eut enfin réussi à l'ouvrir, il y lut, avec une avidité qui se changea bientôt en ravissement, les mots suivants :

« Madame Grandperrin espère que l'accident dont elle a été si péniblement affectée hier n'a pas eu de suites fâcheuses ; mais si monsieur Froidevaux désire guérir complètement toutes les inquiétudes qu'a causées ici le danger qu'il a couru, il ne refusera pas de partager aujourd'hui un petit repas de famille, tout à fait sans cérémonie. La partition des *Huguenots* vient d'arriver, et il s'y trouve un rôle de basse qui semble écrit exprès pour la voix de monsieur Froidevaux ; de plus, le piano est d'accord par hasard : ainsi rien ne s'opposerait à ce qu'on fît un peu de bonne musique en compensation d'un mauvais dîner. »

— Vous direz à madame Grandperrin que j'aurai l'honneur de me rendre à son invitation, dit l'amoureux avocat d'un air aussi calme que le lui permit la joie tumultueuse qui venait de succéder à son abattement.

Dès que le domestique fut sorti de la chambre, Froidveaux, d'un seul, se trouva près de ses vêtements toujours étendus devant la cheminée. Après quelques instants de l'examen le plus minutieux, il reconnut qu'à part le gilet, dont le satin se trouvait sérieusement compromis, le dégât était moins grave qu'il ne l'avait craint d'abord, et que quelques coups de brosse suffiraient pour y porter remède.

— J'en serai quitte, se dit-il, pour toutes mes finances me permette d'acheter un autre gilet. Un habit boutonné jusqu'au menton ne va pas déjà si mal, lorsqu'on est un peu gros et qu'on a les épaules larges ; d'ailleurs cela sent son orateur ; Berryer, par exemple, est toujours boutonné. Et après tout, le bain qu'ont pris mes vêtements n'est qu'un supplément de décatissage qui ne leur aura pas nui, car rien n'annonce le provincial endimanché comme le lustre d'un habit tout neuf.

En ruminant ces réflexions consolantes, l'avocat tira de son sac de chasse une brosse dont il avait eu soin de se munir la veille, car pour rien au monde il n'eût confié au laquais chargé de servir les hôtes de l'auberge du *Cheval-Pairiote* le soin de restaurer des vêtements, d'autant plus précieux, qu'ils n'avaient pas de remplaçants.

— Dîner avec elle ! s'écria-t-il en se mettant à l'œuvre d'une ardeur héroïque ; tout à l'heure j'étais stupide avec mes idées noires ; jamais, au contraire, la vie n'a été si rose. La voir ! l'entendre ! lui parler ! peut-être m'me chanter avec elle !

Ces exclamations passionnées, régulièrement entremêlées de coups de vergettes, aboutirent à une suite de modulations vagues d'abord, qui prirent peu à peu un caractère déterminé et se transformèrent enfin en un air de basse à effet puissant, l'air de don Magnifico dans la *Cenerentola*. C'était le triomphe du virtuose châtelaigironais, qui, après avoir entonné sa cavatine favorite à demi-voix, finit par la chanter à gorge déployée avec une verve qui suppléait en partie au défaut d'art et de style.

— J'ai tous mes moyens, se dit-il avec satisfaction, en entendant vibrer à l'unisson de ses plus belles notes les vitres des fenêtres ; mon plongeon d'hier m'a bien enchumé, mais loin de nuire à ma voix, cela n'a fait au contraire que donner plus de sonorité à mon creux.

(A suivre)

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA XII.

I PRECEDENTI e MARIA

Marifina (imbiarilla a Maria)

D'agliu sempre ditta

D'un cumparimmi qui che s'eo vi chiammu.

Maria (guardendu suspettosa a Gnappò)

M'ha mandatu u padrone... S'e' cridia

Di truvalla in segretu parlamentu ..

Marifina (furiosa)

Oh, cosa valacchiate?

Gnappò (fredu)

Un c'è segretu:

Eo vensi d'a Signora a dummandalli

Travagliu...

(entra Stizzighellu)

Maria (maligna)

Ecc'u maritu.

Marifina (piana)

Avà sò fresca!

SCENA XIII.

I PRECEDENTI e STIZZIGHELLU

Stizzighellu

(guardendu Gnappò cun suspettu)

Quest'ómmu cosa face in casa mea?

Gnappò

Sò un povaru orfità...

Stizzighellu (a Gnappò)

Cosa circate?

Gnappò

Travagliu, pane...

Stizzighellu

Chi mistieru è u vostru?

Gnappò

Eo facciu di tutte...

Stizzighellu (piana)

Fôr che bè..

Gnappò

In cantina o in cucina sciò m'impieghi...

Stizzighellu

Boi lavurate di ganasce, n'à?

Gnappò

Ancu di mane..

Stizzighellu (piana)

D'unghie, sì!

(Forte)

Sentite:

Sganasciatori un mancan'in Bastia

— Ci crescenu ogni jorna in altu e in basciu,

Cumm'a grimmagna! — Ma un ne vògliu

Im casa.

Andate, e che a Signore v'accumpagni!

E un vi vurnate più, capiate!

Gnappò (undendusine)

E detta!

Per nundà un bi chiammornu Stizzighellu!

(esce Gnappò).

SCENA XIV.

STIZZIGHELLU, MARFISA e MARIA

Stizzighellu (suspettosu a Marfisa)

S'ómmu, u connosci?

Marfisa (frusca)

Eo, no!

Stizzighellu (c. s.)

Se u'hanu detta

Chi bense qui altre vôlte!

Marfisa (c. s.)

Pò ancu darsi;

Ma eo un mi ne ricôrdu.

Stizzighellu (c. s.)

Un lu cunnosci

Da veru?

Marfisa (rabiosa)

E buffa! No!.. Ch'estru ti piglia?

Stizzighellu

Allora un sai chi ghiù un ladru di cherte,

Imbriacone, scròccu, un abbonatu

Di Santa-Chiara?

Marfisa

Quale ti l'ha ditta?

Maria?

Stizzighellu

A voce pubblica.

Marfisa

Maria,

Ti ripetu, chi bête impiastrà ognunu,

Cumme sè stessa.

Maria (ricentita)

Eo sò bella pulita!

Marfisa (rabiosa)

Brutta di lingua e d'altru! e mi surprende

Cùc ho' partite quandu parlu eo!

Maria

Eo mi difendu.

Marfisa (c. s.)

Zitta!

Stizzighellu (dulcemente a Maria)

O Mari, andate!

Maria (senile, allontanendusi)

Obbidacu au padrone.

(esce Maria).

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 8 décembre 1900

Ce qui caractérise notre marché cette semaine, c'est la fermeté des fonds publics et la faiblesse des autres compartiments, principalement des valeurs de spéculation. La bonne attitude de nos Rentes ne se dément pas; le 3 0/0 a fait mieux que 101 50 le 3 1/2 a 102 55 Parmi les autres Etrangers, généralement fermes, l'Extérieur s'inscrit à 69,70.

Nos Sociétés de Crédit sont fermes. Le Crédit Lyonnais se traite à 1 074; le Comptoir National d'Escompte vaut 578; le Crédit Foncier et la Société Générale sont bien tenus à 820 et à 512.

Dans le groupe des valeurs industrielles, la Raffinerie say est animée entre 1,170 et 1,190, ex-coup. de 32 50; la Compagnie pour l'Eclairage des villes se maintient à 560; l'action de la Société Immobilière et Cubimmoble de Vichy est bien suivie en comptant à 505; les cours restent bien tenus sur les actions de la Compagnie Générale de Charbonnages.

Les actions du Secteur de la Rive Gauche sont à 695 francs. Les Obligations sont très demandées à 494 et 290. On dit que cette Compagnie a obtenu de très brillants résultats cette année.

On vient à 475 les Obligations 3 0/0 des Messageries Françaises de Madagascar. Ces titres, très bien gagés, donnent un revenu de 15 francs net.

Parmi les valeurs d'assurances, signalons la bonne tenue des obligations de la Société Générale des Assurances Agricoles et Industrielles à 170 et de la Banque à 165.

Les actions de la Conservatrice sont recherchées à 125 fin; les actionnaires de cette Compagnie seront prochainement convoqués en Assemblée Générale, à l'effet de consacrer une augmentation de capital.

Les Obligations que la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire offre au public à 440 fr sont remboursables à 500 fr en cinquante années. Une établissements sont dirigés par des ingénieurs des constructions navales et ils ont souvent travaillé pour le Ministère de la Marine qui les a depuis longtemps, admis à soumissionner dans toutes ses adjudications.

La condition essentielle exigée du Société de Crédit à l'Epargne pour que on puisse participer aux répartitions, est qu'il soit à jour de ses cotisations.

En Banque les Charbonnages de Mikhailoks s'échangent à 410 fin; la Part Lac Aulin vaut 3.55; le Syndicat de Lamure reste à 4.25.

Nos Rentes de Far sont stationnaires.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — La tempête de ces jours derniers a été si violente que la barque de pêche *Saint-Pierre*, patron Pierre Valenti, en voulant doubler la pointe de Capo di Muro, a été prise par la lame et retournée.

Sur les six hommes qui composaient son équipage, cinq seulement parvinrent à se sauver; le jeune Toto Bonfanti, âgé de 17 ans, s'est noyé. Toutes les recherches faites pour retrouver son corps ont été inutiles.

∴

SAINTE MARIE. — M. Guglielmi, adjoint à *Frasseto*, est nommé instituteur à Sainte Marie Siché.

∴

PIETRANERA. — Lundi ont eu lieu à Pietranera les obsèques d'un honorable négociant de cette localité, M. Jacques Benigni, emporté subitement par une hémorragie interne que la science a été impuissante à arrêter.

Une affluence considérable de population, accourue de tous les points des cantons de San Martino, Brando et Bastia, avait tenu à honneur de rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui fut un ami véritable et un parfait homme de bien.

Homme de bien, certes, il le fut M. Jacques Benigni, et fort nombreuses sont les personnes qui ne pourront se rappeler sa mémoire sans se rappeler en même temps quelque important service rendu. Il pratiqua le bien avec un complet désintéressement et un absolu oubli de soi-même.

Aussi emporte-t-il dans la tombe les regrets unanimes et profonds de tous ceux qui l'ont connu, et les larmes que toutes les assistants versaient au passage de sa chère dépouille étaient-elles la preuve de la grande affliction que chacun ressentait.

Sa femme perd en M. Jacques Benigni un époux adoré, ses enfants un père modèle, et ses neveux et nièces un oncle affectueux et paternel.

Puissent les regrets sincères et les sympathies profondes qui se sont affirmés d'une manière si touchante en cette cruelle circonstance atténuer la douleur de sa chère épouse et de tous ses parents.

Quant à ceux qui ont vécu quelque peu dans l'intimité du cher défunt, ils n'oublieront pas de si tôt cette âme d'élite, ce cœur généreux, aimant et bon dont la vie — trop courte hélas! — a été toute employée à être agréable au prochain!

∴

POGGIO DI NAZZA. — M. Ottavi Achille, employé au ministère de la guerre, a fait don à l'école de garçons de Poggio di Nazza, d'un grand planisphère terrestre, par Gaultier.

∴

AJACCIO. — Les professeurs du collège Fesch ont offert un banquet à M. le vice-recteur Lamouroux à l'occasion de sa nomination à Alger.

OBSÈQUES DU COLONEL SANTELLI

M. Santelli Pierre-Marie, colonel d'infanterie en retraite, commandeur de la légion d'honneur, est décédé mercredi soir, à l'âge de 63 ans.

La levée du corps a été faite à 2 heures de relevée; suivant la volonté du défunt, les obsèques auront lieu à Lavatoggio, son pays natal.

Le deuil était conduit par M. le notaire Giordani, MM. Ajaccio et Santelli.

Toutes les notabilités de la ville, de nombreux parents, une députation des officiers supérieurs de la garnison assistaient à la levée du corps.

M. le Général gouverneur de la Corse, en tournée d'inspection, s'était fait représenter par M. le commandant Bloch, chef d'état-major du gouvernement militaire de la Corse.

Les honneurs militaires ont été rendus, devant la maison mortuaire, par un bataillon du 163e, avec le drapeau et la musique, sous les ordres de M. le colonel Cheroutre.

Le cercueil a été placé sur le corbillard de première classe, et le cortège s'est dirigé vers la gare.

Nous prions Mme Santelli, les familles de Ristori, Ajaccio et Santelli d'agréer nos profondes condoléances.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 13 décembre 1900

Assassinats

Les deux accusés qui comparaissent devant le jury sont de la commune de Zicavo: Leccia Ascagne-François est âgé de 31 ans; Leandri François-Augustin, est âgé de 32 ans.

Ils ont à répondre chacun d'un homicide volontaire, et voici, d'après l'acte d'accusation, dans quelles circonstances ces crimes auraient été commis:

Le 7 septembre 1900, vers six heures du soir, Pietri Jacques-Pierre et Leccia Paulin, tous deux gardes communaux étaient, assis sur un parapet dans la grande partie inférieure du village de Zicavo; à leurs côtés se trouvaient Peretti Charles et Furioli Joseph. Tout à coup survinrent Leandri François-Augustin et Paganelli Antoine François, adjudicataires des bois communaux, qui croyaient avoir à se plaindre des gardes au sujet d'un procès-verbal dressé contre eux. Une discussion s'engagea entre Leccia Paulin et Leandri François-Augustin, à la suite de laquelle celui ci invectiva l'administration forestière et le maire de Zicavo.

Leccia Ascagne, neveu de Leccia Paulin, qui se trouvait à la fenêtre de sa maison éloignée à peine de quelques mètres, descendit rapidement et prit fait et cause pour son oncle. Leandri François-Augustin fit observer à Leccia Ascagne qu'il n'avait nullement besoin de chercher une arme sous sa veste. De son côté Paganelli Antoine François lui mit la main au collet. A ce moment on éloigna Leandri François-Augustin et on tâcha de s'interposer entre Leccia Ascagne et Paganelli Antoine-François. Mais Leccia Ascagne sortit son pistolet et le déchargea à bout portant sur Paganelli Antoine-François.

Quoique blessé, celui-ci se jeta sur Ascagne qui réussit à porter à son adversaire quelques coups sur la tête avec la crosse de son pistolet. Pendant que Paganelli Antoine François et Leccia Ascagne se débattaient, Leccia Paulin se dirigea vers sa maison située de l'autre côté de la route. Au moment où il allait franchir le seuil de sa porte, Leandri François-Augustin qui s'était mis à sa poursuite tirait sur lui un coup de pistolet et le tuait.

Leandri se trouvait exactement à ce moment à six pas de Leccia Paulin et à dix pas de l'endroit où Paganelli venait d'être blessé. La mort de Leccia Paulin avait été instantanée. La victime avait reçu une balle à 4 centimètres du mamelon gauche, cette balle était sortie à 3 centimètres du mamelon droit, après avoir traversé les deux poumons. D'autre part, le projectile qui avait atteint Paganelli Antoine-François avait perforé la masse intestinale. Paganelli a succombé des suites de ses blessures dix jours après, c'est-à-dire le 17 septembre.

La procédure établit que c'est avec préméditation et guet-apens que ce double homicide a été commis. Leccia François-Ascagne n'est constitué prisonnier le 13 octobre 1900 et Leandri François-Augustin le 12 novembre courant.

M. Angeli, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public.

Me Sébastien de Caraffa et Decori, sont chargés de la défense de Leccia Ascagne.

Me Sébastien Gavini est chargé de celle de Leandri François-Augustin.

Interrogatoire de Leccia

Après dîner, il est sorti, et a vu qu'il y avait une discussion entre son oncle, le garde Leccia et son co-accusé Leandri. Il a invité ce dernier à changer de ton et à ne pas insulter son oncle. En ce moment est arrivé Paganelli, qui lui a dit qu'il n'avait pas à intervenir, alors c'est avec lui qu'a repris la dispute. Ils se sont pris à bras le corps et ont roulé par terre. Paganelli lui serrant fortement la gorge, et ayant sorti un couteau et la lame ayant effleuré sa main, il a cru ses jours en danger et a déchargé son pistolet sur son agresseur.

Interrogatoire de Leandri

Il était adjudicataire des bois forestiers, et dans la journée du crime il avait trouvé plusieurs bêtes dans la forêt. En rentrant au village, il rencontre la victime, le garde forestier Paulin Leccia, avec lequel il a une légère discussion. Le garde lui aurait demandé s'il avait versé entre les mains du percepteur le montant de l'adjudication. Leandri répondit que cela ne le regardait pas. Le garde ayant pris une attitude un peu hautaine, l'accusé lui dit que du moment qu'il était en règle, il am... les gardes, le garde général, le maire, etc. Le garde l'invita à parler plus proprement.

En ce moment Paganelli est blessé par Leccia Ascagne; il entend Paganelli qui lui crie de le venger, il voit Leccia Paulin qui se dirige vers sa maison, il croit que celui-ci est l'assassin de Paganelli, et alors il fait feu.

Audition des témoins

1er témoin. Furioli Joseph, berger, à Zicavo. — Oncle germain de l'accusé Leccia Ascagne. Le 7 septembre après dîner, il est descendu sur la place; une discussion s'est élevée entre Leandri François-Augustin et le garde Paulin Leccia, au sujet d'un procès-verbal dressé par celui-ci contre l'accusé. Le garde lui répondit qu'il n'avait dressé aucun procès-verbal, et l'invita à parler plus proprement. Paganelli est survenu, a saisi Ascagne Leccia par le cou; il a entendu une détonation et peu après il a vu Leandri François, qui poursuivait le garde Leccia et faisait feu sur lui à quatre ou cinq pas.

Lorsque Ascagne Leccia a tiré sur Paganelli, les deux individus étaient debout.

2e témoin. Furioli François, cultivateur à Zicavo. — Cousin germain de l'accusé Leccia. fait le récit de la discussion qui s'est élevée entre Leandri et le garde. Leccia Ascagne est sorti de sa maison, il a invité Leandri à modérer ses expressions. Paganelli est intervenu, a saisi Ascagne Leccia par la gorge. Il a couru chez lui pour prendre son fusil; pendant ce temps Leandri avait tiré sur Paganelli.

3e témoin. Pietri Jacques-Pierre, garde communal à Zicavo. — Le 7 septembre se trouvait avec le garde Leccia, il a assisté à la discussion qui a eu lieu avec Leandri. Il a vu que Ascagne avait tiré sur Paganelli, et que lorsque Leccia Paulin se dirigeait vers sa maison Leandri a fait feu sur lui.

Il a entendu Leandri dire à l'accusé Leccia: «Tu n'as pas besoin de mettre la main sous la veste.

Se témoin. Peretti Charles, cultivateur à Zicavo. — Parle de la discussion qui a eu lieu entre Leandri et le garde Leccia. Il n'a pas vu Leccia tirer sur Paganelli, ni Leandri sur le garde Leccia.

Leandri n'a sorti son pistolet qu'après la première détonation.

Se témoin. Bucchini François, commerçant à Zicavo. — A été attiré sur le lieu du crime par la première détonation, a vu Ascagne Leccia qui se trouvait par terre sous la victime Paganelli, puis a vu Leandri qui faisait feu sur le garde Leccia. Il a retiré le pistolet des mains de Leccia.

6e témoin (à décharge), Reggi Marié Antoinette. — Etait à côté du garde Paulin Leccia lorsque la discussion a commencé.

Fait tout le récit de cette discussion.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation. Ecartant, tout d'abord, du débat les questions aggravantes de préméditation et de guet-à-pens, que certaines circonstances sembleraient révéler, mais qui ne sont peut-être pas établies, au sens de la loi, M. l'avocat général raconte la scène du double crime commis, à Zicavo, le 7 septembre dernier.

Les systèmes de légitime défense et de provocation, qui seront peut-être développés dans l'intérêt des deux accusés, sont formellement démentis par tous les éléments de l'information écrite et des débats.

Il est certain, en effet, que Leccia Ascagne, qui se trouvait chez lui, n'avait pas à se mêler à la conversation plus ou moins vive qui s'était élevée entre Leandri Augustin et le garde-forestier Leccia Paulin. Tout au contraire, on le voit quitter précipitamment son domicile, pour arriver sur les lieux dans une attitude menaçante et tirer un coup de pistolet sur un homme sans défense. Les débats ont établi que Leccia a fait feu, alors qu'il était debout. Le crime de Leandri est encore moins excusable; il a fait feu sur un homme qui rentrait tranquillement chez lui ei qui n'avait aucune arme en sa possession.

Dans ces conditions, le jury fera œuvre de justice en appliquant la rigueur de la loi aux deux accusés.

Plaidoiries

Me Decori présente la défense de Leccia Ascagne.

Ce jeune homme, appartenant à une des familles les plus honorables du canton de Zicavo, est arrivé à l'âge de 31 ans, sans avoir jamais subi une condamnation quelconque. Sa conduite ne laisse absolument rien à désirer et tout le monde s'accorde à fournir sur son compte les renseignements les plus favorables.

C'est en entendant les propos de Leandri que Leccia Ascagné descend dans la rue, la pipe à la bouche et dans une attitude pacifique. Il est aussitôt saisi à la gorge par Paganelli Antoine-François, cousin et associé de Leandri Augustin. Une lutte corps à corps s'engage entre ces deux individus et Paganelli, beaucoup plus robuste que Leccia, a facilement raison de son adversaire.

C'est à ce moment que Paganelli est blessé. L'honorable défenseur s'arme des constatations de M. le docteur Passano, médecin légiste, pour établir que le coup n'a pu être tiré que par un individu se trouvant à terre ou étant, tout au moins, à demi-renversé.

C'est donc, en état de légitime défense qu'a agi Leccia Ascagne; le jury n'hésitera pas à le rendre à la liberté.

Me de Caraffa renonce à la parole.

Me Sébastien Gavini est chargé de la défense de l'accusé Leandri Augustin. Après avoir montré au jury dans quelles circonstances, toutes favorables à son client, sont intervenues les deux condamnations reprochées à ce dernier par l'accusation, l'honorable défenseur aborde la discussion des faits.

Il semble résulter de tous les éléments de la procédure que c'est le malheureux garde Leccia qui, le premier, avait appelé Leandri au moment où ce dernier, en compagnie de Peretti Charles et de Paganelli François, passait devant la maison Leccia. Par suite de malentendus réciproques, la conversation ne tarda pas à prendre un ton assez vif; mais tout se fût terminé sans encombre, si Leccia Ascagne n'avait eu la mauvaise inspiration d'arriver sur les lieux dans une attitude menaçante et en faisant mine de tirer de sa poche une arme qui devait s'y trouver cachée.

C'est évidemment pour l'empêcher de mettre ses mauvais desseins à exécution, que Paganelli a cru devoir intervenir.

Me Sébastien Gavini déclare qu'il ne s'occupera pas des circonstances dans lesquelles Leccia a pu donner la mort à Paganelli; son rôle se borne à défendre Leandri qui a certainement agi en état de légitime défense d'autrui.

Des témoins dignes de foi sont, en effet, venus déclarer qu'en tombant, mortellement frappé, Paganelli s'est écrié: « Augustin! venge moi! je suis mort! » Cette plainte suprême part d'un groupe compact de personnes; un seul individu se détache de ce groupe, à une allure précipitée. Affolé, et croyant peut être pour ses propres jours, Leandri croit voir dans le fuyard l'assassin de son cousin, et c'est dans ces circonstances qu'il fait feu.

Dans une émouvante péroraison, Me Gavini fait un suprême appel à l'indulgence du jury qui saura tenir compte, dans sa sagesse et dans un but de pacification, d'un traité de paix intervenu entre les familles des accusés et des victimes. Leandri doit être acquitté purement et simplement.

Sur la demande de la défense, M. le Président pose au jury la question de provocation.

Le Verdict

Reconnus coupable de meurtre, avec excuse de la provocation violente, Leccia Ascagne et Leandri Augustin sont condamnés à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

∴

Audience d'aujourd'hui:

Leccia Ascagne-François, de Zicavo, assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, MM. Decori et de Caraffa.

Arrestation

Ces jours derniers, les gendarmes de la brigade de Sartene ont arrêté le nommé Tramoni Jérôme, qui s'était réfugié à la bergerie de Voipaja, près de Bilzese.

Jérôme Tramoni était sous mandat d'arrêt pour un double assassinat commis à Sartene sur la femme Cinquini et le jeune Cinquini, son fils, âgé de 17 ans.

Jérôme Tramoni est également inculpé d'agression contre les gendarmes de Tivarello. Il aurait attaqué ces gendarmes en compagnie du fameux Tramoni, dit Briscu, et d'un autre, récemment arrêté à Bastia, où il s'était rendu pour faire soigner une blessure reçue au bras gauche dans la lutte. C'est cette blessure qui l'a fait reconnaître.

Entreprise du transport des morts

M. le Maire de Bastia invite les personnes qui seraient disposées à souscrire aux obligations de cette entreprise, à prendre connaissance du cahier des charges, actuellement déposé à la Mairie, et à faire connaître leurs conditions.

Il sera traité de gré à gré.

Le Maire, A. GAUDIN.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 13 Décembre 1er ormeaux. — 7 heures du matin, + 8 6 midi, 1 12.5, heures du soir, + 9 Maxima, + 13 7 minima, + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir 771 mm

Vent. — 8 h. du matin, N. E. faible.

3 h. du soir, calme.

Etat du ciel, clair.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux: matin, + 0,22, soir + 0 30

Thermomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Condoléances

Nous apprenons avec regret que notre excellent confrère M. F. Balisoni, du *Soleil du Midi*, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée à Ajaccio.

Nous lui envoyons nos condoléances les plus sincères.

∴

Objet trouvé

Il a été trouvé par les enfants de l'Orphelinat du Bon Pasteur, sur la route de Sucollo à Saint-Antoine, une broche en or, que l'on peut réclamer à Mme la Supérieure de l'Orphelinat.

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Cesvis François-Jean-Joseph, capitaine marin, d'Ajaccio, et Alessandrini Marie-Dominique-Magdeleine, de Bastia.

NAISSANCES.

Olivati Marie, — Mallard Eugène-Edouard-Lucien. — Pasqualini Antoine-Lucien.

DÉCÈS.

Santelli Pierre-Marie, colonel en retraite, commandeur de la légion d'honneur, marié, 63 ans, de Lavatoggio.

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la PEAU
CRÈME VELOUTINE de Ch. FAY

BOURSE DE PARIS

	12 Déc.	13 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.15	102.85
— 3 p. 0/0 amorti.	100.50	100.75
— 4 p. 0/0	103.15	102.70

Dépêches Journal Spécial de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Lettre de M. Déroulède

M. Déroulède a adressé une lettre à M. Ernest Roche, pour le prier de renoncer à son projet de demander l'amnistie pour tous les condamnés de la Haute cour. Il déclare qu'il n'attend rien des Chambres, ni du ministère, ni du président de la République, mais tout de la nation.

ELECTIONS SÉNATORIALES

Le collège sénatorial de la Somme est convoqué pour le 27 janvier 1901, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Dumon, sénateur inamovible.

M. le commissaire Reaucci

L'Echo de Paris s'élève contre le déplacement de M. le commissaire spécial Reaucci, envoyé de Nice à Nantes pour avoir dénoncé l'espion Gillette; il est aussi maintenant menacé, parce qu'il a dénoncé la présence d'un officier anglais et l'espionnage allemand par les pigeons voyageurs.

AU REICHSTAG ALLEMAND

La Convention Anglo-Allemande

M. de Bulow, interrogé sur la portée de la convention anglo-allemande, répond que les gouvernements anglais et allemand sont d'accord pour que les clauses du traité ne soient pas publiées actuellement.

Il ne peut donc les faire connaître, mais il peut dire que ce traité ne contient aucune clause au sujet du conflit entre l'Angleterre et le Transvaal.

Il est de nouveau interrogé pour savoir si ce traité contient des clauses contre la France.

M. de Bulow s'abstient de répondre.

Voyage de M. Kruger en Russie

de La Haye:

Le journal *Waterland* dit que le président Kruger sera reçu par le Tsar, grâce à l'intervention des sommités de l'Eglise russe et du grand-duc Wladimir, qui sont favorables à la cause des Boers.

LA MALADIE DU TSAR

L'Echo de Paris annonce que le Tsar après son séjour en Sicile se rendra à Nice.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Marche des Boers

Le *Daily Express* annonce que 300 Boers avec deux canons ont occupé le chemin de fer entre Alkmaar et Nelspruit. La voie ferrée et le télégraphe ont été détruits sur une longueur de cinq milles.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Massé, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la Justice

Suite de la discussion sur le budget du ministère de la justice.

Chapitre 7: Personnel des cours d'appel.

M. Pourquery de Boisserin dépose un amendement tendant à l'augmentation du traitement des conseillers de cour d'appel en province.

L'amendement est repoussé.

M. Haussman présente une proposition tendant à la modification du personnel d'une cour d'appel et de plusieurs tribunaux.

Cette proposition est adoptée.

L'article 43 est adopté.

On arrive à la discussion de l'amendement tendant à réunir plusieurs justices de paix sous la juridiction d'un seul magistrat.

L'amendement est adopté.

Suite demain.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fleury-Ravarin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Port de Propriano

Discussion du projet de loi relatif aux travaux d'amélioration du port de Propriano et à la création de péages.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté.

∴

En ce moment, M. Martin, le nouveau député du Var, vient prendre part à la séance; son entrée est saluée par de nombreux applaudissements.

L'Amnistie

Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modification par le Sénat, relative à l'amnistie.

M. Vazeille combat le projet d'amnistie, parce qu'il ne calmera pas l'agitation causée par l'affaire Dreyfus. La loi proposée sera une grande désillusion pour le pays.

M. Pourquery de Boisserin, rapporteur, répond que la loi ne fait pas obstacle à toute révision ultérieure. On ne peut songer à priver les citoyens du droit de démontrer leur innocence s'ils le peuvent. La mesure de clémence proposée servira à fortifier l'idée républicaine.

VIF INCIDENT

M. Breton, du Cher, dit que dans l'intérêt de la République il faudrait obtenir le châtiment de tous les coupables. Il cite les noms des Du Paty de Clam, Esterhazy, Henry, Gonse, Billot, Mercier.

Chacun de ces noms est accueilli par des murmures. Il se produit une vive agitation. De nombreuses interpellations sont échangées entre députés.

Le président veut empêcher M. Breton de continuer à citer des noms.

M. Méline voulant prendre la parole pour défendre le général Billot, est hué par la gauche.

M. Lasies fait remarquer que le ministre de la guerre ne prend pas la défense des généraux, cités par M. Breton.

M. Daozon, s'adressant à M. Méline, s'écrie: « On n'écoute pas un traître à la République! »

Le tumulte devient indescriptible.

M. Brisson intervient pour défendre les actes de son ministère.

M. Breton se tient toujours à la tribune et continue à citer les noms de ceux qu'il appelle les grands coupables. Il fait remarquer que MM. Mélice et le général Billot ont été prévenus du faux Henry et ajoute que des preuves de forfaiture existent pour le général Mercier, pour lequel l'amnistie ne doit pas exister.

M. Méline

M. Méline monte à la tribune et au milieu d'un grand tumulte parvient à déclarer qu'il n'a pas connu le faux Henry. Il ajoute que le pays ne tolérerait pas que l'affaire Dreyfus fut reouverte.

M. Millevoye dit qu'il ne votera pas le projet qui exclut les condamnés de la Haute cour. Le parti dont M. Déroulède reste le chef, ne désertera pas la lutte.

M. Waldeck-Rousseau

Le président du conseil dit que si la Chambre juge que le projet de loi qui lui est soumis est insuffisant, il pourra être élargi par des amendements.

M. Waldeck Rousseau ajoute que le gouvernement veut mettre fin à des divisions; la Chambre doit agir de même.

La discussion générale est close.

Le Vote

Le président met aux voix le § 1er de l'article 1er, qui est ainsi conçu:

« Amnistie pleine et entière est accordée à tous les faits se rattachant à l'affaire Dreyfus, antérieurs à la promulgation de la loi, et n'ayant pas donné lieu à une décision de justice définitive avant la promulgation de la dite loi.

» Sont exceptées les infractions prévues par les articles 235, 236, 237, 238, 302 et 304 du Code pénal. »

Le scrutin donne les résultats suivants:

Nombre des votants. . . 573
Majorité absolue. . . . 287
Pour l'adoption. . . 329
Contre. 244

La Chambre des députés a adopté.

Amendement Vazeille

Le président met ensuite aux voix la première partie de l'amendement présenté par M. Vazeille, qui est ainsi conçu:

« Sont également exceptés les crimes de trahison et les délits d'espionnage. »

Cet amendement est adopté par 296 voix contre 248.

M. Pourquery de Boisserin

fait remarquer que le § 1er de l'article 1er déjà voté contient les mêmes exclusions que celles comprises dans la première partie de l'amendement de M. Vazeille.

La commission et le gouvernement déclarent ne pas accepter les autres parties de l'amendement Vazeille.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Darbot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Le ministre des finances dépose le projet de loi sur le régime des boissons, adopté par la Chambre des députés.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission des finances.

Budget de l'Algérie

Discussion sur le projet de loi relatif aux dépenses et aux recettes de l'Algérie pour l'exercice 1901.

Tous les chapitres de ce budget sont adoptés.

La Grande Pêche

Discussion du projet de loi prorogeant les encouragements accordés aux grandes pêches maritimes.

Le Sénat a adopté.

Les Ecoles professionnelles

Discussion du projet de loi concernant l'organisation et la fixation du traitement du personnel des écoles professionnelles.

Le Sénat a adopté.

La prochaine séance est fixée à mardi.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ELIXIR S^T VINCENT-DE-PAUL Exiger le nom des SŒURS de CHARITE, 108, Rue Saint-Dominique, Paris. Refuser toute imitation. Paris et toutes Pharmacies.

EXIGER LA MARQUE
BYRRH
LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS
A BASE DE VIN ROUGE NATURREL
ET DE QUINQUINA
Se prend pur comme tonique. Étendu d'eau fraîche, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia:
Agents: M. J. B. SEGALA, rue St-François, 2

CÉDRATS CONFITS
Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, expéditionnaire,
7, route du Cap, Bastia.

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture
dirigé par MM. GHIO Frères, vitriculteur spécialistes à Bastia, Lauréats des deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.
Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'agrément, etc.
Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glorie de Montpellier; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Verdèle Riparia Monticola, Riparia glorie et gloire de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte
S'adresser à Madame Vve Guelfucci.

Filature de Cocons
Saint-Job
M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.
On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sel et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

Bijouterie Mattei
A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.
Les objets achetés à la Bijouterie Mattei seront gravés gratis.
La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia
Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.
Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison:
Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Colliets en drap, Carnets de voyage, Chemises et Cravates pour hommes, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Mercerie, Rimblonnerie et Jouets d'enfants.
Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.
Les articles restant de Basse continueront à être vendus à prix coutant: (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.).

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1880 A. GALLOIS, Directeur

21, Boulevard Montmartre, PARIS

FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX A DE NOMBREUX SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS

Le COURRIER de la PRESSE de 8,000 journaux par jour

VELOUTINE Poudre de Riz Spéciale

CH. FAY. Fournisseur de la Maison de Prusse, Paris.

LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-s/-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000 100.000 50.000 20.000

1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » ».....	5.000	65.000
25 » ».....	1.000	25.000
36 » ».....	500	18.000
1384 » ».....	100	138.400
1552 lots pour.....		651.400 fr.

UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE

15 FEVRIER 1901

Tous les lots sont payables en argent

Le Mot d'Ordre dans toute la France, dans les pays d'Outre-Mer, Algérie, Tunisie, Colonies, Etranger, s'obtient à l'Office de l'ŒUVRE DES TUBERCULEUX, 21, r. Montmartre, Paris, en signant à la liste, et en y joignant 50 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi.

VIN BLANC naturel du Cap, des vignobles de M. Antoine Marcantoni du port de Centuri.

En vente au détail et en gros.

Prix : 0 fr. 50 le litre, rue de l'Opéra, n. 8.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Le mêler des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port, Bastia

60 ANNÉES DE SUCCÈS

2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

Expositions de Rouen 1896, Bruxelles 1897

ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS**

(Le seul Alcool de Menthe véritable)

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.

ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dyssenterie, la Cholérine ; dissipe les Maux de Cœur, de Tête, d'Estomac.

Excellent aussi sur la Toilette et les Dents

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger le Nom de RICQLÈS

Dessinateur

pour broderies de dames

Travail soigné, prix modérés

S'adresser Bd du Palais, 7, au 3me.

ANCIEN CABINET PRADERE

PIERRE SABATE

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS

sans douleur

14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA

et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY

chargera à Bastia vers le 30 Décembre

Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour fret s'adresser à Arthur C. Southwell, Bastia.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

A LA GRANDE MAISON

1, Rue Miot, Bastia 1,

C'est là où l'on trouve sans contredit le meilleur choix d'étoffes « Grand Tailleur » pour la saison d'hiver.

M. Simon Damiani invite sa clientèle à s'en rendre compte.

Un *Nouveau Coupeur* de toute *première marque* est attaché à la maison.

Le public peut être sûr d'avoir plus de *satisfaction* que jamais, soit au point de vue de la *Coupe*, du fini, etc., qu'à tous autres points de vue.

1, rue Miot, 1.

APRÈS CHAQUE REPAS UN VERRE DE LIQUEUR

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Produit essentiellement hygiénique

L'un des rédacteurs gérant, MATHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

GUERISON RADICALE des Rhumatismes par le Traitement du R. P. Debreyne, de la GRANDE-TRAPPE

Les meilleurs remèdes contre les Rhumatismes sont les remèdes rationnels.

Le plus court des cas de rhumatisme est pour point de départ l'arthritisme. Il est vital de le soigner, votre salut en dépend.

Le Traitement Antirhumatismal du R. P. Debreyne, de la Grande-Trappe, agit comme diurétique et sudorifique puissant. C'est un agent d'une puissance extraordinaire, qui élimine avec très rapidité tout l'excédent de l'acide urique du sang et le fait évacuer le plus normal par les urines.

Il suffit de quelques jours pour obtenir un mieux sensible et bientôt la guérison complète. C'est le remède le plus complet et le plus efficace contre les Douleurs rhumatismales sous les formes : Goutte, névralgique, Sciatique, Lumbago, Courbature fébrile, Torticolis, Engourdissement, Migraine, etc.

Prix du traitement complet : 7 francs, franco à domicile.

Voir la notice et les attestations dans le Journal Médical du R. P. Debreyne, de la Grande-Trappe, qui est envoyé gratuitement sur demande au Monastère, Mortagne (Orne), ou à l'imprimerie, 61, rue des Martyrs, Paris ou en Corrèze, tout à fait.

BASTIA, PHARMACIE JUANI.

AVIS.

M. Broschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et de placements de domestiques, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21, 3e étage.

L'agence prend des renseignements très sérieux sur les personnes qu'elle présente.

☞ Demandez dans tous les Cafés : **LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.**

VOS CHEVEUX

Ne tomberont plus et repousseront

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN

Le Trésor de la Chevelure

Parfum exquis

EMPLOI SANS DANGER

Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces

F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

Avis

AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS

Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach du Drapeau pour 1901

Prix : 1.50. — France : 1.90

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS de MARÉCHAL

Chaux & Ciments, Plâtres

Ch. CLÉMENT

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements

Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina

de la Maison L.N. MATTEI & Cie

Ne pas se confondre avec tout autre produit similaire.

Demandez partout l'excellente

Eau-de-vie du Mirador.

Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

LE

Salon de la Mode

TOUS LES SAMEDIS

Le plus Elégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION avec gravures noires

Un An.... 14 f. - Six Mois. 7 f. 50

Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION avec 52 gravures coloriées

Un An.... 22 f. - Six Mois. 11 f. 50

Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS

Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur 5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.

On ne fume pas ce bon cigare, On le hume, tellement il est rare

Voulez-vous de la bonne bière ?

La Brasserie Casparini

Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

Mme GEORGES

Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ETAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899). Capital : 10 millions de francs.

Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.

S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

VIN ROUGE 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare ; 70 litres essai : 5 f. Envoyez mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE SUR LA VIE ET L'INCENDIE

Fondée en 1819

Fonds réalisés : *200* millions

Valeurs assurées encours : *300* millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.

A LOUER

On désire louer un étage de maison formant deux appartements d'environ 13 pièces.

Offres au bureau du Journal.

Un demi étage de maison composé de 9 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas, au 3e étage de la Maison Fantauzzi.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1820, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements

L'AMARO MATTEI APÉRITIF SUPÉRIEUR

se trouve dans tous les bons cafés

L'Exquis Cigare Mattei

Les meilleurs à 10 centimes

Tout bon fumeur doit fumer ce cigare

Ne se vend pas

25e ANNÉE — SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1900 — N° 297

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Prix divers : 1 fr. — Réclames (3e page) : 0,75 — Nécrologies : 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr.

AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Fortuné.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 6 h. 59 m. — Coucher, 3 h. 56 m.

LUNE : Dernier quartier, le 14 — Nouvelle, le 21

FÊTE DE DEMAIN : Saint Eusèbe.

14 DÉCEMBRE

LE PATRONAGE des Ecoles laïques de Bastia

Bastia, le 11 décembre 1900.

Au Directeur du *Petit Bastiais*

Vous avez publié, dimanche, un article d'un Professeur, engageant vivement nos concitoyens, même ceux qui sont partisans des Ecoles libres, à soutenir de leur obole, l'œuvre nouvelle du Patronage des Ecoles laïques de Bastia.

Je ne veux pas rechercher, ici, si, comme le croit l'auteur de l'article, la laïcisation de l'enseignement est l'un des plus grands bienfaits du siècle ou si elle n'a pas été, plutôt, un crime de lèse-humanité contre l'enfance ; si, depuis la laïcisation, la moralité publique a augmenté ou si elle n'a pas effroyablement baissé ; si les prisons ont dû être fermées ou s'il n'a pas fallu en créer de nouvelles pour contenir le nombre toujours croissant des criminels ; si, en un mot, il faut se réjouir de voir les écoles sans Dieu se remplir, ou s'il ne faut pas, plutôt, verser des larmes de sang sur la déchristianisation de la France, voulue, perpétrée par la triple coalition judéo-protestante-maçonnique, qui a imposé les lois scélérates à notre malheureux pays.

Je veux, seulement, examiner quelle est la situation respective des écoles congréganistes et laïques de garçons de notre ville, au point de vue des subsides qu'elles reçoivent de la commune ou des particuliers.

Les écoles des Frères ne coûtent pas un sou à la commune. Elles lui paient même un loyer — minime, je le reconnais — pour l'établissement qu'elles occupent, et qui fut, il ne faut pas l'oublier, construit spécialement pour elles, grâce, en grande partie, au concours généreux de la population.

Les Frères reçoivent un très modique traitement, qui lui est alloué par un comité qui s'est fondé, précisément, dans le but de leur procurer des ressources. Ce comité parvient, à grand peine, à recueillir, chaque année, la somme strictement nécessaire à leur entretien, et c'est tout. Il ne peut absolument disposer de rien pour l'achat de livres et autres fournitures indispensables aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles patronnées. Les ressources du comité étant insuffisantes, il a fallu même réduire le nombre des classes et imposer à tous les élèves une rétribution mensuelle de 50 centimes.

Malgré tout, les écoles chrétiennes comptent encore, Dieu merci, un nombre considérable d'élèves.

Les écoles laïques, elles, soutenues par l'Etat, par la commune, se trouvent dans une situation financière autrement florissante. Les instituteurs laïques sont grassement rétribués par la commune, et celle-ci, de par la loi, est obligée, également, de fournir gratuitement des locaux pour ces écoles. D'après le budget de 1900 la ville de Bastia dépense annuellement pour elles, 43,00) francs. Par un euphémisme, que les laïcisateurs trouvent, sans doute, gracieux, on appelle cela l'enseignement *gratuit*. — Gratuit ! lorsque les contribuables, riches et pauvres, et les pauvres plus que les riches, sont obligés de se saigner à blanc pour payer des impôts toujours plus lourds, et subvenir ainsi aux folles dépenses scolaires.

Vous venez, maintenant, nous demander à nous, catholiques, qui, payant l'impôt, payons une première fois pour les écoles laïques, qui payons une seconde fois pour nos écoles libres, de contribuer encore à soutenir votre patronage laïque.

Le pouvons-nous en conscience ? Non ! car vos secours ne doivent aller qu'à une seule catégorie d'enfants, les vôtres. Les autres, pour vous, ne comptent pas, ou, plutôt, vous voulez les attirer tous, chez vous, par l'appât d'une sorte de prime.

Si votre patronage devait s'étendre à tous les enfants indistinctement, quelle que soit l'école qu'ils fréquentent, votre œuvre serait bonne et nous aurions joint volontiers nos efforts aux vôtres pour la faire prospérer. Mais, telle que vous la comprenez, elle laisse trop percer le bout de l'oreille sectaire.

Nous ne l'encouragerons pas et nous lui refusons carrément notre obole.

Un Ami de l'enseignement libre.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la motion de M. Chabert, ainsi conçue :

« La Chambre, résolue à faire disparaître toutes les coutumes qui pourraient porter atteinte à la liberté de conscience, invite le garde des sceaux à interdire la célébration dans les cours et tribunaux de n'importe quelle cérémonie religieuse, notamment des messes dites du Saint-Esprit. »

Nombre de votants. . . 506

Majorité absolue. . . . 254

Pour l'adoption. . . 254

Contre. 252

La Chambre des députés a adopté.

M Malaspina a voté pour.

Ont voté contre, MM. Astima, Giacobbi.

M. Arène n'a pas pris part au vote.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

M. LE COLONEL SANTELLI

M. le colonel Santelli, qui vient de succomber à une longue maladie, appartenait à l'une des meilleures familles de la Balagne ; il était né à Lavatoggio le 12 février 1837.

En 1851, il quitta le lycée de Bastia où il avait fait presque toutes ses études et se rendit auprès de l'un de ses oncles, curé à Esy, dans l'Eure.

En juin 1855, il s'engagea au 6e régiment d'infanterie et fit la campagne d'Italie comme sergent-fourrier de voltigeurs. Le 24 juin 1859, il reçut le baptême du feu au village de Robecco, où le régiment donna tout entier et où il se fit remarquer par son entrain.

Sergent-major en 1862 et inscrit pour le grade de sous-lieutenant, il demande à rendre ses galons et à partir pour le Mexique ; ses chefs s'opposèrent une grande résistance, mais durent accéder à son désir. Il fut incorporé au 62e de ligne. Il s'y distingua, assista au combat d'El Organo, au siège de Puebla ; il était sergent-major au combat de Matehuala, où il fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite.

Le colonel Aymard, qui le vit charger avec un admirable entrain les fameux cavaliers Carbajal, le nomma adjudant et le proposa pour le grade de sous-lieutenant. Il fut promu à ce grade le 7 juin 1865.

Comme officier, M. Santelli accomplit des prodiges ; il se multiplia pour ainsi dire. Pas un coup de feu ne fut tiré sans lui par son régiment ; toujours en première ligne, il était partout où le danger était le plus menaçant, où la lutte était la plus vive, la plus acharnée.

Le 62e était d'ailleurs dans une situation fort critique ; seul, au Sinaloa, il dût lutter contre la sauvage énergie du général juariste Corona, qui a réuni sous ses ordres plusieurs milliers de flibustiers américains. Chaque jour est marqué par quelques escarmouches.

M. Santelli ne manque pas d'occasions de se signaler : le 15 décembre 1865, il commande une compagnie au combat Palao Prietas ; le 20 avril 1866, à celui de Cicéros, il décide le succès en entraînant vigoureusement la ligne de tirailleurs dont il a la direction ; le 6 mai, à la sanglante affaire d'El Bareu, à la tête d'une poignée d'hommes, il enlève de haute lutte une pièce de canon à l'ennemi ; le 4 juillet, avec deux sections, il disperse une force ennemie de 300 hommes après deux brillantes charges à la baïonnette.

Cité pour la douzième fois à l'ordre du jour de l'armée, il est promu lieutenant le 3 août, et chevalier de la Légion d'honneur le 15.

Le 12 septembre à la tête du bataillon de Cazadores de Maxation, dont il a été nommé commandant en second avec le grade de capitaine adjudant-major, il s'empara de la Punta.

Le lendemain, pendant que le 62e de ligne évacue Maxatlan et s'embarque sur les navires de l'escadre, c'est encore le capitaine Santelli, qui se trouve à l'extrême arrière-garde de la colonne de droite.

Le 14, le 62e débarquait à San Blas et se mettait en route à travers le Mexique pour aller s'embarquer à Vera Cruz le 4 mars 1867.

Mais le capitaine Santelli n'avait pas suivi son ancien régiment. Lorsque l'armée française évacua Guadalajara, il resta dans cette ville avec le 7e bataillon de cazadores.

A sa rentrée en France, le lieutenant Santelli fut affecté au 55e.

Au début de la guerre avec l'Allemagne il était capitaine. Après la bataille de Spickeuer, où tout son régiment avait donné, il fallut battre en retraite.

Mais la bataille était perdue : il fallut battre en retraite. Cette retraite, exécutée dans un ordre parfait, fut protégée par la compagnie Santelli. Vers 11 heures du soir, le général Letellier-Valazé, rencontrant cette extrême arrière garde, fut frappé de sa forme attitude. A 3 heures, Santelli rallia le régiment ; il avait perdu 19 hommes en accomplissant sa périlleuse et difficile mission.

Le 16 août, à Remonville, M. Santelli se fait remarquer à l'attaque des bois de Vionville et de Gorce.

Le 18 août, à Gravelotte, il défend avec une compagnie et demie les carrières qui couvrent le 2e corps et n'abandonne la position qu'à 5 heures du soir, *par ordre*, et après que ses hommes ont épuisé leurs munitions.

A la suite des journées des 6, 16 et 18 août, M. Santelli est, pour la troisième fois, cité à l'ordre du jour de l'armée.

Jusqu'à la reddition de Metz, M. Santelli, avec sa compagnie franche, ne cessa d'inquiéter les Prussiens, gênant leurs travaux, leur enlevant des patrouilles et des sentinelles. Parmi les coups de main heureux qu'il accomplit, il faut citer particulièrement ceux qui furent exécutés pendant les nuits des 18, 19, 20 août.

Metz *livré*, le capitaine Santelli s'évade.

Le 4 novembre, il arrive à Chaumont, y organise un corps franc, avec lequel il tient tête à l'ennemi d'abord à Provenchères le 6, puis à Bretenay le 7.

Mais la résistance est impossible : il faut se retirer devant des forces trop supérieures.

Dans la nuit du 7 au 8 novembre, il organise et dirige sur Langres la retraite de tous les corps débandés.

Le 20 novembre, il sort de Langres sous un déguisement, sur l'ordre du général Arbelot, et se dirige sur Tours à travers les colonnes prussiennes qui sillonnent le Haute-Marne et la Côte-d'Or.

Sa mission remplie, M. Santelli se rend à Lyon dans les premiers jours de décembre. Là, en qualité d'adjudant-major, il aide à la formation du 59e demi-corps, avec lequel il combat à Nuits sous les ordres de Cremer. Ce fut lui qui, avec deux compagnies, attaqua la ville du côté de la gare. Bien que blessé d'un coup de feu il ne quitta pas le champ de bataille et commanda le bataillon d'arrière-garde chargé de protéger la retraite.

Ce jour-là même, M. Santelli reçut avis officiel de sa promotion au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

La division Cremer ayant été attachée à l'armée de l'Est, le 57e de marche prit part aux différents combats livrés autour

80 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIII

DEUX INVITATIONS

Tandis que le jeune avocat, enivré de l'espoir de chanter un duo avec l'objet de sa flamme, ce qui constitue, comme chacun sait, une des plus douces joies du paradis profane, essayait tour à tour ses cordes basses, et les trouvait toutes en aussi bon point qu'il pouvait le désirer, cette vocalisation aussi bruyante qu'inattendue était devenue un sujet d'étonnement pour toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment à l'auberge du *Cheval-Patriote*.

— Ne faites pas attention, dit Toussaint Gilles à quelques pratiques attablées dans la salle à manger et qui lui demandaient la cause de ce vacarme musical ; c'est l'avocat Froidevaux. Je ne sais pas sur quelle herbe il a marché hier au fond de la rivière, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis vingt-quatre heures il n'a plus la tête à lui, et je ne serais pas étonné qu'il fût tout à fait fou.

L'aubergiste se trompait, mais de peu : seulement de la distance qui sépare un fou d'un amoureux.

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

Au moment où le vicomte de Langerac descendait l'escalier de l'auberge, M. de Boisjoly le remontait : vers le milieu des marches, les deux négociateurs se rencontrèrent nez à nez.

— Miron ! s'écria Langerac fort surpris.

— Pichot ! repartit M. de Bois oly non moins étonné.

Cette double exclamation avait été aussi involontaire qu'instantanée ; avant d'y ajouter un seul mot, les deux hommes s'examinèrent mutuellement de la tête aux pieds avec la curiosité défiante de gens qui se retrouvant par hasard après une longue séparation, hésitant à se reconnaître jusqu'à ce qu'ils se soient convaincus que l'ami d'autrefois ne s'est pas métamorphosé, par l'effet de quelque catastrophe inconnue, en un parasite besogneux.

De part et d'autre l'examen fut favorable nous devons le dire, au delà de toute prévision.

D'un côté, le vicomte de Langerac était vêtu avec une élégance poussée jusqu'à la recherche ; ses habits, en avance d'un mois au moins sur la mode, ses gants jaunes d'une fraîcheur irréprochable, ses bottes brillamment vernies, une grosse perle fixant le nœud de sa cravate, enfin le pomme d'or artistement ciselée dont était orné son stik, tout dans sa toilette annonçait un homme qui paie ses fournisseurs comptant, ou qui jouit chez eux d'un crédit illimité, ce qui revient au même.

M. de Boisjoly, dont la mise était fort convenable du reste, ne pouvait pas, il est vrai, lutter sous ce rapport avec le vicomte ; mais, aux yeux de bien des gens, le ruban rouge que laissait entrevoir une des boutonnières de sa redingote, aurait pu compenser, et au delà, ce petit désavantage.

Voyant l'un et l'autre qu'ils pouvaient sans inconvénients probables pousser la reconnaissance jusqu'au bout, les deux anciens amis reprirent simultanément la parole.

— Qui diantre se fût attendu à vous rencontrer dans cette taverne ? demanda Langerac.

— Quel orage vous a jeté sur cette terre inhospitalière ? dit M. de Boisjoly.

— Nous nous retrouverions en Cochinchine, je ne serais pas plus surpris.

— Ni moi non plus. Y a-t-il longtemps que vous êtes ici ?

— Un jour seulement ; et vous, mon cher Miron ?

En s'entendant appeler pour la seconde fois de ce nom assez peu aristocratique, le conseiller de préfecture se parvint pas à dissimuler complétement une légère grimace.

— Mon cher Pichot, répondit-il, l'espèce d'échelle vermoulue sur laquelle nous dialoguons en ce moment me paraît un salon de conversation, comme on dit à Bade passablement incommode. Je possède pour le moment, six pieds plus haut une niche dont la somptuosité n'écrase en rien celle de ladite échelle, mais où du moins nous retrouverons deux chaises de paille, ce qui nous permettra de nous asseoir.

A la réitération du nom de Pichot, le vicomte avait mordu sa moustache blonde ; mais il s'était abstenu de réclamer.

Un instant après, les deux hommes étaient assis dans la chambre que le plus âgé des deux occupait depuis l'avant-veille au soir.

— Maintenant, causons, dit ce dernier avec le sourire meilleur qui lui était habituel ; mais, avant tout, que je vous fasse mon compliment.

— A quoi propos ? demanda Langerac, dont la physionomie soignée à la surface manquait de franchise, au fond, tout autant que celle de son interlocuteur.

— La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, il y a quatre ans, si je ne me trompe, la fortune semblait peu disposée à vous sourire ; mais il paraît que vous êtes au mieux avec elle maintenant ! Jamais je ne vous ai vu si éblouissant. Serez-vous bien que vous vous fussiez devenu un Lion, un vrai lion !

— Parbleu ! vous êtes charmant avec votre compliment ; à moins que la petite chose rouge que j'aperçois à votre boutonnière ne soit définitivement un œillet, ainsi que je l'ai cru d'abord il me semble que vous êtes devenu vous-même, depuis que nous ne nous sommes vus, quelque chose de mieux encore qu'un lion.

— Vous voulez dire un chevalier de la Légion d'honneur ? reprit M. de Boisjoly avec une insouciance affectée.

— Après ça, c'est peut-être l'Eperon d'or ?

— Fi donc !

— Alors c'est bien la croix d'honneur !

— Avec votre permission.

— La croix d'honneur, instituée par Napoléon le grand, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, médiateur...

(*A suivre*).

02531

de Belfort sur la Lizaine les 15, 16 et 17 décembre. Au combat de Chênebier, M. Santelli, qui commande toute la ligne de tirailleurs de la division, enlève le village, y ait une centaine de prisonniers et pousse jusqu'à Frayer, à 12 kilomètres à peine de Belfort.

Cette action d'éclat lui vaut sa quatrième citation à l'ordre de l'armée.

Nommé chef de bataillon à titre provisoire par le général en chef Bourbaki, il se distingua au combat de Dannemerie, le 13 janvier 1871 ; mais toute résistance est devenue impossible ; il faut encore une fois battre en retraite.

Entré en Suisse le 1er février avec les débris de l'armée de l'Est, il s'évade le lendemain avec le général Millot et rentre en France.

On organise à Grenoble le 34e régiment de marche : il obtient le commandement d'un de ses bataillons, et, le 23 février, il est dirigé sur le Creusot, où la Commune est proclamée.

Après la guerre, M. Santelli est affecté au 101e ; le 19 février 1879 il est nommé major au 62e, et le 1er août 1885, il est placé à la tête du 7e bataillon de chasseurs ; le 13 avril 1884, il est promu lieutenant-colonel.

A l'occasion de cette promotion, le général des Garets, dans l'ordre de la brigade n° 3 en date du 13 avril 1889, faisait le plus grand éloge de cet officier supérieur, « qui avait toujours su se trouver à hauteur de la grande mission qu'il avait à remplir, comme portion de rempart à la patrie.

« Cette nomination est la juste récompense des bons et loyaux services que le lieutenant-colonel Santelli a jusqu'à ce jour rendus à son pays.

« En le félicitant, le général de brigade est heureux de lui dire que la sympathie et l'estime de tous les officiers qui l'ont connu le suivront partout, et qu'il laisse dans les troupes alpines le meilleur souvenir. »

Le 11 octobre 1892 il était promu colonel au 52e. Deux ans après il était promu commandeur de la Légion d'honneur.

Cette carrière si longue, si brillante, montre bien que la Corse et la France ont perdu dans le colonel Santelli, un de ses plus valeureux enfans, un de ses plus dévoués soldats. Peu de carrières ont été si bien remplies, et c'est avec orgueil que son jeune fils, destiné sans doute à suivre la carrière du père, pourra montrer ses longs états de services.

Nous saluons encore une fois la dépouille mortelle de ce brave entre les braves.

Cour d'Assises

Présidence de M. Stefanini

Audience du 14 décembre 1900

Assassinat

L'affaire soumise au jury est la suite de celle d'hier. En deux jours il y a eu trois cadavres dans la commune de Zicavo.

Ascagne Leccia, qui a comparu hier, et a bénéficié de l'excuse de la provocation dans l'homicide volontaire qu'il avait commis le 7 septembre au soir, est accusé d'avoir le lendemain matin commis un autre homicide volontaire avec préméditation et guet-apens.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

M. Angeli, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public.

Mes Decori et de Caraffa sont au banc de la défense.

Après les formalités d'usage et l'interrogatoire de l'accusé qui nie toute participation au crime, il est procédé à l'audition des témoins.

Acte d'accusation

Dans la soirée du 7 septembre 1900 à Zicavo, Leandri François-Augustin donna la mort à Leccia Paulin, après que le neveu de celui-ci, Leccia Ascagne, eut blessé grièvement Paganelli Antoine-François. Le lendemain 8 septembre, à cinq heures et demie du matin, on entendit une détonation d'arme à feu dans un petit sentier, situé au lieu dit Petrello, à 300 mètres en aval du village. Un gendarme et deux autres personnes accoururent et trouvèrent Leandri Paul-Joseph étendu par terre. Interpellé il déclara qu'il avait reçu un coup de feu tandis qu'il franchissait un mur de clôture, mais qu'il n'avait pas connu son agresseur. Après cette courte déclaration il commença à râler et expira.

Leandri Paul-Joseph portait une plaie au flanc droit au niveau de la dernière côte et, tout autour, de petites plaies produites par des chevrotines. L'autopsie révéla que la mort était due à une hémorragie interne causée par un projectile de gros calibre qui avait lesé le foie, le poumon droit, et sectionné la moelle au niveau de la septième vertèbre dorsale où il s'était logé. Le coup avait été tiré d'une faible distance, de bas en haut, de droite à gauche et obliquement. Leandri Paul-Joseph avait été atteint, comme il avait déclaré lui même, au moment où il enjambait un mur en pierres sèches haut de 1 m. 80, situé à 200 mètres de sa maison. En tombant il avait roulé, par suite de la déclivité du terrain, 9 mètres plus bas, marquant ce trajet de traces de sang.

Aussitôt après la détonation, Peretti Charles et sa mère Peretti Adélaïde, dont la demeure est située au quartier de « Scaglione, » se mirent à la fenêtre et virent à une soixantaine de mètres, au dessous de leur habitation, au lieu dit « Chiosa, » à côté d'une haie qui sépare deux jardins, un homme sans chapeau, vêtu de velours marron, portant son fusil sur le bras ; il venait du côté où avait retenti la détonation et se dirigeait rapidement derrière la chapelle de Saint Sébastien. Peretti Charles reconnut Leccia Ascagne et dit à sa mère : « Voilà celui qui a fait le coup. » Une voisine de Peretti, Alibelli Antoinette, qui se trouvait sur la place de sa maison, aperçut Leccia Ascagne au même endroit et le reconnut parfaitement.

M. le Juge d'Instruction a constaté sur les lieux que l'espace qui sépare la haie des maisons Alibelli et Peretti est complètement découvert et que rien ne gêne la vue. Les dépositions de ces trois témoins établissent d'une façon irréfutable, la culpabilité de Leccia Ascagne qui avait seul intérêt à se débarrasser de Leandri Paul-Joseph en qui il croyait voir un guide ou un protecteur de son adversaire Leandri François-Augustin. Vainement Leccia Ascagne a voulu établir qu'il se trouvait au moment du crime, au lieu dit « Varbone, » à une heure et demie de distance de Zicavo, dans la montagne d'Aullene. Scaglia Paulin dont le témoignage est invoqué par l'accusé affirme qu'il était à Zicavo, à cinq heures et demie, lorsque Leandri Paul-Joseph a été tué et que quelque temps après, en arrivant dans sa propriété dénommée « Saint Jacques, » distante d'une demi heure du village de Zicavo, il y a rencontré Leccia Ascagne qui l'y avait sans doute précédé après avoir commis le crime qui lui est reproché.

Audition des témoins

1er témoin. Leandri Simon-François, père de la victime. — N'a pas assisté à la scène du crime, mais la voix publique, à Zicavo, a immédiatement désigné Leccia Ascagne comme étant l'auteur de l'assassinat de son fils.

Leccia aurait attenté aux jours de Leandri, pour venger la mort de son oncle, le garde forestier Leccia, assassiné la veille par Leandri Augustin.

Le témoin déclare que peut-être Leccia a cru donner la mort à un frère de Leandri Augustin, mais il affirme que l'accusé a pu reconnaître son fils.

2e témoin. Paganelli Jean-Toussaint, gendarme en retraite. — Se trouvait chez lui, dans la matinée du 8 septembre, vers 5 heures et demie, lorsqu'une détonation retentit dans un petit ravin, situé non loin de sa maison. Il entendit en même temps, la voix de la victime qui criait : « Au secours ! » S'étant mis à la fenêtre, il vit un individu s'éloigner, à pas lents, au milieu d'un fourré. Il n'a pas reconnu cet individu.

3e témoin. Bouissy, gendarme à Zicavo. — Revenait d'une embuscade, dans la matinée du 8 septembre, vers 5 heures et demie, lorsque son attention fut éveillée par une détonation d'arme à feu.

S'étant dirigé de ce côté, il se trouva en présence de la victime qui ne put désigner son assassin.

L'opinion publique désigna Leccia Ascagne comme étant l'auteur de l'assassinat.

4e témoin. Angeline Fiamma, veuve Peretti, ménagère, demeurant à Zicavo. — Se trouvait chez elle, lorsqu'elle entendit une détonation d'arme à feu. Elle courut immédiatement et se trouva en présence de la victime, qui déclara en sa présence et en présence du gendarme Bouissy, qu'elle a été blessée au moment où elle franchissait un mur ; elle ne désigna pas l'assassin.

Le témoin ne peut désigner l'auteur de l'assassinat, il n'a vu personne de suspect dans les environs.

5e témoin. Peretti Charles-Antoine, cultivateur à Zicavo. — Entendant une détonation, il se met à la fenêtre et voit fuir un individu, au milieu d'un fourré.

Cet individu était nu tête, sans pouvoir toutefois l'affirmer. Il ne l'a pas reconnu d'une façon positive.

M. le Président lui fait observer qu'il se trouve en contradiction avec les dépositions par lui faites au cours de l'information et desquelles il résulte qu'il a parfaitement reconnu Leccia Ascagne dans l'individu qui prenait la fuite du côté de l'endroit dénommé Chiosa.

6e témoin. Alibelli Antoinette, femme Bucchini, ménagère à Zicavo. — Entend une détonation et se mettant à la fenêtre, aperçoit un individu qui prend la fuite.

Le témoin croit reconnaître Leccia Ascagne, mais ne peut l'affirmer, l'ayant vu par derrière, à une centaine de mètres.

7e témoin. *Marazzani Marie*, ménagère à Zicavo. — Se met à la fenêtre, en entendant la détonation, et voit fuir un individu qu'elle n'a pas reconnu.

8e témoin. Alibelli Paul, voiturier à Zicavo. — Le 8 septembre, avant sept heures a rencontré l'accusé au lieu dit Narbone, à une heure de marche du village de Zicavo. Il était nu tête et il portait un vêtement de drap gris usé.

9e témoin. Scaglia Paul, cultivateur à Zicavo. A aperçu l'accusé en compagnie d'Alibelli Paul, au lieu dit Narbone. L'accusé était habillé d'un costume de drap gris.

10e témoin. Padovani Jean, cultivateur Zicavo. — Dix jours après la constitution de Leccia Ascagne, le père de ce dernier aurait déclaré au témoin que son fils aurait tué Leandri Joseph par erreur, croyant donner la mort à un frère de François Leandri qui, la veille, avait tué le garde-forestier Leccia Paulin, oncle de l'accusé.

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli soutient l'accusation. Après avoir brièvement rappelé les événements qui se sont déroulés à Zicavo, dans la soirée du 7 septembre et à la suite desquels l'accusé Leccia Ascagne a été condamné à l'audience d'hier, à la peine de cinq années d'emprisonnement, l'honorable organe du ministère public aborde la discussion des faits.

Il en résulte, jusqu'à la dernière évidence, que l'assassin du malheureux Paul-Joseph Leandri n'est autre que Leccia Ascagne. C'est lui que l'opinion publique a désigné, dès la première heure, et depuis, aucun autre nom que le sien n'a été prononcé. Il a été d'ailleurs aperçu par divers témoins qui, entendus par le magistrat instructeur, le lendemain même du crime, ont été bien affirmatifs.

Tout démontre que l'assassin avait conçu, à l'avance, le dessein d'attenter aux jours du malheureux Leandri et qu'il s'était embusqué, de façon à ne pouvoir être reconnu, et atteindre ainsi plus sûrement celui qu'il voulait immoler.

Le crime de Leccia est d'autant plus inexcusable qu'il a été commis sur un innocent ; un châtiment sévère s'impose, et le jury n'hésitera pas à rendre justice à un malheureux père de famille.

Plaidoiries

L'honorable défenseur établit, tout d'abord, qu'on ne saurait trouver aucun lien entre l'assassinat reproché à Leccia et les faits du 7 septembre.

Sans doute, *le crime dont l'infortuné* Leandri a été la victime, est un crime odieux, mais les preuves de la culpabilité de l'accusé font absolument défaut. Et d'abord les témoins qui, d'après l'accusation, ont formellement reconnu Leccia Ascagne, ont-ils été bien affirmatifs ? Aucun d'eux n'affirme, d'une façon précise, avoir reconnu Leccia dans l'individu qui fuyait du côté de la chapelle Saint-Sebastien, après la détonation.

La circonstance du chapeau, sur laquelle M. l'avocat général semble étayer tout son système, n'a vraiment pas l'importance qu'on veut lui donner, puisque la dame Alibelli Antoinette, tante germaine de la victime, a déclaré, quelques jours après le crime, que l'assassin, au moment où il prenait la fuite, avait sur la tête un chapeau de feutre noir.

Si, d'autre part, certains témoins ont parlé d'un costume en velours marron, d'autres témoins, aussi dignes de foi que les autres, déclarent que Leccia Ascagne a été vu au lieu dit Narbone, à une heure de marche du village de Zicavo, et qu'il était habillé d'un costume en drap gris usé.

Me de Caraffa, poursuivant la discussion des faits du procès, s'élève en termes énergiques contre cette prétendue voix publique, dont l'accusation semble faire grand état, et qui a uniquement pris naissance dans les événements du 7 septembre.

Le crime reproché à Leccia est ténébreux ; l'accusation ne repose sur aucune base sérieuse et dans le doute, le devoir de MM. les Jurés est tout tracé ; ils n'hésiteront pas à prononcer un verdict d'acquittement.

Le Verdict

Reconnu coupable de meurtre, Leccia Ascagne a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Mariani François-Marie, propriétaire, de Corbara, assassinat.

Ministère public M. Aubert, subst. du procureur général.

Défenseur, M. Decori.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA XV.

Stizzighellu e Marfisa

Marfisa (rabiosa)

Un pô durà :

Quarchidunu in sta casa c'è di tròppu...

Stizzighellu (agitatu)

Eo.. Creperaghiu prestu..

Marfisa

O mi o ti!

Eo sentu e mo gudelle strescinoni
Cuntinuamente... Oh, primma d'incuntraiti
E d'amatti, mi fussi pur truncata
A catena d'u côllu ! In una vòrta
Averia autu fine u mo martiriu;
Mentre cusì mi dura e mesi e anni !

Stizzighellu

Ti metti e mane avanti pe un cascà
Di musu in tera !.. Quale più felice
Era di me ?.. Padrone di me stessu
In casa e fôra, c'un solu penseru,
Quellu d'a miô salute !

Marfisa

E stu penseru,
L'ha avà più forte, a corcia di Marfisa !

Stizzighellu (maligna)

Tu provi i miô dulori ?

Marfisa

A centu doppii
Più di te stessu !

Stizzighellu (ridendu)

Oh, dille menu grosse !..
Per esempiu, l'altr'eri, ti ricôrdi ?
D'a pena au stômmagu eo un putia manghià,
E tu pappasti a to purzione e a mea !

Marfisa

Un si deve jittà a grazia di Dio :
È peccatu murtale... E pô, se quandu
Tu si' in lettu, a to moglie un si sustene
Cun qualchi curdiale, chi ti cura ?
Maria fôrse chi dôrma cumm'on taccu ?

Stizzighellu

Inquant'a dôrme, credu, fate patta !

Marfisa

Eo chi mi destu au passu d'una mosca !

Stizzighellu

Se ti cammina sopra u nasu, fôrse...
Oh, quante vôlte, a nôtte, eo ti chiammai
Pe i vagnôli e a tisana,... inutilmente !
E fui custrettu alzammi...

Marfisa

Se a mo stanza
È luntana !

Stizzighellu

Si' tu chi l'hai vuluta.

Marfisa

Ne u te interessu, ch'eo sormacu assai...
(entra Maria).

SCENA XVI.

I Precedenti e Maria

Maria (a Stizzighellu)

C'è u sciô Basiliu chi bramma parlalli.

Stizzighellu (a Marfisa)

Dite ch'ell'entri.
(esce Maria)

Marfisa (rabiosa)

Sa facciaccia farza
Mi pare solu degna di pattoni,
E, per un dalli, mi ne vo.

Stizzighellu

Sì, bai.
(esce Marfisa).

SCENA XVII.

Stizzighellu, solu

Stizzighè, Stizzighè ! Cosa mai fosti !
D'a frissoghia cascasti sopr'a vrascia !..
E un pôi mancu gridà per sullevatti !..
(entra Basiliu).

Bulletin financier

Paris, le 10 décembre 1900

Les tendances du marché sont de plus en plus satisfaisantes. Les cours progressent de nouveau et le mouvement s'étend sur tout l'ensemble de la cote. Nos Rentes se sont avancées le 3 0/0 à 101.95, le 3 1/2 à 102.90. L'Extérieure gagne 55 centimes à 70.30.

Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le Crédit Lyonnais s'établit à 1.086, le Comptoir National d'Escompte à 578. La Société Générale à 642. Le Crédit Foncier reste à 693.

Dans le groupe des valeurs industrielles les actions de la Compagnie pour l'Éclairage des Villes s'échangent à 545 ; les actions Secteur de la Rive Gauche entent 605 ; les actions de la Conservatrice ont des demandes à 170 frs.

La Raffinerie Say se traite à 1.180. Elle a détaché, le 5 courant, le solde du dividende que la Société a distribué pour l'exercice 1899-1900. Ce solde est de 35 frs et avec l'acompte de 15 fr. payé en juin forme le complément de 50 fr par action que la Société a mis en paiement.

En Banque le Syndicat de Lamers se tient à 4 fr. La Part Lee Atlin est à 2.40. Chemins Français en reprise.

Théâtre Municipal

Ce soir :

DURAND - DURAND

Le spectacle commencera par

Un tigre du Bengale

Le Mois Météorologique à Bastia

Novembre 1900

Le mois de novembre a eu 15 jours de pluie qui ont donné 157mm d'eau. La moyenne est de 11 jours, et de 115mm.

L'année dernière, ce mois avait donné 16mm de pluie.

La température moyenne du mois a été de 17°,6 inférieure de 0°1 à celle du mois d'octobre.

L'année dernière la température moyenne de novembre s'était élevée à 20°5

Les vents se sont répartis de la manière suivante :

4 jours S.-E. (scilocco).
5 jours N.-E. (grecale).
2 jours S.-O. (libeccio).
3 jours N.-O. (maestrale).
2 jours S. (mezzogiorno)
1 jours E. (levante).
1 jour de O. (ponente).
12 jours de calme.
30 jours.

Moyennes du mois :

Température minima, 13°8.
Température maxima, 21°4.
Hauteur barométrique, 757mm 2.
Intensité du vent, 1,1.
Etat du ciel, 0,73, couvert.

LES AUTRES REMÈDES AVAIENT ÉCHOUÉ.

L'Émulsion Scott a réussi parce qu'elle ne ressemble en rien aux autres remèdes.

MARIA CAILLOTIN

Une sage-femme de première classe, éminemment connue, avait une fille âgée de six ans souffrant de coqueluche compliquée de bronchite. Comme bien des personnes, elle avait essayé maints remèdes ; mais, la maladie ne cédait pas au traitement. En parlant de ceci c'est ainsi qu'elle s'exprime :

Coye (Oise), le 9 octobre 1899.

Messieurs. Ma fille âgée de six ans était depuis plusieurs mois atteinte de la coqueluche lorsque une bronchite vint encore aggraver sa situation et accentuer l'état de faiblesse dans lequel se trouvait ma petite malade.

Ayant été maintes fois à même d'apprécier la valeur de l'Emulsion Scott, je me décidai à l'employer pour ma fille sur laquelle j'avais essayé en vain plusieurs remèdes. Au bout de quelques jours de traitement, je pus constater un mieux sensible dans l'état de ma malade, les quintes de toux et les vomissements étaient plus rares, l'appétit revenait peu à peu en même temps que les forces.

Aujourd'hui, après l'emploi de votre bienfaisante Emulsion Scott, j'ai le plaisir de pouvoir vous dire que ma fille est complètement guérie. Je dois ajouter que mon enfant absorbait l'Emulsion Scott avec plaisir même au moment où il nous était impossible de lui faire accepter les aliments.

Je me fais un devoir d'affirmer que je place l'Emulsion Scott au-dessus de tous les produits similaires.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués. Caillotin, sage-femme à Coye.

Nous sommes certains d'une chose : c'est qu'à l'avenir, dans tous cas similaires, Madame Caillotin ne sera pas tentée d'employer, dès le début, d'autres médicaments que la véritable Emulsion Scott, sûre ainsi d'obtenir une prompte guérison. Elle eût bientôt constaté que l'Emulsion Scott ne ressemblait en rien aux autres remèdes en ce sens qu'elle leur est supérieure et qu'aucun d'eux n'a jamais pu la remplacer.

Nous engageons tout spécialement le public à ne pas juger l'Emulsion Scott d'après les autres remèdes. L'Emulsion Scott contient l'huile de foie de morue, la glycérine et les hypophosphites de chaux et de soude dans des proportions qu'on ne trouve dans aucune autre préparation et son goût agréable suffit à la recommander. L'Emulsion Scott est incontestablement la meilleure manière possible d'absorber l'huile de foie de morue tout en s'assurant des meilleurs résultats.

Afin de ne pas être déçus lorsque vous achetez l'Emulsion Scott, veillez bien à ce que notre marque de fabrique soit sur l'enveloppe du flacon.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 14 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9. midi, + 13 5. heures du soir, + 10 3. Maxima, + 13 6 minima, + 8.

Baromètre. — 7 heures du matin 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir 773 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme. 5 h. du soir, calme.

Etat du ciel, clair.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,20, soir + 0,28

Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Carnet mondain

On vient de célébrer les fiançailles de Mlle Marie Padovani, fille de M. le docteur Padovani, de Sisco, avec le marquis Henri von Berger, avocat à Livourne.

Nous adressons aux fiancés tous nos vœux de bonheur et à leurs honorables familles nos sincères félicitations.

∴

A l'arrivée

M. le général Palle, commandant l'artillerie du 15e corps d'armée, est arrivé par le paquebot de Marseille, et descendu au Grand Hôtel de France.

— M. le sous-préfet Chaleil se trouvait sur le même paquebot.

∴

Décès

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Gaëtan Bonavita, fils de l'honorable professeur de sciences physiques au lycée, décédé à Neuilly, dans sa trente deuxième année.

Nous prenons une grande part au nouveau deuil qui frappe M. et Mme Bonavita et leur famille et les prions d'agréer nos condoléances les plus sincères.

∴

Courrier en retard

Le paquebot postal de Marseille est arrivé vers 10 heures du matin.

∴

A la Conception

Aujourd'hui, octave de l'Immaculée Conception, des messes seront dites à 7. 8 9 et 10 heures ; vêpres suivies du salut à 4 heures ; bénédiction et baiser de la Sainte Relique à 7 heures et demie du soir.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Etablissements pénitentiaires

Ont été nommés dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires, à défaut de sous-officiers :

MM. Franceschi, Martini, Ottavi, Pittiloni, Pierandrei, Morellini, Fosta, Carli, Emmanuelli.

∴

Au Port

Le brick goëlette français *Marie-Louise*, commandant Giuliani, est arrivé dans l'après-midi, venant de Marseille, chargé de marchandises diverses.

∴

Arrestation

La brigade de Pero-Casevecchie a mis en état d'arrestation le nommé Lezini Charles Joseph, qui le 28 novembre dernier, a frappé d'un coup de hache le nommé Franzini Charles-Philippe. L'état de ce dernier est assez satisfaisant et tout danger semble conjuré.

Lezini a été interrogé ; il a prétendu qu'il a agi en état de légitime défense, et qu'il n'a frappé Franzini que parce que celui-ci le poursuivait armé d'une faucille.

∴

Avenir du Prolétariat

Situation au 1er novembre 1900 :

Nombre d'inscriptions, 42,648.

Capital réalisé, 2,280,256 fr., 50 c.

Les sociétaires du Comité de Bastia sont priés de se rendre dimanche prochain, à l'Hôtel-de-Ville, à 9 heures du matin.

1. Payement des cotisations.
2. Admission de nouveaux membres.

Le Président, P. Paoli.

∴

Digestions pénibles

Si vous avez les digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 60.

∴

Syndicat des Cordonniers

Les patrons et ouvriers cordonniers syndiqués ou non, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 16 courant, à 1 heure de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Payement des cotisations du mois de novembre ; Compte-rendu financier ; Lecture des statuts de la société coopérative et décisions à prendre au sujet de la formation de cette société.

Tous les ouvriers selliers peuvent assister à cette réunion.

Le Président, A. Ricci.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

BOURSE DE PARIS

	13 Déc.	14 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.85	101.90
— 3 p. 0/0 amortis.	100.75	100.75
— 3 1/2 0/0.	[illegible]3.70	[illegible]

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LÉGION D'HONNEUR

M. Filippini, gérant de chancellerie à la légation de France à Pékin, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le nouveau Procureur général de Bastia

Le président de la République a reçu aujourd'hui M. Cénac, le nouveau procureur général de Bastia.

NOUVELLES JUDICIAIRES

M. Pierre Franceschetti, attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, est nommé juge suppléant près le tribunal de Antho.

— M. Costa, juge près le tribunal de Saïgon, est nommé procureur de la République près le tribunal de Bentre.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les électeurs de l'arrondissement de Montmédy sont convoqués pour le 6 janvier 1901, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Sommeiller, décédé.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

Le président de la République a offert hier une chasse, dans les tirés de Rambouillet, en l'honneur de la Cour des comptes et de la Cour d'appel de Paris.

M. Loubet était accompagné du général Dubois, secrétaire général militaire de l'Elysée et du commandant Lamy.

Voyage de M. Kruger à La Haye

La reine de Hollande a reçu aujourd'hui à dîner le président Kruger et le docteur Leyds.

Crime ou Suicide

M. Edmond Tarbe, ancien journaliste et auteur dramatique, ainsi que sa femme, ont été trouvés morts en leur domicile.

On ignore jusqu'à présent si l'on se trouve en présence d'un crime ou d'un suicide.

Les Morts du Jour

M. Revoil

M. Revoil, architecte des monuments historiques de Nîmes, est décédé à Marseille.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Situation grave

de Komati-Poort :

1 500 Boers se trouvent dans le voisinage de cette ville.

Le général Louis Botha, à la tête de 1.500 Boers, est à 20 milles de Standerton.

Attaque de la colonne Clements

Le général Kitchener télégraphie que la colonne du général Clements a été attaquée à Nooitgdakcht par le général Delarey qui est à la tête de 2 500 Boers.

Le général Clements a été obligé de se retirer sur Heck Poort.

Les pertes totales des Anglais sont encore inconnues, mais on sait que 5 officiers ont été tués.

Une garnison anglaise prisonnière

Le *Daily News*, en mentionnant le bruit de l'attaque par les Boers du camp du général Clements, dit qu'ils auraient détruit le camp et emporté un butin considérable.

Plusieurs officiers anglais auraient été tués ; la garnison serait presque entièrement prisonnière.

Au War Office on ne sait rien de cette affaire.

La station de Riverton occupée par les Boers

Les Boers ont réussi à occuper la station de Riverton-Road, près de Kimberley.

Ils ont fait le chef de gare prisonnier et détruit la ligne aux abords de la station.

Le général Knox contre le général de Wet

L'*Evening-Standard* annonce que le général Knox a forcé le général De Wet à accepter le combat.

Les deux généraux marchent à la poursuite l'un de l'autre.

De nombreux soldats de l'armée du général De Wet auraient été faits prisonniers.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Deschanel.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Binder, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la Justice

Suite de la discussion sur le budget du ministère de la justice.

La discussion s'ouvre sur le chapitre 10 : Tribunaux de commerce.

Le chapitre 10 et suivants sont adoptés.

Légion d'honneur

On passe au budget de la Légion d'honneur.

L'amiral Rieunier proteste contre les nombreuses décorations qui ont été décernées dernièrement, et ces décorations sont injustifiées.

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des chapitres, qui sont tous adoptés.

Ministère des finances

M. Vaillant parle longuement sur les travaux du Métropolitain.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi matin.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Deschanel

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cornudet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Crédit Agricole

Discussion de l'interpellation de M. Castelin sur le crédit agricole.

Sur la demande de M. Castelin, la discussion de cette interpellation est ajournée.

La Franc-Maçonnerie

Discussion de l'interpellation de M. Prache sur les agissements politiques des fédérations franc-maçonniques, et sur les raisons qui portent le gouvernement à entretenir des relations officielles avec ces associations illégales.

Sur la demande de M. Prache, la discussion de cette interpellation est également ajournée.

Les Elections de Bordeaux

Discussion de l'interpellation de M. Charles Bernard au sujet des radiations faites au préjudice des électeurs de la 1re et de la 2e circonscriptions de Bordeaux.

M. Charles Bernard dit que des moyens malhonnêtes ont été employés pour sophistiquer le suffrage universel dans ces deux circonscriptions et fait longuement le récit de ce qui s'est passé.

Le garde des sceaux justifie la radiation des noms des divers électeurs.

L'incident est clos.

Interpellation Denis

Discussion de l'interpellation de M. Denis sur les mesures que M. le Ministre de l'intérieur compte prendre, pour mettre un terme aux agissements d'un fonctionnaire en vue des prochaines élections législatives.

M. Denis expose qu'il s'agit de M. Dejean, ancien député des Landes, actuellement chef de cabinet du ministre de l'instruction publique. M. Dejean profite de sa situation pour répandre les faveurs et préparer sa candidature.

Le ministre de l'instruction publique défend son chef de cabinet ; il déclare qu'il n'a nullement abusé de sa situation.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple. M. Denis insiste pour un ordre du jour motivé.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple qui est adopté par 328 voix contre 207.

Les événements de la Martinique

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'interpellation de M. Gaibert sur les événements de la Martinique.

Le député de la Martinique demande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires à l'égard des fonctionnaires coupables.

La suite de cette interpellation est renvoyée à une séance ultérieure.

Motion Pastre

M. Pastre dépose un projet de loi tendant à assurer la liberté du vote. Le député du Gard demande la discussion immédiate de sa proposition.

La Chambre décide que cette motion sera discutée à la prochaine séance.

La séance est levée et renvoyée à lundi matin.

AVIS DE DÉCÈS

M. Bonavita, professeur au Lycée, et Mme Bonavita, Mme Lucia Cristofari, née Bonavita, M. Don-Jean Cristofari, et leur enfant, Mlle Anna Bonavita,

Ont la douleur de faire part [illegible] parents, amis et connaissances, [illegible] qu'ils viennent d'éprouver [illegible] de

M. Gaetan Bonavita

leur fils, frère, beau-frère [illegible] décédé le 13 décembre, à [illegible] 32e année.

[illegible] M. et Mme Pierre [illegible] de Venaco,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

François Salvadori

leur fils petit fils, neveu et cousin, décédé à Bastia, le 14 décembre, à l'âge de 8 ans.

La levée du corps aura lieu aujourd'hui, à 11 heures du matin ; le convoi se dirigera vers la gare.

Les obsèques se feront à Venaco.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 11 fr. 50. Bureaux : 78, rue des Saints-Pères Paris.

Lire dans la *Revue Mame* n° [illegible], du 9 décembre 1900.

Le triste voyage de [illegible], de Jacques et de Pierre, Jean Drault. — [illegible] Léo Claretie. — [illegible] Illustrations d'après [illegible], Job, Marcel Pille, Alfred [illegible], Horace Vernet, etc.

LOTERIE DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-SUR-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
6 GROS LOTS
250.000f
100.000f
50.000f 20.000f

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1184 » »	100	118.400
[illegible] lots pour		631.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE [illegible]
15 FÉVRIER 1901

MAUX DE JAMBES
VARICES DARTRES
DÉMANGEAISONS PLAIES
ULCÈRES ECZEMAS
Guérison assurée
L'EAU PRÉCIEUSE
Dépôt à Bastia, pharmacie Tallier.
à Ajaccio, pharmacie [illegible]

60 Années de Succès
ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de RICQLÈS

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Messieurs L.-N. MATTEI & Cie ont l'honneur d'informer leurs clients que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1901 sera faite en leurs magasins de la Place Saint-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie toutes sortes de VINS et LIQUEURS tels que :

Bourgogne : Côte-rôtie, Pommard, Valency, Chambertin, Beaune etc. — *Bordeaux* : Saint-Emilion, Bas-Medoc, Saint-Julien, Château-Margot, Sauterne, etc.

Malaga, Madère, Muscats de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse. Sauternes, Graves, Preignac, Malvoisie sec, et Genovesella doux. — Prix : à partir de 1 fr. 25.

Champagne, vrai *Louis Roederer*, Moët-et-Chandon, Bouvet, Ladubay, Saint-Prix, etc., etc. — Prix : à partir de 1 fr. 25 jusqu'à 8 francs la bouteille.

Eaux-de-Vie de vin et Eaux-de-Vie de marc très vieilles.

VIN ROUGE DE TABLE très bon, 30, 40 et 50 centimes le litre suivant qualités.

TABACS, CIGARES, CIGARETTES DE TOUTES SORTES ET DE TOUTES PROVENANCES

ARTICLES POUR FUMEURS

Spécialités de la Maison :

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
CÉDRATINE et AMARO
CIGARES

MATTEI

***Cigarettes Amélia*, 40 centimes le paquet de 20.**

CÉDRATS CONFITS

Colis postaux de 3 à 10 kilos de vins et liqueurs, tabacs, cigares, cigarettes et cédrats confits pour tous pays.

La Maison L.-N. MATTEI & Cie se recommande par l'excellente qualité de ses marchandises dont les prix défient toute concurrence.

Plaques et Papiers photographiques
Papier Platine et Palladium noircissement direct

HANRIAU

6 1/2 x 9 — Dz 0.90 | 9 x 12 — Dz 1.75 | Rue Gaillon, 10, Paris | Catalogue sur demande

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA *et les ports du Nord*

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

Le meilleur des cigares à 10 centimes est sans contredit le CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits.

Qui ne fume pas, ou bon Cigare, Fume le bonne tellement il est bon.

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.
Le tout 120 francs par mois.

Frédéric MUGNIER, Dijon
FABRIQUE DE GRANDES LIQUEURS
LA PLUS IMPORTANTE DE LA RÉGION
CASSIS MUGNIER
APÉRITIF MUGNIER
ABSINTHE MUGNIER
BIGARREAU MUGNIER
Méd. d'Or Exp. Univ. Paris 1889
Membre du Jury, hors concours Exp. Univ. Lyon 1894
Diplômes d'Honneur, 55 Médailles or, etc.
Membre du Jury, hors concours, Exposition Universelle Paris 1900.
Voir l'AMARO MATTEI plus de réclame ; Toujours, demander le vrai Dubon.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach du Drapeau
pour 1901
Prix : 1.50. — Franco : 1.90

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS du MARÉCHAL
Chaux et Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION B : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les T., 3e et 4e N.
3 MOIS : 6 fr. 50 — UN AN : 26 francs
ADEL-BOURAUD, fondateur, 3, r. du 4-Septembre
Le meilleur Cigare à 10 centimes est le CIGARE MATTEI

25e ANNÉE — DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1900 — N° 298

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... UN AN, 20 fr. | 6 mois, 10 fr. | 3 mois, 5 fr.
AUTRES DÉPART. 22 » | 12 » | 6 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

15 DÉCEMBRE

Les Effets de la Répression

Discours

prononcé par M. ANGELI, *avocat général, à l'audience solennelle de rentrée.* (Suite et fin)

Déjà les législateurs de 1810 et de 1863 l'y avaient introduite. Sans se demander s'ils ne faisaient pas une concession aux doctrines utilitaires, ils avaient compris que, pour quelques attentats, il fallait avoir égard au résultat matériel. C'est ainsi que les détournements de deniers commis par des dépositaires publics et les concussions des fonctionnaires sont punis de peines criminelles ou correctionnelles, suivant que les sommes détournées ou perçues atteignent ou non un chiffre déterminé. Il conviendrait d'entrer plus avant dans cette voie. Sans doute le travail serait considérable; il exigerait la refonte de toutes nos lois pénales. Mais on ne tarderait pas à en recueillir les bienfaits. Aussi bien, la question est posée depuis longtemps. Elle a déjà été l'objet, dans les régions officielles, de consciencieuses et savantes études; tout porte à croire qu'il s'en dégagera finalement une solution favorable à la conservation de l'ordre social et à la protection des intérêts privés.

Notre système pénitentiaire n'a pas, non plus, sous quelques rapports, échappé à de justes critiques. Le régime de la transportation organisé par une loi de 1854 pour les condamnés aux travaux forcés, n'a pas réalisé toutes les espérances qu'on en avait conçues. S'il délivre la métropole des malfaiteurs les plus dangereux, le mode d'exécution de la peine, de l'avis unanime, ne renferme pas un degré suffisant d'intimidation. L'attrait qu'exerce toujours un pays inconnu et lointain, une liberté relative dans le travail, la perspective de concessions de terres affaiblissent, assure-t-on, l'efficacité du châtiment. C'est au point que beaucoup de criminels préfèrent les travaux forcés à la réclusion, qui cependant occupe un rang inférieur dans l'échelle des pénalités. On a vu des détenus de maisons centrales ne pas reculer devant de nouveaux forfaits, afin d'obtenir leur translation dans l'une de nos colonies (1). Il me souvient même, qu'en pleine séance de notre Cour d'Assises, l'un d'eux, sous l'empire d'une violente irritation, osa adresser des invectives au Président qui, en prononçant contre lui la réclusion, au lieu des travaux forcés, avait contrarié ses désirs. La transportation semble donc destinée à disparaître et plusieurs nations ont refusé de l'inscrire dans leurs lois.

L'expérience a encore démontré que l'emprisonnement correctionnel, tel qu'il fonctionnait, était des plus défectueux. Le contact continuel des détenus, les uns avec les autres, loin de développer en eux le repentir et l'amendement, l'étouffait dans son germe et entretenait une corruption funeste, en propageant la contagion du mal. Un tel état de choses devait trapper l'attention. Aussi, en 1875, le système de l'isolement a-t-il remplacé pour les condamnations d'une certaine durée, celui de la vie en commun. Mais il n'a été appliqué jusqu'ici que dans des conditions restreintes. Il est permis d'espérer qu'il ne tardera pas à recevoir sa complète extension.

En attendant les améliorations qui seront reconnues nécessaires nous devons aux lois existantes notre obéissance sans réserves et j'ose affirmer que nous ne la leur avons jamais mesurée. Les peines qu'elles édictent, c'est à vous qu'il appartient de les prononcer. Mission délicate et qui met en jeu tous les ressorts de l'entendement. S'imagine-t-on combien elle réclame d'efforts de conscience, de raison, de sagacité, de fermeté en même temps que de modération? Quelle connaissance profonde des passions diverses qui agitent le cœur! Quelle intelligence des intérêts individuels et collectifs! Quelle prudence et quelle maturité de réflexion au moment décisif! Si la répression est trop faible, elle demeurera stérile; elle glissera, en quelque sorte, sur l'esprit, sans y laisser d'empreinte. Si elle est excessive, elle blessera le sens intime, sera considérée par tous comme tyrannique; elle pervertira là où elle devrait moraliser. Elle ne dépassera donc pas en intensité le péril social. Mais pour la rendre réellement efficace, c'est-à-dire réparatrice, préventive et réformatrice, il faudra tout soumettre au plus scrupuleux examen, et les moindres circonstances de l'infraction et l'intention qui l'a dirigée et le degré de responsabilité de l'inculpé. C'est sa vie presque tout entière qui s'étalera devant le juge; ce sont ses penchants, ses habitudes, ses mœurs, le milieu où il a vécu, les exemples qu'il a eus sous les yeux, l'éducation qu'il a reçue, les vices qui lui ont été transmis avec le sang. Etait-il parvenu à l'âge du complet discernement? A-t-il obéi à un de ces mobiles que le monde excuse? A-t-il longuement et froidement préparé l'exécution de son projet criminel ou bien sa raison s'est-elle trouvée soudainement troublée par une émotion qu'il n'a pu maîtriser ou par des causes extérieures qu'il n'avait point provoquées? Ce sont là évidemment autant de motifs d'atténuation ou d'aggravation de la peine. Sans doute, la loi doit être égale pour tous indistinctement, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse. Mais l'uniformité absolue dans la répression aurait, je crois l'avoir dit, entre autres inconvénients, celui de n'être par la fidèle expression de la vérité. C'est la gravité du mal causé à la société et la moralité de l'agent qui lui serviront de règle, et l'on comprend que, sévère pour les uns, elle le soit moins pour les autres; elle s'efforcera aussi de concilier, dans une mesure équitable, les nécessités de l'ordre public avec le sentiment de l'humanité. L'humanité n'est-ce pas ce qu'il y a de meilleur et de plus noble dans notre nature? Etre humain, c'est compatir à la souffrance, tendre une main secourable à l'infortune, c'est s'attacher à ramener dans les voies du bien, par la persuasion plutôt que par la menace et la contrainte, ceux qui s'en écartent, c'est appeler à soi les déshérités, les vaincus de la vie et verser dans leur âme, par des consolations réconfortantes, l'oubli de leurs tristesses et de leurs maux. Cherchons bien, et ce sentiment, nous le retrouverons mêlé à toutes les revendications, dans cette clameur ardente qui retentit d'un pôle à l'autre et qui n'est que le cri de détresse, l'appel désespéré des opprimés. Il deviendra, n'en doutons pas, le pivot de toutes les réformes, l'instrument des futures rénovations, et nous rapprochera de plus en plus de ce sublime idéal de la démocratie : la fraternité.

On répète sans cesse que l'humanité est le complément de la justice. Elle la corrige, en effet, la tempère, lui ôte de sa barbarie antique, ajoute à la majesté qui lui est propre un doux et plus pur rayonnement. Mais, tout en attirant notre pitié sur les coupables, quand ils en sont dignes, elle ne saurait distraire nos regards des victimes qui ont aussi, je pense, quelques droits à notre intérêt.

(1) C'est dans ce but que beaucoup d'entr'eux ont attenté à la vie de leurs gardiens. Pour prévenir, autant que possible, le renouvellement de crimes de ce genre, la loi du 25 décembre 1880 a décidé que « lorsque, à raison d'un crime commis dans une prison par un détenu, la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité est appliquée, la Cour d'Assises ordonnera que cette peine sera subie dans la prison même où le crime a été commis, à moins d'impossibilité, pendant la durée qu'elle déterminera, et qui ne pourra être inférieure au temps de réclusion ou d'emprisonnement que le détenu avait à subir au moment du crime. »

Certificat d'aptitude pédagogique

Les instituteurs dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales et pratiques de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique ;

MM.

Agostini, inst. à Monterosso d'Albitreccia.
Carli, id., à Carbini.
Calzaroni, id., à San Gavino d'Isolaccio.
Grisoni, id., à Aiti.
Guglielmi, id., à Sainte Marie Siché.
Lorenzi, id., à Centuri.
Panini, id., à Ania.
Silvani, id., à Castirla.
Sargentini, id., à Bustanico.
Balliccioni, adjoint à Vescovato.
Brignoli, id., à Propriano.
Giovannai, id., à Venzolasca.
Moracchini, id., à Loreto di Casinca.
Renucci, id., à Sartene.

Les Courses d'Ajaccio

Le comité des courses a fixé les prochaines réunions sportives au 3 et au 10 février.

Les courses comprendront comme d'habitude des courses au galop pour les jeunes chevaux d'âge nés et élevés en Corse, des courses au trot monté et attelé pour tous chevaux résidant en Corse au moins depuis le 1er décembre 1900, des courses pour poneys corses, et enfin des steeple chases ou courses d'obstacles.

Le programme définitif sera publié vers la fin du mois, mais le comité publie cet avis afin que dès maintenant les propriétaires intéressés puissent commencer la préparation et l'entraînement de leurs chevaux

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Ont été nommés percepteurs :

à Sainte Marie Siché, 3e classe, M. Antona, percepteur de Frasseto.

à Tremont, 3e classe, M. Devicchi, percepteur de Riesmes, non installé.

— M. Corinti ex-adjudant au 70e de ligne, est nommé surveillant portier au domaine de Versailles.

— M. Poraldi Joseph-Marie, adjudant au 117e d'infanterie, est nommé receveur des postes et télégraphes à Sainte-Péreuse.

— M. Casalta Antoine-Toussaint, ex-adjudant au 4e régiment d'infanterie, a été nommé expéditionnaire à la préfecture de la Seine, et attaché au service du matériel.

Chambre de Commerce de Bastia

Les électeurs des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte portés sur les listes dressées en 1900, en exécution de la loi du 21 décembre 1871 et du décret du 22 janvier 1872, sont convoqués pour le 23 décembre 1900, à l'effet de procéder à la nomination de trois membres de la Chambre de commerce de Bastia pour une durée de six ans, en remplacement de MM. Ajaccio Jean-Jacques, Lazarotti Antoine-Sébastien, et Olivari Jean Jacques, composant la série sortante en 1900.

Ils se réuniront au chef lieu de leur arrondissement excepté pour l'arrondissement de Calvi, dont l'assemblée se tiendra à Île-Rousse.

L'élection aura lieu à Bastia et à l'Ile-Rousse dans la salle des audiences du tribunal de commerce, et à Corte dans la salle de la mairie.

Les assemblées électorales se tiendront sous la présidence du maire ou de son délégué assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents. — Le bureau ainsi composé nommera son secrétaire ;

Le scrutin sera ouvert à midi et fermé à 3 heures, et sera suivi immédiatement du dépouillement des bulletins. Le procès verbal des opérations signé séance tenante du secrétaire et des membres du bureau sera transmis sans retard à la Préfecture.

L'élection sera faite au scrutin de

---

81 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Précisément.

— En ce cas, mon cher, faites-moi le plaisir de me dire à quelle bataille...

— Mon cher, pas d'anachronisme, interrompit un peu sèchement le décoré ; vous devez savoir que nous sommes dans un siècle pacifique, où pour mériter la croix il n'est pas nécessaire d'être un pourfendeur de Russes ou de Prussiens.

— A la bonne heure, reprit le vicomte d'un air railleur, mais alors ce sont vos titres pacifiques, mon cher Miron, que je serais bien aise de connaître ; car je ne suppose pas qu'on vous ait donné la croix uniquement parce que pendant sept à huit ans de votre vie vous avez fait déclamer, la muse, aux enfants du duc de Chérizac ?

— J'abandonne mon pauvre ruban rouge à votre persiflage, répondit le conseiller de préfecture en se mordant involontairement les lèvres, et pour peu que cela puisse vous être agréable, je conviendrai, comme don Diègue, que

La faveur l'a pu faire autant que le mérite.

— La faveur est une excellente qualité, mon cher Miron, et elle supplée facilement au plus grand mérite du monde.

— Pendant que vous êtes en train de vous moquer de moi, j'ai bien envie de vous demander quelque chose.

— Cette chose me fournira donc un nouveau sujet de gaieté ?

— Peut-être bien.

— En ce cas, parlez ; les occasions de rire deviennent trop rares pour qu'on ne doive pas s'empresser de les saisir au vol.

— Ne m'appelez plus Miron.

— Pourquoi cela ?

— Parce que depuis que nous ne sommes vus j'ai changé de nom.

— Bah !

— Oui. Un caprice que je livre à votre raillerie, comme je viens de faire pour mon ruban rouge.

— Un caprice ?

— Un petit calcul, si vous l'aimez mieux. Depuis que le règne de la bourgeoisie est arrivé, la noblesse, par une espèce de contradiction, est plus que jamais à la mode. Ma foi ! j'ai fait comme tant d'autres, je me suis mis à la mode.

— En vérité ?

Quoique porté sous Henri IV par un prévôt des marchands, le nom de Miron, je suis obligé d'en convenir, est vulgaire et sonne assez mal...

— Et puis, interrompit Langerac, il a l'inconvénient de rappeler le refrain de la chanson de Malbrough. *Miron ton, ton...*

— Bref, je l'ai quitté, et je l'ai remplacé par le nom de ma mère.

— Jolibois, si je ne me trompe.

— C'est-à-dire Boisjoly, répondit le conseiller en souriant doucereusement.

— Boisjoly ! s'écria le vicomte qui de surprise fit un bond sur sa chaise : c'est donc vous qu'on appelle M. de Boisjoly ?

— Moi-même.

— Conseiller de préfecture à Mâcon ?...

— Précisément.

— Le grand directeur des élections du département de Saône-et-Loire ?

— Quant à ce dernier titre, dit M. de Boisjoly en ricanant, je ne le prends pas, mais il est possible que quelques mauvaises langues me le donnent.

— Parbleu ! mon chef Miron... je veux dire, mon cher Boisjoly, voilà une rencontre... Mais avant d'aller plus loin, dites-moi donc comment vous êtes devenu... ce que vous êtes devenu.

— Mon histoire est fort simple. Le duc de Chérizac, qui a passablement d'influence, m'a fait obtenir la place que j'occupe, aussitôt que j'ai eu terminé l'éducation de son dernier fils : mes services, qu'on semble apprécier, m'ont déjà valu la croix, et je suis en passe de devenir sous-préfet ; en un mot, je me trouve à flot sur l'océan administratif, et maintenant vogue la galère ! Mais vous-même, mon cher Pichot, expliquez-moi donc...

— Ah ! permettez, interrompit le vicomte, je ne vous appellerai plus Miron, mais à condition que vous-même ne m'appellerez plus Pichot.

— Vous avez donc aussi changé de nom ? demanda M. de Boisjoly en riant à son tour d'un ton railleur.

— Le moyen de faire son chemin dans le monde quand on se trouve affublé de ce ridicule sobriquet, Pichot !

— Mais il me semble que pour un quatrième clerc d'avoué le nom était tolérable.

— Un clerc d'avoué, dit Langerac d'un ton sec, vaut bien un précepteur. D'ailleurs, depuis près de quatre ans, j'ai envoyé au diable les dossiers de procédure.

— Mon cher compatriote, ne nous emportons pas ; je n'avais nullement l'intention de vous blesser, car notre destinée offre trop de rapports pour que nous ne devions pas éprouver l'un pour l'autre une véritable sympathie. Partis tous deux d'un point fort modeste, entre nous cela peut s'avouer, nous n'avons, selon moi, que plus de mérite à faire notre chemin.

— Parbleu ! nous sommes les fils de nos œuvres, dit le vicomte en se redressant d'un air superbe.

— Ainsi donc vous avez renoncé à la procédure et au nom de Pichot ?

— Ils n'étaient lignés pendant trop longtemps pour comprimer mon essor.

— Et comment vous appelez-vous maintenant ?

— Langerac.

— Langerac ! Il me semble que je connais ce nom-là.

— C'est celui du pays qui m'a donné le jour, dit le vicomte en empruntant une partie de sa réponse à la *Normande* de Frédéric Bérat.

— En effet, Langerac, un village situé près de Gourdon, pas loin de Rocamadour où je suis né moi-même.

— Justement !

— Au fait, pourquoi ne porteriez-vous pas le nom de votre village, tant de députés prennent bien celui de leur département ?

(*A suivre*).

liste et il sera procédé le 25 décembre 1900 au recensement général des votes par le bureau de l'assemblée de Bastia.

Sont éligibles :

Tout commerçant et agent de change âgé de 30 ans inscrit à la patente depuis cinq ans et domicilié, au moment de l'élection, dans la circonscription de la chambre ; toutes personnes ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit ;

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu, s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour, il y serait procédé le 30 décembre 1900 et l'élection aurait lieu à la majorité relative. Le recensement général des votes émis le 30 décembre 1900 se fera le 2 janvier 1901.

Port de Propriano

Rapport

Fait au nom de la commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux d'amélioration au port de Propriano et d'instituer audit port des péages locaux au profit de la commune de Propriano, par M. CONSTANT DULAU, *député.*

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Suite)

L'instruction ne fut reprise qu'après que le Conseil municipal de Propriano, insistant pour l'exécution du projet adopté en principe, se fût engagé, au nom de la commune, par une délibération du 23 septembre 1895, à participer à la dépense des travaux par un subside de 250.000 francs, soit du tiers de l'estimation.

En présence de ce subside important qui témoigne de l'intérêt que les populations attachent à l'amélioration du port de Propriano, le Gouvernement ne pouvait se refuser à poursuivre la réalisation des promesses faites en 1880.

Cependant, la municipalité, en offrant son concours, avait demandé que l'emprunt à contracter par la commune fût payé au moyen de taxes de péage sur les voyageurs et les marchandises. Les taxes proposées comprenaient des péages de 50 centimes et 1 franc par voyageur embarqué ou débarqué, suivant la destination ; de 30 centimes par tonne pour les marchandises en vrac ; de 10 centimes enfin pour les colis individuels, y compris les colis postaux, et par tête de bétail.

Ces dernières taxes n'étaient pas conformes aux prévisions de la loi du 30 janvier 1893, article 11, qui régit l'institution des péages de cette nature, et ne pouvaient dès lors être établies par décret rendu en exécution de ladite loi : l'intervention du législateur était nécessaire. Mais, d'un autre côté, le système proposé, qui d'ailleurs est déjà appliqué à Marseille et à Cette, a été reconnu le seul admissible pour permettre à la commune de fournir à l'État le subside reconnu indispensable, et le Gouvernement n'a pas cru devoir le repousser *a priori*. Il a seulement paru qu'il y avait lieu de renoncer à la taxation des *colis postaux*, qui avait été proposée par la commune, cette taxation étant contraire aux principes qui régissent le transport des colis de cette nature. La municipalité a accepté cette modification de ses propositions primitives.

D'après le mouvement des trois dernières années, le produit annuel moyen des taxes projetées aurait été le suivant :

»	voyageurs à 1 franc . . éventuel.	
5.208	— à 50 cent.	2.600
11.400	tonnes en vrac à 30 c.	3.420
113.000	colis de toute nature à 10 centimes	11.330
»	têtes d'animaux à 10 c.	mémoire.
	Total	17.300

L'emprunt de la commune paraissant pouvoir être réalisé au taux d'intérêt de 3 fr. 85 0/0 avec remboursement en trente ans, l'annuité d'amortissement serait de 14.207 fr 03, soit, en y ajoutant les frais de perception des taxes, une dépense maxima de 16.000 francs laissant pour imprévu une marge de 1.580 francs environ, suffisante pour parer aux éventualités, d'autant plus que le mouvement du port est en progrès marqué.

La responsabilité de la commune étant ainsi sauvegardée, la combinaison financière proposée pouvait être admise comme base d'instruction.

Une enquête d'utilité a donc été ouverte, tant sur les dispositions techniques du projet que sur les taxes de péage proposées. Ses résultats ont été entièrement favorables : aucune déposition n'a été consignée aux registres, et la Commission, en adoptant le projet, a seulement fait remarquer que l'utilité des travaux serait considérablement augmentée si la profondeur à réaliser était accrue de manière à permettre aux paquebots de la Compagnie Fraissinet, qui fréquentent actuellement le port de Propriano, de se tenir dans la partie abritée par la nouvelle jetée.

La Chambre de Commerce de Bastia, a également émis un avis favorable, ainsi que le préfet et les ingénieurs.

Il a, d'ailleurs, été expliqué que la réalisation du vœu de la Commission d'enquête entraînerait une dépense supplémentaire de 180.000 francs ; il a paru, dès lors, convenable d'ajourner l'extension des prévisions primitives jusqu'au moment où l'expérience aura démontré la possibilité d'adopter, avec le concours de la commune, une nouvelle combinaison financière. L'exécution des travaux prévus resterera entièrement l'avenir.

D'un autre côté, l'instruction mixte réglementaire a été close au deuxième degré, par des adhésions directes du directeur des travaux hydrauliques de la Marine et du directeur du génie.

Enfin, il convient d'a outer qu'un arrêté préfectoral du 30 avril 1896 avait précédemment autorisé l'emprunt de la commune, sous réserve de l'institution des péages nécessaires pour assurer l'amortissement. Ce point est donc réglé.

Dans cette situation, les travaux dont il s'agit rentrant dans la catégorie de ceux dont l'exécution aux termes de la loi du 27 août 1870, n'exige pas l'intervention du Parlement, le Gouvernement avait d'abord cru possible, tout en réservant la question des péages, de poursuivre séparement, par décret en Conseil d'État, la déclaration d'utilité publique de l'entreprise.

Mais le Conseil d'État a pensé, qu'en égard à la connexité des deux questions, il convenait de soumettre à la sanction du Parlement l'ensemble de l'affaire.

Le Gouvernement s'est rangé à cette manière de voir et a soumis à l'appréciation de votre Commission du Budget le projet de loi en discussion ayant pour ob et de déclarer d'utilité publique les travaux d'amélioration du port de Propriano, de prendre acte de l'engagement de concours de la commune, de créer enfin les taxes de péage qui doivent permettre à la commune de fournir son subside.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 décembre, à 3 heures

1. L'Indépendant,	Wetge.
2. L'a frisine,	Meyerbeer.
3. Sambre,	Boyer.
4. Martath (fan.),	Varbi.
5. Le Rossignol,	Philiberty.

Le Chef de Musique, NOLLARET.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 15 décembre 1900

Assassinat

L'accusé qui comparaît devant le jury appartient à une très honorable famille de la Balagne. Le lendemain de l'attentat qui lui est reproché, il s'est rendu immédiatement au parquet de M. le Procureur de la République de Calvi, et s'est mis entre ses mains, en lui racontant ce qui s'était passé la veille au soir, à Corbara, entre la victime et lui.

Voici d'ailleurs le recit des faits tel qu'il est exposé dans l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Le 30 avril 1900 à dix heures du soir, à Corbara, au coin d'une ruelle étroite, le nommé Savelli Barthélemy tombait frappé mortellement par un coup de fusil tiré à bout portant. Il avait été atteint au côté droit par treize chevrotines. L'une d'elles avait perforé le foie et la mort avait été presque instantanée.

Le lendemain le nommé Mariani François-Marie se dénonçait lui-même à la justice comme l'auteur du crime. Il ajoutait toutefois qu'il avait agi en état de légitime défense et qu'il n'avait tiré sur Savelli que quand il avait vu ce dernier fondre sur lui une arme à la main. D'ailleurs Mariani ne peut préciser la nature de cette arme.

Depuis quelque temps Savelli reprochait à Mariani de l'avoir desservi alors qu'il sollicitait au poste de garde-champêtre. Et depuis Mariani faisait épier les allées et venues de Savelli, ne sortait que très rarement, toujours armé. Il avait dit à plusieurs témoins : « Plutôt que d'être tué par Savelli, je le tuerai » Comme il connaissait tous les mouvements de Savelli, il ne pouvait ignorer que depuis quelque temps celui-ci suivait toujours le même chemin pour rentrer chez lui. On ne s'explique donc pas à cette heure de la nuit la présence de Mariani armé dans cette rue obscure où il savait qu'il pouvait rencontrer Savelli alors que tout son système de défense consiste à dire qu'il redoutait ce dernier. Mariani affirme que sortant de chez son oncle pour rentrer chez lui, et dans l'ignorance des habitudes de Savelli, il avait pris justement ce chemin pour éviter sa rencontre.

Mais il résulte de l'information qu'il s'était posté là pour attendre sa victime. La version de Mariani, en effet, est invraisemblable. Aucune arme n'a été trouvée sur le cadavre, et il est établi que jamais aucune arme n'a été vue entre les mains de Savelli. Armé comme il l'était Mariani n'avait rien à craindre de Savelli.

Il a dit dans un premier interrogatoire qu'au moment où il entendit Savelli derrière lui s'écrier : « Par le Christ ! je te tiens enfin ! » il avait à peine franchi 15 à 16 mètres, qu'il n'est alors retourné brusquement et a fait feu et que Savelli a reçu la décharge à quatre mètres environ au moment où il allait se précipiter sur lui.

Le siège du ministère public est occupé par M. Aubert, substitut du procureur général.

La défense de l'accusé est confiée à Me Renucoli, du barreau de Calvi, et à Me Decori.

L'interrogatoire

L'interrogatoire de Mariani est dirigé avec une grande habileté par M. le Président Stefanini qui relève les contradictions qui se glissent dans les explications de l'accusé.

Ce dernier soutient qu'il a été assailli par Savelli Barthélemy. C'est pour sauver ses jours, mis en danger par l'attitude agressive de la victime, qu'il a dû se servir du fusil dont il avait eu soin de s'armer depuis que Savelli avait proféré contre lui des menaces de mort.

Audition des témoins

Sept témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général.

Il résulte de l'ensemble de leurs dépositions que Savelli avait conçu un certain mécontentement contre l'accusé Mariani, parce que ce dernier, après lui avoir promis une place de garde-champêtre, avait fait accorder cette même place à un de ses cousins. Mais tous les témoins sont d'accord pour déclarer que jamais Savelli n'a proféré une menace quelconque à l'endroit de Mariani et qu'il n'avait pas l'habitude de porter une arme quelconque.

Dans la soirée du crime, la victime n'avait aucune arme sur elle et personne n'a entendu le bruit d'une discussion quelconque avant la détonation.

L'accusé a fait assigner dix témoins à décharge qui viennent énumérer certains faits relatifs aux actes de violence exercés par la victime sur la personne de Mariani quelque temps avant le crime.

Quelques témoins parlent des menaces que Savelli aurait, à diverses reprises, proférées contre l'accusé Mariani.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

La victime n'était pas l'homme violent dont on a souvent parlé au cours de l'information. Son casier judiciaire est vierge de toute condamnation et l'autorité ni itaire n'a pas hésité à lui délivrer un certificat de bonne conduite après sa libération du service.

Malgré les témoins à décharge qui ont essayé d'attenuer les torts de l'accusé, ce dernier se trouve dans l'impossibilité d'établir les menaces que Savelli aurait proférées contre lui.

Tout démontre au contraire que l'accusé avait faussement accusé Santelli de s'être approprié une somme d'argent qui ne lui appartenait pas, et qu'à partir de ce moment, il avait conçu le dessein de donner la mort au malheureux Savelli.

C'est pourquoi il faisait épier tous ses mouvements, cherchant à savoir le chemin qu'il avait l'habitude de suivre pour regagner son domicile.

Les constatations matérielles et la position des blessures établissent, d'une façon indiscutable, le guet-apens.

Le crime commis par Mariani est odieux et le jury rendra justice au vieux père de la victime que le crime de Mariani a privé de son unique soutien.

Plaidoiries

Me Renucoli, du barreau de Calvi, présente la défense de Mariani.

Il prononce une remarquable plaidoirie, au début de laquelle il trace le portrait de son client, qui est un honnête garçon et que rien, dans son éducation première et dans ses habitudes, ne semblait prédestiné au crime.

Affable, doux, serviable, compatissant aux humbles, il est le malheur de rencontrer sur son chemin Savelli, à qui il est l'imprudence de promettre une place de garde-champêtre. N'ayant pu tenir ses engagements, il fut en butte à toutes les vexations de la part de celui qui se déclara, dès ce moment, son adversaire acharné.

Le sympathique défenseur fait un tableau saisissant des angoisses du malheureux Mariani ; victime d'une lâche agression, il est obligé de s'enfermer chez lui ; il est bafoué, dès qu'il ose se montrer à une fenêtre. Lassé de cette situation intolérable, il n'hésite pas à porter plainte au parquet de Calvi, et, comptant peut être sur l'appui de la police, il se décide à sortir pour aller prendre, chaque jour, ses repas chez son oncle. C'est ainsi que, dans la soirée du 30 août, vers 10 heures, au moment où, quittant la maison de son oncle, il se dispose à rentrer chez lui, qu'il fait la rencontre de Savelli. En l'apercevant, ce dernier fond sur lui, dans une attitude tellement menaçante, qu'il n'hésite pas à faire usage de son fusil.

S'appuyant sur les contradictions relevées dans les dépositions des témoins et sur les constatations de l'honorable conducteur des ponts-et-chaussées, M. Sloma, chargé de dresser un plan des lieux, il établit que les circonstances aggravantes de la préméditation et du guet-apens ne peuvent être sérieusement admises. Si un doute subsistait, la direction des blessures rapportées par la victime suffirait pour le lever complètement.

Dans une émouvante péroraison, Me Renucoli fait un chaleureux appel à la clémence du jury qui n'hésitera pas à rendre à la liberté un malheureux, qui a déjà un pied dans la tombe, miné qu'il est par une maladie qui ne pardonne jamais.

Me Decori ajoute quelques mots pour établir que si Mariani n'a pas agi en état de légitime défense, il doit, tout au moins, bénéficier de l'excuse de la provocation violente.

Le Verdict

Après une très courte délibération le jury rend son verdict.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Mariani est condamné à la peine de cinq ans de prison et dix années d'interdiction de séjour.

⁂

Audience de demain :

Ferrali Jean-Baptiste, Ferrali Pierre-Félix, Colombani Joseph-Louis, Casanova Jean-Philippe, Casarini Ours-Pierre, de San Giuliano, assassinat et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me Decori et Nivaggioli.

Cette affaire occupera trois audiences.

Bulletin financier

Paris, le 14 décembre 1900.

Rien que peu animé le marché conserve une allure satisfaisante. Nord Rentes sont bien tenues, le 3 0/0 à 101.95, le 3 1/2 à 102.95. L'Extérieure fléchit à 70 07.

Nos Établissements de Crédit se traitent dans leurs cours précédents, Crédit Lyonnais 1.098, Comptoir National d'Escompte 577, Crédit Foncier 687, société Générale 612.

Les valeurs industrielles, la Raffinerie Say reste à 1.175 ; les actions de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy s'échangent à 365.

On recherche à 475 les Obligations 3 0/0 des Messageries Françaises de Madagascar, qui donnent un revenu de 25 fr. net, l'impôt étant à la charge de la Compagnie.

Les versements des actionnaires nécessités du Crédit à l'Espagne sont constatés sur un compte au nom du ministre et à l'aide de tickets spéciaux délivrés par le Société ou ses agents en échange des dits versements. Ces tickets seuls font foi du payement des actionnaires par le Syndicat.

Sur le marché en Banque, le Port Last Action vaut 3.40.

Chemins Français actifs.

M. le Procureur général Gensoul

M. le procureur général Gensoul, qui est revenu à Bastia pour faire ses adieux, nous quittera très probablement par le paquebot de jeudi prochain.

M. Gensoul laisse au milieu de nous de sincères regrets et le souvenir d'un magistrat ferme et indépendant, autant que rompu à toutes les questions de l'administration de la justice.

S'il n'a pas réalisé tout le bien qu'il se proposait de faire, il ne faut en accuser que les difficultés qu'il a rencontrées soit dans le personnel des juges de paix, soit ailleurs. Mais il faut retenir qu'il a voulu surtout assurer sérieusement le service de la police rurale, et conséquemment le respect de la propriété. Il avait obtenu avec empressement le concours du chef de l'administration, du commandant de la légion de gendarmerie, celui de ses substituts ; mais l'indifférence et le mauvais vouloir de certains juges de paix et de plusieurs maires ont fait échouer une tentative qui aurait été si féconde en heureux résultats pour notre malheureux pays.

De cette tentative il ne reste que la reconnaissance pour celui qui l'avait préparée avec tant d'attachement pour le ressort où il avait reçu si bon accueil, et où il a passé près de trois années entouré de l'estime des justiciables. Très accueillant, il ne savait être sévère que lorsque son devoir le lui imposait formellement.

En lui disant nos adieux à M. le Procureur général, nous ne pouvons nous empêcher de regretter également le départ de Mme Gensoul, dont les salons étaient si fréquentés et où elle ne cessait de montrer sa remarquable distinction et la plus parfaite affabilité.

FÊTES DES CORTE

A l'occasion de l'inauguration de la statue élevée au général de Gaffory, le comité a organisé un concours agricole et de tir qui aura lieu le 23 décembre à 8 heures du matin.

Voici la nomenclature des prix qui seront distribués :

CONCOURS AGRICOLE ET DE TIR

Il sera décerné :

à la meilleure paire de bœufs.	30 fr.
au meilleur taureau.	30 »
au meilleur verrat.	15 »
au meilleur porc (de boucherie).	15 »
au meilleur lot de poules.	10 »
au meilleur lot de canards.	10 »
à la meilleure vache laitière.	30 »
au meilleur lot de moutons.	25 »
à la meilleure truie.	15 »
au meilleur lot de lapins.	10 »
au meilleur lot de pigeons.	10 »
au meilleur lot de produits maraîchers.	10 »

Au plus habile tireur, 25 fr.

Concours de Beauté

Chevaux :	1er prix 100 fr.	2me prix 50 fr.
Mulets :	1er prix 50 »	2me prix 30 »
Juments :	1er prix 80 »	2me prix 40 »
Ânes :	1er prix 15 »	2me prix 10 »

INAUGURATION DE LA STATUE DU GÉNÉRAL DE GAFFORY à Corte

Nous sommes informé qu'à l'occasion des fêtes organisées à Corte pour l'inauguration de la statue du général de Gaffory, le dimanche 23 courant, un train spécial pour les voyageurs de 1re et de 2e classe, partira de Bastia à 8 heures du matin pour arriver à Corte à 11 heures.

Ce train ne s'arrêtera qu'aux stations de Furiani, Casamozza, Barchetta et Ponte-Leccia.

La vie à la caserne

Le régiment pour la plupart des jeunes gens, est une période utile au développement de leur corps et puisqu'favorable à leur santé. La vie militaire, les exercices fortifient la santé et, à quelques exceptions près, les jeunes gens, leur service terminé, se portent bien et sont mieux préparés au travail à venir. Quelques-uns cependant dont la formations est plus entière qu'une grande sensibilité n'atteinte ne peuvent supporter longtemps la vie de la caserne. Au lieu de se fortifier, ils s'étiolent et sont forcés de rentrer au foyer. M. Pierre Louis Girardot d'Etrigny (Saône-et-Loire) s'est trouvé dans ce cas. X. Benoist Girardot fait le récit de ce qui arriva à son fils pendant son séjour au régiment.

M. Girardot d'après une photographie.

« Mon fils a été aujourd'hui de 21 ans n'avait jamais été malade jusqu'à son entrée au régiment. Nous l'avons toujours vu bien fait et bien portant et il semblait posséder toutes les qualités pour faire un vigoureux soldat. Malheureusement, il fut atteint par une bronchite dont il faillit ne pas se relever. Les médecins du régiment et d'autres docteurs que nous avons consultés avaient déclaré que cette bronchite était suppurée. Quand il revint en convalescence, ce n'était plus que l'ombre de lui-même. Nous lui avons fait suivre plusieurs traitements sans aucun changement dans son état. On n'est qu'à partir du jour où nous lui avons fait prendre des Pilules Pink qu'une grande amélioration s'est produite. Il a repris ses forces et sa bonne mine et a retrouvé une excellente santé. »

Les Pilules Pink sont, en effet à la suite de maladies semblables, un tonique aussi efficace qu'énergique, elles font également disparaître l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les effets de l'épuisement les maux de tête, les rhumatismes et l'affaiblissement général chez l'homme et chez la femme.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal pour la France, MM. Gabin et Cie, 3, Cité Trévise, Paris. Trois fr. cinquante la boîte et dix sept francs cinquante par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

L'Hommage de la France

Tandis que le raisqueur gorgé de gin, digère
Les domaines volés où la haine s'attend,
La France offre au Vaincu sublime octogénaire,
Le Congo dont l'encens réveille son printemps.
Des Boers parisiens au vaincu de Victor Vais ier

Théâtre Municipal

Aujourd'hui au matinée :

Don César de Bazan

Drame en 5 actes

Ce soir :

LES PIRATES DE LA SAVANE

Drame en 5 actes et 6 tableaux

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 15 Décembre 1900. — 7 heures du matin, + 9.4 mill, ; 12 h. heures du soir, + 11 4. Maxima, + 14 minima, + 9 .

Baromètre. — 7 heures du matin, 775 mm. mill, 775 mm. 6 heures du soir, 774 mm

Vent. — 9 h. du matin, calme.

3 h. du soir, calme.

Etat du ciel, couvert.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,18, soir, + 0,37

Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

⁂

Elections consulaires

Nous rappelons aux électeurs commerçants que les élections pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce ont lieu aujourd'hui.

Les candidats sont MM. Jacques Viale et Joseph Casanova pour les fonctions de juge titulaire, et MM. Jacques Gregorj et Ghiglermini, pour celles de juge suppléant.

⁂

Carnet mondain

Ce matin a été célébré en l'église paroissiale de Pietracorbara le mariage de Mlle Marie Franceschi avec M. Etienne Damei.

La charmante fiancée a été conduite à l'autel par son père ; sa riche toilette laissait ressortir davantage l'élégance de sa taille et ses gracieux attraits.

Dans l'assistance qui remplissait l'église on remarquait plusieurs invités de Bastia et toute la population de Pietracorbara.

Les nouveaux mariés et leurs parents sont rentrés dans la soirée à Bastia.

Nous prions notre excellent concitoyen M. Etienne Damei et Mme Etienne Damei d'agréer tous les vœux que nous formons pour leur bonheur le plus complet.

⁂

Décès

M. Salvadori, huissier près le tribunal civil, a eu la douleur de perdre son fils François, enlevé dans l'espace de deux jours par une terrible maladie.

Ce cher enfant était la joie de son père et de sa mère qui peuvent à peine croire qu'il n'est plus.

La levée du corps a été faite au milieu d'un nombreux cortège ; on s'est rendu directement à la gare, les obsèques devant avoir lieu à Venaco, pays d'origine de la famille.

Nous exprimons à M. Salvadori et à sa famille toutes nos condoléances.

⁂

Pour la salubrité

Il ne faut vraiment pas s'étonner si des cas de variole continuent à se produire dans notre ville. Hier le cercueil d'un enfant emporté en deux jours par la variole devait être transporté à la gare. Cette opération s'est effectuée sur un omnibus qui fait le service en ville.

Au retour de la gare, cet omnibus a reçu des voyageurs et a repris son service à travers la ville. On ne saurait agir plus imprudemment ; on semble faire tout le possible pour que cette terrible affection se propage et continue à faire des victimes.

⁂

Au Nouveau-Port

Dans ce quartier si populeux et si fréquenté, on a oublié d'y construire des vespasiennes, et comme les habitants ont là, aussi bien qu'ailleurs, des besoins à satisfaire, dame, le premier coin qui s'offre aux regards des gens pressés est utilisé.

Or, les gens pressés se suivent, et ces coins sont bientôt transformés en cloaques qui répandent l'infection. Je passe la question de décence. Certaines fenêtres sont absolument condamnées. ..

C'est au nom de l'hygiène que nous demandons instamment la construction de quelques vespasiennes.

⁂

Avenir du Prolétariat

Situation au 1er novembre 1900 :

Nombre d'inscriptions, 42,648.

Capital réalisé, 2.280,236 fr., 59 c.

Les sociétaires du Comité de Bastia sont priés de se rendre dimanche prochain, à l'Hôtel-de-Ville, à 9 heures du matin.

1. Payement des cotisations.

3. Admission de nouveaux membres.

Le Président, P. FAOLI.

⁂

Syndicat des Cordonniers

Les patrons et ouvriers cordonniers syndiqués ou non, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 16 courant, à 1 heure de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Payement des cotisations du mois de novembre ; Compte-rendu financier ; Lecture des statuts de la société coopérative et décisions à prendre au sujet de la formation de cette société.

Tous les ouvriers selliers peuvent assister à cette réunion.

Le Président, A. RICCI.

⁂

Leçons d'anglais

Mme Meyers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

⁂

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Rivale Christian-Jacques-Marc-Gérard.

DÉCÈS.

Salvatori François 8 ans, de Nolte.

Gandi Innocente, veuve, 60 ans, de Steinch'.

Gambaccini Michel, célibataire, 82 ans, de Vescani.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS

A BASE DE VIN ROUGE NATURELLE

ET DE QUINQUINA

Se prend pur comme toniques. Étendu d'eau frappé, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT

la chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours

12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

Dépôt à Bastia :

Agent : M. J. B SEGALA, rue S. François, 2

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

BOURSE DE PARIS

	14 Déc. — 15 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.90 — 101.85
— 3 p. 0/0 amort.	100.75 — 100.50
— 3 1/2 0/0.	102.60 — 102.55

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Panzani, procureur de la République à Calvi, est nommé à Pamiers.

M. Darazzo, procureur de la République à Espalion, est nommé à Calvi.

M. Loubet à Nice

Le président de la République a annoncé au Maire de Nice qu'il serait accompagné aux fêtes des 7 et 8 avril prochain par les ministres de l'intérieur, de la guerre et de l'agriculture.

Au ministère de la guerre

Le ministre de la guerre et Mme André offrent, ce soir, une grande réception, au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, aux membres du corps diplomatique, aux sénateurs, aux députés, aux officiers de terre et de mer, etc...

LA MORT DES TARBÉ

A la suite de l'enquête à laquelle il a été procédé au sujet du décès d'Edmond Tarbé et de Mme Tarbé, toute idée de crime ou de suicide doit être écartée.

Les deux époux seraient morts subitement à quelques minutes d'intervalle l'un de l'autre.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

Le numéro 484.291 gagne 150 000 francs ; le numéro 431.348 gagne 50.000 francs.

Suez

L'obligation 119 409 gagne 100.000 francs.

Les obligations 52.600 et 173.670 gagnent chacune 25.000 francs.

Lots de Panama

Le numéro 1.756.428 gagne 500.000 francs.

Le numéro 1.877.914 gagne 100.000 francs.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Le parlement anglais a été prorogé aujourd'hui, après avoir voté l'emprunt pour la guerre.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

A Bloemfontein

de Bloemfontein :

Les Anglais entourent la ville d'un système de fils barbelés.

La situation de l'armée du général De Wet

Une dépêche de Johannesburg dit que toutes les routes sont fermées à l'armée du général De Wet, sauf celle de Langlaate.

Le général De Wet a tenté plusieurs fois, mais sans succès, de traverser les lignes anglaises. Il a subi des pertes importantes.

Une partie des troupes boers a franchi la voie ferrée.

Le désastre des Anglais à Noolgedocht

Le Daily Mail affirme que quatre compagnies du régiment de Northumberland ont été faites prisonnières dans le désastre de Noolgedocht.

Les pertes de l'armée du général Clements

Lord Kitchener télégraphie que les pertes subies par le général Clements sont considérables : 14 tués dont 5 officiers ; 573 blessés ou manquants, dont 18 officiers. Dans ce nombre sont comprises les quatre compagnies de fusiliers du Northumberland.

Le général Knox

Le général Knox est parvenu à repousser le général De Wet jusqu'à la voie ferrée de Thabanchu à Ladybrand, qui est occupée par les troupes anglaises.

Les pertes du général De Wet

Une dépêche de provenance anglaise dit que le général De Wet a forcé péniblement les lignes anglaises aux environs de Thabanchu, en abandonnant 22 prisonniers, 2 canons et plusieurs wagons de munitions.

Cette dépêche ajoute que le général De Wet a éprouvé des pertes considérables.

LA PAIX

La *Westminster Gazette* demande si malgré l'optimisme de quelques hommes d'état, la guerre va continuer avec une pareille série d'échecs.

Ce journal demande en outre que l'Angleterre fasse des avances aux Boers. La Paix s'impose.

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach Hachette pour 1901

Filature de Cocons Saint-Job

M. HENRI BARBANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARBANTI, Nouveau Port, Bastia.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent un des plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité provenant des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour dames, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets douteresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants, cheveux à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutants (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

Extrait de Grenadine *extra*

défiant toute concurrence comme qualité

préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia

Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la Bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

Etablissement d'Horticulture *et de Viticulture*

dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteur spécialistes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Mondeola et sur Riparia glaire de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variété Rupestris Monticola, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

A CÉDER

Etude de Notaire

à Corte

S'adresser à Madame Vve Guelfucci.

BEAUX-ARTS

M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a été fidèle aux perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin d'après nature exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr Arts et Métiers, Ecole navale, etc. .

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui dessinent aujourd'hui une des formes les plus importantes et les plus estimées de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine* Mattei sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

VICHY-RIE A CEDER aux portes de Paris 23 vaches, 2 chevaux et tout le matériel. Vente journalière 300 lit. lait à 40 et 50 c. le litre. Bénéfices garantis par an 14 000 frs. Bonne installation avec 12 hect. prairie. 18 000 frs ou garanties suffisent pour traiter. Ecr. ou voir Dagory, 37, Bd St. Martin, Paris.

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 frances par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Source du Chalet
LA MEILLEURE DU
BASSIN DE VICHY
Recommandée par tous les Docteurs dans les maladies du Foie et de l'Estomac.
La plus riche en bicarbonate de soude.
Dépôt général: Maison DELPINO, négociant à Bastia, Bd Paoli, 27.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
le meilleur des contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais RUEY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES,
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS
DE REBUS CORSICIS
TRADUCTION FRANÇAISE
Par l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Vol. grand in-8° de 480 pp. **5,00**; *franco*, **5,50**

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.

Le meilleur Cigare à 10 centimes en vend contredit le CIGARE MATTEI

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions de Lyon 1896, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les Indigestions, la Dyssenterie, le Choléra-Morbus; dissipe les MAUX de Cœur, de Tête, d'Estomac.
Excellent aussi pour la *Toilette* et les *Dents*
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de **RICQLÈS**

A louer
Grands magasins, Place St-Nicolas.
Une partie des sous-sols de la maison Calvi.

Soufre de Gilette
Minerai de Soufre Français
Remède radical
Contre les maladies de la vigne et les insectes
Soufre noir au sulfate de cuivre
Agent dépositaire pour l'arrondissement de Bastia : CLÉMENT DELPINO.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Système perfectionné)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hect. to rendu franco votre gare, 50 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Bréjat-Fieury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

Voulez-vous
de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

Dessinateur
pour broderies de dames
Travail soigné, prix modérés
S'adresser Bd du Palais, 7, *au 5me.*

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours : **300** millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

☞ **Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.**

LA CARROSACCIA
Etablissement horticole
Ajaccio
Notre nouveau catalogue général considérablement agrandi est actuellement sous presse et sera distribué à tous nos clients dans les premiers jours de janvier.
La Carrosaccia
Etablissement horticole
AJACCIO

CHAMPAGNE
Louis Roederer, Reims
En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'*universelle réputation* de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :
Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.
Toute personne désirant du vrai *Louis Roederer* est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus.
« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »
Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Fondateur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
POUVANT CONVENIR DE SOUMISSIONS A DU REPOS SUR TOUS SUJETS A PUBLICITÉ
Le COURRIER de la PRESSE lit 4,000 journaux par jour

MALAURENT, Bordeaux
Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique,** sont vendus à des conditions très avantageuses.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, *Cours Belsunce*, 32, *MARSEILLE*
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE
Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-s.-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS
250.000'
100.000'
50.000' 20.000'
1 lot de..... 10.000 fr. 10.000 fr.
13 » » 5.000 65.000
25 » » 1.000 25.000
20 » » 500 10.000
1.000 » » 100 118.400
1253 lots pour..... 551.400 fr.
EN UN SEUL TIRAGE qui se fera le
15 FEVRIER 1901
Tous les lots sont payables en argent
Le BILLET ENTIER (1 fr.) — On trouve des billets dans toute la France, chez les grands débitants de tabac, libraires, etc. Demander à Bastia, s'adr. à l'Œuvre des ENFANTS TUBERCULEUX, 21, r. Richepanse, Paris, ce journal à la rue n° 32. Rue de la Victoire, Paris.

Demandez dans tous les Cafés la CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux métallin. Résultats inespérés. Vente journalière considérable.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs, Parfumeurs et en Maison de Bonne Famille.
ENTREPÔT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
DÉTAIL EN GROS (tous les jours)
Chaux & Ciments, Plâtres
MARBRE, BRIQUES, CARRELAGE, TUILAGE & FAÏENCE
Ch. CLÉMENT

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*. Dépositaire : Sans Dasion, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

2 Fr PAR AN
MONITEUR des RENTIERS
(17e Année) PARAIT CHAQUE DIMANCHE (17e Année)
Revue complète et impartiale des Valeurs. Etudes économiques et financières. Conseils raisonnés de placements. Informations. Publication des Tirages. Vérifications gratuites des numéros sortis. Réponses à toutes demandes de renseignements, etc., etc.
Publié par un comité de financiers consciencieux, expérimentés et désintéressés, cet organe financier très ancien et très répandu peut être considéré comme l'un des meilleurs GUIDES DE L'ÉPARGNE.
Essai Gratuit de 2 Numéros. Le Numéro pour un an 10 francs. Un N° et 25. Rue de la Victoire, Paris.

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF supérieur
en vente dans tous les Débits
L'Exquis Cigare Mattei
Les connaisseurs y dirons convenus
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare ou ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

25e ANNÉE — LUNDI 17 et MARDI 18 DÉCEMBRE 1900 — N° 299

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE ET AUTRES PAYS: 32 » » 12 »
AUTRES DÉPART. 22 » » 11 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Olympiade
Soleil (heure nationale)
Lever, 6 h. 50 m. — Coucher, 3 h. 50 m.
Lune : Dernier quartier le 14. Nouvelle le 21
Fête de demain : Saint Gratien, Martyr.

17 DÉCEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

Il fut un temps où le seul mot de notaire évoquait l'image d'un personnage grave, compassé, toujours rasé de frais, en habit noir, à cravate blanche et lunettes d'or. Ce temps est loin de nous. Aujourd'hui les notaires ont tourné *élégants*; ils portent des barbes en éventail ou des barbiches pointues, des boucles ou des monocles, des cravates variées; ils vont à cheval, à bicyclette ou en automobile; ils conduisent des cotillons, ou déchiffrent du Wagner; ils sont officiers de réserve ou de l'armée territoriale. Il y a quelques jours, l'école de notariat de Paris distribuait aux élèves ses prix et *diplômes*. Après les discours d'usage et la lecture du palmarès, la partie concert a suivi et a obtenu un vif succès. On a eu le plaisir d'applaudir successivement Miles Kerrion, de l'Opéra-Comique; Jeanne Duranton, et MM. Moreau, du grand théâtre de Bordeaux, M. Gèo. Enfin, dit le chroniqueur auquel nous empruntons ces détails, à une heure l'orchestre entame une polka, et, jusqu'à cinq heures du matin, futurs magistrats et futurs notaires s'en donnent à cœur joie. Plus d'une, parmi les gentes demoiselles qui ont jonché de fleurs la salle de la rue de Lille, a pensé que la réputation de *guinderie et de vieillerie faite* au notariat était une calomnie pure.

Angleterre et Amérique. Tous les échos du monde ont retenti du mariage de miss Zimmermann, l'héritière américaine, avec le duc de Manchester. M. Zimmermann ne voulait pas entendre parler du mariage. Il a dû se rendre. Mais sait-on comment les nouveaux époux se sont connus? De quelle *façon poétique et gracieuse* à la fois leurs cœurs s'unirent? C'était à l'inard. Mrs Hognes Hallet donnait un bal costumé. *Elle* était venue en *Belle de New-York*; *Lui*, sensationnel, triomphant, fit son entrée en costume de..... bain, une serviette autour des reins. On le pria, naturellement, de sortir. Il consentit, à condition qu'on lui permît d'abord un tour de valse avec miss Zimmermann. Ainsi commença l'aventure qui finit par un mariage secret. Tel est, du moins, le récit que donne l'*Onlooker* reproduit par le *Daily Mail*. O pudeur anglaise, voilà bien de tes coups!

Nouvelle fantaisie de l'étonnant Guillaume II, *Imperator et Rex*. C'est le *New-York Herald* qui parle. On dit que dans ses voyages l'Empereur d'Allemagne s'est fait faire une sorte de tribune d'où il prononcera ses discours. Elle sera richement *sculptée*. *Elle est en fabrication* dans une maison d'ébénisterie bien connue. Le modèle en a été exécuté par les élèves du musée royal d'art industriel. C'est sans doute du haut de cette tribune que l'impérial orateur expliquera à l'univers pourquoi, après avoir envoyé une dépêche de félicitations au président Kruger qui avait reçu le pirate anglais Jameson, à coups de fusil, il a ensuite fermé sa porte à l'héroïque président du Transvaal.

Depuis un certain nombre d'années, on s'applique avec un entrain remarquable à étudier les hommes célèbres sous toutes leurs faces, à les disséquer sans miséricorde. On ne se contente pas d'apprécier leurs actes publics, on veut savoir de quelle couleur sont leurs pantoufles, d'où viennent leurs flanelles, où ils achètent leurs caleçons. C'est ainsi qu'après avoir assisté à la publication de bouquins innombrables sur le trop fameux Bismarck, on nous livre aujourd'hui ses lettres à sa fiancée et *épouse*. *Il paraît que cet admirable* tueur d'hommes avait un cœur très amoureux et pinçait à l'occasion de la guitare du sentiment. Voici un passage de cette correspondance : « Pourquoi es-tu triste, les vêtements et le cœur en noir, mon ange? Cultive le vert de l'espérance qui bruissait si joyeusement en moi, aujourd'hui, lorsque j'ai vu son image sensible, ces premiers messagers du printemps, les hyacinthes et les croccus que le jardinier a placés sur ma fenêtre. Et dis moi donc, pourquoi es-tu paresseuse? Pourquoi ne fais-tu pas de musique? Je pensais que tu jouais l'ut majeur, quand le vent de pluie gémit à travers les branches desséchées des tilleuls, et le ré mineur, quand les flocons de neige se poursuivent en tourbillons fantastiques autour des angles de la vieille tour, et, après avoir calmé la furie de leur désespoir, s'étendent en linceul sur les tombes. Ah! si j'étais Kendell, je jouerais maintenant toute la journée, et les sons porteraient au-delà de l'Oder, Regis, Persanta et Wipper — je ne sais où..... » Est-ce assez vaporeux, éthéré, poétique?

Encore une peste végétale. La maladie attaque les œillets. Pour employer l'expression des jardiniers *de la région d'Antibes, les œillets* sont poitrinaires. Ce qu'il y a de certain, malheureusement, c'est que, depuis quelque temps, les plus beaux champs d'œillets, source de bénéfices notables pour Antibes, perdent leurs vives couleurs, jaunissent et sèchent sur pied. Si l'on en croit un naturaliste, M. Mangin, la maladie serait due à un parasite. Le remède, d'après M. Delacroix, consisterait en une solution de formol du commerce à une dose donnée. Si cela continue, tous nos végétaux ne vivront plus qu'à l'aide d'agents chimiques.

TIPELET.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le paragraphe 1er de l'article 1er de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à l'amnistie.

Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Amnistie pleine et entière est accordée à raison des faits se rattachant *à l'affaire Dreyfus*, antérieurs à la promulgation de la présente loi et qui n'ont pas donné lieu à une décision de justice définitive avant cette promulgation. Sont exceptées, toutefois, les infractions prévues et réprimées par les articles 205, 206, 207, 208, 302 et 304 du code pénal. »

Nombre de votants	509
Majorité absolue	255
Pour l'adoption	304
Contre	205

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Scrutin sur le 1er paragraphe de l'amendement de M. Vazeille à l'article 1er de la proposition sur la loi de l'amnistie.

Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Sont également exceptés :

» 1. Les crimes de trahison prévus et réprimés par les articles 76 à 82 du code pénal et les délits d'espionnage prévus et réprimés par la loi du 18 avril 1886. »

Nombre de votants	464
Majorité absolue	233
Pour l'adoption	294
Contre	170

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté contre, MM. Astima, Giacobbi, Malaspina.

M. Arène n'a pas pris part au vote.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINTE-NICOLAS

Programme du 15 décembre, à 3 heures

1. Montebello, Laos.
2. Héroïnde, Marsenet.
3. Ronde de Nuit, Verneuil.
4. La Musette du Portici, Rosani.
5. San ingo, Corbin.

Le Chef de Musique, MOULINET.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti
DI P. VATTELAPESCA

SCENA XVI.

STIZZIGHELLU e BASILIU

Basiliu (pianu)
Site solu?

Stizzighellu
No: c'è a mió moglie in casa.

Basiliu
Parlemmu pianu allora, ch'un ci senti!
Si trova dill'affare chi sapete.

Stizzighellu
Oh, Dio, chi sceccatura! Un l'aghiu dettu
Ch'eo un ne vógliu più sentie discore?..
Marfisa un mi ammerà.. Ma u so interessu
È d'essemi fidele; ed a capisce
Ane'un granciu a duie vocche!

Basiliu
E boi, un ómmu
Di tanta esperienza e tanta sennu,
Un capite che a volpe perde u pelu
E u vizziu mai?

Stizzighellu (annoiatu)
C'à qualchi fattu insomma?

Basiliu (con mistero)
Signor sì!

Stizzighellu
Quale?

Basiliu (c. s.)
A mezza nótte in punto,
Un ómmu v'entra in casa e n'esce all'alba.

Stizzighellu (nerboso)
E chi l'ha bistu?

Basiliu
Eo stessu.

Stizzighellu
Tu!

Basiliu
Sì, eo,
Cumme avà fogu a boi.

Stizzighellu
E chi ti dice,
Ch'un benga per Maria?

Basiliu
Maria à becchia...

Stizzighellu
E vecchie nò più assemme ch'e zitelle...

Basiliu
E un n'è di sì custummi, nè fù mai...
Ma aghiu a pruva chi bene per Marfisa.

Stizzighellu
Quale?

Basiliu
Appena entratu ellu, ogne un lumme
Di qua e di là ne a stanza di Marfisa.

Stizzighellu
Serà casu...

Basiliu
Sentite: questa nótte,
Eo vicinu au vótr' uscin faccia a pósta;
E, quand'a merla è dentru, tiru un fischiu...
U restu vi riguarda...

Stizzighellu
Serà armatu?

Basiliu
Fórse sì... Femmu meglio.

Stizzighellu
Cosa?

Basiliu
Averta
A Pulizza, e cusì, eu i testimonj.
Putarete pruvà che a vóstru moglie
Si gode un altru, e ottenite u divórziu.

Stizzighellu
Chi scandalu!

Basiliu
Più scandalu seria
Se si sapissi chi bi cuntentate
D'u vóstru disonore!

---

92 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— C'est ce que je me suis dit; j'aurais pu suivre leur exemple et m'intituler, je suppose, Pichot du Lot, mais j'y ai mis de la modestie.

D'ailleurs, le nom de Langerac sonne beaucoup mieux.

— Et puis j'ai à peu près le droit de le porter.

— A peu près est joli.

— Vous croyez que je plaisante? Pas le moins du monde! Le nom de Pichot est assez laid et passablement ridicule, d'accord, mais en revanche il est fort vieux: d'anciens titres qui me sont tombés dernièrement sous la main prouvent, même fort clairement, qu'il y a eu autrefois plusieurs alliances entre les Langerac et les Pichot. Alliances contractées, sans aucun doute, bords sur les de la Garonne, dit M. de Boisjoly, en souriant ironiquement.

— Il me serait donc très-facile d'établir ma filiation, reprit Langerac sans répondre à cette raillerie, et, par suite, de me pourvoir devant le garde des sceaux pour être autorisé à relever le nom et les armes des anciens vicomtes de Langerac, éteints aujourd'hui, et qui se trouvent de fait mes ancêtres maternels; mais cela me cotterait de l'argent, et en attendant que je me décide à faire les frais de cette petite formalité.....

— Vous vous passez de l'autorisation du garde des sceaux?

— Comme vous vous en passez vous-même pour porter le nom de votre mère.

— Mais puisque vos ancêtres, les Langerac, étaient vicomtes, dit le conseiller de préfecture d'un ton de persiflage, pourquoi ne prenez-vous pas leur titre en même temps que leur nom?

— Un sot l'eût laissé, répondit l'ex-Pichot avec un magnifique sang-froid.

— Ainsi donc, j'ai l'honneur de parler en ce moment à M. le vicomte de Langerac? dit le conseiller en affectant un respect moqueur.

— Tout comme j'ai l'honneur de parler moi-même à M. le chevalier de Boisjoly, répondit Langerac sans moins ironiquement.

— Après tout, vous avez raison; quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Pour achever, je suppose que votre fortune a suivi votre condition dans sa voie ascendante?

— Mais oui: un héritage assez confortable, quelques *amis bien posés*: avec cela un homme n'a pas le droit de se plaindre de la fortune.

— Voilà un héritage qui me paraît encore sentir le roussinage de la Garonne, se dit M. de Boisjoly qui avait le droit de se défier des Gascons, puisqu'il appartenait lui-même à cette race, plus renommée en général pour son esprit que pour sa véracité.

En ce moment la cavatine, « Miei Rampolli femminil, » exécutée à la sourdine par qu'alors par l'avocat Froidevaux, éclata comme un solo de trombone.

— Au diable le bruillard! dit le conseiller de préfecture en portant les mains à ses oreilles.

— Reconnaissez-vous cette voix? lui demanda Langerac.

— A moins d'avoir mené paître le taureau qui en abuse, comment pourrais-je la reconnaître?

— Vous avez voulu le mener paître, en effet, reprit le vicomte en riant, mais il n'a pas voulu mordre à votre herbe.

— Qu'est-ce que cela veut dire?

— Cela veut dire que ce terrible chanteur dont vous semblez apprécier si peu le mérite, n'est autre que l'aimable M. Froidevaux, qui vous a si bien reçu tout à l'heure.

— D'où savez-vous que M. Froidevaux m'a bien reçu? demanda M. de Boisjoly en fixant sur son compatriote un regard défiant.

— Quand je m'exprime ainsi, vous comprenez que n'est par antiphrase.

— Par antiphrase?

— Sans doute, puisque, loin d'accueillir vos propositions, un philosophe antique de Froidevaux a été tenté de faire sur vous ce qu'il nomme impoliment une expérience *in animo vili*.

— Quelle expérience, s'il vous plaît?

— Un petit saut par la fenêtre, rien que cela.

— Qui vous a dit cette absurdité? s'écria M. de Boisjoly, dont la figure blafarde jaunit de dépit.

— Une personne fort bien informée.

— Mais qui enfin?

— Mons Froidevaux lui-même.

— Vous le connaissez donc?

— Sans doute.

— Vous l'avez vu depuis peu?

— Je sors de chez lui.

— Et pouvez-vous me dire ce que vous êtes allé faire chez lui?

— Pourquoi ne vous le dirais-je pas?

Avant une heure vous le saurez sans doute; autant vaut alors jouer tout de suite cartes sur table. Ma visite à cet agréable avocat a été précisément le pendant de la vôtre, à cela près que j'ai mis des formes, là où vous avez déployé, à ce qu'il paraît, une franchise un peu brutale.

— Vous connaissez donc M. de Châteaugiron? s'écria le conseiller visiblement contrarié.

— Parbleu! Oreste et Pylade.

— Vous soutenez sa candidature?

— Comme vous soutenez vous même celle de M. Grandperrin.

Allons, reprit M. de Boisjoly en s'efforçant de dissimuler son dépit sous un sourire insouciant, je comptais retrouver en vous un ami, c'est un ennemi de plus au contraire que le sort me jette sur les bras: une mauvaise journée pour moi!

— Pourquoi mauvaise?

— N'êtes-vous pas mon adversaire, en cette affaire du moins?

— Je ne le serai que si vous m'y forcez.

— Pour moi je ne demande que la paix.

— Moi de même.

— En ce cas signons-la.

— Volontiers; mais les conditions?

(A suivre).

Stizzighellu
E st'ômmu, un l'hai
Cumisciutu ?
Bastiu
Nò, ch'era imbancucciatu
In un pastranu.
Stizzighellu
È giovaro ?
Bastiu
Dev'esse.
Se no jaderu au so passu spedita
E risultau ... È pòi, capite vò
Ch un sì ponsau i vecchj a questi risichi !
Stizzighellu (trasparendu)
E cusì turneraghiu a bive solu
Cumm'on cane !
Bastiu
Bi dissi, a tè ripetu :
Benitevine a stà cun noi, cun quelli
Chi h'hanu ammatu sempre e h'ammeranu,
Chè l'ete vistu nasce ed ingrendà.
E boi site per elli cumm'on babu.
Stizzighellu
No, no ! un hòglliu lasciane a casa mea,
Duve c'è tanti commudi ! e un c'è seôcnu,
Möbile o cosa, ch'un mi parli au côre !
Tè ! bedi sa cherèa bicinu au fögu !
È quella di caccara... Oh, quante vôlte,
N'è sere imbernareces, a vecchiarella
Ci cuntava e so fole ! e noi chiuguccì,
Siccumme i piularelli intornu à ciöccia,
L'asculiavamu ! ed ella surridendu
Amandule ci dava e fighi secchi !
E babu e mamma accantu ci guerdavanu,
Furtunati d'a nostra cuntentezza !
Bastiu
Fôra che à mörte c'è rimediu a tuttu :
Noi veneremmu tandu a stà cun boi.
Stizzighellu
No, site tröppi : hai moglie cun figliôli,
E, in mezz' a s'accabigliu, un senteria
Più a voce d'i miö vecchj !..
(entra Marfini).

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 17 décembre 1900

L'Affaire de San Giuliano

Assassinat et complicité

Ce sont encore les élections municipales du 6 mai dernier qui ont provoqué le conflit qui a ensanglanté la commune de San Giuliano et qui amènent les nommés Ferrali Vespasien, Cesarini Ours-Pierre, Ferrali Pierre-Félix, Casanova Jean-Philippe, Colombani Joseph-Louis, armés chacun d'un fusil, quittèrent ensemble la maison de Ferrali Pierre-Félix. C'était dans la demeure de ce dernier et en sa présence que les accusés tenaient leurs réunions, au cours desquelles ils avaient décidé de donner la mort à Colombani. Précédant la victime de 15 à 20 minutes ils prenaient position dans un maquis qui domine la route de Carreggia à Cervione, chemin que devait suivre Colombani. Celui-ci ne tarda pas à arriver en compagnie du jeune Mari Jules. Dès qu'il fut à leur portée, deux détonations d'armes à feu retentirent. Colombani tomba mortellement frappé et rendait aussitôt le dernier soupir.

Dans leurs divers interrogatoires les accusés se sont renfermés dans un système de dénégations complètes. En vue de se disculper, ils cherchent à faire retomber toute la responsabilité du crime sur Ferrali Léon qui garde encore la campagne, et qui se serait reconnu l'auteur de la mort de Colombani. Un pareil système de défense se trouve contredit par tous les éléments de l'information. Il fa été démontré par les constatations matérielles auxquelles il a été procédé sur les lieux, que les coups de feu qui ont atteint Colombani sont partis d'un fourré de lentisques où diverses personnes avaient pris position.

L'autopsie a également révélé que les blessures de Colombani provenaient de projectiles différents. D'autre part, immédiatement après les coups de feu, le berger Michelini Ours-Vincent, qui gardait son troupeau non loin de là, a formellement reconnu Ferrali Vespasien, venant des lieux du crime, et prenant la fuite en aval de la route. Trois autres accusés ont été également aperçus par des gens qui se trouvaient à Favalello au moment où ils quittaient les lieux du crime, circonstances de fait qui démontrent que plusieurs individus ont pris part à l'attentat dont Colombani a été victime.

Quelques jours avant cet homicide, Colombani Joseph-Louis se rendait à Cervione, dans le magasin de la nommée Daria Maria et y achetait des balles. Deux douilles de cartouches ayant servi ont été abandonnées près du fourré de lentisques et à la suite de l'examen des fusils saisis en la possession des accusés il a été permis de constater que ces douilles sont de tous points identiques, quant au poids, au calibre et à la couleur, à celles du fusil de Casanova Jean Philippe.

Les accusés invoquent également des alibis qui ne sont point établis. L'information a démontré d'une manière complète que tous les accusés ont pris part à cet attentat.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Decori et Nivaggioli, sont chargés de la défense des cinq accusés.

Acte d'accusation

Le 6 mai dernier des élections municipales avaient lieu à San Giuliano. Deux partis se trouvaient en présence, celui du maire Colombani Blaise-Louis, la victime, et celui de Ferrali Pierre-Félix, un des accusés. Les partisans de ce dernier avaient décidé de le nommer maire dans le cas où leur liste aurait obtenu la majorité des suffrages. Ils quittèrent la salle du scrutin après avoir acquis la certitude que leurs candidats avaient été élus. Le lendemain, ils apprenaient que Colombani avait proclamé les candidats de sa liste.

Cette nouvelle produisit dans le parti Ferrali une surexcitation très vive qui ne tarda pas à se manifester par des menaces de mort proférées contre Colombani. En effet, chaque jour les accusés se montraient en armes, aussi bien à San Giuliano qu'à Cervione, disant partout qu'il leur fallait du sang ou la mairie. Quelques jours avant le crime, ils arrivaient à Cervione, porteurs de leurs fusils, et se rendaient dans la buvette du nommé Raffalli Antoine où ils renouvelaient leurs menaces contre Colombani.

Un des amis de celui-ci, le nommé Sannini Augustin, vivement impressionné par leur attitude et leurs propos, crut devoir le prévenir et l'engager à se tenir sur ses gardes. Colombani se rendit aussitôt à Cervione auprès de M. Mannoni, avocat, lui exposa sa situation et l'engagea à adresser en son nom une plainte au parquet de Bastia.

Les menaces de mort proférées par les accusés résultent jusqu'à la dernière évidence des éléments de l'information, et sont établies par de nombreux témoins étrangers pour la plupart à la commune de San Giuliano et dont la sincérité ne saurait être révoquée en doute.

Le vendredi 18 mai, vers 7 heures du matin, Colombani se préparait à partir pour Cervione. Connaissant ses dispositions, Ferrali Léon, Ferrali Vespasien, Cesarini Ours-Pierre, Casanova Jean Philippe et Colombani Joseph-Louis, armés chacun d'un fusil, quittèrent ensemble la maison de Ferrali Pierre-Félix. C'était dans la demeure de ce dernier et en sa présence que les accusés tenaient leurs réunions, au cours desquelles ils avaient décidé de donner la mort à Colombani. Précédant la victime de 15 à 20 minutes ils prenaient position dans un maquis qui domine la route de Carreggia à Cervione, chemin que devait suivre Colombani. Celui-ci ne tarda pas à arriver en compagnie du jeune Mari Jules. Dès qu'il fut à leur portée, deux détonations d'armes à feu retentirent. Colombani tomba mortellement frappé et rendait aussitôt le dernier soupir.

Dans leurs divers interrogatoires les accusés se sont renfermés dans un système de dénégations complètes. En vue de se disculper, ils cherchent à faire retomber toute la responsabilité du crime sur Ferrali Léon qui garde encore la campagne, et qui se serait reconnu l'auteur de la mort de Colombani. Un pareil système de défense se trouve contredit par tous les éléments de l'information. Il fa été démontré par les constatations matérielles auxquelles il a été procédé sur les lieux, que les coups de feu qui ont atteint Colombani sont partis d'un fourré de lentisques où diverses personnes avaient pris position.

L'autopsie a également révélé que les blessures de Colombani provenaient de projectiles différents. D'autre part, immédiatement après les coups de feu, le berger Michelini Ours-Vincent, qui gardait son troupeau non loin de là, a formellement reconnu Ferrali Vespasien, venant des lieux du crime, et prenant la fuite en aval de la route. Trois autres accusés ont été également aperçus par des gens qui se trouvaient à Favalello au moment où ils quittaient les lieux du crime, circonstances de fait qui démontrent que plusieurs individus ont pris part à l'attentat dont Colombani a été victime.

Quelques jours avant cet homicide, Colombani Joseph-Louis se rendait à Cervione, dans le magasin de la nommée Daria Maria et y achetait des balles. Deux douilles de cartouches ayant servi ont été abandonnées près du fourré de lentisques et à la suite de l'examen des fusils saisis en la possession des accusés il a été permis de constater que ces douilles sont de tous points identiques, quant au poids, au calibre et à la couleur, à celles du fusil de Casanova Jean Philippe.

Les accusés invoquent également des alibis qui ne sont point établis. L'information a démontré d'une manière complète que tous les accusés ont pris part à cet attentat.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

Me Decori et Nivaggioli, sont chargés de la défense des cinq accusés.

Les Interrogatoires

Ferrali Vespasien. — Nie avoir proféré des menaces contre la victime. Le 18 mai il devait se rendre à Cervione pour s'occuper d'affaires électorales, et c'est afin de s'entendre sur certaines démarches à faire que Casanova et Cesarini étaient arrivés chez lui. N'était pas sur les lieux du crime ; il n'est pas sorti de chez lui.

Cesarini Ours-Pierre. — A été condamné à quatre mois de prison pour violences et voies de fait et port d'arme prohibée. — N'a mais proféré de menaces contre la victime. Le 18 mai au matin s'est rendu chez Ferrali pour arrêter le voyage à Cervione, puis il est rentré chez lui ; il avait été convenu que Ferrali et Casanova l'auraient pris en route. N'a jamais rien eu à faire avec Colombani Blaise et n'a rien à se reprocher.

Ferrali Pierre-Félix. — A été condamné pour homicide excusable à un an de prison par la cour d'assises, et en outre pour dénonciation calomnieuse et pour menaces et voies de fait. N'a jamais proféré de menaces contre la victime. C'était lui qui devait être nommé maire, si le résultat du scrutin n'avait pas été faussé. Il n'est pas vrai que l'on ait fabriqué des cartouches dans sa maison. Il n'a nullement accompagné ses co-accusés, le matin du crime, lorsqu'ils allaient attendre la victime. Si son gendre Massoni Moïse dit ces choses, c'est parce qu'il vit en mauvaise intelligence avec lui depuis qu'il a mal traité sa femme.

Casanova Jean-Philippe. — A été condamné pour coups et blessures, port d'arme prohibée, — il avait blessé la victime Colombani Blaise, — à 15 jours de prison. Nie avoir tenu des propos menaçants contre la victime soit après sa rentrée de prison soit après les élections. Le matin du crime s'est rendu chez Ferrali, ils devaient se rendre à Cervione pour s'occuper de leurs affaires électorales, puis est rentré chez lui.

Colombani Joseph-Louis. — N'a jamais proféré de menaces contre la victime. Le jour du crime il est resté chez lui ; il est complètement étranger à l'assassinat de Colombani Blaise.

Audition des témoins

60 témoins ont été assignés à la requête du ministère public, 5 à la requête des accusés.

1er témoin, Mannoni Charles, avocat. Quelques jours après les élections Colombani Blaise s'est rendu auprès de lui pour l'informer que des menaces avaient été proférées contre lui : à Cervione par Ferrali Vespasien et Cesarini Jean-Philippe, et à Pruneto par les accusés Cesarini et Colombani Joseph ; il était très impressionné, et il a adressé à ce sujet une plainte à M. le Procureur de la République de Bastia, deux jours après.

Sur interpellation, le témoin dit qu'aux précédentes élections le maire Colombani n'avait eu contre lui que huit ou neuf électeurs ; mais on avait fait inscrire 25 électeurs de Saint André de Cotone pour écraser le maire. Jamais ces 25 électeurs n'avaient voté à San Giuliano.

2e témoin, Grimaldi Toussaint, docteur en médecine, à Bastia, a été chargé de l'autopsie de Colombani Blaise. Il rend compte des constatations faites. Il a relevé 23 blessures. Les deux principales blessures ont été faites par des armes différentes.

3e témoin, Alerini Jean-Philippe, cultivateur, à San Giuliano, cousin germain de Colombani Joseph Louis et Casanova Jean-Philippe. Le 18 mai il a vu l'accusé Cesarini prendre la direction de l'endroit où a été assassiné le maire, il était armé de son fusil, puis Casanova s'est rendu chez les Ferrali. Il a entendu peu après les détonations ; il a appris qu'on avait tué le maire Colombani. La femme de Casanova a dit qu'après le maire serait venu le tour de Cesarini Casimir, son père.

L'accusé Ferrali Vespasien prétend que le témoin l'avait vu sur la terrasse de sa maison au moment du crime. Le témoin nie le fait.

4e témoin. Alerini Jean-Camille, cultivateur. — La victime lui a dit que ses adversaires voulaient le tuer.

Le président lui fait remarquer que dans ses dépositions il a déclaré avoir entendu dire que le maire ne serait pas proclamé, qu'il y aurait du sang. Il ne se rappelle plus ces faits.

Sa mère lui a dit qu'elle avait entendu dire par l'un des accusés qu'il fallait préparer deux ou trois cents balles pour exterminer tous les adversaires politiques.

5e témoin Alerini Marie-Dominique, ménagère à San-Giuliano, tante des accusés Colombani et Casanova. — Le matin du crime a vu Cesarini suivre le chemin vicinal, puis a vu passer le maire.

Le président lui fait observer qu'elle a déclaré à l'instruction que la femme Casanova a dit qu'après le maire ce serait le tour de Casimir Alerini, son mari. Elle nie le fait.

Son fils, Alerini Jean Philippe, est rappelé aux débats. Confronté avec le témoin, sur le fait qui précède, il revient sur sa déposition.

Le président ordonne qu'il sera mis en état de surveillance.

Le président fait remarquer à la femme Alerini Marie Dominique qu'elle a fait à l'instruction d'importantes déclarations. Elle déclare qu'elle ne se souvient de rien.

Le président fait mettre le témoin en état de surveillance.

6e témoin, Alerini Françoise, ménagère, cousine germaine des accusés Colombani et Casanova. — Le 18 au matin a vu les accusés et Ferrali Léon prendre la direction de l'extrémité du village ; à 7 heures a vu le maire prendre la même direction, puis a entendu deux détonations ; des enfants ont annoncé que Colombani avait été tué.

La belle-mère de l'accusé Casanova a dit qu'après le maire viendrait le tour de Casimir Alerini, son père, parce que le 6 mai il faisait partie du bureau électoral.

L'audience est renvoyée en continuation à aujourd'hui.

Bulletin financier

PARIS, le 17 décembre 1900

Le marché a été très animé et le mouvement de hausse s'est accentué sur la plupart des valeurs grâce à nos Rentes qui ont gagné une avance importante : le 3 0/0 à 102.30, le 3 1/2 à 103.47. L'Extérieure fait également de progrès à 79.32.

Nos Etablissements de Crédit sont animés. Crédit Lyonnais à 886, Comptoir National d'Escompte 677, Société Générale 619, Crédit Foncier 525.

Dans le groupe des valeurs industrielles, la Baill arie ay est ferme à 1.479 ; les actions de la Compagnie Générale de Charbonnages sont à 400 frs ; la Compagnie pour l'Eclairage des villes est soutenue à 845.

Les actions de la Banque Générale Industrielle au capital social de quatre Millions de francs, (ancienne Banque Gilbert) sont remboursées à 462 fr 50. Les affaires aéronautiques on e ore que passagèrement entravées, justifient des prix plus élevés.

La souscription aux Obligations de la Société des Chantiers et Ateliers de Saint Nazaire va être bientôt close. Rappelons que ces obligations, émises à 440 f n, rapportent 25 frs par an et sont remboursables à 500 fr en 50 années.

Chemins Français en hausse.

Avis important

Les consommateurs des Savons du Congo sont priés de considérer comme faux tous les savons de cette marque qui seraient offerts au dessous de 0 fr. 60 le pain et de 1 fr. 75 la boîte de 3. A des prix inférieurs à ceux-là, le détaillant vend à perte, on est obligé de fournir une contrefaçon.

VICTOR VAISSIER, HORS CONCOURS.
FABRIQUE DU JURY EN 1900.

Petite Gazette

VARIÉTÉS ATMOSPHÉRIQUES DU 17 Décembre

Baromètre. — 7 heures du matin, + 10 midi, 14. Courbe du soir, + 11. Maximum, + 14.3 minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 776 midi, 775 mm. 6 heures du soir 775 mm

Vent. — 9 h. du matin, calme.
4 h. du soir, calme.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,19, soir, + 0,26

Thermomètre, à 9 heures du matin 00 cm.

***

Légion d'honneur

Philippini, chancelier honoraire, gérant de la chancellerie de la légation de France à Pékin, dont nous avons déjà fait connaître la brillante conduite pendant le siège des légations, vient de recevoir la récompense qu'il a si bien méritée : il est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le Journal Officiel publie la mention suivante : « Titres exceptionnels, services dévoués rendus au cours du siège de la légation de France à Pékin. »

Nous envoyons au nouveau chevalier de la Légion d'honneur toutes nos félicitations.

***

Décès

On annonce de Marseille la mort de Mme veuve Adèle le Vaisson, décédée dans cette ville où elle se trouvait auprès de son fils, M. l'ingénieur agronome Eugène Vaisson.

Mme Vaisson était âgée de soixante-dix-huit ans.

Nous adressons à M. Henri Vaisson, proviseur du lycée de Mont de Marsan ; à M. le docteur Emile Vaisson ; à M. l'ingénieur agronome *Eugène Vaisson et à leurs familles* l'expression de nos vifs regrets.

***

Borne fontaine

Depuis longtemps les habitants du quartier de Toga réclamaient l'établissement d'une borne fontaine. M. le Maire avait accueilli cette réclamation et fait préparer le projet par M. l'Architecte Mais lorsqu'on a connu l'emplacement réservé à cette borne fontaine, diverses protestations se sont produites ; chacun voulait avoir la borne fontaine à sa portée. Ce projet a dû être provisoirement abandonné.

A la suite d'une observation présentée à la dernière réunion du conseil par M. le capitaine Sisco, il a été décidé que si les habitants du quartier se mettent d'accord, la borne fontaine sera construite sans aucun retard à l'endroit désigné précédemment par la municipalité.

***

Obsèques

On lit dans l'*Express de Liège* :

L'enterrement de M. de Romei, président du « Cercle philanthropique français de Liège, » a eu lieu dimanche, au milieu d'une nombreuse assistance.

La Société des Ex-Militaires de l'armée, (secours mutuels) y assistait aussi avec son drapeau.

Au cimetière, le trésorier du Cercle philanthropique français de Liège a, en termes émus, rappelé la philanthropie bien connue du défunt et a rendu un juste tribut d'éloges, à celle qui pendant plusieurs années veilla sur celui que près de cinq années de souffrances ont conduit au tombeau.

***

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Préla, Bastia, prix : 1 fr. 50.

***

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, *Cours Grandval* ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — NÉANT.

NAISSANCES.

Suzzoni Toussaint. — Ruggeri Françoise. — Agostini Jean-Baptiste. — Giustini Marie-Thérèse-Jeanne-Lucie.

DÉCÈS.

Carenzo Vincent, 44 ans, de Bastia.
Simoni Catherine, veuve, 88 ans, de Poggio-Marinca.
Righetti Antoine-Aimé, veuf, 66 ans, de Bastia.

BOURSE DE PARIS

	15 Déc.	17 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.85	100.91
— 3 p. 0/0 amortis.	100.50	100.60
— 3 1/2 0/0.	103.55	102.75

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE *de la Corse*

La dépêche suivante a été adressée à M. le Ministre de la guerre :

« Le Conseil municipal de Bastia, réuni en session ordinaire, m'a chargé de renouveler auprès de vous sa démarche pressante en vue du maintien à Bastia du Gouvernement militaire et de l'effectif actuel de notre garnison.

» Désirerions connaître au plus tôt votre décision, car nous sommes disposés à continuer à l'administration de la guerre le concours financier que nous lui accordions précédemment, tous les crédits ayant été soit votés soit accordés en excédent à notre budget de 1901.

» *Le Maire*, A. GAUDIN. »

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LES SOCIALISTES CORSES *à Paris*

D'après l'*Aurore*, les socialistes corses, habitant Paris, ont formé un groupe qu'ils ont appelé la *Corse socialiste*.

Dans une première réunion, ces membres ont constitué leur bureau, puis, avant de se séparer, ils ont voté un ordre du jour indiquant que la Corse participerait à l'organisation du prolétariat.

ELECTIONS LÉGISLATIVES

Basses-Pyrénées

Les électeurs de la 2e circonscription de Pau avaient à élire un député, en remplacement de M. *Cassou*, républicain, élu sénateur.

Trois candidats étaient en présence.

Les voix se sont ainsi réparties :

Inscrits : 17.438

Ont obtenu :

M. d'Iriart d'Etchepare, avocat, adjoint au maire de Pau, républicain, 7.866 voix ;

M. Decombejeau, libraire éditeur à Paris, nationaliste, 2.022 voix ;

M. Cazenave, coiffeur à Pau, républicain, 1.406.

M. d'Iriart d'Etchepare a été élu.

M. Cassou, qui avait remplacé, en 1890, M. Léon Say, fut réélu en 1898, sans concurrent, par 9.122 voix.

Convocation d'électeurs

Les électeurs de l'arrondissement de Sisteron sont convoqués, pour le 13 janvier prochain à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Robert, décédé.

L'Escadre de la Méditerranée

L'escadre de la Méditerranée a appareillé aujourd'hui pour faire une série de tirs et attaques de nuit par des torpilleurs.

Cette force navale rentre mercredi à Toulon.

Le Parti Bonapartiste

LES PRINCES

Victor et Louis Napoléon

Le *Matin* publie un télégramme de son correspondant de Bruxelles, qui affirme que, depuis plusieurs jours, de nombreux conciliabules ont été tenus chez le prince Victor.

Un très grand nombre de députés, de sénateurs, des mandataires de la haute banque se sont rendus à Bruxelles pour concerter une action commune avec les princes Victor et Louis Napoléon, qui seraient appuyés par les mécontents de tous les partis.

LA PERTE *d'une Frégate Allemande*

100 victimes

de Malaga :

La frégate allemande *Gueisenau*, école des mousses, s'est échouée à l'entrée du port de Malaga.

Le nombre des morts serait d'environ une centaine.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

LA SÉRIE NOIRE des Anglais

De défaite en défaite

Le War Office publie de nouveaux détails sur l'engagement de Nooigedacht, sur le Magaliesberg.

Le général Clements a dû abandonner une quantité considérable de matériel de transports pendant qu'il battait en retraite.

La colonne d'attaque des Boers, qui opérait sur la colline, comprenait 200 hommes, tandis qu'une colonne, de 1.000 autres Boers, attaquait le camp anglais.

Mort du fils du général Joubert

Le fils du général Joubert a été tué à Nooigedocht, d'après le dire d'un parlementaire boer arrivé à Commandoneck.

Les prisonniers Anglais

Plus de 300 fusiliers de Northumberland et cinq officiers, qui ont été relaxés par les Boers, sont arrivés à Rustenburg.

L'insubordination dans l'armée anglaise

de Londres :

90 hommes du 17e régiment de lanciers, en garnison à Ballincollig, ayant reçu l'ordre de partir pour l'Afrique du Sud, se sont mutinés. Ils ont été tous arrêtés.

Envoi de renforts

Le *Daily Express* annonce que 5.000 hommes d'infanterie montée et plusieurs milliers de chevaux vont être dirigés sur le Transvaal.

Marche du général De Wet

de Masero :

Le général De Wet, à la tête de 2.000 Boers, a repris dans la région de Tabanchu. Il a vigoureusement attaqué les positions anglaises de Lepterg et Warringham. Le général De Wet, à la tête de ses hommes, a donné à l'assaut, et s'est frayé, de vive force, un passage par lequel tous ses hommes ont pu le suivre.

Cependant il a été obligé de laisser entre les mains des Anglais des munitions et des provisions.

Suspension des hostilités

La *Patrie* publie une dépêche de son correspondant de Londres annonçant que l'Angleterre, en présence des actes fréquents d'insubordination de ses troupes, chercherait à obtenir des Boers une suspension des hostilités.

Cavaliers Anglais capturés par les Boers

Dans le district de Zastron, les *Boers ont fait prisonniers près de* 120 cavaliers, dans un défilé.

L'Arbitrage

Le conseil communal de Bruxelles a voté à l'unanimité un vœu en faveur des Boers et de l'arbitrage.

L'émotion à Londres

Les défaites successives de l'armée anglaise ont vivement impressionné la population.

Le grand mouvement vers la paix va tous les jours en augmentant.

Evénements de Chine

Les Négociations

On télégraphie de Pékin :

Le ministre anglais à Pékin a reçu ce son gouvernement l'ordre de signer la note conjointe.

Les ministres ne tarderont pas ainsi se réunir pour la signature du traité de paix.

Edits impériaux

Un édit impérial donne pleins pouvoirs au vice-roi Li-Hung-Chang et au prince Ching pour la signature du traité de paix.

Ceux-ci se sont empressés de notifier qu'ils étaient prêts à engager les négociations, aussitôt que les ministres le désireront.

***

Un autre édit impérial confère le grade de gouverneur de Pékin à l'ancien ministre de Chine à Tokio, Lu-heng-Tou.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 20.

M. Breton, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Exercice 1899

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution portant règlement définitif des comptes de la Chambre des députés pour l'exercice 1899.

M. Théophile Goujon, rapporteur, donne lecture de son rapport qui est approuvé.

Exercice 1901

Discussion du projet de résolution portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1901.

Le rapport de M. Théophile Goujon est approuvé.

Les Ouragans en Corse

M. Emmanuel Arène, en son nom et au nom de ses collègues de la Corse, a déposé une proposition de loi tendant à accorder une indemnité de un million pour les victimes des ouragans et des pertes de récoltes qui ont eu lieu en Corse, particulièrement à la suite des récents orages, et des maladies qui ont sévi sur l'agriculture et détruit notamment les châtaignes.

Le président dit que la proposition sera envoyée à la commission du budget.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère des finances

La Chambre continue l'examen du budget du Ministère des finances.

Le chapitre 51 est adopté.

Sur le chapitre 52 : Traitements fixes des trésoriers payeurs généraux et du receveur central de la Seine, M. Magniaudé présente un amendement réduisant le crédit de 100.000 francs, à titre d'indication, pour la suppression des trésoriers payeurs généraux.

Le ministre dit qu'il déposera prochainement un projet de loi sur le service de la trésorerie ; il prie la Chambre de repousser l'amendement.

Le rapporteur fait connaître également que la commission est contraire à cet amendement.

M. Magniaudé insiste.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants. . .	501
Majorité absolue. . . .	251
Pour l'adoption. . .	291
Contre.	210

L'amendement est adopté.

Les chapitres 52 à 82 sont adoptés.

Sur le chapitre 83 : Personnel des douanes, M. Defontaine demande que les douaniers puissent voyager à demi place sur les voies ferrées.

La commission du gouvernement combat l'amendement, en faisant observer que les douaniers ne paient pas lorsqu'ils voyagent pour le service.

L'amendement n'est pas adopté.

M. l'abbé Lemire demande des améliorations dans la situation des sous-agents des douanes.

Le chapitre 82 est adopté, ainsi que les chapitres 83 à 86.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 2 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bompard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Les opérations électorales

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur les propositions de loi : 1° de M. Defontaine et plusieurs de ses collègues ayant pour but d'assurer la liberté et le secret du vote ainsi que la sincérité des opérations ; 2° de M. Pastre et plusieurs de ses collègues tendant à assurer le secret et la liberté du vote ; 3° de M. Jacob ayant pour objet d'assurer le libre exercice du suffrage universel et la sincérité du vote.

Après une vive discussion, la Chambre prononce l'ajournement de la discussion de ces propositions.

L'Amnistie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'extinction de certaines lois pénales et de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, relative à l'amnistie.

La discussion de la proposition est ajournée.

La discussion s'ouvre sur les autres paragraphes de l'amendement de M. Vazeille.

M. Lasies dit qu'il ne votera pas la proposition, divers orateurs ayant affirmé que l'affaire Dreyfus n'était pas close.

Le député du Loiret

M. Vazeille fait observer qu'il a été faussement accusé de vouloir ressusciter l'affaire Dreyfus. Telle n'est pas son intention. Mais si on fait nouveau venait à se produire, il ne veut pas que l'on ait les mains liées.

M. Waldeck-Rousseau

Le président du conseil répond que le gouvernement ne veut pas faire le jeu de ses adversaires, et leur permettre de répéter que le gouvernement veut ressusciter l'affaire Dreyfus. Il faut oublier le passé. Le gouvernement espère que la majorité saura considérer l'intérêt supérieur de la République.

M. Breton

M. Breton dit que M. Méline, connaissant le faux Henry devait prescrire une enquête.

M. Méline

M. Méline répond qu'il avait peur que de l'affaire Dreyfus, mais de l'agitation qui en était la conséquence.

INCIDENT

(Pendant les discours de MM. Breton et Méline une grande agitation se produit dans la salle. De nombreuses interpellations se croisent. Le président est appelé à rappeler à l'ordre divers orateurs. Le bruit des pupitres couvre la voix des orateurs).

M. Méline, continuant au milieu du bruit, dit qu'il n'a pas connu le faux Henry, qu'il avait ordonné une vérification complète du dossier, et que cette opération fit ressortir la culpabilité de Dreyfus.

M. Millerand accuse M. Méline, d'une manière formelle, de n'avoir pas fait son devoir.

Amendement Vazeille

On met aux voix le second paragraphe de l'amendement de M. Vazeille, qui est ainsi conçu :

« 2. Les faux en écriture publique et privée et les faux témoignages prévus et réprimés par les articles 145 à 148, 150 et 151, 361 à 366 du code pénal. »

M. Doumergue déclare que les radicaux et socialistes, ne voulant pas faire le jeu des adversaires de la République, voteront contre ce paragraphe.

M. Gauthier de Clagny met le président du conseil au défi de poursuivre le général Mercier.

Le paragraphe est mis aux voix et repoussé par 341 voix contre 90.

***

On passe à la discussion des paragraphes 3 et 4, qui sont ainsi conçus :

« 3 Les crimes de forfaiture prévus et réprimés par les articles 114 et 115, 122 à 127, 166, 167 et 183 du code pénal ;

» 4. Et dans toutes les exceptions indiquées au présent article, les infractions prévues et réprimées par les articles 56 et 60 du code pénal. »

Ces paragraphes ne sont pas adoptés.

Le président du conseil insiste pour le rejet de l'ensemble de l'amendement de M. Vazeille, dont le premier paragraphe avait été adopté samedi.

L'ensemble de l'amendement est mis aux voix et repoussé par 313 voix contre 180.

Le projet du gouvernement

On passe à la discussion du paragraphe 2 de l'article 1er du projet du gouvernement et de la commission, qui est ainsi conçu :

« L'action civile, à raison des mêmes faits, ne pourra être portée que devant la juridiction civile, alors même que la juridiction répressive serait déjà saisie, sans qu'on puisse opposer au défendeur la fin de non-recevoir tirée de l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881. »

Ce paragraphe est adopté.

INCIDENT

M. de Ramel donne lecture d'une lettre de MM. Lor Saloces et Buffet qui déclarent qu'ils restent royalistes et qu'ils ne rentreront en France que pour combattre le gouvernement qui ruine le pays.

Tumulte à gauche.

La séance est levée.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Hultres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la PEAU

CRÈME VELOUTINE par Ch. FAY

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach Hachette pour 1901

Filature de Cocons *Saint-Jean*

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sel et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et provien-dront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Noël continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

Extrait de Grenadine *extra*

défiant toute concurrence comme qualité

préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia

Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

Etablissement d'Horticulture *et de Viticulture*

dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteurs propriétaires à Bastia, Lauréats des deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'alignement et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glabra de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et glabre de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

A CÉDER

Etude de Notaire

à Corte

S'adresser à Madame Vve Guelfucci.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1890 A. GALLOIS, Directeur

21, Boulevard Montmartre, PARIS

FOURNIT EXEMPLAIRES DE JOURNAUX A DES TAUX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE

Le COURRIER DE LA PRESSE, 21, Boulevard Montmartre, PARIS

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour frêt s'adresser à
Arthur C, Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS
PETRI GIRARDI
DE REBUS CORSICIS
TROISIÈME FASCICULE
Par l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Vol. grand in-8° de 450 pp. 5,00 ; franco, 5,65

Avis
AUX PROPRIÉTAIRES DE CÉDRATS
Avant de vendre vos cédrats consultez Monsieur L. N. Mattei.
Le meilleur Cigare à 10 centimes est maintenu la CIGARE MATTEI

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1872, Bordeaux 1882)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions de Londres 1862, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE RICQLÈS
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis
ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dyssenterie, la Cholérine ; dissipe les maux de Cœur, de Tête, d'Estomac.
Excellent aussi pour la Toilette et les Dents
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

A LOUER
JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.
Le tout 120 francs par mois.
S'adresser à MM. L. N. Mattei.

LE PHÉNIX
COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819
Fonds réalisés : 200 millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.
S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, à Bastia, 17, Bd Paoli.
L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier

PHARMACIE Centrale du Nord
MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
TÉLÉPHONE — URINE A DOMICILE
Concrétat du FILS GAFFARD

LA COMPTABILITÉ
PATRONS GRATUITS
100 000 LECTEURS
Publication spéciale pour chaque profession
7, rue Cadet, PARIS

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE
Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

MALAURENT, Bordeaux
Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : Cognacs, Liqueurs, Vins fins de toutes sortes et notamment des Rhums provenant des plantations que la Maison possède à la Martinique, sont vendus à des conditions très avantageuses.

VALS DÉLICIEUSES
Digestives.
Rafraîchissement.

VIN de VIAL
Au Quina,
Suc de viande et Phosphate de chaux
ANÉMIE, CHLOROSE, PHTISIE,
AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL
VIAL Pharmacien, 17, rue de Grenelle, à Paris

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES et SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1 Cigare ou Boîte de Cigares ou le Panier.
F. GUEST & Fils, 28, Rue St-Claude, Paris

ERS À PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

ISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA FRANCE
Société d'Éditions Littéraires et Artistiques
Librairie P. OLLENDORFF
50, Chaussée-d'Antin, Paris
10.000 Gravures — 400 Cartes inédites
PAR
Le Vicomte de CAIX et Albert LACROIX
VIENT DE PARAITRE :
LA GAULE ROMAINE
Un fort beau volume gr. in-8° de luxe de 372 pages
Avec 312 gravures et 16 cartes
Cette nouvelle *Histoire de France*, dont le premier volume : **La France avant l'Histoire et la Gaule indépendante**, a reçu de toutes parts un si flatteur accueil, est digne de son succès. Jamais aucune publication n'a été mieux documentée, et la science historique n'a jamais été mise à la portée de tous d'une façon plus attrayante. Le texte est accompagné de très nombreuses gravures intercalées dans le texte et hors texte, d'une exécution parfaite et d'une grande richesse d'illustration. Les cartes qui accompagnent le texte forment, en effet, un véritable atlas historique.
Chaque volume forme un tout complet, un ouvrage indépendant, quoique se reliant à l'ensemble de l'œuvre, en cela une parfaite homogénéité entre elles.
Un tel livre s'impose à tout Français qui ne veut pas rester ignorant des annales de sa patrie. Il y trouvera le passé de son pays, non seulement dans les événements extérieurs, mais dans son organisation, son état d'âme véritable, à ce point de vue, l'œuvre de MM. de Caix et Albert Lacroix est une œuvre nationale. Elle pourra la première fois, de la vie intime de notre nation, aussi par étude, aussi bien n'en trouve-t-il grandement saine et solaire.
SOMMAIRE RÉSUMÉ DU VOLUME
LIVRE I. — *La Gaule romaine, de César à Auguste* (an 60 avant J. C. à an 29).
LIVRE II. — *La Gaule sous Auguste* (an 29 avant J. C. à an 14 de notre ère).
LIVRE III. — *La Gaule sous les premiers Empereurs* (an 14 à an 69).
LIVRE IV. — *La Gaule, de Vespasien à Hélioga bale* (an 69 à an 222).
LIVRE V. — *Les Empereurs gaulois du IIIe siècle. — Dioclétien et la Tétrarchie* (an 222 à an 292).
LIVRE VI. — *La Gaule chrétienne. — Constantin et ses fils. — L'Empereur Julien. — L'Agonie de l'Empire romain. — L'entrée en scène des Mondes barbares* (an 300 à an 395).
L'ouvrage se subdivise en séries de quatre volumes.
Le prix de chaque volume est de 7 fr. 50. — Les souscripteurs ont droit ainsi qu'à l'ouvrage parfait, qui envoient leur bulletin d'abonnement à la Librairie Ollendorff, ou trouvent des spécimens ultimes supplémentairement. S'adresser à cet effet à la Librairie P. Ollendorff pour recevoir les prospectus avec les conditions de faveur.
SOUS PRESSE : *Le troisième volume :*
LE MONDE BARBARE. — LA GAULE FRANQUE. — LES MÉROVINGIENS (An 395 à An 752)
Pour suivre : Le quatrième volume : LES CAROLOVINGIENS (An 752 à an 987)
Ces quatre volumes formeront la première série.

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure — EMPLOI SANS DANGER
Parfum exquis
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

Voulez-vous de la bonne bière ? la Brasserie Gasparini Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

VIN ROUGE 9 f. l'hec. excellent to rendu franco votre gare, 10 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fiery à Montigny-Lencoup (S. et M.

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet 18 Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1850).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE
LIQUEURS SUPÉRIEURES CUSENIER
À BASE DE FINE CHAMPAGNE
QUINQUINA CUSENIER
TONIQUE. LE SEUL VRAI APÉRITIF.
ABSINTHE BLANCHE CUSENIER
NATURELLE
À BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
DEMANDEZ ET OFFREZ
L'AMARO MATTEI
L'Exquis Cigare Mattei

25e ANNÉE — MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1900 — N° 360

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

18 DÉCEMBRE

LA PLAINE DE BIGUGLIA et les crues du Bevinco

Dans un remarquable article sur la « malaria, » publié récemment à cette place, on démontrait que le germe des fièvres paludéennes est inoculé par les *moustiques* ; et l'on concluait qu'il faut dessécher nos marais.

Loin de m'opposer à ce que tout le monde réclame depuis longtemps, je voudrais montrer que, avant tout, — et comme commencement d'exécution de ce projet, — il importe, pour la plaine de Biguglia, *de curer le lit du Bevinco* qui menace de transformer, en peu d'années, notre riche plaine en un triste désert.

Autrefois les prairies qui s'étendent de la route nationale, à partir du pont de Bevinco, en aval de ce ruisseau, jusqu'à l'étang, étaient d'une fertilité étonnante : le blé *donnait jusqu'à vingt quatre hectolitres à l'hectare*, alors qu'en France, et malgré l'emploi des engrais animaux et chimiques, le rendement moyen n'est que de quinze hectolitres à l'hectare ; le maïs donnait vingt-cinq à trente hectolitres à l'hectare ; la luzerne, jusqu'à quatre coupes.

C'est qu'alors, le Bevinco, bien que traversant la plaine suivant des méandres capricieux, avait un lit bien encaissé ; et lorsque, par les pluies automnales, il débordait, il couvrait les prairies d'un limon abondant qui augmentait la fertilité du sol.

Depuis quelques années, les choses ont bien changé. Les travaux exécutés dans la vallée du Nebbio ont amené dans le lit du ruisseau un amas considérable de cailloux qui ont été charriés jusqu'à la plaine ; et là, à cause de la pente très peu sensible du terrain, et des nombreuses sinuosités que suit le cours du ruisseau, ces cailloux se sont amoncelés, et ont mis le lit au niveau des prairies et des sentiers qui traversent la plaine. Ainsi, à la moindre averse le Nebbio, voilà que le ruisseau déborde, emportant dans dans les prairies non plus le limon fertilisant d'autrefois, mais des cailloux en quantité.

De plus, ces inondations se produisent maintenant en toute saison. Ainsi, cette année même, le 3 juin, il a suffi d'une ondée de quelques heures pour transformer toute la plaine en un vaste lac : les fourrages coupés ont été couverts de rocaille, ou emportés ; les blés ont été couchés ou couverts comme les foins, et la récolte a été *presque* nulle comme quantité et comme qualité ; le peu de blé qu'on a pu moissonner ne trouvait pas d'acheteur à quinze francs l'hectolitre.

Et en cette saison d'automne où les semailles étaient déjà faites, tout a été inondé, et les travaux sont à recommencer.

On conçoit aisément quelle doit être la désolation des propriétaires et des fermiers qui voient ainsi, en quelques heures, disparaître le fruit du rude labeur de toute une année !

Et pourtant, on ne saurait les taxer de négligence, ni leur reprocher de ne compter que sur l'Etat. *L'insalubrité paludéenne a fait des prodiges* ; mais elle est impuissante à enrayer le mal.

Quelques propriétaires riverains ont construit, à grands frais, des barrages le long du ruisseau ; mais tous n'ont pu s'imposer d'aussi lourds sacrifices ; et le torrent, arrêté en un point, déborde ailleurs *avec plus de violence*.

Si l'on n'y apporte un prompt remède, notre plaine, autrefois si fertile, située aux portes de Bastia, et pouvant être si avantageusement exploitée pour la culture des primeurs, deviendra, dans quelques années, un immense marais aride, et plus insalubre qu'il ne l'est aujourd'hui.

Que faut-il donc faire ? La question a été étudiée : il serait grand temps que l'on mît à exécution l'un des projets élaborés : que l'on redresse le cours du ruisseau du pont, sur la route nationale, à l'étang ; ou, ce qui serait peut-être plus pratique, que l'on cure le lit actuel du ruisseau, en le redressant aux points où cela peut être nécessaire.

Je ne puis apprécier quelle en serait la dépense ; mais je ferai respectueusement remarquer que la France, — qui dépense tant de millions pour nos colonies, — pourrait bien faire aussi quelque chose pour nous.

L'autre jour, M. Camille Pelletan disait à la tribune de la Chambre, en parlant du budget de Madagascar : « On a demandé dix millions aux Chambres, et l'on en a dépensé trente ! » On se montre donc bien généreux pour des populations qui n'ont encore rien fait pour la mère-patrie !

Voudra-t-on continuer à nous laisser croire que nous sommes moins dignes d'intérêt que les Malgaches !

J.-T. R^ni,
Propriétaire

P. S. — Cet article était déjà confié au journal lorsque parut l'excellente lettre de M. Limperani sur « l'Insalubrité paludéenne ». Le distingué conseiller à la Cour d'appel de Paris rappelle les récentes découvertes à propos de la fièvre des marais, et ajoute : « Il ne faudrait pas que l'Etat crût devoir se désintéresser des travaux d'assainissement qu'il est de son devoir d'accomplir..... La culture est le complément nécessaire de tout travail d'assainissement. »

Je crois avoir montré — tout en restant dans l'exacte vérité, — que dans l'état actuel, la culture d'une partie de la plaine de Biguglia est ruineuse pour les propriétaires et les fermiers. Les propriétaires de cette partie de la plaine seraient donc infiniment reconnaissants à notre ancien représentant à l'Assemblée nationale, s'il voulait bien, de sa plume autorisée, faire ressortir davantage encore, l'utilité, la nécessité, l'urgence qu'il y a, pour la culture et l'assainissement, à curer le lit du Bevinco.

J.-T. R.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Cortieggiani Fernand-Antoine, sous-lieutenant-élève d'artillerie de la marine démissionnaire, a été nommé à un emploi de son grade dans la réserve du même corps.

— Ont été nommés à l'emploi d'inspecteur à la direction générale des recherches :

MM. Salvadori Augustin.
Taddei Napoleon-Louis.
Canioni Antoine Pierre.

— M. Colonna Pierre-Félix, ancien sous-officier, est nommé piqueur au service de la ville de Paris, et affecté au bureau des eaux et assainissement.

— M. Alberti Antoine, ex-adjudant au 11e régiment d'infanterie, décoré de la médaille militaire, est nommé commis expéditionnaire des bureaux de l'administration centrale à la préfecture de police.

Société de Patronage
1868

ECOLES PUBLIQUES LAÏQUES DE BASTIA

La réunion que nous avions annoncée pour l'après-midi de dimanche dernier a eu lieu dans le parloir du Lycée, sous la présidence de M. le docteur Frisoni. Malgré le beau temps, un nombre considérable de personnes, appartenant aux conditions sociales les plus diverses, s'étaient réunies pour procéder à l'organisation définitive de l'œuvre. Le projet de statuts préparé par le comité provisoire a été adopté presque sans changements. Nous extrayons les articles suivants, qui précisent le but de l'œuvre et la façon dont elle devra fonctionner.

Art. 2. — La société exerce son patronage au double point de vue matériel et moral :

1° Pendant l'âge scolaire : par des visites aux familles, par des soins médicaux, distribution de médicaments, livres, vêtements, nourriture, etc. ; par l'organisation de distractions, lectures, promenades, centres de réunions, etc. ; par des soins particuliers en cas d'absence momentanée ou de chômage des parents.

2° Après la sortie de l'école : par l'organisation d'associations maintenant les liens existant entre les anciens élèves, l'école et le patronage ; par le placement des anciens élèves, suivant les aptitudes révélées par leurs études.

Art. 4. — Les membres fondateurs sont ceux qui versent une cotisation minimum de un franc par mois ou dix francs par an, *ou font à l'œuvre* un don minimum de cent francs. Les membres titulaires sont ceux qui versent une cotisation minimum de cinquante centimes par mois ou quatre francs par an.

Les membres auxiliaires sont ceux qui versent une cotisation minimum de dix centimes par mois ou un franc par an.

Art. 5. — Les cotisations annuelles doivent être versées dans le courant du mois de janvier.

Art. 8. — La société est administrée par un comité de vingt-huit membres élus par l'Assemblée Générale et renouvelable chaque année par tiers.

Art. 10. — Le comité choisit dans son sein un président, un vice président, un secrétaire général, un trésorier.

Art. 13. — S'il le juge à propos, le comité peut s'adjoindre un comité uniquement composé de dames et spécialement chargé des soins à donner aux enfants malades ou nécessiteux et à leurs familles.

Art. 19. — L'assemblée générale se réunit chaque année le premier dimanche de mars pour approuver les comptes du trésorier, pourvoir au remplacement des membres sortants du comité, etc.

L'assemblée procède ensuite à la nomination des vingt-huit membres du comité, qui se réunit aussitôt pour nommer son bureau. Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur : M. le Premier Président Collin ; M. Gaudin, maire de Bastia ; M. Chaleil, sous-préfet de Bastia.

Président : M. le colonel Spezzino.

Vice président : M. le docteur Ramaroni.

Secrétaire-général : M. Reynaud, professeur au Lycée.

Trésorier : M. Guitton, conservateur des hypothèques.

Membres du Comité : Mesdames Poletti, Ramelli, Mesdemoiselles Franzini, Ponzevera, *directrice de pensionnat*, Messieurs Ajocello, président de la Chambre de Commerce, Bitterlet, agent d'assurances, Bonavita, professeur au Lycée, J.-B. Carbuccia négociant, J. Casanova, membre du tribunal de Commerce, Decori, conseiller municipal, Faure inspecteur primaire, docteur Frison, Ghilini, avocat, Hantz, censeur au Lycée, Milanta, avocat, Moretti, avocat, Nivaggioli, juge suppléant, Paoli, professeur au Lycée, Ramelli, conseiller général, A.-M. Siacci, négociant, docteur Thiers, Valery, avoué à la cour, docteur Zuccarelli, conseiller municipal.

Le comité a ensuite choisi comme secrétaires adjoints : Messieurs Simiraldi, répétiteur au Lycée, Retali, instituteur à l'Ecole de la Place Saint-Nicolas, Damiani, instituteur à l'Ecole de la rue de l'Opéra, Santucci et Sorba, instituteurs à l'Ecole du boulevard Saint-Angelo.

L'Assemblée se sépare après un chaleureux appel du comité en faveur de l'œuvre, qui n'est pas une œuvre de prosélytisme, mais une œuvre de solidarité sociale.

---

83 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Peu doit vous importer au fond que M. de Châteaugiron soit ou non nommé membre de ce conseil général, tandis que moi j'ai un intérêt majeur et personnel à faire réussir M. Grandperrin ; abandonnez donc votre homme, et je vous promets qu'à la première occasion je vous indemniserai au centuple de ce sacrifice.

— Il est malheureux que vos conditions soient précisément le contraire des miennes.

— Quelles sont donc les vôtres ?

— Que vous abandonniez vous même votre homme, pour employer votre expression, car l'intérêt que vous pouvez avoir à l'appuyer ne saurait égaler celui que j'ai de mon côté à soutenir mon ami Châteaugiron.

— Il est convenu que nous jouons cartes sur table, n'est-ce pas ?

— Sans doute.

— Eh bien ! il y va de mon avancement !

— Et moi de ma fortune !

— Une place de sous-préfet !

— Un mariage superbe !

— Quel rapport peut avoir votre mariage avec cette élection ?

— Vous comprenez qu'il m'est impossible de m'expliquer davantage, car, en pareille affaire, la discrétion est de rigueur ; mais vous pouvez m'en croire sur parole. Ainsi donc, mon cher Boisjoly, rendez-moi le serv ice que je vous demande.

— Impossible, mon cher Pichut... c'est-à-dire, mon cher Langerac ; c'est moi, au contraire, qui compte sur votre vieille amitié.

— Vous ne voudriez pas me faire manquer une affaire si avantageuse ?

— Vous n'auriez pas le courage de ruiner de gaieté de cœur ma fortune administrative ?

— Allons, un petit effort !

— Comprenez mes raisons...

— Je vous saurai un gré infini de cette condescendance...

— Vous n'aurez pas obligé un ingrat...

— Il me semble que la discussion ne marche pas du tout, dit le vicomte en se levant, et que nous pourrions continuer de la sorte pendant un mois sans parvenir à nous mettre d'accord. Concluons.

— Oui, concluons, répéta M. de Boisjoly, qui ne lexa de son côté.

— M'accorderez-vous ce que je vous demande ?

— Non. Et vous, aurez-vous égard à ce que je vous ai dit ?

— Pas davantage.

— Ainsi nous sommes ennemis ?

— Comme il vous plaira.

— Prenez y garde, reprit le conseiller de préfecture, dont les lèvres blêmes étaient entr'ouvertes par un sourire convulsif. Si *l'on m'accorde assez généralement* que je suis un ami dévoué, quelques personnes en revanche ont éprouvé que je puis être un ennemi dangereux.

— Comme ami, vous ne me donnez pas lieu de croire à votre dévouement ; comme ennemi, je ne vous crains en aucune manière.

— Cependant il est certaines choses que vous croyez sans doute bien cachées, et qui pourraient vous nuire quelque peu dans l'opinion publique, si elles venaient à être révélées.

— Chacun a ses péchés, répondit Langerac d'une voix assurée, quoique d'abord il s'eût pu s'empêcher de rougir ; ainsi, ne vous occupez pas des miens, à moins que vous n'ayez envie qu'à mon tour je vous aide à faire votre examen de conscience.

— Ma conscience est pure, dit M. de Boisjoly avec emphase, mais l'ancien quatrième clerc de maître Huguenin pourrait-il en dire autant de la sienne ?

L'ancien quatrième clerc de maître Huguenin n'a pas de leçons de vertu à recevoir de l'ancien précepteur des enfants du duc de Chérizac.

— Vous oubliez que les murs de l'étude où vous avez travaillé pendant trois ans, ont pu avoir des yeux et des oreilles !

— Vous oubliez vous-même que les tapisseries de l'hôtel de Chérizac ont pu, de leur côté, n'être ni sourdes ni aveugles !

— Rappelez-vous le procès Dufailly ! dit tout à coup le conseiller d'une voix basse et menaçante.

Tout le sang de l'ancien clerc d'avoué parut près de jaillir par les pores de son visage ; mais quoique évidemment blessé, il ne tarda pas à riposter.

— Et vous, dit-il en adressant à son digne compatriote un regard plein de rancune et de haine, souvenez-vous du portefeuille bleu qu'oublia quelquefois à son bureau le duc de Chérizac !

Une pâleur verdâtre envahit subitement la figure si blême de M. de Boisjoly, et il promena vaguement les yeux autour de la chambre, comme s'il eût cherché une porte pour s'enfuir ou une arme pour se venger.

— Vous voyez que si vous me connaissez, je ne vous connais pas moins, reprit Langerac, dont le trouble parut se dissiper à mesure que devenait plus manifeste celui de son adversaire ; ainsi donc nous savons tous deux à quoi nous en tenir et un plus long entretien est inutile. Maintenant, voici mon adieu : La paix ou la guerre, à votre choix !

Sans attendre la réponse de M. de Boisjoly, qui ressemblait, par l'immobilité de son attitude et l'altération de ses traits, à un homme récemment frappé de la foudre, le vicomte de Langerac sortit de la chambre.

Au moment où il descendait l'escalier, sans nouvelle rencontre cette fois, une rumeur violente, dont nous expliquerons les causes dans le chapitre suivant, remplit soudainement l'auberge du « Cheval-Pâtriote. »

XXV.

LA CONJURATION VILLAGEOISE

La grand'messe était commencée.

Au moment où le dernier coup achevait de sonner, les fidèles rassemblés devant l'église avaient vu sortir du château un groupe sur qui s'était portée aussitôt l'attention générale.

(*A suivre*).

mais une œuvre de charité et surtout de solidarité. Il y a, à Bastia, des pères de famille qui veulent envoyer leurs enfants aux Ecoles laïques et qui ne le peuvent pas. Grâce à la diversité des cotisations, bourgeois et ouvriers, riches et pauvres, pourront unir leurs efforts pour venir en aide à ces pères de famille, pour rendre le séjour des enfants à l'école de plus en plus fructueux.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia avaient à élire, dimanche, deux juges titulaires et deux juges suppléants.

Bastia. — Inscrits, 351 ; votants, 200 ; — Juges titulaires, MM. Jacques Viale, 200 ; Joseph Casanova, 200. — Juges suppléants, MM. Jacques Gregorj, 198 ; Ghiglermini, 190.

Nous publierons demain les résultats de l'intérieur, mais l'élection des quatre candidats est assurée.

COMITÉ
de défense des intérêts
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

MM. les Membres de la Chambre de commerce, du Conseil municipal de Bastia, MM. les conseillers généraux et MM. les conseillers d'arrondissement, MM. les maires des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Bastia, sont priés de vouloir bien se réunir jeudi, 20 courant, à 2 heures de relevée, à l'hôtel de ville, pour délibérer sur la question du transfert du siège du Gouvernement militaire.

Bastia, le 18 décembre 1900

Le Président du Comité,
J.-J. ARACCIO.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 17 décembre 1900

L'Affaire de San Giuliano
Assassinat et complicité
Audition des témoins

7e témoin. Alerini Catherine, ménagère. — Cousine germaine des accusés Colombani et Casanova. Le matin du crime a vu les accusés et Léon Ferrali se diriger vers l'extrémité du village, peu après le maire a suivi le même chemin, puis a entendu deux détonations très fortes. A appris qu'on venait de tuer le maire. Les accusés ont proféré des menaces contre la victime. Un jour Ferrali Léon était chez l'accusé Colombani ; ce dernier a dit qu'il fallait acheter des balles pour exterminer tous leurs adversaires.

8e témoin, Mariani Joseph, cultivateur. — Le 18 au matin, il travaillait sur la place de l'église, a entendu les détonations et a appris que le maire avait été tué. A vu quelqu'un qui fuyait, mais ne l'a pas reconnu. Le jeune Mari lui a dit, quelques jours après, que le maire avait été tué par cinq.

A entendu les accusés Casarini, Casanova, Ferrali Vespasien et Colombani, le 12 mai, dire que s'ils n'avaient pas la mairie, il y aurait du sang.

9e témoin, Felce Octavien, cultivateur, oncle des accusés Casanova et Colombani. — Le matin du crime était sur la place de Favalello, a entendu une forte détonation, puis une autre, et il a appris que le maire avait été tué. Peu après, a vu un individu fuir du côté du chemin vicinal ; il lui a semblé que c'était Colombani Joseph-Louis. Quelques instants après est arrivé Jules Mari qui lui a confirmé la triste nouvelle.

Il s'est rendu dans la maison du mort où se trouvaient Alerini Marie-Dominique et sa fille. Il a voulu savoir qui avait tué le maire. Ces deux femmes lui ont répondu : Tout le monde le sait ; nous avons vu Colombani, Ferrali, Casarini et Casanova se diriger du côté de l'endroit où a été commis le crime. Le lendemain, dans la même maison, Alerini Jean-Philippe, lui a répété ce qu'avaient dit la veille sa mère et sa sœur.

L'adjudant Stefani a dit qu'il se trouvait au couvent, lorsque la détonation a retenti, et a déclaré qu'il avait vu un des assassins fuir. Un autre individu, Segondi, lui a fait la même déclaration. Michelini lui a dit qu'il avait vu fuir Vespasien Ferrali, poursuivi par le chien de la victime, et qu'en fuyant, Ferrali chargeait son fusil et jetait des pierres au chien.

A entendu dire que les accusés proféraient des menaces de mort contre la victime.

Le témoin est cousin germain de la victime, et est actuellement maire de San Giuliano.

10e témoin, Colombani Marie-Dominique, veuve de la victime, tante germaine des accusés Colombani et Casanova. — Le 18 mai, de bonne heure, son mari est sorti pour aller chercher sa jument, puis est rentré afin de se préparer à partir pour Corvione. Sa fille lui a dit que les Ferrali et les autres accusés sortaient de leur maison armés. Elle ne fit aucun cas de ce fait. Elle continua à travailler, puis elle entendit les détonations et ses enfants sont venus en larmes lui annoncer que leur père avait été assassiné. Elle ajoute que de la maison Colombani on pouvait voir tout ce qui se passait chez elle.

Les accusés avaient proféré à plusieurs reprises des menaces contre son mari.

Le 3 juillet a reçu une lettre de Massoni Moïse qui l'informait qu'il avait à s'entretenir avec elle. Elle s'est rendue à la gendarmerie, *peu après est arrivé Massoni* Moïse qui a fait sa déposition devant le maréchal des logis. En octobre a reçu une autre lettre du même individu et a eu une entrevue avec lui à l'endroit qu'il avait indiqué ; elle était accompagnée de diverses personnes. Massoni Moïse a dit que sa femme, fille de l'accusé Ferrali, le priait *de revenir sur ses précédentes déclarations*, mais qu'il y persistait.

Fabien Sannini lui a dit qu'un jour il avait rencontré Colombani Joseph-Louis à Cervione, celui-ci a déclaré qu'il voulait absolument tuer le maire. Sannini lui ayant fait remarquer que c'était son oncle, l'accusé a répondu qu'il n'était question ni d'oncle ni de neveu, le maire devait disparaître.

Le 17 mai le frère du témoin a rencontré, à 10 heures du soir, Casarini et Colombani qui se rendaient chez les Ferrali.

Sur interpellation elle déclare que les accusés sont les auteurs de l'assassinat.

11e témoin, Colombani Charles, 15 ans, fils de la victime, cousin des accusés Casanova et Colombani. — Le matin du crime a vu partir tous les accusés ainsi que Ferrali Léon ; le père Ferrali les a accompagnés jusqu'à l'extrémité du village, puis est revenu dans sa maison. Peu après son père était assassiné. Il a entendu les accusés proférer des menaces contre son père. La veille du crime, à dix heures du soir, a rencontré Colombani et Casarini. En le voyant les deux accusés ont dit : Aujourd'hui il est en fête, demain il sera en deuil.

12e témoin, Chiappe Jean-Dominique, beau-frère de la victime, cultivateur. — Le 10 au matin s'est rendu chez Colombani Blaise, pour le compte duquel il devait travailler, il a vu passer les accusés Ferrali Vespasien, Colombani, Casarini, Casanova, Ferrali père ainsi que Léon Ferrali.

13e témoin, Chiappe Jean, beau-frère de la victime, garde-champêtre. — Le matin du crime, après avoir fait sa tournée, a vu fuir l'accusé Casarini et dans une autre direction l'accusé Casanova ; il a rencontré le chien de Casanova. Il a entendu des cris et a appris que son beau-frère venait d'être assassiné.

Vespasien Ferrali a dit à un témoin qu'il lui fallait la mairie ou du sang.

L'accusé Casanova prétend que le témoin ne suivait pas la route qu'il a indiquée.

Me de Carafla se constitue partie civile au procès au nom et dans l'intérêt de la veuve Colombani Marie.

14e témoin, Mariani Philippe, 17 ans. — Le matin du crime se trouvait à Favalello, a entendu les détonations, puis a vu un individu qui fuyait ; il apprit qu'on venait de tuer le maire ; il est arrivé des premiers auprès du cadavre. Le fusil de la victime était toujours placé en bandoulière.

Quelques jours après le crime a rencontré le père de l'accusé Casanova et le beau-frère de l'accusé Colombani ; ils lui ont demandé pourquoi il avait déposé contre eux. Il a répondu qu'il ne pouvait pas ne pas dire qu'il avait vu fuir un individu. Colombani Ours Paul a répliqué : Et bien, tu verras.

15e témoin. Cruciani Thérèse. — Le 14 mai elle se rendait à sa propriété, elle a rencontré Ferrali Vespasien et Joseph-Louis Colombani ; ce dernier lui a dit : Si on proclame maire Colombani Blaise, nous ferons une affaire. Sa fille lui a dit qu'il y avait aussi Ferrali Léon. Tout le monde disait dans le village que les accusés voulaient tuer le maire. Les accusés nient la rencontre et les propos.

16e témoin. Sabiani Antoine, cultivateur. — Le matin du crime a entendu les détonations, puis Jules Mari est arrivé et a annoncé qu'on avait tué le maire. Il s'est rendu près du cadavre qui était dans la position indiquée par le précédent témoin.

17e témoin. Agostini Jérôme, cultivateur. Le matin du crime se trouvait avec les précédents témoins, fait une déposition identique.

18e témoin. Mendrey Jean-Baptiste, gendarme. — Le 18 mai est arrivé sur les lieux du crime, a fait les premières constatations. Les deux chiens du fusil étaient au cran d'arrêt. Le fusil n'avait pas servi en ce moment.

19e témoin. Dionisi Pierre-Dominique, berger. — Le matin du crime a vu la victime suivre le chemin vicinal ; il a entendu une détonation ; le maire est tombé ; il a entendu une seconde détonation ; les deux détonations sont parties d'un fourré de lentisques, au-dessus de la route.

Le soir il a rencontré Michelini avec lequel il s'est entretenu du crime. Michelini lui a dit qu'il avait vu fuir Ferrali Vespasien.

20e témoin, Luciani Jean-Dominique, *19 ans cousin de Casarini.* — Le matin du crime se trouvait près du couvent Grassi, il a entendu les détonations, s'est rendu sur les lieux du crime, a trouvé une lourre et l'a remise au gendarme. Le jour de l'enterrement, le jardinier du couvent lui a déclaré que l'accusé Colombani lui avait dit qu'ils auraient la mairie ou qu'il y aurait du sang.

21e témoin, Moretti Jean-François, cultivateur. — Le jour du crime se trouvait sur la place de Favalello, a entendu les détonations. S'est rendu avec d'autres personnes près du cadavre.

Le 6 mai, Ferrali Vespasien portait un chapeau marron. L'accusé soutient que depuis longtemps il ne portait plus qu'un chapeau noir.

22e témoin, Peretti Ignace, journalier, cousin de Casarini. — Un jour il se rendait à la plaine, il a rencontré des femmes et leur a demandé si le prochain dimanche on devait élire le maire. Sur leur réponse affirmative, il a dit : Alors nous mangerons des *migliacci*. — S'ils font des *migliacci*, a repris la femme de l'accusé Colombani, ils leur resteront dans la gorge.

Le jour du crime il est arrivé auprès de la victime ; il a constaté que le fusil de la victime avait les deux chiens au cran d'arrêt.

23e témoin, Franceschi François-Marie, cultivateur. — Un jour il rencontra l'accusé Colombani et lui demanda comment allaient les élections. L'accusé répondit : Nous aurons la mairie ou du sang.

L'accusé nie formellement le propos, le témoin est un adversaire politique.

24e témoin. Agostini Jean-Brand, cultivateur. — Le matin du crime se trouvait à Favalello, a entendu deux détonations à peu d'intervalle l'une de l'autre.

25e témoin, Morelli Second, jardinier. — Le jour du crime a vu fuir un individu à travers les oliviers dans la direction de Carreggia, mais ne l'a pas reconnu.

26e témoin, Stefani Dominique, adjudant en retraite, à Cervione. — Le 16 mai se trouvait au couvent, a entendu une détonation, puis une seconde ; il a vu un homme qui fuyait. Une demi-heure après a vu le témoin Sannini auquel il a demandé ce qui était arrivé. Sannini lui a répondu qu'on avait tué le maire et qu'il avait fuir Ferrali.

Deux jours avant le crime a rencontré la victime qui lui a dit qu'il était l'objet de menaces de mort, qu'il avait même adressé une plainte au procureur de la République.

L'audience a été ensuite renvoyée à demain.

Bulletin financier

PARIS, le 18 décembre 1900

Les bonnes tendances d'hier ne se maintiennent pas et les cours subissent un léger tassement. Le 3 0/0 fléchit à 102.07 ; le 3 1/2 reste à 101.20. L'Extérieur recule à 70.05.

Nos établissements de Crédit se tiennent dans leurs précédentes limites. Crédit Lyonnais 1.095 Comptoir National d'Escompte 570, Société Générale 612, Crédit Foncier 681.

En valeurs industrielles, la Raffinerie Say est bien tenue à 1 188 ; les obligations Messageries Françaises de Madagascar sont demandées à 475 francs ; les actions de la Compagnie des Wagons-Lits s'échangent à 120 fr.

Les Obligations de la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoet), émises par la Banque Transatlantique, se traitent à 440 francs.

Par suite de l'adoption par le Parlement du programme d'accroissement de la flotte, la Société est assurée pour une longue période de nombreux et importants travaux.

En Banque, le Lac Allin vaut 3.30 ; le Syndicat de Lamare est à 3.95.

Chemins Français bien tenus.

Un Enfant meurtrier

Lundi, le jeune Andrei Ange-Marie, âgé de 11 ans, a porté un coup de couteau à son camarade Costa Pierre.

Voici ce que nous lisons dans la *République* :

Nos lecteurs connaissent déjà la tragique nouvelle qui s'est répandue hier soir dans notre ville et qui a si douloureusement impressionné la population ajaccienne. Un enfant de douze ans, le jeune Pierre Costa, élève de huitième au Collège, est mort dans des circonstances malheureuses qu'il est inutile de rappeller et surtout pénible de relater. Qu'on sache seulement que la cause de la querelle qui a eu un si tragique et si regrettable dénouement est des plus futiles et des plus frivoles ; il s'agissait entre les deux petits Costa et Andrei d'une question de deux plumes dont chacun d'eux revendiquait la propriété.

La mort du petit Costa a vivement ému notre population qui compatit toujours sincèrement au mal qui arrive à ceux qui ne le méritent pas, elle regrette amèrement le malheur dont cet enfant, calme, doux et studieux, a été la victime infortunée.

La population ajaccienne qui connaît ses devoirs et sait surtout les bien remplir suivra aujourd'hui en masse les obsèques du jeune Costa, afin de donner à sa famille si cruellement éprouvée un témoignage de son affliction, de sa sympathie, de son respect.

Le jeune Andrei, fou de terreur, a été écroué hier soir à la maison d'arrêt.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Tribunal correctionnel a jugé lundi Orticoni, l'auteur du coup de pistolet tiré il y a deux mois à la gare, sur Oneto, le séducteur de sa fille.

Les faits de la cause sont on ne peut plus favorables au prévenu, et nul doute que si les antécédents judiciaires d'Orticoni l'eussent permis, le Tribunal n'eut accordé à ce père outragé le bénéfice de la loi de sursis, d'autant plus que l'attentat n'a pas eu de conséquences sérieuses.

Orticoni a été condamné à six mois de prison, avec imputation de l'emprisonnement préventif.

Arrestations

La brigade de Calacuccia a procédé à cinq heures du matin, sur le pont de Corscia, à l'arrestation des nommés Albertini et Memini, sous mandat d'arrêt pour homicide volontaire.

Ils ont été dirigés sur la prison de Corte.

Les frères Bartoli, d'Ajola, hameau de Poggio di Nazza, frappés de la peine de l'interdiction de séjour, et qui étaient rentrés dans leur famille, ont été mis en état d'arrestation, malgré la résistance assez vive qu'ils ont opposée à la gendarmerie, soutenus et aidés de plusieurs de leurs parents.

PLUS DE SOURDS !

L'action prodigieuse de l'Audiphone invisible Bernard et de la Méthode auriculaire

Qu'est-ce que l'Audiphone invisible Bernard et quelle est son action merveilleuse ? Telles sont les questions à l'ordre du jour parmi la phalange de ceux qu'on n'est pas l'oreille subtile.

L'Audiphone Bernard dont nous donnons ici le dessin fidèle s'adapte admirablement derrière les oreilles, et, par l'action vol taïque qu'il dégage d'une façon permanente, s'irradie sens de l'ouïe, progressivement, toute sa vitalité. Ce n'est donc pas un emplâtre, encore moins un papier dont l'effet serait nul. Son poids est à peine de 5 grammes et il est couvert d'un émail couleur chair qui le rend parfaitement invisible.

Quant à la Méthode auriculatique, elle comporte des soins hygiéniques d'une extrême simplicité et ces soins ne sont donnés que lorsque leur nécessité est impérieusement démontrée.

Voilà ce qu'expose avec science et clarté le journal *La Médecine des Sens* et de leurs organes que la Directeur de l'Institut National de la Surdité, 7, rue de Londres, à Paris, envoie gratuitement à toutes personnes qui lui en font la demande verbalement ou par lettre.

Aujourd'hui — sans l'aide des instruments acoustiques dont l'usage fatiguait l'organe auditif jusqu'à l'inertie absolue, sans le concours de la chirurgie — la surdité guérit de la façon la plus complète, grâce à la science et à l'électricité étroitement unies.

Théâtre Municipal

Artistes réunis en Société

Jeudi 20 décembre 1900

Ce soir :

La Porteuse de Pain

Drame en 5 actes et 8 tableaux

Location chez M. Poggi, coiffeur.

Notre directeur M. Lafont ayant pris la fuite, nous nous sommes immédiatement mis en Société et tâcherons par notre zèle et notre dévouement de tous les instants d'obtenir du public Bastiais les applaudissements que jusqu'ici il *n'avait pas manqué de nous prodiguer.*

Les Artistes en Société.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 18 Décembre
1re *observation.* — 7 heures du matin, + 10 midi, 1 12-8. heures du soir, + 9 5. Maxima, + 12 *minima*, + 9.
Baromètre. — 7 heures du matin. 775 *mm.* midi, 774 *mm.* 6 heures du soir, 772 *mm.*
Vent. — 9 h. du matin, calme,
4 h. du soir, O. faible.
Etat du ciel, *clair.*
Etat de la mer, *très belle.*
Hauteur des eaux : matin, + 0.22, *soir*, + 0,25
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 *mm.*

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Vieilles décorations

Un acheteur-ait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Le Garmoch Jean-Marie, adjudant de la 15e Section d'Infirmiers militaires, à Bastia, de Kerfeuntenin (Finistère), et Agostini Marie Anne, de Cagnose.

NAISSANCES.

Ball Marie-Madeleine-Gabrielle.

DÉCÈS.

Bonelli Roch, cinq ans, de Bastia.
Purgeri Françoise-Marie, veuve, 65 ans, de Castellare de Mercurio.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TOXIQUES ET APÉRITIFS A BASE DE VIN ROUGE GÉNÉREUX ET DE QUINQUINA

Se prend par cuillerée à bouche. Glacé ou à l'eau fraîche, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. B. SILLIA, rue St-François, 2.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

00537

BOURSE DE PARIS

	17 Déc.	18 Déc.
Rente 3 p. 0/0 anciens	101.91	100.75
— 3 p. 0/0 amorts.	100.60	100.70
— 4 0/0.	102.75	102.55

Dépêches du Jour et de la Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Société des Gens de Lettres

Dans la séance de la distribution des récompenses, la Société des gens de lettres a décerné le prix Chauchard à M. Philippe Tonelli, pour sa pièce dramatique *Seppa*.

Suicide

Dominique Stefani, âgé de 30 ans, étudiant en médecine, demeurant rue Jussieu, s'est tué la nuit dernière en se jetant, dans la rue, du toit de sa maison. Les agents l'ont relevé lorsqu'il respirait encore.

Cet infortuné jeune homme est mort, en arrivant à l'hôpital de la Pitié, d'une fracture grave

Stefani, dont la famille réside en Corse, avait des parents à Paris. Il avait donné, à plusieurs reprises, des signes d'aliénation mentale, et avait été même enfermé, l'année dernière, dans une maison de santé d'où il était sorti incomplètement guéri.

NOUVELLES MILITAIRES

Cadre de réserve

M. le général de division Chanoine, membre du comité technique de l'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

∴

M. le général de brigade Guérin, gouverneur de Grenoble, est placé, à dater du 17 décembre, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Le sinistre du « Gueisenau »

La catastrophe de la frégate allemande *Gueisenau* est moins terrible qu'on ne l'avait annoncé au premier moment.

Les morts sont au nombre de 36 seulement, mais il y a 150 blessés.

M. GERVILLE-RÉACHE

Le ministre des finances a suspendu de ses fonctions M. Gerville-Réache, trésorier payeur général de la Haute-Vienne.

L'Amnistie et la Presse

Les journaux ministériels disent que la majorité a voté hier pour le gouvernement, afin d'éviter une crise ministérielle qui aurait fait le jeu des cléricaux.

Le *Siècle* dit que les républicains, qui ne veulent pas renverser le ministère, sont obligés d'amnistier les faux témoignages.

L'*Echo de Paris* dit que le triomphe du jacobinisme sera de courte durée.

Les Morts du Jour

M. Delon-Soubeiran

M. Jules Delon-Soubeiran, radical socialiste, député de la 1re circonscription de Nimes, est décédé dans la nuit.

M. Delon-Soubeiran était né en 1837 et avait été élu pour la première fois en 1898 contre le comte de Bernis.

Viticulteur, négociant en vins, conseiller général. Il avait fait la campagne de 1870 et était chevalier de la Légion d'honneur.

Lettre du commandant Coignet

Le commandant Coignet a adressé une lettre au président du conseil au sujet de la déclaration faite hier à la Chambre par le ministre des affaires étrangères.

Le commandant Guignet dit que la dépêche l'aujourd'hui est fausse.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Echec des Anglais

de Capetown :

Après avoir franchi le fleuve Orange, à l'Ouest de Aliwal-North, les Boers ont rencontré les troupes anglaises.

Après un vif engagement, les Boers les obligèrent à battre en retraite, en leur faisant subir des pertes importantes.

Dans la colonie du Cap

du Cap :

Le département de la justice a reçu une information portant que 700 Boers ont traversé la frontière de la colonie du Cap, près de Aliwal-North et sont arrivés à Knapdaan.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 20.

M. Rajon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Décès d'un Député

Le président annonce le décès de M. Delon-Soubeiran, député du Gard, et rappelle sa vie politique.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère des finances

Suite de la discussion du budget du ministère des finances.

Chapitre 87. Personnel de l'administration des contributions indirectes.

M. l'abbé Lemire demande une amélioration dans le traitement des employés des contributions indirectes, qui donnent beaucoup de travail et reçoivent de modestes salaires.

Les chapitres 87 et suivants sont adoptés.

Monnaies et Médailles

Le budget des monnaies et médailles est adopté presque sans modifications.

Ministère de la Marine

La Chambre commence l'examen du budget de la marine.

M. Ferrero prend part à la discussion générale et plaide la cause *des ouvriers des arsenaux*, si intéressante à tant de titres.

M. d'Estourbeillon appelle l'attention de la Chambre sur la situation désastreuse faite aux pêcheurs par les chalutiers à vapeur.

La suite de la discussion générale est renvoyée à demain.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brindeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

L'Amnistie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'extinction de certaines lois pénales et de la *proposition de loi, modifiée par le* Sénat, relative à l'amnistie.

Amendement Massabuau

La discussion s'ouvre sur l'amendement de M. Massabuau.

Cet amendement a pour objet d'exclure de l'amnistie les faits de trahison ayant une connexité avec l'affaire Dreyfus.

M. Massabuau développe son amendement qui est combattu par le rapporteur.

L'amendement mis aux voix est repoussé par 363 voix contre 33.

Amendement Vaillant

M. Vaillant dépose un amendement portant que l'amnistie sera applicable aux faits antérieurs au 15 décembre 1900.

L'amendement est adopté.

L'ARTICLE 1er

On passe à la discussion des autres paragraphes de l'article 1er du *projet du gouvernement et de la* commission.

Ces paragraphes sont ainsi conçus :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits antérieurs au 22 septembre 1900 ;

» 1° A tous les délits de presse, de réunions, d'associations, ainsi qu'aux délits de contraventions prévus et punis par les lois des 12 décembre 1893, 28 juillet 1894, 17 juillet 1889, et le titre 4 du décret du 2 février 1852 et de la loi du 2 février 1893 ;

» 2° A tous les condamnés, prévenus et accusés pour faits de grève *et faits connexes* ;

» 3° A toutes les personnes condamnées en vertu des articles 222, paragraphe 1er, et 224 du Code pénal ;

» Aux déserteurs et insoumis des armées de terre et de mer, aux déserteurs des bâtiments de commerce *dans les conditions prévues* par la loi du 27 avril 1893, modifiée de la façon suivante pour les cas d'amnistie conditionnelle spécifiés dans ladite loi.

» *A* — Les insoumis âgés de moins de trente-cinq ans établis dans les colonies et à l'étranger, avant l'âge de dix-neuf ans, bénéficieront des dispositions de l'article 50 de la loi de 1889 sur le recrutement.

» *B.* — Les insoumis âgés de moins de trente ans, qui ne se trouveraient pas dans ces conditions, seront tenus d'accomplir, dans l'armée active, la réserve et la territoriale, le service auquel ils étaient assujettis.

» *C.* — Les insoumis âgés de plus de 30 ans seront tenus d'accomplir une année de service seulement, sous la réserve qu'il sera attesté par leurs consuls qu'ils étaient établis dans les colonies ou à l'étranger avant l'âge de 19 ans »

Ces paragraphes sont adoptés.

» 4. A tous les délits et contraventions commis en 1900 à la Guyane et relatifs à la suppression des municipalités rurales ;

» 5. A tous les délits et contraventions commis à l'occasion des troubles survenus en Algérie depuis le 16 mai 1897, par des personnes n'ayant pas été précédemment frappées pour délits entraînant une incapacité électorale ;

» 6. A tous les délits et contraventions de navigation maritime — de pêches fluviales et maritimes, détournements d'épaves — de chasse *en matière forestière*, de contributions indirectes, de douanes, de grande voirie, de police de roulage et de simple police, quel que soit le tribunal qui ait statué ; aux délits et contraventions aux lois, décrets et arrêtés qui régissent le service des postes et télégraphes ;

» 7. A *tous les délits et contraventions* prévus et punis par les articles 21 de l'ordonnance du 15 juillet 1845 et 63 de l'ordonnance du 15 novembre 1846.

Amendement Sembat

M. Sembat présente un amendement portant amnistie pour tous les condamnés pour l'affaire de l'église Saint Joseph.

Cet amendement est adopté par 298 voix contre 203.

Amendement Andrieu

M. Andrieu dépose un amendement portant amnistie des militaires dispensés comme soutiens de famille, ou autrement retenus sous les drapeaux après une année de service à la suite de punitions.

M. Andrieu développe son amendement qui est repoussé.

Amendement Renou

M. Renou dépose un amendement portant amnistie des condamnés par les conseils de guerre pour insubordination, voies de faits, excepté ceux du temps de guerre.

L'amendement n'est pas adopté.

On reprend l'examen des autres paragraphes du projet adopté par la commission et le gouvernement.

LE VOTE

Le président met aux voix l'ensemble de l'article 1er qui est adopté par 378 voix contre 35.

Article additionnel

M. Ernest Roche propose un article additionnel portant que l'amnistie sera applicable également aux condamnés de la Haute-Cour.

Le député de la Seine profite de cette occasion pour attaquer avec violence les membres de la Haute-Cour et le Gouvernement.

Le renvoi de la discussion

Sur la demande de plusieurs membres, on procède au scrutin public à la tribune, par appel nominal, pour le renvoi de la discussion à jeudi.

L'appel nominal est terminé à 9 heures 35.

L'ajournement de la discussion à jeudi est repoussé par 144 voix contre 123.

Amendement Bernard

M. Charles Bernard dépose un amendement tendant à comprendre dans l'amnistie les crimes et délits commis à l'occasion des affaires du Panama.

Le député de la Gironde ajoute ironiquement : « Si M. Waldeck-Rousseau n'accordait pas l'amnistie à ses amis, il n'aurait pas la reconnaissance du cœur. »

M. Lasies

s'écrie : « Lors du Panama, on prenait l'argent des travailleurs, aujourd'hui on prend l'honneur national. »

Ces paroles provoquent un long tumulte.

L'amendement de M. Charles Bernard est rejeté par assis et levé.

M. Bernard insiste pour que le scrutin public ait lieu.

Le président se conforme au désir du député de la Gironde, dont l'amendement est rejeté par 327 voix contre 3.

Continuation de la Séance

Violent tumulte

Les membres de la droite demandent qu'une séance extraordinaire soit tenue demain.

Les socialistes s'opposent à cette demande, et réclament le scrutin public à la tribune par appel nominal.

La Chambre décide, par 148 voix contre 93, que la séance sera reprise à 11 heures du soir.

Les députés quittent la salle au milieu d'un tumulte inexprimable.

Les socialistes fredonnent la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux avant la séance et a nommé deux commissions : l'une pour *l'examen de la proposition de loi* de M. Borrigione ayant pour but de préserver l'oléiculture d'une maladie qui menace de destruction les oliviers de plusieurs départements ; l'autre pour l'examen de la proposition de M. Girard tendant à organiser la tutelle des enfants naturels reconnus.

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Leydet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi, qui est adopté.

Proposition Legrand

Discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Legrand, tendant à ce qu'il soit sursis à l'application de l'article 2 de la loi du 10 juillet 1894.

La prise en considération est votée.

La Santé publique

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection de la santé publique.

M. Treille combat le projet en déclarant que son adoption indisposerait les populations rurales contre la République.

MM. Cornil et Labbé soutiennent le projet de loi qui répond aux vœux des populations.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

M. Kassimi, facteur des postes, et Mme Massimi, et leurs enfants, M. Simari brigadier de gendarmerie, et Mme Simari, et leurs enfants,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Françoise Pigieri

décédée à l'âge de 65 ans, munie des sacrements de l'Eglise ; l'enterrement aura lieu le 19 courant à 2 heures de relevée, on se réunira à la maison mortuaire, rue des Jardins N° 6

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix resteront les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et provien-dront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Colliets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

LA MAISON
Dsve MATTEI Aîné
Place Saint-Nicolas, Bastia

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle bourgeoise, que soucieuse de la faire profiter de prix exceptionnels de bon marché, sur les sucres et cafés, lesquels doivent, à partir du 1er janvier prochain, être frappés de nouveaux droits, à cet effet, elle les prévient donc afin qu'elle puisse en temps utile faire ses approvisionnements avantageux :

Quelle mettra à la vente à des prix très réduits, et ce à partir du dimanche 21 octobre.

1° 500 k. café Moka d'Aden Yaiffi de 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le kilo.

2° 1 000 k. café vert ile de plantations de 2 fr. 80 à 3 fr. le kilo.

3° 500 café Porto-Rico extra roulé de 3 fr. à 3 fr. 80 le kilo.

4° 500 k. café San Salvado trié bon goût) de 2 fr. 30 à 2 fr. 40 le k.

5° 800 k. café vert Santos trié bon goût) de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo.

Elle mettra également à la vente :

10.000 k. sucre double raffiné en pains de 2, 3 et 5 kilos à 0,75 le kilo

5.000 k. sucre de Paris, 1er titre scié régulier, à 0,85 le kilo.

5.000 k. sucre de Marseille, 2e titre scié régulier, à 0,75 le kilo.

5.000 k. sucre cristallisé Guadeloupe, *1er jet* titrant pour vendange à 0,70 les 100 kilos, et 0,75 au détail.

On y trouvera également :

50 k. raisins secs royaux d'Espagne à 2 fr. le k.

50 k. raisins secs sur choix d'Espagne à 1 fr. 60 le kilo.

50 k. prunes nationales, fleurs extra, 1 fr. 60 le kilo.

50 k. figues blanches (Smerie) 0,80 le kilo.

50 k. figues blanches du pays), à 0,60 le kilo.

25 k dattes mascalles 1er choix mûres de 1 fr. 80 à 2 fr. kilo.

Lait concentré en boîtes à 1 fr.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, exportateur,
7, route du Cap, Bastia.

Entrepôt régional à Marseille, 42, rue de la République, A. LEROUX, Agent Général.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-s.-MER

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » de	5.000	65.000
25 » de	1.000	25.000
76 » de	500	13.000
1184 » de	100	118.400
1297 lots pour		251.400 fr.

250.000
100.000
50.000 20.000

TIRAGE
15 FEVRIER 1901

USAGE CAOUTCHOUC H. Charton, 12, rue J.-J. Rousseau, PARIS.

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

Un très grand nombre de personnes, ont rétabli leur santé et le conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES du docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Feabloss, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie.
Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
A fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ
Se vend dans toutes les pharmacies
Se méfier des imitations
Se fait à Saint-Denis
E. Prud'homme, Pharmacien, 59 rue Saint-Denis, PARIS

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach Hachette pour 1901

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

VELOUTINE Poudre de Riz Spéciale
CH. FAY.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais RULY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour frêt s'adresser à Arthur C. Southwell, Bastia.

THÉOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 a bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas se tromper avec tout autre produit similaire.

L'OR NOUVEAU

Après les chroniques des grands journaux parisiens: *Le Journal*, *l'Eclair*, *l'Echo de Paris*, *le Gaulois*, *le Soleil*, etc., la réputation de l'ORALINE, ce magnifique alliage de métaux, qui par sa ressemblance frappante avec l'or a été baptisé du nom *d'Or nouveau*, n'est plus à faire. La Direction en France de l'AUSTRALIAN GOLD WATCH Co, a écoulé en trois mois vingt mille six cents montres. Le monde *smart* a remplacé la montre en acier, en nickel et même la montre en or, par le chronomètre et la chaîne gourmette en *oraline*. L'*Oraline* est donc le métal à la mode, c'est le dernier progrès de la science, c'est le métal de l'avenir. Pour répondre aux milliers de demandes que nous recevons, nous publions le tarif de nos articles.

Remontoir *oraline* pour homme, 19 lignes, 10 rubis.	Prix 20 fr.
La même à savonnette, 3 fonts boîtiers oraline.	25 fr.
Le même pour dame 11 lignes 3/4 uni ou guilloché.	20 fr.
La même argent massif, 32 grammes, écussons or contours oraline.	30 fr.
Le même pour dame 12 li. nes, argent, dessins, contours oraline.	28 fr.
Chaîne gourmette oraline massive, pour homme 3 grosseurs.	6 fr.
Sautoir oraline pour dame (long 1m. 40) à sujet vieil or.	Prix 8 fr.
Garniture de chemise pour hommes oraline 5 pièces.	10 fr.
Couverts massifs oraline 457 grammes, aussi riches qu'un service de table en or qui coûterait 7,536 fr. Etui de 12 couverts avec loi che (garantie 20 ans).	80 fr.
L'étui de 6 couverts avec louche.	45 fr.
L'étui de 12 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	25 fr.
L'étui de 6 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	13 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur montres.	3 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur couverts (par pièce).	0,50

Expéditions franco à la réception du mandat-poste. Contre remboursement frais à la charge du destinataire.
Adresser toutes les commandes et fonds à M. A. E. ROUX, Directeur Continental de la Société, à Rouen (Seine-Inférieure).
Nous rappelons à notre clientèle que nous remboursons intégralement toutes marchandises qui ne seraient pas à son entière satisfaction, à la condition qu'elles nous soient retournées franco dans les 48 heures.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque son indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :
Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.
Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus
« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »
Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissent tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 3e et 4e 3/4.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Editeur, 7, rue de Septembre

A LOUER
JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.
Le tout 120 francs par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

Voulez-vous de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail
VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec. to rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Bédat-Fiery à Montigny-Lencoup (S. et M.)
Le panorama l'Amaro est pour tout consommateur. Un produit excellent qui réjouit le cœur, Il ranime le sang et chasse au loin la bile, Sur ses avantages il faut s'entendre.

EAU MINÉRALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ETAT
Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.
NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE
DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS
Agence générale pour la Corse : **Bastia, 9, Bd du Palais**
Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.
Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs demandez-le aux Dames

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
Apéritif supérieur
et dans tous les Bistrots
L'Exquis Cigare Mattei
Tout les fumeurs font fumer ce cigare et ne font pas fumer.

25e ANNÉE — JEUDI 20 DÉCEMBRE 1900 — N° 30

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Sébastien Nagg1.
SOLEIL : (heure nationale)
LEVER, 8 h. 59 m. — COUCHER, 3 h. 56 m.
LUNE : Dernier quartier, le 14 — Nouvelle, le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint Thomas, ap. fr.

19 DÉCEMBRE

LES DÉPOTS DES CAISSES D'EPARGNE

C'est le 1er janvier, on le sait, que doit s'achever l'opération de réduction au maximum de 1.500 fr. des dépôts des caisses d'épargne. La loi de 1895 avait fixé un délai de cinq ans pour cette réduction ; l'opération s'annonce comme devant s'effectuer dans des conditions de facilité complète sans troubles pour le trésor. On a calculé que les excédents à retirer ne s'élèvent qu'à 200 millions.
Les déposants ont la faculté soit de se faire rembourser la somme correspondant à leur exédent, soit de le convertir en rentes. Le ministre des finances a pris toutes ses mesures pour que, même en cas où les 200 millions seraient appelés au remboursement, le paiement se fît immédiatement. Grâce à l'état excellent de la trésorerie, qui n'a jamais été plus satisfaisant, on a réservé la somme nécessaire pour faire ce remboursement, mais il y a certitude qu'il n'y aura pas nécessité de rembourser la totalité des 200 millions ; à la date du 1er décembre, il n'y avait que 50 millions réclamés.
La plus grande part des excédents sera convertie en rentes par l'attribution d'une égale quantité de rentes tirées du portefeuille des caisses d'épargne aux déposants qui ne réclameraient pas le remboursement des sommes qui leur reviennent.
Nous pouvons ajouter qu'il n'y aura de ce chef aucun achat de rentes à la Bourse, le portefeuille de la Caisse des dépôts et consignations devant fournir tous les titres nécessaires pour cette transformation.

Nouvelles Maritimes

M. le commissaire principal de la marine Masson Jean-Quilicus est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de commissaire en chef de 2e classe.

∴

Sont inscrits sur le tableau d'avancement dans le corps des équipages de la flotte :
pour le grade de premier maître de manœuvre de 2e classe, le second maître de manœuvre de 1re classe Federici Charles-Antoine.
— pour le grade de premier maître de timonerie de 2e classe, le second maître de timonerie de 1re classe Antinori Vincent-Marius-Alexandre.
— pour le grade de premier maître patron pilote de 2e classe, le second maître patron pilote de 1re classe Poggioli Jacques.
— pour le grade de premier maître fourrier de 2e classe, le second maître fourrier de 1re classe Polverini Jérôme.
— pour le grade de premier maître commis aux vivres de 2e classe, les seconds maîtres commis de 1re classe Tomasi Joseph Jean et Chersia Antoine-Sébastien.

LÉGION D'HONNEUR

A été nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'Exposition de 1900, M. Berlini Ignace-Charles, négociant à Ajaccio ; membre du comité départemental de la Corse ; a pris en cette qualité une part importante à l'organisation de la participation de la Corse à l'Exposition de 1900.
— A été nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Sinibaldi Paol-Jean, peintre, bourse de voyage en 1888, médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1889, médaille de 2e classe en 1898, hors concours, médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900.

∴

A été inscrit d'office au tableau de concours pour la médaille militaire, le canonnier Tommasini Maxime, de la 5e batterie bis du groupe d'Afrique et des Antilles : employé à la construction des routes à Madagascar, a donné à tous l'exemple du zèle et du dévouement ; doué d'une énergie remarquable, ne s'est jamais laissé abattre par la fièvre et a toujours travaillé avec le même entrain et la même activité.

COMITÉ
de défense des intérêts
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

MM. les Membres de la Chambre de commerce, du Conseil municipal de Bastia, MM. les conseillers généraux et MM. les conseillers d'arrondissement, MM. les maires des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Bastia, sont priés de vouloir bien se réunir aujourd'hui, 20 courant, à 2 heures de relevée, à l'hôtel de ville, pour délibérer sur la question du transfert du siège du Gouvernement militaire.
Bastia, le 18 décembre 1900
Le Président du Comité,
J.-J AJACCIO

Une Dette du Cœur

Dimanche, jour de la *Sainte Adèle*, un essaim nombreux d'élégantes et gracieuses personnes se pressait dans les salons des dames Moynier.
Le but de la réunion était de souhaiter la bonne fête à Mlle Adèle Moynier et de lui offrir en même temps des palmes académiques en diamant et divers objets, notamment une statuette : Médée, et une magnifique coupe montée en argent.
Pour ne pas faire de jalouses, on avait désigné pour présenter les palmes, M. Centule de Béarn, qui bien que n'étant pas une demoiselle, n'en a pas moins été, dans sa plus tendre enfance, élève du pensionnat Moynier.
M. de Béarn s'est acquitté de cette agréable mission avec beaucoup d'à-propos et de tact et infiniment de bonne grâce, si bien, qu'en proie à la plus vive émotion, celle qui était l'objet de cette délicate attention, n'a pu répondre que par des larmes d'attendrissement à la sympathique ovation dont elle était l'objet.
Les témoignages de reconnaissance prodigués à Mlle Adèle Moynier sont on ne peut plus mérités. Un long professorat a non seulement eu pour résultat de donner à ses élèves une instruction solide, mais aussi de former des jeunes filles d'une distinction achevée, dont plusieurs sont devenues d'excellentes mères de famille et des femmes du monde accomplies qui font le charme de la bonne société bastiaise.
En témoignant de leur entière gratitude à leur ancienne maîtresse, les anciennes élèves du pensionnat Moynier n'ont fait que payer une dette du cœur.

STIZZIGHELLU
Commedia in 5 atti
DI P. VATTELAPESCA

SCENA XIX.

I PRECEDENTI e MARFISA

Marfisa (passettosa guardenda Basilio)
U parlamenta
È longu !
Basilio
Si parlava d'u passatu,
D'i tempi antichi.
Marfisa
E cosa ne sapete
Voi, chi nascisse eri ?
Basilio
Aghiu trent'anni;
Ma e cose vecchie assai più m'interessanu
Ch'e muderne...
Marfisa (maligna)
Perchè fèrse cridete
Pruffittanne di più.
Basilio
Brava ! guardate
Un mòbile, una casa, una persona
Antica, un la sentite dentru au capu
E dentru au côre mêresci qualcosa !..
Ma, in presenza di quelli d'oghie jornu,
Si resta fredi, perchè delle forme
Belle hanu, sì, ma senza espressione !...
Marfisa (s. s.)
Boi site tròppu dôttu per Marfisa !
Però, ne a mo ignuranza, begu chiara
Chi hi piegu allisciu quelli chi pònu
Unghieri e mance..
Stizzighellu (a Marfisa)
Allò, basta cusì !
Basilio (a Stizzighellu)
Lasciatela dì' puru : un mi cummòvu
Ai so discorsi.
Marfisa
Avete a faccia tòsta !
Basilio (a Marfisa)
Ma veramente un so cosa vi feci !
Truvate gustu a turmintammi...
Marfisa
Ognunu
Ha i sòi, Mussiù.
Basilio (ridendo)
Ebbè, continuate !

Marfisa (con rabia)
No, poichè così hi ghiortu !
Stizzighellu (a Marfisa)
Zitta !
(entra Maria).
Marfisa (con dispetto guardendo Maria)
Ah! altra !

MUSIQUE MILITAIRE
PLACE SAINT-NICOLAS
Programme du 20 décembre, à 3 heures

1.	Isabelle,	Pacth.
2.	Dimitri,	Joncières.
3.	Marche Solennelle,	Arnaud.
4.	Les Noces de Figaro,	Mozart.
5.	Le Danube bleu.	Strauss

Le Chef de Musique, MOLINER.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

AJACCIO. — M. Rocca est nommé notaire à Ajaccio, en remplacement de M. Sabadini.

∴

GHISONACCIA. — Le personnel enseignant des cantons de Prunelli-di-Fiumorbo, Ghisoni et Venzani s'est réuni samedi à Ghisonaccia, sous la présidence de M. l'inspecteur primaire Jamart, pour discuter les questions mises à l'ordre du jour des conférences d'automne.
Après la conférence, tout le personnel s'est rendu à l'Hôtel Romani où un dîner avait été préparé avec le plus grand soin.
Au Champagne, des toasts ont été portés par MM. l'Instituteur de Ghisonaccia et Paolini, instituteur de Prunelli-di-Fiumorbo.

∴

PROPRIANO. — M. Finochi Jean-Toussaint, vérificateur des douanes au Sénégal, est nommé receveur des douanes à Propriano.

∴

FRASSETO. — M. Tafani, suppléant, est nommé instituteur stagiaire à Frasseto.

∴

CALVI. — M. Bernard, professeur spécial d'agriculture à Calvi, est nommé aux mêmes fonctions à Libourne, et remplacé par M. Perrier de La Bathie, professeur à l'école primaire supérieure d'agriculture de Nérac.

∴

CAGNANO. — Le 15 courant, l'ouvrier Massei Frédéric, travaillant dans une carrière de pierres, appartenant à M. Baldonino de Tomei, notaire à Lori, mit à découvert deux crânes humains et divers fragments

---

8e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

En tête, marchait la marquise de Châteaugiron ; comme la veille, elle donnait le bras à M. Bobilier, qui s'était paru rajeuni de quarante ans, si le radieux épanouissement de la physionomie avait le privilège d'effacer les rides.
Derrière ce couple disparate s'avançait, en s'appuyant langoureusement sur son gendre, la douairière de Bonvalot, parée de si éclatants atours qu'il y avait dans cette toilette multicolore de quoi faire mourir de jalousie les bourgeoises de Châteaugiron les mieux endimanchées.
La marche était fermée par deux laquais en livrée portant des coussins de velours.
Après avoir traversé la place en recueillant sur leur passage les marques non équivoques d'une curiosité respectueuse, contre laquelle pourtant protestaient çà et là quelques visages hostiles et plus d'un chapeau enfoncé jusqu'aux oreilles, les maîtres du château, toujours accompagnés de leur escorte, entrèrent sous le porche et de là dans l'église.
A part quelques retardataires qui pressaient le pas, afin d'arriver à la messe en temps utile, la place se trouva bientôt déserte.
La porte de l'auberge du « Cheval-Pétriote » et les volets des fenêtres du rez-de-chaussée étaient exactement fermés, car un arrêté de la police municipale interdisait l'ouverture des cabarets pendant la durée des offices ; mais, selon l'usage, cette soumission aux ordonnances était plus apparente que réelle. Au lieu de s'endormir à l'entrée ordinaire, les pratiques de Toussaint Gilles, plus altérées du jus de la treille que de la parole divine, passaient, en ces occasions, par une cour où se trouvait l'écurie, et de là s'introduisaient, au moyen d'une porte de derrière, dans le sanctuaire bachique, dont l'extérieur, grâce à cette précaution, ne cessait pas d'offrir aux yeux des passants la clôture la plus édifiante.
Ce jour-là, dès que le dernier coup de la messe eut fini de tinter, Toussaint Gilles, contrairement à ses habitudes, refusa d'accorder une plus longue hospitalité à une demi-douzaine de buveurs attablés dans la salle à manger, et qui ne se résignèrent à quitter la place qu'après une assez longue résistance.
— Je n'ai pas envie d'être mis à l'amende à cause de vous, dit l'aubergiste aux plus récalcitrants ; le garde champêtre m'a déjà menacé d'un procès-verbal, et ces deux scélérats de Bobilier et d'Amondru ne demanderaient pas mieux que de me prendre en contravention. Ainsi donc, faites-moi l'amitié de vous en aller ; mais si vous voulez revenir après la messe, je m'engage à vous servir d'un vin comme vous n'en avez jamais bu de pareil ; c'est moi qui régalerai.
Cette promesse, accompagnée d'un clignement d'œil mystérieux, ramena la gaieté sur le visage des consommateurs, qui se décidèrent enfin à se retirer momentanément et jurèrent tous d'être exacts au rendez-vous.
Dès qu'ils furent sortis, l'aubergiste poussa le verrou afin que personne ne pût pénétrer de ce côté à son insu ; puis, traversant de nouveau la salle à manger, il entra dans la chambre voisine dont la porte était restée soigneusement fermée jusqu'alors.
Du chaque côté de la table, autour de laquelle avait siégé la veille le club démocratique de Châteaugiron, deux membres de cette société respectable, les plus altérés, sinon les plus illustres, étaient assis, une bouteille entre eux deux en guise de trait d'union : c'étaient le boucher Gautherot et le taillandier Picardet.
Dans un coin de la chambre se dressait, appuyé contre la muraille, un énorme drapeau tricolore confectionné pendant la nuit par les soins de l'épicier vice président, et apporté dès le point du jour, dans le plus grand secret, au lieu désigné pour le rendez-vous des conjurés.
— Tout le monde est parti, dit Toussaint Gilles à ses amis politiques, et maintenant personne n'entrera plus sans le mot d'ordre.
— Je connais que le mot d'ordre est drôle, dit le taillandier en se versant à boire, comme s'il eût éprouvé le besoin d'arroser cette drôlerie pour en faciliter la digestion.
— Et moi, je soutiens qu'il n'a pas le sens commun, reprit Gautherot d'un ton péremptoire ; car on n'évente pas les veaux, on les assomme.
En pareille matière, l'autorité du boucher était trop irrécusable pour que Picardet osât se permettre la moindre objection ; aussi se contenta-t-il de vider son verre d'un trait.
Pendant ce rapide dialogue, Toussaint Gilles avait ouvert la porte en évitant de faire du bruit, et le greffier Vermot était entré dans le cénacle républicain d'un pas non moins discret.
— Comment ! tu n'a donc pas entendu ce qu'il vient de dire ?
— Je l'ai bien entendu, mais j'avoue que je ne l'ai pas parfaitement compris, répliqua naïvement Picardet.
— Il a dit : Eventrez ces veaux-là.
Telle était en effet l'étrange variante qu'avait subie le mot d'ordre du greffier en passant par l'intelligence du boucher, plus familier avec les animaux du jour qu'avec les grands hommes d'autrefois.
— Je conviens que le mot d'ordre est drôle, dit le taillandier en se versant à boire, comme s'il eût éprouvé le besoin d'arroser cette drôlerie pour en faciliter la digestion.
— Et moi, je soutiens qu'il n'a pas le sens commun, reprit Gautherot d'un ton péremptoire ; car on n'évente pas les veaux, on les assomme.
En pareille matière, l'autorité du boucher était trop irrécusable pour que Picardet osât se permettre la moindre objection ; aussi se contenta-t-il de vider son verre d'un trait.
Pendant ce rapide dialogue, Toussaint Gilles avait ouvert la porte en évitant de faire du bruit, et le greffier Vermot était entré dans le cénacle républicain d'un pas non moins discret.
— Qui vive ? demanda le président du club à travers le trou de la serrure.
— Evandre et Scævola ! répondit par le même canal une voix emphatique.
— C'est le greffier, dit Picardet à Gautherot, tandis que l'aubergiste allait ouvrir la porte.
— Le greffier est un savant, je n'en disconviens pas, répondit le boucher avec un sourire ironique ; mais c'est égal, il faut convenir qu'il nous a donné hier soir un drôle de mot d'ordre.
— Qu'a-t-il de si drôle ? demanda le

oiseux qui se trouvaient à plus de deux mètres de profondeur. Il s'empressa aussitôt de le faire savoir à M. le maire Francioni, qui en rendit compte à M. Orsini, juge de paix, et à la gendarmerie du canton. Ceux-ci s'étant aussitôt rendus sur les lieux, des fouilles furent continuées sous leur direction, et l'on ne tarda pas à découvrir encore, quatre crânes, sept à huit os de bras et de jambes de personnes d'un certain âge, ainsi qu'une cuvette, une grande cuillère, des chaines de montre de dames, des assiettes, etc., en cuivre travaillé parait-il.

L'état dans lequel ces os et ces petits objets se trouvaient font très bien admettre qu'on n'est pas en présence d'un crime et que leur enfouissement date depuis plus d'un siècle.

∴

PORRI. — M. Cinelli, instituteur à Campo-al-Quercio, a fait don de plusieurs volumes à la bibliothèque scolaire de Porri.

∴

AJACCIO. — Un accident s'est produit à bord du paquebot *Insulaire*, au moment du départ de Marseille pour Ajaccio. Le vent était tellement violent que le mât de misaine a été brisé; une partie du mât s'est abattue sur le pont, et personne heureusement n'a été atteint.

∴

LENTO. — Tiburzia Rossi, cordon bleu qui a *eu son heure de célébrité* à Bastia sous le pittoresque surnom de Maria Cazzarola, vient de mourir, à l'âge de 74 ans, dans notre village, d'où elle était d'*ailleurs originaire. Dans les derniers* mois de sa vie une crainte singulière hantait la pauvre femme: elle se voyait exposée à être dépécée, mise à cuire dans une marmite et convertie *en saindoux par Quellu di a ramma*. Un végétarien convaincu verrait peut-être dans ces hallucinations de l'ancienne cuisinière une vengeance justement exercée par ses nombreuses victimes, ou, si vous aimez mieux, une personnification culinaire du Remords.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 19 décembre 1900

L'Affaire de San Giuliano

Assassinat et complicité

Audition des témoins

27e témoin, Sardi Alexandre, cultivateur. — Le 10 mai, à la gare de Prunete, a rencontré les accusé Colombani, Cesarini et Ferrali Léon. Un autre individu est survenu et a demandé à ces derniers des nouvelles des élections. Colombani a répondu si la mairie n'est pas chez nous, il y aura du sang. Cesarini et Ferrali ont approuvé cette réponse.

Les accusés Cesarini et Colombani nient le propos.

28e témoin, Sannini Augustin, menuisier, à Cervione. — Le 8 mai, a vu passer les accusés Ferrali Vespasien, Cesarini, Casanova et Colombani; ils sont entrés dans une buvette. Lorsqu'ils furent sortis, il entra pour prendre un verre. Là, Martini Désiré lui dit que Colombani Blaise ferait bien de rendre la mairie, sinon le samedi il serait mort. Le soir il rencontra le porteur de contraintes, lui parla des menaces qui avaient été proférées contre le maire et le pria de l'informer de ce qui se passait. Le maire Colombani lui a écrit le lendemain pour lui demander les noms des personnes qui l'avaient menacé. Quelques jours après le maire Colombani se rendit à Cervione, et le témoin lui renouvela ses craintes et l'engagea à se tenir sur ses gardes. Le maire lui répondit qu'il avait adressé une plainte au parquet.

Le 8 mai, il entendit le témoin Martini Désiré dire que la victime avait ensemencé un champ, mais qu'il n'aurait pas fait la moisson. Sur interpellation, il persiste dans sa déposition, malgré les dénégations des personnes qui auraient rapporté les menaces proférées dans la buvette.

29e témoin, Felce Pierre-François, porteur de contraintes à Cervione. — Confirme la déposition du précédent témoin. A fait auprès du maire Colombani la commission dont il avait été chargé par Sannini. Le maire Colombani lui a dit qu'il n'ignorait pas les propos que tenait ses adversaires.

30e témoin, Benelli Ferdinand, propriétaire, à Cervione. — Se trouvait à la gare de Prunete; il y rencontra les accusés Colombani, Cesarini et Léon Ferrali. Vincensini est survenu, et a demandé à ces derniers comment allaient les élections. Colombani a répondu que s'ils n'avaient pas la mairie, Colombani Blaise disparaîtrait le 20.

31e témoin, Vincensini Raphaël, charretier. — A la gare de Prunete a rencontré les accusés Colombani, Cesarini et Léon Ferrali qui causaient d'affaires électorales. Colombani a dit: le maire veut nous enlever la mairie, mais nous sommes décidés à la prendre à tout prix.

Le témoin Benelli est rappelé. Il maintient sa déposition.

32e témoin, Piereschi Catherine, cousine germaine de l'accusé Cesarini. — Le 8 mai, l'accusé Colombani a tenu les propos suivants: « Dites au maire que s'il ne cède pas la mairie, nous la prendrons avec le fusil. »

Un autre jour, au four, la femme de l'accusé Casanova a entendu dire que l'on voulait faire les *migliacci*: la femme Casanova a dit: « Si on fait des *migliacci* on les leur fera rester dans la gorge. »

Les accusés avaient complètement abandonné leurs affaires et marchaient toujours en armes, ce qui faisait craindre qu'un malheur était imminent.

33e *témoin*, Battestini François-Jean, boucher à Cervione. — Un soir il a rencontré devant une buvette le frère de l'accusé Colombani. Il lui a parlé du résultat *des élections. Le témoin ayant dit à Ours* Colombani que les élections étaient bel et bien perdues et que le dimanche suivant leur adversaire serait proclamé maire, Colombani *a répondu que si Blaise Colombani* était élu maire, on lui mettrait une rosette sur la poitrine.

L'accusé Cesarini était présent à cette conversation.

34e témoin, Sodini Charles-Louis, propriétaire à Cervione. — Quelques jours avant les élections, l'accusé Casanova lui a demandé son fusil afin de pouvoir faire la fête le jour des élections. C'est cette arme qui a été trouvée dans la maison de l'accusé Colombani, et qui devait être remise à des électeurs venant d'Aleria.

35e témoin, Raibaldi Faustine, commerçante à Cervione. — Sept ou huit jours avant le crime elle a vu trois individus de San Giuliano, accompagnés de Battestini, et a entendu le frère de l'accusé Colombani dire en parlant du maire Colombani, s'il se proclame on lui mettra une rosette sur la poitrine, et Cesarini a dit: Je veux voir si je sais tirer.

L'accusé Cesarini nie formellement le propos.

36e témoin Boldrini Etienne propriétaire à Cervione. — Il se trouvait devant le magasin de Mme Raibaldi et a entendu les propos tenues par le frère de l'accusé Colombani et l'accusé Cesarini.

L'accusé Cesarini persiste à nier le propos.

37e témoin, Peri Madeleine, ménagère, à Carreggia, cousine germaine de l'accusé Ferrali. — Le 13 mai a rencontré Vespasien Ferrali; elle lui a demandé comment se feraient les élections; l'accusé a répondu: La mairie doit être à nous, Blaise Colombani devrait-il rendre les excréments par la bouche.

L'accusé Ferrali nie le propos.

38e témoin, Gindicelli Marie, ménagère, à Carreggia, cousine des accusés Colombani et Casanova. — Le 8 mai a rencontré les femmes Piereschi et Colombani et l'accusé Colombani; ils s'entretenaient des élections. L'accusé Colombani a dit: Ils feront ce qu'ils voudront, nous aurons recours au fusil.

39e témoin, Pietri Rose-Catherine, ménagère à San Giuliano. — Trois jours avant le crime a rencontré les accusés Ferrali, Casanova, *Cesarini et Ferrali* Léon. Casanova a dit que le maire Colombani devait faire une mauvaise mort et qu'on devait le transporter sans vie sur un canapé. *Le lendemain l'accusé Casanova* l'a avertie que si elle répétait ce qui lui avait été dit la veille, elle s'en repentirait.

40e témoin, Laurent Laurent, cultivateur à Cervione. — Est arrivé auprès du cadavre de Colombani avant le gendarme; il a eu occasion d'examiner le fusil de la victime, le fusil n'avait pas servi. Dans le village on disait que les accusés avaient l'intention de tuer le maire, et le maire Colombani lui a parlé des menaces que l'on proférait contre lui.

41e témoin, Sannini François, garde-champêtre. — Le jour du crime a été requis pour accompagner le juge de paix, il a été chargé de porter le fusil au domicile du juge de paix; il dit que le fusil avait servi, l'une des broches était plus haute que l'autre.

42e témoin, Badani Robert, armurier à Bastia. — Il a été requis pour examiner diverses armes: en ce qui concerne le fusil de la victime, une douille avait été tirée, *et l'autre n'était pas entière, il lui manquait* le culot. L'enfoncement qui se trouve sur le fusil a été produit par une balle. Quant au fusil de l'accusé Casanova, il avait les même bourres que celles trouvées près de la victime.

43e témoin, Peri Marie, jardinière à Cervione. — *Le matin du crime s'est rendue* à Cervione, a appris qu'on avait tué le maire; a entendu la femme Taddei dire que l'avant veille l'accusé Colombani avait été acheter du plomb, mais qu'*elle n'en* avait plus.

L'accusé Colombani soutient qu'il n'a pas acheté du plomb chez Mme Taddei.

Sur interpellation, le témoin affirme que Mme Taddei a parlé de l'avant veille du crime et non d'une date antérieure.

44e témoin, Peri Félicie, jardinière à Cervione. — Confirme la déposition de sa fille, le précédent témoin. En juin, elle a entendu quelqu'un dire que l'accusé Casanova l'avait engagé à s'unir à lui pour tuer le maire. L'individu ayant répondu qu'il ne voulait pas se mêler de ces choses, l'accusé Casanova a dit: Moi, je m'en chargerai.

45e témoin, Falconetti Jean, cordonnier, à Saint André de Cotone. — Le matin du crime a trouvé près du cadavre une cartouche Lefaucheux, il l'a remise au gendarme.

46e témoin, Peri Alexandre, cultivateur à San Giuliano, parent de l'accusé Cesarini. — Le jour du crime se trouvait sur la place de Favalello, a entendu plusieurs détonations. Jules Mari est arrivé et a annoncé qu'on avait tué le maire. A vu un individu fuir dans la direction d'Aleria, *mais ne l'a pas reconnu.*

47e témoin, Bernardini Ange-Pierre, cultivateur à San Giuliano. — Se trouvait en compagnie du précédent témoin, a vu un *individu fuir dans la direction d'Aleria*, il ne l'a pas reconnu, il avait une chemise blanche.

48e témoin, Salini Fabius, propriétaire à Cervione. — *Le 12 mai* se trouvait sur la grande route, il a vu arriver les accusés Colombani et Cesarini et Ferrali Léon. Ils lui ont dit qu'ils attendaient des nouvelles de Bastia au sujet des élections. L'accusé Colombani a dit que si Blaise Colombani ne rendait pas la mairie, il y passerait. Le témoin lui fit observer que le maire était son oncle. L'accusé reprit: Il n'y a pas d'oncle qui tienne, il faut qu'il y passe.

L'accusé Colombani nie le fait, il n'a même pas parlé avec le témoin au jour indiqué.

49e témoin, Lecci Toussaint, propriétaire à Saint André de Cotone. — Un jour, il s'entretenait avec différentes personnes des élections de San Giuliano. L'une d'elles, Bucchianera, a rapporté que Vespasien Ferrali lui avait dit que si le maire ne rendait pas la mairie, il y aurait du sang.

L'accusé Vespasien Ferrali conteste le propos.

50e témoin, Matthey Ange-Joseph, brigadier de gendarmerie, à Valle d'Alesani. — Le 20 mai a été chargé d'effectuer une perquisition chez les Ferrali et a trouvé dans *le grenier un chapeau marron*; le père Ferrali a déclaré que ce chapeau appartenait à son fils Léon.

51e témoin, Alerini Casimir, laboureur, oncle germain des accusés Casanova et Colombani. — A reçu une lettre de Massoni Moïse qui le priait de dire à la veuve de la victime qu'il avait besoin de lui parler. Il a assisté à un entretien dans une maison de campagne entre la veuve Colombani et Massoni; ce dernier a dit qu'on ne savait pas s'y prendre pour arrêter le bandit.

Le maire Colombani lui a dit qu'il avait reçu des menaces de mort et qu'il avait adressé une plainte au procureur de la République.

Dans l'entretien entre la veuve Colombani et Moïse étaient présents son fils Jean-Philippe Alerini, et Piereschi.

Massoni Moïse a dit que l'accusé Ferrali père lui avait écrit pour l'inviter à revenir sur sa déposition et de le faire devant notaire et en présence de témoins, mais qu'il ne pouvait pas le faire, parce que ce qu'il avait déclaré était l'exacte vérité.

Le jour du crime sa fille a été voir le lieutenant de gendarmerie et lui a dit qu'on avait annoncé qu'après le maire devait venir son tour.

52e témoin, Michellini Ours-Vincent, cultivateur à San Giuliano. — Le jour du crime se trouvait au lieu dit Casella, a vu les quatre accusés et Ferrali Léon se diriger vers le lieu du crime.

Peu après a entendu les détonations et ensuite a vu Ferrali Vespasien fuir, poursuivi par le chien de la victime, et a vu Vespasien lancer des pierres au chien. Il se trouvait à environ 150 mètres; il a reconnu Ferrali Vespasien à son chapeau marron, à sa veste de velours noir, à sa barbe, à sa cravate rouge.

L'accusé Ferrali Vespasien dément le fait; il dit que le témoin est le berger de la victime, qu'il gardait son troupeau à cheptel. L'accusé soutient qu'il n'est pas sorti de chez lui.

Le témoin ajoute qu'il a été menacé par les deux sœurs de Ferrali, qui l'ont engagé à revenir sur sa déposition s'il ne voulait pas s'exposer à la colère de Ferrali Léon.

53e témoin Poli François-Antoine, garde champêtre à Saint-André de Cotone. — A rencontré le témoin Michelini, qui lui a parlé *de la mort du maire. Michelini lui a* dit qu'avant les détonations il avait rencontré Ferrali Vespasien, Ferrali Léon, Casanova, Cesarini et Colombani, et qu'après le crime, il avait vu fuir l'accusé Ferrali Vespasien. Pendant qu'il s'entretenait avec Michelini est arrivé Cotoni qui a pris à part Michelini.

Un mois après Michelini lui a dit que Cotoni l'avait menacé; s'il persistait à dire qu'il avait vu Ferrali Vespasien, Ferrali Léon se chargerait de lui faire rétracter sa déposition.

54e témoin, Chiappe Jean-Etienne, gendarme en retraite. — Le jour du crime a appris qu'on venait de tuer le maire, il s'est rendu sur les lieux, a ramassé des morceaux de plomb et de bourres. Un jour Michelini lui a dit qu'il avait été menacé par Cotoni, qu'on l'aurait rasé s'il persistait dans sa déposition.

Le témoin ajoute que lui-même a été menacé. Il était cousin du maire.

55e témoin, Cotoni Joseph-Antoine, cordonnier à Saint André de Cotone. — Un soir a rencontré Michelini et a voulu savoir s'il était vrai qu'il avait vu ce qui *s'était passé le jour du crime. Michelini* lui a répondu qu'il était trop loin et qu'il n'avait pu rien voir. Lorsqu'il a été confronté avec Michelini et Vallesi, il a déclaré que peut *être Michelini avait dit* autre chose, mais qu'il ne se le rappelait pas.

Sur interpellation il nie avoir dit au témoin Michellini que s'il persistait dans sa déposition, il lui arriverait malheur.

Les témoins Michellini, Chiappe, Poli, rappelés aux débats, maintiennent leurs dépositions.

56e témoin, Mari Jules, 16 ans. — Le matin du crime a rencontré Cesarini, puis Léon Ferrali, et enfin le maire, la victime avec lequel il a fait environ cent mètres. Arrivé au fourré de lentisques on a tiré sur le maire, qui est tombé; il a vu Ferrali Léon, armé de son fusil, qui a pris la fuite. Après la seconde détonation, il a vu quatre individus derrière les lentisques, il s'est tourné vers eux et les a suppliés *de ne pas s'acharner sur la victime.*

Lorsque la seconde détonation a retenti, il se trouvait sur le maire Colombani, il a cru être blessé: au moment où le maire a *été blessé il avait son cigare à la main.*

Le 21 mai il se trouvait à Cervione devant le magasin Sodini, le frère de Ferrali Vespasien lui a demandé s'il était vrai qu'il avait reconnu les assassins du maire; le témoin a répondu qu'il ne les avait pas reconnus. Ferrali l'a quitté en le secouant fortement par la veste.

Sur les réquisitions du ministère public, la Cour condamne le témoin Massoni Moïse, qui ne comparait pas et ne produit aucune excuse, à cent francs d'amende.

La liste des témoins à charge est épuisée.

L'audience a été ensuite renvoyée à demain.

Bulletin financier

Paris, le 18 décembre 1900

Le marché est calme et la plupart des valeurs se retrouvent à leurs limites de la veille. Le 3 0/0 est bien tenu à 101 fr., le 3 1/2 vaut 102 80. L'Extérieure se traite à 69 95.

Nos Sociétés de Crédit sont stationnaires. Crédit Lyonnais 1.085, Société Générale 612, Comptoir National d'Escompte 578, Crédit Foncier 685.

Dans le groupe des valeurs industrielles, la Raffinerie Say est en reprise à 1.128, les actions de la Banque Générale Industrielle, sont recherchées à +02.50; les actions de la Conservatrice sont fermes à 120 francs.

Les actions de la Campagne Générale de Charbonnages, qui avaient fléchi au-dessous de 400 frs sous l'influence de la baisse d'ensemble des valeurs russes, ont un bon courant de demandes; on compte revenir bientôt au-dessus du pair.

En Banque, Le Lac Allin est à 3,30; le Syndicat de Lemare reste à 3,95.

Chemins Français fermes.

Fêtes de Corte

AUX HABITANTS DE CORTE

Chers Concitoyens,

Dans quelques jours l'inauguration de la statue du général Jean-Pierre Gaffory réunira la Corse entière dans un même sentiment d'orgueil et de patriotisme.

A cette occasion je fais l'appel le plus pressant et le plus chaleureux à tous, pour que le 23 courant, jour de la cérémonie, toutes les maisons *soient illuminées et pavoisées de la* façon la plus exceptionnelle.

Je compte absolument sur le concours de tous pour que le plus d'éclat possible soit donné à cette fête.

Vous montrerez ainsi, aux nombreux étrangers qui viendront assister à l'inauguration, que la ville de Corte est toujours la vieille capitale de la Terre des Communes et qu'elle sait encore vibrer toutes les fois qu'on évoque les annales de son passé immortel et les souvenirs glorieux des luttes épiques de l'indépendance.

Corte, le 16 Décembre 1900.

Le Maire de Corte,
A. PIERRAGGI.

Théâtre Municipal

Hier mardi, les artistes se sont réunis sous la présidence de M. le Maire et l'ont informé officiellement que M. Lafont avait pris la fuite lundi, n'ayant eu garde, bien *entendu, de leur régler un mois et dix* jours d'appointements.

On s'est occupé d'abord d'assurer la continuation des représentations, car la patience des artistes avait été longue et plusieurs — actuellement — sont sans ressources.

Les artistes se sont donc constitués en société qui a été autorisée par M. le Maire, et sous cette nouvelle forme, le théâtre ouvrira ses portes ce soir avec *La Porteuse de pain*, drame en 8 actes, de Montépin et Jules Dornay.

Le succès obtenu par cette pièce dans toutes les villes et la vogue du feuilleton dont on l'a tirée suffiront à faire venir en foule le public au théâtre, d'autant plus que nous en sommes certains, les Bastiais tiendront à prouver à leurs frères du continent qu'ils prennent part à leur infortune au moment où leur ex-directeur leur emporte le fruit de quarante jours de travail.

Il est bon d'ajouter que tous les artistes, *ayant un égal intérêt à la bonne marche* de l'affaire, ont promis de rivaliser de zèle et d'efforts pour arriver à mériter la sympathie du public bastiais, à qui, encore une fois nous demandons de suivre assidûment le cours des spectacles. Ils s'efforceront aussi de monter des pièces nouvelles qu'ils ne représenteront autant que possible qu'une fois.

C'est ainsi que prochainement nous aurons *Les Deux Gosses*, *Devant l'Ennemi*, *Le Roi de Rome* dit *l'Aiglon*, *Le Contrôleur des Wagons lits* et d'autres nouveautés parisiennes que, par traité, nos artistes vont immédiatement s'assurer.

En attendant, Bastiais, prouvez une fois de plus à la troupe française que vous vous intéressez à son sort et ce soir accourez en foule assister à la *Porteuse de pain*, et d'avance nous vous disons: Merci.

Les Artistes réunis en société.

Artistes réunis en Société

Jeudi 20 décembre 1900

La Porteuse de Pain

Drame en 5 actes et 8 tableaux

Location chez M. Poggi, coiffeur.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 19 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8 6 midi, + 12°, heures du soir, + 9. Maxima, + 12 2 minima, + 7 5.

Baromètre. — 7 heures du matin 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — 9 h. du matin, N. faible, 5 h. du soir, calme.

Etat du ciel, clair.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux: matin, + 0,20, soir, + 0,23

Pluviomètre, à 9 heures du matin: 00 mm.

∴

A l'arrivée

M. le lieutenant-colonel de Préval, récemment nommé au 163e et M. Chanal, vice-recteur de la Corse, venant d'Ajaccio, sont descendus au Grand Hôtel de France.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Préfà, Bastia, prix: 1 fr. 50.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Tribunal de commerce

C'est par erreur que nous avons annoncé que M. François Ghigliermini avait obtenu 190 voix, à Bastia, pour les élections de juge suppléant au tribunal de commerce.

Le chiffre des voix obtenues est de 198.

∴

Au Port

La tartane italienne *San Francesco di Paolo* est arrivée, dans la nuit, sur lest, venant de Naples.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

∴

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Aschieri Marie-Louise.

DÉCÈS.

Dané Mathilde, 7 jours, de Bastia.

Antola Ange, veuf, 54 ans, de Livourne, (Italie).

Smitter Vincent, célibataire, 33 ans, de Bastia.

Prevosti Pauline, célibataire, 49 ans, de Bastia.

CLAIR COMME LE JOUR

Toutes espèces de preuves établissant la supériorité de l'Emulsion Scott.

Fillette CHABOT

Il n'y a qu'une seule forme en laquelle l'huile de foie de morue puisse être efficace pour les enfants souffrant de mauvaise digestion. Depuis bien des années, la science médicale avait reconnu les bienfaisantes propriétés de cette huile, même dans les cas les plus graves de troubles digestifs; mais le problème était de savoir comment utiliser au mieux ces propriétés. La preuve que ce problème est maintenant résolu, est aussi claire que le jour. Vous la trouverez révélée dans cette lettre.

Douvaine (Hte Savoie), le 20 juin 1899.

Messieurs, je tiens à venir vous remercier des excellents résultats que l'Emulsion Scott a produits sur l'état de santé de ma fillette. A l'âge de deux mois, cette enfant fut atteinte presque simultanément de la diphtérie, d'une inflammation d'intestins, et de la cholérine.

Ces diverses affections avaient amené une telle perturbation dans son organisme, que notre pauvre fillette ne pouvait rien digérer, qu'elle vomissait les plus petites quantités de lait que nous cherchions à lui faire absorber et son état de faiblesse était tel que nous nous attendions chaque jour à un dénouement fatal.

Sur les conseils d'une voisine, nous fîmes prendre l'Emulsion Scott à notre enfant et, à notre grande joie, elle, qui ne pouvait accepter aucun aliment, accepta et digéra parfaitement l'Emulsion Scott; nous continuâmes donc très régulièrement l'emploi de cette bienfaisante préparation dont les effets furent tels que notre fillette actuellement âgée de dix mois marche seule, se porte à merveille et fait l'étonnement de tous ceux qui ont été à même de se rendre compte des merveilleux résultats obtenus par la bienfaisante Emulsion Scott.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. M. Chabot.

La raison pour laquelle l'Emulsion Scott *est si bienfaisante, en rétablissant le pouvoir* digestif, c'est qu'elle ne fatigue pas l'estomac et les intestins et, de fait, se trouve absorbée dans le sang sans effort de digestion. De cette façon, elle donne force et vitalité au système entier et rend les organes digestifs capables de remplir leurs propres fonctions.

Il n'y a pas d'autre forme d'huile de foie de morue qui puisse faire de même et, en conséquence, prenez soin de n'acheter que la véritable Emulsion Scott portant notre marque.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à: Delouche *et Cie, 16 rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).*

BOURSE DE PARIS

	18 Déc.	19 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.75	100.80
— 3 p. 0/0 amorti.	100.70	100.5
— 3 1/2 0/0.	102.55	102.40

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance de nuit

L'Amnistie

La séance est reprise à 11 heures du soir.

La Chambre reprend la discussion du projet d'amnistie.

La discussion s'ouvre sur l'article 2, qui est ainsi conçu:

Art. 2. Ne pourront bénéficier de la présente amnistie:

1° Que les délinquants ou contrevenants visés aux paragraphes 7 et *8 qui auront justifié du payement* des droits, de frais de toutes natures avancés par la partie poursuivante et de la part revenant aux agents;

2° En matière de contributions indirectes, de douanes, de délits et contraventions aux ordonnances de 1845 et 1846, ceux qui auront été constitués plusieurs fois en contravention, ceux qui auront été l'objet de procès-verbaux pour lesquels les pénalités encourues ou prononcées, amende et confiscation, sont supérieures à 800 fr.;

3° Les soumissionnaires ou garants d'acquits-à-cautions non déchargés.

Le payement des droits et des frais de toute nature avancés par la partie poursuivante et de la part revenant aux agents, prescrit pour pouvoir bénéficier de l'amnistie, ne pourra être exigé de contrevenants qui auront justifié de leur indigence, dans les formes prescrites par l'article 420 du Code d'instruction criminelle, modifié par la loi du 28 juin 1877.

Remise est faite de la contrainte par corps aux individus visés aux paragraphes 7 et 8, contre lesquels elle est ou peut être exercée, en vertu de condamnations prononcées, pourvu qu'ils justifient de leur indigence, dans les formes prescrites par l'article 420 du Code d'instruction criminelle, modifié par la loi du 28 juin 1877.

Les sommes recouvrées, à quelque titre que ce soit, avant la promulgation de la présente loi, ne seront pas restituées. Celles restant dues en vertu de transactions souscrites par des contrevenants, qu'elles aient ou non reçu l'approbation supérieure, seront définitivement acquises à l'Etat.

Dans aucun cas l'amnistie ne pourra être opposée aux droits des tiers.

Après une longue discussion cet article est adopté.

Le président met ensuite aux voix *l'article 3 qui est ainsi conçu*:

Art. 3. La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

Cet article est également adopté.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté par 156 voix contre 2.

La séance est levée à 2 heures 20 du matin et renvoyée à jeudi.

LÉGION D'HONNEUR

M. le capitaine Rhumeau, commandant la section de gendarmerie de Sartene, est inscrit d'office sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour l'énergie et l'habileté déployées dans la répression du banditisme en Corse.

EXAMENS DE SAINT-CYR

Les examens écrits pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, auront lieu, en 1901, à *Bastia, les 4, 5 et 6 juin.*

Douanes

M. de Chicourt, receveur des douanes, à Propriano, est nommé, en la même qualité, à Port de Bouc.

NOUVELLES MARITIMES

M. le capitaine Fabiani, du 8e rég. d'infanterie de marine, est désigné pour servir au 2e régiment de tirailleurs sénégalais.

— M. le capitaine Ansaldi, du 4e régiment, est détaché à l'état-major hors cadres au Soudan, fonctions politiques et administratives.

— M. Doria, officier d'administration de 3e classe, à la direction d'artillerie de Toulon, est mis à la disposition du général commandant le corps d'occupation de Madagascar.

RIXE MORTELLE à Toulon

A l'arsenal, une rixe s'est élevée entre les nommés Simoncelli et Jean Mariani, de Poggio-Mezzana.

Simoncelli a sorti un couteau et a coupé la gorge à son adversaire.

La victime est âgée de 35 ans, et est père de 4 enfants.

La mort a été instantanée. L'assassin a été arrêté.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis dans l'après-midi à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Nominations militaires

Le ministre de la guerre a fait signer le décret nommant le général Godard, commandant la 16e division d'infanterie au commandement du 8e corps d'armée.

Taxes d'octroi

Le ministre des finances a entretenu le conseil de la suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques à Paris. Il se propose de demander au parlement de terminer l'examen de la loi sur les octrois pour être applicable à partir du 1er janvier 1901.

Affaires courantes

Le conseil a ensuite expédié les affaires courantes.

L'Amnistie et la Presse

Dans le *Siècle*, M. Reinach dit que l'amnistie sera une grande faute du ministère.

L'Aurore proteste contre l'amnistie, qui tue la justice et blesse la République.

Le Figaro dit que le vote du projet de *loi sur l'amnistie est une* belle victoire pour le ministère.

Le Gaulois craint que l'amnistie qui devrait clore l'affaire Dreyfus, ne la rouvre.

La *Libre Parole* dit que jamais on n'aurait fait pour un français ce que l'on fait pour un juif millionnaire.

Voyage de M. Kruger

Le président Kruger est arrivé aujourd'hui à Amsterdam et a été salué par une foule enthousiaste.

ANÉMIE EN 20 JOURS GUÉRISON RADICALE par l'ELIXIR de S. VINCENT de PAUL des SŒURS de CHARITÉ

Le commandant Cuignet

Le Gaulois et *l'Intransigeant* annoncent que le commandant Cuignet est décidé à entrer dans la voie des révélations. Il est en mesure de démontrer que la dépêche Panizzardi est un faux.

La *Liberté* prétend que la lettre du commandant Cuignet est le commencement de révélations sensationnelles relatives à des manœuvres criminelles qui engagent directement la responsabilité de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

Evénements de Chine

L'apparition des Boxers

Des télégrammes du Nord signalent l'apparition des Boxers aux environs de Pékin et de Tien-Tsin.

On croit que certains étrangers continuent à expédier subrepticement des armes avec la connivence du taotaï de Shanghaï.

La cour à Pékin

On télégraphie de Pékin que la Cour aurait décidé, d'une manière définitive, de ne pas retourner à Pékin avant la conclusion de la paix.

Les Russes et la Mandchourie

La Mandchourie est désormais virtuellement sous le protectorat russe.

En dehors de l'importante colonie de Port-Arthur, les Russes ont l'intention de maintenir 20 000 hommes dans la province.

La Marche des Chinois

Les détachements français annoncent que 10.000 Chinois, venant de Pac-Ting-Fou, s'avancent vers Pékin.

Leurs garnisons, situées à 15 milles à l'ouest, auraient été attaquées par une avant-garde.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Déclaration de lord Salisbury

La guerre à outrance

de Londres:

Lord Salisbury a assisté à la séance de la Conférence conservatrice, et a dit, en parlant du Transvaal, qu'il faut pousser l'affaire jusqu'à *la solution, qu'il faut se rappeler* que la gloire et la prospérité de l'empire britannique dépendent de l'issue de cette longue entreprise.

∴

Le *Daily News*, commentant ce discours, craint l'annonce de nouveaux revers.

Le *Times* dit que la campagne a été menée avec trop de douceur.

A la frontière portugaise

La présence d'une troupe de Boers assez considérable est signalée non loin de Komati-Poort.

Les Portugais ont renforcé la frontière avec de l'artillerie et de la cavalerie, et ont arrêté toutes communications avec le Transvaal.

L'armée boer

On annonce que les Boers ont des munitions en quantité suffisante pour continuer la guerre pendant de longs mois encore.

Cependant ils manquent de vivres et d'effets d'habillement; actuellement ils se fabriquent des bottes et des pantalons avec des peaux de bœufs.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Prevosti, née Gandolfi; Mlle Angéline Prevosti, M. et Mme Faustin Prevosti, Mme veuve Gasparini, née Prevosti et ses enfants, Mme veuve Parri, née Prevosti, Mme Bezziculupo, née Gandolfi et sa fille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Pauline Prevosti

leur fille, sœur, nièce et cousine, décédée, dans la 49e année de son âge, et les prient de vouloir bien assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui jeudi, 20 du courant, à 2 heures et demie du soir, rue de l'Opéra N° 20.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Huitres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent au les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison:

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coûtant: (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

THE OCEAN ACCIDENT

La plus importante Cie accidents du monde entier

and guarantee corporation L[illegible]

Compagnie d'assurances à primes fixes

Contre les accidents de toutes nature

DIRECTION POUR LA FRANCE

109, rue Montmartre, 109

— PARIS —

Directeur: J.-A. LAULY

Capital social	25 000 000
Capital souscrit	11 885 625
Réserves fin 1899	18 828 036
Primes encaissées en 1899	17 968 607

ASSURANCES: Accidents du travail (loi du 9 avril 1898) *Individuelles, Maladie et Accidents, Chevaux et Voitures, Automobiles, Vol, Fidélité des employés, Insolvabilité des tiers, Cautionnements, etc.*

Pour tous renseignements et demandes de sous agences s'adresser à M. Ch. F. POGGIOLI, agent général pour la Corse, 8, rue Miot, Bastia.

DEMANDEZ chez les meilleurs épiciers, le CHOCOLAT DAUPHIN apprécié des gourmets.

Filature de Cocons

Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — ***Fine Champagne*** Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Voulez-vous
de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ETAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus.

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

LA PIPE
qui tient le Record
Quadruple tirage déposé

La *Pipe Record* est en racine de bruyère garantie, et de fabrication exceptionnellement soignée.

La tige du foyer est percée de deux *trous qui facilitent* le tirage et contient en outre une *pompe réservoir* pour la nicotine. Le milieu du tuyau en gutta-percha, est percé de 4 trous, ce qui divise la fumée et la refroidit avant d'arriver à la bouche.

En outre de ces avantages la *Pipe Record* étant facile à nettoyer on peut dire qu'elle *tient le Record* de toutes les pipes.

PIPE RECORD
Quadruple tirage déposé
Exiger la Marque Pie. M. Paris.
En vente chez M. ERNEST SUBERBO fils, manufacture de tabacs à Bastia, rue de l'Opéra.

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

ARTICLES SPECIAUX pour **USAGE INTIME**

GUERISON RADICALE des **Rhumatismes** par le Traitement du R. P. Debreyne, de la GRANDE-TRAPPE

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hect. rendu franco votre gare. 50 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury, à Montigny-Lencoup (S. et M.)

ANCIEN CABINET PARISIEN
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa maison sa garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

EAU MINÉRALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(Carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ETAT

Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.

NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE

DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS
Agence générale pour la Corse : **Bastia, 9, Bd du Palais**
Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

Malades ! 800 000
Etablissements Thermaux du Quinquina & Cie
Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions de Paris 1878, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS**
(Ce seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIENIQUE d'un goût exquis
Excellent pour la Toilette et les Dents
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

TUMEUR Cancer, Kystes, Fibrome, Polype, Hémorroïdes, Fissure, Fistule, Ulcères, Tumeur de la Matrice, Seins, Tumeur de la Prostate, Hydrocèle, Varices, sans opération par le Docteur ALLIOT, 23, Faubourg St-Denis, Paris. Ouvert de 11 à 4. Consultations gratuites les Vendredis et Dimanches de 1 à 3. Le Docteur ALLIOT a obtenu à l'Exposition universelle de 1900 une médaille d'or pour ses remarquables travaux.

Librairie du *Petit Bastiais*
Almanach Hachette
pour 1901
CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

AIX COUTURIÈRES

Source du Chalet
LA MEILLEURE DU
BASSIN DE VICHY
Recommandée par tous les Docteurs dans les maladies du Foie et de l'Estomac.
La plus riche en bicarbonate de soude.
Dépôt général : Maison DELPINO, négociant à Bastia, 18 Paoli, 27.

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1880 A. GALLOIS, Fondateur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
FOURNIT L'EXPOSÉ DE JOURNAUX A NE REPUBLIER NOUS TOUS RAPPORTS A PERSONNALITÉS

THÉOPHILE ROEDERER & Cie REIMS
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864
M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 *la bouteille aux consommateurs*, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes le bottle. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

DEMANDER ET OFFRIR dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
et dans tous les Hôtels
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout les fumeurs doit fumer ce cigare
Ne pas fumer.

25e ANNÉE — VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1900 — N° 302

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : UN AN, 32 fr. 6 mois, 16 fr.
AUTRES DÉPART. 22 » 12 » | le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte-Séraphie. Maggi.
Soleil : (heure nationale)
Lever, [illegible] m. — Coucher, 3 h. 58 m.
Lune : Dernier quartier le 14 — Nouvelle, le 21
Fête [illegible] : Saint-Thomas, ap. m.

20 DÉCEMBRE

COMITÉ
de défense des intérêts
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Séance du 20 Décembre 1900

Le Comité chargé de la défense des intérêts de la ville et de l'arrondissement de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville hier, 20 du courant, à 2 heures de relevée.

Etaient présents : MM. les membres de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Bastia, les conseillers généraux et d'arrondissement et les maires des chefs-lieux.

M. Ajaccio, président, donne lecture de deux lettres par lesquelles MM. Limperani, ancien député, et Félix Decori, avocat à la Cour d'appel de Paris, déclarent accepter avec empressement la mission qui leur a été déléguée et qui consiste à s'adjoindre à M. le député de l'arrondissement de Bastia pour défendre auprès de M. le Ministre de la guerre la cause de cette ville.

M. le président regrette de ne pouvoir faire connaître au Comité si M. Astima a fait cette convocation.

M. Sébastien Gregorj demande la parole et présente l'exposé suivant :

LES INTÉRÊTS SUPÉRIEURS
de la Défense
ET LE GOUVERNEMENT MILITAIRE de la Corse

Monsieur le Ministre,

Le télégramme de M. le Préfet de la Corse qui a transmis au Maire de Bastia *votre réponse* au sujet des bruits de transfert du gouvernement de l'île à Ajaccio, dit que cette question *est à l'étude et qu'elle sera résolue en s'inspirant des intérêts supérieurs de la défense de l'île.*

Veuillez nous permettre de vous soumettre quelques considérations sur cette importante affaire actuellement soumise à votre haute appréciation.

Napoléon, le plus grand homme de guerre que le monde ait connu, eut un jour à s'occuper de la défense de la Corse, et voici ce qu'il écrivait au Directoire exécutif à la date du 26 vendémiaire an V.

« Je prescris de ne faire aucune autre défense, mais seulement de faire des projets pour la défense de Saint-Florent. Il n'y a que ce point qui soit bien essentiel à la République et où dès lors il conviendra de concentrer toute la défense de l'île en y établissant une place, une fortification permanente et en y employant pour la construire les sommes que coûterait la réparation et l'entretien des forteresses inutiles de Bastia, Corte, Calvi, Ajaccio et Bonifacio, où il suffit d'entretenir des batteries de côte. Si nous eussions concentré à Saint-Florent toutes nos forces, jamais les Anglais ne se seraient emparés de l'île. »

Il faut observer que cette pensée de l'Empereur n'a pas été une opinion passagère, mais qu'elle a été celle de toute sa vie. En effet, lorsqu'en 1811 il ordonnait par décret le transfert à Ajaccio de tous les services publics, il maintenait à Bastia les services de la guerre et de la marine, parce que Bastia est à 20 kilomètres de Saint-Florent qu'elle doit couvrir et qu'elle doit ravitailler. Il voulut bien tout donner *à sa ville natale pour en faire* la capitale de la Corse, mais il ne crut pas pouvoir y fixer le commandement militaire, parce qu'une telle mesure eût compromis l'intérêt supérieur de la défense de l'île.

Plus tard, captif à Sainte Hélène, lorsque sa pensée se reportait vers le pays qui l'avait vu naître, il reproduisait cette même opinion.

Nous lisons dans les Mémoires écrits sous sa dictée par les compagnons de sa captivité :

« Saint-Florent est désigné par la nature pour être le point d'appui de la défense de la Corse, parce que sa rade est la plus belle et la plus près de Toulon ; ce seul point doit être régulièrement fortifié. »

Les grands événements qui se sont accomplis à notre époque n'ont fait que corroborer l'opinion émise par l'Empereur.

En effet, l'Italie unifiée est devenue une des grandes nations européennes, et son entrée dans la triple alliance en a fait l'adversaire dont il faut surtout se préoccuper quand on étudie le système de défense de la Corse. Plus que jamais Saint-Florent et Bastia doivent être considérées comme la clef de voûte de ce système défensif, car si une guerre éclatait avec la triple alliance et si l'ennemi voulait occuper notre île, ne tût-ce que pour couper les communications entre la France et ses vastes possessions du Nord de l'Afrique, c'est le grand arsenal de la Spezia qui serait le centre d'attaque, et c'est dans le Nord de notre île, à Saint Florent, à Bastia, ou sur un des points les plus rapprochés de la côte orientale, que débarquerait une armée d'invasion.

Le golfe de Saint-Florent serait vraisemblablement choisi pour cet objet, parce qu'il offre des facilités plus grandes d'atterrissage, un abri plus vaste et plus sûr, et parce que, ce golfe n'étant qu'à quelques heures de la Spezia, la flotte ennemie pourrait franchir cet intervalle durant la nuit, ce qui lui permettrait d'échapper à nos croisières.

La possession de Bastia tenterait également l'ennemi, parce qu'elle est la ville la plus importante de l'île, parce qu'elle fait face à l'Italie et parce qu'elle est la tête de ligne des voies ferrées et des routes qui commandent la côte orientale et la vallée du Golo par où l'ennemi *pourrait pénétrer dans l'intérieur de* l'île.

Par ce qui précède il nous semble démontré que Saint-Florent et Bastia doivent être considérés comme les points qui intéressent le plus la défense de l'île.

Les enseignements de l'histoire viennent donner leur appui à cette opinion. Elle nous apprend, en effet, que c'est toujours par sa partie Nord que la Corse a été attaquée et qu'elle a été envahie : C'est à Bastia, sur la plage de Rinella, que débarqua en 1552 le général de Thermes. C'est à Saint-Florent qu'aborda en 1553 l'amiral Doria avec une flotte de trente vaisseaux portant 15,000 hommes. C'est à Bastia que prit terre le comte de Boissieux en 1738. C'est à Saint-Florent que vinrent débarquer le comte de Marbeuf en 1764, et plus tard le comte de Vaux en 1769. C'est sur ce même point que la flotte anglaise jeta l'ancre en 1793 et qu'elle mit à terre un corps de 12,000 hommes dont Nelson commandait une brigade. Rappelons enfin que c'est dans cette partie septentrionale de l'île que fut livrée, à quelques heures de Bastia, la bataille de Pontenovo qui décida du sort de la Corse et l'unit pour toujours à la France.

C'est pour ces raisons que Bastia a été de tous temps le siège du commandement militaire de l'île. Ce serait une faute grave de déplacer ce centre du commandement pour le transporter à Ajaccio comme on le demande aujourd'hui. Ajaccio, en effet, tourne le dos à l'ennemi, comme l'a dit l'amiral Gervais, et cette ville se trouve à une trop grande distance des divers points où, selon toutes probabilités, pourra débarquer une armée envahissante.

C'est cependant ce que l'on sollicite de vous aujourd'hui.

Un ancien ministre de la marine s'est ainsi exprimé sur ce projet de transfert :

« Etablir à Ajaccio le centre de la défense, c'est comme si pour défendre la frontière des Vosges on créait un camp retranché en Normandie, » et il a dit vrai.

En effet, tant que l'Italie sera l'alliée de l'Allemagne, notre frontière à garder sera à Saint-Florent, à Bastia, à la côte orientale de l'île, car c'est là que se présenteront l'ennemi dont le centre d'attaque doit être à la Spezia. Si notre *frontière* au regard de l'Italie est bien celle que nous venons d'indiquer, comment peut on demander au chef supérieur de l'armée de désarmer cette frontière et de l'ouvrir à l'ennemi, en transférant à Ajaccio le siège du commandement et le centre de la défense, à Ajaccio qui se trouve à 150 kilomètres de cette frontière, à travers un pays accidenté comme la Suisse et où les routes aux pentes excessives franchissent des altitudes de mille mètres que la neige envahit durant l'hiver ! Avec notre chemin de fer à voie unique et le faible matériel dont il dispose ce serait augmenter considérablement les difficultés de la défense que d'en établir le centre à Ajaccio.

Vous ne pouvez Monsieur le Ministre, décréter un pareil changement, parce qu'il serait contraire aux intérêts supérieurs de la défense. Nous croyons l'avoir prouvé en nous appuyant sur l'opinion de Napoléon, sur les leçons du passé, sur les démonstrations irréfutables de la logique et du bon sens. Laissez nous ajouter que, dans l'état actuel de l'Europe, les événements peuvent s'accomplir demain qui mettraient en évidence la faute qu'on voudrait vous faire commettre et qui inscrirait votre responsabilité aux pages de l'histoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre considération la plus distinguée.

Pour le Comité de défense des intérêts de la Ville et de l'arrondissement de Bastia,
J.-J. AJACCIO.

Bastia, le 20 décembre 1900.

Distances de l'Italie aux ports septentrionaux de la Corse

De la Spezia à Saint-Florent : 37 lieues marines.
De la Spezia à Bastia : 29 lieues marines.
De Livourne à Bastia : 20 lieues marines, 0.
De Livourne à Saint-Florent : 31 lieues marines.
De Porto Ferrajo à Bastia : 14 lieues marines.

* * *

L'Assemblée reconnaît que cet *exposé répond victorieusement à* toutes les objections qui pourraient être opposées et qu'il est de nature à éclairer le ministre de la guerre sur le véritable intérêt de la défense de l'île.

Elle décide en même temps que copie en sera transmise à MM. les Ministres de la guerre et de la marine, à MM. les Membres du Conseil supérieur de la guerre, à MM. les Députés et Sénateurs de la Corse, et aux principaux organes de la presse parisienne.

M. Valery, conseiller municipal, critique l'attitude de M. le Député de l'arrondissement et le silence qu'il observe sur cette importante question.

M. Gaudin propose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

---

85 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard
par CHARLES DE FERSAND

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Citoyens, dit-il avec une gravité tragique, dès que la porte fut refermée, ce n'est pas le moment de boire : l'aristocratie ne boit pas, elle ne s'endort pas non plus ; en ce moment même il se trame un complot contre nous.

— Un complot ? dit l'aubergiste en interrogeant le greffier du regard.

— Un complot ? répétèrent comme un écho Gautherot et Picardet.

— Ecouter, reprit Vermot, d'un air important et mystérieux ; tout à l'heure j'étais à ma justice de paix, assis à mon bureau et occupé à rédiger une consultation pour ce pauvre père Cocquard à qui Bobi-lier a coupé hier la parole d'une manière si indigne, afin d'aller recevoir plus vite son marquis et sa marquise. Vous savez que ma justice de paix n'est séparée de la mairie que par un corridor ; je prête l'oreille, et je reconnais bientôt la voix d'Amoudru père et celle de Rabusson, le garde de Vaudrey.

— Un gaillard presque aussi solide que son maître, interrompit le boucher Gautherot avec un accent d'admiration mêlée d'envie ; je suis sûr qu'il assommerait un bœuf d'un coup de poing, car, pour le dire en passant, on n'éventre pas plus les bœufs que les veaux ; on les assomme.

— Rabusson n'est pas plus méchant qu'un autre, dit l'aubergiste en souriant dédaigneusement, et je connais quelqu'un qui lui prêterait le collet tant qu'il voudra.

— Et moi j'en connais un autre, ajouta le taillandier, qui ferma par manière de défi ses grosses mains noires et calleuses.

— Laissez-moi donc finir mon narré, reprit Vermot d'un ton d'humeur.

— C'est *juste*, dit le président ; vous avez la parole.

— Ayant donc reconnu la voix d'Amoudru et celle de Rabusson qui entraient à la mairie, je me lève à pas de loup, je vais dans le corridor, et je colle mon oreille contre la porte, qu'ils avaient par bonheur laissée entr'ouverte. A travers la fente, je les voyais tous les deux. Et d'abord remarquez ceci : Rabusson a coupé ses moustaches, et au lieu de sa veste de garde-chasse, il a une redingote noire, un chapeau, enfin une tenue bourgeoise. J'espère que c'est assez significatif.

— Significatif, en quoi ? demanda le boucher ; voilà Picardet et moi, par exemple, qui avons les manches retroussées pendant toute la semaine ; eh bien ! le dimanche, nous possédons notre tenue bourgeoise tout comme le premier marquis venu. Pourquoi Rabusson n'aurait-il pas le droit d'en faire autant ?

— Passe pour la redingote, quoique ce soit déjà fort louche, répondit le greffier ; mais les moustaches coupées, comment me les expliquerez-vous ?

— Quand on a des moustaches aussi maigres que l'étaient celles de ce grand échalas de Rabusson, il me semble que ce qu'on a de mieux à faire, c'est de les couper, observa Toussaint Gilles en caressant orgueilleusement *la fourrure épaisse* dont était décorée sa lèvre supérieure.

— Et moi je vous dis, répliqua Vermot avec chaleur, qu'il y a là-dessous une manœuvre ténébreuse. En changeant de costume et en coupant ses moustaches, Rabusson évidemment a voulu se déguiser et se rendre méconnaissable, afin d'accomplir plus sûrement les ordres de son digne maître.

— Se déguiser en plein midi ! Gautherot en haussant les épaules.

— Vous en penserez ce que vous voudrez ; pour moi, mon opinion est bien arrêtée.

— Mais enfin, dit Toussaint Gilles, que manigançaient-ils ensemble, ces deux chiens d'aristocrates ?

— Rabusson a d'abord remis au maire une lettre que celui-ci a lue en se grattant l'oreille d'un air embarrassé, selon son habitude. Ensuite Amoudru a dit : — Où sont les papiers dont parle M. le baron ? — Ce plat valet de maire a dit : M. le baron ! — Alors Rabusson a tiré de sa poche un gros paquet cacheté qu'Amoudru a ouvert.

— Voyez-vous ça ! dit le taillandier en se versant à la dérobée un verre de vin.

— Après avoir lu deux ou trois des papiers contenus dans le paquet, Amoudru, qui semblait un peu ébahi, a recommencé à se gratter l'oreille, à pousser des soupirs, à regarder dans tous les coins, comme il fait toujours quand il lui faut prendre un parti ; et comme Rabusson semblait s'impatienter, il a fini par lui dire : — Ce qu'on me demande là m'embarrasse beaucoup, car je vais déplaire à bien du monde et j'ai déjà assez d'ennemis ; mais puisque M. le baron y tient absolument, je ferai ce qu'il exige. — Aujourd'hui ? a dit Rabusson, — Aujourd'hui ? a répondu le maire d'un air aussi lamentable que [illegible] eût appris la mort de tous les siens.

— Que fera-t-il aujourd'hui ? demandèrent à la fois Toussaint Gilles et Gautherot.

— C'est là que commence le ténébreux mystère, répondit le greffier en redoublant de gravité ; Rabusson ayant fait un mouvement pour sortir, je n'ai eu que le temps de me retirer bien vite, et je n'ai pu en entendre davantage ; mais pour peu qu'on ait d'intelligence, il est facile de deviner qu'il se trame quelque chose contre nous.

— Pourquoi contre nous plutôt que contre d'autres ? dit le boucher Gautherot, qui, comme tous les orateurs malheureux, avait un goût prononcé pour la contradiction.

— Amoudru n'a-t-il pas dit que ce qu'on lui demandait déplairait à ses ennemis ? Or, quels sont ses ennemis dans la commune, si ce n'est nous ? Si donc ce qu'on lui demande et ce qu'il a promis de faire aujourd'hui doit nous déplaire, c'est que probablement cela nous portera un préjudice quelconque.

— Cela me paraît certain, dit Picardet, qui, voyant que personne ne le regardait, vida dans son verre le reste du contenu de la bouteille.

(A suivre).

Ordre du Jour

Le comité de défense des intérêts de la ville et de l'arrondissement de Bastia, réuni extraordinairement :

Exprime ses remerciments à MM. Limperani, ancien député, et Félix Decori, avocat à la Cour d'appel de Paris, d'avoir bien voulu accepter la mission de se rendre auprès de M. le Ministre de la guerre pour soutenir la cause de la ville de Bastia,

Regrette que M le Député de l'arrondissement ne les ait pas encore convoqués à cet effet, et l'invite à le faire dans le délai le plus rapproché, notamment avant le 1er janvier,

Adopte enfin par acclamation l'exposé de la question fait à cette séance par M. Sébastien Gregorj et dit que copie en sera transmise d'urgence à MM. les Ministres compétents, aux membres du Conseil supérieur de la guerre, à MM. les sénateurs et députés de la Corse, et aux représentants des grands organes parisiens.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 19 décembre 1900

L'Affaire de San Giuliano

Assassinat et complicité

Incident

Le président donne lecture d'une lettre témoin Massoni Moïse, dans laquelle ce du témoin annonce qu'il ne se rend pas à l'appel de la Cour, parce qu'il craint pour sa vie.

Les défenseurs déposent des conclusions tendant au renvoi de l'affaire en raison de l'absence non justifiée du témoin Massoni Moïse.

Le ministère public combat les conclusions, la déposition de ce témoin lui paraissant inutile à la manifestation de la vérité.

Me Nivaggioli insiste pour le renvoi de l'affaire à une autre session ; il lui paraît indispensable que le jury puisse se rendre compte de l'attitude du témoin.

Me de Caraffa, au nom de la partie civile, soutient que le témoin dont il s'agit étant reprochable, il est inutile de renvoyer l'affaire à cause de sa non comparution.

La Cour, après en avoir délibéré, rejette les conclusions de la défense et dit qu'elle passera outre aux débats.

Il est donné lecture des diverses dépositions faites par le témoin Massoni Moïse.

Le témoin Alerini Jean-Philippe, placé en état de surveillance, est rappelé aux débats ; après ses explications il est mis en liberté.

Le témoin Alerini Thérèse, également mise en état de surveillance, est rappelée auxdébats ; elle revient sur sa déposition ; elle est mis en liberté.

Les Témoins à décharge

Campana Jules, docteur en médecine, licencié ès-sciences, à Corcione. — A procédé à l'examen externe du cadavre et fourni de nouvelles explications ; il déclare que d'après lui, il y aurait eu trois coups tirés.

Luporsi Jean-Charles, beau-frère de Ferrali Pierre-Félix, oncle de Ferrali Vespasien, parent éloigné de Casanova et Colombani. — Le matin du crime, a vu Cesarini qui rentrait chez lui, puis a entendu la seconde détonation.

Vallesi Jacques-André, cordonnier à Saint-André de Cotone. — Le 20 mai a vu Michellini et Cotoni qui causaient ensemble de l'attentat du 16. Michellini a dit qu'il avait vu fuir quelqu'un, et qu'il lui avait semblé reconnaître Vespasien Ferrali, mais qu'il ne l'avait pas formellement reconnu.

Audience du 20 Décembre

A l'ouverture de l'audience, M. le président donne la parole à M. Aubert, substitut du procureur général.

Réquisitoire

M. Aubert soutient l'accusation. — Tous les accusés avaient juré de donner la mort à Colombani Blaise-Louis, parce que celui ci s'était proclamé aux élections du 6 mai 1900. Ferrali père a tout organisé, tout combiné : c'est de chez lui que sont sortis Ferrali Vespasien, Casanova Philippe-Jean, Ferrali Léon et Colombani Joseph-Louis, dans la matinée du crime ; il les a accompagnés jusqu'à la sortie du village de Careggia et est ensuite rentré chez lui. Les autres accusés ont trouvé sur la route Cesarini Ours-Pierre ; ils se sont tous postés dans le bouquet de lentisques en amont de la route et là, quand le malheureux Colombani Blaise passait, ils ont tous fait feu sur lui. La culpabilité de tous les accusés est évidente. On les a vus pendant qu'ils fuyaient dans des directions différentes après les détonations, et le témoin Michelini a parfaitement reconnu Ferrali Vespasien. Mari Jules a reconnu Ferrali Léon et il a ajouté qu'il avait vu dans le maquis quatre autres individus qui ne pouvaient être que les autres accusés qui quelques instants avant avaient quitté le hameau de Careggia avec Ferrali Léon. M. Aubert requiert un verdict affirmatif contre tous les accusés.

La partie civile

Me de Caraffa, organe de la partie civile, prend à son tour la parole. Colombani Blaise était un parfait honnête homme et si le 6 mai 1900, il a commis un faux électoral en proclamant élus ceux qui, en fait, avaient la minorité, il a été poussé à bout par des inscriptions multiples d'électeurs étrangers sur la liste électorale de la commune de San Giuliano, qui avaient comme conséquence de déplacer la majorité au détriment des véritables habitants de ce village.

Me de Caraffa établit par les résult ats des élections précédentes que le parti Ferrali n'a jamais disposé dans cette commune que de sept ou neuf voix. Colombani Blaise-Louis en dénaturant les procès verbaux n'a fait que remettre les choses en l'état.

Me de Caraffa examine ensuite les preuves relevées par la procédure et les débats contre les accusés. Les menaces terribles qu'ils ont proférées à diverses reprises établissent les mauvaises dispositions dont ils étaient animés à l'égard de Colombani. *Il nous faut la mairie ou du sang*, ont-ils dit à de nombreuses personnes.

La nature des blessures, les projectiles que l'on a trouvés sur les lieux prouvent que les assassins étaient au nombre de cinq et que Ferrali n'était pas seul ; s'il était accompagné il ne pouvait l'être que de tous les accusés.

Me de Caraffa demande Justice au nom de la veuve Colombani, de cette pauvre femme dont on a brisé le cœur, que l'on a frappé dans ses affections les plus chères et qui aujourd'hui par la faute des accusés doit subvenir seule aux besoins de six petits orphelins en bas âge.

Plaidoiries

Me Nivaggioli présente la défense des cinq accusés. Après avoir établi que, dans cette affaire, la politique joue un rôle prépondérant, et qu'il faut y trouver le mobile du crime, l'honorable défenseur démontre qu'aux élections municipales du 6 mai, la victoire était assurée au parti Ferrali et que les manœuvres criminelles du maire Colombani ont abouti à l'échec de ceux qui croyaient leur victoire assurée.

La famille Ferrali devait, incontestablement, en concevoir un certain ressentiment, qui s'est manifesté par certains propos imprudents, que l'on a démesurément grossis, au point de les transformer en menaces graves. Ces menaces n'ont pas eu la portée que veut bien leur prêter l'accusation, puisque le maire Colombani voyageait seul de Cervione à San Giuliano, même pendant la nuit.

Arrivant à la scène du crime, Me Nivaggioli essaie de démontrer que le jury se trouve en présence, non pas d'un lâche assassinat, mais d'un *simple meurtre* dont Ferrali Léon assume seul la responsabilité. Les deux adversaires se sont rencontrés fortuitement et, après quelques explications, Ferrali Léon se serait vu dans la *nécessité de faire usage de son fusil.*

Mais là n'est pas la question à juger, car MM. le jurés ont à statuer sur le sort des cinq accusés, considérés, soit comme auteurs, soit comme complices de la mort *du malheureux Colombani.*

En fait de complicité, l'accusation est impuissante à apporter une preuve quelconque, établissant à l'encontre des accusés une participation quelconque au crime. L'existence d'un complot ne saurait être sincèrement discutée, à moins que le jury n'admette, comme étant l'expression de la vérité, la déposition de Massoni Moïse, gendre de Ferrali Pierre Xavier, et beau frère de Ferrali Vespasien.

Ce singulier témoin qui se dérobe à la dernière heure, a fait, à l'instruction, une déposition dictée par un sentiment de basse vengeance et plus tard, il n'a pas hésité à se désister. S'il se prétend aujourd'hui menacé par le bandit Ferrali, c'est qu'il est intéressé à perdre tous les parents de sa femme pour avoir la libre administration des biens des Ferrali.

Dans une argumentation serrée et une logique impeccable, Me Nivaggioli démontre que les constatations médicales de M. le docteur Grimaldi, qui affirme l'existence de trois blessures produites par trois armes différentes, sont en contradiction formelle avec l'unanimité des témoins qui ont affirmé avoir entendu deux détonations.

Si, d'autre part, on tient compte de la direction des blessures et des premières dépositions du jeune Mari Jules, le jury acquerra la conviction que les cinq accusés n'ont pas pu prendre part au meurtre de Colombani.

Dans une chaleureuse péroraison, Me Nivaggioli sollicite l'acquittement de tous les accusés qui doivent, tout au moins, bénéficier du doute qui existe dans cette affaire.

Me Decori déclare n'avoir rien à ajouter à la plaidoirie si complète de son confrère.

Le Verdict

Douze questions sont posées au jury.

Après une délibération assez courte, le jury rapporte un verdict en vertu duquel les cinq accusés sont retenus comme complices de l'assassinat du maire de San Giuliano, avec admission des circonstances atténuantes.

En exécution de ce verdict la Cour condamne Ferrali Pierre-Félix à vingt ans de réclusion, en raison de son âge ; Ferrali Vespasien, Casanova, Colombani et Cesari sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Un tumulte se produit, à ce moment, dans la salle et la Cour est obligée de lever la séance, renvoyant à l'audience de demain l'examen de la demande en dommages-intérêts de la partie civile.

Audience d'aujourd'hui :

Nicoli Marc-Marie, de Lecci, double assassinat et complicité.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me Decori et de Caraffa.

On croit que cette affaire occupera deux audiences.

STIZZIHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA XX.

I PRECEDENTI e MARIA

Marfisa (brusca a Maria)

Cosa vulete?

Maria (a Marfisa)

Eo sunda ; ma c'è un hommu

Chi dammanda a parlabbi.

Marfisa (sorpettosa)

A me?

Maria

Gnor sì!

Marfisa (c. s.)

E st'hommu cumm'è fattu?

Maria

Cumme tutti...

No: ha una vrumma di pèrcu nant'o lerfiu.

Marfisa (pianu)

Un n'è Gnappò.

(forte)

E cosa vôle?

Maria (ghiandenda e spallie)

Imbè!

Dice ch'ha furia.

Marfisa

Tandu ch'ellu cchì!...

Eo un n'aspettu nuttizie da nisciunu.

Stizzighellu (sorpettosu)

Sentimmu sempre: un si pô mai sapè...

Maria

Quarchi stundaghja...

Marfisa

Povaru un dev'esse,

Perch'ha l'aria superba, e è ben hestitu.

Marfisa

Puzzanu tutti sva di pretensione!...

Stizzighellu (spazientitu a Maria)

Quanta chiacchiare!... Ditelì chi passi.

(voce Maria)

Marfisa (a Stizzighellu)

Si' tròppu vôtu, e ne abusa ognunu...

Sia casa à diventata un ospidale,

Dove tutt'i ragnosi hanu ricovera...

(guardendu Basilio)

E ancu i frabutti...

(contra Lorfiane)

Stizzighellu

Eccuci all'ambrasciu!

Fêtes de Corte

DEUXIÈME PARTIE

Soir : de 2 à 4 heures.

Course d'ânes, 1er prix, 15 fr., 2e prix, 15 fr., 3e prix, 10 fr. — Course d'hommes au sac, 1er prix, 20 fr., 2e prix, 10 fr. — Course de jeunes gens au-dessus de 15 ans, 1er prix, 15 fr., 2e prix, 10 fr., 3e prix, 5 fr. — Course de femmes (avec secchia), 1er prix, 20 fr., 2e prix, 10 fr. (Ascension) Mat de cocagne.

Concert militaire sur la place Paoli, de 4 à 5 heures.

Feux d'artifice, grande illumination, bataille de confetti.

Retraite aux flambeaux avec musique militaire.

Dans la journée du 22 décembre des bons de pain et de viande seront distribués aux pauvres de la ville par les soins de M. le Maire.

Tout propriétaire, éleveur, tireur, etc., qui désirera concourir pour les prix spéciaux plus haut, ainsi que les personnes qui demanderont à prendre part aux jeux, devront se faire inscrire à la mairie, le 22 décembre, (de 2 à 4 heures du soir).

Les concours, les jeux, les points de départs et d'arrivée des courses seront déterminés ultérieurement.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 15 décembre 1900

La hausse qui s'était manifestée dans les dernières séances de la huitaine précédente s'est accentuée cette semaine, grâce à la bonne attitude de nos Rentes. Le 3 0/0 a atteint le cours de 102 frs, le 3 1/2 a progressé à 102.85. L'Extérieure gagne 25 centimes à 69.95.

Nos Etablissements de Crédit sont raffermis. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1 064 ; le Comptoir National d'Escompte vaut 576, la Société Générale 642, le Crédit Foncier 685.

En valeurs industrielles, la Métallurgie nous est ferme à 1,185 ; les actions de la Société Immobilière et Commerciale de Vichy cotent 565 ; la Compagnie pour l'Eclairage des Villes se maintient aux 545 ; les actions de la Rive Gauche se traitent à 695 ; les actions de la Compagnie Générale de Charbonnage s'aut à 400 fr.

Les Obligations des Messageries Françaises de Madagascar s'échangent à 475 francs. Ces titres bien dotés sous le rapport des garanties, donnent un revenu de 25 Fr nets.

Les actions de la Banque Générale Industrielle (ancienne Banque Gilbert) sont l'objet de bonnes demandes et s'avancent de 402.50 à 425.00.

Les Obligations de la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire sont recherchées à 440 frs. Par suite de l'adoption par le Parlement du programme d'accroissement de la flotte, la Société est assurée pour une longue période de nombreux et importants travaux.

Dans le compartiment des valeurs d'assurances, les actions de la Conservatrice sont bien tenues à 529 frs. Les Obligations de la zone été Générale des Assurances Agricoles et Industrielles sont demandées à 470 fr : les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis le 8 courant en Assemblée Générale pour délibérer et approuver les comptes de l'exercice 1899. Le bilan a fait ressortir un excédent sur les primes de 349,449 fr 42 et sur les obligations comptes spéciaux de 407,109 fr ; les remboursements se trouvent par suite portées à 1,025,804 fr 85.

Le carnet de Scientaire est délivré par le Crédit à l'Epargne après l'exposé de la première mutation. Il est strictement nominatif et exige pour être cédé par le titulaire une déclaration de transfert régulière.

Sur le marché en banque, les Ch-rbonnages de Makhatowka se tiennent à 410 frs ; le Lan Aflin est à 3.30 ; le Syndicat de Lamare vaut 3.95.

Nos Chemins Français se sont sensiblement raffermis.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 Décembre

7 heures du matin. — Thermomètre, + 8 5 mini, + 12 2 ; heures du soir, + 9 6 Maximum, + 12 3 minima, + 7 5

Baromètre. — 7 heures du matin 772 m/m, midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm. Vent. — 9 h. du matin, calme.

3 h. du soir, O. la brise.

Etat du ciel, clair.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,22, soir + 0,21

Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

M. Chanal à Bastia

M. le Vice-Recteur a fait, mercredi soir, une courte visite à nos écoles primaires publiques.

Bien qu'il n'ait pas eu le temps de voir en détail toutes les classes de chaque école, il a cependant été très satisfait de l'organisation et de la tenue de nos établissements primaires.

Il a constaté aussi avec plaisir qu'à côté des directeurs de ces établissements, se trouvent des instituteurs expérimentés, très bien notés, ayant occupé des postes importants pendant leur longue carrière, et rivalisant de zèle avec les jeunes pour mener à bien l'œuvre de l'éducation populaire. Le choix du personnel est l'une des causes de succès de notre enseignement laïque.

Nous remercions M. le Vice-Recteur de son aimable visite et souhaitons qu'il nous revienne souvent. Il pourra ainsi mieux se rendre compte des efforts des maîtres, excellemment secondés par leur très sympathique inspecteur primaire.

∴

Haute récompense

Nous apprenons avec plaisir que l'Académie des Sciences a décerné, dans sa séance publique du 18 décembre, le prix Lalanne, à notre distingué compatriote M. Giacobini, de l'observatoire de Nice.

Ce prix, un des plus importants dont dispose l'Académie, n'est que la récompense des nombreux travaux si remarquables du jeune et savant astronome.

∴

Recette auxiliaire

A l'une des dernières séances du conseil municipal, M Valery a présenté un vœu tendant à la création d'une recette auxiliaire urbaine dans le quartier de la haute-ville, à la Place d'Armes.

Ce vœu a été pris en considération. Nous espérons que M. le Directeur départemental voudra bien instruire la demande du conseil municipal et lui donner au plus tôt une suite favorable.

La demande de M. Valery se trouve amplement justifiée par toutes les considérations qui ont décidé l'administration des postes à créer une recette auxiliaire au Nouveau Port, et par cette autre considération que la recette demandée desservirait une population plus importante.

∴

Obsèques

Hier ont eu lieu les obsèques de Mlle Pauline Prevosti. Cette infortunée jeune fille, à peine âgée de vingt ans, a été terrassée en quelques mois par une maladie qui ne pardonne pas.

Cette mort laisse dans la douleur une mère qui, chaque jour, n'a cessé de prodiguer ses soins les plus affectueux à la fille chérie qu'elle pleure aujourd'hui.

Une assistance émue se pressait derrière la bière portée par six marins. Deux couronnes avaient été offertes par les membres de la famille.

Le deuil était conduit par M. Prevosti, commerçant, oncle germain de la défunte.

Nous adressons à la mère éplorée, à la sœur, ainsi qu'à sa famille nos sincères condoléances.

∴

Distinctions honorifiques

La médaille de bronze des postes a été décernée à M. Agostini Jean-Augustin, gardien de bureau à Paris, 16 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

∴

Mariage

Hier a été célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste le mariage de Mlle Flore Hostice avec M. Tartonne Joseph, sergent secrétaire à l'état-major du Gouvernement de la Corse.

La mariée, dans une toilette riche et de bon goût, était resplendissante de grâce et de beauté.

Nous adressons au jeune couple, qui est allé passer sa lune de miel à Morsiglia, tous nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

∴

Rixe

Une rixe s'est élevée au fond de la place Saint-Nicolas entre le garçon boulanger Casamozza Pierre, âgé de 14 ans, et le décrotteur Ricci Casimir, du même âge. Ce dernier s'est armé de sa brosse et en a porté un violent coup à son adversaire qui a été atteint à la figure.

Ricci a été mis en état d'arrestation.

∴

Groupe socialiste

Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, aura lieu au local du Groupe Socialiste Bartlais une conférence publique sur le sujet suivant :

Exposé économique du socialisme, par un Membre du Groupe.

Entrée : rue du Lycée, 1, au 2e étage.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Cardi Pierre-Louis-Napoléon — Quilla Fernand-Ange. — Grifoni Pierre-Auguste.

DÉCÈS.

Corvi Marie-Thérèse, 23 ans, de Rogliano.

BOURSE DE PARIS

	19 Déc.	20 Déc
Rente 3 p. 0/0 ancien	100.80	101.05
— 3 p. 0/0 amort.	100.50	100.15
— 3 1/2 0/0.	102 40	102.70

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

L'affaire Modena

Antoine Modena, traduit devant la cour d'assises d'Aix pour avoir tué le nommé Medeo, en déchargeant son pistolet sur sa femme, avec laquelle il était séparé, a été acquitté.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Saint-Gès, lieutenant au 163e, est autorisé à passer dans l'infanterie de marine, et affecté au 8e régiment.

Récompenses aux Instituteurs

Sur la liste des récompenses décernées aux instituteurs pour l'enseignement agricole, nous relevons les noms suivants :

Rappel de médaille de vermeil, M. Franceschini, instituteur à Corte,

Rappel de médaille d'argent, MM. Fumaroli et Lepidi, directeurs à Bastia.

Rappel de prix, M. Giamarchi, à Corte.

Rappel de médaille de bronze, MM. Canioni, à Belgodere ; Carmi, à Erbajolo ; Casalta, à Muracciole ; Muselli, à Silvareccio ; Tomasini, à Monaccia d'Aullène ;

Médaille d'argent, avec prime de 200 francs, M. Paolini, à Prunelli de Fiumorbo.

Médaille d'argent, avec prime de 100 francs, M. Bianconi, à Zevaco.

Mentions honorables, MM. Colonna, à Morosaglia ; Istria, à Sorio ; Versini, à Coggia.

Affaire Cuignet

Le commandant Cuignet a informé le ministre de la guerre qu'il intentait un procès au journal le *Siècle* qui l'a accusé d'avoir fabriqué un faux.

Le commandant Cuignet ajoute qu'il a pu découvrir un faux, mais qu'il n'en a jamais commis.

L'INCIDENT PANIZZARDI

M. Lasies a déclaré à un rédacteur de l'*Echo de Paris* qu'il était décidé à pousser l'affaire jusqu'au bout. Toutes les preuves désirables sont fournies.

∴

Les journaux radicaux accusent les nationalistes de vouloir faire revivre l'affaire Dreyfus. Ils déclarent qu'ils ne les suivront pas sur ce terrain, mais ils veulent élucider l'incident Panizzardi.

Les Morts du Jour

M. Auguste Raffaelli

Une dépêche de Nice nous annonce la mort de M. Auguste Raffaelli, ancien receveur des finances à Bastia, chevalier de la Légion d'honneur.

Voyage de M. Kruger

Le *Standard* dit que le climat de la Hollande n'est pas favorable pour M. Kruger qui aurait l'intention de se rendre à Nice.

Tirages financiers

Lots du Congo

Le numéro 24 de la série 3.442 gagne 100.000 francs.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

A Pretoria

Les journaux de Londres publient une dépêche annonçant que les Boers déploient une grande activité autour de Pretoria.

Sur l'Orange

Lord Kitchener télégraphie que les Boers, au nombre de 800, ont traversé le fleuve Orange à Rhenoster-Kock

Une troupe a traversé le fleuve près de Sand-Criff.

Les Boers se dirigent vers Stejnburg ; ils sont poursuivis par l'infanterie montée qui cherche à les envelopper.

Au Cap

Les journaux anglais sont très alarmés par la situation dans la colonie du Cap.

Le *Daily News* dit que les Boers ont reçu l'aide de nombreux Afrikanders.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 20.

M. Rajon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la Marine

Suite de la discussion générale sur le budget du ministère de la marine.

M. Lockroy présente des critiques sur notre organisation maritime ; il dit qu'actuellement la France est moins à l'abri de l'ennemi qu'il y a quelques années.

Le ministre proteste contre cette allégation.

L'amiral Rieunier attaque le cabinet civil du ministère de la marine.

La discussion générale est close.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brindeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Ministère de la Marine

La discussion s'ouvre sur le chapitre 3.

L'amiral Rieunier attaque vivement le ministre de la marine qui décourage tout le personnel.

M. Binder rappelle que M. de Lanessan a été autrefois révoqué par M. Delcassé.

Le ministre réplique que c'est sur la demande de M. Delcassé qu'il est entré au ministère.

Le chapitre 3 est adopté, ainsi que les chapitres 4 à 10.

Amendement Dejeante

M. Dejeante dépose un amendement tendant à la suppression des aumôniers dans les ports maritimes.

Cet amendement mis aux voix est repoussé par 294 voix contre 190.

Les chapitres 11, 12 et 13 sont ensuite votés.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Leydet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

L'Amnistie

Le Garde des sceaux dépose le projet de loi sur l'amnistie voté par la Chambre des députés.

Le projet est renvoyé à la commission.

La Santé publique

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection de la santé publique.

Plusieurs amendements sont présentés et repoussés.

Les cinq premiers articles sont adoptés.

Séance demain.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

Grand Hôtel et Patisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Extrait de Grenadine

extra

défiant toute concurrence comme qualité

pré,aré par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia

Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

Filature de Cocons

Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertio.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne « Théophile Roederer et Cie » Carte d'or 5.50, Carte Blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Fockey*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine *Champagne* y *compris* l'excellente Eau-de vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison angle, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables soit en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

Angle des rues Miot et Napoléon.

N B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires : son Vin du cap au Kola, la *Cédratine Damiani* et l'excellent Champagne Théophile Roederer et Cie supérieur entre tous.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix resteront les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et provien-dront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants l'ervin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

A CÉDER

Etude de Notaire

à Corte

S'adresser à Madame Vve Guelfucci.

17. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

III

— Mais vous n'allez pas partir. Ma sœur vous a invité pour ce soir ; eh bien, moi, je vous invite pour ce matin.

Espérance n'insista pas et suivit l'officier.

Ce dernier avait depuis un instant une idée et il voulait en avoir le cœur net. Il tenait à avoir le jeune homme près de lui.

Mme de Kervoël ne fut point surprise en voyant le jeune homme avec son frère ; elle comprit vite que le colonel l'avait emmené pour déjeuner, et elle en fut contente. Gabrielle, elle, en fut heureuse.

— Ma sœur, dit l'officier en entrant, l'air de la mer nous a délabré l'estomac, et je crois que je vais déjeuner avec plaisir. Espérance m'a accompagné et, comme il devait venir ce soir, eh bien, je l'ai invité à venir tout de suite pour être plus tôt rendu.

— Espérance fait bien, dit Mme de Kervoël en tendant sa main au jeune homme, qu'il sera toujours le bienvenu.

— Oh ! madame, balbutia le jeune homme, que de bonté ! Comment vous remercier...

— Comme vous l'avez fait hier soir, en vous montrant heureux et joyeux.

— Comment ne le serait-je pas...

Et se tournant vers Gabrielle qui était entrée depuis un instant :

— Quand tous vous êtes si bon, si charmante pour moi.

— M. Espérance, moi je suis bien contente : je ne comptais vous voir que ce soir. Eh bien, nous pourrons nous promener tantôt et causer ensemble. Nous causerons de choses très sérieuses.

Ces derniers mots auxquels Mme de Kervoël ne fit pas attention, Gabrielle les dit en lançant un coup d'œil au jeune homme. M. de Sommerville, lui, s'en aperçut.

— Décidément, se dit-il, je ne dois pas me tromper.

On déjeuna avec animation, puis causèrent le colonel, voulant parler à sa sœur, Gabrielle et Espérance désirant être ensemble, on trouva vite un prétexte pour se séparer.

Du reste Gabrielle voulait faire voir à Espérance de nouvelles fleurs qu'on lui avait envoyées, et qui réalisaient tous ses rêves ; elle voulait les lui faire admirer.

— Eh bien, alors, mes enfants, dit le colonel ; allez prendre l'air.

Il ne se le fierait pas répéter et sortirent en plein vin.

Amédée seule le colonel dit à Mme de Kervoël :

— Dis-moi, Gabrielle, tu éprouves beaucoup de sympathie pour ce jeune homme.

— Oh, je t'avoue, d'abord il a sauvé ma fille ; comprends donc, Georges, il l'a sauvée, et c'est à lui que je dois de sentir encore ses baisers ; comment ne l'aimerais je pas ? Et puis, il a un visage si doux, si gracieux, il a un cœur si pur, une âme si élevée, que depuis, en effet, je me suis prise à l'aimer, presque comme s'il était mon enfant. Mais toi, est-ce que...

— Oh ! moi, reprit l'officier, je considère comme le plus loyal jeune homme que je connaisse : et je te le dis franchement, mais...

— Mais quoi, Georges, qu'a-t-on donc ?

— Eh bien, écoutes-moi, ma sœur. Il ne t'as donc pas venu à l'esprit que ces deux jeunes gens si charmants et remplis des mêmes sentiments pourraient s'aimer un jour.

— Mais je crois bien qu'ils s'aiment, reprit la mère. Tu le vois, ils ne sont heureux que lorsqu'ils sont l'un près de l'autre. Ils s'adorent, les pauvres chérubins.

— Tu ne m'as pas compris, reprit le frère ; je veux dire qu'ils s'ont peut-être glissé dans leur cœur, et à leur insu, mon Dieu, un sentiment tout autre que de l'amitié. Je veux dire que peut-être ils s'aiment d'amour.

— Oh ! mon Dieu, peut-il croire...

— Je ne crois rien, je réplique ce qui peut être, et j'ai un pressentiment qu'un malheur va nous arriver.

— Oh ! non ; chasse ces idées et sers confiance, moi, je suis sûre.

L'après midi, Mme de Kervoël et sa fille restèrent. Le colonel, passant son bras sous celui d'Espérance, l'entraînait vers les bords de l'étang.

Ils se promenèrent assez longtemps devisant de choses et d'autres, puis, par hasard, rencontrant un domestique dans le parc, le colonel lui dit :

— Vous nous servirez deux verres d'absinthe *sous la tonnelle en face.*

Le domestique s'éloigna pour exécuter cet ordre et les deux promeneurs vinrent s'asseoir sous une vaste charmille, où ils pouvaient causer sans crainte des indiscrets.

Espérance se rappelait ce que lui avait dit Gabrielle.

— Aujourd'hui, il le faut. — Et il cherchait comment dire au colonel ce qui lui serrait le cœur au point de l'étouffer.

Le domestique *venait servir les deux verres* puis se retira. L'officier prenait calme et tranquille et fumait une longue pipe.

Le long des saules on entendait le clapotement des carpes de la petite rivière qui traversait le parc, limide, chétive tributaire de la mer immense.

(*A suivre*).

Librairie du *Petit Bastiais*

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Almanach Hachette
pour 1901

USAGE INTIME CAOUTCHOUC — E. Chastan, 41, rue J.-J. Rousseau, Paris

La maison **A Jeanne d'Arc**, 21, rue Lepic, Paris, offre à Dames, Demoiselles et Messieurs du travail religieux, sérieux, facile et propre à faire chez soi, rapportant suivant production 50 à 80 fr. par mois.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

BEAUX-ARTS

M. Novellot a l'honneur d'informer le public qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a étudié tous les perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, École navale, etc.

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus imposantes et les plus solides de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellot, rue Droite Vérdal, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

GUÉRISON RADICALE des MALADIES CHRONIQUES par les Traitements du R. P. Debreyne, célèbre Médecin de la GRANDE-TRAPPE, Mortagne (Orne). L'ASTHME, par le Vin du R. P. Debreyne. Les RHUMATISMES, par le Traitement du R. P. Debreyne. La CONSTIPATION, par les Pilules du R. P. Debreyne. Les RHUMES, par le Pectoral du R. P. Debreyne.

BASTIA, PHARMACIE LUCIAN

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RULY chargera à Bastia vers le 30 Décembre Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Librairie du PETIT BASTIAIS

PETRI CIRNEI
DE REBUS CORSICIS
TRADUCTION FRANÇAISE
Par l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Vol. grand in-8° de 430 pp. 5,00 ; franco, 5,60

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus.

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Mme GEORGES
Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent 9 fr. l'hec. to rendu franco votre gare, 10 litres essai : 5 fr. Envoyer mandat poste à Brâlat-Fieuri, à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Voulez-vous de la bonne bière ? à la Brasserie Gasparini Place Saint-Nicolas *Vente en gros et en détail*

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-SUR-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1184 » »	100	118.400
1251 lots pour		651.400 fr.

250.000f
100.000f
50.000f 20.000f

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE
15 FEVRIER 1901

Le Larousse Illustré

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils n'ont plus que quelques jours pour souscrire au prix actuel au NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ : nous les engageons vivement à profiter de ces conditions de faveur pour mettre dans leur bibliothèque cet admirable dictionnaire encyclopédique dont l'utilité est si capitale et si évidente pour tout le monde. Le fascicule que nous recevons cette semaine est particulièrement attrayant par la variété et la richesse de son illustration et on y lira avec beaucoup d'intérêt les curieux renseignements qu'il nous donne sur les Gants, le long article très documenté qu'il consacre au mot Garde, les mots Gangrène, Garance, Gard, Gare, l'analyse du Gargantua de Rabelais, etc.

Le fascicule, 50 centimes chez tous les libraires et dans les gares.

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ESPIC
ou la POUDRE

Les plaisirs réunis

C'est connu, la musique est une belle chose,
Elle calme les sens et fait voir tout en rose
J'en conviens, mais on peut en doubler le plaisir
En fumant un cigare, ou deux, tout à loisir,
En dégustant aussi la blonde Cédratine
Ou le bon Amaro, liqueur tout aussi fine.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Librairie du PETIT BASTIAIS
P. VATTELAPESCA
(P. LUCCIANA)
2e SÉRIE
Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois
Proverbe en 1 acte. Prix : 60 c.

Cunversatione — Cummediòla in 2 atti. 50 c.	Pussia e Prosa — Cummediòla in 3 atti. 50 c.
Sei Scinette Comiche — 60 centimes	L'Arrichitòla — Cummediòla in 2 atti. 50 c.
Da Chiechiu a Furiani — Cummedia in 1 attu. 50 c.	Le six brochures réunies en un volume de 396 pag. 2 fr. 50 franco 2 fr. 90.

Le meilleur des cigares à 10 centimes est sans contredit le CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

EAU MINERALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(Carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ÉTAT

Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.

NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE

DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS

Agence générale pour la Corse : **Bastia, 9, Bd du Palais**

Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur. Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames.

GÉOGRAPHIE PITTORESQUE ET MONUMENTALE de la France

Sous ce titre, paraît, illustrée en noir et en couleurs, une publication de grand luxe, d'un format commode et d'un prix modique consacrée à la description de la France par Départements.

C'est uniquement à la photographie que la Géographie pittoresque et monumentale de la France demandera ses illustrations. Ce sont d'ailleurs les seuls procédés dérivés de la photographie qui peuvent satisfaire le besoin intense de vérité qui caractérise notre époque. Monuments, ruines, costumes, objets d'art, pièces remarquables de nos musées, sites pittoresques, revivent sous les yeux des lecteurs ainsi que les spécimens des industries qui ont porté au loin la renommée de la France.

Quant au texte il comprend pour chaque département une étude générale du sol (orographie et hydrographie), l'histoire abrégée des événements accomplis sur son territoire, un tableau résumé de l'agriculture et de l'industrie, les divisions administratives, la description très complète des villes (préfectures, sous-préfectures, villes et bourgs importants), la liste de tous les monuments historiques classés et de toutes les curiosités intéressantes, les particularités des mœurs et des coutumes, le tout accompagné d'une carte dressée spécialement pour cette publication.

Il paraît chaque semaine, au prix de 60 centimes, une livraison sous couverture, comportant 16 pages du format in-8o jésus et renfermant, outre quatre grandes illustrations en couleurs, des illustrations en noir presque à chaque page. Suivant l'importance du département une ou plusieurs livraisons lui seront consacrées : en outre chaque département aura sa Carte spéciale dressée et gravée avec le plus grand soin. L'ouvrage formera 200 livraisons, soit 5 volumes de 40 livraisons chacun.

En vente chez Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei. Le demander dans tous les débits. On ne fume pas un bon cigare, on le hume, tellement il est rare.

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Établissements L'AMARO MATTEI APÉRITIF SUPÉRIEUR et dans tous les Débits L'Exquis Cigare Mattei Le meilleur à dix centimes. Tout bon fumeur doit fumer ce cigare ou ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

25e ANNÉE — SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1900 — N° 303

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE...... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. AUTRES DÉPART. 22 » » 12 » | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Flavien. Semaine (Fête nationale)

Lever, ... Midi, — Coucher ... 58 m. LUNE : Premier quartier, le ... — Pleine, le 4

Fête de demain : Sainte Victoire.

21 DÉCEMBRE

Les Nouvelles Découvertes SUR L'INSALUBRITÉ PALUDÉENNE

II

Paris, le décembre.

Les nouvelles découvertes démontrent, ainsi que je l'ai dit dans ma précédente lettre, que si les fièvres intermittentes sont dues, comme on le savait de tous temps, au voisinage de marais et d'eaux croupissantes, ce n'est pas, ainsi qu'on le pensait, parce que ces marais et ces eaux empoisonnent la masse de l'air, mais uniquement parce qu'ils produisent un insecte qui par sa piqûre introduit un venin dans le sang. Cet insecte, qui est de la variété des moustiques, est même plus gros que la plupart de ceux-ci ; il vient de recevoir le nom d'anophèle et d'être décrit. On a pu découvrir dans son corps le venin particulier qui donne la fièvre.

J'ai dit aussi que ces constatations avaient une portée immense, parce que, si l'on est obligé de respirer, on peut se préserver d'un insecte, avec quelques précautions.

Voici donc ce que l'on a imaginé :

Pour préserver des fièvres les habitants d'une maison située dans une localité malsaine, on garnit très soigneusement ses fenêtres et toutes ses ouvertures d'une toile métallique pouvant laisser passer la lumière et l'air, mais d'un réseau assez fin pour ne pas laisser passer l'anophèle. La porte d'entrée de la maison doit être doublée d'un tambour fait avec cette même toile qui est à peu près de l'espèce de celle qui entoure les garde-manger et qui est peu coûteuse. Cela fait, il faut que les habitants de cette maison, ceux qui ont travaillé tout le jour dans le voisinage, rentrent dans la maison avant le coucher du soleil et n'en sortent pas avant son lever. On sait, en effet, dans tous les pays malsains, on sait particulièrement en Corse, que c'est à peu près pendant la nuit exclusivement que se contractent les fièvres. La preuve est que nos paysans descendent le matin dans la plaine, remontent le soir, et sont généralement indemnes. *J'aurai à revenir sur ce point.* Il faut aussi, comme un corrélatif évident, que si quelqu'un des habitants est obligé de sortir pendant la nuit, il s'enveloppe la figure et les mains d'un voile en gaze. Moyennant ces précautions, il est sûr d'échapper à la fièvre.

Mais j'ai hâte, pour convaincre *les incrédules, d'arriver aux expériences* qui ont été faites en Italie. En toute matière, rien ne vaut l'expérience et les faits.

Dans une localité particulièrement malsaine, entre Salerne et Pœstum, le docteur Grassi, de Rome, a appliqué au commencement de l'été dernier le procédé qui vient d'être indiqué, à plusieurs maisons situées dans la campagne. D'autres maisons voisines ont été au contraire laissées dans leur état habituel. Pendant le cours de la saison fiévreuse, puis lorsqu'elle eût pris fin, il a constaté les résultats dans une tournée d'inspection faite en compagnie du député Gustavo Chiesi. Ici je laisse la parole au *Journal des Débats*, qui résume les publications faites en Italie à ce sujet.

« Première halte. Une maison de » cantonniers pour deux familles. » Le poste était classé parmi ceux » où la malaria est légère. Le doc» teur Grassi s'est abstenu d'y tou» cher, mais il le tient en observa» tion. En août dernier, il y trouva » un véritable hôpital. Les deux fa» milles gisaient ou se traînaient, le » teint terreux et le corps décharné, » terrassées et exténuées par la » fièvre.

» Seconde halte. Autre maison de » cantonnier, laissée également sans » appareils, et offrant un spectacle » identique.

» Celle qui vient ensuite se trou» vait dans la zône de la malaria » très grave. Le docteur Grassi y » avait appliqué son système. Il en » avait garni les fenêtres et la porte » d'entrée de toiles métalliques, » selon ce qui a été dit plus haut. » Défense sévère aux habitants de » sortir avant le lever ou après le » coucher du soleil. Quand les né» cessités du service l'exigeaient » absolument, ordre de mettre des » gants de laine et des masques de » gaze dont il a eu soin de les mu» nir. J'ajoute qu'ils ne sont jamais » tentés de désobéir ; ils savent » trop ce qu'il en coûterait. Pas un » malade *dans cette maison*, pas un » accès de fièvre de tout l'été ; des » gens gais et bien portants, chez » qui s'effaçaient les traces des sai» sons précédentes et qui n'avaient » pas de paroles pour remercier leur » sauveur.

» Un peu plus loin, la station de » San Nicola Varco, l'une des plus » mal notées, de celles où les em» ployés étaient autorisés à ne pas » coucher. Aujourd'hui les gens y » couchent, les gens y ont leur fa» mille, et tout le monde y a bonne » mine. En sortant de la station, le » docteur Grassi mena son compa» gnon à une ferme restée sans dé» fense contre les anophèles. Pas » un des ses habitants n'avait échappé » à la fièvre, et la plupart d'entre » eux étaient étendus à terre, suant » et claquant des dents. On eût dit » des cadavres, et peut-être n'en » étaient-ils pas loin. »

Au total, 104 personnes placées dans les conditions requises, et ayant observé les prescriptions indiquées, ont été toutes préservées de la fièvre. Dans le voisinage immédiat, 349 autres, laissées dans l'état ordinaire, ont été atteintes.

En même temps le docteur Celli, directeur de l'Institut hygiénique de Rome, procédait à des expériences semblables dans la campagne romaine, presque aussi malsaine que les *lieux dont il vient d'être parlé. Il* arrivait aux mêmes résultats.

Nous avons dit précédemment que le docteur Manson, de Londres, voulant faire dans l'intérêt de la science une expérience concluante, avait fait venir des anophèles en Angleterre, et que là, dans une localité parfaitement saine, où les fièvres *intermittentes* sont inconnues, il avait contracté ces fièvres et les avait fait contracter à quelques personnes de bonne volonté, en se faisant piquer par ces insectes.

Le fait est désormais acquis. Les marais engendrent la fièvre, non pas parce qu'ils vicient l'air, mais parce qu'ils donnent naissance à l'anophèle. *C'est ce qu'on ne saurait trop répéter.*

On n'objectera pas que l'on a les fièvres sans avoir ressenti de piqûre. Que de piqûres de moustiques ou d'autres insectes ne se manifestent qu'après coup, ou même nous échappent entièrement. Celle-ci inocule un venin d'une espèce particulière, qui presqu'aussitôt empoisonne la masse du sang et amène les différentes espèces de fièvres paludéennes parmi lesquelles les fièvres pernicieuses, le tout selon la force et la quantité du venin, selon les dispositions du sujet et les conditions hygiéniques dans lesquelles il se trouve, car nul ne conteste qu'ici, comme dans toutes les maladies, les conditions hygiéniques et le plus ou moins de soins exercent leur influence puissante sur le développement du mal ou sur son atténuation. Mais sans la cause première, c'est-à-dire sans la piqûre, pas de fièvres paludéennes.

Je me propose de poursuivre à cette même place cette étude, que je crois de première importance pour la Corse. Je n'excède pas ma compétence et je n'empiète pas sur le domaine médical qui, je le reconnais pleinement, m'est tout à fait étranger. Mais si quelqu'un venait, je le suppose, proposer une cuirasse ou un appareil quelconque contre les balles, pourrait-on dire qu'aux médecins seuls appartiennent l'examen et la discussion de cet appareil ? L'œuvre exclusive du médecin ou du chirurgien commencera lorsque la balle aura pénétré. De même, si l'anophèle arrivant jusqu'à moi me donne la fièvre, je m'empresserai de faire appel au docteur. Mais je puis bien, comme tout le monde, rechercher les moyens de me soustraire et de soustraire les autres, préventivement, au contact du redoutable insecte.

L. LIMPERANI,
Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien député.

LÉGION D'HONNEUR

Par décision ministérielle du 17 décembre, M. le capitaine Rhumeau, commandant la section de gendarmerie de Sartene, a été inscrit d'office pour le grade de chevalier de la légion d'honneur, à la suite du tableau de concours de 1899 ; a fait preuve d'une grande énergie et de beaucoup d'habileté dans les mesures qu'il a prises, avec un zèle de tous les instants, pour assurer la répression du banditisme en Corse et en enrayer le développement.

Port de Propriano

Rapport

Fait au nom de la commission du Budget chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux d'amélioration au port de Propriano et d'instituer audit port des péages locaux au profit de la commune de Propriano, par M. CONSTANT DULAU député.

PROJET DE LOI

Article 1er.— Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'amélioration du port de Propriano, département de la Corse, conformément aux dispositions générales de l'avant-projet dressé par les Ingénieurs, à la date des 16 mai et 1er juin 1896 et aux avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, en date des 24 février 1894 et 21 mars 1898.

La dépense de ces travaux est évaluée à sept cent cinquante mille francs.

Art. 2. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par le Conseil municipal de Propriano, au nom de cette commune, ainsi qu'il résulte de ses délibérations des 23 septembre 1895, 4 août 1897 et 24 octobre 1898, de fournir à l'Etat, en vue de ces travaux, un subside de 250.000 francs.

Ce subside sera versé dans les caisses du Trésor, par acomptes successifs, au fur et à mesure des besoins des travaux. L'importance de chaque versement partiel et l'époque à laquelle il devra être effectué, seront déterminées par le Ministre des Travaux publics.

Le surplus de la dépense, évalué à 500.000 francs, sera prélevé sur les ressources annuellement inscrites à la 2e section du budget du Ministère des Travaux publics pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.

Art. 3. — A partir de la promulgation de la présente loi, il sera établi sur tout navire de mer français ou étranger, entrant chargé ou venant prendre charge dans le port de Propriano, les péages maxima ci-après :

(a). — Par voyageur embarqué ou dé-

86 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard
par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— *D'ailleurs, citoyens*, poursuivit le greffier en gesticulant comme un avocat à la barre, vous remarquerez que l'instigateur de la trame ourdie contre nous est Vaudrey : n'est-ce pas en dire assez ? Car que peut-on attendre de bon de cet enragé carliste ? Un homme qui en toute occasion ne cherche qu'à nous vexer, nous autres bourgeois de Châteaugiron ! hier encore, à l'audience, il fallait entendre comme il nous arrangeait ! j'en frémissais d'indignation sur ma chaise, et Bobilier lui-même, malgré son infâme aristocratie, avait peine à se contenir. Un homme qui, à son retour, après la Révolution de Juillet, a eu l'insolence de placer deux canons sur sa terrasse, et de dire hautement que si nous nous avisions de remuer, il bombarderait notre Châteaugiron et en ferait une poêle à frire où nous rôtirions comme des châtaignes, et cela parce que quelques bons patriotes, parmi lesquels je me fais gloire de me ranger, et dont était aussi le citoyen président, avaient manifesté l'intention d'aller planter un arbre de la liberté devant la maison de ce lâche incendiaire ! un homme enfin, qui hier encore, pour assouvir la plus odieuse vengeance, a jeté à l'eau, avec préméditation et guet-apens, un citoyen qui sans doute n'est pas à la hauteur des principes autant que nous le désirerions, mais enfin un citoyen honorable...

— Paix ! interrompit Toussaint Gilles en appuyant brusquement sa main sur la bouche du véhément orateur.

Les quatre clubistes prêtèrent l'oreille.

Au bout d'un instant, plusieurs coups frappés avec une sorte d'impatience retentirent pour la seconde fois contre la porte.

— Qui vive ? demanda le président en appliquant de nouveau ses moustaches contre la serrure.

— Vendre assez, voilà qui est bien ! répondit une voix essoufflée.

— Ce n'est pas là tout à fait le mot d'ordre, dit Toussaint Gilles ; mais je reconnais le frère et ami : c'est Laverdun.

L'aubergiste ouvrit la porte sans plus ample informé, et l'épicier se précipita dans la chambre, suant, haletant et trépignant.

— Citoyen vice-président, lui dit le greffier Vermot avec un accent de sévérité, vous avez oublié le mot d'ordre.

— C'est-à-dire, répondit Laverdun en se laissant tomber sur une chaise, que, pour le rendre intelligible, j'y ai ajouté trois mots ; car, je vous le demande, qu'est-ce que signifie : « Vendre assez, voilà ? »

— Le mot d'ordre est Evandre ! et Scevola, dit le greffier, qui eut soin d'articuler nettement chaque syllabe.

— Eventrez ces veaux-là ! dit le boucher en ricanant ; je suis de l'avis du citoyen Laverdun, c'est là un drôle de mot d'ordre.

— Il n'est drôle que dans votre bouche, s'écria le greffier, dont les petits yeux verdâtres s'allumèrent soudain.

— Silence, citoyen Vermot ! dit impérieusement Toussaint Gilles, la parole est au citoyen vice-président, qui, si j'en crois l'émotion peinte sur son visage, a une communication importante à nous faire.

— Importante, en effet, répondit l'épicier en essuyant de la paume de sa main la sueur qui ruisselait de son front.

— Parlez, vous avez la parole, reprit d'un air digne le président du club.

— Savez-vous d'où je viens ?

— A moins d'être sorcier, comment pourrions-nous le savoir ? répondit le greffier d'un ton sec.

— Je viens de la messe, reprit l'épicier.

— Pas possible ! s'écria Toussaint Gilles avec une dédaigneuse incrédulité.

— C'est tellement possible que cela est.

— Vous, un homme éclairé ! venir de la messe ! Ah çà, vous avez donc envie de vous faire jésuite ou capucin ?

— Pas plus l'un que l'autre ; mais je prévoyais qu'il se passerait aujourd'hui à l'église des choses honteuses, et j'ai été bien aise de les voir de mes propres yeux.

— Que s'est-il donc passé ? demanda Gauthoret.

— Des indignités ! des infamies, répondit l'épicier en continuant de se bouchonner le visage avec son mouchoir de poche ; d'abord, figurez-vous qu'on n'a sonné le dernier coup que quand on a su que madame de Châteaugiron était prête ; en sorte que toutes nos bourgeoises, mon épouse et mes filles entre autres, ont dû se morfondre sur leur banc, en attendant qu'il plût à madame la marquise de venir à la messe.

— De la part du curé Dommartin aucune servilité ne m'étonne, dit le greffier d'un ton aigre.

— Vous n'y êtes pas encore. Quand M. et madame de Châteaugiron se sont enfin décidés à arriver, savez-vous ce qu'a fait le curé ?

— Qu'a-t-il fait ? dit Toussaint Gilles.

— Il est allé les recevoir, en étole et en surplis, à la porte de l'église, et après leur avoir adressé un vil compliment, il leur a offert l'eau bénite.

— L'eau bénite ! s'écria l'aubergiste démocrate d'un ton de courroux.

— J'aurais mieux aimé un verre de vin, dit à demi-voix le taillandier.

— Le retour à l'ancien régime ! dit à son tour le greffier en riant sardoniquement ; vous verrez que la prochaine fois il les encensera.

— Ce n'est pas tout, continua le vice-président, vous savez, ou vous ne savez pas, que pendant l'ancienne révolution ce qu'on appelait le banc seigneurial avait été brûlé...

— C'est mon père qui y a mis le feu de ses propres mains, interrompit Toussaint Gilles avec un accent d'orgueil.

— Votre père y a mis le feu, c'est vrai, mais c'est le mien qui *a donné le premier* coup de hache, reprit l'épicier du ton d'un homme peu disposé à laisser amoindrir les titres de gloire de sa famille ; le banc avait donc été détruit, et personne jusqu'à présent n'avait songé à le rétablir. Qu'a fait le curé ?

barque, à destination immédiate ou en provenance d'un autre port de la Corse, 0.50 ; à destination ou en provenance d'un port autre que ceux de l'Indo-Chine, 1 fr. (4). — Pour les marchandises embarquées ou débarquées :

Marchandises en futailles, caisses, sacs et autres emballages, par colis individuel à l'exclusion des colis postaux, 0 fr. 10.

Animaux vivants ou abattus des espèces chevaline, bovine ou leur espèce, et porcine, par tête, 0 fr. 10. (Voir à l'Abonné).

Seront exempts de toute taxe :

1° L'embarquement et le débarquement des voyageurs voyageant pour le service de l'Etat ou à ses frais ainsi que les marchandises ou objets quelconques appartenant à l'Etat ou destinés à son service en vertu de marchés réguliers.

2° Les bateaux affectés au remorquage, au pilotage et ceux effectuant la pêche côtière.

Art. 4. — La perception des péages établis par l'article précédent est concédée à la commune de Propriano pour le produit en être entièrement affecté au payement des annuités (intérêts et amortissement) de l'emprunt de 250.000 francs qu'elle a été autorisée à contracter, par arrêté préfectoral du 30 avril 1896, pour fournir la contribution visée à l'article 2 ci-dessus.

Cette perception cessera immédiatement après que le produit des droits aura atteint, en capital et intérêts, la somme nécessaire au complet remboursement de l'emprunt.

Dans les trois premiers mois de chaque année, la commune de Propriano adressera au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, au Ministre des Finances, un compte rendu détaillé des recettes des péages perçus dans le port de Propriano, des frais de perception dans l'année précédente et de sa situation au point de vue de l'amortissement de l'emprunt.

Art. 5. — Les dispositions des alinéas 3 à 9 de l'article 4 de la loi du 19 mai 1886, modifié par l'article 11 de la loi du 30 janvier 1893, sont applicables aux péages institués par la présente loi.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CERVIONE. — Ces jours derniers notre charmante petite ville était en fête ; on y célébrait le mariage de Mlle Julie de Poli avec M. P. F. Tristani, employé des douanes et régies de l'Indo-Chine.

Le cortège était composé ainsi qu'il suit :

Mlle Julie de Poli et M. Octavien de Poli.
Mme Sérène de Poli et M. Pierre-Félix Tristani.
Mlle Julie Semidei et M. Arrighi de Casanova.
Mlle Filidore de Poli et M. François Massoni, peintre.
Mlle Joséphine Brignole et M. Alexandre de Poli.
Mlle Anna de Poli et M. Philippe de Poli.
Mme Valeani née de Poli et M. Augustin Ercole.
Mlle Lucie de Poli et M. Amédée Icard.
Mlle Thérèse de Poli et M. Grassi, juge de paix.
Mme Massoni née Astima et M. le capitaine Pasqualini.
Mme Pasqualini et M. le docteur Campana.
Mme Arrighi de Casanova et M. Nicolas Mannoni.
Mlle Augusta Valeani et M. Paul Virgitti.
Mlle Antoinette Valeani et M. Félix Casalta.
Mlle Félicité Valeani et M. Louis Brignole.
Mme Tiburce Virgitti et M. Ange Salgetti.
Mlle Jessuine Virgitti et M. Astima, inspecteur des douanes.
Mlle Marie-Pauline Simonetti et M. Joseph Tristani.
Mlle Liline Vincigurra et M. Ricci, instituteur.
Mlle Marie Cipriani et M. Dominique de Peretti.
Mlle Nonce Marie Colombani et M. Ange-Mathieu Riolacci.
Mlle Marie-Pauline Ducroq et M. Joseph Mannoni.
Mlle Ninette Vadi et M. Perelli.
Mlle Jeanne Bellagamba et M. Alphonse Ducroq.
Mlle Lucie Caneri et M. Philippe Mosca.
Mlle Marie Paoli et M. Jean-Baptiste Moretti.
Mlle Marie-Caneri et M. Favalelli.
Mlle Madeleine Berlis et M. Bellagamba.
Mlle Virginie Bellagamba et M. A. F. Vincigurra.
Mlle Alexandrine Brandi et M. D.-F. Poli.

Comme suite : MM. Darius Tristani, Antoine de Poli, Don-Philippe, Semidei, Sauveur Tristani, Jules Ducroq, Ignace Brignole, Jean-Baptiste Brignole, Joseph Felce, Charles Sodini, François Favalelli, Paulin Massoni, Godefroy Valeani, Barthélemy Cornelli, Simon-Pierre Mosca, Antoine Gondamin, Joseph-Marie Cahori, Pierre Bozzi, Barthélemy Geoffroy, etc.

Les témoins de l'épouse étaient : MM. Achille de Casanova, Hector Grignole ; ceux de l'époux : MM. Emile Perelli et François Favalelli.

Après la bénédiction nuptiale, célébrée en langue corse, la jeune épouse fut conduite à l'autel par son père. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Sisco, assisté de ses vicaires, dans l'exécution des mieux soignées.

Après la messe, un superbe lunch a réuni tous les convives dans la maison de l'Etat où a eu lieu ainsi que les marchandises ou objets quelconques appartenant à l'Etat ou destinés à son service en vertu de marchés réguliers.

Après une marche de deux heures au triple galop des calèches, ils sont arrivés à Perelli où la population de la commune leur a fait une brillante ovation.

La maison des époux a été envahie par de nombreux parents et amis venus des diverses communes du canton. A sept heures, un dîner des plus somptueux a été servi, au cours duquel des voix mélodieuses se sont fait entendre et ont enlevé tous les suffrages.

La soirée s'est terminée par une sauterie des plus amusantes. A deux heures du matin on s'est séparé, emportant de cette belle journée la plus agréable souvenir.

Théâtre Municipal

Malgré les déceptions multiples et douloureuses qu'ont éprouvées nos bons artistes, durant ces quelques jours, malgré un incident aussi inattendu que déconcertant, il nous a été donné, jeudi soir, d'assister à une brillante représentation qui a subjugué les auditeurs. Le drame émouvant de Xavier de Montépin *La Porteuse de pain*, rendu avec un brio remarquable et un entrain extraordinaire, a révélé une fois de plus les qualités sûres de la troupe. Nous avons goûté tour à tour l'émotion pénétrante de Mme de Genet, la grâce enfantine de Mlle Sax, l'exubérence capiteuse de Mme Thulau. La fille de celle-ci, à peine âgée de huit ans, jalouse peut-être des succès du père et de la mère, s'est montrée, deux fois déjà, sur notre scène, et a soulevé des applaudissements flatteurs pour sa crânerie ingénue, jointe à une très jolie voix habilement maniée. Compliments sincères.

Tout s'est donc passé le mieux du monde, et les artistes n'ont point menti à leurs promesses. Réunis immédiatement en société, après la fuite de leur directeur, et comptant sur le bon sens de la population, ils donneront une série de représentations pendant les fêtes de la Noël.

Tandis que les familles réunies autour de l'âtre flamboyant, raconteront des histoires légendaires du petit Jésus, tandis que les mères seront auprès de leurs fils, les sœurs auprès de leurs frères, les artistes de la troupe, éloignés du ciel de leur pays natal, tâcheront de nous égayer et de nous plaire, le cœur peut-être brisé. Pour leur faire regretter le moins possible les parents, les amis, je suis convaincu que les Bastiais se rendront chaque soir, au théâtre, et ils auront accompli ainsi une œuvre de fraternelle charité...

FLEUR DE BITUME.

∴

Ce soir, irrevocablement dernière représentation des deux gros succès de la saison :

LE SURSIS
Comédie en trois actes

Prête-moi ta Femme
Vaudeville en un acte

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 21 décembre 1900

Double assassinat et complicité

Cette affaire a déjà occupé trois audiences au mois de mai 1899. A cette époque c'étaient Martin Cirindini et André Cirindini qui comparaissaient devant le jury.

Reconnus coupables de complicité d'assassinat, ils furent condamnés le premier à vingt ans de réclusion, le second à vingt ans de travaux forcés.

Nicoli Marc-Marie se présente aujourd'hui.

Après la constitution du jury il est donné lecture de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

Une vive mésintelligence avait éclaté à la suite d'une contestation de propriété entre les deux familles Furioli et Cirindini, de la commune de Lecci. Elle fut la cause d'une sanglante inimitié. Le 21 mai 1895 Cirindini Marc Marie tombait sous les coups de ses adversaires. Cirindini Martin et Cirindini Jacques étaient eux-mêmes blessés. Traduits à raison de ces attentats devant la Cour d'assises, trois des frères Furioli, Vincent, Jean et Jacques, furent condamnés à des peines variant entre huit et vingt ans de travaux forcés ; un quatrième, François, bénéficia d'un verdict de non culpabilité.

La condamnation des trois Furioli parut tout d'abord avoir calmé les esprits ; mais deux des Cirindini, secondés par leurs parents Maro-Marie et Joseph Nicoli, ne tardèrent pas à proférer des menaces contre leurs ennemis qui se tinrent désormais sur leurs gardes. Pour mieux endormir la vigilance de ces derniers, Jacques Cirindini demanda à Angelin Furioli un entretien en vue d'une complète réconciliation. Ils s'abouchèrent au mois d'avril 1898, à Croce de Lecci, et il fut convenu qu'à l'avenir les deux familles vaqueraient librement à leurs affaires, et vivraient en bonne harmonie. Cependant les Cirindini épiaient l'occasion de mettre à exécution leurs projets de vengeance. Elle ne tarda pas à se présenter.

Dans la soirée du 21 avril 1898, François Furioli et son jeune frère Baptiste, âgé de 16 ans, se rendirent à Capo di Lecci, pour faire leurs adieux à des parents qui devaient partir. Ils passèrent la nuit dans le hameau et le lendemain, à la première heure, ils se mirent en route pour rentrer chez eux. Ils étaient en compagnie du porteur de contraintes Furioli Jacques-André. Connaissant l'itinéraire que devaient suivre leurs ennemis, les Cirindini et les Nicoli, allèrent s'embusquer au nombre de six au lieu dit Forbello, derrière un mur bordant le chemin et dans lequel ils pratiquèrent des sortes de créneaux. C'est là qu'ils attendirent leurs victimes, et lorsqu'elles vinrent à passer, ils ouvrirent sur elles à bout portant un véritable feu de peloton.

Blessés mortellement les deux frères Furioli essayèrent mais en vain de faire face à leurs ennemis. Baptiste néanmoins put les compter et les connaître. Les premières personnes qu'accourrent trouvèrent François agonisant son fusil à la main. Il expira presque aussitôt sans proférer une seule parole. Quant à Baptiste il survécut trois heures après ses blessures et il désigna aux gendarmes qu'il rencontra pendant qu'on le transportait à son domicile les auteurs de ce lâche attentat. Il répéta leurs noms à des membres de sa famille ; c'étaient ceux des six accusés. Il est certain, en effet, que les Furioli n'avaient d'autres ennemis que les Cirindini et nul n'ignorait à Lecci que Joseph et Marc-Marie Nicoli, parents rapprochés de ces derniers, avaient publiquement épousé leur ressentiment.

Après s'être dorobés quelque temps à toutes les recherches, Martin et André Cirindini se sont constitués prisonniers, et dans leurs interrogatoires, ils ont protesté très énergiquement de leur innocence. Ils ont prétendu qu'au moment où les deux frères Furioli essuyaient le feu de leurs agresseurs, ils se trouvaient, l'un à Portovecchio, avec Nicoli Joseph, l'autre à Conca en compagnie de Cirindini Pierre, et ils se sont efforcés d'établir leur alibi à l'aide de nombreux témoignages. Mais leurs allégations ne sauraient prévaloir contre les affirmations si formelles et si précises de Furioli Baptiste et contre les constatations de la procédure qui démontrent que leur présence aux lieux indiqués le matin du 22 avril n'est pas exclusive de leur commune participation au double assassinat.

M. Angeli, avocat général, occupe le fauteuil du ministère public.

Mes de Caraffa et Decori sont au banc de la défense.

Après les formalités d'usage M. le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Interrogatoire

D. Vos noms, prénoms, profession, domicile ?

R. Je me nomme Nicoli Marc-Marie, exerçant la profession de cordonnier au hameau d'Araggio, où je suis domicilié.

D. Vous n'avez jamais subi de condamnations ?

R. Jamais.

D. Reconnaissez-vous avoir été vu, le jour du crime, en compagnie de quelques-uns des accusés, et principalement en compagnie de Jacques Cirindini, à Araggio, au même temps que vous ?

R. Non, monsieur.

D. Des témoins affirment le contraire.

R. Les témoins se trompent.

D. Etes-vous le parent des Cirindini ?

R. Je suis leur parent au 7e degré.

D. Vous êtes surtout leur ami dévoué, et vous aviez pris ouvertement parti pour eux contre les Furioli.

R. J'étais l'ami des Cirindini ; mais je ne me mêlais, en aucune façon, de leurs affaires.

D. Vous auriez même pris une attitude menaçante à l'égard de Furioli-Angelin, père des deux victimes ?

R. Cela est inexact.

D. N'avies vous pas personnellement menacé un témoin ?

R. Non, monsieur, je n'ai jamais menacé personne.

D. Ainsi donc, vous niez avoir participé au double assassinat des frères Furioli.

R. Je proteste de mon innocence ; au moment du crime, je me trouvais à Araggio, où plusieurs témoins ont pu constater ma présence.

D. Ceci est absolument nouveau ; car, à la procédure, rien ne semble indiquer un pareil système.

R. Vous entendrez les témoins qui en déposeront à l'audience.

D. Et pourtant, je constate que vous avez pris la fuite dès la première nouvelle du crime et vous avez gardé la campagne jusqu'au mois d'octobre dernier, époque à laquelle vous vous êtes constitué prisonnier.

R. Si j'ai pris la fuite, c'est que j'ai appris immédiatement que la famille des victimes voulait m'impliquer dans les poursuites.

D. N'est ce pas Jacques Cirindini qui, le premier, est venu apporter la nouvelle, à Araggio, du double assassinat ?

R. Non, monsieur, c'est un certain Antoine Cirindini.

D. Persistez-vous à dire que vous n'avez pas quitté Araggio, en compagnie de Jacques Cirindini ?

R. Je le soutiens formellement.

D. Je vous fais observer qu'à la première heure, devant la gendarmerie, Baptiste Furioli, la victime qui a survécu pendant trois heures à ses blessures, a spontanément désigné les six accusés. Or, vous avez été formellement désigné.

R. Baptiste Furioli s'est certainement trompé.

D. Cette déclaration, Baptiste l'a encore faite à diverses personnes, après avoir reçu les derniers sacrements et quelques instants avant sa mort.

R. Je persiste à dire que je suis innocent.

Audition des témoins

Avant de procéder à l'audition des témoins, M. le Président donne lecture des dépositions du sieur Furioli Jacques-André, porteur de contraintes, aujourd'hui décédé.

Ce témoin se trouvait en compagnie des deux victimes, au moment de l'assassinat.

Ce témoin ne peut préciser l'heure à laquelle ce double assassinat aurait été commis, ni le nombre des détonations. Il n'a pas vu les assassins.

1er témoin, Furioli Angelin, père de la victime. — N'a pas assisté à la scène du crime ; a appris par de nombreuses personnes que son fils avait formellement désigné Marc-Marie Nicoli comme étant au nombre des assassins de ses deux enfants.

Le témoin s'étend longuement sur les menaces dont il a été l'objet de la part de tous les accusés et notamment des frères Nicoli.

2e témoin, Furioli Jérômine, mère des victimes. — Raconte longuement la scène du crime, d'après les renseignements qu'elle a pu recueillir, n'y ayant pas assisté personnellement. Son fils Baptiste lui a déclaré, avant de mourir, que Nicoli Marc-Marie se trouvait en compagnie de Cirindini Jacques, de Cirindini Martin, de Cirindini André et de Nicoli Joseph, au moment du crime. Il les a parfaitement reconnus et il lui a semblé qu'André Cirindini était l'auteur de sa blessure.

3e témoin, Furioli Dusopline belle-sœur des victimes, confirme la déposition du précédent témoin.

4e témoin, Furioli Angèle-Marie, belle-sœur des victimes. — Confirme la narration de Furioli Jérômine, au sujet de la scène du crime ; mais elle n'était pas présente au moment où Baptiste Furioli a nommé ses assassins.

Me Nivaggioni, qui demande acte à la Cour de ce qu'il se constitue partie civile aux débats pour l'intérêt du sieur Angelin Furioli, père de la victime.

Acte est donné à Me Nivaggioni.

Après l'audition de quelques témoins et vu l'heure avancée, l'audience est renvoyée à demain.

Bulletin financier

Paris, le 17 décembre 1900.

Le marché est ferme et animé. Le 3 0/0 se traite à 101,05, ex-coup. de 75 centimes, le 3 1/2 vaut 102,85. L'Extérieure monte à 79,45.

Nos Etablissement de Crédits sont bien tenus, principalement le Crédit Lyonnais et le Comptoir National d'Escompte qui se sont avancés à 1.463 et à 579. Le Crédit Foncier et la Société Générale sont stationnaires.

Les valeurs industrielles, la Raffinerie du Sucre gagnent à 1.487 ; les Obligations des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire s'échangent à 440. Les actions Docteur de la Rive Gauche sont fermes à 505 ; on prévoit des prix plus élevés sur la situation est brillante.

Parmi les actions de Sociétés de Crédit, on s'occupe avec intérêt des titres de la Banque Générale Industrielle, ancienne Banque Guibert, récemment constituée en Société anonyme au capital de 5 millions. Des actions de cent francs sont soutenues par un syndicat important.

En Banque le Lac Allis est à 2.30 ; le syndicat de Lagnes fait 3.90.

Chemins Français fermes.

LE FRÊT dans la Méditerranée

Le ministre du commerce vient de faire connaître à M. Jonnart qu'en raison de la hausse du charbon, il avait autorisé les compagnies concessionnaires des services postaux dans la Méditerranée à accroître les frêts actuels de 10 0/0. M. Millerand ajoute que ce relèvement du prix du frêt n'est consenti que sous la réserve expresse que les compagnies s'interdiront pendant le temps pour lequel il est consenti, toute nouvelle augmentation du prix des passages en sus de celles qui ont été récemment décidées.

En accusant réception au ministre de cette communication, le gouverneur fait remarquer que les compagnies concessionnaires avaient déjà majoré les prix des passages de 20 et 25 0/0 ; il a insisté pour que M. Millerand obtienne de ces compagnies sinon le rétablissement des anciens tarifs, du moins une réduction sur les prix actuellement en vigueur.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 21 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, 4 8 4 mid., 1 12°, 6 heures du soir, 4 9°.7 Maxima, + 12°1 minima, + 7 3.

Baromètre. — 7 heures du matin 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — 9 h. du matin, N. faible.
4 h. du soir, O. faible.

Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux : matin, + 0,40, soir, + 0,24
Pluviomètre, à 9 heures du matin : 00 mm.

∴

Avis

M. Casimir Piaggi a l'honneur d'informer le public qu'il a vendu son débit de tabacs à Mme Sagui née Poggioli.

Il remercie ses clients de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner jusqu'à ce jour et les prie de bien vouloir reporter la dite confiance sur son successeur.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Paoli Philippe-Antoine, étudiant au long cours, de Barrettali, et Prisni Ann-Amélie, tailleuse, de Bastia.

NAISSANCES.

Legrand Marguerite-Marie-Césarine. — Michelini Antoine-Célestin.

DÉCÈS. — Néant.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS
A BASE DE VIN ROUGE GÉNÉREUX
ET DE QUINQUINA

Se prend pur comme toniques. Étendu d'eau fraîche ou, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. B SEBALA, rue St-François, 2

BOURSE DE PARIS

	20 Déc.	4 20 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.05	101.15
— 3 p. 0/0 amortis.	100.10	100.00
— 3 p. 0/0	102.70	102.80

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

LYCÉE DE BASTIA

M. Hantz, censeur des études au lycée de Bastia, est appelé aux mêmes fonctions au lycée de Reims.

M. Leschi, censeur au lycée de Mont-de-Marsan, remplace M. Hantz à Bastia.

ARRESTATION du commandant Cuignet

M. le commandant Cuignet a été mandé hier après-midi au ministre de la guerre et du gouverneur militaire de Paris.

Dans la soirée il a été arrêté et conduit au Mont Valérien, sous l'inculpation de divulgation d'un document secret et de publication sans autorisation d'une lettre adressée au président du conseil.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Gillot, capitaine en premier, professeur adjoint au cours d'artillerie à l'Ecole d'application de Fontainebleau, a été classé au 13e bataillon de forteresse et désigné pour commander la 1re batterie à Bonifacio.

Le capitaine Gillot a été l'adversaire du capitaine Coblentz.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les collèges sénatoriaux des départements du Lot et de la Somme sont convoqués pour le 3 février, à l'effet de pourvoir au remplacement de MM. Delport et de Chadois, décédés.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

La situation au Cap

L'*Eclair* publie une dépêche du Cap disant que la situation devient de plus en plus sérieuse dans le Nord de la colonie. Plus de 2,000 Boers ont traversé le fleuve Orange et envahi la colonie.

On croit que le soulèvement prendra une grande extension.

∴

Le *Temps*, en résumant la situation au Transvaal, dit que tout est à recommencer pour l'Angleterre. Tant que les Boers auront des vivres et des munitions ils se défendront.

∴

Le *Matin* dit que le Transvaal accepterait de faire partie d'une fédération des colonies anglaises, à condition qu'il puisse jouir comme l'Australie de son indépendance dans la fédération, et que tout autre que M. Chamberlain promette cette indépendance.

Occupation de Colesburg

Une autre dépêche du Cap dit que les Boers occupent Colesburg.

La situation et la Presse

Les journaux anglais commentent les dépêches de lord Kitchener dans un sens très pessimiste.

Le *Daily Mail* dit que la situation est très grave et qu'elle demande beaucoup d'énergie du commandant en chef et du gouvernement anglais.

Les forces militaires au Transvaal

La *James Gazette* prétend que les Anglais ont actuellement au Transvaal une armée de plus de 210,000 hommes, tandis que les Boers ne sont que 20,000.

Evénements de Chine

Note des Puissances

de Pékin :

Les ministres étrangers ont signé une Note commune pour être remise au gouvernement chinois.

Sur la proposition du ministre d'Angleterre, on a ajouté un paragraphe disant que les troupes ne seront pas retirées de Pékin et de Pe-Tchi-li avant que les conditions demandées ne soient remplies.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Massé, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la Marine

Suite de la discussion générale sur le budget du ministère de la marine.

La discussion s'ouvre sur le chapitre 14.

Les chapitres 14 et suivants sont adoptés.

La Caisse des Invalides

Tous les chapitres du budget de la Caisse des Invalides de la marine sont adoptés.

Ministère des Postes

On passe à la discussion générale du budget des postes et télégraphes.

Plusieurs orateurs y prennent part.

Un douzième provisoire

Le ministre des finances dépose un projet de loi relatif au douzième provisoire du mois de janvier 1901.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fleury-Ravarin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

INTERPELLATION BERNARD

Le président annonce que M. Charles Bernard a déposé une demande d'interpellation relative à la décoration accordée à M. Gaston Moch, ancien capitaine d'artillerie, qui dans l'*Indépendance belge*, a publié des articles en faveur de Dreyfus.

M. Charles Bernard demande la discussion immédiate, mais en développant ses arguments en faveur de la prompte discussion de son interpellation, il emploie un langage tellement violent que le président se voit dans la nécessité de consulter la Chambre pour retirer la parole à l'orateur.

La parole est retirée à M. Charles Bernard, et son interpellation est classée à la suite des autres.

L'ARRESTATION CUIGNET

M. Lasies demande à interpeller le gouvernement au sujet des mesures prises contre le commandant Cuignet, et insiste pour la discussion immédiate.

Le président du conseil prie la Chambre de classer cette interpellation à la suite des autres.

M. Lasies proteste et accuse le président du conseil de peser sur l'assemblée de crainte que toute la lumière ne se fasse sur cette affaire.

Le président du conseil dit qu'il ne veut pas faire le jeu des nationalistes.

La discussion de cette interpellation est renvoyée à la suite des autres interpellations, par 309 voix contre 193.

Les événements de la Martinique

Discussion de l'interpellation de M. Denis Guibert sur les résultats de l'enquête conduite à la Martinique, par M. l'inspecteur général des colonies Picanon et sur les sanctions que comportent les constatations faites par ce fonctionnaire.

M. Guibert développe son interpellation : il espère que les réponses du ministre seront satisfaisantes.

Le ministre répond que le calme est entièrement rétabli à la Martinique, et constate que M. Picanon a fait sérieusement son devoir et que le gouvernement a tenu compte de ses observations.

Plusieurs membres demandent l'ordre du jour pur et simple.

Après l'acceptation par le gouvernement de l'ordre du jour pur et simple, cet ordre du jour est adopté par 273 voix contre 202.

Interpellation Vaillant

Discussion de l'interpellation de M. Vaillant sur les bruits que les droits de la Ville de Paris et du département de la Seine seraient méconnus par le gouvernement.

M. Vaillant se plaint de l'annulation d'une délibération du conseil municipal de Paris. Il insiste pour qu'une loi spéciale régisse la ville de Paris et le département de la Seine.

Le président du conseil répond que le gouvernement a appliqué la loi, mais qu'il est prêt à examiner les propositions relatives au régime municipal de la ville de Paris.

La discussion est close.

Ordre du jour Vaillant

Le président met ensuite aux aux voix l'ordre du jour déposé par M. Vaillant qui est ainsi conçu :

« La Chambre regrettant les annulations prononcées par le gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

La Chambre consultée rejette par 293 voix contre 292 l'ordre du jour de M. Vaillant.

Ordre du jour Bos

Le président met enfin aux voix l'ordre du jour présenté par M. Bos, qui est accepté par le gouvernement.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre invite le gouvernement à soumettre un projet de loi portant une nouvelle organisation du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. »

Cet ordre du jour est adopté par 300 voix contre 153.

Séance lundi.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Rambourg, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Regime des Boissons

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réforme du regime des boissons.

Le rapporteur demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

Plusieurs orateurs attaquent ce projet de loi.

Par 225 voix contre 41, le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

Le T. R. P. Provincial des Frères mineurs, le Supérieur et la Communauté du couvent du Commissariat de Terre-Sainte, à Capannelle,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne du

R. P. Hermenegilde
DE L'ILE-ROUSSE

leur bien-aimé frère, précédemment décédé le 31 décembre, muni des Sacrements de notre Sainte-Mère l'Eglise, à l'âge de 46 ans.

La Messe d'enterrement sera célébrée dans la chapelle du couvent, aujourd'hui, à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Librairie du *Petit Bastiais*

Almanach Hachette pour 1901

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Huîtres, Ravioli, Meries

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

Grand Hôtel et Patisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mostaccioli de Naples, etc.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HANRI BARBANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neof, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARBANTI, Nouveau Port, Bastia.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix rester ont les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Collets en drap, Corsets douceurs, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Rimbalerie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'une escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne « Théophile Roederer et Cie » Carte d'or 5.50, Carte blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Focking*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine Champagne y compris l'excellente Eau-de-vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison angle, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables soit en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

N B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires : son Vin du cap au Kola, la Cédratine Damiani et l'excellent Champagne Théophile Roederer et Cie supérieur entre tous.

Extrait de Grenadine
extra
défiant toute concurrence comme qualité
préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia

Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture

dirigé par MM. GILLO Frères, viticulteurs spécialistes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glotre de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et glotre de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

HYGIÈNE ET BEAUTÉ DE LA PEAU
CRÈME VELOUTINE DE Ch. FAY
6, Place de la Paix, Paris — Succursale à Bastia

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la Bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Messieurs L.-N. MATTEI & Cie ont l'honneur d'informer leurs clients que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1901 sera faite en leurs magasins de la Place Saint-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie toutes sortes de VINS et LIQUEURS tels que :

Bourgogne : Côte-rôtie, Pommard, Valency, Chambertin, Beaune etc. — *Bordeaux* : Saint-Emilion, Bas-Médoc, Saint-Julien, Château-Margot, Sauterne, etc.

Malaga, Madère, Muscats de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse. Sauternes, Graves, Preignac, Malvoisie sec, et Genovesella doux. — Prix : à partir de 1 fr. 25.

Champagne, vrai *Louis Roederer*, Moët-et-Chandon, Bouvet, Ladubay, Saint-Prix, etc., etc. — Prix : à partir de 1 fr. 25 jusqu'à 8 francs la bouteille.

Eaux-de-Vie de vin et Eaux-de-Vie de marc très vieilles.

VIN ROUGE DE TABLE très bon, 30, 40 et 50 centimes le litre suivant qualités.

TABACS, CIGARES, CIGARETTES DE TOUTES SORTES ET DE TOUTES PROVENANCES

ARTICLES POUR FUMEURS

Spécialités de la Maison :

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
CÉDRATINE et AMARO
CIGARES

MATTEI

***Cigarettes Amélia,* 40 centimes le paquet de 20.**

CÉDRATS CONFITS

Colis postaux de 3 à 10 kilos de vins et liqueurs, tabacs, cigares, cigarettes et cédrats confits pour tous pays.

La Maison L.-N. MATTEI & Cie se recommande par l'excellente qualité de ses marchandises dont les prix défient toute concurrence.

DIRECTEURS particuliers sont demandés dans chaque département, de préférence anciens officiers ministériels. *Ecrire à la Comp.ie L'Assurance Hypothécaire*, 8, Boul. Montmartre, Paris.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur Cédratine Mattei sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

☞ Demandez dans tous les Cafés : LA CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Demandez les
CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI
à 0.30 le paquet.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour Gênes direct, les ports d'Espagne, Londres.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour Anvers, Hambourg
et tous les ports d'Angleterre

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez-de-chaussée.

Le tout 120 francs par mois.

S'adresser à MM. L. N. Mattei.

Le gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

BASTIA. Imprimerie Ollagnier.

Comment on passait le temps durant ces terribles journées, où, à Pékin, la fureur des Boxers est venue se briser contre l'héroïsme d'une poignée d'Européens. C'est un tableau que M. Gustave Donnet vient de tracer fort gentiment. Dans la légation d'Angleterre, où presque tout le monde s'était réfugié, on s'installa, comme on peut, les uns chez les autres et sur les autres. Un pavillon central sert de salle de *réunion, de salle de conseil de guerre.* Puis chacun se taille sa besogne ; les uns dirigent les coolies chrétiens qui construisent les barricades renforçant l'enceinte, les autres fabriquent des bombes pour un vieux mortier ; d'autres encore se battent à côté des soldats, montent la garde derrière les bastions improvisés. Entre temps, jeux de whist et de poker ; on lit et on relit, rayons par rayons, toute une bibliothèque. Oh ! pas d'ouvrages de la collection Alcan. Oh ! certes non ; des romans, des romans d'aventures ou d'amour simples. Le ministre de Belgique dévore de la sorte cent volumes de Dumas. Les femmes, toute la journée, taillent la toile, cousent des sacs que l'on remplira de terre pour servir d'abris ; entre temps, elles aussi, jouent au whist, puis elles se rendent visite avec tout le sérieux d'autrefois, d'avant le siège. On m'a raconté que l'une d'elles, poussant le formalisme jusqu'à l'héroïsme, avait même fixé ses jours de réception. Mais je n'ai pas voulu le croire. Ce à quoi il faut croire, par exemple, c'est au fait. Il y a là un certain nombre de misses qui ne cousent leur sac que d'un œil, l'autre restant fixé sur le jeune attaché de légation en sentinelle. On se rencontre à chaque instant, et, le soir, quand les Chinois laissent reposer leurs trombons, on dessine un bout de promenade sentimentale, de la barricade Ouest à la barricade Nord, à travers les éclats d'obus et les gravats ; on se jure une fidélité durable à la lueur des incendies. Et tout cela se terminera par des *mariages.*

Une vision d'autrefois. On a des détails sur le congrès des Afrikanders qui s'est tenu près de la ville de Worcester. Le congrès a décidé que la guerre sauvage que les Anglais font aux Boers et aux Orangistes devait prendre fin, et que l'indépendance des deux Républiques devait être respectée. Quelle sera la sanction de ces deux décisions ? Les Afrikanders de la colonie du Cap vont ils faire cause commune avec leurs corréligionnaires de l'Orange et du Transvaal ? C'est ce que nous saurons bientôt. *En attendant, notons que les Afrikanders n'ont pu, quoique sujets anglais,* exercer leur droit de réunion, que sous la menace de dix canons de Sa Majesté Britannique. Leur attitude a été digne et fière. Le congrès s'est tenu, en plein air, dans une plantation de pommiers. Conformément aux traditions nationales, l'assemblée commença, tout comme auraient fait les puritains d'Ecosse ou les camisards des Cévennes, avant de combattre Claverhouse ou *Villars*, par entonner un de ces vieux psaumes qui ont mené tant de fois, à la victoire, *les huguenots ou les gueux,* ces ancêtres. Puis s'éleva une prière ardente, du genre de celles des compagnons d'armes de Cromwell, les Têtes-Rondes du *Nouveau modèle.* Il est probable que Chamberlain rit fort de ces exercices de dévotion ; peut-être sera-t-il bientôt obligé de les prendre au sérieux ! Le sentiment religieux est une terrible arme !

Misères. L'hiver n'a pas encore fait sentir toutes ses rigueurs et déjà *les vagabonds affluent dans* les postes de police de Paris, les commissariats, sollicitant comme *une faveur de passer la nuit au* violon, puis d'être incarcérés au Dépôt. Ces vagabonds sont, pour la plupart d'entre eux, des mendiants professionnels, des ouvriers ou des employés sans travail, des vieillards, des orphelins, mais on y trouve aussi des gens déchus, malheureuses victimes de la malechance, de la pauvreté ou de leurs vices. L'un d'eux est un ingénieur diplômé, sortant d'une école de l'Etat. Après avoir perdu une position brillante, il s'est fait condamner plusieurs fois pour grivèlerie, et *depuis, grâce à son casier judiciaire,* il n'a plus pu trouver de place. Sans domicile et sans moyens d'existence, il était dans les conditions voulues pour être admis au Dépôt. Un autre vagabond, remarqué par le commissaire de police, est licencié en droit. Par suite de circonstances qu'il n'a pas expliquées, il s'est trouvé seul à Paris, n'ayant dans sa poche que..... son diplôme. Ce fut insuffisant pour le faire vivre, et, désespéré, mourant de faim et de froid, il est venu échouer, il y a quelques jours, au poste de l'Opéra. Un troisième a *été directeur d'école privaire. Un* quatrième bachelier ès-lettres, reçu à l'écrit, pour l'Ecole normale supérieure, dénué de toutes ressources, est venu également demander asile à la police. N'est-ce pas navrant ?

Une histoire de colis postaux, qui, hélas ! ressemble à celle de beaucoup d'autres colis postaux. M Charles Mayet raconte qu'un ami d'un de ses confrères, se trouvant en villégiature dans une ville du Sud-Ouest de la France, lui avait envoyé par colis postal du beurre et du saucisson. Le beurre arriva *le saucisson resta en route. Quelques* jours après, nouvel envoi. Cette fois encore, le saucisson fut volé. Quatre jours après, troisième envoi. L'ami, informé des vols, avait épinglé sur le troisième saucisson un papier portant ces mots : « Que le voleur prenne garde ! Oa a l'œil sur lui ». Quand le colis lui fût remis, le destinataire l'ouvrit. Pour la troisième fois, le saucisson avait été dérobé, et le papier arrivait seul à destination.

TIPELET.

25e ANNÉE — DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1900 — N° 304

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête [illegible] aujourd'hui : Sainte Victoire.

SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 44 m. (matin), Coucher, 3 h. 58 m.
Lune : Entre pour le 25, Pleine, le 4
Fêtes : Saint-Sylvestre.

22 DÉCEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

Votes de nos Députés

Scrutin sur le 2e paragraphe de l'amendement de M. Vazeille à la proposition de loi sur l'amnistie, ainsi conçu :

« Sont également exceptés :

» 2. Les faux en écritures publiques et privées et les faux témoignages, prévus et réprimés par les articles 145, 148, 150, 151, 361 à 366 du code pénal. »

Nombre de votants	394
Majorité absolue.	198
Pour l'adoption.	75
Contre.	319

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Nouvelles Coloniales

M. Costa, juge au tribunal de première instance de Saigon, est nommé procureur de la République à Rentré.

— M. Franceschetti Pierre, attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Cantho.

— M. le capitaine Analdi, du 4e régiment d'infanterie de marine, a été classé à l'état-major hors cadres au Soudan, pour être chargé de fonctions politiques et administratives.

— M. le capitaine Fabiani, du 3e régiment d'infanterie de marine, est affecté au 2e régiment de tirailleurs sénégalais.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti
DI P. VATTELAPESCA

SCENA XXI.

I PRECEDENTI e LERFIONE

Stizzighellu (pianu)
Chi ghigna !
(Girata a Lerfione)
Ebbè ! cosa circate, ammicu ?
Lerfione (a Stizzighellu)
Mines a boi.
Stizzighellu
Quale allora ?
Bastiu (mustrendu Marfisa)
Fèrsa a ella ?
Lerfione
Puterebbe anca darsi... Dite, in grazia,
Comme si chiama ?
Bastiu
A Signora Marfisa.
Lerfione
Oh, no ! tandu un n'è della : a mo Marfisa
Un ghiu signora, è ammica di Gnappò.
Stizzighellu (pianu a Marfisa)
Gnappò ! u ladru di cherta di stammane.
Marfisa
Si'mma ne'sse cosi.
Lerfione (rialzendu)
Eo scumma ?
Stizzighellu (a Marfisa)
Zitta !
Lerfione (a Marfisa)
Se un fusse dònna, eo prestu vi ferìa
Entrà in gola l'insurtu...
Stizzighellu (a Lerfione)
Insomma, ammicu,
Cosa vulete d'a mià moglie ?
Lerfione
Ah, è bòetra.
Moglie !
Stizzighellu
Sì !
Lerfione
Tandu un n'è, un pò esse dell'a.
Bastiu (a Lerfione)
Parlate sempre, ammicu.
Marfisa (rabiosa)
I fatti altrui
Sapè un mi piege.
Bastiu (malignu, a Marfisa)
E se fussimu i vòstri ?
Marfisa (fora di sè a Bastiu)
Tu, metti indusve sai a to linguaccia !
Qui cummand'eo .
Stizzighellu (cun stizza)
E un poca anch'eo...
(a Lerfione)
Am'eu.
Continuate paru !
Lerfione
U fattu è questu :
Scibà sà, eo vendu u vinu in Calavraga...
Bastiu (ridendu)
Bella quertiera !
Lerfione
Accanta all'ottocentu...
Bastiu (c. s.)
Bella vicina !
Lerfione
Un putemmu stà tutti
Sopr'a Piezza, o à Traversa in signuria !
E, d'altronde, i signori un s'imbaracanu...
Bastiu (c. s.)
Che di spiritu...
Lerfione
e d'altre parcherie.
Stizzighellu (impaziente a Lerfione)
Tirate avanti !
Marfisa (persona, a Stizzighellu)
E chi gusta ci trovi
A si discorsi puzzighi ?
Bastiu (malignu, a Marfisa)
Chi sà ?
U gusta forse u truvecemma lòpa...
(a Lerfione)
Continuate, amicu !
Lerfione
Ogn'a sapè,
Che Gnappone è una pratica di cava.
E bòna !... Oh, s'è n'aissi comme dilla

---

87 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Il a rétabli le banc ? dit Vermot.

— Pas encore, mais on attendant, il a fait placer trois fauteuils devant le chœur, tout contre la table de la communion.

— Trois fauteuils ?

— Un pour le marquis, un autre pour la marquise, et le troisième pour cette vieille poupée qu'ils appellent la douairière.

— C'est un attentat contre l'égalité qui doit régner à l'église comme ailleurs, observa le greffier d'un ton sifflement.

— Un attentat d'autant plus odieux, que mon banc, qui *se trouve le premier,* puisqu'il touche à la chapelle de la Vierge, est maintenant masqué par ces trois fauteuils ; *en sorte que pendant toute la messe nous avons été,* mon épouse, mes filles et moi, positivement empestés par les abominables odeurs que porte sur elle la douairière ; tellement empestés, que mon épouse, qui est fort délicate, a manqué de se trouver mal.

— Ces aristocrates, hommes et femmes, dit Gautherot avec un accent improbateur, ont comme ça une foule d'inventions pour vexer les citoyens.

— Je me suis contenu, poursuivit Laverdun ; *mais mon épouse, qui n'est pas* très patiente, n'a pu s'empêcher de dire assez haut pour que la vieille poupée pût l'entendre : Dimanche prochain j'apporterai à la messe un sac de camelle et de clous de girofle, ça paralysera peut-être cette infection.

— Bien tapé, s'écria le taillandier ; savez-vous, citoyen, que votre épouse a de l'esprit ?

— Infiniment. Mais voici le comble de la vexation : quand on a passé le pain bénit, naturellement on commence par mon banc, puisqu'il est le premier. Eh bien ! aujourd'hui, qu'a-t-on fait ? ce coquin de Gigonnet, le vil espion du curé, est sorti de la sacristie en portant le corbeille ; mais au lieu de me l'apporter d'abord, comme de coutume, il s'est approché du marquis avec toutes sortes de révérences plus ridicules les unes que les autres, et a tiré de dessous la serviette une assiette de porcelaine dorée où se trouvaient trois chanteaux énormes.

— Et il les a offerts à ces aristocrates ? s'écria Toussaint Gilles d'un air outré.

— Oui, ce lâche bedeau les a offerts ! Et ces insolents aristocrates les ont pris ! poursuivit l'épicier avec un sourire amer ; alors, je l'avoue, j'ai senti mon sang bouillir dans mes veines !...

— Je le crois bien ! interrompit le taillandier en frappant la table du poing.

— Qu'on porte un chanteau à celui qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant, c'est l'usage, dit le greffier Vermot ; mais en offrir un... que dis-je ? en offrir trois à des gens qui n'ont d'autre mérite que leur fortune et leur soi-disant noblesse, c'est un scandale intolérable, et je conçois la juste indignation du citoyen vice-président. Mais qu'est-ce que je me tue à répéter tous les jours ? Les abus et les privilèges renaissent de tous côtés ; nous retournons directement à l'ancien régime ; ah ! si l'on n'y met ordre, nous serons bientôt en pleine contre révolution.

— *On y mettra ordre,* à Châteaugiron du moins, dit le capitaine des pompiers avec une majestueuse énergie.

— J'ai donc senti mon sang bouillir dans mes veines, répéta l'épicier en reprenant sa narration au point où il l'avait laissée ; alors je n'ai plus jugé à propos de me contenir, car la coupe débordait ; je me suis donc levé après avoir prévenu mon épouse de ce que j'allais faire. J'ai ouvert mon banc, et je suis sorti de l'église de l'air le plus fier, comme fait toujours ce vieux *carliste* de Vaudrey quand on commence à chanter le « Domine salvum fac Regem. »

— Vous avez parfaitement bien agi, citoyen vice-président, dit Vermot, c'est par le mépris qu'il faut répondre à de pareilles vexations.

— Par le mépris, mais aussi par la vengeance, s'écria Toussaint Gilles en prenant la pose violente que David a donnée à Mirabeau dans le tableau du « Jeu de Paume » et la vengeance nous l'aurons aujourd'hui même, dans quelques instants. Toutes mes mesures sont prises ; les citoyens sur lesquels nous pouvons compter le plus seront ici à l'heure convenue ; nous serons pour commencer quarante au moins, et une fois le noyau formé...

Plusieurs coups discrètement frappés à la porte interrompirent l'aubergiste, qui alla de nouveau faire une reconnaissance militaire par le trou de la serrure.

Cette fois, au lieu du mot d'ordre plus ou moins défiguré, une voix qu'on cherchait évidemment à adoucir, répondit :

— Ami.

Toussaint Gilles recula précipitamment de deux pas, d'un geste imposa silence à ses compagnons, et, se penchant vers eux il leur dit tout bas :

— C'est Amoudru.

Les conjurés sont braves d'ordinaire ; mais beaucoup plus quand ils surprennent leurs ennemis que lorsqu'ils sont surpris eux-mêmes ; dans ce dernier cas, le trot d'une souris suffit parfois pour démonter leur courage. Quoique la débonnaireté du premier magistrat de Châteaugiron fût connue de tout le monde, son nom causa une panique soudaine aux chefs de « Cheval Patriote, » car, qu'elle se présente sous le pacifique aspect d'un maire de village ou sous la rude apparence d'une escouade de gardes municipaux, la loi émeut toujours désagréablement les gens disposés à l'enfreindre.

— Ouvrez donc, Toussaint Gilles, reprit le maire après un instant de silence, c'est moi, Amoudru ; j'ai quelque chose d'intéressant à vous dire.

— Il m'a entendu, je ne peux pas me dispenser d'ouvrir, dit l'aubergiste à voix basse ; passez tous dans la salle à manger, et surtout ne faites pas de bruit.

Les conjurés se levèrent avec empressement, et se dirigèrent vers la chambre voisine, en ayant soin de marcher sur la pointe des pieds.

Solu vinti, feria furtuna presta!...
Un so dur'allu caccia i sôlli spande
U so franchettu au jornu in beveraggi,
E un ne guadagna!... Ch'abbia quarchi ziu
In America?... No, perch'è basterdu...
Un m'impécta: a me basta chi mi paghi.

Stizzaghella (impazientata)

Benimmu a cunfessione!

Leefone

Eccuci: anz'ôra
Ella m'entra in cantina già inturcatu,
E mi compe vicchieri e buttiglioni
E pignatte e catini... Face un dannu
D'armenu centa franchi!... Eo mi risentu,
E li gridu ch'un sò questu e manere,
E chi chiammu a Pulizza... Mi risponde:
— Chi compe paga. Un n'aghiù sôlli in
Ma vai d'a mogalente, ch'è Marfisa stacca;
(E mi da l'indirizzu, e cumm'un banca
Ella ti paghera. — E bensì qui...
Ma mi accorgu c'a dellu m'ha *trumpatu*;
E lo a fa a me lamenta.

Basilia

Un paterese

Fa bene qui a Gnappò!

Leefone

Un si pò môve,
Perch'è imbricau merru, e fôrse a s'ôra
Dôrme cumm'ora zucca.

Basilia (a Leefone)

Andemmu insemme,
E, chi sà? un perderete i vôstri passi.

Leefone

Fuste indovina!

Basilia (a Leefone)

Andemmu!

Marfisa (piano)

Oh, che tu pôssa
Truncati u côllu!

Basilia

(puridendo malignamente a Marfisa)

A bèlesi Signora!

(esce Basilia con Leefone).

Chambre musicale

La Chambre musicale de Bastia organise un concert au profit des pauvres pour le vendredi 28 décembre. Le comité espère que tout le monde répondra à son appel et voudra, à cette époque de l'année où la joie règne dans toutes les familles, contribuer à soulager ceux qui souffrent. C'est pour mieux atteindre ce but que le comité a décidé de prendre tous les frais à la charge de la Chambre musicale. La totalité de la recette sera donc versée au bureau de bienfaisance.

Les billets sont en vente :

Pour les membres de la Chambre musicale, à la librairie Ollagnier, le prix est de 1 fr. 50. Ces billets rigoureusement individuels seront délivrés sur présentation de la carte de membre.

Pour les personnes ne faisant pas partie de la Chambre musicale, à la librairie Santi. Le prix en est de 3 francs.

M. Kruger au Maire de Corte

M. Antoine Pieraggi, maire de la ville de Corte, a reçu, du Président de la République du Transvaal, la lettre suivante :

Paris, le 1er décembre 1900.

Monsieur le Maire,

Au moment où j'ai mis le pied sur le sol de la France, vous avez bien voulu m'adresser, en votre nom et au nom de votre Conseil Municipal, d'éloquents témoignages de sympathie pour les deux Républiques de l'Afrique du Sud, unies dans une même lutte pour la Justice et la Liberté.

J'apprécie hautement cet empressement à saluer mon passage et à acclamer la cause que nous défendons et j'en suis profondément touché.

Aussi est-ce en mon du peuple Boer et en mon nom personnel que je vous envoie pour vous-même et pour votre Conseil Municipal l'expression de toute ma reconnaissance pour ce précieux gage d'amitié.

Se sentant soutenues par la sympathie du Peuple Français, ayant confiance dans la justice de leur cause et comptant leur sort entre les mains de Dieu, qui est un Dieu de Justice, les Républiques continueront la lutte jusqu'au bout.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, les assurances de mes sentiments distingués.

Le Président de la République Sud Africaine,
KRUGER.

Bulletin financier

Paris, le 21 décembre 1900

Le marché est calme et la plupart des valeurs se retrouvent à leurs limites de la veille. Le 3 0/0 s'inscrit à 101,05, le 3 1/2 à 102 82 ; l'Extérieure se traite à 70.31.

Nos Etablissements de Crédit sont bien tenus ; le Crédit Lyonnais à 1.400, le Crédit Foncier à 865, la Société Générale à 512, le Comptoir National d'Escompte est en nouvel e avance à 767.

En valeurs industrielles, la Raffinerie Say se retrouve à 1,185 ; les actions Champ de Gironde de Charbonnages sont des achats à 400 ; les obligations des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire sont fermes à 410 f. ; les actions de la Banque Générale Industrielle sont recherchées à 103.15.

La cession ou carnet de Scientaires s'est faite sous l'agrément du nouveau titulaire par le Conseil d'Administration du Crédit a l'Epargne. Les formules de transfert sont fournies sur demande par la direction.

Un Parque, le Lac Alin est à 5.39 ; le Syndicat de Lesseps vaut 3.35.

Chemins France en bonne tenue.

GAZETTE DEPARTEMENTALE

SPELONCATO. — Mme Giocanti, mère de M. le docteur Giocanti, est décédée à Speloncato, dans sa 72e année. Elle était entourée de la vénération de toute la population, et le méritait autant par ses vertus domestiques que par une excessive charité et une bonté de cœur inépuisable.

Nous adressons à M. le docteur Giocanti et à sa famille l'expression de nos très vifs regrets.

∴

VENACO. — M. Giacobbi, instituteur de Lago de Venaco, a pris l'initiative d'une souscription afin de compléter le mobilier scolaire de l'école de filles.

La population a répondu à l'appel de M. Giacobbi et a fourni la somme nécessaire à cette dépense.

∴

CORTE. — M. Dominique Bozi, avocat, ancien maire de Corte, juge suppléant près le tribunal civil, est décédé lundi ; il était âgé de quarante-six ans.

Toute la population a pris part au deuil des familles Bozi et Arrighi de Casanova, et a suivi en masse le cortège funèbre de cet excellent citoyen, dont la disparition ne laisse que des regrets dans la ville qu'il a administrée avec tant de dévouement.

Le deuil était conduit par MM. le capitaine Arrighi de Casanova ; Marc-Marie Arrighi de Casanova, conseiller municipal ; Louis Siméon de Buochberg, notaire ; Mathieu Nicolai, conseiller municipal ; Ange Nicolai ; Dieudonné Santoni.

Après l'absoute, M. le maire Pieraggi et M. l'avocat Grimaldi ont retracé la vie si bien remplie de l'administrateur et de l'avocat.

Nous présentons à Mme Bozi et à sa famille toutes nos condoléances.

∴

AJACCIO. — Les élections consulaires ont donné les résultats suivants :

Inscrits, 1.212, M. Louis Devaux, comme juge titulaire, a obtenu 391 voix ; et M. J. Gambarelli, comme juge suppléant, 389.

∴

PROPRIANO. — M. de Chicourt, receveur des douanes à Propriano, est nommé en la même qualité à Port de Bouc.

∴

CORTE. — Le 10 janvier 1901, il sera procédé à la mairie de Corte, à l'adjudication aux enchères publiques du bail à ferme des biens communaux de Parsecio Campotile.

∴

VENACO. — M. Poggioli, adjoint à Calvi, est nommé instituteur à Venaco.

∴

La mise à prix est fixée à 1.000 francs.

AJACCIO. — Le gendarme Ottaviani est nommé brigadier à Ajaccio.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 22 décembre 1900

Double assassinat et complicité

Audition des témoins

Le témoin, Marchi Marie. — Se trouvait à Croce di Lecci, a entendu dix à douze détonations dans la direction de Capo di Lecci. S'était rendue au domicile des Furioli, elle a recueilli les déclarations de blessé Baptiste qui désigna, à ce moment, le nom des six assassins. Marc-Marie Nicoli fut formellement désigné.

La défense fait observer qu'à l'instruction, ce témoin a parlé de neuf ou dix détonations.

6e témoin, Michelangeli Clorinde. — A entendu plusieurs détonations, sans pouvoir en préciser le nombre. S'étant rendue sur les lieux du crime, elle a vu François Furioli expirant dans les bras de sa belle-sœur Dusolina.

Plus tard, le témoin s'est rendu dans la maison Furioli où l'on avait transporté Baptiste. Ce dernier affirma avoir reconnu ses assassins, mais en sa présence, il ne les a pas nommés. L'heure était très matinale.

7e témoin, Michelangeli Antoine. — Le 21 avril, c'est-à-dire la veille du crime, il déjeuna en compagnie de sa femme, chez les Furioli, à Boruccio. Après déjeuner, il quitta Boruccio pour se rendre à Capo di Lecci, en compagnie de François et de Baptiste Furioli. Le porteur de contraintes Furioli se joignit à eux.

Dans la soirée du 22 avril, Pierre Cirindini se rendit chez lui et y passa la soirée.

Le lendemain, de très bonne heure, il quitta Capo di Lecci après avoir fait une visite à la famille Cirindini dans la maison de laquelle il ne trouva que des femmes. En route, il entend plusieurs détonations, sans pouvoir en préciser le nombre. N'a pas vu Baptiste Furioli.

8e témoin Michelangeli Philippine, femme du précédent témoin. — Quitta Capo di Lecci, en compagnie de son mari ; en route, entend plusieurs détonations, sans pouvoir en préciser le nombre. Il était, à ce moment, de cinq à six heures.

Le témoin a entendu Baptiste Furioli désigner, par leurs noms, les six assassins, parmi lesquels Nicoli Marc-Marie.

9e témoin, Poli Martin. — Se trouvait à Croce di Lecci, attendant son neveu Michelangeli Antoine qui devait arriver de Capo di Lecci, en compagnie de sa femme, pour se rendre à Isolaccio di Fiumorbo. Entend d'abord deux coups d'arme à feu puis sept à huit détonations, ressemblant à un véritable feu de peloton.

Le témoin a vu fuir trois individus dans la direction du pont de l'Oso.

La voix publique dit que Marc Marie est innocent.

10e témoin, Pietri Jacques. — Se trouvait à Croce di Lecci, sur la route nationale 198, en compagnie de Paul Ettori, chez le nommé Marchi Pancrace, lorsque son attention fut éveillée par le bruit de huit, neuf ou dix détonations. Au même instant, Clorinde Michelangeli s'est écriée : « Je crains pour les Furioli, car, hier soir, ils étaient à Capo di Lecci et ce matin ils devaient descendre à Croce di Lecci. »

Le témoin a aidé à transporter Baptiste Furioli qui était mortellement blessé. En sa présence, ce dernier n'a pas nommé ses assassins.

11e témoin, Pietri François. — Se trouvait au hameau de Boruccio, lorsqu'on est venu annoncer la nouvelle de l'assassinat. Le père Furioli le pria d'aller aider au transport des victimes. Il pouvait être, à ce moment-là, six heures du matin.

Le témoin se transporta immédiatement sur les lieux du crime, où il trouva Furioli Baptiste mortellement blessé. On le plaça sur un canapé et l'on se mit en route ; ayant rencontré la gendarmerie, le convoi s'arrêta un instant. Interrogé par le brigadier Lamberti, Baptiste nomma ses six assassins, parmi lesquels Nicoli Marc-Marie.

Les Furioli n'avaient d'autres ennemis que les Cirindini.

12e témoin, Poli Michel. — Etait couché à Capo di Lecci, lorsque plusieurs détonations ont retenti. Le témoin ne peut en préciser le nombre, pas plus qu'il ne peut donner de renseignements précis sur l'heure du crime.

13e témoin, Poli Paul. — Se trouvait à 2 kilomètres du lieu du crime entre 5 heures et cinq heures et demie ; a entendu plusieurs détonations, dont il ne peut préciser le nombre.

La voix publique à Araggio, dit que Marc-Marie Nicoli est innocent.

14e témoin, Marchi Pancrace. — Il était environ six heures et demie, lorsqu'il a entendu plusieurs détonations dans la direction de Fornello. N'a pas vu les victimes.

15e témoin, Marchi Jacques. — Le père des victimes lui aurait dit, deux ans avant le crime, que Nicoli Marc-Marie l'aurait couché en joue.

Incident

Les témoins Pietri Sagra, Pietri Paul, Pietri Quitella, Berretti Marie Angèle et Nicoli Aurore sont successivement interrogés relativement à l'heure à laquelle les Cirindini et les Nicoli auraient été vus à Araggio ainsi qu'aux menaces proférées par tous les accusés à l'encontre de divers témoins.

Les dépositions de ces témoins étant contradictoires et modifiant les précédentes déclarations par eux faites à l'instruction, M. le Président les fait mettre en état d'arrestation.

Après explication, Pietri Quitella et Berretti Marie-Angèle sont mises en liberté ; les autres arrestations sont maintenues jusqu'à nouvel ordre.

21e témoin, Renucci Jean-Baptiste, gendarme à Ste Lucie de Portovecchio. — A fait, avec toute la brigade de gendarmerie dont il faisait partie, les premières constatations. A assisté à la déclaration de Baptiste Furioli qui a formellement désigné comme étant ses assassins, les Cirindini ainsi que Joseph Nicoli et Marc-Marie Nicoli.

La gendarme a fait, sur commission rogatoire de M. le Président des assises, le trajet à pied d'Araggio à Fornello. Ce trajet a été effectué en quarante minutes.

22e témoin, Descoutures, gendarme à Sainte-Lucie de Portovecchio. — Confirme la déposition de son camarade Renucci.

23e témoin Lamberti, brigadier de gendarmerie. — La témoin a recueilli la déclaration de Furioli Baptiste qui lui a désigné Marc Marie Nicoli, comme étant au nombre des six assassins.

24e témoin, Nicoli Antoine-Martin. — A vu Nicoli Marc-Marie, à Araggio, pendant toute la matinée du 23 avril, il l'a aperçu au moment où le soleil se levait et jusqu'à neuf heures, il ne l'a pas perdu de vue.

25e témoin, Giorgi Pierre. — A également vu l'accusé à Araggio, au moment du crime.

26e témoin, Nicoli Jean-Baptiste. — Confirme la déclaration du précédent témoin.

27e témoin, Aubry Jean-Jacques. — Déclare s'être rendu, en juin dernier, au domicile d'Angelin Furioli, père des victimes, pour faire des propositions d'arrangement. Le père Furioli ne voulut rien entendre, en ce qui concernait les Cirindini ; il semblait pourtant bien disposé en faveur des frères Nicoli.

Confronté avec le témoin, Angelin Furioli reconnaît le fait, mais il déclare que son but était d'amener la constitution des Nicoli, à la culpabilité desquels il n'a jamais cessé de croire.

28e témoin, Casanova, brigadier de gendarmerie à Murato. — Après le crime, le père Furioli lui aurait déclaré que les assassins de ses enfants étaient le bandit Giovanni, le bandit Bricco, Jacques Cirindini et deux autres individus de Portovecchio.

Sur interpellation de M. le Président, le témoin déclare avoir dressé procès-verbal de cette déclaration. Le procès-verbal aurait été transmis directement à M. le Colonel commandant la légion de gendarmerie de la Corse.

Vif incident

M. le Président rappelle aux débats Angelin Furioli. Une confrontation se produit au cours de laquelle Furioli déclare n'avoir jamais tenu pareil langage au brigadier Casanova. Ce dernier persiste dans ses affirmations.

Me Nivaggioli, avocat de la partie civile réclame la production aux débats du procès-verbal visé dans la déposition du brigadier Casanova.

Après diverses observations de M. le Président et de M. l'avocat général, l'incident est clos.

L'audition des témoins est achevée.

A ce moment, les témoins qui se trouvaient en état de surveillance, sont mis en liberté après avoir reçu une sévère admonestation de M. le Président.

Nous donnerons demain la fin du compte-rendu de cette affaire qui s'est terminée par l'acquittement de Nicoli Marc Marie.

LOTERIE DU BON-PASTEUR

Le jour du tirage de la loterie du Bon-Pasteur va être incessamment fixé. Nous publions la première liste des lots offerts.

1re liste des lots offerts.

1. Lampe, colonne onyx. M. Tomasi.
2. Petite jardinière, Mme Fabiani.
3. Boîte à épingles, l'Hirondelle, id.
4. Calepin, satin rose, id.
5. Sachet parfumé, satin rose, brodé, id.
6. Eventail miroir, M. Leca.
7. Six couteaux de table, Mlle Ollagnier.
8. Boîte à musique, M. Sauveur Thiers.
9. Jardinière cuivre, Mme Chevillard.
10. Bruire bronze doré, M. G. Tomasi.
11. Bébé incassable. Une petite orpheline.
12. Coupon cheviote, Mme Bastianesi.
13. Coupon étoffe fantaisie, vert olive, id.
14. Panier figues algériennes. Mme Leca.
15. Encrier, bois d'olivier, Mme Valery.
16. Vol. *Voyage à dos de baleine*, M. Daux.
17. Cadre. Orpheline sortie du Bon Past.
18. Lapin, (jouet), Mme Blanche Luciani.
19. Cadre, Jésus, M. le chanoine Cali.
20. Boîte parfumerie, M. Carbuccia.
21. Blague jardinière, Mlle Croisson.
22. Tour Eiffel bronze, M. Etienne Damei.
23. Boîte pelote satin, groupe demoiselles.
24. Grand col enfant au crochet, id.
25. Porte bouquet, fleur de lys, id.
26. Boîte à dentelle satin rose, id.
27. Deux dessous de lampes id.
28. Paire pantoufle dans étui algérien. id.
29. Boîte bonbons fins, faveur rose, id.
30. Empiècement chemise au crochet, id.
31. Chaise tapisserie fond noir, id.
32. Sac flacons d'essences satin bleu, id.
33. Christ chemin de croix bois des îles, id.
34. Porte-dé chinois œuf argenté, id.
35. Boîte bonbons fins satin bleu, id.
36. Rat de cave doré artistique, id.
37. Coussin soie noire, id.
38. Croix albâtre, relief Esprit-Saint, id.
39. Chaise tapisserie Louis XV, id.
40. Jupon laine blanc et bleu, id.

On peut se procurer des billets chez M. Guaitella, négociant, sur la Traverse. Prix du billet, 1 franc.

Théâtre Municipal

Aujourd'hui dimanche, *Durand et Durand*, en matinée, une des comédies les plus drôles de la saison.

Le soir, *La Porteuse de pain*, drame en 8 actes de Montépin et Dornay.

Cette dernière représentation affirmera le succès de la première.

Les Deux Gosses, activement répétés, promettent des surprises. La mise en scène est des plus soignées. Le succès d'un des plus beaux drames de Decourcelle est d'ores et déjà assuré.

Contrairement aux bruits qui ont couru sur le départ de la troupe, les artistes tiennent à faire savoir au public que la série des représentations ne sera nullement interrompue.

Brillant orchestre.

Dans vingt ans

On peut jeter à bas les palais et les châteaux,
Niveler les jardins, qu'importe ! Nos enfants,
Reconstruiront l'endroit avec goût, avec flair
[crânes
Où Voisin exposait ses Corps vitro-phrénés.

H. L. V. Haussmann, au savonnier parisien.

Hôpital Civil de Bastia

La commission administrative de l'Hôpital Civil de Bastia a l'honneur d'informer Messieurs les Maires du département que l'Hôpital ne recevra plus les malades de l'assistance médicale gratuite à partir du 1er janvier 1901.

Cette mesure est rendue nécessaire par le non paiement des sommes dûes par les différentes Communes à l'occasion de ce service et qui s'élèvent à 18.000 francs.

Le Président,
A. GAUDIN.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 22 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 centi., 1 13 5 heures du soir, + 10. Maxima, + 13 8 minima, + 7 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. centi, 768 mm. 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.
4 h. du soir, calme.

Etat du ciel, quelques nuages.

Etat de la mer, très belle.

Fraîcheur des nuits : matin, + 0,42, soir, + 0,°6 Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Lycée de Bastia

M. Hantz, censeur des études à notre Lycée, vient d'être nommé aux mêmes fonctions au Lycée de Reims.

Le poste important qui lui est confié est la juste récompense des services qu'il a rendus dans notre premier établissement universitaire.

Durant plus de deux ans qu'il est resté au Lycée de Bastia, M. Hantz a montré les qualités les plus solides d'un véritable administrateur : toujours il a su allier aux exigences du service la complaisance qu'on lui connaît.

Aussi non seulement sera-t-il regretté par tous les fonctionnaires du Lycée, mais aussi par les parents des élèves et les élèves eux-mêmes.

Bien plus, par les rares qualités qui le distinguent, M. Hantz avait su se créer dans notre ville de bonnes et solides amitiés. Son concours aux conférences populaires, son empressement à faire partie de toutes les œuvres qui ont été fondées depuis peu à Bastia, ne seront pas oubliés de sitôt.

C'est donc avec regret que nous voyons s'éloigner de nous M. Hantz auquel nous adressons nos plus sincères félicitations pour son avancement.

Il nous est aussi agréable en même temps de souhaiter la bienvenue parmi nous à son successeur, M. Leschi Joseph, actuellement censeur à Mont-de-Marsan. Brillant élève de notre Lycée, M. Leschi y a été successivement répétiteur, et surveillant général. Aussi c'est avec plaisir que nous le reverrons parmi nous ; d'ailleurs nous ne l'avons que trop connu pour que notre Lycée, grâce à notre proviseur et à notre nouveau censeur, ne devienne de plus en plus prospère.

∴

Carnet mondain

M. Jérôme Poggioli, pour inaugurer son nouvel appartement, rue Nouvelle, 10, a réuni autour de sa table, dans un charmant déjeuner, de nombreuses notabilités du monde parlementaire, militaire et judiciaire.

Parmi les convives, se trouvaient M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, M. l'amiral Fournier, M. Nicolas Peraldi, ancien sénateur, M. Andrieu Hébrard, directeur du *Temps*, M. Jacques Hébrard, sénateur, M. Ucciani, vice président du tribunal civil, M. Antoine Gavini, ancien député, M. le commandant Auriac, etc.

∴

Décès

M. Sampiero Porri, rédacteur en chef de l'*Union Républicaine*, vient d'avoir la douleur de perdre son père, un homme de cœur qui jouissait de l'estime générale et dont la mort a excité de profonds regrets dans tout l'arrondissement d'Ajaccio.

Nous adressons à M. Sampiero Porri l'expression de nos douloureuses sympathies.

∴

Matériel scolaire

Par décision du ministre de l'instruction publique, les communes d'Aullene, Monaccia d'Aullene, Serra di Scopamène, Caldarello et Quenza ont été comprises dans une distribution de concession de matériel scolaire.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Au Port

La Tartane italienne *San Francesco di Paula* est parti dans la matinée après avoir embarqué, à l'Etang de Biguglia, des anguilles vivantes, à destination de Naples.

Grand Hôtel et Patisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Une bonne entrée en ménage

La mère de famille pour remplir utilement son rôle dans la vie doit avant tout être forte et posséder une bonne santé. Combien ne vont on pas, cependant, de jeunes filles fées économiques, les jones plus et les verres bien mes affronter le mariage, fi elles survivent toutes l'exemple de Mme Eugénie Honenfant contarière à Cayenne, Air., ce serait à coup sûr une bonne préparation au mariage et aux fatigues de la maternité. Avant de se marier Mme Honenfant était faible, souffrante, malade même ; elle a employé pour retrouver la santé le plus puissant régénérateur du sang connu sous le nom de Pilules Pink et elle a vu revenir ses forces, ses belles couleurs et sa santé. Si les Pilules Pink ont effet et très efficace contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, ces enormes des jeunes filles, elles guérissent également les rhumatismes, la névralgies, les maladies d'estomac et d'intestins et sont pour tous les âges un gage certain de vigueur. Ecoutez Mme Honenfant.

Mme Honenfant d'après une photographie.

« Je souffrais beaucoup de l'estomac, mon appetit avait disparu. J'avais de violentes douleurs dans les reins et il m'était venu sous les bras des glandes qui m'incommodaient beaucoup. Mon teint jaune et mes nerfs étaient très excités surtout le soir. Aucun traitement n'avait pu me soulager. Seules les Pilules Pink que j'ai employées m'ont apporté une guérison complète. La force, le courage, la gaieté et surtout un sommeil calme et tranquille après une journée de travail m'ont été rendus par elles. Je suis aujourd'hui rose, fraîche et bien portante. »

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal pour la France, chez Gabin et Cie, 3, Cité Trévise, Paris. Trois fr. cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante par 6 boîtes franco contre mandat poste.

BOURSE DE PARIS

	21 Déc.	22 Déc.
Rente 3 p. 0/0 anciens	101.15	101.10
— 3 p. 0/0 amort.	100.90	100.95
— 3 1/2 0/0	102.80	102.60

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

M. Zola et l'Amnistie

L'*Aurore* de ce matin publie une lettre adressée par M. Zola au président de la République, dans laquelle il proteste contre la proposition d'amnistie votée par la Chambre des députés.

M. Zola dit qu'il fallait liquider tous les procès en cours, sans qu'un seul coupable pût échapper à la justice.

« Le gouvernement veut l'étranglement de la vérité, l'assassinat de la justice.

» Dreyfus, innocent, a été condamné deux fois. Tant que cette iniquité ne sera pas réparée, la France restera dans d'horribles cauchemars. »

M. Zola termine sa lettre en disant que l'affaire ne peut pas finir tant que les vrais coupables ne seront pas punis.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

L'affaire Cuignet

Le ministre de la guerre a rendu compte des incidents relatifs à l'arrestation du commandant Cuignet.

Nominations dans les finances

Le ministre des finances a fait signer un mouvement dans le personnel des finances.

M. Bonnefoy-Sibour, ancien préfet de la Corse, receveur-percepteur à Paris, est nommé trésorier payeur général de Vaucluse.

L'AFFAIRE du commandant Cuignet

M. le commandant Cuignet a été puni de soixante jours d'arrêts de forteresse, pour fautes graves contre la discipline.

Il sera ultérieurement déféré à un conseil d'enquête.

Le commandant Cuignet ayant été mandé au ministère de la guerre pour fournir des explications sur l'acte d'indiscipline qu'il avait commis, d'abord en écrivant directement et sans autorisation préalable au Président du conseil, et ensuite en livrant à la publicité un document secret (procès-verbal Chamoin-Cuignet), s'est refusé à répondre. Il s'est borné à déclarer au ministre qu'il se réservait de s'expliquer devant un officier de police judiciaire.

Tiragesfinanciers

Communales 1892

L'obligation 264.506 gagne 100 000 francs.

L'obligation 68.594 gagne 30.000 francs.

Foncières 1895

L'obligation 270.276 gagne 100.000 francs.

L'obligation 435 308 gagne 25.000 francs.

Grève des ouvriers des docks A ANVERS

Les ouvriers des docks étant en grève depuis plusieurs jours et ne voulant pas reprendre le travail, les patrons ont été obligés de faire venir des ouvriers étrangers.

Cette mesure a provoqué un grand mécontentement parmi les grévistes, mécontentement qui a dégénéré en bagares sanglantes.

La police a dû intervenir pour protéger les ouvriers étrangers ; après avoir chargé, à différentes reprises, le sabre au clair, la police a dû faire usage du revolver.

Une trentaine de grévistes ont été blessés, dont 10 très grièvement.

La population a été profondément impressionnée de ce sanglant conflit.

Evénements de Chine

La Santé de Li-Hung-Chang

Li-Hung-Chang est atteint, depuis plusieurs jours, d'une pleurésie.

Son état est grave.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

L'invasion du Cap par les Boers

Inquiétudes de l'Angleterre

L'audacieuse invasion de la colonie du Cap par les Boers crée une nouvelle et inquiétante situation.

L'ennemi s'avance en deux colonnes, l'une allant vers Philipstown, à l'ouest de Colesberg ; l'autre, commandée par Herzog, a pour but apparent d'atteindre Cradock, *via Sterkstroom*.

D'après la direction prise par les deux colonnes, il est certain que leur objectif est la destruction des voies ferrées. En effet, la première colonne, qui se dirige sur Philipstown, continuera vraisemblablement sa marche vers l'Ouest, pour atteindre la ligne du Cap à Kimberley-Mafeking. La seconde, pour se rendre à Cradock, devra suivre une partie des voies ferrées aboutissant à East-London et à Port-Elisabeth.

Si les Boers se rendent maîtres de ces lignes, le ravitaillement des troupes anglaises dans l'Etat libre ne pourra plus s'effectuer ; sans la manœuvre des Boers aura un second résultat dont l'importance sera aussi considérable dans les circonstances actuelles, et étant donné le mécontentement toujours croissant des Afrikanders, un soulèvement général peut se produire.

∴

Les événements au Transvaal et dans l'Orange doivent avoir pris un caractère de gravité que cache soigneusement le gouvernement britannique, mais dont il est aisé de se rendre compte d'après le langage tenu par lord Salisbury. De « l'issue fatale » de cette longue entreprise, a-t-il dit, dépendent la gloire, la perpétuité de l'empire britannique, et il ne faut marchander ni les efforts, ni les sacrifices pour arriver au succès final. »

D'autre part, les pleins pouvoirs accordés à lord Kitchener, l'impitoyable massacreur des Derviches d'Oudurman, l'interdiction par celui-ci de toutes les publications hostiles à l'occupation anglaise, les mesures sauvages prises par lui contre les femmes, les enfants et les vieillards, tout annonce que la lutte va entrer dans une phase nouvelle et terrible, et que nous serons tenus de moins en moins au courant, en Europe, des événements de l'Afrique australe.

Déjà les nouvelles sont plus rares depuis quarante-huit heures ; il est avéré que lord Kitchener applique le silence sur ses opérations militaires et surtout sur celles de ses adversaires comme il l'a déjà pratiqué au Soudan.

On sait l'effervescence qui règne parmi les Afrikanders du Cap ; jamais ils n'ont été si disposés à rompre avec le loyalisme qu'ils avaient jusqu'ici observé, jamais ils n'ont été si disposés à courir aux armes. Les commandos d'Herzog leur offrent le premier noyau de combattants qu'ils peuvent venir renforcer et transformer en armée importante ; le danger est grave pour l'envahisseur et il ne faut point s'étonner que le généralissime anglais réclame à la métropole de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

La Rébellion au Cap

Les dernières nouvelles parvenues à Londres annoncent que tout le Nord de la colonie du Cap est en rébellion plus ou moins ouverte.

Le gouvernement de la Grande Bretagne est très inquiet de cette situation.

∴

Le *Morning Post* publie une dépêche du Cap, portant que des troupes considérables sont concentrées sur les limites de la région occupée par les Boers qui ont envahi la colonie.

Envoi de renforts

On télégraphie de Londres que le War-Office organise des renforts considérables pour l'Afrique du Sud.

800 hommes d'infanterie partiront la semaine prochaine ; deux régiments de cavalerie viennent d'être mis sur le pied de guerre.

L'effectif de la police coloniale sera porté à 10.000 hommes ; 3.000 chevaux seront envoyés au Transvaal.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 h., 10.

M. Bourgeat, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réforme du régime des boissons.

Après une assez longue discussion les cinq premiers paragraphes de l'article 1er sont votés sans aucune modification.

Le Sénat décide que la discussion de ce projet de loi sera ajournée jusqu'après la discussion du projet de loi sur l'amnistie.

Le Sénat inscrit en outre, en tête de son ordre du jour de lundi prochain, la discussion du projet de loi sur l'Amnistie.

La séance est levée.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles
Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe
Prix très modérés

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES.

Rossi Angèle-Marie. — Grec ami Antonia. — Lanata André-Noël. — Andreani Antoine-Ange.

DÉCÈS.

Luciani Jean-Victor-François, 45 mois, de Bastia.

Savelli Hyacinthe, en religion père Hermangilde, 45 ans, de Pino-Rocca.

Bernardini Mathieu, cultivateur, 60 ans, de Ponte-ou-Casone.

AVIS DE DÉCÈS

M. A. D. Vallecalle, capitaine au long-cours, Mme A. D. Vallecalle, née Pietri, et leurs enfants ; Mlle Cath alina Orenga.

Les familles Pietri, Mignani et Abbatucci.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Joseph Orenga

leur oncle, décédé à l'âge de 74 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu lundi, 24 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 6.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Les confrères de la confrérie Saint Charles Borromée, sont priés d'assister aux obsèques de

M. Joseph Orenga
Ancien Prieur

On se réunira dans l'oratoire demain lundi, à 9 heures précises du matin

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, expéditionnaire,
7, route du Cap, Bastia.

Savonnerie Corse

Fabrique à Toga
Bureaux : 13, Boulevard Paoli

M. L. Venturini a l'honneur d'informer le public qu'en présence du succès de ses savons et de l'impossibilité où il se trouvait d'exécuter toutes les commandes qui lui parvenaient, il vient de doter la Savonnerie Corse d'un nouveau matériel considérable et perfectionné qui lui permet de donner satisfaction à toutes les demandes.

Il met en même temps les consommateurs en garde contre les nombreuses imitations que l'on fait de ses Savons et engage tous ceux qui veulent en avoir pour leur argent à refuser tout savon qui ne portera le nom : L. VENTURINI imprimé sur chaque morceau.

AU BON MARCHÉ

Veuve Murel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeure, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Colliets en drap, Corsets doturesse, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Moroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

Etablissement d'Horticulture *et de Viticulture*

Dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteurs spécialistes à Bastia, Lauréats de leurs premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'agrément, etc.

Vignes américaines, vignes du pays greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glorie de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand vin à la plante racinée Vitalis Riparia Monticola, Riparia grand glabre et glorie de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour Gênes direct, les ports d'Espagne,
Londres,
prenant marchandises sur connaissement direct
pour Anvers, Hambourg
et tous les ports d'Angleterre

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, Marseille
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

2 Fr PAR AN — **MONITEUR DES RENTIERS** (57e Année) PARAIT CHAQUE DIMANCHE (57e Année)

Revue complète et impartiale des Valeurs, Études économiques et financières, Conseils raisonnés de placements, Informations, Publication des Tirages, Vérification gratuite des numéros sortis, Réponses à toutes demandes de renseignements, etc., etc.

Rédigé par un comité de financiers consciencieux, expérimentés et documentés, cet organe financier très ancien et très répandu peut être considéré comme l'un des meilleurs GUIDES DE L'ÉPARGNE.

Envoi Gratuit du 1er N° Spécimen. Se s'abonner dans tous les Bureaux de Poste et 65, Rue de la Victoire, Paris.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka — Rhum
Fine Champagne — Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique,** sont vendus à des conditions très avantageuses.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? NE FAITES

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modulle. Résultats inespérés Vente toujours croissante.

Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et en Flacons et divers Formats.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent 9 fr. l'hect. rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 fr. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Voulez-vous
de la bonne bière
à la Brasserie Casparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'État à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1898).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901
GRAND
CHOIX DE LIVRES
ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS
des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES
en parfile, un-ert couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier
Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-MIVES

Articles de Bureau
sur carte et en écrins capitonnés

MIS ELS & FAROISSIENS

Cadres Photographiques
Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art
Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS - COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE
de fantaisie et en boites assortis

CALENDRIERS & ÉPHÉMÈRES

AGENDAS
DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE
EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE
Nécessaires à ouvrages pour dames. — Porte monnaie. — Sacs de dames. — Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte cartes. — Porte-cigares. — Porte cigarettes. — Serviettes. — Buvards pour dames. — Bourses. — Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Cartons. — Boites à gants et à mouchoirs

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

ERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

LA CARROSACCIA
Etablissement horticole
Ajaccio
Notre nouveau catalogue général considérablement agrandi est actuellement sous presse et sera distribué à tous nos clients dans les premiers jours de janvier.
La Carrosaccia
Etablissement horticole
AJACCIO

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Expos. Univ. Bordeaux 1895)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions Univ. de Paris 1878, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIENIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les indigestions, la Dysenterie, la Chlorrhée ; dissipe les MAUX de Cœur, de Tête, d'Estomac.
Excellent aussi pour la Toilette et les Dents
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES et toute autre
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Dépôt à Bastia, pharmacie Teillet, à Ajaccio, pharmacie Guiseppi.

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.
(8 francs l'an)

CHAMPAGNE
Louis Roederer, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :
Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.
Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus « le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50 »
Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

BEAUX-ARTS
M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a étudié sous les perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, École navale, etc. .
Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus importantes et les plus goûtées de la peinture d'amateurs.
Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

A louer
Grands magasins, Place St-Nicolas.
Une partie des sous-sols de la maison Calvi.

Soufre de Gillette
Minéral de Soufre François
Remède radical
Contre les maladies de la vigne et les insectes
Soufre natif au sulfate de cuivre
Agent dépositaire pour l'arrondissement de Bastia : Clément Delpino.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-S.-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS
250.000
100.000
50.000 20.000
1 lot de..... 10.000 fr. 10.000 fr.
13 » » 5.000 65.000
25 » » 1.000 25.000
26 » » 500 13.000
1264 » » 100 118.400
1053 lots pour..... 651.400 fr.
EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE
15 FEVRIER 1901
Pour les lots non payables en argent
UNE SÉRIE = UN BILLET
Se trouve chez tous les percepteurs de la France, chez les principaux débitants de tabac, librairies, etc., et à l'Hôtel de l'Enfants Tuberculeux, 19, Y. Monnoyeur, Paris, où, aussitôt à la fin, les numéros gagnants seront publiés dans le Journal.

25e ANNÉE — LUNDI 24 et MARDI 25 DÉCEMBRE 1900 — N° 305

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
Corse..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ. 22 » » 12 »
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

[illegible] Saint-Nicolas.
Soleil : (heure nationale)
Lever 7h 02 m. 8h 5m. 7h 58 m.
Coucher 3h 55 m. 4h 3m. 4h 8 m.
Lune pour le 24, Pleine, le 4
Pour le passage du Soleil au Méridien de Bastia

24 DÉCEMBRE

VIEILLES LÉGENDES CORSES

Conte de Noël

La force la plus forte,
C'est un cœur innocent.
(Victor Hugo).

C'est la veille de la Noël, toutes les cabanes sont en fête, et le soleil qui fait étinceler le peu de neige tombé sur les arbres du maquis semble y semer des gemmes précieuses.

Les quelques maisons du hameau ont l'animation des fourmilières. Les enfants courent sous les branches, ils secouent les légers flocons et ramassent des brindilles.

Ils soufflant dans leurs doigts rougis, sans se plaindre du froid ; ils sont joyeux de rapporter le bois et le houx qui ornera la table du grand souper et la bûche bénie du foyer.

Les ménagères, les joues empourprées, vont d'un fourneau à l'autre, les manches retroussées. Les jeunes gens chantent déjà des noëls. Et les vieillards, les deux mains sur leur bâton, assis près du feu que l'on prépare, songent aux histoires qu'ils raconteront dans la longue veillée, avant que la cloche du village annonce la messe de minuit.

Les pauvres vieux seront très contents d'être écoutés dans un recueillement attentif.

Là-bas, devant sa cabane, la vieille Catalina regarde bien tristement descendre le soleil.

Elle sait qu'il n'y aura pas de fête pour elle. Elle songe à sa mère si tendre, qui l'an dernier, le soir de Noël, lui fit bénir la bûche dans l'âtre.

Oh ! les doux baisers qu'elle recevait alors !

Mais depuis que sa mère est morte, Catalina pleure souvent.

Son père est parti, et sa marâtre la loi donnera qu'un morceau de pain dur et peut être des coups. Sa tristesse est plus vive en voyant les petits enfants joyeux se presser autour de leurs mères.

Soudain la porte de la cabane s'ouvre, frappant contre le mur, et la méchante marâtre apparaît sur le seuil, les yeux pleins de colère :

— Tu restes là, propre à rien, s'écrie-t-elle ! Va à la fontaine de la Roche-aux-Aigles me chercher une *secchia* (1) d'eau bien pure. Va vite ou je te bats !

La *secchia* est lourde, la fontaine est éloignée et les chemins si mauvais avec leurs cailloux couverts de glace ! Mais la marâtre est plus terrible encore ; aussi la petite orpheline prend la *secchia* et part.

— Bien sûr, pense-t-elle, je mourrai avant d'atteindre la Roche-aux-Aigles, et les larmes coulent le long de ses joues.

— Pauvre petite, tu as bien fait d'obéir, dit une voix auprès d'elle. Donne ta *secchia*, j'irai te la remplir à la Roche.

Elle a bien vite reconnu que celui qui parle ainsi est un ange du bon Dieu.

Sa robe longue, blanche, n'effleure pas même la route et il marche si vite que ses ailes doivent l'aider à courir.

La fillette le voit dans les rochers semblable à une grande mouette blanche.

A l'instant il est de retour avec la *secchia*.

— Tiens, dit-il à l'enfant, porte cette eau à qui te l'a demandée, et petite Catalina, il ne faut pas pleurer aujourd'hui, c'est trop grande fête, ta mère au ciel en aurait du chagrin.

La mégère fut dans l'étonnement en voyant la *secchia* pleine d'eau ; elle ne put pas battre l'orpheline qui lui avait si bien obéi, mais, toujours furieuse, elle lui donna un morceau de pain noir et la mit à la porte.

La petite Catalina avait le cœur bien gros en se retrouvant seule sur la route sombre ; les fenêtres des maisons en fête faisaient de grandes taches lumineuses dans la nuit, les carreaux luisants laissaient voir les voisins autour de leur table éclairée, couverte de fruits et de gâteaux, où les branches de houx mettaient leurs grelots rouges. Elle vit le plus jeune des enfants bénir la table, puis le feu où s'allumait la grosse bûche engoirinadée, et les petites mains jetant dans la flamme claire l'offrande mystiquedo et reçueille.

Autour de la table les vieux et les jeunes restaient debout et recueillis.

Mais, la prière finie, tous s'asseyaient, mangeant de bon appétit ; les rires joyeux arrivaient jusqu'à l'orphelin, qui laissait tous ses efforts pour ne pas pleurer en se rappelant les recommandations de l'ange.

Enfin elle songe, pour oublier sa peine, qu'elle ira à la messe en portant au petit Jésus les jolis oiseaux, faits avec l'argile pure de la source.

Le vent froid de la montagne la glaçait jusqu'au cœur, elle sentit de longs frissons la secouer toute entière.

La fillette s'approcha de la porte pour rentrer dans la cabane.

Elle hésitait, car sa marâtre la terrifiait.

— Va te coucher dans la paille... cria la méchante femme, ayant entendu gratter à la porte.

— J'irai, dit Catalina, permettez-moi seulement de me lever au premier coup de la cloche pour aller à la messe de minuit.

— Jamais, crie plus fort la mégère.

Puis, se ravisant :

— Ecoute Catalina, je te laisserai aller à la messe, mais à une condition : tu vois ces deux grosses bûches, qu'avant minuit tu les ailes filées en fil de soie plus léger qu'un cheveu, et tu iras au *grand chanté*.

Disant cela, la marâtre lui donne sa *rocca* (1) et va se coucher en fermant la porte à clef. Lorsque l'enfant fut seule, de grosses larmes coulèrent sur ses joues et mirent un voile sur ses yeux. Jamais, non jamais, elle ne pourrait filer ces morceaux de bois.

— Petite Catalina, pourquoi pleures-tu ? dit une voix plus douce qu'un chant.

La fillette vit devant elle une dame si belle, si lumineuse, de suite elle comprit que c'était la Vierge Marie.

— Je ne voulais pas pleurer, dit-elle, car ma mère en souffre au ciel. Mais comment filer des bûches en fil de soie, avant le premier coup de la cloche ?

La Vierge sourit et prit la *rocca*

Le frêne (1) tournait vite, si vite dans ses doigts blancs que les bûches se fondaient comme la neige au soleil, et le fil d'or, plus léger qu'un cheveu d'enfant, s'enroulait sur le *frêne* de buis.

Catalina, à genoux, les mains jointes, regardait la Vierge travailler en lui souriant.

Son visage était si beau, sa robe blanche si brillante, que la pauvre cabane en était éclairée.

Enfin, plus le moindre morceau de bois ; la Vierge quitte le frêne plein de fil d'or et disparaît. La cloche se faisait entendre. La fillette courut vers la porte et appela sa marâtre lui disant que les bûches étaient filées.

Mais la méchante femme répondit qu'elle n'en croyait rien.

La porte s'ouvrit doucement, et Catalina aperçut l'ange de la Roche-aux-Aigles ; il tait le fil luisant de la Vierge à l'arbre placé devant la cabane, puis lui remettant à la main le *frêne* de buis plein de soie, il lui dit :

— Prends ce sentier, tu rejoindras bientôt la troupe des voisins allant vers l'église, dans tes doigts tiens bien le fil d'or qui te servira de guide.

La fillette se mit en route sans crainte des fantômes et des loups.

Elle marchait vite en disant des *Ave* avec toute l'ardeur de son âme. Sur les cailloux roulants, elle tâchait de ne pas trébucher, serrant contre sa poitrine les oiseaux de terre. A travers les arbres du maquis elle vit enfin briller par intervalle les lanternes de ceux qui allaient à la messe. Elle courut plus vite encore et bientôt fut auprès d'eux.

Dans sa course à travers les broussailles, la fille rompit le fil doré de la Vierge, qui s'envola de branches en branches, et à chaque printemps il y brille encore.

Voyant arriver la petite orpheline, le grand Muracciolo descendit de sa bête et y mit Catalina.

Elle l'entendit qui rassurait la vieille Bianca fort effrayée. Il lui disait que les revenants n'apparaissaient jamais la nuit de Noël.

— Il y a trop de bénédictions dans l'air, affirmait-il, pour que le diable vienne y tourmenter les trépassés. Pendant cette nuit sainte, on peut passer près de tous les cimetières, jamais on n'en verra sortir une *squatra* (2), ou même de simples suaires s'élever au-dessus des tombes nouvelles.

— Vois-tu, la Bianca, reprenait Muracciole, avec une voix plus ferme et plus vibrante, qui jusque dans l'ombre allait éveiller les échos ; vois-tu, par une nuit de Noël, moi, j'irai sans crainte au gouffre du Diable, où Beccanera le damné a semé ses os maudits !!

Les montagnards durent trouver ce propos bien hardi, car ils se signèrent tous, et dans le silence on n'entendit plus que le bruit des sabots ferrés des chevaux sur les cailloux roulants et les *bertuli* (3) pleins de présents, avalent sur les flancs des bêtes un fic flac lourd et cadencé. Ils avaient tous voulu, même les moins fortunés, porter une offrande à la crèche, que le Curé distribuait aux plus misérables du pays.

La petite Catalina, elle, n'avait que ses ciseaux de terre. — Ah ! bien sûr, pensait-elle, les pauvres n'en pourront rien faire, mais le petit Jésus s'en amusera dans sa crèche.

La foule silencieuse cheminait toujours à travers le maquis, dont les arbres couverts de quelques flocons de neige scintillaient de lueurs inquiétantes au passage des lanternes, comme des yeux phosphorescents. Si les montagnards n'avaient pas été bien certains que dans la nuit de Noël les anges font bonne garde, ils auraient eu des frayeurs mortelles en voyant ces mille étincelles jaillir de l'ombre. Cependant, pour se donner du courage, les vieilles femmes disaient leur chapelet à haute voix, faisant de grands signes de croix, et les jeunes gens chantaient des noëls.

Enfin la caravane arriva à la pièce avant le dernier appel de la cloche.

Devant la porte de l'église tous entourent les *bertuli* d'où soigneusement l'on retire les présents ; graves et recueillis ils avancent vers la crèche pour les offrir.

Lorsque la petite Catalina présente à son tour les oiseaux de terre enveloppés d'un morceau de linge, il y eut bien quelques sourires de pitié pour la pauvrette. Mais à peine les oiseaux furent-ils posés sur l'autel, qu'ils s'envolèrent dans les arbres de la crèche en déployant de belles ailes blanches.

Tous crurent au miracle et entonnèrent dans l'ardeur d'une foi ardentele : « *Gloria in excelsis Deo.* » Hymne divine de paix et d'amour.

Et Sainte Catherine priait pour sa marâtre.

Yan de Matame.

(1) Quenouille.

(1) Le fuseau corse en bois de buis sculpté.

(2) La *Squatra* est une confrérie composée d'un nombre presque infini de membres morts depuis plus ou moins de temps. Quand elle sort à une heure en général fort avancée de la nuit, chacun revêt l'habit de pénitent avec le rochet et le capuchon noir et tient à la main un *cierge allumé*.

(*Contes populaires de l'Ile de Corse*).

(3) On appelle *bertuli* deux sacs de toile réunis de manière à pouvoir être mis chacun d'un côté de l'animal.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Massabuau à l'article 1er de la proposition de loi relative à l'amnistie, ainsi conçu :

« Sont exclus du bénéfice des précédentes dispositions tous faits se rattachant à l'affaire Dreyfus, et qui pourraient être ultérieurement découverts. »

Nombre de votants . .	389
Majorité absolue . . .	191
Pour l'adoption. .	32
Contre.	348

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Valsapina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Scrutin sur l'amendement de M. Sembat, ainsi conçu :

L'amnistie est applicable... « Aux personnes condamnées par la cour d'assises de la Seine, par arrêt du 30 décembre 1899, et graciées par décret du 9 juillet 1900. » (Pillage de l'église Saint-Joseph).

Nombre de votants . . .	484
Majorité absolue. . . .	243
Pour l'adoption. . .	284
Contre.	200

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Valsapina.

Ont voté contre, MM. Astima, Giacobbi.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Cour d'Assises

Présidence de M. Stefanini

Audience du 22 décembre 1900

Double assassinat et complicité

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli prononce un très long réquisitoire, au début duquel il retrace les diverses phases qu'a suivies cette affaire. Les Cirindini et les Furioli se sont brouillés pour la propriété d'un terrain de minime valeur. Ce sont les Furioli qui ont commencé les hostilités ; les fils de Furioli Angelin tuèrent Marc-Marie Cirindini et les deux frères Martin et Jacques Cirindini furent gravement blessés dans la même circonstance. Pour ces faits, trois des frères Furioli ont été condamnés aux travaux forcés ; un seul, François, bénéficia d'un verdict d'acquittement.

Cela ne fut pas du goût des Cirindini, et les Nicoli, leurs parents, épousèrent leurs querelles et leur haine. La famille Furioli les redoutait principalement, et ses appréhensions ne sont que trop justifiées, si l'on retient les graves menaces qu'à diverses reprises, Joseph Nicoli et son frère, l'accusé actuel, proféraient à l'encontre de divers membres de la famille Furioli.

L'heure à laquelle le crime a été commis démontre la culpabilité des six individus que l'on a vus se partager en deux groupes après les détonations. Le premier groupe, se composant de quatre personnes, a été vu se dirigeant du côté du pont de l'Oso ; le second groupe, composé de deux personnes seulement, prend la direction de Conca. Ces six individus ne sont autres que les six accusés Vous dans l'acte d'accusation.

Les quatre individus composant le premier groupe, sont aperçus quelque temps après, entre 8 et 9 heures du matin, à Araggio, tous armés de leurs fusils, et tous les éléments de l'information et des débats établissent, à la dernière évidence, que c'est Jacques Cirindini, l'un d'eux, qui, conjointement, est venu annoncer à Araggio, la mort des deux frères Furioli.

Dans ces conditions que devient l'alibi invoqué par l'accusé Marc-Marie Nicoli ? Ce sont des témoins de la dernière heure qui essaient de l'établir et le jury, retenant ces déclarations intervenues autant que tardives, n'hésitera pas à punir sévèrement l'accusé qui, en gardant la campagne pendant plus de deux ans, a armé implicitement les crimes odieux dont il s'est rendu coupable.

La partie civile

Me Nivaggioli s'élève, en termes indignés, contre l'attitude des témoins de la dernière heure qui viennent apporter à l'accusé des dépositions de pure complaisance. Les autres témoins ont été menacés par des coutumax et par l'accusé lui-même, qui a gardé le maquis pendant deux ans.

Mais les déclarations de la victime sont formelles ; Baptiste Furioli a formellement reconnu ses assassins et, au nombre de ceux-ci, il a désigné Marc-Marie Nicoli. Ce dernier a, d'ailleurs, par sa fuite précipitée après le crime autant que par son attitude, confirmé les déclarations de l'infortuné Baptiste. Le crime reproché à Nicoli est odieux ; l'accusé est un sicaire qui a tué pour obtir à ses instincts sanguinaires. C'est lui que les Furioli redoutaient plus spécialement et sa culpabilité est clairement démontrée. Dans ces conditions, le jury rendra justice à un malheureux père de famille que de lâches assassins ont privé de tous ses enfants.

Plaidoiries

Me de Carafa présente la défense de Marc-Marie Nicoli. L'accusation a entouré

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Bistrots
L'AMARO MATTEI
L'Apéritif supérieur
et dans tous les Hôtels
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout les fumeur doit fumer ce cigare

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct
pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C, Southwell, Bastia.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

2 Fr PAR AN
MONITEUR DES RENTIERS
(17e Année) PARAIT CHAQUE DIMANCHE (17e Année)
Revue complète et impartiale des Valeurs, Études économiques et financières, Conseils raisonnés de placements, Informations, Publication des Tirages, Vérification gratuite des numéros sortis, Réponses à toutes demandes de renseignements, etc., etc.
Rédigé par un comité de financiers consciencieux, expérimentés et documentés, cet organe financier très ancien et très répandu peut être considéré comme l'un des meilleurs GUIDES DE L'ÉPARGNE.
Envoi Gratuit de 2 Nos Spécimens. Se trouve dans tous les Bureaux de Paris et 69, Rue de la Victoire, Paris.

MALAURENT, Bordeaux

Spécialités de la Maison

Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent

Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.

Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins Fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hect. rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Brédat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Voulez-vous de la bonne bière
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances
à primes fixes
contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899).
Capital : 10 millions de francs.
Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'Espérance à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

Au principe ! Amaro est pour tout connaisseur
Ce produit excellent qui réjouit le cœur,
Il ranime le sang et chasse au loin la bile,
Par ses propriétés à tous il est utile.

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901
GRAND
CHOIX DE LIVRES
ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS
des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES
en peluche, velours couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier
Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-MINES

Articles de Bureau
sur carte et en écrins capitonnés

MISSELS & PAROISSIENS

Cadres Photographiques
Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art
Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS - COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE
de fantaisie et en boites assorties

CALENDRIERS & ÉPHÉMÈRES

AGENDAS
DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE
EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE
Nécessaires à ouvrages pour dames. — Porte monnaie. — Sacs de dames. — Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte cartes. — Porte-cigares — Porte cigarettes — Serviettes. — Buvards pour dames. — Bourses. — Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Carnets. — Boîtes à gants et à mouchoirs

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia. Imprimerie Ollagnier.

LA CARROSACCIA
Etablissement horticole
Ajaccio

Notre nouveau catalogue général considérablement agrandi est actuellement sous presse et sera distribué à tous nos clients dans les premiers jours de janvier.

La Carrosaccia
Etablissement horticole
AJACCIO

60 ANNÉES DE SUCCÈS
2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Expositions de Rouen 1896, Bruxelles 1897
ALCOOL de MENTHE de **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les Indigestions, la Dysenterie, la Cholérine; dissipe les Maux de Cœur, de Tête, d'Estomac.
Excellent aussi pour la *Toilette* et les *Dents*
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
SE MÉFIER des IMITATIONS
Exiger le Nom de RICQLÈS

Offrez & Demandez dans tous les Etablissements
Le « Vin du Cap-Corse » au Quinquina
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Ne pas le confondre avec tout autre produit similaire.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES de toute nature
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR — PAR

L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
DES MILLIERS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
... Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN
... des CONTREFAÇONS ...
Dépôts à Bastia, pharmacie TRILLET.
à Ajaccio, pharmacie GUERRAPONT.

LE SEUL
journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est
LA SAISON
30, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.
(8 francs l'an)

CHAMPAGNE
Louis ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence des contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

BEAUX-ARTS

M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a étudié tous les perfectionnements de la peinture moderne ainsi que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, Ecole navale, etc., .

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus conforme aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui devient aujourd'hui une des formes les plus impossantes et les plus usitées de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, no 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

A louer

Grands magasins, Place St-Nicolas.

Une partie des sous-sols de la maison Calvi.

Soufre de Gillette
Minerai de Soufre Français
Remède radical
Contre les maladies de la vigne et les insectes
Soufre natif au sulfate de cuivre
Agent dépositaire pour l'arrondissement de Bastia : CLÉMENT DELPINO.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
DES ENFANTS TUBERCULEUX
ORMESSON — SAINT-POL-SUR-MER
Autorisée par le gouvernement pour toute la France
4 GROS LOTS
250.000f
100.000f
50.000 20.000f

1 lot de.......	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1184 » »	100	118.400
1253 lots pour....		651.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE QUI SE FERA LE
15 FEVRIER 1901
Tous les lots sont payables en argent
Le Billet : UN fr. — On trouve des billets dans toute la France, chez les principaux débits de tabac ...

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ
dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
et dans tous les Débits
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur à dix centimes
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare
quand il ne peut pas fumer.

25e ANNÉE — LUNDI 24 et MARDI 25 DÉCEMBRE 1900 — No 305

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE...... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. — AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Fête : ... Noël.
... (heure nationale)
Lever, ... 02 ... Coucher, 3 h. 58 m.
Lune : Premier quartier le 28, Pleine, le 4
Fête ... Noël ...

24 DÉCEMBRE

VIEILLES LÉGENDES CORSES

Conte de Noël

La force la plus forte,
C'est un cœur innocent.
(VICTOR HUGO).

C'est la veille de la Noël, toutes les cabanes sont en fête, et le soleil qui fait étinceler le peu de neige tombé sur les arbres du makis semble y semer des gemmes précieuses.

Les quelques maisons du hameau ont l'animation des fourmilières. Les enfants courent sous les branches, ils secouent les légers flocons et ramassent des brindilles.

Ils soufflent dans leurs doigts rougis, sans se plaindre du froid ; ils sont joyeux de rapporter le buis et le houx qui orneront la table du grand souper et la bûche bénie du foyer.

Les ménagères, les joues empourprées, vont d'un fourneau à l'autre, les manches retroussées. Les jeunes gens chantent déjà des noëls. Et les vieillards, les deux mains sur leur bâton, assis près du feu que l'on prépare, songent aux histoires qu'ils raconteront dans la longue veillée, avant que la cloche du village annonce la messe de minuit.

Les pauvres vieux seront très contents d'être écoutés dans un recueillement attentif.

Là-bas, devant sa cabane, la vieille Catalina regarde bien tristement descendre le soleil.

Elle sait qu'il n'y aura pas de fête pour elle. Elle songe à sa mère si tendre, qui l'an dernier, le soir de Noël, lui fit bénir la bûche dans l'âtre.

Oh ! les doux baisers qu'elle recevait alors !

Mais depuis que sa mère est morte, Catalina pleure souvent.

Son père est parti, et sa marâtre ne lui donnera qu'un morceau de pain dur et peut être des coups. Sa tristesse est plus vive en voyant les petits enfants joyeux se presser autour de leurs mères.

Soudain la porte de la cabane s'ouvre, frappant contre le mur, et la méchante marâtre apparaît sur le seuil, les yeux pleins de colère :

— Tu restes là, propre à rien, s'écrie-t-elle ! Va à la fontaine de la Roche-aux-Aigles me chercher une *secchia* (1) d'eau bien pure. Va vite ou je te bats !

La *secchia* est lourde, la fontaine est éloignée et les chemins si mauvais avec leurs cailloux couverts de gelée ! Mais la marâtre est plus terrible encore ; aussi la petite orpheline prend la *secchia* et part.

— Bien sûr, pense-t-elle, je mourrai avant d'atteindre la Roche-aux-Aigles, et les larmes coulent le long de ses joues.

— Pauvre petite, tu as bien fait d'obéir, dit une voix auprès d'elle. Donne ta *secchia*, j'irai te la remplir à la Roche.

Elle a bien vite reconnu que celui qui parle ainsi est un ange du bon Dieu.

Sa robe longue, blanche, n'effleure pas même la route et il marche si vite que ses ailes doivent l'aider à courir.

La fillette le voit dans les rochers semblable à une grande mouette blanche.

A l'instant il est de retour avec la *secchia*.

— Tiens, dit-il à l'enfant, porte cette eau à qui te l'a demandée, et petite Catalina, il ne faut pas pleurer aujourd'hui, c'est trop grande fête, ta mère au ciel en aurait du chagrin.

La mégère fut dans l'étonnement en voyant la *secchia* pleine d'eau ; elle ne put pas battre l'orpheline qui lui avait si bien obéi, mais, toujours furieuse, elle lui donna un morceau de pain noir et la mit à la porte.

La petite Catalina avait le cœur bien gros en se retrouvant seule sur la route sombre ; les fenêtres des maisons en fête faisaient de grandes taches lumineuses dans la nuit, les carreaux luisants laissaient voir les voisins autour de leur table éclairée, couverte de fruits et de gateaux, où les branches de houx mettaient leurs grelots rouges. Elle vit le plus jeune des enfants bénir la table, puis le feu où s'allumait la grosse bûche enguirlandée, et les petites mains jetant dans la flamme claire l'offrande mystique du repas.

Autour de la table les vieux et les jeunes restaient debout et recueillis.

Mais, la prière finie, tous s'asseyaient, mangeant de bon appetit ; les rires joyeux arrivaient jusqu'à l'orpheline, qui faisait tous ses efforts pour ne pas pleurer en se rappelant les recommandations de l'ange.

Enfin elle songe, pour oublier sa peine, qu'elle ira à la messe en portant au petit Jésus les jolis oiseaux, faits avec l'argile pure de la source.

Le vent froid de la montagne la glaçait jusqu'au cœur, elle sentit de longs frissons la secouer toute entière.

La fillette s'approcha de la porte pour rentrer dans la cabane.

Elle hésitait, car sa marâtre la terrifiait.

— Va te coucher dans la paille... cria la méchante femme, ayant entendu gratter à la porte.

— J'irai, dit Catalina, permettez-moi seulement de me lever au premier coup de la cloche pour aller à la messe de minuit.

— Jamais, crie plus fort la mégère.

Puis, se ravisant :

— Ecoute Catalina, je te laisserai aller à la messe, mais à une condition : tu vois ces deux grosses bûches, qu'avant minuit tu les aies filées en fil de soie plus léger qu'un cheveu, et tu iras au *grand chanté*.

Disant cela, la marâtre lui donne sa *rocca* (1) et va se coucher en fermant la porte à clef. Lorsque l'enfant fut seule, de grosses larmes coulèrent sur ses joues et mirent un voile sur ses yeux. Jamais, non jamais, elle ne pourrait filer ces morceaux de bois.

— Petite Catalina, pourquoi pleures-tu ? dit une voix plus douce qu'un chant.

La fillette vit devant elle une dame si belle, si lumineuse, de suite elle comprit que c'était la Vierge Marie.

— Je ne voulais pas pleurer, dit-elle, car ma mère en souffre au ciel. Mais comment filer des bûches en fil de soie, avant le premier coup de la cloche ?

La Vierge sourit et prit la *rocca*

Le freno (1) tournait vite, si vite dans ses doigts blancs que les bûches se fondaient comme la neige au soleil, et le fil d'or, plus léger qu'un cheveu d'enfant, s'enroulait sur le *freno* de buis.

Catalina, à genoux, les mains jointes, regardait la Vierge travailler en lui souriant.

Son visage était si beau, sa robe blanche si brillante, que la pauvre cabane en était éclairée.

Enfin, plus le moindre morceau de bois ; la Vierge quitte le freno plein de fil d'or et disparaît. La cloche se faisait entendre. La fillette courut vers la porte et appela sa marâtre lui disant que les bûches étaient filées.

Mais la méchante femme répondit qu'elle n'en croyait rien.

La porte s'ouvrit doucement, et Catalina aperçut l'ange de la Roche-aux Aigles ; il liait le fil luisant de la Vierge à l'arbre planté devant la cabane, puis lui remettant à la main le *freno* de buis plein de soie, il lui dit :

— Prends ce sentier, tu rejoindras bientôt la troupe des voisins allant vers l'église, dans tes doigts tiens bien le fil d'or qui te servira de guide.

La fillette se mit en route sans crainte des fantômes et des loups.

Elle marchait vite en disant des *Ave* avec toute l'ardeur de son âme. Sur les cailloux roulants, elle tâchait de ne pas trébucher, serrant contre sa poitrine les oiseaux de terre. A travers les arbres du makis elle vit enfin briller par intervalle les lanternes de ceux qui allaient à la messe. Elle courut plus vite encore et bientôt fut auprès d'eux.

Dans sa course à travers les broussailles, la fille rompit le fil doré de la Vierge, qui s'envola de branches en branches, et à chaque printemps il y brille encore.

Voyant arriver la petite orpheline, le grand Muracciole descendit de sa bête et y mit Catalina.

Elle l'entendit qui rassurait la vieille Bianca fort effrayée. Il lui disait que les revenants n'apparaissaient jamais la nuit de Noël.

— Il y a trop de bénédictions dans l'air, affirmait-il, pour que le diable vienne y tourmenter les trépassés. Pendant cette nuit sainte, on peut passer près de tous les cimetières, jamais on n'en verra sortir une *squadra* (2), ou même de simples suaires s'élever au-dessus des tombes nouvelles.

— Vois-tu, la Bianca, reprenait Muracciole, avec une voix plus ferme et plus vibrante, qui jusque dans l'ombre allait éveiller les échos ; vois-tu, par une nuit de Noël, moi, j'irai sans crainte au gouffre du Diable, où Boccanera le damné a semé ses os maudits !!

Les montagnards durent trouver ce propos bien hardi, car ils se signèrent tous, et dans le silence on n'entendit plus que le bruit des sabots ferrés des chevaux sur les cailloux roulants et les *bertuli* (3) pleins de présents, avaient sur les flancs des bêtes un flic flac lourd et cadencé. Ils avaient tous voulu, même les moins fortunés, porter une offrande à la crèche, que le Curé distribuait aux plus misérables du pays.

La petite Catalina, elle, n'avait que ses oiseaux de terre. — Ah ! bien sûr, pensait-elle, les pauvres n'en pourront rien faire, mais le petit Jésus s'en amusera dans sa crèche.

La foule silencieuse cheminait toujours à travers le makis, dont les arbres couverts de quelques flocons de neige scintillaient de lueurs inquiétantes au passage des lanternes, comme des yeux phosphorescents. Si les montagnards n'avaient pas été bien certains que dans la nuit de Noël les anges font bonne garde, ils auraient eu des frayeurs mortelles en voyant ces mille étincelles jaillir de l'ombre. Cependant, pour se donner du courage, les vieilles femmes disaient leur chapelet à haute voix, faisant de grands signes de croix, et les jeunes gens chantaient des noëls.

Enfin la caravane arriva à la piève avant le dernier appel de la cloche.

Devant la porte de l'église tous entourent les *bertuli* d'où soigneusement l'on retire les présents ; graves et recueillis ils avancent vers la crèche pour les offrir.

Lorsque la petite Catalina présente à son tour les oiseaux de terre enveloppés d'un morceau de linge, il y eut bien quelques sourires de pitié pour la pauvrette. Mais à peine les oiseaux furent-ils posés sur l'autel, qu'ils s'envolèrent dans les arbres de la crèche en déployant de belles ailes blanches.

Tous crurent au miracle et entonnèrent dans l'ardeur d'une foi ardente : « *Gloria in excelsis Deo.* » Hymne divine de paix et d'amour.

Et Sainte Catherine priait pour sa marâtre.

YAN DE MAYAME.

(1) Sorte de barillet de bois de hêtre, un peu conique vers le haut.

(1) Quenouille.

(1) Le fuseau corse en bois de buis sculpté.

(2) La *Squadra* est une confrérie composée d'un nombre presque infini de membres morts depuis plus ou moins de temps. Quand elle sort à une heure en général fort avancée de la nuit, chacun revêt l'habit de pénitent avec le rochet et le capuchon noir et tient à la main un cierge allumé.
(*Contes populaires de l'Ile de Corse*).

(3) On appelle *bertuli* deux sacs de toile réunis de manière à pouvoir être mis chacun d'un côté de l'animal.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Massabuau à l'article 1er de la proposition de loi relative à l'amnistie, ainsi conçu :

« Sont exclus du bénéfice des précédentes dispositions tous faits se rattachant à l'affaire Dreyfus, et qui pourraient être ultérieurement découverts. »

Nombre de votants . .	380
Majorité absolue . . .	191
Pour l'adoption. .	32
Contre.	348

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Astima, Giacobbi, Malaspina.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Scrutin sur l'amendement de M. Sembat, ainsi conçu :

L'amnistie est applicable... « Aux personnes condamnées par la cour d'assises de la Seine, par arrêt du 30 décembre 1899, et graciées par décret du 9 juillet 1900. » (Pillage de l'église Saint-Joseph).

Nombre de votants . . .	484
Majorité absolue. . .	243
Pour l'adoption. . .	284
Contre.	200

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Malaspina.

Ont voté contre, MM. Astima, Giacobbi.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Cour d'Assises

Présidence de M. STEFANINI

Audience du 22 décembre 1900

Double assassinat et complicité

Réquisitoire

M. l'avocat général Angeli prononce un très long réquisitoire, au début duquel il retrace les diverses phases qu'a suivies cette affaire. Les Cirindini et les Furioli se sont brouillés pour la propriété d'un terrain de minime valeur. Ce sont les Furioli qui ont commencé les hostilités ; les fils de Furioli Angelin tuèrent Marc-Marie Cirindini et les deux frères Martin et Jacques Cirindini furent gravement blessés dans la même circonstance. Pour ces faits, trois des frères Furioli ont été condamnés aux travaux forcés ; un seul, François, bénéficia d'un verdict d'acquittement.

Cela ne fut pas du goût des Cirindini, et les Nicoli, leurs parents, épousèrent leurs querelles et leur haine. La famille Furioli les redoutait principalement, et ses appréhensions ne sont que trop justifiées, si l'on retient les graves menaces qu'à diverses reprises, Joseph Nicoli et son frère, l'accusé actuel, proférent à l'encontre de divers membres de la famille Furioli.

L'heure à laquelle le crime a été commis démontre la culpabilité des six individus que l'on a vus se partager en deux groupes après les détonations. Le premier groupe, se composant de quatre personnes, a été vu se dirigeant du côté du pont de l'Oso ; le second groupe, composé de deux personnes seulement, prend la direction de Conca. Ces six individus ne sont autres que les six accusés visés dans l'acte d'accusation.

Les quatre individus composant le premier groupe, sont aperçus quelque temps après, entre 8 et 9 heures du matin, à Araggio, tous armés de leurs fusils, et tous les éléments de l'information et des débats établissent, à la dernière évidence, que c'est Jacques Cirindini, l'un d'eux, qui, cyniquement, est venu annoncer à Araggio, la mort des deux frères Furioli.

Dans ces conditions que devient l'alibi invoqué par l'accusé Marc-Marie Nicoli ? Ce sont des témoins de la dernière heure qui essaient de l'établir et le jury, rejetant ces déclarations intéressées autant que tardives, n'hésitera pas à punir sévèrement l'accusé qui, en gardant la campagne pendant plus de deux ans, a avoué implicitement les crimes odieux dont il s'est rendu coupable.

La partie civile

Me Nivaggioli s'élève, en termes indignés, contre l'attitude des témoins de la dernière heure qui viennent apporter à l'accusé des dépositions de pure complaisance. Les autres témoins ont été menacés par des contumax et par l'accusé lui-même, qui a gardé le maquis pendant deux ans.

Mais les déclarations de la victime sont formelles ; Baptiste Furioli a formellement reconnu ses assassins et, au nombre de ceux-ci, il a désigné Marc-Marie Nicoli. Ce dernier a, d'ailleurs, par sa fuite précipitée après le crime autant que par son attitude, confirmé les déclarations de l'infortuné Baptiste. Le crime reproché à Nicoli est odieux ; l'accusé est un sicaire qui a tué pour obéir à ses instincts sanguinaires. C'est lui que les Furioli redoutaient plus spécialement et sa culpabilité est clairement démontrée. Dans ces conditions, le jury rendra justice à un malheureux père de famille que de lâches assassins ont privé de tous ses enfants.

Plaidoiries

Me de Caraffa présente la défense de Marc-Marie Nicoli. L'accusation a entouré

cette affaire de détails absolument secondaires, reposant sur des faits dont, seuls, les Ciriolini peuvent être déclarés responsables.

Marc-Marie Nicoli n'avait aucun intérêt direct dans l'inimitié existant entre les Furioli et les Ciriolini. Angelin Furioli lui en voulait d'avoir accueilli, dans sa maison, les frères Ciriolini blessés, lors de la première rencontre ; il lui en voulait également d'avoir aidé la gendarmerie dans les recherches faites pour arriver à l'arrestation des frères Furioli, accusés d'avoir donné la mort à Ciriolini Marc.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'on ait essayé d'impliquer Nicoli Marc-Marie dans l'affaire actuelle.

A l'aide des données de l'instruction et des débats, l'honorable défenseur établit qu'au moment du crime, l'accusé se trouvait à Araggio, où il a été vu par plusieurs témoins absolument dignes de foi.

Dans une chaleureuse péroraison, Me de Caraffa sollicite l'acquittement de son client.

Me Decori s'associe aux conclusions de son confrère.

Le Verdict

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif, en vertu duquel Nicoli Marc Marie est acquitté.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 décembre, à 3 heures

1. Valentin,	Carle.
2. La Traviata,	Verdi.
3. Thérèse,	C. Fouc'.
4. Kaïarenda,	Mascagni
5. La Banque (Boléro).	Rua

Le Chef de Musique, MOULINES.

Les Fêtes de Corte

INAUGURATION
DE LA STATUE DU GÉNÉRAL DE GAFFORY

Dimanche la ville de Corte était en fête à l'occasion de l'inauguration de la statue élevée au grand patriote corse, le général Jean Pierre Gaffory.

Le comité, la municipalité et la population cortenaise n'avaient rien négligé pour donner à ces belles fêtes le plus grand éclat ; malheureusement le temps en avait décidé autrement. Une pluie torrentielle a commencé à tomber vers 10 heures du matin et n'a cessé qu'à 3 heures de l'après-midi.

∴

A 8 heures du matin des coups de boîtes annoncent le commencement des fêtes. Une grande animation règne en ville, les édifices publics, la plupart des maisons et des magasins sont pavoisés avec beaucoup de goût. On remarque dans les rues et cafés un très grand nombre d'étrangers.

Le concours agricole et le concours de tir ont eu lieu à l'heure fixée par le programme.

Aussitôt après l'arrivée des trains d'Ajaccio et de Bastia, le cortège officiel est parti de la sous-préfecture, et s'est dirigé vers la place de l'église de l'Annonciation, où est élevée la statue.

Ce beau monument, qui est le troisième de ce genre dont est dotée la patriotique ville de Corte, est l'œuvre du sculpteur Allebert, de Marseille, qui a représenté d'une manière remarquable l'homme que tous nos historiens, nationaux ou étrangers, nous montrent comme toujours animé d'un amour ardent pour la patrie, qu'il plaçait au-dessus de tout autre sentiment.

La statue a le dos tourné contre la maison Gaffory, qui est le seul monument historique de la ville, et qui porte toujours sur ses murs les trous glorieux des balles génoises. Le devant fait face à l'église de l'Annonciation ; on y lit l'inscription suivante :

AU GÉNÉRAL
JEAN-PIERRE GAFFORY
CHEF SUPRÊME DES CORSES
1701 — 1753

Sur les faces latérales sont retracés deux épisodes sublimes pour notre héros et qui lui font une gloire éternelle.

Un allegro entraînant joué par la musique du 16e qui avait été envoyée à Corte pour rehausser l'éclat de cette fête, annonce le commencement de la cérémonie d'inauguration.

M. le préfet Cassagneau, président d'honneur prend place sur l'estrade d'honneur, qui avait été dressée devant la statue, ayant autour de lui MM. le premier président Collin ; le général Michel, gouverneur de la Corse ; le maire de Corte ; Cane, président du comité ; Maestracci, sous-préfet de Corte ; Gabrielli, président du tribunal de Corte ; docteur Balesi, vice-président du conseil général ; Montigny, secrétaire général de la préfecture ; colonel Cheroutre, du 103e ; lieutenant-colonel Contault, directeur du génie ; lieutenant-colonel Tasson, chef de la 15e légion territ de gendarmerie ; Chaleil, sous-préfet de Bastia ; Grec, sous-préfet de Calvi ; Levie, président du tribunal d'Ajaccio ; Haard, inspecteur principal, chef du service des douanes en Corse ; le chanoine Letteron, professeur au lycée de Bastia ; Simon Luciani, président du conseil d'arrondissement de Corte, etc., etc.

Le voile qui recouvrait la statue tombe pendant que la musique du 16e joue la *Marseillaise*.

M. le Préfet, président d'honneur, ouvre la séance et donne la parole à M. Cane, président du Comité, qui fait remise du monument à la ville de Corte.

Discours de M. Cane

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains la statue du général Jean-Pierre de Gaffory.

En confiant ce dépôt à la municipalité de notre ville, le comité a conscience qu'il ne pouvait placer sous la garde d'hommes plus pénétrés de leur devoir patriotique, plus soucieux de leurs illustrations locales, cette superbe œuvre d'art qui reproduit des traits aussi nettement façon la fière silhouette de l'un des héros les plus illustres de notre Corse bien-aimée et nous rappelle l'un des faits les plus glorieux que l'histoire des peuples ait jamais enregistrés.

Aussi bien, sommes-nous doublement heureux de l'œuvre entreprise et menée à bonne fin !

Du général Gaffory je ne vous dirai rien de plus. Des raisons que vous devinez sans peine m'imposent, sur ce point, une réserve dont je ne saurai me départir. Je laisse donc à des voix plus éloquentes et plus autorisées le soin de louer comme il convient la mémoire du héros de notre fête. Mais je croirai manquer au plus élémentaire de mes devoirs si en présence des notabilités qui ont bien voulu apporter ici le prestige de leurs hautes fonctions et le charme de leurs qualités personnelles, en présence de la population accourue en foule des divers points du département, je n'avous remerciais, Monsieur le Maire, pour le concours éclairé et précieux à tant d'égards que vous nous avez prêté.

Du jour où sur la pieuse initiative d'un artiste petit-fils du général Gaffory et grâce à sa généreuse intervention nous avons pu donner un commencement d'exécution au projet depuis longtemps caressé par la population de notre ville, nous avons trouvé dans le Conseil municipal de Corte et dans son sympathique Président un appui, une aide, toujours empressée, qui nous ont permis de terminer sans trop d'efforts notre tâche patriotique !

Veuillez donc recevoir, M. le Maire, pour vous et pour vos collaborateurs, l'expression de notre profonde gratitude. De votre côté, Monsieur le Préfet et Messieurs les Vice-Présidents du Conseil général, soyez assez aimables pour transmettre au gouvernement de la République et à l'assemblée départementale l'hommage de notre reconnaissance pour les sacrifices qu'ils ont bien voulu consentir en vue de l'exécution de ce monument.

Le Comité, la ville de Corte, la Corse toute entière n'oublieront pas qu'ils leur doivent la joie et la légitime fierté d'avoir pu rendre à un illustre enfant du pays le tribut de respectueuse admiration qui lui était dû !

M. Pieraggi, maire de la ville de Corte, répond en ces termes :

Discours de M. Pieraggi, maire

Messieurs,

La ville de Corte est heureuse de voir désormais fixée par le bronze l'image de son glorieux enfant Jean-Pierre Gaffory, généralissime de la nation corse.

Nul n'a possédé à un plus haut degré que lui les qualités distinctives de notre race.

Son courage allait jusqu'à la fermeté la plus stoïque. Qui n'en connaît ce trait incomparable ? Un jour qu'il donnait l'assaut à notre citadelle occupée par l'ennemi, il n'hésita pas à commander le feu contre le rempart où les Génois, poussant désespoir ses coups, avaient eu la barbarie d'exposer son enfant au berceau. On eût dit un héros antique prêt à sacrifier son fils de ses propres mains sur l'autel de la patrie. Elle aussi aurait consenti, malgré le déchirement de son cœur maternel, à ce patriotique holocauste, cette intrépide Faustine, dont il est juste en ce jour solennel de célébrer la mémoire, devant cette maison où l'empreinte glorieuse des balles génoises montre encore que l'héroïsme de l'épouse égalait celui de l'époux.

Comme tous les grands hommes qui ont illustré notre vieille terre, comme Sambuccio et Pascal Paoli, Gaffory joignait aux vertus militaires le sens politique et un génie d'organisateur. Chargé des missions diplomatiques les plus importantes soit à la Cour de Sardaigne, soit auprès des commissaires de Gênes ou des généraux qui commandaient les troupes françaises dans notre île, il défendit souvent avec succès, toujours avec adresse les intérêts de ses compatriotes. Libéralement doué de cette vive éloquence qu'un proverbe bien connu attribue aux gens de notre ville, il gagnait les représentants du roi de France à la cause de sa patrie, et faisait prévaloir ses avis dans les Assemblées des insulaires.

Enfin, quand la confiance de ses concitoyens, justifiée par ses talents et par d'éminents services, l'eut élevé à la magistrature suprême, la sagesse de son administration, réparant les maux de la guerre étrangère et des querelles intestines, préparait, avec la pacification de notre île, son émancipation définitive. Il n'était pas loin de couronner son œuvre, quand le crime vint brusquement mettre fin à ses jours.

Une pensée, qu'atteste la profondeur des vues de Gaffory, a dominé sa vie. Convaincu que la Corse était trop pauvre pour développer elle-même ses ressources naturelles, et trop faible pour maintenir son indépendance contre les convoitises de l'étranger, il rêva d'associer ses destinées à celles d'une nation généreuse et puissante, qui, en recevant les Corses au nombre de ses concitoyens, sauvegarderait à la fois leurs intérêts et leur honneur. C'est la France qui lui semblait faite entre toutes pour ce rôle tutélaire ; et, quelques années après la mort de Gaffory, d'irrésistibles sympathies entre les deux peuples, plus encore que la communauté, devaient réaliser son rêve. Plus d'un siècle d'union cordiale et d'harmonie parfaite a déjà prouvé combien l'idée de Gaffory était heureuse ; et aujourd'hui, en voyant le drapeau aux trois couleurs flotter autour de sa statue à côté de l'étendard à la tête du More, nous croyons apercevoir dans ce rapprochement fraternel une sorte de symbole et comme une éclatante consécration de son génie politique.

Général, homme d'Etat, orateur, Jean-Pierre Gaffory a été pendant vingt ans l'orgueil de notre cité : elle apporte aujourd'hui le tribut de ses hommages au pied de ce monument. Elle en accepte le don avec une pieuse reconnaissance : comme le bronze qui fait revivre parmi nous les traits de Paoli, l'image de Gaffory dira aux nouvelles générations les mâles vertus et la gloire de nos pères ; et ce geste fier qui rappelle son sublime sacrifice sera pour tous une perpétuelle leçon d'ardent patriotisme et de grandeur d'âme.

M. le général Michel prend ensuite la parole.

Dans une remarquable improvisation, qui fait vibrer tous les cœurs à l'unisson, M. le général gouverneur évoque les luttes glorieuses de l'indépendance corse, où tant de héros se signalèrent par leur vaillance et leur bravoure. Les Corses reconnaissants ont élevé dans son pays, à Bastelica, une statue au héros Sampiero ; les habitants de Corte ont rempli un devoir pieux en perpétuant par le bronze le souvenir du général Gaffory, et cette statue, élevée sur cette place, en face de la maison où il naquit et dont les blessures font vibrer toutes les âmes, est un touchant hommage de reconnaissance du pays à celui qui, l'un des premiers en Corse, sût faire comprendre que la Corse, ne pouvant marcher seule dans ses luttes contre les Génois, avait besoin de l'amitié d'une grande nation, et surtout d'une nation démocratique. La Corse, indépendant et fier, ne pouvait être alliée qu'à une nation républicaine, la République étant le symbole des aspirations démocratiques.

Ces paroles ont provoqué des applaudissements frénétiques.

Dans une émouvante péroraison qui a vivement ému tous l'assistance, M. le Gouverneur, évoquant de nouveau le souvenir de Gaffory, a fait un appel à l'union de tous en déclarant qu'il avait la conviction profonde que la France, à l'heure du danger, pouvait compter sur le pays qui avait donné le jour à des héros comme celui dont on célébrait la mémoire.

Nouvelle salve d'applaudissements.

M. le préfet de la Corse s'exprime en ces termes :

Discours de M. le Préfet

Messieurs,

J'ai accepté avec gratitude la présidence d'honneur de cette manifestation patriotique, et je suis heureux de pouvoir associer le gouvernement de la République à cette fête du culte pieux, dont vous savez entourer la mémoire de vos morts glorieux.

Je ne sais rien en effet de plus beau et de plus sain que le spectacle de pareilles manifestations, rien de plus propre à ranimer et à entretenir notre foi invincible dans l'avenir ; à rappeler aux générations nouvelles, le devoir sacré, que leur ont légué leurs pères, rien de plus propre à nous faire oublier les dissensions intérieures pour nous réunir dans une commune pensée, et dans un sentiment commun : l'amour de la patrie !

Personne plus que le général de Gaffory ne possédait à un aussi haut degré cette haute vertu, et je crains de n'avoir pas la voix assez forte et le cœur assez chaud pour célébrer les hauts faits du héros, dont la mâle figure rayonne aujourd'hui sous l'arc du ciel natal, non loin de l'image vénérée de celui qui devait continuer la lutte et achever son œuvre.

Jean-Pierre de Gaffory naquit à Corte le 25 septembre 1704, au moment même où naissait et grandissait en Corse cette mission de héros indomptables qui devaient arracher définitivement la patrie à la tyrannie de ses oppresseurs. Une solide instruction, les exemples des siens le préparèrent tout jeune à jouer son grand rôle d'administrateur, de diplomate et de soldat.

Dès 1736, il se met en route pour plaider la cause de ses compatriotes insurgés ; ses propositions furent repoussées par Gênes, la lutte recommença ardente des deux côtés. Gaffory essaya d'intéresser la France à sa cause, demandant que ses compatriotes devinssent au yeux Français non *naturels* mais *conventionnels*.

Il fut dans la suite et toujours, le propagateur de l'union de la Corse à la France ; il va à Paris conférer avec Chauvelin, sa mission échoua. A peine rentré, il parcourt la Balagne, le Fiumorbo, éveille, partout les espérances de ses compatriotes ; une Régence nationale est nommée ayant pour mission de traiter avec Gênes, et surtout d'éteindre toutes les inimities, pour faire œuvre de concorde, toujours si nécessaire, en face des oppresseurs ; la Corse se soulève, et le sort des armes, reste un moment incertain. Dans cette grave occurrence la Corse confère au général de Gaffory le pouvoir suprême.

Que vous dirais-je de plus, Messieurs, que vous ne connaissiez mieux que moi, vous qui dès le berceau avez appris par cœur les annales glorieuses de votre pays ! Ai je besoin d'entrer dans le détail de la lutte épique engagée par vos pères contre un oppresseur abhorré. Cette résistance désespérée d'une poignée de braves à un formidable adversaire vous la fêtez aujourd'hui en rendant un éclatant hommage à celui que la Corse avait proclamé le protecteur de la patrie, le stoïque Jean-Pierre de Gaffory.

Celui-ci a dans l'histoire une page que lui auraient enviée les héros de la Grèce et de Rome ; je veux parler de la prise de Corte tombé entre ses mains en juillet 1746, vous savez tous, à quel prix. L'officier Ligurien, accablé dans ses derniers retranchements, n'avait pas hésité à faire attacher au sommet du rempart mitraillé le jeune enfant de l'assaillant ; il ne doutait pas que le père ordonnât à ses troupes de cesser le feu ; mais dans le cœur indompté de Gaffory, l'amour de la patrie l'emporta sur tout autre sentiment. L'assaut, un moment suspendu, reprit avec un nouvel acharnement, et les assiégés capitulèrent, sans que le vainqueur eut à pleurer son cher fils, sauvé par un vrai miracle.

J'ai lu avec la plus vive émotion, le récit dramatique de ce siège mémorable dans votre historien populaire : Ciucobbi. J'avoue que rien dans Plutarque ne m'a impressionné à ce point. Brutus, condamnant à mort ses enfants, frappait en eux des conspirateurs ; il remplissait strictement un devoir de sa charge consulaire, mais l'acte de Gaffory dépasse les proportions de l'humaine nature.

Rien, en effet, ne peut étonner dans une famille où le courage et l'héroïsme étaient les vertus ordinaires du foyer et dont la vie toute entière est faite de vaillance et de sacrifices à la patrie. Dois-je vous rappeler cet épisode dont les murs de la maison que nous avons en face portent encore les marques glorieuses et vivantes, et comment Faustine de Gaffory, la digne compagne du général, au mépris de sa vie, résista aux troupes génoises qui voulaient s'emparer d'elle pour amener son mari à capituler. Faustine se retranche dans sa maison, dirige elle-même la défense.

Le danger devient de plus en plus pressant, et ses amis affolés lui conseillent de se rendre ; mais elle, sans une défaillance, sans une minute d'hésitation, fait porter un tonneau de poudre dans une salle souterraine de la maison, et menace d'y mettre le feu si l'on parle de capituler.

Electrisés par elle, ses compagnons repoussent les assaillants, et le général de Gaffory peut enfin arriver à temps pour délivrer ses amis et et sa valeureuse Faustine. Et combien de traits encore, pourrais-je vous citer ! Ces exemples ne furent pas perdus, ils éveillèrent dans le cœur des Corses les plus nobles passions et préparèrent cette longue et glorieuse épopée de Pascal Paoli qui amena la délivrance finale de la patrie.

Soldat de l'indépendance, héroïque Gaffory, je dépose pieusement à vos pieds le respectueux hommage du gouvernement de la République française !

M. l'abbé Giamarchi, curé de Porretto-Brando, à son tour, lit le sonnet que nous sommes heureux de reproduire :

AL SIGNOR PIETRO DE GAFFORY
SOTTO PREFETTO DI FONTAINEBLEAU

Per l'inaugurazione nella città di Corte, della statua del generale Giampietro Gaffory, propugnator magnanimo de'Corsi, il 23 dicembre 1900.

SONETTO

Cirno, qual fà di te più prode e forte,
Qual fu tra'figli tuoi più saldo e grande ?
In tue guerre contenni e memorande
Nessun temè, quanti sfidar la morte !

P gna pro Patrîs : A così bella sorte
Volano i Corsi per dirupi e lande...
Fortunato chi primo il sangue spande
L'esose a stritolar ferree ritorte.

Impavidi, frementi ed alti cuori,
Rostin, Bozio, Sampiero, Giovellina... ;
Ma tutti vince, o Corte, il tuo Gaffory.

Per la patria sprezzanti ogni rovina,
Al par di voi chi merta eterni allori,
Giampietro invitto, invitta Faustina ?

La série des discours est terminée.

La séance est levée.

Le cortège officiel, accompagné de la musique du 16e, se dirige vers le palais de justice où un grand banquet de 200 couverts est offert aux invités de la fête.

Malgré la foule considérable, aucun incident ne s'est produit grâce aux mesures prises par la sympathique sous préfet de Corte, M. Michel Maestracci, qui n'avait rien négligé pour rehausser l'éclat de la fête et maintenir le bon ordre.

Nous donnerons demain les détails de l'exécution de la seconde partie du programme mieux favorisée par le temps et qui a été de tout point brillante.

Excuses

Le président du Comité a reçu les télégrammes ci-après :

Veuillez, je vous prie, agréer mon très vif regret de ne pouvoir me trouver parmi vous en cette belle et patriotique journée où j'aurais été heureux de fêter avec vous un de nos héros corses et de donner en même temps à la famille Gaffory un témoignage de ma sincère affection. Croyez bien que je suis de cœur avec vous tous, et soyez assez aimable, mon cher Président, pour vous faire auprès de tous nos amis l'interprète de mes regrets et de mon dévouement.

EMMANUEL ARÈNE.

∴

Sérieusement malade ; il m'est impossible assister inauguration statue général Gaffory, un des plus glorieux enfants de Corte. Aurai regret toute ma vie n'avoir pu prendre part fête patriotique qui honore Corte et Corse entière.

GIACOBBI.

∴

Regrette vivement de ne pouvoir assister à votre fête, car rien de ce qui touche à la Corse ne saurait me laisser indifférent. Mes regrets sont d'autant plus sincères qu'il s'agit de célébrer une mémoire aussi glorieuse que celle du général patriote de Gaffory et de me retrouver au milieu de ses descendants où je compte de si chers amis.

LUTAUD

Théâtre Municipal

Aujourd'hui, mardi, à 8 heures et demie le grand succès de l'Ambigu, *Les Deux Gosses*, drame en 8 tableaux du célèbre dramaturge Decourcelle.

Inscrits, 770.

Cette pièce, dont la mise en scène est impeccable et qui comporte 3 décors nouveaux, ne sera jouée qu'une seule et unique fois à Bastia.

Tous les amateurs de spectacles à sensation viendront en foule applaudir *Les Deux Gosses*.

En matinée irrévocablement dernière du *Surcis*, cette farce en 3 éclats de rire où M. Thalau est le Lestambouloin que l'on sait, c'est-à-dire irrésistiblement comique de gestes et de situations.

Bulletin financier

Paris, le 19 décembre 1900

Le manque d'affaires provoque un nouveau mouvement des cours. Le 3 0/0 a fléchi à 100.95, le 3 1/2 à 101.75. L'Extérieur reculé à 70.22.

Nos Etablissements de Crédit sont calmes. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1.098, le Comptoir National d'Escompte à 583, le Crédit Foncier à 685. La Société Générale vaut 512 ; elle a bien eu 30 novembre montre que ses résultats bénéficiaires du mois ne sont pas à 458 929 fr. frais généraux déduits.

Parmi les valeurs industrielles, la Raffinerie du Sucre est bien tenue à 1.475 ; les actions de la Cie Générale Industrielle sont demandées à 102 25 ; les actions Nestour de la Rive Gauche de Paris sont à 605 et les Obligations à 0/0 à 495.

Les Obligations de la Société des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire se traitent à 440 francs. Prochainement les chantiers livreront la Savoie » et commenceront les travaux de la Provence » dont la puissance et la vitesse dépasseront celles de « la Lorraine. »

En Banque, le Lac Afrik vaut 3.30 ; le syndicat de Lanzarote est à 3.55.

Nos Chemins de Fer sont stationnaires.

Avis important

Les consommateurs des S.e ns du Congo qui prête de considérer comme faux tous les vases de cette marque qui seraient offerts au prix de 0 fr. 60 le pain et de 1 fr. 75 la pièce de 3. A dater de ce jour, les véritables Kolas, étiquettent vert à perte, ou est obligé de garnir une contrefaçon.

VICTOR VAISSIER, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY EN 1900.

Petite Gazette

OBSERVATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 24 DÉCEMBRE

Ajaccio, décembre. — 7 heures du matin. + 11°6, ; 12 2, heures du soir, + 11 7. Maxima, + 12 4 minima, + 10°.

Bonifacio, décembre. — 7 heures du matin 762 mm. 6, 763 mm. 6 heures du soir, 764 mm. Vent. — 9 h. du matin, calme.

4 h. du soir, calme.

Etat du ciel, quelques nuages.

Etat de la mer, très belle.

Température des eaux : matin, + 0,42, soir + 0,26

Bastia, décembre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Au Palais

M. Alphonse Rossi, licencié en droit, a prêté serment devant la chambre civile de la cour d'appel, en qualité d'avocat.

M. Rossi compte se faire inscrire au barreau d'Ajaccio.

∴

Courrier en retard

Par suite du retard dans l'arrivée du paquebot *Pelion*, les dépêches du continent n'ont été distribuées qu'à 10 heures.

Dernières Dépêches de la Nuit

NOUVELLES MILITAIRES

M. Boissel, sous-lieutenant de gendarmerie à la 1re compagnie de la 15e légion ter, à Ghisoni, est promu au grade de lieutenant.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Loiret

Le département du Loiret avait à élire un sénateur, en remplacement de M. Cochery, décédé.

Inscrits, 770.

M. Alasseur, a été élu par 428 voix, contre M. Rabier qui en a obtenu 316.

M. Cochery, républicain, avait été réélu, le premier, au renouvellement de 1897, par 521 voix, contre 192 données à M. Rocher Puthaud, radical.

Le Monument de Nuits

Dimanche on a inauguré à Nuits le monument commémoratif de la bataille de 1870.

Cette cérémonie a été présidée par le ministre de la guerre, qui était accompagné de son chef de cabinet, M. Jean Gazelles ; du commandant Bourdeaux et du lieutenant de vaisseau Thomas.

Dans l'assistance on remarquait un grand nombre d'anciens combattants de 1870, des représentants des régiments de mobiles et corps francs de la région et de nombreuses sociétés patriotiques.

∴

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Meurthe et Moselle

Les électeurs de l'arrondissement de Briey avaient à élire un député, en remplacement de M. Mézières, élu sénateur.

Inscrits

M. Lebrun, ingénieur civil, républicain a été élu par 7,896 voix, contre M. de Faulthier, ancien capitaine d'infanterie, nationaliste, qui en a obtenu 3,284 ; M. de Ladonchamps, libéral, 498. et M. Villeneau, républicain, 1.790.

M. de Lanessan à Trouville

Le ministre de la marine s'est rendu dimanche à Trouville à l'occasion de l'anniversaire de la fédération des syndicats des pêcheurs de Trouville, Deauville et Honfleur.

Au banquet qui lui a été offert le ministre a porté un toast à la prospérité du Syndicat et a assuré les pêcheurs de toute la sollicitude du gouvernement à leur égard.

LES GRÉVISTES D'ANVERS

La grève des dockers prend de l'extension et est devenue l'occasion de troubles assez graves. Les agents ont été obligés de faire les sommations légales, et les grévistes n'y ayant pas obtempéré, une fusillade a éclaté.

On ne compte pas de morts, mais il y a plusieurs blessés.

Soumission d'Abou-Amama

Abou-Amama, marabout de Figuig, a fait sa soumission aux autorités militaires de l'Algérie.

C'est cet agitateur religieux qui a provoqué l'insurrection de 1882, et qui depuis son insuccès se tenait tranquille.

Evénements de Chine

La Note des Puissances

M. Gonger, ministre des Etats-Unis, a donné son adhésion à la note des Puissances. Cette note sera remise aux plénipotentiaires chinois à la première réunion.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Kimberley menacé

De Londres :

Le bruit court que Kimberley est sérieusement menacé par les Boers.

Dans le Cap

Lord Kitchener télégraphie au War Office qu'il espère que le mouvement des Boers dans la colonie du Cap est arrêté ; les colons armés ont coopéré avec les troupes anglaises qui cherchent à opérer un grand mouvement tournant, de manière à envelopper les Boers.

Le général Dewet est signalé dans le voisinage de Sénékal.

Retraite des Boers

Les Boers, attaqués par les généraux French et Clements, ont été obligés de battre en retraite dans la direction Potchefstroom

Protestations

De divers côtés du royaume Uni s'élèvent des protestations contre les atrocités commises au Transvaal.

Dans des brochures mises en circulation, on affirme que Hans Cordua a été une véritable victime.

Les socialistes anglais organisent des meetings ; ils veulent affirmer que si l'Angleterre était en république on punirait les faits signalés au gouvernement.

Les Hollandais du Cap

Dans le Cap, les Hollandais sont tout heureux du progrès que font les Boers, et se disposent à faire cause commune avec eux dans le district de Victoria.

∴

Une dépêche du Cap au *Daily Mail* dit que les Boers ont détruit le pont du chemin de fer, à douze milles au Sud de Aar.

Marche des Boers

Un grand nombre de Boers parcourent le pays autour de Aar, détruisant les lignes télégraphiques et menaçant la voie ferrée.

La colonie entière est en rébellion.

∴

Plusieurs journaux de Londres soutiennent que le gouvernement anglais ne se rend pas compte de la gravité de la situation.

∴

Les Boers se montrent également très actifs, au Nord de Kroonstadt.

Occupation de Bristown

Les Boers de l'Ouest ont occupé Bristowo après une lutte assez vive.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 15.

M. Binder, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Budget des Postes

Suite de la discussion générale du budget des postes et télégraphes.

Tous les chapitres de ce ministère sont adoptés.

Caisse d'épargne

Tous les chapitres du budget de la Caisse d'épargne postale sont adoptés.

Ministère de la guerre

La Chambre aborde ensuite l'examen du budget du ministère de la guerre.

La discussion générale est ouverte.

M. Pichon présente de nombreuses critiques sur l'organisation générale de l'armée. Il conclut que les résultats obtenus ne sont pas en proportion avec les sacrifices faits. Le commandement suprême est trop instable ; les encouragements à l'indiscipline sont trop fréquents. Il faut à la France des soldats qui aient confiance absolue dans le commandement, et cette confiance fait totalement défaut. Le gouvernement agit avec trop d'hésitation.

La séance est levée et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cornudet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Adoption d'un projet de loi autorisant la ville de Marseille à élever le taux d'intérêt d'un emprunt.

Adoption de projets de loi autorisant les villes de Saint-Etienne et de Belfort, à contracter des emprunts, et la perception d'une surtaxe sur l'alcool dans les communes de Camaret, Arcachon, Plouëdern.

Les Ecoles professionnelles

1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, concernant l'organisation et la fixation des traitements du personnel des écoles professionnelles.

M. Paul Beauregard, rapporteur, présente quelques observations.

La Chambre des députés a adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général à l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

M. Boudenoot, rapporteur, entre dans de longs détails sur les réformes nécessaires.

M. Raiberti dit qu'il faut faire des économies, afin de maintenir notre puissance.

M. Boudenoot déclare qu'il n'est pas hostile au service de deux ans, pourvu que les forces nationales ne soient pas affaiblies.

M. Gervais dit qu'il faut faire pour rendre l'armée plus forte et plus démocratique.

Le ministre de la guerre déclare que le gouvernement ne peut pas se prononcer sur le service de deux ans.

Nous avons, a dit le général André, un nombre insuffisant d'officiers de réserve, aussi je présenterai prochainement un projet de loi qui nous permettra d'augmenter d'un millier l'effectif de ces officiers.

Le général André ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la Chambre ramène à 1 mètre 50 la taille du soldat d'infanterie.

Le gouvernement, dit en terminant le ministre de la guerre, ne veut pas renforcer les sentiments d'estime et d'affection réciproques, il tient à respecter la discipline par les militaires de tous grades.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi matin.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 30.

M. Teisserenc de Bort, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'Amnistie

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'extinction de certaines lois pénales, et de la proposition de loi, modifiée par le Sénat, adoptée par la Chambre des députés, avec modification, sur l'amnistie.

Le rapporteur demande l'urgence, qui est déclarée.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

M. Guérin développe un amendement tendant à la suppression de l'amnistie pour les délits anarchistes et pour les condamnés à l'occasion du pillage de l'église Saint Joseph.

Le garde des sceaux répond en établissant que les anarchistes et les auteurs du pillage de l'église Saint Joseph peuvent bien être compris dans la loi d'amnistie.

M. Trarieux proteste contre l'extension de l'amnistie aux faux et aux faux témoignages et déclare que le colonel Picquart n'a nullement besoin que l'on fasse pour lui une loi de clémence.

Les deux premiers paragraphes de l'article 1er sont adoptés par 136 voix contre 5.

Le président du conseil adjure le Sénat de faire un acte politique, en votant le projet de loi dont il faut envisager l'ensemble et non les détails.

M. Milliard insiste pour que l'on fasse une amnistie plus large.

La rectification des deux premiers paragraphes de l'article 1er sont votés par 205 voix contre 31.

L'amendement de M. Gabriel est repoussé par 145 voix contre 107.

M. de Lamarzelle déclare qu'il ne votera pas l'amnistie, parce que c'est une amnistie de combat et incohérente.

Tous les autres paragraphes de l'article 1er et l'ensemble sont adoptés.

Les articles 2 et 3 sont également adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté par 201 voix contre 11.

Séance mercredi.

Grand Hôtel et Patisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES
DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Hoitres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

AVIS DE DÉCÈS

M. Sébastien Chiarisolo, receveur des douanes à Ile Rousse, et ses enfants ; Mme veuve Biasini et ses enfants ; Mme veuve Chiarisolo ; M. Charles Chiarisolo ; M. et Mme Louis Fioch, conseiller à la Cour d'appel, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs enfants ; M. et Mme Agen-r Fioch, juge de paix, et leurs enfants ; M. et Mme Marie de Franceschi et leurs enfants ; M. et Mme Ruth an de Franceschi et leurs enfants ; M. le baron Cervoni, chevalier de la Légion d'honneur ;

Les familles Fioch, Chiarisolo, Casta, Poli, Colonna de Leca, de Peretti, Viola, Zevaco, de Bonne, Olivieri et Matter,

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Georgette Chiarisolo

née Fioch

leur épouse, mère, sœur, belle fille, belle-sœur nièce, cousine et alliée, décédée le 23 du courant, munie des sacrements de l'Eglise.

Tribunal de Commerce de Bastia

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur Cagnazzi Guillaume ci-devant commerçant, demeurant et domicilié à Bastia, sont invités à se présenter le 27 décembre 1900, à une heure de relevée, en chambre du conseil du Tribunal, aux fins de délibération sur le concordat.

Le Greffier du Tribunal,
D. A. TOMASI.

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901

GRAND

CHOIX DE LIVRES

ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS

des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES

en paille, en cuir couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier

Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-MIVES

Articles de Bureau

sur carte et en écrins capitonnés

MISSELS & PAROISSIENS

Cadres Photographiques

Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art

Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS - COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE

de fantaisie et en boites assortis

CALENDRIERS & ÉPHÉMÉRES

AGENDAS

DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE

EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE

Nécessaires à ouvrages pour dames. — Porte-monnaie. — Sacs de dames. — Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte-cartes. — Porte-cigares. — Porte cigarettes. — Serviettes. — Buvards pour dames. — Bourses. — Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Carnets. — Boîtes à gants et à mouchoirs

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS & MARÉCHAL

Chaux & Ciments - Plâtres

Ch. CLÉMENT

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

PHotographie en couleurs sans appareil spécial
Photominiature supprimant collage et montage
Monographe, cylindres enregistrés 3,50 fr. 50.
Physique amusante pour rire en société
Peinture pour tous, sans aucune étude préalable.
Notice gratuite, écrire à la Sté des Arts d'Agréments, 113, rue Vaulaincourt, à Paris.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

GRAND HOTEL
DES DEUX MONDES
32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE
J. BOUCARD
PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à *réaliser des assurances contre* les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898. (Journal Officiel du 22 juin 1899). Capital : 10 millions de francs.

Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.

S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Voulez-vous
de la bonne bière ?
à la Brasserie Gasparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 francs par mois.

S'adresser à MM. L. N. Mattei.

CHAMPAGNE
LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus « le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50 »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes

PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 fr. - Six Mois. 7 fr. 50
Le N° : 25 centimes

SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An.... 22 fr. - Six Mois. 11 fr. 50
Le N° : 50 centimes

SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à M. Henry PETIT, Docteur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1840 A. GALLOIS, Fondateur
21, Boulevard Montmartre, PARIS
FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES SUR TOUS SUJETS & PERSONNALITÉS
Le COURRIER de la PRESSE lit 4,000 journaux par jour

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

PHARMACIE
Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
EXPÉDITIONS EN PROVINCE.
CATALOGUE FRANCO (100 pages).
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du PÈRE GAFFARD

VALS DÉLICIEUSES
Eminemment Digestives.

Un très grand nombre de personnes ont retabli leur santé et la conservent par l'usage des
PILULES DÉPURATIVES
du Docteur GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Laid répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Ecoulement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux.
E. G. se trouve dans LE LIVRE DE LA SANTÉ
PARIS

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit le Cigare Mattei, le demander dans tous les débits.
On ne fume pas ce bon cigare,
On le hume, tellement il est rare

L'Absinthe CUSENIER Oxigenée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction 129, Boulevard Voltaire, Paris

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent 9 fr. l'hec. rendu franco votre gare, 50 litres essai : 5 fr. Envoyer mandat poste à Brédal-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

AU LIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — au dipant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Malades ! 800 000

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
F. DOMAS & Fils, 16, Rue des Chartreux, Paris

VIN de VIAL
Au Quina,
Suc de viande et Phosphate de chaux
LE PLUS PUISSANT & LE PLUS AGRÉABLE DES TONIQUES FORTIFIANTS
pour combattre
ANÉMIE, CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL
TRIPLEX IN UNUM SANITAS
VIAL Pharmacien
LYON

DEMANDEZ ET OFFREZ
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
L'Exquis Cigare Mattei
Le meilleur des cigares à dix centimes
Tout bon fumeur doit fumer ce cigare
Ne pas fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « *very selected.* »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

25e ANNÉE — MERCREDI 26 DÉCEMBRE 1900 — N° 306

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : SAINTE Anne.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 32 m. — Coucher, 4 h. 58 m.
LUNE : Dernier quartier, le 28. Prime, le 4
FÊTE DE DEMAIN : Saint J. n E.

25 DÉCEMBRE

FRANCE D'ABORD !

Depuis quelque temps, un mot nouveau a fait son apparition dans le lexicologue de certaine presse insulaire : Séparatisme ! — Oh ! la vilaine parole et la hideuse chose ! Comme elle sonne mal à nos patriotiques oreilles ! — S'en alarmer, il ne le faut guère, je le sais. L'ardeur de bien faire anime seule les quelques jeunes gens lanceurs d'anathème. Je les connais : la vue du *drapeau du régiment* les fait tout bas se découvrir, pendant que se mouille leur paupière.

Leur excuse ? elle est dans l'intense misère de nos populations. Mais le remède me semble pire que le mal : il est sûrement dangereux, peut-être mortel.

Et d'abord, un scrupuleux examen de conscience nous amènerait à un profond et sincère *mea culpa* : l'avidité aux emplois, la chasse aux sinécures, notre douce paresse, l'ardeur exagérée de nos passions politiques, nos habitudes de vendetta, ne sont-elles pas pour beaucoup dans notre infortune ? Certes, les faveurs gouvernementales pourraient, momentanément, l'atténuer, mais l'avenir en devient-il meilleur ?

Sans doute, les sujets de mécontentement ne font pas défaut, mais ne conviendrait-il pas d'en faire remonter plus haut la cause ? Deux compatriotes ont gouverné la France pendant près d'un demi siècle : secor était en leurs mains, ont-ils jamais jeté un regard de pitié pour leur mère en haillons ? Alors que, partout, les routes s'ouvraient, les villes s'élevaient, les industries se créaient, fièvreusement actives, grâce à l'impulsion gouvernementale, la Corse qu'a-t-elle reçu ? Quelques piètres statues et de plus mauvaises peintures encore, ramassées dans les combles des musées italiens.

La République ne nous devait pas grand chose : elle ne nous a pas complètement oubliés, ainsi qu'on se plaît à l'affirmer.

Si elle n'a pas fait davantage, la faute n'en doit-elle pas, en grande partie, retomber sur nous, solliciteurs d'emplois infatigables et si indifférents aux questions d'intérêt général ?

Voyez nos malheureux députés : ont-ils un moment de répit ? Courir de ministère en ministère, pour quémander des postes et des faveurs, n'est-ce pas toute leur existence ?

Ah ! le fonctionnarisme, quelle plaie et combien incurable ! Croyez-moi : modifions nos mœurs politiques et nos habitudes sociales ; aimons la terre qui a nourri abondamment nos ancêtres ; ne l'abandonnons pas à l'improductive jachère, pour aller, l'esprit aigri et le *cœur déçu, foaler l'asphalte des* boulevards, et une ère nouvelle s'ouvrira pour la Corse, et la famille se reconstituera, heureuse, dans cette médiocrité dorée qui a suffi au bonheur de nos aïeux. Mais ne touchons pas à la France : aimons-la, toujours, quand même. Le trait d'union qui nous unit à elle est fait de gloire et de sang : rien ne peut le détruire : notre patriotisme ne s'éteindra qu'avec le dernier rayon de soleil qui éclairera les champs de bataille d'Iéna et d'Austerlitz.

PHILIPPE RENUCOLI,
Avocat.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Jourde à l'article 2 de la proposition de loi relative à l'amnistie.

L'amendement est ainsi conçu :

« Sont exclues de l'amnistie les congrégations religieuses non autorisées. »

Nombre de votants	455
Majorité absolue	228
Pour l'adoption	300
Contre	155

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Astima, Giacobbi, Malaspina.

M. Arène n'a pas pris part au vote.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi sur l'amnistie. — 2e tour de scrutin à la tribune.

Nombre de votants	157
Majorité absolue	79
Pour l'adoption	155
Contre	2

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Giacobbi, Malaspina.

N'ont pas pris part au vote, MM. Arène, Astima.

Le comte Pozzo di Borgo absent par congé.

Le Quotidien de la Balagne

Dans un assez long article, publié à cette place, M. E. Ghilini, qui n'est pas Balanin, on le sent, quoique Corse de cœur et d'âme, critique d'une façon gentiment *primesautière le quotidien diurne* et à grande vitesse, — alors qu'il serait établi entre Nice et la Balagne... La Balagne ? Ah ! mais non, par exemple !...

Hors ! sur le bassier !...

« Pourquoi, s'écrie-t-il, un service quotidien entre Nice et la Balagne ? Pourquoi Calvi ou Ile-Rousse qui n'ont, chacune, que 2.000 à 2.500 habitants environ, et pas Bastia qui en possède près de 30.000, ou Ajaccio qui en compte 25.000 ? ... »

Votre thème, distingué confrère, n'est guère solide sur un ton pareil, et le Marseillais aimant aussi aveuglément le lieu natal, sans aulle considération d'intérêt pour le restant des mortels vivotant ailleurs, pourrait tourner le jeu en sa faveur, et demander à son tour à M. E. Ghilini : Pourquoi, alors, plutôt Nice qui compte tout au plus 90.000, habitants, et non pas Marseille qui en possède 520.000 ?

Cela se comprend, tout le monde, ici-bas, prêche pour son moulin ; mais en certains cas, il faudrait éviter la confusion de l'égoïsme ; l'intérêt majeur devrait primer toujours les simples particularités qui ont tort de se produire en pareille circonstance.

Toutes les fois que l'on doit construire un pont sur un fleuve, certes, on tâche de l'appuyer aux deux points les plus solides et les plus proches. Il en est de même quand on veut relier par un câble sous-marin un continent à une île. On a recours aux plus courtes distances, afin que cela ne coûte pas trop les yeux de la tête. C'est fort naturel, M. Ghilini en conviendra pour ce qui concerne le pont et le câble sous-marin, au moins.

Mais, pourtant, voyez-vous, la chose se pratique partout ainsi, n'une lorsqu'on veut relier deux contrées par des voies directes, même au moyen de bateaux, on prend les deux points les plus rapprochés. Et tout le monde accepte sans trop murmurer, alors surtout que c'est le sentiment de patriotisme qui l'exige.

Or, pourquoi nous récrier tant contre l'établissement du quotidien entre Nice et la Balagne qui sont, Dieu merci, les deux points les plus convenables pour un service qui répondra à nos *désiderata* ?...

Il n'y a pas longtemps, nous nous escrimions tous à faire ressortir, — pour mieux accréditer nos doléances, — que l'Italie, en fait de services maritimes postaux, était beaucoup plus tendre à l'égard de la Sardaigne que la France pour nous. Or, justement, il existe entre la péninsule et l'île italienne, un quotidien diurne mais toujours entre les deux points les plus rapprochés. L'aboutissant de la Sardaigne n'est ni une grande ville, ni un bien gros village, c'est tout simplement un débarcadère, où tous les trains de l'intérieur viennent prendre les passagers, les dépêches et les marchandises.

J'admets que la Sardaigne est encore desservie par d'autres lignes maritimes hebdomadaires sur d'autres points. La Corse le sera aussi, à Ajaccio et à Bastia, par l'amélioration des lignes actuellement existantes et la création d'un service côtier.

Mais quant à mettre en doute l'utilité du quotidien entre Nice et la Balagne, il ne faut pas y penser une seule minute. Ce serait bien à tort. Pour tous ceux qui envisagent le projet à un point de vue général et qui ont à cœur les intérêts vitaux de l'île, il faut l'avouer, cette innovation dans nos relations avec la France sera un grand pas de fait dans la voie du progrès.

Avec une légère modification dans l'horaire actuel de nos chemins de fer, la Corse entière pourra être plus convenablement desservie que si le quotidien venait à Ajaccio ou Bastia. L'expédition des primeurs s'effectuera avec toutes les commodités désirables qui encourageront et les producteurs et les commissionnaires en même temps.

Et quoi qu'en dise mon distingué contradicteur M. E. Ghilini, qui ne voudrait pas reconnaître l'avantage precieux que sont les courtes traversées sur mer, le quotidien facilitera beaucoup le tourisme en Corse.

Car, supposez deux bateaux partant de Nice à 9 heures du soir, l'un pour Bastia qui arriverait le lendemain à 4 heures, l'autre pour Calvi ou Ile-Rousse qui toucherait à destination deux heures avant le premier. Comme le plus souvent il fait beau temps, on en temps *abordable*, quand on part du continent pour la Corse et vice-versa, ce n'est qu'une fois arrivé à une ou deux heures du lieu qui vous attend que la mer se fâche et fait un peu trop donner son monde. Comparez à ce moment la différence sur les distances et surtout celle entre les deux trajets précités et dites-moi si Ajaccio ou Bastia offre plus de garantie qu'un port de la Balagne en semblable occurrence ? N'est-ce pas alors un puissant avantage que celui qui évite deux longues heures de détresse mortelle aux passagers voyageant pour rétablir leur santé ou dans un tout autre but ?

Par le temps qui court, les amateurs de fortes émotions se raréfient. S'ils s'en trouvent quelques-uns, Ajaccio et Bastia pourront toujours en profiter.

Mais pour ceux qui en pincent pour les commodités, offrons-leur ce quotidien entre Nice et la Balagne, — n'en déplaise à M. E. Ghilini qui, sans intention, tente de faire accroire encore à nos détracteurs communs que les Corses ne savent jamais s'entendre, toutes les fois qu'un haut lieu l'on voudrait penser un peu à eux....

PH.-A. SCHIAFFINI.

Récompenses aux Instituteurs

Le ministre de l'instruction publique a accordé les récompenses suivantes aux instituteurs dont les noms suivent, qui ont donné, en 1900, avec le plus de succès, d'une manière théorique et pratique, l'enseignement agricole et horticole à leurs élèves :

Rappel de prix. — M. Giamarchi Ange, à Corte.

Médaille d'argent avec prime de 200 fr. — M. Paolini Pascal, à Prunelli di Fiumorbo.

Médaille d'argent avec prime de 150 fr. — M. Paoli Pierre, à Rio Saladu, Oran.

Médaille d'argent avec prime de 100 fr. — M. Bianconi Antoine, à Zouave.

Mention honorable. — MM. Colonna Dominique, à Morosaglia ; Istria Ange, à Serio ; Versini Jean, à Coggia.

Sur l'avis de la commission, le ministre de l'instruction publique a proposé au ministre de l'agriculture d'accorder les récompenses ci-

---

8 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXIV.

UNE RENCONTRE IMPRÉVUE.

— Vous oubliez le drapeau, leur dit Toussaint Gilles en baissant encore la voix.

Picardet, qui se trouvait le dernier, revint sur ses pas, prit l'étendard sacré, et joignit aussitôt ses compagnons. Dès qu'ils furent tous sortis, l'aubergiste ferma la porte de la salle à manger, et vint ouvrir celle qui donnait sur la cour.

Aussitôt le maire Amoudru entra dans la chambre ; il était assez pâle et visiblement ému.

XXVI.

LE SABRE D'HONNEUR

En entrant dans la salle des séances du terrible club républicain, le débonnaire Amoudru promena d'abord autour de lui un regard inquiet, comme pourrait faire un lièvre fourvoyé d'aventure dans la tanière d'un loup.

— Il me semblait que vous n'étiez pas seul ? dit-il à l'aubergiste avec un accent de défiance.

— Je causais avec des personnes qui logent chez moi, répondit Toussaint Gilles d'un ton bourru ; elles viennent de remonter dans leurs chambres, et si vous avez quelque chose à me dire en particulier, vous pouvez parler.

— Je ne vous dérange pas ?

— Vous ne me dérangez pas, mais vous m'étonnez.

— Je vous étonne, Toussaint Gilles ?

— Diablement, répondit le capitaine de pompiers qui, la première surprise passée, avait senti se rallumer sa rancune contre l'honnête administrateur. Après l'infamie d'hier, j'avoue que je ne m'attendais pas à recevoir votre visite.

— C'est précisément au sujet de ce qui s'est passé hier que je désire avoir une explication avec vous, dit le maire d'un ton aussi benin que celui de l'aubergiste était âpre et cassant.

— Une explication ! Si, comme moi, vous aviez un sabre et que vous eussiez le courage de vous en servir, je vous dirais : Allez chercher votre sabre : je fermerai la porte de ma cour pour que personne ne vienne nous déranger, et nous nous y expliquerons.

— Allons, Toussaint Gilles, allons, repartit Amoudru devenu soudainement un peu plus pâle qu'il ne l'était déjà, est-ce que d'anciens amis comme nous font de ces bêtises là ?

— Des amis ! nous ne le sommes plus, entendez-vous ça ?

— Je ne l'entends pas du tout au contraire, et voilà pourquoi je suis ici. Je serais de à venu hier soir, mais j'ai voulu laisser passer la nuit sur votre mauvaise humeur. Voyons, Toussaint Gilles, maintenant que vous avez eu le temps de vous calmer, il faut être raisonnable ; vous allez descendre à votre cave pour en rapporter une bouteille de votre vin de derrière les fagots, et nous causerons de nos affaires comme de bons amis que nous sommes.

— Vous oublier, monsieur le maire, que vos arrêtés me défendent de donner à boire pendant la messe, dit l'aubergiste avec un accent sardonique.

— Voilà comme vous les exécutez, mes arrêtés ! répondit Amoudru, en montrant d'un air d'indulgence parfaite la bouteille vide et les verres posés sur la table ; d'ailleurs, puisque c'est moi qui suis le maire, j'ai bien le droit de cesser, si bon me semble, mes ordonnances.

— Cassez-les toutes, ça n'en ira que mieux dans la commune ; mais, en attendant, sachez que dans ma cave il n'y a pas un seul verre de vin pour vous.

— Eh bien ! comme il vous plaira. Ce que j'en disais était pour vous être agréable, car je sais que vous ne méprisez pas un verre de bon vin ; mais nous causerons aussi bien sans boire.

— Je n'ai pas le temps de causer ; si vous avez quelque chose à me dire, e pliquez vous tout de suite.

— Toussaint Gilles, reprit le maire de plus en plus doucereux à mesure que l'aubergiste redoublait de brusquerie, vous devez me rendre cette justice que jamais je n'ai cherché à vous faire de la peine ; et cependant si j'avais été un homme contrariant, les occasions ne m'auraient pas manqué. Par exemple, les cabarets doivent être fermés à dix heures ; eh bien ! dans le vôtre on boit et on joue aux cartes, à peu près tous les jours, jusqu'à onze heures, quelquefois même jusqu'à minuit.

— Cela n'est pas vrai, dit brutalement l'aubergiste.

— Je vous demande pardon de vous démentir, reprit Amoudru sans paraître remarquer que c'était lui au contraire qui venait de recevoir un démenti ; hier soir encore à onze heures passées, on huvait et l'on faisait beaucoup de bruit dans votre salle ; à travers les fentes des volets le garde champêtre l'a fort bien vu.

— A qui la faute ? Hier vous avez mis toute la commune en révolution ; on a bien pu s'amuser chez moi comme partout ailleurs.

— En attendant, vous étiez en contravention ; mais j'ai fermé les yeux, comme toujours, parce que je serais désolé de vous mettre dans l'embarras ; et puis, si je voulais faire procéder à une visite rigoureuse de votre cave, on y trouverait peut-être bien autant d'eau teinte en rouge que de vin véritable ; et vous savez qu'en pareil cas j'aurais le droit de faire vider vos tonneaux au milieu de la rue ; l'ai-je jamais fait ?

— Ne parlez pas si haut, dit l'aubergiste avec un accent d'anxiété ; car il n'avait nulle envie que les habitués de son établissement, retirés dans la salle voisine, pussent entendre le grief de falsification assez clairement articulé contre lui.

— Que craignez-vous ?

— Quelqu'un de mes locataires pourrait entendre ces infâmes mensonges...

— Ne vous-en pas de me dire qu'ils sont remontés dans leurs chambres ?

— C'est égal, de pareilles calomnies offensent même les murailles.

(*A suivre*).

après aux instituteurs dont les noms suivent :

Médaille de vermeil. — MM. Canovaggio Antoine, à Mila. Constantine; Franceschini Philippe, à Corte.

Médaille d'argent. — MM. Casanova Joseph à Zeheridon, Alger ; Fumaroli Dominique, à Bastia ; Lepidi à Bastia.

Médaille de bronze. — MM. Canioni Pierre, à Belgodère ; Carli Paul, à Erbalonga ; Casalta Pierre, à Muracciole ; Mattei Antoine, à Lambèse ; Muselli Joseph, à Silvareccio ; Tomasini Paul, à Monaccia d'Aullène.

Viandes dépécées

ARRÊTÉ concernant l'introduction en Ville de viandes dépécées

Le Maire de la Ville de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance du public les dispositions de l'arrêté suivant :

Nous Maire de la Ville de Bastia.

Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 12 décembre courant ;

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Considérant que dans l'intérêt de l'hygiène publique, il importe de réglementer l'introduction en Ville des viandes de boucherie abattues en dehors du périmètre et de les soumettre à une visite sanitaire.

Arrêtons :

Article 1er. Est interdite l'introduction en Ville des viandes dépécées de bœuf, vache, porc et mouton qui ne porteraient pas l'estampille du médecin vétérinaire.

Art. 2. Tout introducteur de ces viandes devra au préalable requérir la visite du médecin vétérinaire et obtenir l'autorisation d'introduction.

Art. 3. Les viandes non estampillées seront provisoirement retenues aux barrières de l'octroi jusqu'à la visite sanitaire.

Art. 4. M. le commissaire central de police et M. le préposé en chef de l'octroi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 13 décembre 1900.

Le Maire: A. GAUDIN.

Approuvé: Ajaccio, le 20 décembre 1900.
L'arrêté sera mis en vigueur à partir du 1er janvier 1901.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA XXII.

STIZZIGHELLU e MARFISA

Stizzighellu (parlando)
Ba bè, ti pare?
Marfisa (idem)
Casa?
Stizzighellu
Credi libese
D'avè a fa cun Ghiarsanni Appinzapali? Capisca ch'en pur frei una gran cuglia A cerammi una moglie cusì in bassa! — Ci n'era tante inve chi mi vuliani! — A lecria ogn'a lassialla in fondu à volte.
Marfisa
Or dunque u dena d'un imbriacone Sarà per tè parilla di Vangelo?
Stizzighellu
Ci sè altre pebe.
Marfisa
Quale?
Stizzighellu
A tempu e lègu,
E saperai... Per ora un dicu altru.
(voce Stizzighellu)

SCENA XXIII.

MARFISA, *sola*

Cosa sera?... Sunpetterebbe mai?
No! luntanu à a mo stanza ... In avenire, Ognerà esse prudenti... Mille vôrte Mi sò detu di rompe cun Gnappò. Perchè lesie e à indiscretu... Ma è più forte Di me: s'ammancia m'ha strigatu... Un Spiecigammone... E pò, se bòglia co..(pensu Eil' un cunsentirà ... Cumme si stilla?.. Più che di Stizzighellu ughiu peura Di stu Vasilia: ella è in traccia avale D'a mi segretu, e u scupreru di corta S'eo un ne tronca i fili... Ah, sì! l'ammore È bell'e lôra; ma è ancu meglia a pappa. E, manchendu u maritu, ella mi manca...
(dopo un momento di silenzio, decisa)
Sì, sì! Gnappone, ogn'a sagrificallu.
(verso Stizzighellu).

SCENA XXIV.

MARFISA e STIZZIGHELLU

Stizzighellu
Bah! s'comma à cunnea mèetu; un parla più.
Marfisa (idem)
Dunque suspetti sempre?
Stizzighellu
Sì.

Marfisa
Cunnosca
L'origine d'u male..
Stizzighellu (malignu)
Oh, via! *sentimo!*
Marfisa
Di Vasilia è farina questa.
Stizzighellu (spaventato)
(E buffa!
Marfisa
Senti: agniu riflettutu ai so discorsi, Ai fatti di stammane; e per me è chiaru Ciu c'è qui una cunghira contr'a noi.
Gnappone, un tu cunnosci eo, manca tu; Ma u cunnosce Vasilia, chi l'impiega Pe i so fini maligni.
Stizzighellu
Cumme?
Marfisa
Sai
Ch'ollu ambisce a sbucchiatti a to fortuna.
Stizzighellu
Se un n'ha altri moccali, va in letu au
Marfisa vaghia
A creda anch'eo, perchè d'un galantòmmu Un assassinu un deve credita.
Stizzighellu (malignu)
A conclusione?
Marfisa
E questa: eo sò un intoppo, E mi vôle scherta cun tutt'i mezzi, Disonesti, s'intende, ch'eo un ne temmu Altri. Marfisa è povara, è gnarmite; Ma ella è schietta e reale cumme l'oru, E d'affezzione pò per Stizzighellu Un la vince niscinu.
Stizzighellu
Ma..
Marfisa
Capisci,
Che se dellu pervene a fatti crede Ch'eo ti tradisca, u corpu è fatu... Senti: Ogni nôte p'e scale un trasghighemmu Di pedi...
Stizzighellu (sospettoso)
E a prima vôlta chi ne parli!
Marfisa
Un'a fiei per un santavuglliatti Inutilmente...
Stizzighellu (c. s.)
E avà perchè ne parli?
Marfisa
Perchè un dubitu avà, ma ne sò certa.
Stizzighellu
Cumme si pò entrà in casa senza a chiave?
Marfisa
E se Maria fussi d'eccôrdu?.. Insomma, C'è un mezzu di chiarì i suspetti: lui Dau Cummessaru, dilli che di ladri Temmi sta nôtte, e che ti mandi in casa Tre o quattru agenti... Noi l'impusteremmu P'e scale au vughiu, e bidaremmu allora.
Stizzighellu (deciso)
Ebbè, ci sto.
Marfisa
Or basi ed coqua in bocca!
(voce Stizzighellu).

SCENA XXV.

MARFISA, *sola*

Ah, Mostru Don Basilia! questa nôtte Cunnuscerete voi qual è Marfisa!...
E tu, Gnappò, a to spase imparerai Ch'un bisogna sbusà di nundu e ninnnu.
(parlando a tendone.)

FINE DELL'ATTO IV.

Bulletin financier

Paris, le 20 Décembre 1900.

Le marché se raffermit vers midi but assez en ce qui concerne les Mines d'Or qui sont en voie sensible. Nos fonds d'Etat restent, le 3 0/0 à 101 87, le 3 1/2 à 108 75. L'Extérieure gagne 40 centimes à 70.15.

Nos dernières de Crédit sont stationnaires. Crédit Lyonnais à 996. Comptoir national d'Escompte 484. Société Générale 502. Crédit Foncier 877.

Les valeurs industrielles n'ont formes. La Rio fluorre bien se traite vers 1.470; les actions de la Banque Ottomane Industrielle font 103.25; les obligations des Chemins et Abords de Saint Nom restent recherchées à 440.

Une reprise a eu lieu aux Mines de Charx-Volge, dont les actions ont été émises l'an dernier à 500 fr, a été aujourd'hui 20 fr.

Les actions Compagnie Générale de Courbe marque, qui avaient flanché sous raison sur, ont demandées à 480, il est question d'un dividende de 25 fr pour l'exercice en cours.

Au Rempu le Lac Attin reste à 3.30, et le Syndicat de Lannes à 3.30.

Chemins Français calmes.

Encore la route du Cap Corse

Bastia, le 18 décembre 1900.

Au Directeur du Petit Bastiais.

Vous avez bien voulu donner l'hospitalité dans les colonnes de votre journal à une lettre signalant le danger qui existe pour deux charrettes se rencontrant sur la route du Cap.

En effet, je ne croyais pas que le danger fut si réel, mais j'ai pu constater que les pierres qui se trouvent le long de cette route sont un danger permanent pour deux véhicules allant en sens inverse et un danger pour la sécurité des voyageurs.

Le chemin est déjà très étroit, et avec les pierres cassées qui le longent il devient difficile de pouvoir se garer.

A mon tour, je me permets de signaler à qui de droit cet état de choses, avec l'espoir qu'on voudra bien y porter remède.

Croyez-le bien, Monsieur le Directeur, ce n'est pas pour le plaisir d'écrire, mais bien pour éviter des accidents qui peuvent se produire à tout moment de la journée et notamment de la nuit.

Si, comme l'auteur de la première réclamation le faisait remarquer, on avait laissé un petit espace pour se garer, on aurait donné satisfaction aux personnes qui sont obligées de voyager sur ce chemin.

Veuillez agréer, etc.

Un ami de l'humanité.

L'affaire Renucci

La Liberté, qui a fourni les graves révélations que l'on sait sur l'affaire Renucci et montre de quelle criminelle façon est protégé l'espionnage, fait remarquer aujourd'hui qu'aucun démenti n'est venu du ministère de l'intérieur. C'est qu'il est probablement impossible, même à M. Waldeck-Rousseau et à ses subordonnés de la Sûreté générale, dit notre confrère, de s'inscrire en faux contre les incidents de frontière qui dans les régions intéressées sont presque de notoriété publique.

En ce qui nous concerne, poursuit-il, nous espérons toujours que la pleine lumière sera faite à la *tribune* de la Chambre où le gouvernement sera bien forcé de s'expliquer même malgré lui.

S'il en était autrement, nous soumettrions directement les éléments de la question à l'opinion publique, qui trancherait en dernier ressort.

Pour le moment, nous ne voulons que préciser certains points du débat. Nous avons dit que M. Renucci avait dû quitter Nice après l'arrestation sensationnelle du général Giletta, grâcié par M. Loubet. Nous pouvons ajouter que cette disgrâce était due aux manœuvres de la famille même de l'espion italien. On sait, en effet, que le frère du général Giletta est directeur du Mont-de-Piété et que plusieurs de ses cousins occupent à Nice d'importantes situations. Ce sont tous, d'ailleurs, des amis et des chauds partisans de M. Borrigione, sénateur ministériel.

Sur le sol, sur de M. Renucci à Jeumont et sur l'affaire du colonel d'état-major anglais, voici, d'autre part, quelques nouveaux détails. C'est autour de la place de Maubeuge et particulièrement des forts de la Haussois-Sars et Louvroil que s'exerçait l'espionnage du touriste suspect qui étendait aussi ses investigations du côté de Givet. Il possédait toutes les cartes de la région et s'inquiétait surtout des passages praticables aux bicyclettes et aux estafettes.

Après le rapport de M. Renucci le concernant, cet espion ne fut pas expulsé de France. Il est toutes facilités pour se rendre à Paris, où il séjourna dans un hôtel que nous pourrions désigner. C'est à ce moment même que M. Renucci reçut de ses chefs une dépêche lui annonçant brutalement qu'à la suite de cette affaire, pour laquelle il était blâmé, le ministre lui supprimait un mois de ses appointements.

Quant à la question des pigeons voyageurs, nous nous contenterons de dire pour aujourd'hui qu'on dahors de M. Renucci, le service des douanes s'en est préoccupé au plus haut point, et qu'un conflit s'est même produit entre un inspecteur de cette administration et la Sûreté générale.

Fêtes de Corte

Résultats des divers Concours

Bœufs, 30 fr. — Pulicani Dominique.
Taureau, 30 fr. — Pulicani Dominique.
Verrat, 15 fr. — Cristiani Pierre.
Porc, 15 francs. — Purini Pierre.
Poule, 10 fr. — Taillefer Paul.
Canard, 10 fr. — Periani Joseph.
Vache, 30 fr. — Zoccarelli Martin.
Moutons, 25 fr. — Casanova François.
Truie, 15 fr. — Cristiani Pierre.
Lapins, 10 fr. — Ferracci Pierre.
Pigeons, 10 fr. — Baldacci.
Chevaux, 1er prix, 100 fr. — Lorenzi Ant.
Chevaux, 2e prix, 50 fr. — Ordioni Joseph.
Mulets, 1er prix, 50 fr. — Pieraggi Barthelemy.
Mulets, 2e prix, 50 fr. — Baldacci J. B.
Jument, 1er prix, 60 fr. — Battesti Jules, d'Aleria.
Jument, 2e prix, 40 fr. — Receveur des douanes.
Anes, 1er prix, 15 fr. — Emmanuelli Charles-Louis.
Anes, 2e prix, 10 fr. — Carahorta J.-B.
Courses d'ânes, 1er prix, 25 fr. — Martini Marius.
Courses d'ânes, 2e prix, 15 fr. — Sansonnetti Joachim.
Courses d'ânes, 3e prix, 10 fr. — Ollivier.
Courses de jeunes gens, 1er prix, 15 fr. — Montera Jean.
Courses de jeunes gens, 2e prix, 10 fr. — Gladicelli Joseph-Marie.
Courses de jeunes gens, 3e prix, 5 fr. — Feracci Louis.
Sacs, 1er prix, 20 fr. — Parmesani Léon.
Sacs, 2e prix, 10 fr. — Campana.
Femmes, 20 fr. — Ferracci Madeleine.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 25 Décembre

1re *observ.* — 7 heures du matin, + 11 min, ; 12 2 heures du soir, + 11 7. Maxima, + 13 4 minima, + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin 762 mm. soir, 763 mm. 6 heures du soir, 764 mm

Vent. — 9 h. du matin, calme.
3 h. du soir, calme.

Etat du ciel, quelques nuages.
Etat de la mer, très belle
Température des eaux: matin, + 0,42, soir, + 0,36
Thermomètre, à 9 heures du matin: 00 mm.

Légion d'honneur

En tête des nouvelles promotions dans la légion d'honneur, une des plus applaudies est celle de M. Chaudard comme grand'officier. M. Chaudard n'est pas seulement un officier de grand collectionneur, c'est encore le grand philanthrope et avant tout le fondateur et le principal propriétaire des Grands Magasins du Louvre qui sont une des gloires de Paris. Voilà un éclatant démenti donné aux calomniateurs patentés, qui, depuis quelque temps, ont voulu faire croire à la ruine du Louvre.

Le Conseil de l'ordre de la légion d'honneur ne prend pas ceux dont la maison est en mauvaises affaires pour en faire de grands-officiers.

Ponts et Chaussées

M. Raffini, faisant fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées dans l'arrondissement de Calvi, est appelé à diriger les divers services de l'arrondissement de Bastia.

Cette désignation est accueillie avec une grande faveur par le personnel de notre arrondissement qui sait que le nouvel ingénieur joint à une longue expérience des connaissances professionnelles très étendues et un caractère intègre et impartial.

M. Raffini est remplacé à la direction des services de l'arrondissement de Calvi par M. Sorba, conducteur à Belgodère, qui s'est déjà signalé par d'importants travaux, spécialement sur la côte orientale. Rappelons que nous devons à M. Sorba, une étude sur l'assainissement de la plaine qui lui a valu de flatteuses appréciations.

Nous adressons à ces deux distingués fonctionnaires nos plus sincères félicitations.

Armée territoriale

Sont proposés dans l'infanterie de l'armée territoriale :

Pour le grade de lieutenant-colonel, M. le chef de bataillon retraité Bonaccorsi François-Louis ;

pour le grade de chef de bataillon, M. le capitaine retraité Ortoli-Giacomoni Pierre-François.

Obsèques

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de M. Joseph Orenga, ancien négociant. Il a succombé à une douloureuse maladie et était âgé de 74 ans.

M. Orenga avait fait partie à diverses reprises du conseil municipal et s'était dévoué avec zèle aux intérêts de ses concitoyens, aussi une foule nombreuse suivait-elle son convoi funèbre.

La confrérie de Saint-Charles, dont il avait été prieur, presque au complet, précédait le cercueil ; les cordons étaient tenus par d'anciens prieurs.

Le deuil était conduit par M. le commandant Vallecalle et d'autres parents. Après l'absoute donnée à l'église Saint-Jean, le cortège s'est rendu à l'oratoire Saint-Charles où ont été dites les dernières prières avec accompagnement d'orgues.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous adressons à M. le commandant Vallecalle et à sa famille toutes nos condoléances.

Douanes

La médaille d'honneur des douanes a été conférée au patron Emanuelli Emmanuel, en résidence à Portovecchio.

Bon Conseil

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'éviter les imitations de l'alcool de menthe de Ricqlès en exigeant toujours du Ricqlès, inventé en 1838, il est le seul véritable alcool de menthe. *Hors concours*, membre du jury, *Paris 1900.*

Au Palais

Notre nouveau procureur général M. Cénac est attendu par le paquebot de vendredi.

L'installation de ce haut magistrat aura lieu lundi prochain.

Carnet mondain

On annonce le prochain mariage de Mlle Filippetti, fille du l'honorable propriétaire-distillateur de Brando, avec M. Mariotti, inspecteur de la 2e région de la Haute-Chine, fils de M. le greffier de Campile.

Nous adressons nos meilleures félicitations aux fiancés et à leurs familles.

Avis aux familles

Milliana (Alg-rie), le 28 juin 1899
Chaque famille doit toujours avoir un flacon de Baume Victor. Je me sais un plaisir autant qu'un devoir de vous féliciter sincèrement pour ce produit inappréciable. Je l'ai employé avec succès, et je l'ai conseillé à une amie qui avait des douleurs dans les jambes et dans les bras. Elle a été guérie au bout de 3 jours, simplement en se frictionnant matin et soir.

Mme veuve DADOUN. (Sig. lég).

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Directeur en fuite

Le directeur du théâtre avait promis de régler, lundi dernier, une partie de son arriéré : le courrier devait lui apporter une somme de 2 000 francs qu'un de ses amis mettait à sa disposition pour arranger sa situation. Mais ce même jour, M. Lafont et sa dame disparaissaient, et on ne tarda pas à apprendre qu'il était recherché par le parquet de Toulouse et par celui de Marseille pour des affaires délicates et que son vrai nom était Lafitte et non Laffont.

Vendredi il était arrêté avec sa dame à Calvi, et samedi matin le premier train les ramenait à Bastia, tous deux étaient écroués à la prison ; ils ont été dirigés sur Toulouse par le paquebot d'hier.

Il paraît que M. Lafitte appartient à une honorable famille du Midi qui a dû l'abandonner après qu'il lui a été impossible de le ramener dans la bonne voie. Il a fait d'excellentes études et se destinait au barreau. Il s'est trouvé entraîné dans la dissipation et les tripots et a compromis ainsi son honneur et sa liberté.

Pétition

M. Guglanti, ancien percepteur à Molta, a adressé une pétition à la Chambre des députés pour obtenir le règlement d'un différend survenu entre lui et l'administration algérienne, et sollicite, à titre de compensation, une recette buraliste.

La commission des pétitions a proposé le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur pour qu'elle soit transmise au gouverneur général de l'Algérie.

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.
Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

Leçons d'anglais

Mme Myers, professeur d'Anglais de Londres, de retour à Bastia, reprend ses cours et leçons. Pour références et renseignements, s'adresser chez M. Rossi, Minelli Bastia.

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.
S'a tresser au bureau du journal.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 6 à 9 fr. les 100 k.
Tomates d'Egypte, 25 à 40 fr. id.
— d'Oran, 45 à 70 fr. id.
Haricots verts, 35 à 220 fr. id.
Poires, 10 à 50 fr. id.
Pommes, 10 à 40 fr. id.
Noix, 45 à 60 fr. id.
Coings, 8 à 10 fr. id.
Petits pois de Vaucluse 60 à 65 f. id.
Châtaignes, 15 à 22 fr. id.
Marrons de Livourne, 35 à 42 fr. id.
— du Var, 40 à 48 fr. id.
Olives vertes, 23 à 25 fr. id.
Olives noires, 52 à 60 fr. id.
Raisins d'Espagne, 45 à 60 fr. id.
Artichauts du Var, 2 à 2.50 la douz.
— Corse, gros, 1 50 à 1 75 id.
Oranges d'Algérie, 15 à 45 fr. le 1000.
Mandarines d'Algérie, 5 à 50 fr. id.
Citrons de dessine, 10 à 11 fr. la caisse de 350,
Grenades d'Espagne, 40 à 100 fr. le 1000.
Grives et merles de Corse, 22 à 30 fr. le 100.

Quais de Marseille

Charbon Corse, 9,25 à 10.50 les 100 k.
— du Var, 11 50 à 13.50 id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2; pains 5/6 en vrac, 37.50; scié, rangé en caisse de 50 k., 42 fr. ; scié nouveau, 38.50.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS
A BASE DE VIN ROUGE GÉNÉREUX
ET DE QUINQUINA

Se prend pur comme tonique. Étendu d'eau fraîche en apéritif, d'eau de seltz, il rafraîchit avec délices.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. B. SEGALA, rue St-François, 2

La maison **A Jeanne d'Arc**, 21, rue Lepic, Paris, offre à Dames, Demoiselles et Messieurs du travail religieux, sérieux, facile et propre à faire chez soi, rapportant suivant production 50 à 80 fr. par mois.

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE JOUR ET NUIT SPÉCIAL

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Lord Kitchener

Le généralissime Kitchener est arrivé à De Aar, afin de prendre les mesures nécessaires pour repousser les Boers.

La situation de l'Angleterre

Le Daily-Mail prétend que la situation est excessivement sérieuse ; les envahisseurs ont été grandement aidés par les Hollandais du Cap.

Les communications entre Capetown et le nord de la Colonie sont presque entièrement suspendues.

Le mauvais temps rend impossible la circulation sur les voies ferrées.

L'entrée au Natal d'un détachement Boer

Un détachement boer, venant de Heidelberg, est entré hier au Natal, détroisant 37 fermes.

Cette nouvelle n'est pas faite pour rassurer l'Angleterre.

Extrait de Grenadine
extra
défiant toute concurrence comme qualité
préparé par M. PASQUALI, confiseur rue Napoléon, 25, Bastia
Prix de la dose : pour 100 litres, 8 francs.

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte
S'adresser à Madame Vve Guelfucci.

AVIS DE DÉCÈS

M. Georges Raffaelli, chef d'escadron d'artillerie, Mme Georges Raffaelli, et leurs enfants Mme Ghierbrant, née Raffaelli, M. Ghierbrant, juge au Tribunal Civil de Marseille, et leurs enfants, Madame Veuve Sauveur Raffaelli, M. Stefanini, conseiller à la Cour d'Appel, et Madame Stefanini, Mme Mattei, et M. le président Mattei,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

M. Auguste Raffaelli
Inspecteur des Finances en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur père, beau-père, grand-père, et beau-frère, décédé à Nice, dans sa 83e année, le 19 décembre 1900, muni des Saints sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le 27 décembre courant à deux heures de relevée.

On se réunira à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

LA MAISON
Dcur MATTEI Aîné
Place Saint Nicolas, Bastia

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle bourgeoise, que soucieuse de la faire profiter de prix exceptionnels de bon marché, sur les sucres et cafés, lesquels doivent, à partir du 1er janvier prochain, être frappés de nouveaux droits, à cet effet, elle les prévient donc afin qu'elle puisse en temps utile faire ses approvisionnements avantageux :

Quelle mettra à la vente à des prix très réduits, et ce à partir du dimanche 21 octobre.

1° 500 k. café Moka d'Aden Yaiffi de 3 fr. 40 à 3 fr. 50 le kilo.
2° 1 000 k. café vert Haïti plantations de 2 fr. 80 à 3 fr. le kilo.
3° 500 café Porto-Ricco extra roulé de 3 fr. à 3 fr. 80 le kilo.
4° 500 k. café San Salvado trié bon goût) de 2 fr. 30 à 2 fr. 40 le k.
5° 800 k. café vert Santos trié bon goût) de 2 fr. à 2 fr. 10 le kilo.

Elle mettra également à la vente ; 10.000 k. sucre double raffiné en pains de 2, 3 et 5 kilos à 0,75 le kilo.
5.000 k. sucre de Paris, 1er titre, scié régulier, à 0,85 le kilo.
5.000 k. sucre de Marseille, 2e titre scié régulier, à 0,75 le kilo.
5 000 k. sucre cristallisé Guadeloupe, 1er jet titrant pour vendange à 0,70 les 100 kilos, et 0,75 au détail.

On y trouvera également :
50 k. raisins secs royaux d'Espagne à 2 fr. le k.
50 k. raisins secs sur choix d'Espagne à 1 fr. 60 le kilo.
50 k. prunes nationales, fleurs extra, 1 fr. 60 le kilo.
50 k. figues blanches (Smerle) 0,80 le kilo.
25 k. figues blanches du pays), à 0,60 le kilo.
25 k. dattes muscades 1er choix mûres de 1 fr. 80 à 2 fr. kilo.
Lait concentré en boîtes à 1 fr.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux
Emballage soigné et gratuit
A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route de Cap, Bastia.

Savonnerie Corse

Fabrique à Toga
Bureaux : 13, Boulevard Paoli

M. L. Venturini a l'honneur d'informer le public qu'en présence du succès de ses savons et de l'impossibilité où il se trouvait d'exécuter toutes les commandes qui lui parvenaient, il vient de livrer la Savonnerie Corse d'un nouveau matériel considérable et perfectionné qui lui permet de donner satisfaction à toutes les demandes.

Il met en même temps les consommateurs en garde contre les nombreuses imitations que l'on fait de ses Savons et engage tous ceux qui veulent en avoir pour leur argent à refuser tout savon qui ne portera le nom : L. VENTURINI, imprimé sur chaque morceau.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent ici les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et provien-dront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cuirets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Cravates pour hommes, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Mercerie, Rimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture

dirigé par MM. GILLO FRÈRES, viticulteurs apiculteurs à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes des noyaux greffées sur Rupestris Monticola et sur Riparia glorie de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand nombre de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand'glorie et glorie de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.

HYGIÈNE et BEAUTÉ de la PEAU
CRÈME VELOUTINE par Ch. FAY

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huitres, Ravioli, Moules
Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe
Prix très modérés

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces montées. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne « Théophile Roederer et Cie » Carte d'or 5.50, Carte blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Focking*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine Champagne y compris l'excellente Eau-de-vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison angle, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables sont en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

N B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires : sou Vin du cap au Kola, la Cédratine Damiani et l'excellent Champagne Théophile Roederer et Cie supérieur entre tous.

Bijouterie Mattei

A l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, on trouvera à la Bijouterie Mattei un choix considérable d'articles de Bijouterie, d'Orfèvrerie, de Joaillerie et autres objets de fantaisie.

Les objets achetés à la bijouterie Mattei seront gravés gratis.

La Maison ne vend que de l'or à 18 k. 1er titre.

18. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

PREMIÈRE PARTIE

III

De longues brises passaient à travers les grands arbres bleuâtres.

— Allons, se dit Espérance, je dois parler. Soudain l'officier, essuyant une longue bouffée de fumée, se tourna vers lui et à brûle-pourpoint lui dit :

— Espérance, je vous estime beaucoup, je ne vous le cache pas, et je crois que, de votre côté, j'ai pu vous inspirer un peu de confiance ; eh bien, ce mot, je crois que nous sommes seuls.

— Oh! oui, mon colonel.

— Eh bien, ce matin vous m'avez confié la moitié de votre secret, dites moi l'autre moitié. Vous aimez une jeune fille, m'avez vous dit : eh bien, soyez confiant jusqu'au bout ; je hais un mystère qui m'intrigue. Dites moi son nom.

Alors Espérance, plein de confiance, croyant de voir, que la rampe n'a seule gardait le secret, se leva et, presque tremblant.

— Eh bien, oui, je vais vous le dire.

— Mon jugement peut être troublé, mon pauvre enfant. Et cette jeune fille se nomme...

Le colonel était ému. Espérance, d'une voix à peine distincte tellement l'émotion lui étreignait le cœur, murmura :

— Celle que j'aime est... votre nièce Gabrielle.

Le colonel s'y attendait ; pourtant il se raidit et une sombre tristesse s'empara de lui. Non, il n'était point colère, il n'en voulait point à ce jeune homme d'avoir osé penser à sa nièce ; il le trouva beau, noble et plein de sentiments élevés, et il comprenait que ces deux jeunes gens devaient s'aimer ; il l'avait, deviné de suite.

Donc, il n'était pas colère, il était triste ; il comprenait qu'il allait briser le cœur de ce jeune homme en parlant ; pourtant il le fallait, un mariage était impossible.

— Espérance, dit-il, reviens. Ce que vous venez de me dire, vous le répéterez devant Mme de Kermoël. Je ne suis que l'oncle de Gabrielle, son tuteur, il est vrai, mais pour ces sortes de choses, sa mère seule est maîtresse, je ne peux que lui donner un conseil et elle en avait besoin...

Mon pauvre Espérance, reprit-il, Dieu m'est témoin que je ne voudrais point vous faire souffrir, et pourtant...

— Pourtant... reprit Espérance, haletant.

— Pourtant, il vous faut renoncer à Gabrielle.

Espérance chancela et les larmes lui vinrent aux yeux.

— Ne pleurez pas, enfant, les larmes ne siéent pas à un homme ; écoutez moi plutôt. Vous êtes sans fortune... Ah! ne protestez pas ; s'il n'était question que d'argent, je vous ouvrirais les bras ; j'en ai assez pour deux puisque je n'ai pas d'enfants, si. Mais il y a autre chose ; ma sœur m'a expliqué votre situation. Vous n'avez pas de nom, vous pouvez entrer, en mystère à peut être prêté à votre naissance et, qui sait si plus tard...

Espérance ne répondait plus, n'écoutait même pas ; il pleurait à chaudes larmes. Il était sur le point de la perdre.

— Allons, enfant, sèche tes larmes et sois homme.

Lorsqu'il pénétrèrent au salon, on eut bien dit qu'Espérance avait passé de si douces heures, ce fut comme un coup de foudre. Mme de Kermoël comprit que son hôte avait refusé, et Gabrielle, en voyant les yeux rougis de son bien-aimé et son air de désespoir, comprit le malheur. Elle se jeta dans les bras de sa mère en sanglotant et lui dit en l'embrassant :

— Mais, ma chère mère, je l'aime...

Se remontant sa situation, le colonel dit à sa sœur :

— Ma chère Gabrielle, Espérance m'a avoué son cœur, et je l'ai prié de répéter ce qu'il m'a dit tout à l'heure.

Puis s'adressant à Espérance.

— Espérance, c'est à la mère de Gabrielle que vous devez parler.

Espérance était donc ; il souffrait, mais il avait l'audace de désespéré.

— Madame la marquise, dit-il, je devrais me taire, car je sais que le ciel m'a condamné. Pourtant, puisque je me suis avancé, puisque j'ai ouvert mon cœur à M. le comte, je vais achever. Madame, je vais sans doute vous paraître bien audacieux, mais pardonnez-moi.

Pale, haletant, il se tournait vers Gabrielle pour se donner du courage ; la jeune fille, plus et tremblante, lui souriait tendrement en pressant la main à ses lèvres. Alors, rassuré, il reprit :

— Madame la marquise, j'aime Mlle Gabrielle et je viens vous demander de me permettre d'espérer que...

Sa voix s'arrêta, son cœur serré par l'émotion l'empêcha d'aller plus loin et il leva ses grands yeux clairs et tendres, qui étaient suppliants et anxieux, vers la marquise.

(A suivre).

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901

GRAND

CHOIX DE LIVRES

ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS

des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES

en paille, toute couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier

Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-PLUMES

Articles de Bureau

sur carte et en écrins capitonnés

MISSELS & PAROISSIENS

Cadres Photographiques

Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art

Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS - COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE

de fantaisie et en boites assortis

CALENDRIERS & ÉPHÉMÈRES

AGENDAS

DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE

EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE

Nécessaires à ouvrages pour dames.
— Porte-monnaie. — Sacs de dames.
— Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte cartes. — Porte-cigares. — Porte cigarettes. — Serviettes.
— Buvards pour dames. — Bourses.
— Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Cornets. — Boites à gants et à mouchoirs

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

FERS A PLANCHER

FERS RONDS, PLATS & CARRÉS

FERS FINS de MARÉCHAL

Chaux & Ciments - Plâtres

Ch. CLÉMENT

VIN de VIAL

Au Quina,

Suc de viande et Phosphate de chaux

ANÉMIE CHLOROSE, PHTISIE, AFFAIBLISSEMENT GÉNÉRAL

VIAL Pharmacien

Malades ! 800 000

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION

Immédiatement soulagés et guéris à la longue par

le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ

4f 60 la Boîte de Cigares ou le Papier.

L'ESPÉRANCE

Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances

à primes fixes

contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ETAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899)

Capital : 10 millions de francs.

Siège social : 10, rue St-Augustin, 10, Paris.

S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28, Boulevard Paoli.

L'un des rédacteurs gérant.
MATTHIEU OLLAGNIER.

Voulez-vous de la bonne bière ?

à la Brasserie Gasparini

Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 francs par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

GRAND HOTEL

DES DEUX MONDES

32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE

J. BOUCARD

PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

PHotographie en couleurs sans appareil spécial autoinstantané supprimant collage et porçage monographe, cylindres enregistrés à 0 fr. 50.
Typique amusante pr rire en société
Peinture pour tous, sans aucune étude préalable.
Notice gratuite, écrire à la Stè des Arts d'Agrément, 113, rue Caulaincourt, à Paris.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA

et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY

chargera à Bastia vers le 30 Décembre

Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour fret s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

Mme GEORGES

Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

VIN ROUGE excellent to rendu franco votre gare, 50 litres essai : 5 f. Envoyez mandat poste à Brédal-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATE

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée

C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS

CUSENIER

LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Direction 226, Boulevard Voltaire, Paris

CHAMPAGNE

LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1119 A. GALLOIS, Fondateur

21, Boulevard Montmartre, PARIS

FOURNIT COUPURES DE JOURNAUX & DE REVUES SUR TOUS SUJETS & NATIONALITÉS

Le COURRIER de la PRESSE fait 6.000 passages par jour

VELOUTINE Poudre de Riz Spéciale

Préparée au Kharkis

Hygiénique, Adhésive, Invisible

CH. FAY, Lauréat de l'Institut, Paris

LA REVUE MAME

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

le numéro : 15 centimes ; abonnements : France et Algérie, 8 francs par an ; étranger, 12 fr. 50. Paraissent : 78, rue des Sainte-Pères Paris.

Lire dans la *Revue Mame* n° 349, du 16 décembre 1900.

La Cadle branche, René Bazin. — Petits poèmes à dire : Autour d'une église, Paul Bourget ; Les bottines, Alphonse Daudet. — Nos petites grand'mères ; La jeune fille au XVIIIe siècle, suite. Léo Claretie. — Les prix de vertu. Jules Lemaître de l'Académie française. — Chroniques littéraire, L'Exposition du siècle Henri Guerlin. — Notre politesse. — La pipe de saint Louis, H. Walton, membre de l'Institut. — Collier d'Or, suite, Daniel Lesueur. — Çà et là. — Les livres Burgbiers, suite G. Saint-Yves.

Illustrations d'après G. Dutriac, Greuse, des reproductions photographiques, Mlle E. Sonrel, D. Lauzée, Alfred Paris, etc.

60 ANNÉES DE SUCCÈS

2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

EXPOSITIONS DE ROUEN 1896, BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE RICQLÈS

(*Ce seul Alcool de Menthe véritable*)

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.

ELIXIR SOUVERAIN contre les Indigestions, la Dysenterie, la Cholérine ; dissipe les maux de Cœur, de Tête, d'Estomac.

Excellent aussi pour la Toilette et les Dents

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

SE MÉFIER des IMITATIONS

Exiger le Nom de RICQLÈS

DERNIERS BILLETS

LOTERIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-FOL-s-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000 f

100.000 f

50.000 20.000

1 lot de	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » »	5.000	65.000
25 » »	1.000	25.000
26 » »	500	13.000
1264 » »	100	118.400
1354 lots pour		551.400 fr.

EN UN SEUL TIRAGE qui EN FERA LE

15 FEVRIER 1901

BIBLIOGRAPHIE

Le Fureteur, journal de la curiosité. — 72, Cours de Vincennes, Paris. — offre en prime absolument gratuite à ses abonnés le médaillon en terre-cuite d'art, le duc de Reichstadt, par le maître sculpteur Giambatti, et la Pièce d'Edmond Rostang le triomphe de Sarah Bernhardt : *L'Aiglon*, qui vient de paraître en librairie (édition Charpentier).

Le *Fureteur* est un journal gratuit, et ses abonnés ne paient que les frais d'envois : Par an, Paris : 2 frs ; — Départements : 3 francs.

A ces conditions, ces primes incroyables seront vite épuisées.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements L'AMARO MATTEI APÉRITIF SUPÉRIEUR le dans tous les Débits

L'Excellent Cigare Mattei Le connaisseur a dit vrai : Tout bon fumeur doit fumer ce cigare ne pas fumer.

25e ANNÉE — JEUDI 27 DÉCEMBRE 1900 — N° 307

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Jean.

Soleil : (heure parisienne)

Lever, 7 h. 51 m. — Coucher, 3 h. 54 m.

Lune : Pleine le 28 à 2 h. 28 m. soir.

Fête du Président.

26 DÉCEMBRE

Les Nouvelles Découvertes SUR L'INSALUBRITÉ PALUDÉENNE

III

Paris, 20 décembre.

J'ai fait connaître, d'après les journaux italiens et français, les mesures de préservation expérimentées en Italie contre les fièvres paludéennes, et comment ces mesures ont eu un plein succès. Différentes maisons, situées dans les localités les plus insalubres, ont été rendues indemnes au moyen des appareils si simples qui ont été décrits. Pendant le jour, les habitants peuvent vaquer à leurs travaux habituels ; le soir, ils trouvent près d'eux une demeure où ils sont en toute sécurité.

Mais, dira-t-on, ces mesures partent de ce principe que c'est seulement la nuit que l'on contracte les fièvres, qu'il ne faut jamais perdre de vue que le mot nuit doit s'entendre ici dans son sens le plus large, et qu'il veut dire tout le temps compris entre le coucher du soleil et son lever.

Et bien, oui, l'expérience acquise dans tous les lieux malsains établit que c'est la nuit seule qui est à redouter sérieusement. Pour ne parler ici que de la Corse, cette expérience, plus forte que toutes les théories, a profondément gravé ce principe dans l'esprit de nos populations, et elles y ont conformé leurs habitudes. Dans ceux de nos villages situés à proximité d'une plaine insalubre ou de bas-fonds, les habitants descendent le matin pour aller au travail, puis remontent le soir, toujours au prix d'une grande fatigue. Et sans aller plus loin, ne voyons-nous pas qu'il en est de même à Bastia où les cultivateurs se rendent le matin à la plaine pour revenir le soir en ville ? Il serait plus commode pour les uns et pour les autres de demeurer sur les lieux, mais tous savent à quoi ils s'exposeraient.

On dira peut être que même parmi ceux qui prennent ces précautions, quelques-uns sont atteints par les fièvres. Est-on certain que ceux-là ne se sont jamais attardé le soir, ou que le matin ils n'ont pas devancé l'heure ? Il y a eu ainsi quelques moments qui ont suffi pour leur inoculer le germe. Mais que l'on établisse la proportion des fiévreux entre ceux qui rentrent chez soi et ceux qui passent la nuit entière dans la plaine, et l'on verra quelle est l'énorme différence au détriment de ces derniers.

Toutefois, il n'est rien d'absolu, et l'on ne peut pas dire que la fièvre ne se contracte jamais pendant le jour. Mais il en est de l'anophèle comme des autres moustiques qui prennent leur vol bien moins le jour que la nuit. De plus, pendant le jour, la personne à laquelle ils s'attaquent est en mouvement, son attention est éveillée, et d'un geste instinctif elle écarte facilement l'insecte. Il en est autrement, dans l'immobilité et dans l'insensibilité relative du sommeil. Il faut ici remarquer comment tous les faits concordent pour établir que c'est bien un insecte et non l'intoxication générale de l'air qui cause les fièvres. En même temps que chacun de nous sait qu'il faut se garder surtout pendant la nuit, chacun sait aussi qu'il y a imprudence à s'endormir le jour dans les lieux malsains. Quelle explication plausible pourrait-on donner de ce double péril ? Pourquoi l'air serait-il plus empoisonné pendant le jour que pendant la nuit, et pourquoi le serait-il plus pour celui qui dort que pour celui qui est éveillé ? Au lieu qu'en admettant le principe d'un insecte de l'espèce des moustiques, tout s'explique de la façon la plus naturelle.

Je ne crois pas être contredit en avançant que les fièvres contractées pendant le jour sont en nombre insignifiant en regard de celles contractées pendant la nuit.

Les expériences faites en Italie et qui ont donné les résultats si connus que j'ai fait connaître dans ma lettre précédente, (*Petit Bastiais* du 22 décembre dernier), se feront également en Corse, comme il faut l'espérer, et cela dès la saison prochaine ? Il serait regrettable qu'il en fût autrement. Il ne s'agit que d'une dépense assez faible, si on la compare aux résultats probables, — on dit maintenant en Italie aux résultats certains. J'ai voulu me rendre un compte aussi exact que possible de cette dépense et je me suis informé dans des magasins de Paris, du prix des toiles métalliques, de l'espèce de celles qui me paraissent devoir être employées. Ce prix est de 2,25 le mètre carré, pour des toiles qui me paraissent devoir suffire, il est de 4 francs pour d'autres plus solides et d'un réseau plus fin. On obtiendrait une réduction notable, s'il s'agissait d'une commande de quelque importance. Avant de fixer son choix, il serait utile de s'adresser au docteur Celli, directeur de l'Institut hygiénique, à Rome, ou au docteur Grassi, pour savoir d'eux si ce sont bien là les toiles qui ont été employées par eux. Je m'empresserais d'envoyer un échantillon, si quelque demande m'en était faite de la Corse.

Il faut ajouter à cette dépense des toiles, celles de quelques chevrons, de quelques clous et d'un peu de main d'œuvre, mais c'est insignifiant. On peut donc calculer qu'avec moins de cent francs en tout, on préserverait une maison de la plaine, où elles sont généralement de petites dimensions. Deux cents francs, trois cents francs, soffiraient pour les plus grandes. Rien n'empêche d'ailleurs d'appliquer ce système seulement à deux ou trois ou même à une seule pièce de la maison. L'essentiel est que toute fenêtre soit ainsi fermée et que la porte d'entrée soit également munie de cette toile qui ne s'ouvrirait que pour livrer strictement passage.

Il est évident, et je l'ai dit, que ces demeures offriraient certaines gênes et qu'elles ne seraient pas des lieux de villégiature comme ceux, par exemple, que l'on trouve en été à la Foce. Cependant, la lumière pendant le jour et l'air continuellement y pénétreraient d'une façon très suffisante. Il faut même remarquer que pendant les nuits de grande chaleur on pourrait impunément laisser sa fenêtre ouverte ; on serait suffisamment protégé par la toile métallique, si l'on admet, ce qui paraît démontré, que ce n'est pas l'air, mais seulement l'anophèle, qui donne la fièvre.

N'oublions pas d'ailleurs quelle sera la véritable destination de ces habitations. Elles serviraient à offrir un refuge assuré à ceux qui ont travaillé pendant le jour. Elles éviteraient la fatigue et une grande perte de temps à ceux qui, le soir, remontent au village pour redescendre le lendemain. Mais elles seraient bien plus précieuses encore dans les parties de la plaine éloignées des villages, et où des êtres humains sont obligés, par leurs occupations ou par leurs fonctions, de passer continuellement la nuit, au prix de risques que l'on connaît. Et ce mot de risques n'est même pas le mot propre ; c'est la certitude, la triste certitude de maladies sérieuses, pour eux ou pour leurs familles, s'ils passent une saison entière dans ces localités.

Je poursuivrai l'examen de ces questions.

L. LIMPERANI,
Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien député.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 27 décembre, à 3 heures

1. Marche des Drapeaux, Hellmesberger.
2. Symphonie Héroïque, Verdi.
3. Les Hydropathes, Jhung'l.
4. Faust, Gounod.
5. Sur le Bosphore, Conrt.

Le Chef de Musique, MOULINES.

Fêtes de Corte

LE BANQUET

Après la cérémonie d'inauguration, le cortège officiel et tous les invités se sont rendus dans la salle du banquet, qui avait été dressé au Palais de Justice.

La salle d'audience avait été complètement transformée pour la circonstance, ornée de drapeaux et d'écussons richement aménagés par les soins de M. Corteggiani, professeur de dessin à Corte.

La table d'honneur était au fond de la salle, trois autres longues tables, perpendiculairement placées à la table d'honneur, allaient jusqu'à l'autre bout.

A la table d'honneur avaient pris place :

M. le préfet Cassagneau, président d'honneur ; Mme le premier président Collin ; le général Michel, gouverneur de la Corse ; le maire de Corte ; Cane, président du comité ; Gabrielli, président du tribunal de Corte ; Maestracci, sous préfet de Corte ; docteur Ialesi, vice-président du conseil général ; Montigny, secrétaire général de la préfecture ; colonel Cheroutre, du 163e ; lieutenant-colonel Contault, directeur du génie ; lieutenant-colonel Tasson, chef de la 15e légion territoriale de gendarmerie ; Chaleil, sous-préfet de Bastia ; Grec, sous-préfet de Calvi ; Levie, président du tribunal d'Ajaccio ; le commandant Bloch, chef d'état-major du Gouvernement de la Corse ; le chef de bataillon Ceccaldi, du 163e, commandant d'armes ; Valère Ortoli, conseiller de préfecture ; Huard, inspecteur principal, chef du service des douanes en Corse ; le chanoine Letteron, professeur au Lycée de Bastia ; Simeon Luciani, président du conseil d'arrondissement de Corte ; Luiggi, conseiller-doyen à la cour d'appel ; Levie-Ramolino et Durazzo, conseillers à la cour d'appel de Bastia ; Saveili, procureur de la République à Sartene ; Fontaine, directeur de la Compagnie des chemins de fer départementaux ; Bonnel, inspecteur des forêts ; Robin, agent-voyer en chef ; Ceccaldi, juge d'instruction, vice-président du conseil général ; Masson, commissaire de la marine ; Decori, bâtonnier de l'ordre des avocats ; de Carbuccia, avocat, conseiller général ; les docteurs Zuccarelli et Ramaroni ; un grand nombre de conseillers généraux et d'arrondissement ; les membres de la presse insulaire ; un certain nombre de notabilités du département ; les membres de la famille de Gaffory, ainsi que plusieurs de leurs amis.

Le service a été fait d'une manière remarquable et avec la rapidité désirable.

Le menu était signé Léopéneur, exquis de tous points.

Petites Croustades à la Périgueux
Dentée sance Pioermel
Filet de bœuf glacé à la Bordelaise

89 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXVI.

LE SABRE D'HONNEUR

— Vous voyez donc que je n'ai jamais cherché à vous faire de la peine : bien au contraire, je ne demande qu'à vous rendre service, et la preuve, c'est que l'occasion s'en étant présentée hier, je me suis empressé de la saisir.

— Quel service m'avez-vous rendu hier ? demanda le capitaine de pompiers en élevant la voix ; appelez-vous un service votre indigne connivence avec ce gueux de Bobilier ?

— Parmettez, il ne s'agit pas de cela !

— De quoi s'agit-il alors ?

— De cinq ou six muids de vin dont on a besoin au château, et dont je suis à peu près parvenu à vous assurer la fourniture.

— Parlez donc plus bas ! dit l'aubergiste, en jetant un regard inquiet vers la salle à manger.

— M. Bobilier, qui vous garde rancune, ne voulait pas en entendre parler ; mais je l'ai tant prêché, qu'il a fini par céder. Six muids, davantage peut-être, savez-vous qu'il y a un joli bénéfice à réaliser ? d'autant plus que M. le marquis est fort généreux, et qu'il ne regardera pas au prix.

— J'ai justement dans ma cave plusieurs tonneaux de mâcon qui feraient joliment l'affaire répondit Toussaint Gilles, chez qui en ce moment la passion républicaine se trouva un peu étouffée par l'intérêt mercantile.

— Gottons-le tout de suite, reprit le maire en s'empressant de mettre à profit l'impression favorable que sa proposition venait de produire sur le cœur de l'aubergiste ; je vous dirai franchement s'il peut convenir.

A la campagne on ne discute et à plus forte raison l'on ne se réconcilie guère sans boire.

L'aubergiste, attaqué par son faible, était devenu rêveur.

— Six muids, finit-il par dire, à deux cent quatre-vingt-huit pintes le muid, et je suppose, à vingt sous la pinte, font comme qui dirait...

Avant que Toussaint Gilles fût venu à bout de sa multiplication, la porte de la salle à manger s'ouvrit brusquement, et les quatre cabalistes, le greffier Vermot en tête, se précipitèrent dans la chambre.

A cette irruption inattendue, le pacifique Amoudru, qui se crut tombé dans quelque horrible guet-apens, fit un saut en arrière et jeta la main sur la clef de la porte d'entrée, prêt à battre en retraite à la première démonstration hostile.

— Toussaint Gilles, nous avons tout entendu, dit le greffier d'une voix vibrante d'émotion, et quelque confiance que nous inspire votre désintéressement patriotique nous n'avons pas voulu le laisser exposé plus longtemps aux offres perverses de cet éminissaire de corruption. La chair est faible ; peut-être aussiez-vous succombé si vous avicz été seul ; mais maintenant vos frères vous entourent, et ce serpent tentateur ne remportera d'ici que la honte d'avoir échoué.

— Oui, à bas le serpent, et vivela Charte ! s'écria chaleureusement Picardet.

— Amoudru, reprit le greffier en allongeant vers le maire une main frémissante d'indignation, allez dire à ceux qui vous envoient que le citoyen Toussaint Gilles méprise l'argent des aristocrates, et qu'il aime mieux renoncer au gain le plus légitime que de souffrir que son vin passe par leur gosier.

— Il est trop bon pour ces vils esclaves ! ajouta le taillandier non moins exalté, et d'ailleurs nous le boirons sans eux.

— Allons, messieurs, dit Amoudru en s'efforçant d'affermir sa contenance, allons nous sommes tous des amis.

— Il n'y a pas de messieurs ici, interrompit avec emphase l'épicier vice-président ; il n'y a que des gens qui s'honorent du titre de citoyen.

— Et nous ne sommes pas les amis d'un suppôt de l'aristocratie, reprit Vermot, nous ne sommes pas les amis d'un homme qui, en ce moment même, complote contre nous.

— Moi ! je complote ? s'écria le maire qui leva les bras vers le ciel comme pour le prendre à témoin de son innocence.

— Oui, tu complotes, beugla Picardet en avançant sous le nez de l'administrateur effrayé un poing presque aussi brun, aussi dur et aussi gros qu'une noix de coco ; mais tiens toi pour averti ; si ça chauffe, et ça chauffera, je te couche sur mon enclume et je t'y applatis à coups de marteau jusqu'à ce que tu sois devenu aussi mince qu'une feuille de tôle.

Au lieu de répondre à cette écrasante apostrophe, Amoudru tourna la clef, ouvrit la porte, s'élança dans la cour, et prit sa course, sans essayer de couvrir la honte de cette retraite par la dignité de démarche dont son caractère officiel semblait devoir lui faire une loi.

Cette fuite précipitée fut accompagnée d'une clameur de triomphe que le club démocrate poussa comme un seul homme et dont le bruit arriva aux oreilles du vicomte de Langeac au moment où il sortait de la chambre de M. de Boisjoly.

On a pu remarquer que depuis l'instant où ses compagnons avaient jugé à propos de venir au secours de son patriotisme ébranlé, Toussaint Gilles n'avait pas prononcé un seul mot. Maudissant en secret une intervention qui l'avait empêché de conclure un marché dont le bénéfice semblait abandonné à sa discrétion, et l'on sait ce que vaut la discrétion d'un aubergiste, il n'osa rien objecter contre le désintéressement qui lui était prescrit par ses amis politiques ; mais sa physionomie, plus renfrognée encore qu'à l'ordinaire, trahit son dépit intérieur.

— Six muids, répétait-il en lui-même, à deux cent quatre vingt-huit pintes le muid, et à vingt sous... non, à vingt-cinq sous la pinte, car je suis sûr que ce gueux de marquis donnerait les vingt-cinq sous... Voyons : d'abord 288 multipliés par 6...

(A suivre).

Ballotines de Perdreaux Truffés
Aspic de Foie gras au Xérès
Chapons de la Bresse Rotis
Petits pois à la Française
Bombes Glacées
Desserts

Au Champagne, M. Antoine Pieraggi a ouvert la série des toasts, et s'est exprimé en ces termes :

Toast du Maire de Corte

Messieurs,

Nous avons aujourd'hui, en inaugurant le monument élevé à la mémoire du général Gaffory, rendu un hommage public aux qualités civiques et aux vertus guerrières d'un enfant de Corte, qui fait désormais partie de cette pléiade de héros dont la Corse peut et doit être fière, car ils représentent l'héroïsme le plus pur, le patriotisme le plus ardent, l'énergie la plus haute et la plus indomptable !

Je vous invite donc, Messieurs, à boire et je lève mon verre à nos grands hommes, en même temps qu'à la prospérité de notre chère Corse, à la France et à la République !

M. le docteur Balesi, vice-président du Conseil général, dont le nom est répandu dans toute la Corse, s'est associé au toast de M. le Maire de Corte dans une improvisation brillante.

Toast de M. le Dr Balesi

Messieurs,

En l'absence de Monsieur Arène, l'éminent Président du Conseil Général, que nous aurions volontiers acclamé au milieu de nous, permettez moi au nom de l'assemblée départementale de remercier la ville de Corte, cette terre des Communes qui a été le foyer de toutes les revendications démocratiques de la Corse et un théâtre de guerres pour la conquête de ses droits, de les avoir symbolisés dans la statue de Gaffory.

Après les éloquents discours de M. le Président du Comité, de M. le Maire, de M. le Gouverneur et de M. le Préfet, il serait superflu et même fastidieux de reprendre l'histoire du général Gaffory. Ce serait en somme l'affaiblir en y revenant.

Qu'importent les détails ? C'est la pensée directrice de ses actes, c'est la synthèse de sa vie, qu'il faut dégager.

M. le Gouverneur, M. le Préfet ont bien fait de souligner que l'inauguration de la statue du général Gaffory n'était pas une fête exclusivement insulaire, mais une fête française, bien française.

Gaffory n'avait-il pas compris comme par un trait de génie qu'une île impuissante à se suffire avec ses propres ressources, placée au milieu de puissances rivales devait être par sa position topographique, un objet de constantes convoitises, et par conséquent un perpétuel foyer d'agitation. Son histoire d'ailleurs avant l'annexion n'est qu'une succession de soulèvements. Gaffory qui était général et diplomate a pensé qu'en plaçant la Corse sous la puissante protection de la France, il lui assurerait sa tranquillité. L'événement a pleinement justifié ses prévisions patriotiques, a Corse est pacifiée depuis qu'elle est française.

Honneur et gloire à Gaffory d'avoir eu cette conception d'homme d'Etat et d'avoir placé pour les mieux défendre les intérêts de la Corse sous la sauvegarde de la France : c'était le premier pas vers l'annexion que ses successeurs ont réalisée.

Honneur à la France, à la Corse, à Corte qui, dans un sentiment d'étroite solidarité, de commune reconnaissance, sûn de perpétuer la glorieuse mémoire de ce héros français, bien français, lui ont élevé une statue qui restera comme le symbole de l'union indissoluble de la Corse avec la France.

Aussi je lève mon verre en l'honneur de la mémoire du général Gaffory, de la ville de Corte, de l'armée, de la France, de la République.

Ce toast a soulevé, à plusieurs reprises, les applaudissements de la salle entière.

M. de Gaffory, président de chambre à la cour d'appel de Bastia, visiblement ému, a remercié les invités en ces termes :

Toast de M. de Gaffory

Un sentiment de délicatesse et de stricte convenance ne me permet pas, à moi, chef de la famille Gaffory, de retracer le rôle joué par un aïeul dans notre histoire nationale ni même d'effleurer un de ces traits héroïques qui grandissent et transfigurent l'homme en face des exigences du devoir et de la patrie, et le rendent capable de dévouements sublimes et de douloureux sacrifices.

Mais je ne puis oublier que j'ai une dette de cœur et de reconnaissance à payer, et de cette dette, je tiens à m'acquitter avec toute l'effusion dont je suis capable.

Je remercie les représentants des autorités civiles et militaires qui par leur présence rehaussent l'éclat de cette fête toute patriotique ;

Je remercie M. Cassagneau, notre éminent préfet, d'avoir bien voulu présider cette réunion ; grâce à son intervention, grâce à son concours bienveillant, le projet du comité formé en vue d'ériger un monument à la mémoire d'un héros de la Corse, a pu se réaliser, et dès les premiers jours, M. le Préfet a consenti à s'en déclarer le président d'honneur ;

Je remercie M. le Premier Président Collin, qui, devenu un des nôtres, n'a pas voulu rester étranger à une cérémonie organisée par des compatriotes, et a tenue à me donner une nouvelle preuve de l'affectueux intérêt dont il m'honore ;

Je remercie M. le Général Gouverneur dont je n'ai pas oublié le gracieux accueil, orsque reconnaissant avec moi que sa situation militaire et sa haute compétence le désignaient tout naturellement pour occuper un des premiers postes dans une cérémonie destinée à honorer la mémoire d'un général corse qui durant neuf ans avait glorieusement gouverné le pays et en était devenu le chef suprême, — et m'exprimait en termes chaleureux le vif désir de pouvoir prendre part à cette fête ;

Je remercie enfin les membres du Conseil général de la Corse et les membres du Conseil municipal de Corte qui tous ont prêté un généreux appui à l'œuvre du comité ;

Et puisque je parle d'intervention généreuse, qu'il me soit permis d'évoquer le souvenir de mon oncle Etienne de Gaffory, retenu hélas ! loin de nous et à la pieuse initiative duquel nous devons en somme le monument qui orne à cette heure une des places de notre ville ; qu'il me soit permis de lui adresser au nom de sa famille et de la Corse entière l'assurance de notre affectueuse gratitude et l'expressi n des souhaits que nous formons pour la prolongation de sa verte et toujours robuste vieillesse.

Mais je ne dois pas perdre de vue que cette fête se célèbre à Corte ; — que le général Gaffory est l'un de ses enfants ; que Corte, capitale de la Terre des communes a toujours, dans nos anciennes luttes pour l'indépendance et la liberté été animée du plus pur patriotisme, — et qu'aujourd'hui encore si jamais l'ennemi songeait à envahir le territoire de l'île, les habitants de Corte seraient encore les premiers à prendre les armes pour le repousser et conserver à la France une terre éminemment française.

Je bois donc à la ville de Corte et à sa prospérité.

Enfin, M. le Préfet de la Corse a clos la séance par une improvisation aussi chaleureuse que brillante qui a soulevé dans la salle une triple salve d'applaudissements.

Toast de M. le Préfet

Permettez-moi, à mon tour, de lever mon verre pour célébrer encore une fois la mémoire du général Gaffory ; d'évoquer devant vous son rôle de diplomate, et d'insister tout particulièrement sur cette idée qui fut l'idée dominante de sa vie : la réunion de la Corse à la France. Il la désirait, comme on vous l'a dit tout à l'heure, parce que vous étiez faibles et que vous aviez besoin d'un bras fort, et sur tout parce que la Corse vaincue, mais non abattue par l'oppression de Gênes, espérait trouver dans la France, non une marâtre mais une amie au cœur généreux qui la consolerait dans ses douleurs et l'aiderait dans sa faiblesse.

Un grand enseignement se dégage de cette pensée, pour nous tous, fonctionnaires, magistrats, administrateurs. Ce qui doit dominer dans vos actes, c'est ce sentiment qui est inné dans le cœur de tous les Corses : l'amour de la liberté et de la patrie.

Et maintenant que nous avons rendu notre pieux devoir à ses morts illustres, permettez moi de porter la santé de la famille de Gaffory, qui dans les hautes fonctions que lui a confiées la République suit les nobles traces de ses illustres devanciers.

Messieurs, je bois à la République, à la Corse, à Corte, aux Gaffory !

Après le banquet, grande réception à la sous-préfecture. M. Michel Maestracci a fait les honneurs de ses superbes salons avec cette exquise urbanité que nous avions toujours appréciée en lui.

A 4 heures du soir, un long cortège de voitures apportait de la sous préfecture toutes les autorités civiles et militaires qui prenaient les trains spéciaux, organisés avec autant d'intelligence que d'amabilité par M. Fontaine, directeur de la Cie de chemins de fer départementaux.

Dans la journée, grâce à une accalmie tant désirée, les fêtes ont battu leur plein, excitant à la fois l'hilarité et l'enthousiasme des populations.

Les fêtes se sont clôturées le soir par une brillante illumination de tous les édifices et des maisons particulières.

La retraite aux flambeaux, exécutée par la musique du 163e, a parcouru les principales rues de la ville, suivie par un cortège considérable qui poussait des vivats enthousiastes.

Les pauvres mêmes n'ont pas été oubliés dans ces fêtes ; une distribution de bons de pain et de viande, pour une somme de 1 000 francs, a été faite dans les journées de samedi et de dimanche.

En résumé, malgré le mauvais temps, grâce à une organisation intelligente du comité, au maintien de l'ordre assuré par les autorités, les fêtes ont été brillantes ; elles laisseront dans le cœur de tous un souvenir indélébile.

Concert de Charité

La Chambre musicale de Bastia organise un concert au profit des pauvres pour le vendredi 28 décembre. Le comité espère que tout le monde répondra à son appel et voudra, à cette époque de l'année où la joie règne dans toutes les familles, contribuer à soulager ceux qui souffrent. C'est pour mieux atteindre ce but que le comité a décidé de prendre tous les frais à la charge de la Chambre musicale. La totalité de la recette sera donc versée au Bureau de bienfaisance.

Les billets sont en vente :

Pour les membres de la Chambre musicale, à la librairie Ollagnier, le prix est de 1 fr. 50. Ces billets rigoureusement individuels seront délivrés sur présentation de la carte de membre.

Pour les personnes ne faisant pas partie de la Chambre musicale, à la librairie Santi. Le prix en est de 2 francs.

Programme

1. *Viennoise.* — 2 pianos à 8 mains, B. Godard. Mlles Andrée Levie-Ramolino, A. Pozzo-di-Borgo, M. Chardon, L. Campocasso.

2 Trio. — piano, violon, violoncelle, Beethoven. MM. Giannarelli et Guntoli.

3. *Le Moulin.* — Chœur à 7 voix, Rubinstein. Chanté par Mmes Donati, Nepveu, Zuccarelli, de Biasra, Chevalier, de Gaffory, Grimaldi, de Figarelli, Monnier.

4 *Tannhäuser.*— Marche, 2 pianos, Wagner. Mlles Gleize, Guasco, Filippi, Levie-Ramolino.

5. *Gavotte-Musette.* — Pour piano, 2 violons, violoncelle. Mlle Théodora de Figarelli, MM. Giannarelli et Guntoli.

6. *Le ballet de Isterie,* Nicolò. Chanté par Mme Brandizi.

7. a) Prière du 3e quatuor, piano et orgue, Haydn. — b) Andante, Handel, Mlles Juliette et Berthe Agostini.

8. Sérénade, Beethoven. Piano, Mlle Pasquita Mattei Marquis; violon, . . Giannarelli

9. *Les Sylvaines.* — Piano, Chaminade. Mlle Marie-Louise Levie Ramolino.

10. *Cendrillon.* — Mussenet. Trio chanté par Mme Nepveu, Mlles Chevalier et Grimaldi.

11. *Feu follet.* — Capriccio pour violon, Papini, M. Giannarelli.

12. Rapsodie. — Piano, F. Litzt. Mlle Berthe Agostini.

13. *Manon.* — Massenet, chanté par Mme Nepveu.

14. *A la Hongroise.* — piano et violon. B. Godard. Mlle Gleize, M. Giannarelli.

15. *Li-Trix* — chœur à 4 voix. Solo. Mlle Grimaldi ; Chœur, Mmes de Béarn, Chevalier, Benedetti, Alfonsi, Campocasso, Chardon, Guasco, de Gaffory, Donati, Nepveu, de Figarelli, Levie-Ramolino, Zuccarelli, Monnier, Lazarotti.

Le concert commencera à 8 h. 1/2 du soir.

Le prix d'entrée sera de 1 fr. 50, pour les sociétaires et les membres de leur famille et de 2 fr. pour les personnes ne faisant par partie de la société.

Pour les billets, s'adresser chez MM. Santi et Ollagnier, libraires, ou aux membres du comité.

Le Comité de Direction.

Bulletin financier

Bastia, le 21 décembre 1900

Nous en laissons impressionner par la hausse de plus en plus marquée des Mines d'Or, notre marché se montre animé et en hausse assez sensible même pour certaines valeurs. C'est ainsi que nos Mines ont progressé ; 3 0/0 à 104.25, le 3 0/0 à 101 frs. L'Extérieur est ferme à 70.40.

Nos Etablissements de Crédit conservent une allure calme. La Crédit Lyonnais se traite à 1 021, le Comptoir National d'Escompte à 563, la Société Générale à 642. Le Crédit Foncier vaut 686, son Conseil d'administration a décidé la distribution, à partir du 2 janvier, d'un acompte de 15 fr. sur le dividende de l'exercice 1900.

Les valeurs industrielles sont bien tenues. La Raffinerie Say a des demandes à 1.170 ; le secteur de la Rue Caumartin s'avance à 440 ; les obligations des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire se traitent à 418 fr ; les actions de la Banque Générale Industrielle sont recherchées à 103.25.

La Banque, les Charbonnages de Mikhaïlovka s'échangent à 419 frs ; la Part Lao Atin est à 3.30, le Syndicat de Lazare vaut 3.95.

Nos Chemins de Fer sont sans changement.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

ATTU V.

(In casa di Stizzighellu : ind'a tramba d'e scale)

SCENA I.

STIZZIGHELLU, *c'una lanterna in manu,*
MARFISA *e* QUATTRU AGENTI DI PULIZZA.

Marfisa (a un agente)
Impustatevi fora voi : se un ômmu
Epre a pòrta, lasciatelu passà...
Ma dòpu ch'ellu è entratu, state attentu
Ch'un ne venga quarch'altru !

L'agente
Ah, seiò un pensi :
U figliòlu di vabu un si cugliona !
(ace l'agente).

SCENA II.

I PRECEDENTI
(meno l'Agente ch'è uscitu)
Marfisa (all'altri agenti)
E boi altri impustatevi ind'o scòrnu
Daretu all'usciu..

(s'impiatanu l'agenti)
Stizzighellu (all'agenti)
E subitu ch'ell'entra...
Primu Agente
L'abbranchemmu...
Stizzighellu (e. s.)
E ch'un bi scappi di manu !
Primu Agente (mustrendu e so mani)
Sciò guardi ste tanaglie !
Segundu Agente (mustrendu a sòia)
E questa !
Terzu Agente (mustrendu una furca)
E pòi,
C'è snc'una vrava funa per ligallu !
Stizzighellu
A precauzione è bòna !
Marfisa
Zitti ! all'usciu
Sentu rimore, sì !
(entra Gnappò)
L'agenti (saltendoli addósu)
Birbante, arrosta !
SCENA III.
I PRECEDENTI *e* GNAPPÒ
Gnappò (sbattendusi)
Eo un feci nunda !
Primu Agente
E cosa cerchi qui ?
Gnappò (e. s.)
Cercu a Marfisa.
Marfisa (d'in cimmu d'a scala)
È un ladru.
Gnappò (a Marfisa)
O porca lôfia,
Un mi cunnosci più ? Eo sò Gnappò,
U to galente...
Marfisa (all'agenti)
È un ladru, vi ripetu.
Stizzighellu (all'agenti)
Sì, tenitelu strittu,
Gnappò (a Stizzighellu)
O curnùt !
Cosa cerchi custi c'a to lanterna ?...
Un si' firse anca stanca di fa lumme ?
Marfisa
L'insulentaciu !
Gnappò (all'agenti)
Pe un mumentu solu
Cappiatemi, ch'e'a pôssa strangulà !..
Mi ismbarete dôpu... Ma vi prôvu
Chi l'aghiu vista e tocca dapertuttu...
Marfisa (all'agenti)
Oh, purtatelu via !
Gnappò
Ha un purione
Nant'ona schiappa...
Primu Agente (pigliendulu p'o cêllu)
Avà l'azzittu eo.
Gnappò (sbattendusi)
Oh, mi sentu affucà !
Segundu Agente (ridendu)
Beni cun noi
A rinfriscantì un pocu a Santa Chiara.
(Dui agenti accumpagnanu cun Gnappò, strecciendulu cumm'un cêghiu vaccinu, ed entra un altru agente cun Basilio arrestatu) .

GAZETTE DEPARTEMENTALE

OMESSA. — M. Panoe, receveur de l'enregistrement et des domaines à Omessa, est appelé aux mêmes fonctions à Bourbriac.

∴

AULLENE. — M. Morsochini, instituteur à Monaccia d'Aullene a vacciné avec succès 31 élèves et autant d'habitants.

∴

CALVI. — Une importante arrestation a été opérée mercredi dernier dans notre ville. C'est celle de M. Lafont, actuellement directeur du théâtre de Bastia. Pour détromper la justice M. Lafont s'était mis en quête d'un logement comme s'il avait voulu s'établir dans notre ville. Mais la police vigilante, exécutant les ordres du Parquet, veillait prudemment sur lui et au moment où il se disposait à prendre le train pour aller s'embarquer sur le bateau à Ile-Rousse, il fut appréhendé au collet et dût suivre avec sa compagne, M. le Commissaire de police.

Cette arrestation fait le plus grand honneur à M. Colonna d'Anfriani, juge suppléant, qui remplissait les fonctions de procureur de la République en l'absence du titulaire. N'oublions pas de féliciter notre police qui l'a habilement secondé.

∴

SUARICCHIO. — Le brigadier Vadal est nommé maréchal des logis à Suaricchio.

∴

LURI. — Les électeurs républicains de la commune de Luri, réunis en assemblée générale, ont procédé au renouvellement du bureau du comité républicain radical pour l'année 1901.

Ont été élus : présidents d'honneur : MM. Cassagneau, préfet de la Corse ; le colonel Astima, conseiller général du canton de Luri, député de Bastia ; vice-présidents d'honneur : MM. Chaleil, sous-préfet de Bastia ; de Tomei, sous-préfet de Boussac ; président effectif : M. le capitaine Morelli, ancien maire ; vice président : M. Giuliani, receveur des douanes en retraite ; rapporteur : M. Dominici Joseph, notaire ; trésorier : M. Dominici Antoine ; secrétaire : M. Dominici Pierre.

L'élection a été faite aux acclamations de l'assemblée. Le comité s'est ajourné à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le Vrai et le Faux

L'étiquette, l'état, qu'illustrent deux chromos, La forme et la couleur des célèbres *Congos*, La réclame en *quatrains* que signe maint poète, Tout s'imite. Ayez sous que chaque savonnette Porte le nom *Victator*. Tout le reste est du faux.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 26 Décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7.8 midi, + 12.9, heures du soir, + 11°. Maxima, + 13 minima, + 7.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 772 mm. midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.
4 h. du soir, calme.

Etat du ciel, quelques nuages.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux : matin, + 0,42, soir, + 0,26
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Battaglini avec Mlle Marie-Gentille Limperani.

Les fiancés appartiennent à deux honorables familles de Penta di Casinca ; nous leur adressons toutes nos félicitations et nos vœux.

∴

Haute récompense

Parmi les lauréats de l'Académie de médecine, proclamés dans sa séance solennelle, nous sommes heureux de relever le nom de M. le docteur Pantaloni, si connu à Marseille et dans tout le Midi.

M. le docteur Pantaloni a obtenu un encouragement de 1.500 francs pour ses travaux de chirurgie du foie et des voies biliaires.

Nous adressons à notre distingué compatriote nos sincères félicitations.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

∴

Oratoire Saint-Roch

Un triduum sera célébré dans le dit oratoire les 28, 29 et 30 courant. Vendredi et samedi, à 4 heures et demie de relevée, et le dimanche, sitôt après la messe de 10 heures.

La statue du Saint est exposée à la vénération des fidèles afin de lui demander de nous préserver de toutes maladies contagieuses.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES, guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Prélà, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

THE OCEAN ACCIDENT

La plus importante Cie accidents du monde entier
and guarantee corporation Ltd
Compagnie d'assurances à primes fixes
Contre les accidents de toutes natures
DIRECTION POUR LA FRANCE
409, rue Montmartre, 409
— PARIS —
Directeur : J.-A. LAULY

Capital social	25 000 000
Capital souscrit	11 485 625
Réserves fin 1899	18 828 036
Primes encaissées en 1899	17.968.637

ASSURANCES : Accidents du travail (loi du 9 avril 1898) *Individuelles, Maladie et Accidents, Chevaux et Voitures, Automobiles, Vol, Fidélité des employés, Insolvabilité des tiers, Cautionnements, etc.*

Pour tous renseignements et demandes de sous agences s'adresser à M. Ch. F. POGGIOLI, agent général pour la Corse, 8, rue Miot, Bastia.

DEMANDEZ chez les meilleurs épiciers, le CHOCOLAT DAUPHIN apprécié des gourmets.

BOURSE DE PARIS

	24 Déc.	26 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.10	101.40
— 3 p. 0/0 amort.	100.55	100.72
— 3 1/2 0/0	102.60	102.90

Dépêches de Service Télégraphique Spécial de Nuit

NOUVELLES MILITAIRES

Cadre de reserve

M. le général Flouvat, commandant la 59e brigade d'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

Le Tsar à Nice

Le secrétaire de l'ambassade de Russie s'est rendu à l'hôtel du Cap Martin, près de Menton, afin de faire préparer des appartements pour le Tsar.

Tremblement de terre à Brest

Plusieurs secousses de tremblement de terre ont été ressenties sur les côtes du Finistère, vers 9 heures du soir, et ont duré quelques secondes. C'est à Plougouven qu'elles ont été les plus fortes. On ne signale aucun accident sérieux : tout s'est borné à quelques meubles brisés.

Tirages financiers

Emprunt du Métropolitain

Le numéro 84.581 gagne 100.000 francs.

Les numéros 197.767 et 171.976 gagnent chacun 10 000 francs.

Evénements de Chine

Arrestation des princes Tuan et Tchouang

Le *Standard* annonce que le gouvernement chinois a fait arrêter les princes Tuan et Tchouang.

Le journal anglais espère que cette mesure facilitera les négociations.

On assure d'ailleurs que l'empereur semble disposé à accepter, mais non sans restrictions importantes, les conditions des puissances.

Il a déclaré qu'il ne rentrerait dans sa capitale de Pékin qu'après le départ des troupes étrangères.

Prise de Tri-Tcheo par les Français

Un détachement de troupes françaises, commandé par le général Bailloud, a été attaqué par des réguliers chinois et les Boxers dans les environs de la ville de Tri-Tcheo, au Sud de Pao-Ting-Fou.

Après un vif combat le général Bailloud a occupé la ville, et s'est emparé de plusieurs drapeaux, des canons, des vivres et des munitions.

La population se montrant très hostile aux Français, le général a fait brûler la ville et les villages de la région.

Nous n'avons subi aucune perte ; les ennemis ont perdu un millier d'hommes.

Les Conditions de la Paix

Les conditions de la paix ont été envoyées hier au prince Tching et à Li-Hung-Chang par les soins de l'ambassadeur d'Espagne.

La Note qui les contient est datée du 22 et est signé par les onze représentants des puissances européennes. Tous les interprètes des ambassades ont collaboré à la rédaction du texte chinois qui représente environ en texte français 1.300 mots.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Marche des Anglais

On télégraphie de Graddock que des forces anglaises considérables se dirigent vers le Sud, afin de barrer le passage aux Boers qui ont pris cette direction.

L'Invasion du Cap

Le *Morning Post* annonce que 1 500 Hollandais ont rejoint les Boers qui ont envahi la colonie du Cap.

Occupation de Bristown

Les Anglais ont occupé Bristown sans rencontrer de résistance. Les Boers avaient abandonné la ville et s'étaient dirigés vers le Nord.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 30.

M. Prevet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de lundi, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Suite de la fre délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réforme du régime des boissons.

Les articles 1 à 8, du texte adopté par la Chambre des députés, sont votés.

Tous les amendements présentés sont repoussés.

Les articles 9 à 14 du projet voté par la Chambre sont adoptés.

Séance demain.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 15

M. Breton, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance de lundi, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion s'ouvre sur le chapitre 1er.

L'amiral Riennier dit qu'il ne faut pas introduire la politique dans l'armée, car cela ne peut se faire qu'au détriment de la discipline. Il profite de sa présence à la tribune pour rendre hommage aux soldats et aux marins qui combattent en Chine.

M. Lasies invite le ministre de la guerre à se prononcer sur l'application de la loi relative aux conseils d'enquête.

M. Georges Berry demande la création d'une médaille commémorative pour les combattants de 1870.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée par 320 voix contre 152.

Les dix premiers chapitres sont adoptés.

Loi de finances

On reprend la discussion du chapitre 45 de la loi de finances, relatif aux retraites anticipées des officiers.

Après une discussion assez longue, le chapitre est mis aux voix, mais le scrutin nécessite un pointage dont le résultat ne sera donné qu'à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bompard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Loi de finances

Le président proclame le résultat du scrutin, après pointage, sur le chapitre 45 de la loi de finances.

Par 282 voix contre 213.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion s'ouvre sur le chapitre 11 : état-major général et service d'état-major.

Les chapitres 11 et 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13, Personnel des écoles militaires, M. Dejeante présente un amendement tendant à la suppression des ministres des différents cultes dans les écoles militaires.

M. Dejeante développe son amendement.

Le ministre de la guerre monte à la tribune pour déclarer qu'il est absolument opposé à cet amendement.

Le président met aux voix l'amendement de M. Dejeante, qui est repoussé par 302 voix contre 181.

M. Dejeante présente un autre amendement relatif à la laïcisation du personnel des hôpitaux militaires.

L'amendement est rejeté par 296 voix contre 203.

Les chapitres 13 et 14 sont adoptés.

Sur le chapitre 15, Personnel en dehors des états-majors, des écoles et des corps de troupes, M. Lasies critique l'attitude du ministre dans les incidents de Meiun. Il dit qu'il ne faut pas que la délation s'introduise dans l'armée. L'harmonie existait entre les officiers jusqu'à l'arrivée du ministre actuel ; on dirait qu'il a pris à cœur de la détruire.

M. Lasies attaque le ministre et est plusieurs fois rappelé à l'ordre. Il renonce à la parole.

Le chapitre 15 est adopté.

Sur le chapitre 16, Solde de l'infanterie, M. Dejeante présente un amendement tendant à la suppression de la période de 28 jours.

L'amendement est rejeté par 376 voix contre 111.

M. Darveluy présente un amendement portant réduction de 1,000 francs, comme indication au gouvernement pour examiner la réduction à 20 jours de la période de 28 jours.

L'amendement est adopté par 288 voix contre 202.

Suite demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. Georges Raffaelli, chef d'escadron d'artillerie, Mme Georges Raffaelli, et leurs enfants, Mme Gheerbrant, née Raffaelli, M. Gheerbrant, juge au Tribunal civil de Marseille, et leurs enfants, Madame Veuve Antoine Raffaelli, M. Stefanini, conseiller à la Cour d'appel, et Madame Stefanini, Mme Mattei, et M. le président Mattei,

Ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

M. Auguste Raffaelli

Receveur des Finances en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

leur père, beau-père, grand-père, et beau-frère, décédé à Nice, dans sa 68e année, le 19 décembre 1900, muni des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le 27 décembre courant à deux heures de relevée.

On se réunira à l'Oratoire de l'Immaculée Conception.

Grand Hôtel et Patisserie LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustacciuli de Naples, etc.

19 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOT

PREMIÈRE PARTIE

III

Celle-ci se tourna vers son frère, autant pour lui dire qu'il avait raison que pour lui demander de venir à son secours. Sa fille l'aînée, qui ne disait mot, la tête appuyée sur son épaule, lui répondit :

— Mère... nous nous aimons...

Sa mère ne put que dire :

— Mon pauvre enfant... et jetant un regard à son frère immobile devant ce tableau si touchant, pour lui demander de venir à son secours :

— Mes pauvres enfants, reprit-elle, vous me faites bien souffrir. — Espérance, je vous aime comme si vous étiez mon fils ; c'est vous dire qu'il m'en coûte et je vous fais du chagrin.

Espérance désormais était fixé. Il s'était redressé pâle, mais fier, et il attendait, un éclair dans les yeux.

— Non pauvre Espérance, reprit la marquise de Kervoël, pardonnez-moi de ne pouvoir accéder à votre demande.

— Oh ! ma mère... gémit Gabrielle, en se penchant à son tour.

— Soit calme, ma fille, je le désire. Puis s'adressant au jeune homme : — Si je n'écoutais que mon cœur et ma tendresse, je vous dirais : Soyez mon fils, Espérance, vous qui avez sauvé mon enfant. Mais Gabrielle est la fille du marquis de Kervoël. Or, mon ami, votre situation... Vous avez oublié que vous ne connaissez point vos parents, que vous n'avez point de nom. Comprenez cette situation affreuse, malheureuse... ?

Espérance pâlit davantage et ses yeux se voilèrent.

Le colonel vint au secours de sa cœur qui défaillait devant la souffrance des deux jeunes gens.

— Espérance, dit-il d'une voix grave, quand tantôt vous m'avez dit votre secret, je vous ai dit tout de suite ce que me disait mon cœur, vous répéter, et permettez-moi d'ajouter deux mots. Vous possédez un grand cœur, vous me comprendrez. La fille du marquis de Kervoël ne peut épouser un inconnu sans nom, sans famille, sans état civil.

— Espérance est un beau nom, continua le colonel, mais pardonnez-moi, il ne suffit pas. Ah ! Dieu sait que je ne partage point les préjugés de castes, et que la vraie noblesse pour moi se trouve dans les sentiments qui animent un cœur élevé. Mais si plus tard vous pouviez vous laisser à vous retrouver, à se faire connaître, qui sait leur passé ? Mon Dieu, c'est triste à dire, mais enfin votre abandon m'en donne le droit. Qui sait, dis je, si votre mère n'aurait point à rougir de votre nom, qu'alors vous connaîtriez, et qui serait le vôtre... Ah ! je ne le crois pas cependant.

— Assez, monsieur, j'ai compris.

Et le jeune homme se redressant fier, l'œil enflammé, exalté :

— Oui, j'ai compris. Du reste, vous l'avez dit, mademoiselle de Kervoël ne peut épouser un inconnu, un homme sans nom, sans famille. C'est vrai, je suis un abandonné, un enfant perdu qu'on a trouvé sur un chemin, qu'on a élevé par charité ; j'étais une créature gênante. Qui sait ? j'ai peut-être été maudit au berceau ; ma mère était peut-être une femme sans vertu, mon père un homme sans honneur...

— Espérance...

— Qui sait ? Ma mère est peut-être une courtisane d'aventure et mon père un bandit.

— Espérance...

— Laissez donc... Qui sait ? Peut-être aussi ma mère était une pauvre femme séduite et a abandonnée ensuite par un grand seigneur ; cela se voit, monsieur. Mais ce que je sais, moi, c'est que je suis un enfant trouvé, n'est-ce pas ? que je ne peux pas dire qui était ma mère et ce que faisait mon père... C'est bien, j'ai compris.

— Espérance, calmez vous...

— Je sais ce que j'ai à faire. Donc je sors au refuge de la société, un être dont on doit avoir pitié, et je comprends mon audace. Mais ne craignez rien, je ne vous importunerai plus. Je pars, et puisque mon existence doit être à ce point couverte d'opprobre, je ne veux pas la traîner longtemps. Le mort aura pitié de moi, je l'espère ; du reste, il elle tarde trop, je saurais bien la trouver.

Gabrielle jeta un cri.

— Espérance...

— Adieu, mademoiselle, je vous aimais trop pour ce que je sais. Adieu, adieu, adieu, madame, l'enfant sans nom et sans famille ne vous fera point rougir.

Il franchit le seuil de la maison et disparut dans la brume.

Gabrielle se raidit puis tomba à la renverse, inanimée, dans les bras de sa mère. Le colonel de Sommeville sanglotait, l'âme abîmée dans de sombres pensées ; il pleurait silencieusement en se mordant les lèvres de douleur.

Trois jours après, Espérance s'engageait dans l'armée d'Afrique.

(*A suivre*).

CHAMPAGNE
LOUIS RODERERP, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus.

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour Gênes direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES,
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG
et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

EAU MINÉRALE NATURELLE
FERRUGINEUSE, ACIDULÉE, GAZEUSE
D'OREZZA
SOURCE PIANE
(carte Blanche)
AUTORISÉE PAR L'ETAT

Eau naturelle garantie absolument pure sans l'emploi, pour sa conservation et sa mise en bouteille, d'aucun procédé chimique ou artificiel.

NE PAS CONFONDRE AVEC LA SOURCE DÉPARTEMENTALE

DIRECTION et ADMINISTRATION :
8, Place de la Madeleine, 8, PARIS

Agence générale pour la Corse : **Bastia. 9. Cid du Palais**

Dépôts en France et à l'Etranger
chez tous les débitants d'eaux minérales et les principaux Pharmaciens.

Voulez-vous
de la bonne bière
à la Brasserie Casparini
Place Saint-Nicolas
Vente en gros et en détail

A LOUER
JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.
Le tout 120 francs par mois.
S'adresser à MM. L. N. Mattei.

VIN ROUGE excellent to rendu franco votre gare, 70 litres essai: 5 f. Envoyer mandat poste à Brûlat-Fanty à Montigny-Lencoup (S. et M.)

Mme GEORGES
Dentiste
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

Savonnerie Corse
Fabrique à Toga
Bureaux : 13, Boulevard Paoli

M. L. Vendôme a l'honneur d'informer le public qu'en présence du succès de ses savons et de l'engouement dont il se trouve l'objet, il s'empresse de satisfaire aux commandes qui lui parviennent. Il s'empresse de satisfaire aux commandes qui lui parviennent. Il vient de doter la Savonnerie Corse d'un nouveau matériel considérable et perfectionné qui lui permet de donner satisfaction à toutes les demandes.

Il met en garde contre les contrefaçons et contre les annonces intéressées que l'on fait de ses Savons et engage tous ceux qui veulent en avoir pour leur argent à refuser tout savon qui ne porterait le nom : L. VENDÔME et celui de la Savonnerie Corse.

Journal Médical du R. P. Debreyne, abbé mitré du
MONASTÈRE DE LA GRANDE-TRAPPE
de MORTAGNE (Orne).

Le numéro mensuel du **Journal Médical du R. P. Debreyne**, de la Grande-Trappe, contient plusieurs consultations, vient de paraître. On y trouvera l'Histoire Anecdotique de la Grande-Trappe, divers renseignements à l'intention des abonnés et un article documenté sur la Vie des Trappistes. Ce mois, dans la partie purement médicale, sont indiqués les traitements du célèbre médecin trappiste (docteur Bernard Père Debreyne) contre **l'Albumine, la Goutte, les Rhumatismes, la Bronchite, les Maux d'estomac, l'Eczéma, la Constipation, l'Epilepsie, l'Asthme, les Fièvres paludéennes**, etc.

A cette propagande le **Journal Médical du R. P. Debreyne, de la Grande-Trappe**, est envoyé gratuitement sur demande au Monastère, Mortagne (Orne), ou à l'imprimerie, 41, rue des Martyrs, Paris où on s'abonne aussi à
Bastia, Pharmacie LUCIANI.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 16 francs
EDITION de luxe contenant une fournure coloriée et un Patron d'usage dans les 2e, 3e et 4e N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ABEL GOUBAUD, éditeur, 3, rue de Grenelle.

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901
GRAND
CHOIX DE LIVRES
ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS
des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES
en paille, cuir couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier
Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-MIVES

Articles de Bureau
sur carte et en écrins capitonnés

MISSELS & PAROISSIENS

Cadres Photographiques
Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art
Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS-COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE
de fantaisie et en boîtes assortis

CALENDRIERS & ÉPHÉMÉRES

AGENDAS
DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE
EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE
Nécessaires à ouvrages pour dames.
— Porte-monnaie. — Sacs de dames.
— Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte-cartes. — Porte-cigares. — Porte cigarettes. — Serviettes.
— Buvards pour dames. — Bourses.
— Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Carnets. — Boîtes à gants et à monchoirs

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

USAGE INTÉRIEUR EXTÉRIEUR
CAUTIONNÉ H. Chastan, 54, rue J.-J. Rousseau, Paris
MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Dépôt à Bastia, pharmacie TERLIZZI.
à Ajaccio, pharmacie GENTILI-ORSI

BEAUX-ARTS

M. Novellini a l'honneur d'informer le public ajaccien qu'il a mis à profit son long séjour à l'Exposition universelle et qu'il a été lui-même atout que le dessin classique exigé aux concours de l'école Polytechnique, Saint-Cyr, Arts et Métiers, Ecole navale, etc. »

Il s'est également mis en mesure de donner aux amateurs l'éducation artistique la plus complète et la plus exclusive aux procédés actuels. On pourra étudier chez lui la peinture à l'huile, l'aquarelle et le pastel qui datent aujourd'hui une des formes les plus importantes et les plus suivies de la peinture d'amateurs.

Le cours de dessin et de peinture dirigé par M. Novellini, rue Docteur Versini, n° 1, est ouvert depuis le 1er octobre.

MALAURENT, Bordeaux
Spécialités de la Maison
Marouka Rhum — *Fine Champagne* Malaurent
Boissons exquises qu'on trouve dans les principaux établissements. En exiger la marque pour éviter les contrefaçons.
Autres articles excellents : **Cognacs, Liqueurs, Vins fins** de toutes sortes et notamment des **Rhums** provenant des plantations que la Maison possède à la **Martinique**, sont vendus à des conditions très avantageuses.

THÉOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

FERS A PLANCHER
FERS RONDS, PLATS & CARRÉS
FERS FINS de MARÉCHAL
Fers Ronds & Plats pour pont
Chaux & Ciments, Plâtres
Ch. CLÉMENT

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

DEMANDEZ ET OFFREZ dans tous les Etablissements
L'AMARO MATTEI
APÉRITIF SUPÉRIEUR
se trouve dans tous les Cafés
L'Exquis Cigare Mattei
Les amateurs le disent excellent
Tout les fumeurs finissent par en ajouter

25e] ANNÉE — VENDREDI 28 DÉCEMBRE 1900 — N° 308

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)
CORSE..... UN AN 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : UN AN 22 fr. 6 mois, 12 fr.
AUTRES DÉPART.
Il ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Jean, apôtre.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 58 m. — Coucher, 4 h. 28 m.
Lune : Premier quartier, le 25. — Pleine, le 4
FÊTE DU DEMAIN : Saint Th. mas Becket.

27 DÉCEMBRE

Faustine Matra
et sa Famille

Ainsi qu'on l'a vu par les comptes rendus, la cérémonie relative à l'érection de la statue à la mémoire du général Gaffory a été très brillante.

Sur le socle même de cette statue on a cru devoir fixer deux épisodes mémorables : l'un relatif au Général, l'autre à sa digne épouse, Faustine Gaffory, née Matra, le vrai type de la femme corse, la personnification du courage et de l'héroïsme.

Au moment où, retranchée dans sa maison avec quelques patriotes Corses, les Génois essayent de s'emparer de sa personne pour amener son mari à capituler, ses compagnons de lutte lui conseillent de se rendre. Furieuse, Faust ne Matra s'approche, avec une mèche allumée, d'un tonneau de poudre qu'elle avait fait placer dans une salle souterraine et s'écrie : « Si vous n'escaladez pas de vous défendre je vous fais sauter. »

Encouragés, électrisés par elle, les patriotes tiennent les assaillants en respect et donnent au général Gaffory le temps d'arriver.

Ce bel exemple de courage et de patriotisme, cet épisode vraiment digne de Sparte et de Rome, méritait d'être fixé sur le marbre.

Pendant les guerres de l'Indépendance, les papiers de la maison Matra furent entièrement brûlés. Le 25 novembre 1776, les descendants de cette famille : Alérius-François Matra, maréchal de camp ; Jules-François Matra, capitaine au Régiment royal corse ; François-Xavier Matra, lieutenant au même régiment ; et Ange-Louis Matra, lieutenant au régiment provincial corse, fils de Marius-Emmanuel Matra, présentèrent une requête au Conseil supérieur corse afin de vérification et de reconnaissance de leurs titres de noblesse, que déjà le noble Ottobrino Matra avait obtenu en mil cent an.

Faisant droit à leur demande, le Conseil supérieur corse rendit un arrêt qui se termine ainsi :

« Tout considéré ;

» Le Conseil supérieur a admis les titres produits par Alérius-François Matra, Jules-François Matra, François-Xavier Matra et Ange-Louis Matra comme bons, suffisants et valides, ce faisant, les déclare nobles de noblesse prouvée au delà de deux cents ans, ordonne qu'eux, leurs enfants et descendants jouiront des droits, privilèges, prérogatives et prééminences attachés à la dite qualité, et que le présent arrêt sera inscrit tout au long sur le registre des familles nobles ayant fait preuve.

» Fait au Conseil supérieur à Bastia, le 25 novembre 1776 l'an de Grâce et de notre Règne le troisième. »

QUELQUES DESIDERATA de l'Agriculture en Corse
PAR J.-B. CASTELLI

M. J.-B. Castelli, ingénieur agronome, vient de publier une brochure ayant pour objet d'indiquer les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à l'agriculture en Corse. Dans un style facile, clair et cependant élégant, l'auteur examine successivement les questions suivantes : Instruction agricole. — Foires, marchés et fêtes agricoles. — La Malaria. — Le Bétail nomade.

M. Castelli constate que malgré la fertilité du sol de notre pays, plus de 200 000 hectares de bons terrains restent encore à cultiver, et il indique les causes qui paralysent l'essor de l'agriculture insulaire. Les cultivateurs manquent d'instruction agricole, ils sont privés des données aussi sûres que fondées pour entreprendre des améliorations dans leurs cultures.

Il conviendrait par suite, que l'on dotât chaque arrondissement d'une ferme-école. La production agricole augmentant, il faudrait en faciliter l'écoulement au dehors et attirer les acheteurs au dedans, et pour cela, M. Castelli dit qu'il est indispensable d'instituer dans chaque arrondissement des foires, marchés et fêtes agricoles. Il ajoute que pour amener l'absence parmi les agriculteurs, il faut que le capital vienne en aide au travail, que le capitaliste tende la main au propriétaire gêné, et qu'il serait indispensable de procéder au plus tôt à la création de caisses agricoles ; mais il faudrait un esprit d'association qui manque aujourd'hui.

Pour combattre la malaria, le desséchement des marais et des étangs et l'assainissement des terres incultes par l'agriculture sont les deux solutions indispensables. Enfin, il faudrait combattre les dégâts causés par le bétail nomade.

Les agriculteurs trouveront grand profit à lire cette brochure dont nous ne donnons ici qu'une pâle et incomplète analyse.

Nous adressons toutes nos félicitations à notre jeune compatriote, qui, quoique éloigné de nous, ne cesse de s'occuper des intérêts agricoles de notre cher pays.

Concert de Charité

La Chambre musicale de Bastia organise un concert au profit des pauvres pour le vendredi 28 décembre. Le comité espère que tout le monde répondra à son appel et voudra, à cette époque de l'année où la joie règne dans toutes les familles, contribuer à soulager ceux qui souffrent. C'est pour mieux atteindre ce but que le comité a décidé de prendre tous les frais à la charge de la Chambre musicale. La totalité de la recette sera donc versée au Bureau de bienfaisance.

Les billets sont en vente :

Pour les membres de la Chambre musicale, à la librairie Ollagnier, le prix est de 1 fr. 50. Ces billets rigoureusement individuels seront délivrés sur présentation de la carte de membre.

Pour les personnes ne faisant pas partie de la Chambre musicale, à la librairie Santi. Le prix en est de 2 francs.

Programme

1. *Virunnius.* — 7 pianos à 8 mains, B. Godard. Mlles Andrée Levie-Ramolino, A. Pozzo-di-Borgo, M. Chardon, L. Campocasso.
2. Trio. — piano, violon, violoncelle, Beethoven. MM. Giannarelli et Giuntoli.
3. *Le Moulin.* — Chœur à 2 voix, Mlles Charité (par) Mmes Donati, Neveu, Zuccarelli, de Béarn, Chevalier, de Gaffory, Grimaldi, de Figarelli, Monnier.
4. *Tannhäuser.* — Marche, 2 pianos, Wagner. Mlles Gleize, Guasco, Filippi, Levie-Ramolino.
5. *Gondole-Musette.* — Pour piano, 2 violons, violoncelle. Mlle Théodora de Figarelli, MM. Giannarelli et Giuntoli.
6. *Le billet de loterie*, Nicolò. Chanté par Mme Brandizi.
7. *a)* Prière du 3e quatuor, piano et orgue, Haydn. — *b)* Andante, Haendel, Mlles Juliette et Berthe Agostini.
8. Sérénade, Beethoven. Piano, Mlle Paquita Mattei Marquès ; violon, M. Giannarelli.
9. *Les Sylvaines.* — Piano, Chaminade. Mlle Marie-Louise Levie Ramolino.
10. *Cendrillon.* — Massenet. Trio chanté par Mme Neveu, Mlles Chevalier et Grimaldi.
11. *Feu follet.* — Capriccio pour violon, Papini, M. Giannarelli.
12. Rapsodie. — Piano, F. Litzt. Mlle Berthe Agostini.
13. *Manon.* — Massenet, chanté par Mme Neveu.
14. *A la Hongroise.* — piano et violon. B. Godard. Mlle Gleize, M. Giannarelli.
15. *Li-Tsin.* — chœur à 4 voix, Joncières. Solo, Mlle Grimaldi ; Chœur, Mmes de Béarn, Chevalier, Benedetti, Alfonsi, Campocasso, Chardon, Guasco, de Gaffory, Donati, Neveu, de Figarelli, Levie-Ramolino, Zuccarelli, Monnier, Lazaroti.

Le concert commencera à 8 h. 1/2 du soir.

Le prix d'entrée sera de 1 fr. 50, pour les sociétaires et les membres de leur famille et de 2 fr. pour les personnes ne faisant par partie de la société.

Pour les billets, s'adresser chez MM. Santi et Ollagnier, libraires, ou aux membres du comité.

Le Comité de Direction.

La Fin du Siècle

Pour marquer pieusement la transition du XIXe au XXe siècle, un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, *Urbis et Orbis*, en date du 16 novembre dernier, autorise une messe de minuit, avec exposition du Très-Saint Sacrement, dans la nuit du 31 décembre 1900 au 1er janvier 1901, dans toutes les églises et chapelles où l'on conserve la sainte Eucharistie.

A cette occasion, le Souverain Pontife accorde une indulgence plénière à tous les fidèles qui s'étant confessés et ayant communié, prendront part, pendant une heure, à l'adoration du Saint Sacrement, de minuit du 31 décembre, à midi du 1er janvier, et prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

De speciali gratia, on pourra donner aux fidèles la sainte communion soit pendant le saint sacrifice soit après.

En conformité du Décret susdit, une messe solennelle sera chantée à Saint-Jean, le 31 décembre, à minuit. Elle sera précédée du *Veni Creator*.

A chacune des heures suivantes, des groupes d'hommes, présidés par un prêtre, se succéderont devant le Saint Sacrement, pour l'adoration nocturne.

Les messes basses commenceront à 5 heures.

Le Saint Sacrement demeurera exposé jusqu'à midi.

Les hommes qui voudront prendre part à l'adoration nocturne entreront par la porte de la sacristie. La porte de l'église ne sera ouverte qu'à 4 heures et demie.

M. le Curé a exprimé le désir que chaque famille de la paroisse soit représentée à l'adoration nocturne.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'amnistie.

Nombre de votants	204
Majorité absolue	103
Pour l'adoption	194
Contre	10

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour, MM. de Casabianca, Farinole.

M. Hébrard n'a pas pris part au vote.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. Henri Pellizza vient de soutenir brillamment devant la faculté de Paris sa thèse de doctorat en médecine. Le sujet choisi était : Les plaies de l'écancreure sciatique.

M. Pellizza a obtenu le grade de docteur avec les éloges de la faculté.

Nous présentons nos félicitations au nouveau docteur.

∴

AJACCIO. — Dimanche ont eu lieu les élections pour le renouvellement de la Chambre de commerce.

Ont été élus, MM. Antoine Nicolai, 230 voix ; Joseph Guiderdoni, pharmacien, conseiller général, membre sortant, 22

90 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard
par CHARLES DE BERNARD

XXVI.

LE SABRE D'HONNEUR

Nous faisons grâce au lecteur du calcul de l'aubergiste, qui finit par trouver pour résultat qu'en ne vendant son vin que vingt sous la pinte, ce qui lui semblait très modéré, lui-même l'ayant payé dix sous, et l'acheteur étant un chien d'aristocrate, il réaliserait un bénéfice clair et net de huit cent soixante-quatre francs.

— Huit cent soixante-quatre francs qui sortent de ma poche, se dit-il avec une fureur sourde, parce que ce scélérat d'Amoutru n'a pas eu l'esprit de vendre ou de trouver pendant que j'étais seul ! Il me la paiera, le brigand !

— A quoi pensez-vous, président ? lui demanda le greffier, lorsque ses fureurs apaisées les clameurs qui avaient poursuivi le maire dans sa fuite : un vil intérêt est-il la cause de votre silence ? Refuseriez-vous le sacrifice que vous venez de faire sur l'autel de la patrie ?

— Si je savais ça, Toussaint Gilles, je l'étranglerais de mes propres mains, dit le tailleur, qui grâce à la bouteille qu'il avait vidée presqu'en totalité, était gradueellement arrivé à ce degré de chaleur où la passion tuisie d'ordinaire et étrangle quelquefois.

Pour employer un axiome qui n'est pas hors de propos, puisqu'il s'agit d'un aubergiste, le vin était tiré et le mieux était de le boire de bonne grâce ; Toussaint Gilles fit donc de nécessité vertu.

— Non, citoyen, dit-il en s'efforçant de cacher son dépit et sa colère, je ne regrette rien ; c'est un million de francs que je perds, puisque je n'avais qu'un mot à dire pour réaliser en toute sûreté de conscience ce bénéfice qui pour moi n'est pas à dédaigner, car mille francs ne se trouvent pas dans le pas d'une mule ; mais entre son intérêt et son opinion, Toussaint Gilles n'hésitera jamais. Comme l'a dit Vermut, c'est un sacrifice que je fais sur l'autel de la patrie ; j'espère que mes concitoyens l'apprécieront.

— Oui, président, soyez-en sûr, dit l'épicier d'un air ému mais digne, vos concitoyens apprécieront votre désintéressement patriotique, et pour prouver combien je l'admire moi-même, je demande à faire une motion.

Dans un club politique, l'annonce d'une motion excite toujours l'intérêt le plus vif.

— Vous avez la parole, dit le président.

— Je propose, reprit Laverdun en élevant la voix, d'ouvrir une souscription afin d'offrir au citoyen Toussaint Gilles, président de la Société patriotique et capitaine des pompiers de Châteaugiron, un sabre d'honneur destiné à perpétuer le souvenir de son trait de civisme.

— Bravo ! adopté ! s'écria le club d'une seule voix.

— Et je m'inscris dès à présent pour la somme de deux francs, ajouta l'épicier, qui n'articula pas sans emphase le chiffre de sa souscription.

— Moi aussi, dit Gautherot : quarante sous, ce n'est pas la mort d'un homme.

— Va pour quarante sous, et j'assomme le premier qui refuse de s'inscrire ! s'écria le taillandier dont le cerveau échauffé par le vin commençait à résumer toutes les questions par des coups de poing à administrer à ces infâmes aristocrates.

— Je m'inscris pour trois francs, dit Vermut qui, visant sourdement à enlever à l'épicier la vice-présidence, trouva de bonne politique de se montrer plus généreux que lui, et je demande qu'en grave sur la lame du sabre l'inscription suivante : *A l'incorruptible Toussaint Gilles, pour avoir sauvé les faveurs empoisonnées de l'aristocratie.*

— Adopté ! crièrent à la fois avec un égal enthousiasme Picardet et Gautherot.

Le vice-président ne dit mot, et l'on peut supposer qu'il ne vit pas sans quelque dépit son rival lui enlever une partie de l'honneur qu'il s'était attiré en prenant l'initiative de la motion.

— Qu'ils aillent au diable avec leur récompense civique ! pensa le capitaine de pompiers ; un mauvais briquet qui ne reviendra à 80 francs !

— Citoyen président, dit l'épicier, vous gardez de nouveau le silence ; hésiteriez-vous à accepter la marque d'estime que veulent vous offrir vos concitoyens ?

Toussaint Gilles comprit qu'en laissant planer le moindre doute sur la reconnaissance dont il devait être pénétré, il courait le risque de compromettre gravement sa popularité à laquelle il tenait presque autant qu'à l'argent.

— Non, citoyens, répondit-il en composant son visage, je n'hésite pas, mais mon cœur est plein et les mots me manquent pour vous exprimer ce que je sens. J'accepterai avec orgueil l'arme que vous voulez bien me décerner en récompense d'une action qui ne m'a rien coûté, car on est patriote ou on ne l'est pas : oui, j'accepte ce sabre d'honneur et je jure de me montrer digne de le porter.

— Nous n'en doutons pas, dirent plusieurs voix à la fois.

— Je jure, répéta le capitaine en grossissant sa voix, de ne tirer ce sabre que pour la défense de la patrie et de la liberté. Oui si jamais l'étranger franchissait notre frontière, ou si à l'intérieur l'infâme aristocratie essayait de relever la tête, je saisirais l'arme glorieuse que m'offre votre civisme, je jetterais le fourreau loin de moi, et, dussé-je affronter seul une batterie de canons chargés à mitraille...

Une violente détonation coupa la parole au belliqueux président et porta l'étonnement et le trouble dans le club patriotique de Châteaugiron.

XXVII

JEAN FRAGASSE ET RÉVEIL-MATIN

Au bruit de la détonation inattendue qui avait interrompu le discours de remerciement adressé par le président Toussaint Gilles aux premiers souscripteurs de son sabre d'honneur, les membres du club s'étaient entre-regardés un instant tout interdits.

— Quand on parle du loup,.. balbutia l'épicier devenu assez pâle.

voix ; Joseph Fieschi, de Propriano, membre sortant, 304 voix.

∴

ILE-ROUSSE. — Mme Georgette Chiarisoli, la dévouée compagne de notre sympathique receveur des douanes, a succombé à la maladie qui la minait depuis longtemps. Elle appartenait à la famille Fiach, de Rogliano, et possédait toutes les qualités de l'épouse et de la mère ; elle laisse trois enfants.

M. Chiarisoli a reçu, en cette triste circonstance, de la population, les témoignages les plus sincères des regrets qu'a fait naître la disparition de cette jeune femme, qui par son affabilité et sa distinction s'était attirée l'estime générale.

Nous adressons à M. Chiarisoli et à la famille Fiach l'expression de nos vives condoléances.

∴

CORTE. — Dimanche dernier on a célébré au Petit Séminaire de Corte les noces d'argent sacerdotales de M. le chanoine Battesti, le distingué supérieur de l'établissement. Il y a vingt-cinq ans que ce digne prêtre a été ordonné, et depuis vingt cinq ans, il a pratiqué toutes les vertus chrétiennes avec le plus grand zèle et le dévouement le plus complet.

La plupart des membres du clergé corse ont profité de cette circonstance pour témoigner leurs vives sympathies à M. le Supérieur du Petit Séminaire.

∴

CALVI. — M. Savelli, suppléant, est nommé instituteur adjoint à Calvi.

∴

CORTE. — M. le capitaine en retraite Monlas Antoine-Paul, chevalier de la Légion d'honneur, s'est éteint doucement à l'âge de soixante dix ans.

Tous ses frères d'armes ont tenu à assister à son convoi funèbre, et quatre d'entr'eux, MM. les capitaines Serra, Vivicorsi, Filippini et Mignucci, tenaient les cordons du poêle.

∴

BICCHISANO. — Le gendarme Sabadini est nommé brigadier à Petreto-Bicchisano.

∴

CORTE. — Samedi a été célébré le mariage de Mlle Ursule Manconi avec M. Dominique Pulicani, contrôleur des contributions diverses à Bordj-bou-Arréridj.

L'assistance était fort nombreuse. C'est M. l'archiprêtre Franceschi qui a présidé la cérémonie religieuse ; elle a été suivie d'un grand lunch. Dans la soirée les époux ont quitté Corte, se rendant en Algérie.

Le Gouvernement militaire
DE LA CORSE

M. Ajaccio, président de la Chambre de commerce, a reçu de M. Astima, député, le télégramme suivant :

« Paris, 26 décembre, 2 h. s.

» Ce matin la délégation s'est rendue au ministère de la guerre ; le ministre étant retenu à la Chambre nous n'avons pu le voir ; nous y retournerons. M. Limperani vous écrira.

» ASTIMA. »

Nécrologie

M. AUGUSTE RAFFAELLI

Le paquebot *Ville de Bastia* a ramené la déplorable mortelle de M. Auguste Raffaelli, receveur des finances en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Nice, la semaine dernière, à l'âge de 83 ans.

M. Gheerbrant, juge au tribunal civil de Marseille, Mme Gheerbrant, et leurs enfants accompagnaient le cercueil, qui du quai a été transporté à l'oratoire de l'Immaculée Conception et placé sur un reposoir.

M. Raffaelli appartenait à l'une des familles les plus connues de la Corse et avait épousé la fille du président Stefanini, petite-fille du général Fiorella. Brillant soldat, officier d'ordonnance du roi Jérôme, il renonça à la carrière militaire et fut nommé receveur des finances à Bastia où il demeura jusqu'à sa mise à la retraite.

Il a eu la grande satisfaction avant de mourir de voir son fils, attaché à l'expédition de Chine, promu au grade d'officier supérieur d'artillerie alors qu'il entrait à peine dans sa quarantième année.

Ses derniers jours ont été remplis par la vision de la belle carrière qui s'ouvre devant ce fils bien-aimé.

C'est à l'oratoire de l'Immaculée Conception que s'est formé le cortège, dans l'après midi. Le deuil était conduit par M. Gheerbrant et son fils, M. le conseiller Stefanini, M. le président Mattei, M. le comte de Jucheresu de Saint Denis, entourés de nombreux parents.

Dans le cortège on remarquait M. le Premier Président, les membres de la Cour, des Tribunaux et du Barreau, les Avoués, des représentants de toutes les administrations publiques, l'élite de la population.

Après l'absoute donnée en l'église Saint Jean, l'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Nous envoyons à M. le chef d'escadron Raffaelli, en Chine, l'expression de nos douloureuses sympathies, et prions M. et Mme Gheerbrant, les familles Stefanini et Mattei, d'agréer nos condoléances les plus sincères.

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

∴

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas le jour de l'an.

M. Charles Guasco

L'une des dernières décoration qui a été le mieux accueillie en France, est celle d'officier de la Légion d'honneur, accordée à M. Charles Guasco, le sympathique inspecteur général de l'Exposition de 1900, qui a su montrer dans ces délicates fonctions, toutes les qualités de tact et de bienveillance, jointes à beaucoup d'énergie et à une grande force de travail.

Déjà en 1870-71, M. Charles Guasco avait appelé sur lui l'attention : à cette époque, engagé volontaire aux zouaves, il se distingua et fut décoré de la médaille militaire. Après la Commune, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite, en cherchant à sauver les otages, et il publia une intéressante relation sur ses douze visites à Mazas au président Bonjean.

Depuis 1870, M. Charles Guasco s'est consacré au développement de la maison Ch. Lorilleux et Cie, qui est devenue sous sa direction la plus importante fabrique d'encres d'imprimerie du monde ; M. Guasco est issu lui-même d'une ancienne famille d'imprimeurs dijonnais ; c'est donc bien l'un des nôtres qui est décoré. Nous nous en félicitons, tout en soulignant au nouvel officier de le voir encore longtemps à la tête de l'Etablissement qu'il a su mener à la prospérité et au succès.

(Archivio tipografico)

Revue Hebdomadaire

Paris, le 22 décembre 1900

Un peu hésitant au début de la semaine en raison de l'abonce de transactions, le marché a fait meilleure contenance dans la suite et les cours sont restés fermes. Nous devons toutefois signaler l'effondrement des valeurs, l'Ouest Voigt, qui est tombé à 27 frs. et les Mines d'Or, qui sont l'objet de nombreuses offres de jour en jour plus nombreuses. La bonne tenue de nos Rentes ne s'est pas démentie, le 3 0/0 fait à 101 32, ex-coupon de 75 centimes, le 3 0/0 à 102.95. Malgré les discussions relatives au nouveau, l'Extérieure a gagné 10 centimes à 78.40.

Nos Sociétés de Crédit se retrouvent à leurs cours de précédente huitaine. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1,093 ; le Crédit Foncier vaut 680, la Société Générale 642, le Comptoir National d'Escompte s'est avancé à 585.

Dans le compartiment des valeurs industrielles, le Raffinerie Say semble aux environs de 1,160 ; les actions Secteur de la Rive Gauche de Paris sont à 549 et les Obligations 5 0/0 à 493 ; l'ancien Société Immobilière et Omnibus de Vichy se maintient à 585. Les Obligations Madagascar Française de Madagascar se négocient à 475 fr.

Les actions Compagnie Générale de Charbonnages qui avaient fléchi, sans raison sérieuse, sont demandées à 400 Frs. Il est question d'un dividende de 35 frs pour l'exercice en cours.

Parmi les actions de sociétés de Crédit, on s'occupe avec intérêt des titres de la Banque Générale Industrielle (anciennement Banque Gilbert) récemment constituée au capital nominal de 4 millions. Ces actions de cent frs sont soutenues par un syndicat important.

Les titres définitifs au porteur du Crédit Algérien peuvent être obtenus en échangeant nos reçus provisoires en nous faisant la somme de 9 frs au tarif A et de 220 frs au tarif B.

Les valeurs d'Assurances, les obligations de la Société Générale des Assurances agricoles et Industrielles, restent assez en vedette à 190 fr. sont l'objet d'demandes suivies à 470 frs. Rappelons que cette Compagnie vient d'acquérir un fort bel immeuble, rue de Choiseul où elle a compte prochainement installer ses bureaux. La Gérance vient aux actions ordinaires à 50 fr. et ses obligations à 465 fr.

Pour le marché en banque le Crédit Algérien vaut 3,70 ; le syndicat de Lamure à 3 95.

Chemins Français fermes

Théâtre Municipal

Nous apprenons avec plaisir que nos sympathiques artistes nous donneront demain samedi, une représentation du *Roi de Rome* dit *l'Aiglon*, la pièce historique qui vient d'obtenir à Paris et dans toute l'Europe, un si grand et si légitime succès.

Tous ceux qui ont applaudi *Napoléon* voudront certainement assister à la suite de son histoire.

Cette pièce ne pourra être représentée qu'une seule fois, par suite du traité passé avec les auteurs.

Le bureau de location est ouvert à partir de ce jour chez M. Poggi, coiffeur.

Société des Courses de Bastia

MM. les Membres de la Société des Courses sont priés de vouloir bien se réunir en assemblée générale le 29 courant, à 4 heures de relevée, à l'Hôtel de Ville, pour discuter les comptes de gestion de l'année 1900 et procéder au renouvellement du Comité.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 27 Décembre

1re dernière. — 7 heures du matin, + 9 degrés, 1 18 6 heures du soir, + 11. Maximum, + 14 minima, + 8 5.

Barométre. — 7 heures du matin 768 m/m, 967 mm. 6 heures du soir, 765 m/m. Vent. — 9 h. du matin. S. faible.

5 h. du soir, calme.

Etat du ciel, quelques nuages.

Etat de la mer, très belle.

Hauteur des eaux : matin, + 0,28, soir, + 0,24

Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Nouvelles judiciaires

On lit dans le *Petit Marseillais* :

Les membres du tribunal de Marseille offraient, samedi soir, dans les Salons Isoard, un dîner à M. Cénac, ancien procureur de la République à Marseille, nommé récemment procureur général à Bastia.

Chacun des magistrats a voulu souligner les sympathies que M. Cénac avait su s'attirer au siège qu'il avait si dignement occupé pendant près de six ans.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. M. Cénac a exprimé en termes élevés et émus ses remerciements et les regrets que lui inspire son départ de Marseille.

∴

Carnet mondain

Mardi a été célébré en l'église paroissiale Sainte-Marie le mariage de M. Le Gaonach, adjudant d'administration des hôpitaux militaires, avec Mlle Marie-Anne Agostini.

Les témoins de la fiancée étaient MM. Dargo, des bureaux de l'intendance militaire, et Angelini, négociant ; ceux du fiancé, MM. le premier maître Eden, commandant l'*Entreprenant*, et le maréchal des logis chef Paoletti, du 38e d'artillerie.

M. le Curé, en bénissant cette union, a prononcé une touchante allocution de circonstance.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un superbe déjeuner a réuni les parents et les invités.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos meilleurs souhaits de bonheur.

∴

En Tunisie

Nous avons appris avec plaisir que M. Louis Finocchi, le brillant élève de notre lycée, a été reçu le premier au concours pour la trésorerie qui a eu lieu la semaine dernière à Tunis.

Ce résultat n'étonnera personne : tous ceux qui connaissent notre jeune compatriote savent ce que l'on peut attendre de sa belle intelligence et de son amour du travail.

∴

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée au sergent Muchielli Joseph-Marie, du 10e régiment d'infanterie, 19 ans de services.

∴

M. Antoine-Pierre Croce

ouvrira samedi, 29 courant, une Boucherie, ancien magasin de Mlle Montalti, Place du Marché aux Poissons.

∴

Nouvelles judiciaires

M. F. A. Giansily, publiciste, est nommé commis greffier à Mascara (Algérie)

Nos félicitations.

∴

Distinctions honorifiques

Le ministre de la guerre a décerné une médaille de bronze à M. Valery Alfred, serrurier-ajusteur à la direction d'artillerie de Toulouse, 30 ans de services.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Nouvelles militaires

Les sous-officiers dont les noms suivent sont classés pour le grade de sous lieutenant de réserve d'infanterie : MM Antonioti, Casalta, Clementi, Coggia, Federici, Mattei, Pantalacci, Poli, Sargentini, Scoffoni.

— M. Moretti est classé pour le grade de sous-lieutenant d'infanterie territoriale.

∴

Objet trouvé

Il a été trouvé devant la pharmacie Luciani, place Saint-Nicolas, une pélerine de garçonnet. La réclamer à la Pharmacie.

ON NE PEUT LE NIER.

Il y a dans l'Emulsion Scott quelque chose que vous ne trouvez dans aucun autre remède.

Monsieur BONFILS

Les témoins que l'on retire de l'Emulsion Scott encouragement ceux qui l'ont employée qu'il y a dans cette préparation quelque chose qui la rendent supérieure à tout autre remède. Le succès de l'Emulsion Scott repose sur son mérite, et son popularité sont clairement révélées dans les centaines de lettres que nous publions afin de montrer ce que peut faire ce remède. Il n'y a aucun autre remède qui lui ressemble et, conséquemment, la seule manière d'apprécier cette préparation, c'est de l'acheter et d'en faire l'essai, comme il le fait dans le cas suivant :

Marseille, le 12 juillet 1899.

Messieurs. Au moment où j'ai commencé l'emploi de l'Emulsion Scott, j'étais depuis quelque temps déjà atteint de maux d'estomac qui me faisaient beaucoup souffrir et m'avaient fait perdre l'appétit. Il m'était, en outre, impossible de dormir la nuit, car aussitôt que je me couchais j'étais pris de violents accès de toux, fréquemment suivis de vomissements. J'étais incommodé par des sueurs incessantes, je maigrissais considérablement et mon état s'aggravait de jour en jour, je ne tardai pas devenir très anémique.

Par la lecture d'un journal j'appris les merveilleuses propriétés de l'Emulsion Scott, dont je m'emparai de faire l'emploi, et j'ai le plaisir de vous informer que grâce à l'Emulsion Scott, je suis aujourd'hui en parfaite santé.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations empressées. Casimir Bonfils, 87, rue Paradis.

Il est impossible de discuter les bienfaits obtenus par l'émulsion Scott. Des milliers de personnes nous adressent de toutes les parties du monde des lettres racontant les guérisons les plus extraordinaires effectuées par cette préparation, et le rapport de nos correspondants nous exonère de toute recherche que les sceptiques pourraient lui être suggérée.

Aucun autre remède ne ressemble à l'Emulsion Scott, comme vous vous en rendrez compte si vous voulez bien prendre le soin d'acheter la véritable que vous pouvez reconnaître à notre marque de fabrique.

Echantillon l'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 46 rue Grenet, Levallois-Perret (Seine).

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES.

Cinzi Guillaume-Louis Etienne. — Cinzi Marie-Félicité-Antonette-Natalène.

Décès.

Bricolari Jean, 8 ans, de Bastia.

Regnaud Marie, 10 mois, de Bastia.

Etude de Me Giordani
Licencié en droit, Notaire à Bastia

Vente de meubles par autorité de justice après décès

Il sera procédé le 30 décembre 1900, à 8 heures du matin, dans une maison située à Bastia, route du Cap n° 7, au 2e étage, par le ministère de Me Giordani, notaire, à la vente de meubles et objets mobiliers, consistant en salon, salle à manger, literie et lingerie, dépendant de la succession de feu Bonini Dominique-Antoine.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Bastia.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, sous peine de folle enchère.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture

dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteur spécialistes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'agrément et d'ornement, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Resistants Monticola et sur Riparia glorie de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Variétés Rupestris Monticola, Riparia grand glabre et glorie de Montpellier, le tout de fort choix et à des prix modérés.

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
35, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent au plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité garantie, dont les premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Cotons en drap, Cercels doctorsine, Chemises et Caleçons pour hommes, Cache-nez, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Marroquinerie, Rimboiserie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coquillerie, Malles, Valises, etc., etc.)

BOURSE DE PARIS

	26 Déc.	27 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.40	101.30
— 3 p. 0/0 amort.	100.72	100.72
— 3 1/2 0/0	102.90	102.70

Dépêches de la Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Les Services Maritimes Postaux

Demain, la commission des services maritimes postaux se réunira pour entendre la lecture du rapport de M. Rabier.

La commission accepte le projet du gouvernement, mais la vitesse est portée à 14 nœuds minimum pour les lignes de Marseille à Bastia, à Ajaccio et en Balagne, et pour celles de Nice à Bastia et Livourne et de Nice à Ajaccio ; la vitesse du service quotidien diurne de Nice en Balagne sera de 16 nœuds minimum.

Il y aura deux adjudications distinctes pour les services de Marseille et de Nice.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Chouët, lieutenant en 1er à la 12e batterie du 26e rég. d'artillerie, est classé à la 7e batterie du 38e rég. d'artillerie, à Bastia.

Le prince d'Orléans en Corse

Le prince Henri d'Orléans est arrivé ce matin à Marseille, et s'est embarqué pour la Corse en compagnie de M. Crecien Loiggi de Chastillon.

DREYFUS ET ROCHEFORT

Dreyfus a adressé une lettre au président du conseil pour protester contre l'accusation lancée par Rochefort, d'après laquelle il aurait envoyé à l'Empereur d'Allemagne, en 1894, une lettre qui, annotée par le Souverain, aurait été dérobée dans l'ambassade et constituerait la preuve de son crime.

Dreyfus réclame une enquête.

Evénements de Chine

Attaque d'une reconnaissance française

Le général Voyron télégraphie qu'une reconnaissance du poste de Tchou-Tchouso a rencontré un fort contingent de réguliers chinois.

Se croyant certains du succès les Chinois ont attaqué les Français, mais ils furent vigoureusement repoussés, subirent des pertes sérieuses et furent obligés d'abandonner 4 canons et 31 caisses de cartouches.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Proclamation de lord Kitchener

Lord Kitchener a lancé une proclamation disant que les Boers qui se rendent de leur plein gré seront autorisés à vivre avec leurs familles dans les campements établis par le gouvernement anglais.

Attaque contre le général De Wet

Une dépêche de lord Kitchener annonce que le général Knox est aux prises avec les troupes du général De Wet qui essaye de se frayer de nouveaux passages vers le Sud.

Attaque d'Utrecht

Les Boers ont poussé une attaque sur Utrecht, mais ils ont été repoussés.

Capture d'un Escadron anglais

de Capetown :

Un escadron de Yeomanry, qui avait été lancé à la poursuite des Boers, battant en retraite après l'occupation de Bristown, a été entraîné sur un point où il s'est trouvé entouré et a dû se rendre.

Situation bien grave dans la colonie du Cap

La situation est toujours considérée comme très grave, à cause de la présence de trois commandos boers dans la colonie du Cap et d'un autre dans le voisinage du fleuve Orange.

Capture d'un convoi anglais

Les Boers sont parvenus à s'emparer, près de Zeerust d'un wagon chargé d'objets envoyés aux troupes à l'occasion des fêtes de la Noël.

La Presse anglaise

Les journaux de Londres disent que la censure retient les dépêches pour ne pas alarmer la population.

∴

Le Daily Mail trouve que la situation est très mauvaise, car les lignes de communications sont interceptées et la famine peut être à craindre pour les troupes anglaises. On pourrait, d'un moment à l'autre, recevoir la nouvelle d'un grand désastre.

LE PARLEMENT
SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 25.

M. de Blois, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la réforme du régime des boissons.

M. Prévet demande la disjonction du projet de loi des articles 15 à 27 relatif aux vinaigres.

M. Vigor, le ministre des finances et le rapporteur combattent cette proposition qui est adoptée par 139 voix contre 114.

Tous les autres articles du projet voté par la Chambre sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 202 voix contre 40.

Séance demain.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Rajon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion continue sur le chapitre 16 : Solde de l'infanterie.

M. Gallot présente un amendement tendant à la suppression de la période des 13 jours.

Le rapporteur combat l'amendement qui est repoussé par 301 voix contre 196.

M. Lasies demande au ministre pourquoi il n'a pas fait figurer dans ce budget l'augmentation de solde promise aux lieutenants et sous-lieutenants.

Le ministre répond que des raisons financières l'obligent à ajourner l'augmentation de solde des lieutenants et sous-lieutenants.

Les chapitres 16 à 19 sont adoptés.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Brindeau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Les grandes pêches

Discussion du projet de loi prorogeant les encouragements aux grandes pêches maritimes.

La Chambre des députés a adopté.

Les Conditions du travail

Discussion du projet de loi relatif aux conditions du travail des femmes et des enfants employés dans les magasins.

Le projet de loi est adopté.

Crédits supplémentaires

Discussion du projet de loi portant régularisation des crédits supplémentaires.

M. Aimond critique l'organisation du corps expéditionnaire de Chine qui constitue une véritable irrégularité.

Le ministre de la marine répond qu'après les difficultés qui se sont produites au début, la situation des troupes en Chine est aujourd'hui satisfaisante.

M. Sembat fait remarquer que la constitution a été violée, la guerre ayant été déclarée sans l'avis des Chambres.

L'orateur flétrit les massacres et les pillages auxquels se sont livrées les troupes européennes ; les missionnaires et les indigènes chrétiens ont joué un rôle important dans les pillages.

M. Paul de Cassagnac répond à M. Sembat : Vos protestations sont louables, mais on ne s'attendait pas à les entendre de la part de ceux qui veulent piller les biens des congrégations.

Le ministre de la marine répond que le gouvernement a donné l'ordre de punir sévèrement les actes de pillage, et il espère que ces actes ne se renouvelleront pas.

M. Cochin approuve la politique du gouvernement tendant à l'intégrité de la Chine.

M. l'abbé Lemire défend la conduite des missionnaires qui sont loin de se livrer au pillage, ils sont au contraire les victimes des pillages et des massacres.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 448 voix contre 51.

Le douzième provisoire

Discussion sur le projet de loi relatif à l'ouverture des crédits pour le douzième provisoire du mois de janvier 1901.

Le projet est adopté par 454 voix contre 50.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion s'ouvre sur le chapitre 17.

Les chapitres 17 à 24 sont adoptés.

Plusieurs amendements relatifs au chapitre 25 sont retirés.

Séance demain matin.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARBANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARBANTI, Nouveau Port, Bastia.

Grand Hôtel et Patisserie
LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

A CÉDER
Etude de Notaire
à Corte

S'adresser à Madame Vve Gaal facci.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Huitres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne « Théopile Roederer et Cie » Carte d'or 5.50, Carte blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Focking*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine Champagne y compris l'excellente Eau-de-vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison anglo, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables soit en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

Angle des rues Miot et Napoléon.

N.B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires :

Vin du Cap au Mola.
Cédratine Damiani.
Vrai Champagne Théophile Roederer et Cie.

VELOUTINE Poudre de Riz Spéciale — CH. FAY

19e — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOT

PREMIÈRE PARTIE

III

DEUXIÈME PARTIE

I.

Le 11 juin 1837, une division française commandée par le capitaine de vaisseau Collet, mouillait devant Alger notre conseil et tous les Français résidant dans cette ville. Le dey alors donna l'ordre de détruire tous les bâtiments que nous possédions dans la Régence. Les Arabes et les Kabyles chargés de cette exécution mirent tout à feu et à sang, et les Européens qui s'y trouvaient, à l'exception d'un petit nombre qui parvinrent à s'échapper, furent massacrés ou réduits en esclavage.

Ainsi les hostilités étaient commencées par le gouvernement algérien et tout l'odieux de cette guerre retombait sur lui.

La France n'avait pas alors l'intention de s'emparer de l'Algérie, mais du pouls contenant le dey de son insolence et de ses actes de barbarie. Je dois même dire que de 1827 à 1830 le gouvernement français usa de tous les moyens de négociations. Il alla jusqu'à envoyer un parlementaire, M. de la Bretonière, pour porter à Hussein Pacha des paroles de paix et lui offrir des conditions extrêmement modérées.

Le dey le reçut avec insolence et fit tirer le canon sur le vaisseau qui avait amené notre envoyé.

A la nouvelle de cet événement, la France tout entière n'eut qu'un cri : la guerre avec la Régence.

Et l'on fit des préparatifs immenses.

C'était au printemps de 1830, et le 14 juin de cette même année toute l'armée d'expédition, malgré le feu très nourri de l'artillerie algérienne, débarquait dans la baie de Sidi-Ferruch.

Son succès fut très grand et notre armée toujours très vaillante et à la hauteur de sa noble tâche. Mais on sait que la campagne fut longue, d'abord à cause de l'étendue du territoire, de la résistance facile des Arabes, étant donnée le terrain avec les défilés, les surprises et puis l'habileté et surtout l'ambition et la fanatisme d'Abdel Kader...

Au moment où les événements racontés dans notre première partie nous amènent en Algérie, nous sommes au commencement de l'année 1840.

Trois ans se sont écoulés depuis la prise de Constantine, et le maréchal Bugeaud et Abdel Kader, a été vaincu par ce dernier et les hostilités sont recommencées. Les Français occupent le littoral, mais l'émir possède encore des places non loin de nos postes, telles que Mascara, place redoutable située au confluent de l'Oued Toudan, de l'Aïn Beïra et de Bou Arrach, sur un coteau dominant toute la plaine d'Eghris.

Une position encore plus terrible était celle de Mascara, ancienne résidence d'un bey, située sur la pente de la première chaîne de l'Atlas, et d'où peu vue encore sur la plaine d'armes un énorme mûrier séculaire.

Je ne parle ici que du territoire qui comprend aujourd'hui la province d'Oran où se déroulent les événements qui vont suivre.

Les provinces d'Alger et de Constantine n'étaient pas mieux partagées, l'armée française occupe la côte, mais toujours à une faible distance, les Arabes possédaient encore des positions formidables. De plus ils avaient derrière eux tout le sud avec les ravins, les repaires remplis de tribus occupant sans cesse des contingents nouveaux.

Le maréchal Bugeaud, en ce moment gouverneur général de l'Algérie, vient de changer de tactique ; il s'aperçoit que la guerre durera indéfiniment s'il se contente de livrer des batailles, c'est lui les gagner.

Il veut de dédier d'opérer par escarmouches, par razzias surtout.

Des ordres sont donnés à tous les commandants d'expédition de traquer sans relâche les Arabes, de leur enlever leurs troupeaux brûler les récoltes, et de ne porter sur d'autres points immédiatement après pour recommencer.

C'est la guerre des embûches. C'était la sainte alliance.

Le 1er février 1840, une colonne partant de Mostaganem se dirigeait vers Mascara, pour opérer la jonction avec les troupes venant d'Oran et battant la campagne.

Après une étape de douze kilomètres, le commandant laisse au pied du petit mamelon 123 hommes sous les ordres du capitaine Lefèvre et continue la route avec le reste de son armée.

Le capitaine établit son camp, fait reposer ses hommes afin d'être prêt dès le lendemain matin à explorer les environs et à pousser une pointe vers le sud. Le soir venu, il place des sentinelles avancées, établit des postes aux endroits d'où il craint une surprise et la petite troupe se livre à un repos bien mérité, étant donnée, les fatigues éprouvées chaque jour.

Accroupi au pied d'un mûrier, le capitaine Lefèvre s'endormait, lorsque son ordonnance, un jeune nous-officier, le capitaine l'appelle.

— Sergent, vous êtes de garde cette nuit ?

— Oui, mon capitaine.

— Vous ne vous endormirez pas, je compte sur vous. Vous partagerez votre tâche avec votre collègue Planquer. Je n'ai pas besoin de vous dire que de votre vigilance dépend le sort de vos camarades et que ce sera sur votre réveil qu'il sera permis de se reposer en sécurité.

— Mon capitaine, sans forfanterie, je puis dire que j'ai donné des preuves de courage. Vous pouvez être tranquille et mes camarades aussi : je veille.

— Je le sais, mon ami. Aussi j'ai confiance autant de votre prudence qu'en votre courage. Vous avez le mot de passe. N'en départez pas ; bonne veille, sergent.

Le capitaine rentra sous sa tente et le sous-officier s'éloigna à pas lents, commençant son inspection par la sentinelle la plus rapprochée.

C'était un tout jeune homme, ce sous-officier ; à peine âgé de vingt-trois ans. Il portait la tête haute et semblait jeter un défi à des ennemis invisibles.

Pourtant il était doux et bon pour ses subordonnés ; au-lieu donc les combats, on agnesse auprès de ses camarades. Tout le monde l'appréciait à sa valeur ; ses chefs l'estimaient, ses collègues d'amitié.

(*A suivre*).

Librairie du *Petit Bastiais*

ETRENNES 1901

GRAND

CHOIX DE LIVRES

ILLUSTRÉS & RICHEMENT RELIÉS

des principaux éditeurs de Paris

JOLIS NÉCESSAIRES

en paille, cuir couleur, intérieur satin capitonné

IMAGES & EMBLÈMES

Articles Fantaisie en Bois d'Olivier

Encriers, Coupe-papiers, Chevalets

PORTE-MIVES

Articles de Bureau

sur carte et en écrins capitonnés

MISSELS & PAROISSIENS

Cadres Photographiques

Haute Nouveauté — Articles soignés

Globes Terrestres

Bronzes d'Art

Médaille d'argent à l'Exposition de 1889

BOITES DE COULEURS - COMPAS EN BOITES

PAPIERS A LETTRE

de fantaisie et en boîtes assortis

CALENDRIERS & ÉPHÉMÈRES

AGENDAS

DE BUREAU ET DE POCHE

ARTICLES DE FANTAISIE

EN PORCELAINE DE SAXE ET EN CRISTAL DE BOHÊME

MAROQUINERIE

Nécessaires à ouvrages pour dames. — Porte-monnaie. — Sacs de dames. — Albums pour photographies. — Portefeuilles. — Porte-cartes. — Porte-cigares. — Porte cigarettes. — Serviettes. — Buvards pour dames. — Bourses. — Paravents. — Trousses de voyage et de poche. — Carnets. — Boîtes à gants et à mouchoirs

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

L'OR NOUVEAU

Après les chroniques des grands journaux parisiens: *Le Journal*, *l'Eclair*, *l'Echo de Paris*, *le Gaulois*, *le Soleil*, etc., la réputation de l'ORALINE, ce magnifique alliage de métaux, qui par sa ressemblance frappante avec l'or a été baptisé du nom d'*Or nouveau*, n'est plus à faire. La Direction en France de l'AUSTRALIAN GOLD WATCH Cº, a écoulé en trois mois vingt mille six cents montres. Le monde *smart* a remplacé la montre en acier, en nickel et même la montre en or, par le chronomètre et la chaîne gourmette en *oraline*. L'*Oraline* est donc le métal à la mode, c'est le dernier progrès de la science, c'est le métal de l'avenir. Pour répondre aux milliers de demandes que nous recevons, nous publions le tarif de nos articles.

	Prix
Remontoir *oraline* pour homme, 19 lignes, 40 rubis.	20 fr.
Le même à savonnette, 3 forts boîtiers oraline.	25 fr.
Le même pour dame 11 lignes 3/4 uni ou guilloché.	20 fr.
Le même argent massif, 32 grammes, écussons or contours oraline.	30 fr.
Le même pour dame 18 lignes, argent, écusson, contours oraline.	28 fr.
Chaîne gourmette oraline massive, pour homme 3 grosseurs.	6 fr.
Sautoir oraline pour dame (long 1m. 40) à sujet vissé or.	8 fr.
Garniture de chemise pour hommes oraline 5 pièces.	10 fr.
Couverts massifs oraline 157 grammes, aussi riches qu'un service de table en or qui coûterait 7,536 fr. Etui de 12 couverts avec louche (garantie 20 ans).	80 fr.
L'étui de 9 couverts avec louche.	65 fr.
L'étui de 12 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	18 fr.
L'étui de 6 cuillères à café (poids de la cuillère 29 grammes).	14 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur les montres.	5 fr.
Gravures artistiques d'initiales sur couverts (par pièce).	0,50

Expéditions franco à la réception du mandat-poste. *Contre remboursement* frais à la charge du destinataire.

Adresser toutes les commandes et fonds à M. A. E. ROUX, Directeur Continental de la Société, à Rouen (Seine-Inférieure).

Nous rappelons à notre clientèle que nous remboursons intégralement toutes les marchandises qui ne seraient pas à son entière satisfaction, à la condition qu'elles nous soient retournées franco dans les 48 heures.

GRAND HOTEL

DES DEUX MONDES

32, Cours Belsunce, 32, MARSEILLE

J. BOUCARD

PROPRIÉTAIRE

Ascenseur. — Salle de Bagages. — Garçon de Courses. — Téléphone.

Entrepôt régional à Marseille, 42, rue de la République, A. LEROUX, Agent Général.

☞ *Le meilleur Cigare à 10 centimes* est sans contredit le CIGARE MATTEI

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame : Ailleurs, demandez-le aux Dames.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA

et les ports du Nord

Le vapeur anglais RUBY

chargera à Bastia vers le 30 Décembre

Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.

prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE

Pour frêt s'adresser à

Arthur C, Southwell, Bastia.

MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

SEULE

Journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est LA SAISON

20, Rue de Lille, Paris

Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous.

(8 francs l'an)

CHAMPAGNE

LOUIS ROEDERER, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus

« Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE

DES ENFANTS TUBERCULEUX

ORMESSON — SAINT-POL-s/-MER

Autorisée par le gouvernement pour toute la France

4 GROS LOTS

250.000 fr.

100.000 fr.

50.000 20.000

1 lot de.....	10.000 fr.	10.000 fr.
13 » de.....	5.000	65.000
25 » de.....	1.000	25.000
76 » de.....	500	13.000
1284 » de.....	100	128.400
1859 lots pour.....		651.400 fr.

20 EN SUS. TIRAGE QUI NE PEUT TARDER

15 FÉVRIER 1901

Tous les lots sont payables au comptant

Pour tous les billets dans toute la France, plus les primes dues en cas de gros lots, s'adresser à M. l'Abbé DE LESPINAY DE LA TOUCHE, 8, rue Bonaparte, Paris, ou joindre à la demande un timbre pour la réponse.

Ils se trouvent aussi chez tous les percepteurs, buralistes, débitants de tabac, libraires, etc.

Voulez-vous de la bonne bière ?

Allez à la Brasserie Gasparini

Place Saint-Nicolas

Vente en gros et en détail

VIN ROUGE excellent 9 f. l'hec. rendu franco votre gare, 20 litres essai : 5 f. Envoyer mandat poste à Bréhat-Fleury à Montigny-Lencoup (S. et M.)

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 francs par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

Mme GEORGES

Dentiste

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son cabinet sis Boulevard Paoli, 14, Bastia, sera ouvert, du 1er au 9 de chaque mois.

L'AMARO MATTEI

EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

60 ANNÉES DE SUCCÈS

2 GRANDS PRIX (Lyon 1894, Bordeaux 1895)

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY

Exposition de Bruxelles 1897

ALCOOL de MENTHE de RICQLÈS

(*Le seul Alcool de Menthe véritable*)

BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraîcheur délicieuse, même immédiatement la soif et assainit l'eau.

ELIXIR BOUVERAIN contre la dyspepsie, la dysenterie, la Chloréthine : dissipe les maux de Tête, d'Estomac.

Excellent aussi pour la Toilette et les Dents

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

SE MÉFIER des IMITATIONS

Exiger le Nom de RICQLÈS

DEMANDEZ ET OFFREZ

L'AMARO MATTEI

APÉRITIF SUPÉRIEUR

L'Exquis Cigare Mattei

Les meilleurs à dix centimes

Tous les fumeurs finissent par en adopter un pour fumer.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

25e ANNÉE — SAMEDI 29 DÉCEMBRE 1900 — N° 309

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

CORSE..... un an, 20 fr. 6 mois, 10 fr.

AUTRES DÉPART. 22 » » 12 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête : Saint Jean l'Evangéliste. Nouv. Th. max.

Soleil : (heure d'hiver)

Lever, 7 h. 02 m. — Coucher, 5 h. 38 m.

Lune : Premier Quartier le 2. — Pleine, le 9

Fêtes locales : Saint-Florent.

28 DÉCEMBRE

Les Nouvelles Découvertes

SUR

L'INSALUBRITÉ PALUDÉENNE

IV

Paris, 22 décembre.

Ces découvertes constituent évidemment un très grand progrès et amèneront d'heureuses conséquences. Est-ce à dire pour cela qu'elles seront équivalentes à l'assainissement complet des régions infectées? C'est ce qu'on ne saurait soutenir.

Les conditions maintenant prescrites pour se garantir des fièvres, si on les suppose strictement observées, seront gênantes dans la pratique. Rentrer à la maison avant le coucher du soleil, s'y tenir rigoureusement enfermé, — et bien que l'air puisse circuler au moyen des appareils qui ont été décrits, ce sont là des choses que l'on n'obtiendra pas facilement et du premier coup. Que de fois les habitants de ces demeures seront tentés de respirer un instant devant leur porte l'air frais du soir, sans songer qu'un ennemi invisible rôde autour d'eux dans l'ombre, prêt à leur faire une blessure dont ils ne s'apercevront pas sur le moment, mais qui équivaudra à un coup de fusil.

Puis, en supposant la plus stricte prudence de la part de tous, que de personnes seront obligées d'être dehors pendant la nuit, sans les gants et le masque de gaze qui sont prescrits : le berger qui doit veiller sur son troupeau, le charretier qui est en route, le douanier de garde, l'employé du chemin de fer qui prépare le train du matin. Mais ce que l'on peut attendre des nouveaux procédés, c'est une diminution considérable dans le nombre des fiévreux.

Cependant l'assainissement complet d'une région doit avoir pour corrélation directe d'importants travaux que l'Etat seul peut exécuter, c'est-à-dire le dessèchement des principaux marais qui donnent naissance à l'anophèle. Et bien loin que l'Etat puisse trouver dans les nouvelles découvertes un motif pour se départir de la tâche qui lui incombe, ce devra être pour lui un stimulant énergique, parce que ces découvertes et leur application viendront puissamment en aide à son œuvre.

Quelques explications sont ici nécessaires.

Nous voyons souvent l'énumération des demandes que l'on adresse en Corse à l'Etat pour remédier à la crise agricole et économique qui nous étreint. Parmi ces demandes figure, et avec grande raison, l'assainissement de notre plaine orientale.

A coup sûr, rien ne peut mieux contribuer à la prospérité future de la Corse que cet assainissement. Mais on sourit avec quelque tristesse, lorsque l'on voit ce moyen invoqué parmi les prompts remèdes que notre situation réclame, comme s'il pouvait remplir prochainement nos greniers de blé, nos caves de vin, et par la production de bien d'autres denrées, faire entrer dans nos poches l'argent qui généralement y fait défaut.

Or, sait-on bien ce que sont des travaux de dessèchement, et quelle durée leur est nécessaire pour produire leurs effets, en admettant qu'ils aient réussi? Une route, un chemin de fer, exigent eux mêmes un certain temps avant d'être ouverts, mais du moins, dès qu'ils le sont, ils peuvent produire toute leur utilité. Il est bien loin d'en être de même des travaux d'assainissement. En premier lieu, ils présentent souvent de grandes difficultés techniques, et les hommes de l'art ne sont pas toujours d'accord sur les moyens à employer. Voyez ce qui se passe en Italie. L'insalubrité désole plusieurs de ses régions, parmi lesquelles se trouve la campagne qui entoure immédiatement Rome. Or, Rome a été pendant plus de vingt siècles, la capitale du monde ancien, puis celle de la chrétienté. Elle est depuis trente ans la capitale d'un grand Etat, qui dispose d'un gros budget et de toutes les ressources de la science moderne. Malgré bien des projets et bien des tentatives, les fièvres n'ont pas cessé de désoler sa campagne et d'arriver jusqu'aux faubourgs de la Ville éternelle. En Toscane, les plaines de Campiglia et de Cecina et toute la partie qui s'étend le long de la mer, faisant face à la plaine orientale de la Corse, se sont longtemps trouvées dans des conditions identiques aux nôtres au point de vue de l'insalubrité ; de là, en Toscane, ce proverbe sinistre :

Il pian di Campiglia
T'ingrassa, ti piglia.

c'est-à-dire que cette plaine, après vous avoir enrichi par sa fécondité, vous fait bientôt disparaître du nombre des vivants. Les grands-ducs de Toscane ont entrepris dans ces localités d'importants travaux ; ils ont été continués depuis ; des résultats importants ont été obtenus, sans que la salubrité soit encore parfaite. J'ai dit comment, dans l'ancien royaume de Naples, différentes régions étaient redoutables au point de vue que nous envisageons. C'est pour remédier à un semblable état de choses que l'on a imaginé les palliatifs dont il a été parlé, palliatifs insuffisants si l'on poursuit l'idée d'arriver du premier coup à l'assainissement absolu, mais des plus efficaces, si, se contentant d'un progrès relatif, on les applique avec discernement et persévérance.

Un des principaux obstacles à l'assainissement complet d'une contrée est que les grands travaux, ceux que fait l'Etat, ne suffisent pas. Ils ont besoin d'être complétés par l'extension de la culture. La culture est indispensable parce que seule elle peut, par des labours fréquents, entretenir le sol dans l'état de porosité nécessaire pour faciliter l'absorption des eaux ; elle l'est aussi parce qu'elle permet de faire et d'entretenir une multitude de petits fossés se reliant aux fossés principaux.

Mais on voit de suite que l'on se trouve enfermé dans un cercle vicieux. Pour cultiver, il faut pouvoir habiter, et pour habiter il faut être garanti au moins dans certaines limites contre l'insalubrité. Les nouveaux procédés permettront d'habiter, et par là de donner à la culture une extension toujours croissante. L'Etat trouvera donc là une excitation à faire les travaux qui lui incombent, puisqu'il trouvera un appui, puisqu'il sera certain du résultat qui sera atteint progressivement.

On voit par le budget que quelques travaux d'assainissement vont être entrepris dans la plaine d'Aleria. On ne saurait s'en tenir là. Il faut que ces travaux prennent une bien plus grande extension. Mais il faut en même temps que différents points de cette région soient dès maintenant habités, ce qui est possible, si on le veut bien.

Il est si vrai de dire que les progrès de la culture contribuent pour une large part à l'assainissement, que l'observation peut être faite avec une grande facilité dans la plaine de Casinca. Il y a environ *quarante ans, plusieurs marais de* cette plaine ont été desséchés ou comblés. La culture s'est étendue peu à peu. Aujourd'hui cette plaine, encore loin d'être parfaitement saine, est cependant quelque peu habitable. Je vois, dans la partie qui m'intéresse plus spécialement, à Sant-Pancrace, à Valoodelle et ailleurs, différentes maisons habitées par plusieurs familles ; hommes, femmes et enfants y demeurent toute l'année et ne sont que rarement atteints par les fièvres. Il n'en était pas de même à des époques dont on garde encore le souvenir. J'ai entendu raconter, dans mon village de Penta di Casinca, qu'il y a soixante-quinze ans, dix-sept jeunes gens de la commune descendirent pour pêcher dans les *foce*, petits étangs qui existaient alors près du rivage, et comme la pêche devait commencer au point du jour, ils dormirent sur les lieux. L'un d'eux mourut, et tous les autres sans exception furent plus ou moins gravement atteints. Aujourd'hui le risque pour une pareille équipée serait encore sérieux, sans atteindre de pareilles proportions.

Mais dans la plaine d'Aleria les progrès ont été moins grands, parce que les dessèchements y sont bien plus difficiles. Il en est de même dans d'autres parties de la plaine et en particulier dans celle qui avoisine immédiatement Bastia, et qui devrait être si riche et si peuplée ! Là, on le sait, c'est surtout l'étang de Biguglia qui est la cause du mal. La génération actuelle — je ne parle pas de la mienne, qui touche au terme, mais de celle qui nous suit — peut-elle se flatter de voir l'étang de Biguglia supprimé ou considérablement réduit, et tous les autres marais de cette plaine desséchés? Il faut donc, dans l'attente des travaux et pour les provoquer, pour les aider, se placer dans les conditions éprouvées en Italie, et qui désormais, en Corse comme ailleurs, permettront d'habiter dans ces régions.

Je reviendrai encore sur ces sujets d'une si haute importance.

L. LIMPERANI,

Conseiller à la Cour d'appel de Paris, ancien député.

Chambre de Commerce

Les électeurs commerçants des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte sont convoqués pour le 30 décembre 1900 à l'effet d'élire un membre de la Chambre de commerce de Bastia, en remplacement de M. Jacques Damsi, décédé, dont les pouvoirs expiraient en décembre 1904.

PRÉVOYANCE

Sous ce titre et à cette même place nous avons relaté les avantages qu'offrait la société l'Avenir du Prolétarat en voyant la modique somme de 19 francs par an.

Aujourd'hui nous allons démontrer comment cette société peut avec une cotisation si minime donner des avantages si nombreux.

1° Caisse de secours : les secours, la maison de retraites, l'orphelinat, reçoivent 2 francs par an et par inscription. Or, à l'heure actuelle, il y a environ 43 000 membres versant chacun annuellement 2 francs dans cette caisse spéciale, ce qui porte à 86.000 francs sa dotation. Cette somme est largement suffisante pour soulager les grandes infortunes, qui sont bien rares, Dieu merci, et préparer pour l'avenir la maison de repos et l'orphelinat.

2° Remboursement du capital versé. Voici la pierre d'achoppement. Tous, du premier jusqu'au

91 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXVII

JEAN FRAGASSE ET RÉVEIL-MATIN

— Ce n'est si le loup si le canon, dit le contradicteur Gautherot, c est une mine qu'ont fait sauter les ouvriers qui travaillent à la carrière du pré Gibaut.

Une seconde détonation plus éclatante que la première retentit au même instant.

— Le son ne vient pas du pré Gibaut, mais bien de Châteaugiron-le-Vieil, dit Picardet.

— C'est le complot que je vous dénonçais, s'écria le greffier en se frappant le front comme un homme qu'éclaire une révélation soudaine ; c'est ce scélérat de Vaudrey qui met à exécution ses menaces incendiaires et qui bombarde Châteaugiron.

En dépit de son absurdité, cette assertion ne trouva pas de contradicteurs, car un troisième coup de canon partit soulevé avec un tel fracas que les vitres vibrèrent agrement et parurent près de sauter en morceaux.

Le vice-président baissa la tête par un mouvement machinal ; le greffier, qui se trouvait près de la fenêtre, quitta précipitamment sa place comme s'il eût craint que quelque projectile meurtrier ne vînt l'y atteindre ; Gautherot regardait de tous côtés en ayant l'air de chercher la trace du boulet ; enfin le capitaine Toussaint Gilles lui-même ne parut pas exempt de l'émotion générale et pâlit visiblement.

Quant au taillandier Picardet, soit que le bruit du marteau sur l'enclume eût endurci ses nerfs, soit que le vin qu'il avait bu lui inspirât un courage à toute épreuve, il s'élança dans la salle à manger, reparut presque aussitôt en brandissant le drapeau tricolore confié à sa garde, et entonna « la Parisienne » d'une voix qui semblait en état de lutter contre une batterie.

Le canon tonna de nouveau comme pour répondre à cette bravade.

— Allons sur la place, dit Gautherot, qui, après le taillandier, semblait le moins ému de la troupe ; au moins nous saurons ce qui se passe, puisque de là on voit Châteaugiron-le Vieil.

L'avis du boucher fut suivi, et les cinq membres du comité directeur de la démocratie se précipitèrent hors de l'auberge.

La place était couverte de curieux des deux sexes et de tout âge, car le premier coup de canon était parti au moment même où l'on commençait à sortir de la messe. Tous les yeux étaient dirigés vers le plateau où se trouvait le village de Châteaugiron-le-Vieil, qu'on apercevait en partie, ainsi que les ruines du vieux château, par-dessus le mur de la cour attenante à l'auberge.

Aux deux bouts de la terrasse qui, comme on se le rappelle peut-être, régnait de ce côté le long de la maison du baron de Vaudrey, un nuage de couleur grise de plomb, renouvelé à chaque instant par quelque explosion nouvelle, s'élevait lentement courbé à son extrémité supérieure par un vent d'est qui rabattait à la fois sur Châteaugiron-le Bourg le son et la fumée. Autour de « Jean-Fragasse et de Réveille-Matin, » les deux principaux acteurs de cette scène bruyante, on voyait s'agiter une demi-douzaine d'hommes parmi lesquels il était facile de reconnaître à leur taille presque gigantesque le baron lui-même et son fidèle Achate, Grégoire Rabuneon.

Les détonations se succédaient sans interruption et avec autant de régularité que si les deux fauconneaux eussent été servis par deux véritables artilleurs.

— Que disais-je ! Voilà le complot qui éclate ! dit à ses amis le greffier Vermot, qui avait fini par se tranquilliser en reconnaissant que cette salve, si menaçante en apparence, n'avait causé le moindre ravage parmi les cinq ou six cents personnes dont la place était couverte en ce moment.

— Je vois que M. de Vaudrey s'amuse à brûler de la poudre, répondit le boucher fidèle à ses habitudes de contradiction ; mais où trouvez-vous là-dedans un complot ?

Au lieu de répondre, Vermot se dirigea rapidement vers la mairie.

A côté de la porte de cet édifice se trouvait accrochée, comme d'habitude, une de ces petites armoires à treillis, que le peuple a baptisées du nom caractéristique de garde-manger, et qui sont destinées à renfermer les publications de mariage, les listes des électeurs et du jury, en un mot, les principaux documents de l'administration municipale.

Un moment avant que Vermot eût si brusquement quitté ses compagnons. Amoudru, à peine remis de sa panique était sorti de la mairie, avait ouvert la porte du meuble officiel pour y introduire une feuille de papier de grande dimension, et s'était retiré aussitôt dans son sanctuaire avec une précipitation en partie causée par l'anxiété, pour ne pas dire la frayeur.

Le greffier s'approcha à pas de loup de l'armoire à laquelle personne ne paraissait songer, car la curiosité de Châteaugiron-le-Vieil occupait l'attention générale ; il examina quelque temps avec une sorte d'ébahissement le papier qu'y avait placé le maire, et revint ensuite en courant près de ses amis politiques.

— Eh bien ! leur dit-il avec un accent d'indignation et de triomphe tout ensemble, nierez-vous encore le complot ?

— Expliquez-vous une bonne fois ! répondit Toussaint Gilles d'un ton bourru.

— Voulez-vous que je vous dise pourquoi ce carliste de Vaudrey fait tirer le canon ?

— Probablement à cause de l'arrivée de ces insolents aristocrates qui m'ont forcé de déserter l'église, dit l'épicier.

— Non, reprit le greffier, Vaudrey se moque de son neveu et de sa nièce, et sa canonnade n'a d'autre but que de célébrer la victoire qu'il vient de remporter sur nous tous bourgeois de Châteaugiron !

— Une victoire ! s'écria l'aubergiste d'un air indigné, vous osez dire que quelqu'un au monde a remporté une victoire sur les bourgeois de Châteaugiron !

(A suivre).

dernier, les incrédules nous demandent : Comment la Société l'Avenir du Prolétariat pourra-t-elle donner une retraite de 360 francs par an, et rembourser le capital versé, fût-ce même en 75 ans. Nous allons tâcher de le démontrer.

Cette caisse est alimentée par un prélèvement de 5 francs sur la cotisation annuelle de chaque sociétaire, et plus tard par un versement annuel de 9 francs fait par les héritiers qui poursuivent les droits du secrétaire décédé, c'est-à-dire que cette caisse reçoit annuellement en moyenne plus de 7 fr. 50 par inscription.

Or, on sait qu'une simple cotisation annuelle de 7 francs donnerait à intérêts composés au bout de soixante-quinze ans à 5 0/0, une somme de 5.290 fr. 55. Ainsi la cotisation seule des sociétaires procure déjà le capital promis ; mais, par la mise à fonds communs, il y aura un boni considérable, par suite des déchéances de toute nature.

C'est ce que nous voulions démontrer.

Dans un prochain article nous examinerons le sujet des retraites, et nous espérons donner à nos lecteurs avec chiffres à l'appui toutes les explications nécessaires pour les convaincre.

X.

(*A suivre.*)

Certificat d'aptitude pédagogique

Les institutrices dont les noms suivent ont été déclarées admissibles à subir les épreuves orales et pratiques de l'examen du certificat d'aptitude pédagogique.

Mmes Andreani, instituteur à Macinaggio
Renno.
Campana, id., à Chiatra di Verde.
Giacobbi, id., à Lugo di Venaco.
Lelièvre, id., à Peri.
Muselli, id. à Silvareccio.
Orsini, id., à Corbara.
Ortoli, id., à Lucciana.
Peraldi, id., à Giovicaccee, Sampolo.
Timotei, id., à Feloa.
Mlles Primigacci, id., à Lozzi, Renno.
Mosconi, id., à Ghisonaccia.
Murzi, id., à Marmontuja.
Perelli, id., à Porri.
Pinelli, id., à Casevecchie.
Salicetti, id., à Loreto di Casinca.
Benedetti, adjointe, à Belgodere.
Folacci, id., à Vescovato.
Frasini, id., 1er cc. prim. d'Ile Rousse.
Pieri, id., à Ghisoni.
Stephanopoli, id., à Oletta.
Valle, id., à Bastelica.
Mme Chiappini, id., à Verrone.

Nouvelles Maritimes

M. Fondacci Antoine-Pierre-Marie, ex-second maître mécanicien, est nommé à l'emploi de commis de 4e classe dans le personnel administratif des directions de travaux et affecté au port de Toulon.

— M. Conti Raphaël-Marius, ex-quartier maître mécanicien des équipages de la flotte, est nommé à l'emploi de magasinier de 4e classe.

— Le sous-officier d'artillerie de marine Colombani Eugène est classé pour l'emploi de garde stagiaire de 2e classe, section des comptables.

— Le sous-officier d'artillerie de marine Giovanelly Dominique est classé pour l'emploi de gardien de batterie de 2e classe.

— M. le lieutenant de vaisseau Borsat de Lapérouse Alexandre a été nommé au commandement du contre-torpilleur la *Boïsbriand*.

Bulletin financier

Paris, le 22 décembre 1900.

Influencé par la bonne tenue de nos Rentes, le marché s'est montré très animé et en hausse assez sensible dans certains compartiments. Le 3 0/0 a été avancé à 100.47, le 3 1/2 a dépassé le cours de 103 fr. à 103.05. Les Fonds d'Etat Etrangers sont bien tenus à l'exception de l'Extérieure qui a fléchi à 70.30.

Nos Sociétés de Crédit sont fermes. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1 096, le Comptoir National d'Escompte à 552. La Société Générale et le Crédit Foncier restent à 613 et à 580.

Les valeurs industrielles sont actives. La Raffinerie Say se négocie à 1 430 ; les actions de la Banque Générale Immobilière sont demandées à 462.50 ; les Obligations des Messageries Françaises de Madagascar sont à 375 fr.

Les actions Suez de la Rive Gauche se maintiennent fermes à 410. Les Obligations 3 0/0 sont à 430. On estime à 2 millions au moins le bénéfice de l'année 1900.

En banque, le Lao Atlin est en hausse à 3.40 et le Syndicat Jaune de Lemaire à 4.70.

Chemins Français bien tenus.

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

∴

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas le jour de l'an.

∴

M. le Maire de Bastia ne recevra pas le 1er Janvier.

PERCEPTION DE BASTIA

Le Percepteur de Bastia fait connaître à ses contribuables que sa réception sera transférée le samedi 29 décembre, 9, place du Marché, au 3e étage.

Le Percepteur, MORLAIX.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA IV.

MARFISA, STIZZIGHELLU, BASILIU e DUI AGENTI

Primmu Agenti (tenendu fôrte Basiliu)
Un altru merlu in gabbia !
Marfisa (pianu a Stizzighellu)
Ah, ah! Basiliu !
(fôrte all'agenti)
Boi, tenitelu strettu, ch'ellu è u capu !
Comme u chiappaste ?
Primmu Agenti
Mentre entravu l'altru,
Questu tirede un frischiu. per avarta
Fôrse i cumpagni, e pô bulia sbignassila ;
Ma l'agguantai... Cun mecu un si cugliona !
Basiliu (a Stizzighellu)
Sapete voi se un ladru o un galantômmu
E Basiliu : parlate !
Stizzighellu (pianu)
Scunterai
Cusì qualchi peccatu..
Basiliu (all'agenti)
Eo sô un signoru...
Primmu Agenti (ridendu)
Ma ci credu ! Un signoru *comme il faut !*
Marfisa (ridendu)
Ancu ind'a cumpagnia di Martinu
C'eranu signuroni, e eu i mustacci !
Basiliu (mustrendu Stizzighellu)
Ma Stizzighellu, u miò parente...
(Marfisa face segnu all'agenti di purtallu via)
L'Agenti (strescinendulu)
Marche!
(escenu i dui Agenti cun Basiliu).
SCENA V.
MARFISA e STIZZIGHELLU
Marfisa (triunfante)
E avale si' cumbinta ?
Stizzighellu (forbide)
Un n'ancu !
Marfisa
Tandu
Cosa ci vôle che tu beghi chiaru ?
Stizzighellu
Un lumme, e u purghierk firse Maria...
Sô cumme San Tummascitu..
Marfisa
Tu si' peghiu.
Ch'ellu omancu cridia quandu tucavu !
Stizzighellu
Spiegu perchè Basiliu mi propose
D'avvenie u Cummessaru...
Marfisa
Un ti la dissi ?
Una vôrta introdottu l'ômmu in casa,
Ti fa festa sechiappà, cusì pruvendu
Chi benia p'a to moglie...
Stizzighellu (maligno)
E u purione?
Marfisa
Li n'avarà parlatu sa serbaccia,
Chi cerca sempre a scôpre sopr'a noi
Quarchi difettu !.. Si, ava ch'ci pensu !
Un chjocu ella asciuvendumi u sudore,
Intuppede su gruppu, e mi guardô
Maligna.
Stizzighellu (spaventitu)
Or bai a chiammalla !
Marfisa (sudendusine)
Pôcu-Spiru !
(esce Marfisa).
SCENA VI.
STIZZIGHELLU, *sôlu*
Sedepina, grinta, rezza, pestia cane !
Chi più n'ha più ne metti di si mostri,
Ed averà un'idea d'a miô magliaccia !..
Ti credi d'acchiappammi?...Aspetta un po',
E biderai, Marfi, cumm'eo cuglionu !..
Infine dau miô longu sconcertamentu

A pocu a pocu mi sollevu, e torna
Di me assolutu a diventà padronu !...
Oh, se riacquistassi anca d'i mei
L'amore e a stimma !...
(Verus Marfisa cun Maria mizz'addormintata).

Société des Courses de Bastia

MM. les Membres de la Société des Courses sont priés de vouloir bien se réunir en assemblée générale le 29 courant, à 4 heures de relevée, à l'Hôtel de Ville, pour discuter les comptes de gestion de l'année 1900 et procéder au renouvellement du Comité.

CHAMBRE DE COMMERCE de Bastia

Nous rappelons que demain, dimanche ont lieu les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce de Bastia, ainsi que pour le remplacement de M. Jacques Damei, décédé.

MM. Jean-Jacques Ajaccio, Sébastien Lazarotti et Jean-Jacques Olivari sont présentés de nouveau au suffrage des notables commerçants.

Pour le remplacement de M. Damei, on a résolu d'attribuer ce siège à l'un des arrondissements de Calvi ou de Corte, et on a procédé par voie de tirage au sort.

C'est l'arrondissement de Corte qui a été désigné par le sort. M. Jean-Baptiste Sialelli, membre correspondant de la Chambre, est présenté pour être élu membre titulaire.

Carnet Moudain

Le vieux couvent de Saint François de Brando avait pris, hier, un véritable air de fête. Eclairé par un soleil radieux, enguirlandé de fleurs et de myrthe, tout retentissant de joyeux vivats, il avait mis de côté son air austère, quasi maussade qu'il a d'habitude, pour revêtir un aspect des plus souriants. C'est qu'on y fêtait le mariage de Mlle Madeleine Filippetti, fille du sympathique M. Charles Filippetti, avec M. Antoine Mariotti, inspecteur de la garde indigène de l'Indo-Chine, fils de l'excellent greffier Mariotti, de Campile.

A l'église paroissiale de Castello, la cérémonie a pris un éclat tout particulier. La foule compacte qui s'y pressait avait tenu à témoigner aux époux sa respectueuse sympathie. Nous remarquons de ravissantes toilettes et un adorable essaim de jeunes filles. Une brillante allocution a été prononcée par M. Bonerandi, vicaire de la paroisse, ami de la famille Filippetti. Les orgues étaient tenues supérieurement par une des cousines de la mariée, Mlle Théodora de Figarelli ; M. Prunaire a chanté quelques morceaux de circonstance qui ont été fort goûtés.

Les témoins de la mariée étaient M. Henri Salicetti, garde général des forêts, son beau-frère, et M. Casagne, son oncle ; pour M. Mariotti, M. Hyacinthe de Montera, son oncle, et le commandant Moroni, son cousin.

Au sortir de l'église un soleil éblouissant nous monde. C'était une superbe journée de printemps égarée en cette fin de décembre et qui semblait avoir été commandée pour la circonstance. Pas un nuage au ciel, ce qui est un précieux indice pour les époux.

Un banquet des mieux choisis, réunissait les nombreux parents et amis au couvent de Saint François et était suivi d'une réception au cours de laquelle nous avons à peine besoin de le dire, une sauterie des plus animées a été organisée. On ne s'est séparé que fort tard dans la soirée.

Nous adressons aux époux nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

Prud'homie des Pêcheurs

Il a été procédé mercredi aux élections des nouveaux prud'hommes pour l'année 1901, sous la présidence de M. le Commissaire de l'inscription maritime.

Patrons-pêcheurs inscrits ayant droit au vote, 28 ; ont pris part au vote, 23.

Ont été élus :

1er prud'homme, président, Sanguinetti André, ancien prud'homme.

2e prud'homme, Bertenghi François, ancien prud'homme.

3e prud'homme, Pellegrini Laurent, patron-pêcheur, remplissant les conditions de l'article 7 du décret du 9 novembre 1859.

Suppléant prud'homme, Bonelli Antoine, patron pêcheur, remplissant les conditions de l'article 7 du décret du 17 novembre 1859.

D'après l'article 17 du décret du 19 novembre 1859, sur les attributions des prud'hommes pêcheurs, « ils connaissent seuls, exclusivement et sans appel, revision ou cassation, de tous les différends et contestations entre pêcheurs survenus à l'occasion de faits de pêche, dans l'étendue de leur juridiction. »

Théâtre Municipal

C'est Mme de Genst qui dans l'*Aiglon* joue le rôle du duc de Reichstadt. Nous ne saurions donc insister sur le succès qu'obtiendra cette œuvre pour laquelle rien n'a été négligé.

Tout Bastia viendra en foule au théâtre municipal applaudir ces bout tableaux d'une empoignante vérité. Costumes et décors du temps.

Nous sommes certain du succès du *Roi de Rome*.

Le bureau de location est ouvert chez M. Poggi, coiffeur.

Nécrologie

LE R. P. HERMÉNÉGILDE SAVELLI

Vendredi, s'est éteint dans la paix du Seigneur, le T. R. Père Herménégilde Savelli, ancien supérieur des franciscains de Bastia.

La vie austère de ce saint religieux fut toute de dévouement et de sacrifice. Pendant les 27 ans de sa vie religieuse il se dépensât sans compter pour le bien des âmes et les intérêts si chers de son Ordre.

Il fut l'un des fondateurs de commissariat de Terre-Sainte de Bastia, et depuis cette époque il consacra tout son zèle, toute son énergie à la prospérité de la communauté qui lui était confiée, jusqu'au moment où sentant ses forces l'abandonner il demanda à ses supérieurs de le relever de sa charge.

Cette mort a suscité d'unanimes regrets, et tous ceux qui avaient eu le bonheur d'apprécier la modestie, le tact, la délicatesse du R. Père Herménégilde se sont fait un pieux devoir d'assister à ses obsèques qui ont eu lieu dans la chapelle du couvent, samedi à 10 heures, au milieu d'une foule nombreuse, parmi laquelle on distinguait une délégation de toutes les communautés religieuses de Bastia et les notabilités marquantes de la ville.

C'est M. l'archiprêtre Casanova qui a donné l'absoute.

Nous prions le T. R. Père Provincial, le R. P. Supérieur du couvent de Capanneille d'agréer la respectueuse expression de nos vives condoléances. Nous prions également les membres de la famille Savelli, de l'Ile Rousse, qui n'ont pu assister aux derniers instants de leur frère, d'agréer notre douloureuse sympathie.

Fourrière de Bastia

Le maire de la ville de Bastia a l'honneur de prévenir le public que les dispositions de l'arrêté du 3 juillet 1896, concernant le service de la fourrière des chiens, seront remises en vigueur à partir du 1er janvier 1901. Il rappelle plus spécialement les articles 2, 9 et 10 du dit arrêté dont la teneur suit :

Art. 2. — Tous les chiens errants ou non conduits en laisse dans les rues et sur les places de la ville seront pris et mis en fourrière.

Art. 9. — Tout chien non réclamé 48 heures après la mise en fourrière, sera abattu et enfoui.

Art. 10. — La taxe à percevoir pour chaque chien réclamé est fixé à cinq francs, plus 0,50 pour chaque jour de séjour à la fourrière.

Bastia, le 28 décembre 1900.

Le Maire, A. GAUDIN.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 28 Décembre

1er matin. — 7 heures du matin, + 9.3 sec., 1 13 9 0 soirs du soir, + 13., Maxima, + 14.3 minima, + 8.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. stat, 760 mm. 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — 9 h. du matin, calme.
4 h. du soir, S. O. modéré.

Etat du ciel, couvert.
Etat de la mer, très belle.
Erreur des sexes : matin, + 0,28, soir, + 0,34
Pluviomètre, à 9 heures du matin 00 mm.

∴

Le prince d'Orléans

Mgr le prince Henri d'Orléans est arrivé hier par le paquebot *Les Cotlori*, en compagnie de M. Crucien Luiggi.

L'intrépide voyageur est très heureux de visiter la Corse, et son excursion dans notre île lui réservera sans doute quelques saisissantes et attrayantes impressions. Après une courte station à Bastia il se rendra à Aleria où il désire chasser le sanglier.

∴

M. le Procureur général

M. Cécac, notre nouveau procureur général, est arrivé par le paquebot de Marseille, et est descendu

Son installation aura lieu lundi 31 décembre, à midi précis.

Nous souhaitons respectueusement la bienvenue à M. le Procureur général.

∴

M. Antoine-Pierre Croce

ouvrira samedi, 29 courant, une Boucherie, ancien magasin de Mlle Montalti, Place du Marché aux Poissons.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

TOUX, RHUMES, BRONCHITES: guéris par le Lénitif au Laurier-Cerise, Raffaelli, pharmacien, Place Préla, Bastia, prix : 1 fr. 50.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Maladies des Yeux

Maladies des Yeux, à Ajaccio.

Clinique du docteur Alexandroff, Cours Grandval ; tous les jours de 2 à 3 heures. Pour les indigents, lundi, mercredi et vendredi de 8 à 9.

L'Almanach Hachette

Vous êtes-vous jamais demandé par quel moyen mon qui n'a ni beaucoup de temps pour lire ni beaucoup d'argent pour acheter des livres peut arriver cependant à savoir et à connaître tout ce qu'un homme, qui ne veut pas passer pour un ignorant en un mot, doit connaître et savoir ?

Le secret de cette omniscience est à la portée de tous et s'offre chaque année au public sous la forme d'un élégant volume paraissant, enrichi de cartes en couleurs, rempli d'illustrations qui commentent et font mieux comprendre le texte.

Le nom de notre Encyclopédie annuelle est connu jusque dans les contrées les plus lointaines, et l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, l'Italie, tous les pays du monde l'ont imitée : c'est l'Almanach Hachette.

Astronomie, Histoire, Géographie et 136 ouvertes, Législation, Histoire naturelle, Belles-Lettres et Beaux-Arts, Médecine, Modes masculines et féminines, Voyages, Jeux, Sports, etc., l'Almanach Hachette embrasse tout, touche à tous les domaines de l'esprit humain, explique tout.

Quand on s'a tout est tout ce qu'il faut savoir pour être un homme moderne et renseigné, s'intéressant aux nouveautés progrès de la civilisation et de la science.

Dans l'Almanach de 1901, qui vient de paraître, la variété des sujets est infinie, car chaque année texte et gravures de l'Almanach Hachette sont inédits et renouvelés.

Citons : Les Vieilles Fabriques françaises ; La Censure du Temps ; Les Devineurs ; Les Mains qu'il faut unir ; Les Lois de l'Architecture humaine ; Ce que sera un Repas au XXe siècle ; A quoi se passe la vie d'un homme ; La Clé du Mystère des Rêves ; La chasse à courre ; Les lots aux réclames ; Foires de chevaux ; etc., etc.

Les primes et avantages offerts aux acheteurs de l'Almanach Hachette se chiffrent, cette année, par une somme de 120.000 frs.

C'est beau, vraiment, pour 1 fr. 50 !

BOURSE DE PARIS

	27 Déc.	— 28 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.30	— 101.15
— 3 p. 0/0 amorts.	100.72	— 100.60
— 3 1/2 0/0. . . .	102.70	— 102.8

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE POUR SPÉCIAL

Conseil supérieur des Colonies

M. Jacques Hébrard, sénateur de la Corse, a été élu délégué de la colonie du Dahomey, au Conseil supérieur des Colonies.

NOUVELLES MARITIMES

Sont promus dans la marine :

Au grade de premier maître fourrier de 2e classe, Poiverini, inscrit à Ajaccio.

Au grade de premier maître infirmier, le second maître Venturini, inscrit à Bastia.

Lettre du colonel Picquart

Le colonel Picquart a adressé une lettre au président du conseil dans laquelle il proteste contre la loi d'amnistie.

Il déclare qu'il refusera toute compensation et qu'il se désiste de son recours en conseil d'Etat contre le décret qui l'a mis en réforme.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat-major général

Par décret présidentiel en date du 27 décembre, ont été promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général, savoir :

Au grade de général de division :

MM. les généraux de brigade, Passerieu, commandant l'artillerie du 13e corps d'armée ;

de Geffrier, commandant la place de Lyon ;

Laurent, directeur du génie au ministère de la guerre.

2e au grade de général de brigade

MM. les colonels,

Got, commandant le 16e chasseurs ;

Bosc, commandant le 15e rég. d'infanterie ;

Lachonque, breveté, hors cadre, chef d'état-major du 12e corps d'armée ;

Pistor, breveté, hors cadre, sous-chef du cabinet du ministre de la guerre ;

Bouic, commandant le 1er régiment du génie, à Versailles ;

Villien, commandant le 10e rég. d'artillerie ;

Joly, commandant le 7e rég. du génie, à Avignon ;

Dupargo, commandant le 27e dragons ;

Girard-Pinsonnière, attaché militaire à l'ambassade de la République française en Italie.

Corps de santé militaire

M. Strauss, médecin principal de 1re classe, adjoint au directeur du service de santé au ministère de la guerre, est promu au grade de médecin-inspecteur.

Révolte à la Côte d'Ivoire

Le *Siècle* annonce que les populades indigènes de la Côte d'Ivoire se sont révoltées contre nos administrateurs.

Deux compagnies d'infanterie de marine ont été envoyées sur les lieux.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Marche des Boers

Un détachement boer avec 150 fourgons a franchi le chemin de fer, au Sud de Wryburg ; un autre détachement a franchi la voie ferrée au Nord.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 20.

M. Denois, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Le douzième provisoire

Discussion sur le projet de loi relatif à l'ouverture des crédits pour le douzième provisoire du mois de janvier 1901.

Adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Le Sénat adopte un grand nombre de projets de loi d'intérêt local.

Les actes ministériels

Discussion du projet de loi relatif au secret des actes ministériels par les huissiers.

Le Sénat a adopté.

Les clercs assermentés

Discussion du projet de loi relatif à l'institution des clercs assermentés des officiers ministériels.

Le Sénat a adopté.

Séance demain.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 20.

M. Massé, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'Octroi de Paris

1re délibération sur le projet de loi relatif à la suppression de l'octroi à Paris et à son remplacement par diverses taxes.

La discussion occupe toute la séance.

Le projet de loi est adopté par 346 voix contre 170.

Séance levée.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fleury-Ravarin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

Le Régime des Boissons

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, relatif au régime des boissons.

Après une longue discussion, la Chambre adopte le projet de loi, tel qu'il a été voté par le Sénat, et comme le Sénat, la Chambre décidar 428 voix contre 54, la disjonction des articles relatifs aux vinaigres.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 348 voix contre 131.

Motion Vaillant

M. Vaillant présente une motion portant invitation au gouvernement de demander à l'Académie de médecine l'indication des boissons, liqueurs et apéritifs, dont il convient d'interdire la fabrication.

La motion est adoptée.

Primes à la sériciculture

Discussion du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1,370,000 francs au ministère de l'agriculture, pour les primes à accorder à la sériciculture en 1900.

La Chambre a adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion s'ouvre sur le chapitre 25 : Vivres et matériel d'exploitation.

Ce schapitre est adopté sans discussion.

La Chambre passe ensuite à l'examen du chapitre 26 : Viandes de conserves et salaisons.

Le chapitre est également adopté sans discussion.

M. Narbonne présente un amendement portant que des distributions de vin devront être faites régulièrement aux hommes.

Cet amendement est adopté par 284 voix contre 236.

Les chapitres 27 et 28 sont également votés.

Séance demain matin.

ANÉMIE EN 20 JOURS FLUXION DE POITRINE GRIPPES BRONCHITES GUÉRIS par le SIROP DES VOSGES au CHARTOL de S. VINCENT DE PAUL

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Signoret Antoine Joseph cantonnier au long cours, de Bastia, et Giansetti Marie-Eugénie-Adélaïde, couturière, de Cappicciani (Italie).

Poletti Achille-Fortuné Alexandre, menuisier, de Bastia, et Ciacci Ursule, tailleuse de Bastia.

NAISSANCES.

Gasparri Marie-Louise. — Santi Gabrielle. — Ducceschi Natalina.

DÉCÈS. — Néant.

A VENDRE

près Bastia sur la route Nationale, maison d'habitation avec jardin et attenant. Revenu annuel 1500 francs. S'adresser à Me Peraldi, avoué.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et patisserie.

Huitres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe

Prix très modérés

CÉDRATS CONFITS

Expéditions par colis postaux

Emballage soigné et gratuit

A. P. PADOVANI, expéditionnaire, 7, route du Cap, Bastia.

AU BON MARCHÉ

Veuve Maurel

38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent et les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et provien-dront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Tresseaux et Layettes, Bonneterie et Lainages, Colliets en drap, Corsets doctoresse, Chemises et Caleçons pour hommes, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, en comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant de Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Cristallerie, Mailles, Velours, etc., etc.)

Filature de Cocons

Saint-Job

M. HENRI BARRANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Sel et Repasse, HENRI BARRANTI, Nouveau Port, Bastia.

Grand Hôtel et Patisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

A CÉDER

Etude de Notaire

à Corte

S'adresser à Madame Vve Gueifucci.

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne « Théophile Roederer et Cie » Carte à d'or 5.50. Carte blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Footing*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine Champagne y compris l'excellente Eau-de-vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison anglo, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables sont en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

Angle des rues Miot et Napoléon.

N. B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires :

Vin du Cap au Kola.
Cédratine Damiani.
Vrai Champagne Théophile Roederer et Cie.

12. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

ESPÉRANCE

par GASTON D'ORNOY

DEUXIÈME PARTIE

II.

Après avoir inspecté les différents postes placés sous ses ordres, le jeune sergent rentra sous sa tente en attendant le moment de faire une nouvelle ronde.

A peine assis sur un modeste lit de camp, il tira une lettre de sa tunique, lettre qu'il avait dû lire et relire bien des fois déjà pour le froissement du papier.

Il la parcourut à nouveau.

La nouvelle ne devait pas être bien heureuse, le message bien gai, car des pleurs silencieux coulaient sur les joues de jeune soldat.

Ses yeux s'étaient détachés des quelques lignes qu'il pleurait encore et son regard fixe, perdu dans l'inconnu, montrait que l'esprit était loin, bien loin...

Peut-être était-il au pays, dans un coin de village, au fond d'une chaumière ? Peut-être songeait-il au nuage que notre adorée, sa mère, lui envoyait, des frères aimés et... qu'sait... une fiancée chérie...

Il rêvait... et il y a des rêves qu'on voudrait ne jamais voir finir.

C'est dans cette prostration que le trouva le sergent Pasquet, revenant lui aussi d'inspecter les postes dont il avait la surveillance.

A l'entendre de son collègue, Planquet était un vieux grognard, soldat dans toute l'acception du mot. Il avait déjà sept ans d'Afrique et mérité plus de service. Il ne comptait pas ses campagnes, ses combats, pas plus du reste que ses blessures ; et sous des dehors un peu rudes, comme tous les vieux troupiers d'alors, il cachait le cœur le meilleur, l'âme la plus sensible.

— Eh ! bien, petit, dit-il au voyant le jeune sergent perdu dans son extase, au nage dans le septième ciel ? Encore des pleurs, une mauvaise nouvelle ? La belle sera perdu sa patience, je gage. Ah ! les femmes, les femmes !... comme on dit dans le « Mariage de Figaro. »

Le vieux sergent se piquait de connaître son théâtre.

— Tu n'es pas tout à fait dans l'idée, reprit le jeune homme en secouant la tête. Tu as tort, si cependant tu ne peut-être pas de raison.

— Voyons, il faut encore raconter les petits chagrins au vieux grognard. Sérieusement il te donnera un remède pour tout mal. Cela te calmera et ça ne te guérit pas tout à fait. Allons, j'écoute...

Le vieux soldat s'était pris d'une vive amitié pour son jeune collègue, si doux, si aimable, si mystérieux, toujours rêveur et pourtant si brave, si audacieux, presque téméraire dans les embûches.

Comme le jeune soldat hésitait, Planquet reprit :

— Voyons, enfant, raconte-moi tes chagrins, nous avons une heure avant de faire une nouvelle inspection. Dis-moi ce qui chagrine ton cœur, car, ma parole d'honneur, si tu laissais la rouille maintenant, absorbé comme tu l'es, tu n'entendrais pas le mitraille « Qui vive ? » Allons, j'attends.

— Eh bien, voilà, dit de sa voix argentine notre soldat rêveur, il y a quatre jours j'ai reçu cette lettre et je ne puis me laisser de la relire.

— Et de pleurer à chaque fois que tu la relis, naturellement. Le danger sûre, la douleur doit être de même, je comprends ça. Et quel est ce genre de douleur... ?

— Tu sais que je n'ai ni père ni mère, je te l'ai dit maintes fois ; eu n'est donc pas un chagrin de famille...

— De la famille peut-être, non, mais de la famille à venir ; voilà, je m'en doutais.

— J'aimais... et hélas ! je peux bien l'avouer, j'aime encore, j'aimerai toujours une jeune fille douce et belle...

— Un ange, cria le sergent, on connaît ça.

A part lui :

— Toutes elles sont des anges ! On ne dit pas combien il y en a de déchus, par exemple.

— Eh bien, elle m'aimait comme je l'aimais. Comprends-tu, Planquet, elle m'aimait ! Nous nous étions juré de ne jamais appartenir à d'autres. Mais...

— La famille, le père, la mère, ou à leur défaut un emploi de tuteur a mis le holà...

— Comme tu dis. Et c'est alors que je me suis engagé.

— Et tu as bien fait ! Vive Dieu ! Je n'ai qu'un amour sur la terre, moi, c'est pour mon pays ; qu'une amitié, c'est pour mon fusil. Pour les autres c'est... c'est de la sympathie que j'ai. Donc tu t'es engagé et tu as vu sous un Afrique.

— Oui, tu sais si j'ai fait mon devoir jusqu'à ce jour.

— Plus que ton devoir, petit ! Plus que ton devoir ! tu as fait de l'héroïsme et je m'y connais.

— Eh ! bien, tout cela n'était pour elle...

— Bah !

— Pour me rendre digne d'elle ! Et voilà qu'elle m'écrit qu'un monsieur, un jeune comte, a demandé sa main et que sa mère serait presque contente de ce mariage.

— Presque... ? Ah ! je commence à voir clair. Ton amour, petit, c'est un amour romanesque. Tu dois aimer une châtelaine, une marquise quelconque. Oh ! les jeunes gens.... Mais enfin tu n'as dit presque ; or, j'établis une différence entre le presque et la certitude, puisque sa mère serait presque heureuse, il y a donc quelque chose qui la rendrait complètement heureuse ? Hein, c'est subtil, ça.

— Ecoute plutôt ce que continuent ces quelques lignes, tu verras au courant de ce qui me désespère.

« Cher ami,

« Ainsi que je te le disais dans ma dernière lettre, j'attends et j'attendrai toujours. J'ai confiance en ton amour et je n'ai besoin de mien pour ne jamais le reprendre.

« Mais je me connais dans l'attente. Jamais de ton nouvel an. Pas une seule lettre de toi depuis deux ans ; tu vois donc me désespérer. »

— Elle est charmante, cette enfant, murmura Planquet.

« Quels sont tes désirs ? Ai-je des projets que tu puisses m'avouer ? Il le faut, cependant sur le vicomte de Beaufjour a demandé ma

(*A suivre*).

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Messieurs L.-N. MATTEI & Cie ont l'honneur d'informer leurs clients que la distribution des CALENDRIERS pour l'année 1901 sera faite en leurs magasins de la Place Saint-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison L.-N. MATTEI et Cie toutes sortes de VINS et LIQUEURS tels que :

Bourgogne : Côte-Rôtie, Pommard, Valency, Chambertin, Beaune etc. — *Bordeaux* : Saint-Emilion, Bas-Medoc, Saint-Julien, Château-Margot, Sauterne, etc.

Malaga, Madère, Muscats de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse. Sauternes, Graves, Preignac, Malvoisie sec, et Genovesella doux. — Prix : à partir de 1 fr. 25.

Champagne, vrai *Louis Roederer*, Moët-et-Chandon, Bouvet, Ladubay, Saint-Prix, etc., etc. — Prix : à partir de 1 fr. 25 jusqu'à 8 francs la bouteille.

Eaux-de-Vie de vin et Eaux-de-Vie de marc très vieilles.

VIN ROUGE DE TABLE très bon, 30, 40 et 50 centimes le litre suivant qualités.

TABACS, CIGARES, CIGARETTES DE TOUTES SORTES ET DE TOUTES PROVENANCES

ARTICLES POUR FUMEURS

Spécialités de la Maison :

VIN DU CAP-CORSE AU QUINQUINA
CÉDRATINE et AMARO
CIGARES

MATTEI

***Cigarettes Amélia,* 40 centimes le paquet de 20.**

CÉDRATS CONFITS

Colis postaux de 3 à 10 kilos de vins et liqueurs, tabacs, cigares, cigarettes et cédrats confits pour tous pays.

La Maison L.-N. MATTEI & Cie se recommande par l'excellente qualité de ses marchandises dont les prix défient toute concurrence.

TRANSPORTS DIRECTS ENTRE BASTIA
et les ports du Nord
Le vapeur anglais RUBY
chargera à Bastia vers le 30 Décembre
Pour GÊNES direct, les ports d'ESPAGNE, LONDRES.
prenant marchandises sur connaissement direct pour ANVERS, HAMBOURG et tous les ports d'ANGLETERRE
Pour frêt s'adresser à
Arthur C, Southwell, Bastia.

A LOUER

JOLI CHALET, sur la route Nationale, près Toga, se composant de 2 étages de six pièces chacun, magasins et jardin au rez de chaussée.

Le tout 120 francs par mois. S'adresser à MM. L. N. Mattei.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia. Imprimerie Ollagnier.

Le meilleur des Cigare à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.
Si pratiqué l'Amaro est pour tout consommateur, le présent excellent qui répond le cœur,
Il excite le sang et plonge au loin la fête,
Sur vos appétits à tous il est utile.

☞ Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

CHAMPAGNE
Louis Roederer, Reims

En raison de la recrudescence de contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la célèbre marque sus indiquée l'universelle réputation de ses produits, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Aucune maison homonyme ne peut se targuer du moindre degré de parenté ou autre rapport quelconque avec la vieille maison Louis Roederer, dont les origines remontent à la fin du siècle dernier.

Toute personne désirant du vrai Louis Roederer est instamment priée de vérifier soigneusement le bouchon et de refuser toute bouteille qui ne porterait pas le nom ci-dessus « Le prix de la bouteille carte verte est de 5 fr. 50. »

Agent général pour la Corse, maison L. N. Mattei, Bastia.

Le meilleur des cigares à 0,10 est sans contredit la **Cigare Mattei**, le demander dans tous les débits.
Si ce lame pas ce bon cigare,
Ce le lame, tellement il est bon.

Maison L. N. Mattei et Cie

En raison des nombreuses contrefaçons et concurrences déloyales qu'attire à la liqueur *Cédratine Mattei* sa bonne réputation, l'attention des consommateurs est appelée sur ce qui suit :

Nulle autre que la maison L.-N. Mattei et Cie ne peut se servir du mot *Cédratine* qui est une marque déposée, c'est-à-dire la propriété personnelle de cette maison.

Toute bouteille ne portant pas l'étiquette de la maison L.-N. Mattei et Cie est une contrefaçon.

Tout contrefacteur sera poursuivi conformément à la loi.

On peut se procurer dans la Maison **Louis-Napoléon Mattei** à Bastia, des Trois-six première qualité. Double rectification pour le remontage des vins. On y trouve également toutes sortes de liqueurs, sirops, vins fins français et étrangers, Cognacs et Rhums des meilleures marques etc., etc.

Manufacture de Tabacs, Cigares, et Cigarettes. — Entrepôt de tabacs en feuilles.
GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC.

Demandez pans tous les débits de tabacs les cigarettes *Amelia* à 40 centimes le paquet
Fabriquées avec du tabac pur Havane et régie

DÉPOT GÉNÉRAL
pour toute la Corse des Produits de la Grande Chartreuse
L. N. Mattei et Cie

Prix pour le Gros, Quai Marseille :

Chartreuse jaune la caisse de 12 litres,			55 80
Chartreuse jaune	—	24 1/2,	70,80
Chartreuse verte	—	12 litres,	80,75
Chartreuse verte	—	24 1/2,	92,00

Avec remise de 15 0/0.

Demandez partout
LA CÉDRATINE
de la Maison L.-N. MATTEI & Cie
Liqueur apéritive, digestive et antispasmodique dont l'usage journalier et modéré, facilite toutes les fonctions de l'organisme.

25e ANNÉE — DIMANCHE 30 DÉCEMBRE 1900 — N° 301

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite tierce 1 f. — Réclames (3e page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0 25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
CORSE..... UN AN, 20 fr. 6 mois, 10 fr. | UNION POSTALE, UN AN DES PAYS
AUTRES DÉPART. 22 » » 12 » | le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Eugène.
SOLEIL : (Heure nationale)
Lever, 7 h. 06 m. — Coucher, 4 h. 05 m.
Lune : Premier quartier, le 28 — Pleine, le 4
FÊTE DU LENDEMAIN : Saint Sylvestre.

29 DÉCEMBRE

L'ANNÉE CORSE

A son début l'année 1900 s'est montrée fort maussade ; ce n'est pas à dire qu'elle ait été, par la suite, de meilleure humeur. Les premiers jours de janvier sont marqués par un temps humide, boueux, avec pluie persistante qui se transforme, le 6, en une averse torrentielle. Et tandis que le ciel reste triste et couvert, la variole exerce ses ravages ; l'*influenza* vient se joindre à la variole pour nous laisser un souvenir fort désagréable du premier mois de l'année.

En février, il est pourvu au remplacement de M. le général Sage. C'est M. le général Michel qui est appelé aux importantes fonctions de gouverneur militaire de la Corse.

Les 12, 13 et 14 février nous avons de fortes bourrasques d'un *libeccio* très chaud. Mais dans l'intervalle, le 13 février, nous avons été enveloppés, pendant plusieurs heures, par un brouillard digne des bords de la Tamise. Mars nous apporte des neiges, et le chevalier Printemps fait son entrée, revêtu de la houppelande à fourrures que lui a passée le vieil Hiver.

Pour nous réchauffer, nous avons les élections municipales du 6 mai, qui se passent à Bastia, avec les péripéties que l'on connaît. La constitution des nouveaux conseils municipaux ne change rien à la température qui continue à être détestable. Sauf quelques belles journées, le fameux mois de mai nous gratifie d'averses répétées. Les agriculteurs sont dans la désolation.

Le 28 mai, éclipse partielle de soleil qui ne présente, en Corse, rien de bien remarquable.

On espère l'arrivée de l'estaire ; nous sommes obligés de nous contenter de l'apparition du contre-torpilleur la *Foudre*.

Du 29 mai au 4 juin, première visite pastorale de Monseigneur Olivieri, le nouvel évêque d'Ajaccio.

Le temps reste toujours froid quoique la saison soit fort avancée, et ce n'est que le 20 juillet que les chaleurs commencent à se faire sentir. Entre temps, grâce aux pluies et au *sirocco* persistant, le mildiew dévaste nos vignobles. Les céréales sont aussi maltraitées. Pour comble de malheur, le *sirocco* et l'humidité règnent pendant tout le mois de septembre. La récolte des châtaignes est désolante ; les arbres sont malades et les fruits sont gâtés. Les craintes de la misère, voire de la famine sont sérieuses.

En revanche, nous assistons à une série de grèves, grèves de portefaix, grèves de cochers, grèves de pêcheurs. C'est la première fois que dans notre paisible ville de Bastia nous assistons à cette lutte du travail et du capital ! Comme si les patrons n'étaient pas aussi gênés que les ouvriers, les propriétaires que les cultivateurs !

Pourtant, nous essayons de faire contre fortune bon cœur. Un comité organise, pour le 14 octobre, des courses qui ont un plein succès. L'affluence est considérable et l'animation très grande.

Le 17 octobre, passage d'un météore ! De quel autre nom appeler l'arrivée, dans notre île, du général André, ministre de la guerre, de M. de Lanessan, ministre de la marine ? D'un seul coup d'œil, bien plus rapide que celui du grand Napoléon, ces deux ministres se rendent compte de ce qu'il y a à faire en Corse pour la défense nationale. Et si sûr est leur regard d'aigle, si foudroyante est leur perspicacité, qu'au cours des quelques heures qu'ils passent à Ajaccio, Bonifacio, Portovecchio, ils trouvent encore le temps de prononcer plusieurs discours, et d'assister à plusieurs banquets. Après avoir ainsi assuré la défense de nos côtes, ils cinglent vers Bizerte. Là ils se séparent. M. le général André continue sa promenade en Afrique, tandis que M. de Lanessan, pris peut-être d'un remords, revient sur Bastia avec les trois cuirassés d'escadre, *Saint-Louis*, *Bouvet*, *Charles-Martel*. Il jette un coup d'œil, toujours rapide, sur Bastia, et s'en va villégiaturer sur les coteaux enchanteurs de la fertile Balagne, déjà illustrés par la présence du Sous-Secrétaire d'État aux postes et télégraphes.

Au gouvernement, on vote six millions pour la défense de la Corse. Rien pour Bastia qui, à l'amiddre désarmée, comme un zéro, au point de vue de la défense militaire, considération en vertu de laquelle on va déposséder la ville du quartier général du gouverneur. La population s'émeut, les conseils municipaux s'agitent, la Chambre de commerce entasse délibérations sur délibérations. A l'heure présente, aucune décision n'est prise pour rassurer les intérêts bastiais, et si le gouverneur et tout son état-major franchissent les monts, nous sommes bien certains que nous ne paierons pas un centime de moins d'impôts, au contraire.

K.

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

∴

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas le jour de l'an.

∴

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas le 1er janvier.

∴

M. le Maire de Bastia ne recevra pas le 1er Janvier.

∴

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas le 1er janvier.

∴

NOTE DE LA PLACE.

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre aux Officiers de l'armée active pour la visite de corps du 1er janvier à M. le Général Gouverneur.

Réunion à 9 heures 1/4 du matin, devant l'Hôtel du Gouvernement (5, place Saint-Nicolas).

LE GOUVERNEMENT MILITAIRE de la Corse

Vœu des conseillers municipaux de Luri

L'an mil neuf cent, le seize du mois de décembre ; Les conseillers municipaux de la commune de Luri, réunis hors séance, vivement émus des bruits répandus dans la presse relativement au commandement militaire qu'il serait question de transférer à Ajaccio ;

Considérant que les autorités les plus compétentes dans l'art militaire ont jugé indispensable le commandement à Bastia où il réside, pour cette même raison, depuis un siècle ;

Que l'expérience du passé et les enseignements de l'histoire justifient leur prévoyance ;

Que dans l'état actuel de l'Europe, un conflit avec une autre grande puissance n'est peut-être pas moins à redouter qu'avec l'Italie ;

Que la pensée qui a fait de Corte le centre d'approvisionnement et de résistance de l'île n'apparaîtrait plus, si on éloignait davantage de cette place le commandement militaire, qu'un simple illogisme, une mesure dont l'efficacité se trouverait peut-être détruite, ou tout au moins considérablement atténuée ;

Que dégarnir et abandonner sans défense la ville la plus importante de la Corse et toute la population du Cap, ce serait, en quelque sorte, inviter l'ennemi à tenter, sur ce point de l'île, une attaque dont la réussite ne serait plus douteuse ;

Considérant, en outre, que la pensée d'un projet qui répugne à la presque totalité des habitants de l'île, n'a pu être inspirée que par l'intérêt particulier, lequel doit toujours céder la place à l'intérêt général ;

Considérant enfin qu'à la défense bien comprise de la Corse sont intimement liés, en cas de guerre, le salut et l'indépendance de la patrie française ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, supplie le Gouvernement de la République de laisser les choses dans le *statu quo*, et invite les représentants de la Corse à appuyer leur vœu de toute leur influence et de toute leur énergie.

(Suivent les signatures).

Nouvelles Maritimes

M. Battesti Joseph-Mathieu, lieutenant au 112e régiment d'infanterie, passe dans l'infanterie de marine, et est affecté au de régiment.

— M. le lieutenant Ciccoli, de l'escadron de spahis sénégalais a été autorisé à accomplir une troisième année au Sénégal.

— Sont proposés pour l'avancement dans le corps des marins vétérans et des pompiers :

pour le grade de 1er maître vétéran, les maîtres Mattei, Fondanci.

pour le grade de maître, le second maître Orsoni.

pour le grade de second maître, les quartiers maîtres Morfini, Castellani.

pour le grade de maître pompier, le sergent Venturini.

pour le grade de sergent pompier, le caporal Albertinis.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 décembre, à 3 heures

1. Valentin, Carle.
2. Faust, Gounod.
3. Thersem, C. Faust.
4. La Traviata, Verdi.
5. Sur le Bosphore, Cuvrd.

Le Chef de Musique, NICOLINIS.

Le nouveau Patronage Scolaire

Le Patronage des Ecoles laïques venait à peine d'être créé que ses détracteurs poussaient les hauts cris. Il semblait pourtant que tout le monde sans distinction de parti ou de religion dût en reconnaître l'urgence, surtout en présence du nombre considérable de jeunes vagabonds qui ne reçoivent aucune éducation et qui, élevés dans le vice, menacent de devenir la plaie de la société.

Il semblait qu'on devait se mettre d'accord sur une question si palpitante d'intérêt. Hélas ! nos espérances ont été déçues ! Quelques personnes n'ont vu dans sa fondation qu'une œuvre de sectaires, et elles refusent, pour ce motif, de donner l'obole qui doit servir à acheter aux déshérités du sort, le livre, la chaussure, le vêtement nécessaires, ou à leur procurer la soupe, le pain, le médicament indispensables.

Imbues des idées du passé, ennemies de nos institutions actuelles, elles ne peuvent voir prospérer l'humble école laïque, où l'on prépare sans bruit l'émancipation du peuple qu'elles voudraient maintenir dans l'ignorance, comme au bon vieux temps, pour mieux le dominer.

Comment pourrait-on s'attendre à une opposition systématique de leur part, lorsqu'aucun esprit de secte n'avait guidé les organisateurs de cette institution purement humanitaire ?

La preuve tangible de ce que nous avançons ne résulte-t-elle pas de la constitution même du Comité composé des

---

92. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

Le Gentilhomme Campagnard

par CHARLES DE BERNARD

XXVII

JEAN FRAGASSE ET RÉVEIL-MATIN

— Oui, j'ose le dire et le répéter ; en ce moment, ne devons-nous pas nous regarder comme vaincus, puisque ces manants encroûtés de Châteaugiron-le-Vieil sont arrivés à leurs fins, grâce aux manœuvres indignes de ce vieil intrigant de Vaudrey ?

— Arrivés à leurs fins ? répéta l'épicier.

— Le hameau du haut est redevenu une commune : l'ordonnance du roi est rendue, et la liste des électeurs communaux est déjà dressée, imprimée et affichée, car je viens de la voir dans le garde-manger de ce grelin de maire qui l'y a placée il n'y a qu'un instant.

En apprenant l'émancipation du village dont ils s'étaient accoutumés à regarder les habitants comme autant de vilains taillables et corvéables à merci, tandis qu'eux-mêmes s'enorgueillissaient de leurs titres de bourgeoisie, assez contestables pourtant, les cinq membres du club et une douzaine de leurs amis, déjà réunis autour d'eux, poussèrent des cris confus d'étonnement, de courroux et d'indignation. Jamais à Sparte émeutes d'ilotes, jamais révolte de Pénestes en Thessalie, s'éveilla dans les castes privilégiées une réprobation plus ardente et plus rancunière.

— C'est une indignité ! — C'est une infamie ! — C'est attenter à des droits sacrés ! Tous les bourgeois de Châteaugiron se trouvent insultés par cette ordonnance ! — On voit bien que le gouvernement ne protège que les carlistes et les jésuites. Voilà les revenus de la commune diminués de plus de moitié. — Si on leur rend leurs anciens bois, à ces gueux de paysans, comment nous chaufferons-nous ? — C'est ce Vaudrey qui nous a joué ce tour là... Un carliste ! — Un chouan ! — Un aristocrate ! — Châteaugiron ne vaut pas mieux ; avec ces casques qu'il a donnés à nos pompiers, il a voulu nous jeter de la poudre aux yeux, mais au fond il s'entend avec son oncle. — Il est clair qu'ils sont d'accord pour nous vexer, et que le triomphe de ce grelin de hameau est leur ouvrage. — Tout cela crie vengeance ! — Oui, vengeance !

Tels étaient les cris ou plutôt les bruyants commentaires du club, qui, à mesure que l'on s'éloignait de la mairie, prenaient un caractère de violence croissante dans le groupe à chaque instant plus sombreux rassemblé devant l'auberge.

Saisi d'un transport soudain, et enhardi par l'unanimité d'opinion qu'annonçaient les clameurs tumultueuses dont il était assourdi, le capitaine Toussaint Gilles s'élança sur le banc de pierre placé à côté de la porte, et d'une voix qui domina le tumulte comme le sifflet d'un contremaître perce au milieu d'une tempête :

— Citoyens, s'écria-t-il, depuis vingt-quatre heures on nous fait marcher d'outrages en outrages : hier, ce monument servile était élevé pour nous braver sur le terrain de la commune, et les honneurs ridicules rendus à ce ci-devant ; aujourd'hui cette nouvelle qui nous apprend que les droits les plus sacrés des bourgeois de Châteaugiron sont foulés aux pieds, et ces infâmes coups de canon, dont le seul but est d'insulter notre chagrin légitime. Jusques à quand souffrirons-nous de pareilles insolences ? Un lâche se laisse souffleter sans mot dire ; mais un homme brave, mais un citoyen digne de ce titre, mais un bourgeois de Châteaugiron ne permet pas qu'on le frappe impunément ; on nous outrage, vengeons-nous.

— Oui, vengeons-nous ! hurlèrent cinquante voix à la fois.

— C'était hier la fête des aristocrates, se sera aujourd'hui celle des patriotes. Regardez, ajouta Toussaint Gilles en étendant les mains vers le château, le drapeau que nous avons placé en 1830 à la cime de l'arbre de la liberté est tellement déchiré, qu'on peut dire qu'il n'existe plus ; mais le symbole de notre révolution est immortel, et la preuve... le voilà !

A ces mots, l'orateur qui, un instant auparavant, avait vu Picardet rentrer précipitamment dans l'auberge, se retourna par un mouvement de pantomime oratoire plein d'à-propos et appuya sa main sur le drapeau neuf, au moment même où le tailleur réparaissait au seuil de la porte armé de l'étendard aux trois couleurs.

Une acclamation générale salua ce coup de théâtre, exécuté d'instinct, pour ainsi dire, avec un aplomb et un ensemble que des acteurs exercés n'auraient peut-être pas réussi à y mettre.

— J'ai dit que ce serait aujourd'hui la fête des patriotes, reprit Toussaint Gilles, lorsque l'enthousiasme causé par la vue du drapeau se fut assez apaisé pour lui permettre de reprendre la parole ; cette fête, nous la commencerons en rendant à l'arbre de la liberté son plus bel ornement, et puisse le monument odieux qui le souille depuis hier de son voisinage rentrer de lui-même dans la poussière, lorsqu'il y verra flotter nos glorieuses couleurs.

— S'il n'y rentre pas de lui même, nous l'y aiderons, s'écria Picardet en brandissant le drapeau d'une main qui semblait être devenue de fer au contact du marteau et de l'enclume.

— En avant ! citoyens, s'écria le capitaine des pompiers d'une voix de tonnerre.

— En avant ! cria la foule avec un ensemble formidable.

— Oui, en avant ! répéta Picardet de manière à prouver que sa poitrine n'était pas moins robuste que son poignet :

En avant, marchons
Contre leurs canons...

— Pas « la Parisienne », interrompit impérieusement le chef de ce mouvement populaire ; « la Parisienne » n'est bonne que pour les tièdes, et nous sommes brûlants ; la Marseillaise ! »

— Oui, « la Marseillaise ! la Marseillaise ! » cria l'attroupement tout d'une voix.

(*A suivre*).

personnes les plus connues et les plus estimées de la ville ? Cette constatation seule ne devrait-elle pas suffire à écarter tout malentendu ?

Quelqu'un qui dans une feuille locale signe un *Père de famille*, voudrait que les bienfaits du patronage profitassent aussi aux élèves des Frères : l'œuvre aurait alors éminemment philanthropique, nous dit-il.

Mais il ne reconnaît dans le Patronage laïque qu'une manœuvre habile dirigée contre les Ignorantins. O logique ! En quoi la protestation accordée aux petits miséreux pourrait-elle porter atteinte aux fidèles disciples de saint Jean-Baptiste de La Salle ?

Nous laissons au subtil auteur de l'article le soin de nous prouver que les œuvres charitables sont nuisibles lorsqu'on ne partage pas ses opinions, et excellentes quand on abonde dans son sens. Dans le cas présent, il suffirait donc de favoriser indistinctement tous les élèves pour que tout fût pour le mieux dans le meilleur des mondes. Conciliant comme il l'est, il nous semble que ce Père de famille aurait dû chercher un terrain d'entente, au lieu de prendre violemment à partie l'école neutre.

Le reproche formulé injustement, il y a dix-huit ans, reproche qui tend à faire croire que l'école laïque est irréligieuse, voilà la base de l'argumentation de notre honorable contradicteur. Mais autres temps, autres mœurs ! Cette école a fait ses preuves, et on n'arrivera jamais à la discréditer auprès des familles qui se sont aperçues que ses dénigreurs ne sont pas toujours dans le vrai. Pourquoi insinuer que l'école est athée puisqu'on y enseigne nos devoirs envers Dieu ? Pourquoi prétendre le prouver en citant Guizot, Renan, Ansocle et d'autres qui sont avec les Doray, les P. Bert, les Ferry, les Gréard, les créateurs et les organisateurs de l'école actuelle ? Pour avoir la note juste, l'appréciation exacte de ces esprits puissants, il ne suffit pas de citer quelques lignes de leurs ouvrages, et d'affirmer ensuite : « Voici ce qu'ils pensent, » alors qu'ils n'ont jamais voulu démontrer que l'école est impie ou démoralisatrice. L'œuvre de ces penseurs ne peut être jugée que dans son ensemble. Tout le monde sait qu'un texte habilement commenté dit tout ce que l'on veut qu'il dise.

L'école actuelle, en tout conforme aux aspirations nationales, est la seule qui convienne au peuple qui ne manque pas d'ailleurs de lui témoigner son entière confiance. La grande majorité des parents honore les instituteurs de leur estime et les charge de donner à leurs fils le nouvel enseignement, moral au premier chef, plus pratique et mieux conçu que celui qui est ordinairement en vogue dans les établissements privés. Les écoles laïques, qui répondent merveilleusement aux besoins et à l'idéal du peuple, se sont vite multipliées dans notre ville qui en compte sept à l'heure présente. La population écolière laïque atteint le chiffre énorme d'environ 2.000 élèves ! Partout, les classes sont bondées et de nouvelles créations s'imposent à bref délai ! Au personnel enseignant composé de maîtres dévoués et capables répondent dans une large mesure, le mérite d'avoir assuré la prospérité de la nouvelle école.

Nous ne concevons pas dans ces conditions, que l'on fasse une guerre ouverte à l'école laïque, appelée à régénérer la France dans un avenir plus ou moins éloigné. Bien loin de l'amoindrir, les attaques dont elle est l'objet ne font que la grandir et la mettre en relief.

Qu'on nous permette maintenant d'examiner brièvement les considérations auxquelles a dû s'arrêter le Comité du patronage en limitant son action bienfaisante aux écoles laïques.

D'abord, a-t-il pensé, la misère seule empêche un grand nombre d'enfants de se rendre à l'école, quoiqu'elle soit gratuite, en somme, dans les établissements de l'Etat. Il convient de permettre au malheureux, en leur venant en aide, de recevoir l'instruction si indispensable de nos jours. Mais point n'est nécessaire de secourir les élèves qui payent des frais d'études pour fréquenter les écoles primaires. Leurs parents, assez riches pour s'imposer des sacrifices, n'ont pas besoin d'aumônes.

La deuxième raison qui a dû influencer sur le Comité à agir, comme il l'a fait, est celle-ci :

Depuis longtemps, il existe un patronage qui procure aux élèves indigents des Frères, ce dont ils manquent. Depuis longtemps on quête dans toutes les églises de la ville au profit des écoles de la Doctrine chrétienne. Mais jusqu'à présent on n'a jamais rien fait pour les petits miséreux des écoles publiques, les seules en définitive qui ont leur raison d'être. N'était-il pas juste de leur attribuer leur part de cadeaux et inutile d'accorder de nouvelles largesses aux écoles patronnées ?

Malheureusement tout cela ne contente pas les partisans des écoles congréganistes. Ils auraient voulu que les bienfaits de l'œuvre s'étendissent à toutes les écoles sans distinction. Ils auraient voulu qu'une partie de l'argent servît à leurs jeunes protégés. Et du moment qu'ils se montrent si intraitables à l'égard de l'école laïque, auraient-ils vraiment donné au patronage laïque leur obole qui aurait pu profiter aux miséreux de l'école sans Dieu, ainsi qu'ils l'appellent ? Nous nous permettons d'en douter, et nous croyons plutôt qu'ils auraient réservé leur argent pour les patronages existants qui leur sont bien plus chers que celui qu'on vient de fonder.

La Comité qui a tout prévu s'estimera heureux de ne pas s'être laissé prendre au piège.

Et maintenant de quel côté se trouvent les sectaires ? Nous n'avons jamais trouvé à redire sur les œuvres destinées spécialement à faire de la propagande en faveur des écoles confessionnelles. Sitôt que nous avons créé le patronage laïque, on nous traite de sectaires. On a peur évidemment que notre Société n attire à l'école nouvelle les élèves qui jusqu'à présent n'allaient chez les Frères que pour profiter des secours qu'on y distribuait.

Le public impartial peut se prononcer en connaissance de cause.

J. D.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Gaffory, bachelier de l'enseignement classique, répétiteur stagiaire au collège de Meaux, est nommé répétiteur au dit collège.

— M. Gaelfucci, adjudant commis greffier de 1re classe, près le conseil de guerre de Lille, passe en la même qualité au conseil de guerre de Marseille.

— Le brigadier de gendarmerie Antonelli passe de la résidence de Ghardimaou à celle de Béja.

— M. Cristini, sous chef de section à la recette principale des postes et télégraphes à Marseille, est promu à une classe supérieure, et son traitement porté de 4.500 à 5.000 francs.

Excursion en Corse

L'Agence des voyages économiques organise une excursion en Corse pour le mois de février.

L'itinéraire comprend : Bastia, le Cap, Ile-Rousse, Calvi, Corte, Ajaccio, Propriano, Sartene, Bonifacio.

Le départ aura lieu le 20 février, de Nice pour Bastia ; le retour, le 7 mars, d'Ajaccio pour Marseille.

Prix à forfait ; 355 francs.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — M. le Sous-Préfet ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

— M. Barthélemy Oneto, nouvellement nommé surnuméraire de l'enregistrement et des domaines, a été attaché au bureau de Corte.

— M. Tomasini-Cecchini, récemment nommé juge près le tribunal de première instance, a prêté serment la semaine dernière devant la Cour d'appel, et a été installé hier dans ses nouvelles fonctions.

∴

VENTISERI. — Le brigadier Bacci, de la brigade d'Ajaccio, passe à celle de Ventiseri.

∴

PROPRIANO. — M. Fieschi, vérificateur des poids et mesures en retraite, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, Mme veuve Louis Saladini.

Mme Saladini remplissait les fonctions de receveuse des postes et télégraphes au Fort de l'Eau, près d'Alger ; elle avait dû demander un congé pour rétablir sa santé, espérait que l'air du pays natal lui ferait recouvrer ses forces perdues. Hélas ! le mal était trop avancé, et elle n'a eu que la consolation de s'éteindre au milieu des siens. Elle avait à peine trente-trois ans.

Dès que la nouvelle de ce malheur est arrivée à Alger, les amies et camarades de la défunte se sont cotisées pour envoyer un objet d'art qui sera placé sur sa tombe.

∴

CALACUCCIA. — Mme Santini, institutrice à Calacuccia, est promue de la 3e à la 2e classe.

∴

AJACCIO. — Nous apprenons avec regret que M. et Mme E. Strasser-Eusté viennent d'être cruellement éprouvés par la perte de leur charmante fille, Mlle Muriel-Dorothée, qui s'est endormie dans la paix du Seigneur, à l'âge de cinq ans, dans sa villa de la Carrosaccia.

Nous prenons une vive part à la disparition prématurée de Mlle Muriel-Dorothée, qui était le joie de sa famille, et adressons à M. et Mme Strasser-Eusté nos condoléances bien sincères.

La réception des colis postaux

En réponse à une réclamation du Directeur de l'Etablissement horticole et floral de la Carrosaccia, au sujet de la réception des colis postaux par la Compagnie Fraissinet, le Sous Secrétaire d'Etat fait connaître par lettre en date du 4 décembre que sur ses instances la Compagnie Fraissinet a décidé que la réception des colis postaux à son agence d'Ajaccio s'effectuerait dorénavant de 8 heures du matin à 1 heure du soir sans interruption, les jours du départ des bateaux pour Marseille.

STIZZIGHELLU

Commedia in 5 atti

DI P. VATTELAPESCA

SCENA VII.

STIZZIGHELLU, MARFISA *e* MARIA

Maria (a Stizzighellu)
O Vergine Santissima !
È accaduta quarcosa, chi mi chiammanu
A mezza nôtte, inde u più bellu sonnu,
E trôvu qui ji'e scale a Signuria
C'un lomme in manu ?

Stizzighellu
Si : una disgrazia
Grande...

Maria (spaventata)
Oh, Matônna ! Quale ?

Stizzighellu
A saperete.
Risponditemi primma : u feraochione,
L'avete chiosu eri à nôstra pôrta ?

Marfisa
Si, rispondi !

Maria
Ci credu ! ed in presenza
D'a Signora Marfisa.

Stizzighellu
Ebbè, sta nôtte,
Cun chiave falsa s'è introdottu un ladru
In casa nôstra !

Maria (spaventata)
Oh, Santu Crucifisu !
E duv'è dellu avale ?

Stizzighellu
In Santa Chiara.
Ma si dummanda quale mai l'aperse
Stu feraochione . Un simmu ma' che tre,
Ch'emmu pussutu fallu : o voi, o eo,
O Marfisa..

Maria (ciavamendo)
Eo un sò, certu, chi darmia.

Stizzighellu
Dunque sò eo ?

Maria (r. s.)
Un dicu questu.

Stizzighellu
Allora
È Marfisa.

Maria
Mi vene avà un'idea :
Se fussi un martulaghiu ?

Stizzighellu (rubiosu)
O Marî, basta !

Maria
Più d'una vôrta intesi a mezza nôtte
Un rimore p'e scale ; e ne parlai
Aa Signora Marfisa chi mi disse :
— Sarà u lupu-mannaru.. Un ne fastà
C'u mo maritu, ch'ellu è assai nerbosu :
Puteria spaventassi ..

Stizzighellu (surpettosu)
Oh, questa è nôva !...
E tu, Marî, cosa rispondi ?

Marfisa (tôsta)
Eo ? nunda ;
E ammiru a to pazienza ad scultalla !

(ménacciosa a Maria)
Tu st' d'accôrdu per assassinacci,
D'accôrdu cun Basiliu e cun Gnappone...
Un la nigà : t'hanu scupertu elli,
Chi sê stati arrestati entrendu in casa !

Maria (spaventata)
Assassinabbi so'!... Bergine Santa,
E glorfosa, prutegite voi
Contru i maligni a povara innocente
Chi pôrta u vôstru nomme, e b'è divota !

(s'indinucchia Maria)

Marfisa
Tutta parôlla vana !.. Ti ripetu,
Che Basiliu, u to complice, t'accusa.

Maria (alzendusi cun rabia)
Basiliu, oh, ladru infamone !.. Quante vôrte
M'ha pregatu di serveli di spia,
E mi fece rigali,.

Marfisa (ridendu)
Ch'accettasti ?

Maria
Sì, u cunfessu, e pecuni... Cosa acciò vôle ?
Sò povara, e u virbante mi tentava....

Stizzighellu (rubiosu)
Dunqu'erate d'accôrdu pe tradimmi ?

Maria
Tradibbi, no, ch'u' mi seria piuttôstu
Tagliatu mane e lingua !

Stizzighellu (furiosu)
Perchè allora
Ti pagava Vasiliu ?

Maria
Ellu sparava
Un ghiornu di succede a Signuria...

Stizzighellu (c. s.)
Grazia a te, prestu ?

Maria (sbattendusi)
Ma, gnoc no ! circava
Di fassi ammica a serba, chi mettissi
Per ellu quarchi bôna parulluccia...

Marfisa (maligna)
E fôrse inde' so intinguli un belenu...

Maria (c. s.)
No, no ! Matônna cara ! se cusacce,
Un pôsu manco sente ammintuvalle !

Stizzighellu (rubiosu)
O Marî, basta !

Maria
Più d'una vôrta intesi a mezza nôtte
Un rimore p'e scale ; e ne parlai
Aa Signora Marfisa chi mi disse :
— Sarà u lupu-mannaru.. Un ne fastà
C'u mo maritu, ch'ellu è assai nerbosu :
Puteria spaventassi ..

Stizzighellu (surpettosu)
Oh, questa è nôva !...
E tu, Marî, cosa rispondi ?

Marfisa (tôsta)
Eo ? nunda ;
E ammiru a to pazienza ad scultalla !

(ménacciosa a Maria)
Tu st' d'accôrdu per assassinacci,
D'accôrdu cun Basiliu e cun Gnappone...
Un la nigà : t'hanu scupertu elli,
Chi sê stati arrestati entrendu in casa !

Maria (spaventata)
Assassinabbi so'!... Bergine Santa,
E glorfosa, prutegite voi
Contru i maligni a povara innocente
Chi pôrta u vôstru nomme, e b'è divota !

(s'indinucchia Maria)

Marfisa
Tutta parôlla vana !.. Ti ripetu,
Che Basiliu, u to complice, t'accusa.

Maria (alzendusi cun rabia)
Basiliu, oh, ladru infamone !.. Quante vôrte
M'ha pregatu di serveli di spia,
E mi fece rigali,.

Messe de Minuit

En conformité du Décret de la Sacré Congrégation des rites, une messe solennelle sera chantée à Saint-Jean, le 31 décembre, à minuit. Elle sera précédée du *Veni Creator*.

A chacune des heures suivantes, des groupes d'hommes, présidés par un prêtre, se succéderont devant le Saint Sacrement, pour l'adoration nocturne.

Les messes basses commenceront à 5 heures.

Le Saint Sacrement demeurera exposé jusqu'à midi.

Les hommes qui voudront prendre part à l'adoration nocturne entreront par la porte de la sacristie. La porte de l'église ce sera ouverte qu'à 4 heures et demie.

M. le Curé a exprimé le désir que chaque famille de la paroisse soit représentée à l'adoration nocturne

Au Champ de Mars

L'étranger à Paris, le français des provinces Aujourd'hui n'avons tous que le nom de princes, Le Congo de Varnier, est sur, fait avec soins, Car tous, au Champ de Mars, en tirent les poings.

Un gardien de la classe 87, [moins, au parfumeur parisien

CHAMBRE DE COMMERCE de Bastia

Les commerçants notables sont appelés à élire quatre membres de la Chambre de commerce. Le scrutin a lieu au palais de justice, dans la salle du tribunal de commerce. Il restera ouvert aujourd'hui de midi à 3 heures.

MM. Jean-Jacques Ajaccio, Antoine-Sébastien Lazarotti et Jean-Jacques Olivari, membres sortants, sont présentés de nouveau aux suffrages des notables.

M. Jean-Baptiste Sialelli, de Corte, est présenté pour le siège vacant par suite du décès de M. Jacques Damei.

Théâtre Municipal

Aujourd'hui en matinée à 1 heure et demie les *Pirates de la Savane*, le drame que l'on a applaudi et que l'on applaudira encore.

Le soir *Les Deux Gosse*, l'émouvant drame de Decourcelle où — côté des dames — Mmes de Genet, Thulau, Vaquez, Valdès se sont surpassées mardi dernier, et où, ce soir elles se surpasseront encore, car, — côté des hommes — MM. Thulau, Laurent, Maturier, Castel, Huguet, ont promis de se surpasser aussi. Un succès de plus à enregistrer.

ETRENNES

A l'occasion du jour de l'an, les magasins de bijouterie DANESI FILS, Boulevard Paoli, 16, resteront ouverts aujourd'hui dimanche et demain lundi, jusqu'à dix heures du soir.

Assortiment complet de bijouterie, joaillerie et articles de fantaisie pour cadeaux.

Prix excessivement modérés.

Maladies des Châtaigniers

On attribue le dépérissement des châtaigniers, qui s'accuse de plus en plus dans certaines contrées, à l'enlèvement des feuilles, qui sont vendues à des fabricants de papiers, tandis qu'autrefois elles pourrissaient au pied des arbres et produisaient un engrais qui atténuait les effets de la pauvreté de la terre.

Pour combattre la maladie des châtaigniers, il faut :

Arracher les arbres ne présentant aucune espèce de guérison ;

Débarrasser les branches malades des arbres paraissant en état de résister à l'envahissement des agents de désorganisation ;

Rendre le sol perméable par le labourage des châtaigneraies ;

S'abstenir d'enlever les feuilles tombées et les laisser pourrir sur place ;

Renoncer à la plantation des châtaigniers en quinconce, planter ces arbres en bordures, à une distance suffisante pour qu'ils jouissent constamment des bienfaisants effets des rayons solaires.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 29 Décembre

2 heures matin. — 7 heures du matin. + 11 midi, + 12.6 heure du soir, + 11 5. Maxima, + 12 1 minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin 755 mm. midi, 754 mm. 6 heures du soir 755 mm.

Vent. — 9 h. du matin, S. O. fort.
4 h. du soir, id.

Etat du ciel, nuageux.

Etat de la mer, agitée.

Hauteur des eaux : matin, + 0.28 soir, + 0.50

Pluviomètre. à 9 heures du matin : 00 mm.

∴

Le temps

De cembre, qui nous avait un peu gâtés, gardait ses rigueurs pour la fin. La température a baissé très sensiblement, et le libeccio souffle avec violence. Les souhaits du nouvel an se ressentiront quelque peu de ce changement brusque et ne seront naturellement froids.

Le libeccio n'a pas arrêté le prince Henri d'Orléans qui avait décidé la visite à Saint-Florent par Teghime et retour par le Lancone, et qui n'a pas cru devoir modifier son itinéraire.

Le Prince est rentré enthousiasmé de cette promenade, qui est certainement une des plus belles de la Corse.

∴

Au Palais

Demain, 31 décembre, à 1 heure, on procèdera à l'installation de M. le procureur général Cénac.

∴

Marine

Le paiement des pensions dites demi-soldes aura lieu à Bastia, le mardi, 2 janvier 1901, de 9 heures à 11 heures, pour les demi-soldiers, de 1 heure à 3 heures, pour les veuves.

∴

Maison A.-L. Brignardelli

La Maison A.-L. Brignardelli a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, qu'à l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'An, on trouvera dans ses magasins un assortiment de jouets et objets d'art à des prix défiant toute concurrence.

∴

Mouvement des passagers

Pendant le mois d'octobre, il a été effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de : 2.194 de Bastia, 1.357 d'Ajaccio, 241 de Calvi ou Ile-Rousse ; total, 3.992.

Il a été transporté : de Bastia, 1 611 tonnes, d'Ajaccio, 884, de Calvi ou Ile-Rousse, 122 ; total, 2.617.

∴

Au Port

Le balancelle italienne *Giovanni B. Padre*, capitaine Vallebona, est arrivée dans l'après-midi, chargée de fromage, venant de Porto-Torres.

∴

On demande

Une Bonne sachant tout faire, de 30 à 25 ans, propre, active et intelligente.

Bons gages, Références exigées.

— Un appartement de 8 à 10 pièces donnant sur la place Saint-Nicolas.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Bonne jument

A vendre de suite jolie jument, bonne trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

∴

Vieilles décorations

On achèterait à bon prix des décorations françaises et étrangères anciennes.

S'a resser au bureau du journal.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Pane ani Antoine-François, adjudant au 2e régiment de Ligne, de Ghisoni, et Bazzocchi Claire-Marie, de Bastia.

NAISSANCES.

Gasperi Natalino-Marie-Dominique.

DÉCÈS.

Colonetti Jean-Paul, marié, 50 ans, de Pruno.
Pignoni Paul-Marie, célibataire, 76 ans, de Bastia.

LES MERVEILLES DE L'ÉLECTRICITÉ

SOIGNER ET GUÉRIR

PAR LE SANATOIRE GEORGES

L'Electricité dans un appareil de 4 grammes. — Drogues et Poisons. — Le Dermothérapisme naturel.

Il est dans l'histoire des sciences, de même que dans la vie des peuples, des époques sociales où surgit tout à coup un événement inspiré qui entraîne avec lui et par lui toute une révolution dans l'ordre de choses établies. Une de ces heures vient de sonner pour la Médecine...

Tandis qu'ailleurs on cherchait parmi les drogues et les poisons, le moyen de mettre un terme souvent de l'Académie Dermothérapique d'abréger, par l'émi souffrances humaines ; l'électricité portative, toute une méthode thérapeutique et créaient ainsi le Sanatoire Voltaïque dont le dessin est reproduit ci-contre et qui constitue la base de la Méthode Dermothérapique.

Le savant chroniqueur du Petit Journal, M. Eugène Forney, écrivait dernièrement à ce sujet : « Avec le Sanatoire Voltaïque, on guérit en un tour de main un tas de maladies que j'éprouve quelque peine à énumérer. Par de simples applications à l'endroit malade, on dissipe toutes affections chroniques de l'Estomac ; on enraille la paralysie ; les Maladies du foie, de l'intestin, du système nerveux et de la moelle épinière sont effacées comme un mauvais rêve. La phtisie, l'asthme et les rhumatismes ne résistent pas plus au Sanatoire que le diabète, l'albuminurie ou les maladies de longueur. »

Puis, s'adressant à la nature, les praticiens de l'Académie Dermothérapique créèrent une série de produits, externes pour la plupart, qui deviennent les adjuvants du Sanatoire Voltaïque et complètent sa puissante action. C'est ainsi qu'ils supprimèrent l'attirail formidable des bouteilles et fioles qui empoisonnent l'organisme sans jamais guérir.

Pour répandre partout les bienfaits de la nouvelle méthode, le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 48, rue de Cluny, Paris, envoie gratuitement à toutes personnes qui lui en font la demande l'intéressant journal le Propagateur Médical, exposant avec clarté les principes du Sanatoire Voltaïque et de ses adjuvants.

Voilà comment la Dermothérapisme se substitue partout aux drogues d'antan et distribue généreusement son action merveilleuse pour le plus grand bien de l'humanité.

EXIGER LA MARQUE

BYRRH

LE PLUS ANCIEN DES TONIQUES ET APÉRITIFS
A BASE DE VIN ROUGE GÉNÉREUX
ET DE QUINQUINA

Se prend pur comme tonique. Étendu d'eau fraîche en, de préférence, d'eau de seltz, il rafraîchit sans débiliter.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
Dépôt à Bastia :
Agent : M. J. H SEGALA, rue St-François, 2

BOURSE DE PARIS

	28 Déc.	29 Déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	101.15	101.35
— 3 p. 0/0 amortis.	100.60	100.40
3 p. 0/0	102 80	102.95

Dépêches Télégraphique Spécial
Dépêche de Nuit

Les Services Maritimes Postaux

M. Rabier a donné lecture de son rapport à la commission des services maritimes postaux.

Après lecture, la commission a modifié ainsi ce qui avait été précédemment arrêté.

L'adjudication portera sur les tarifs et le chiffre de la subvention.

En ce qui concerne le service quotidien, il a été décidé qu'il s'effectuera cinq fois entre Nice et la Balagne ;

Une fois sur Ajaccio ;

Une fois sur Bastia.

Le service quotidien comportera une vitesse minimum de 16 nœuds.

Les autres services du projet du gouvernement seront maintenus, et devront réaliser une vitesse minimm de 13 nœuds.

NOUVELLES MARITIMES

Le capitaine Giamarchi, de l'infanterie de marine, est affecté au 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

A la Cour de Cassation

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé, dans son audience de ce jour, l'arrêt de la Cour d'appel de Bastia qui avait acquitté des prévenus poursuivis pour recel de malfaiteurs et pour avoir donné asile à des bandits.

La Cour de Bastia avait admis l'excuse légale des prévenus, ayant déclaré qu'ils n'avaient obéi qu'à la force, à laquelle il leur avait été impossible de résister.

La Chambre criminelle n'a pas admis cette excuse.

Au Vatican

M. Henri des Houx, rédacteur au *Matin*, a été reçu par le Saint Père.

Dans cet entretien, le Saint Père a parlé du projet de loi sur les associations qui va être discuté à la rentrée, et a protesté contre l'attitude du gouvernement français qui, en présentant cette loi, viole le concordat.

Le Président de la Chambre

Quatre des groupes républicains de la Chambre se sont réunis en vue du renouvellement du bureau, et ont décidé de porter à la présidence M. Brisson.

Sentinelles attaquées

La nuit dernière deux sentinelles qui gardaient les poudrières de Vincennes ont été attaquées par des rodeurs ; les sentinelles ont fait feu et des traces de sang prouvent qu'ils ont été blessés, mais ils ont réussi à s'enfuir.

On croit que ces rodeurs avaient d'autre intention que de se procurer quelques explosifs.

Certains journaux prétendent qu'ils pouvaient bien avoir l'intention de faire sauter les poudrières.

L'Affaire Cuignet

Le commandant Cuignet comparaîtra lundi devant le conseil d'enquête pour avoir adressé des lettres au président du Conseil et au ministre de la guerre, sans les faire passer par la voie hiérarchique, et pour avoir communiqué ces lettres à la presse, enfin pour avoir refusé de répondre au ministre l'interrogeant sur la communication de ces lettres.

Événements de Chine

L'Empereur de Chine

S'il faut en croire le *Standard*, l'impératrice de Chine aurait fait proclamer empereur un enfant de quinze ans, sous le nom de Tung-Su.

LA GUERRE AU TRANSVAAL

Marche des Boers

Le général De Wet se trouve à Sénékal.

∴

Les Boers continuent à circuler entre Béthulie, Wenteradad, Steinsburg et Burgheradorp.

∴

Un commando de 700 Boers se dirige vers Stimberg et Hennoog.

Lord Roberts à Gibraltar

Lord Roberts s'est arrêté à Gibraltar : il a été l'objet des ovations les plus enthousiastes.

Le consul de Portugal s'est rendu auprès de lui pour le saluer au nom du roi de Portugal.

Une colonne anglaise attaquée par les Boers

Le War Office publie une dépêche de lord Kitchener annonçant qu'un commando boer a attaqué un convoi de bagages de la colonne Colville.

Cette attaque a été repoussée.

Les Anglais ont eu 8 hommes tués, 28 blessés dont 2 capitaines, et outre 20 hommes manquent à l'appel.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DESCHANEL.

La séance est ouverte à 9 h., 10.

M. Binder, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Les Octrois

La Chambre a adopté des projets de loi autorisant diverses villes à surseoir à l'exécution de la loi sur les octrois.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

La discussion s'ouvre sur le chapitre 29.

Les chapitres 29 à 40 sont adoptés sans modifications importantes.

Séance ce soir.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Fleury-Ravarin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de ce matin, qui est adopté.

LE BUDGET

Suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1901.

Ministère de la guerre

Suite de la discussion du budget de la guerre.

Les chapitres 42 et 43 sont adoptés.

Sur le chapitre 44, M. Drake demande au ministre des explications sur le discours qu'il a prononcé à Beaune d'après le texte publié par les journaux.

Le ministre répond qu'il ne rectifie jamais les informations des journaux et refuse de répondre.

Les chapitres 44 à 62 sont adoptés.

L'ensemble du budget du ministère de la guerre est ensuite mis aux voix et adopté.

Budget extraordinaire

La Chambre passe ensuite à la discussion du budget extraordinaire du ministère de la guerre.

Les 35 premiers chapitres sont adoptés sans discussion.

Sur le chapitre 36, — Armement des côtes, — la Chambre rejette l'amendement déposé par l'amiral Rieunier tendant à une augmentation de crédit de 500,000 francs pour la défense des côtes.

Loi de Finance

La Chambre vote le 33 premiers chapitres.

Sur le chapitre 34, la Chambre adopte l'amendement de M. Cuneo d'Ornano permettant aux tribunaux d'accorder les circonstances atténuantes en matières de délit d'octroi et de contributions indirectes.

Les autres chapitres sont également adoptés.

Séance de nuit

La séance est reprise à 7 heures du soir.

Le douzième provisoire

CONFLIT

La Chambre s'occupe des modifications apportées par le Sénat au douzième provisoire.

Par 406 voix contre 9 la Chambre n'accepte pas les modifications apportées par le Sénat.

Il y a donc actuellement conflit entre les deux Chambres.

La séance est levée et renvoyée à demain soir à 5 heures.

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 2 h., 25.

M. Darbot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La Santé publique

Suite de la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection de la santé publique.

Les taxes d'octroi

Le Sénat met en tête de son ordre du jour de lundi la discussion du projet de loi sur l'établissement de taxes en remplacement de celles d'octroi à Paris.

Le douzième provisoire

M. Magnin, Président de la commission des finances, propose au Sénat de voter le projet de loi relatif au douzième provisoire du mois de janvier 1901, tel qu'il a été voté par la Chambre des députés en acceptant les chapitres 6, 7 et 8.

Le ministre des finances et le président du conseil prient le Sénat de voter le texte tel qu'il a été adopté par le Sénat.

Le Sénat vote le douzième provisoire sauf les articles relatifs à la réforme de l'amortissement.

Cet article est ainsi voté par 135 voix contre 120.

La séance est renvoyée à demain.

Grand Hôtel et Patisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES
DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

A VENDRE

près Bastia sur la route Nationale, maison d'habitation avec jardin et attenant. Revenu annuel 1500 francs.

S'adresser à Me Peraldi, avoué.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix resteront les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneteries et Lainages, Collets en drap, Corsets doteurs, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

AU BON MARCHÉ
Veuve Maurel
38, Bd Paoli et rue Abbatucci, Bastia

Madame TORTONI, successeur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir, des premières maisons de Paris, un grand choix de chapeaux et de nouveautés d'hiver. Malgré les fortes hausses, les prix restent les plus modérés, et, fidèle à la bonne renommée de sa Maison, toutes ses marchandises seront de 1re qualité et proviendront des premières fabriques.

Outre les nouveautés pour modes, on trouvera dans la même maison :

Trousseaux et Layettes, Bonneteries et Lainages, Collets en drap, Corsets doteurs, Chemises et Cravates pour homme, Ombrelles, Parapluies et Cannes, Gants Perrin, Gants chevreau à 1 fr. 95, Maroquinerie, Bimbeloterie et Jouets d'enfants.

Les acheteurs, au comptant, bénéficieront d'un escompte de 10 0/0, excepté sur le gant Perrin et la parfumerie.

Les articles restant du Bazar continueront à être vendus à prix coutant : (Verrerie, Coutellerie, Malles, Valises, etc., etc.)

AVIS

A la veille des fêtes M. SIMON DAMIANI offre un assortiment incomparable de vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Madère, Marsala, Porto, Grenache, Frontignan, cap Corse, etc. Vins de Champagne • Théophile Roederer et Cie » Carte d'or 5.50, Carte blanche extra sec 10 fr. avec escompte pour les acheteurs en gros. Plusieurs autres marques de Champagne.

Toutes sortes de liqueurs surfines y compris du *Focking*, toutes sortes de Rhums et Cognacs, fine Champagne y compris l'excellente Eau-de-vie du *Mirador* vendue précédemment 3 fr. la bouteille à 2.25. Choix immense de cigares de la Havane, cigarettes de toutes provenances et articles pour fumeur. La Maison angle, rue Miot et Napoléon, se recommande pour la supériorité de ses produits.

Les gens soucieux d'avoir du bon, des produits irréprochables soit en cigares et tabacs tout aussi bien qu'en liquides, ne doivent pas faillir de s'approvisionner à la maison.

Angle des rues Miot et Napoléon.

N B. — M. Damiani appelle l'attention de sa nombreuse clientèle et la prie instamment de ne pas confondre avec d'autres marques similaires :

Un du Cap au Kola.
Cédratine Damiani et
Vrai Champagne Théophile Roederer et Cie.

Filature de Cocons
Saint-Job

M. HENRI BARSANTI et Cie, filateurs, achètent les cocons à des prix très avantageux pour MM. les Eleveurs.

On demande des apprenties ouvrières à la filature. S'adresser au bureau de la direction, Port Neuf, maison Bertin.

Grand Entrepôt de Son et Repasse, HENRI BARSANTI, Nouveau Port, Bastia.

Etablissement d'Horticulture
et de Viticulture

dirigé par MM. GHIO Frères, viticulteurs pépiniéristes à Bastia, Lauréats de deux premiers prix à l'Exposition Universelle de Paris 1900, et autres récompenses.

Grand choix d'arbres fruitiers, Amandiers, Orangers, Mandariniers, Citronniers, plantes d'alignement et d'agrément, etc.

Vastes pépinières, vignes du pays greffées sur Rupestris Mauticola et sur Riparia glorie de Montpellier ; mise en vente aussi d'un grand stock de plants racinés Vrai de Rupestris Mauticola, Riparia grand glabre et glorie de Montpellier, le tout de 1er choix et à des prix modérés.